UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA

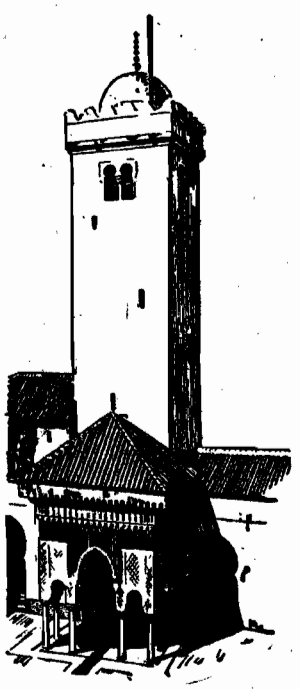

VOL. XVII. — Fascicule unique

EDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

30, RUE SBOU - RABAT

1976-77

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

LES DERNIERES FONCTIONS DE GEORGES COLIN AU MAROC

ETAT D'AVANCEMENT DE SON *DICTIONNAIRE DE L'ARABE MAROCAIN*

— I —

EN GUISE DE MISE AU POINT

C'est avec beaucoup de surprise et de peine que j'ai appris par la chronique nécrologique consacrée par « Arabica » (tome XXIV, 1977, fascicule 3, p. 230) à G.S. Colin que ce grand savant, qui avait passé son existence en étroite communion avec la langue et la civilisation marocaines et qui leur avait consacré les dernières années de sa vie, avait quelques motifs de rancœur à l'égard d'un pays qu'il aimait tant.

« L'extraordinaire documentation lexicale » dont parle l'auteur de la chronique avait été conservée dans les archives de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, devenu la Faculté des Lettres de Rabat, où le professeur Colin l'avait laissée, *négligemment,* comme il l'a reconnu devant moi, lors de son départ peu après l'indépendance.

Quand il revint au Maroc, vers la fin de sa vie, sur la demande de Mohammed El Fasi et de moi-même, pour continuer son œuvre à l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation que je dirige, ses documents lui avaient été restitués et toutes facilités lui avaient été accordées pour en faire ce que bon lui semblait.

Mais il a voulu continuer son travail au Maroc et pour le Maroc, comme il l'a souvent répété.

Je l'ai pressé de rassembler les éléments d'une introduction à ce qui devait être, et sera, avec l'aide de Dieu, le Dictionnaire Colin d'arabe marocain. Il avait toute latitude au cours de ses déplacements entre la France et le Maroc pour disposer de tous ses documents comme il lui plaisait. Au moindre mot qu'il m'en aurait touché, il aurait pu tout emporter. Ne l'avais-je pas moi-même aidé à faire les transferts des documents dont il avait besoin de Rabat à Paris lors de mes missions à l'étranger ?

Il n'a jamais, au grand jamais, exprimé le désir de « rapatrier » son œuvre qu'il m'avait confié le soin de mener à bien au cas où il ne pourrait le faire. Conscient de l'immensité de la tâche et du temps qu'elle demanderait, il m'avait suggéré de recruter M. Bouvier, « seul capable », disait-il, « de continuer le travail à ma place ». Malheureusement M. Bouvier ne put venir à l'Institut. C'est alors qu'il me conseilla de faire appel à l'aide du C.N.R.S.

Quelle que puisse être l'origine des propos tenus dans la chronique d' « Arabica », et l'on ne peut exclure l'amertume et les regrets provoqués par la maladie, je demeure convaincu que le Maroc était la patrie de cœur de Georges Colin et qu'il considérait avoir laissé son héritage intellectuel en des mains sûres.

Ahmed LAKHDAR-GHAZAL

— II —

LE RETOUR

En 1927, Georges Colin fut nommé professeur d'arabe maghrébin à l'Ecole des Langues orientales et pendant toute sa carrière d'enseignant qui dura jusqu'à la retraite, il fut partagé entre Paris et Rabat où il exerça à l'Institut des Hautes Etudes marocaines, transformé en Faculté des Lettres après l'indépendance.

En avril 1961, il fut invité à participer au 1er Congrès de l'Arabisation au cours duquel Mohammed El Fasi, Recteur de l'Université Mohammed V, lui proposa de revenir au Maroc pour y poursuivre ses travaux sur la dialectologie marocaine et achever son lexique.

En juillet 1963, mis à la retraite, Georges Colin écrit une lettre au Recteur pour répondre à cette proposition en sollicitant un poste au Maroc. Il y fait état des domaines auxquels il a consacré ses études marocaines. A côté de la dialectologie arabe, il s'est particulièrement attaché à la géographie historique, à l'histoire des institutions, à l'onomastique (anthroponymie et toponymie) et à la numismatique. Il propose dans sa lettre de participer à la collecte de textes du folklore marocain ou à la formation de jeunes chartistes. A l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation, je pourrais, écrit-il « aider à l'élaboration de glossaires pratiques du type « dites ... ne dites pas » destinés à faciliter le passage de l'arabe marocain à l'arabe classique ».

A cette époque, le directeur de cet institut (appelé aussi Centre national pour l'Arabisation pendant une certaine période), Abdelaziz Benabdallah, fut hautement intéressé par les compétences du professeur. Il écrivit au ministre de l'Education nationale pour lui faire part de son désir de recruter Georges Colin, et à l'intéressé pour lui faire savoir qu'il souhaitait sa collaboration. Toutefois des difficultés d'ordre matériel surgirent en raison de l'âge du professeur. Malgré le désir mutuel de Georges Colin et des autorités marocaines concernées, de coopérer, la question matérielle ne put être résolue de manière satisfaisante.

Le professeur Lakhdar-Ghazal, alors secrétaire général de l'Université Mohammed V, fut tenu au courant de ces tentatives de recrutement. En 1970, il fut nommé secrétaire général du ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles et de l'Enseignement originel dont le ministre était Mohammed El Fasi. Avec l'approbation du Ministre, des démarches furent entreprises pour solliciter à nouveau le retour de Georges Colin. Le désir de ce dernier de revenir dans un pays qu'il aimait s'étant heurté une première fois à des difficultés matérielles, il fallait trouver une solution à ce problème. Contournant les obstacles qu'opposait la réglementation en vigueur, le Ministre et son Secrétaire général offrirent à Georges Colin un poste d'inspecteur des monuments historiques. Un accord tacite lui permettait de venir six mois au Maroc et l'autorisait à rester les six autres mois en France. Le professeur Colin accepta cette proposition.

Il vient donc à Rabat et s'installe à l'hôtel Terminus où il séjournera à chacun de ses voyages au Maroc.

Dès que G. Colin fut installé au Maroc, le professeur Lakhdar-Ghazal s'occupa de la récupération de ses affaires qui avaient été entreposées dans les caves de l'ex-Institut des Hautes Etudes marocaines, devenu la Faculté des Lettres. Après une absence de plusieurs années, Georges Colin fut très heureux de tout retrouver : ouvrages divers, manuscrits, objets historiques dont des pièces de monnaie, fichiers. La restitution des affaires ne se fit pas sans quelques frictions entre la Faculté des Lettres et l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation dont le professeur Lakhdar-Ghazal était le directeur, car tous deux étaient intéressés par les documents retrouvés et par la compétence de leur propriétaire. Finalement le professeur Lakhdar-Ghazal, soutenu par M. Mohammed El Fasi, obtint gain de cause. Comme il n'y avait plus de dialectologie à la Faculté des Lettres et qu'on n'y conduisait plus aucune recherche de cette espèce, il convenait mieux que les travaux soient poursuivis dans le cadre des Affaires culturelles dont relevait à l'époque l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation. Grâce à l'intervention du professeur Lakhdar-Ghazal, Georges Colin put récupérer ses affaires, passer plusieurs mois par an au Maroc et poursuivre les recherches linguistiques qui le passionnaient.

Paris, 14 Juin 69. A partir du 20 Juin, mon adresse sera: Hôtel du Levant, à 25-Pont-les-Moulins (Doubs) la cabine téléphonique est à l'Hôtel.

Cher Ami,

En même temps que ces mots, je mets à la poste, en recommandé, la lettre destinée au Ministre de l'Enseignement supérieur

Je vous suis vivement reconnaissant de toute la peine que vous prenez pour récupérer ma documentation.

Si vous y parvenez, veuillez faire ranger les dossiers dans l'armoire, avec les boîtes à fiches. Quant aux livres, il suffira de les empiler provisoirement sur des tables. Veuillez aussi penser à l'étanchéité de la terrasse.

Bien cordialement vôtre Ch. Colin

Le professeur Colin vendit une partie de ses livres à l'I.E.R.A. Quant au fichier dans lequel il rassemblait des éléments pour le dictionnaire d'arabe marocain, il a toujours répété qu'il s'agissait d'un travail appartenant au Maroc et a donc refusé d'en percevoir une rémunération. C'est d'ailleurs à compléter et à parfaire ce fichier que le professeur a consacré ses quinze dernières années. Il en était heureux et n'a cessé dans les lettres qu'il adressait au professeur Lakhdar-Ghazal de témoigner sa gratitude : « C'est avec un vif plaisir que j'envisage de retourner avec ma femme dans ce Maroc que j'aime tant et tout spécialement à votre Institut où j'ai trouvé grâce à vous un milieu de travail si sympathique. » (Extrait de la lettre du 12 février 1974.)

Il recevait de nombreux chercheurs venus le consulter, répondait avec précision et compétence à des questions qui se posaient dans certaines sections de l'Institut et fournissait des renseignements d'ordre étymologique très précieux.

Pendant les six mois qu'il passait en France, Georges Colin donnait des cours aux agrégatifs et travaillait aussi sa dialectologie marocaine. Ainsi l'été 1971 a été employé au dépouillement de la collection « Hespéris » et des « Archives marocaines et berbères » pour le dictionnaire et le

Paris, 2 Mars 76

Monsieur le Directeur et cher Ami.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'honneur de vous retourner, avec avis de réception signé, une lettre du Ministre de l'Enseignement supérieur m'avisant que mon contrat prendrait fin le 1er Octobre 76.

Je vous avoue que cette date m'a surpris et je pense qu'il y eu erreur. Voudriez-vous avoir la bonté de me préciser ma situation actuelle vis-à-vis de votre institut ?

fichier de géographie, comme en fait foi une lettre adressée au professeur Lakhdar-Ghazal pendant les vacances.

Malheureusement il commença à avoir des défaillances de santé qui l'obligèrent à des traitements assez longs. Ses séjours au Maroc furent perturbés puis écourtés. Il dut même subir une intervention chirurgicale à l'âge de 82 ans. Le professeur Lakhdar-Ghazal veillait au renouvellement de son contrat en exploitant des certificats médicaux et en lui confiant des missions en France lorsque ses séjours marocains étaient trop brefs.

Ainsi, jusqu'aux toutes dernières années de sa vie, Georges Colin s'intéressa-t-il au Maroc, en faisant jour après jour des recherches minutieuses et des analyses qu'il était seul spécialisé à conduire. Ni l'âge, ni la maladie n'atténuèrent son ardeur. Son ambition était encore grande, à 83 ans, lorsqu'on lui annonça le non renouvellement de son contrat. Une année après, il devait succomber à la maladie.

En 1976, ne devant plus revenir à l'Institut, il proposa au professeur Lakhdar-Ghazal, au cas où la section de dialectologie en aurait besoin, la coopération du C.N.R.S., en la personne de David Cohen, pour la poursuite et la publication de son dictionnaire. Dès que l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation sera installé dans ses nouveaux locaux et aura procédé à sa restructuration, le professeur Lakhdar-Ghazal entend donner suite à ce projet.

Zakia IRAQUI

Institut d'Etudes et de Recherches
pour l'Arabisation

— III —

LE DICTIONNAIRE ARABE-FRANÇAIS DE G.S. COLIN

INTRODUCTION

Pendant son séjour à l'I.E.R.A., le professeur Colin s'est principalement attaché à achever la mise sur fiches des notes qu'il avait accumulées pour le dictionnaire. Il s'agit d'un amas considérable de vieux cahiers, de petits et grands carnets, de bloc-notes, de feuilles de couleur, format et nature très variés. Ici, c'est une addition de café ou de restaurant qui lui a servi à recueillir telle ou telle information. Là, au dos d'une quittance d'eau ou d'électricité, est hâtivement enregistrée une expression, un terme que quelque locuteur a pu prononcer. Nous sentons, en examinant cette matière première du dictionnaire, la passion, la soif, l'avidité avec lesquelles le professeur devait écouter ses interlocuteurs et fixer sur n'importe quel bout de papier les éléments qui l'intéressaient. Aujourd'hui, tous les dépouillements effectués par G.S. Colin jusqu'à juin 1975 sont mis sur fiches et le dictionnaire se présente sous la forme d'un énorme fichier.

1. DESCRIPTION DU FICHIER

1.1. Aperçu général

Le fichier du professeur Colin est constitué d'environ 60 000 fiches cartonnées de format $6 \times 7{,}5$ cm, parfois écrites recto-verso. L'aspect plus ou moins défraîchi du carton et de l'encre utilisés révèle la durée du travail. Commencé en 1921, le fichier a été constamment enrichi par la suite. Rangées par ordre alphabétique arabe oriental dans des boîtes, les fiches contiennent des mots ou expressions en arabe dialectal marocain de la région nord-ouest du pays (Tanger, Rabat, Fès) que le professeur a recueillis de 1921 à 1975.

Ces éléments linguistiques sont traités de façon très inégale selon la forme de leur signifiant, leur richesse sémantique ou les notions qu'ils

véhiculent. Il n'y a pas un mode de traitement unique pour tous les mots. Il s'agit de rendre en français la substance d'une autre langue et les contenus des fiches sont, suivant les cas, des traductions fines et précises, des définitions détaillées ou des gloses à mi-chemin de la définition et de la traduction. Parfois le respect du sens ou de l'expression arabe l'emporte sur le travail de la forme et il en résulte des lambeaux de phrases notant un tour syntaxique de la langue source ou des traductions littérales incorrectes en français.

Le fichier n'est pas normalisé ; les notes ne peuvent être dans l'état actuel envoyées telles quelles à la publication. Il faut, sans rien sacrifier du travail du professeur, s'attacher à la rédaction et entreprendre tout un travail technique de renvois, de codes et d'abréviations. Cependant si la microstructure (ensemble des articles) nécessite encore des analyses lexicographiques, la macrostructure, plus couramment nommée nomenclature (ensemble des entrées) est à peu près complète.

1.2. Nomenclature

1.2.1. Nature de la nomenclature

Elle contient l'ensemble du vocabulaire citadin avec un foisonnement d'exemples, de locutions, de proverbes se rapportant aux termes analysés. Le vocabulaire des choses de la campagne est également représenté. L'aspect linguistique du dictionnaire est indissociable de l'aspect encyclopédique sous-jacent puisqu'à travers le lexique étudié, nous avons une description précise et détaillée d'objets, de concepts, d'outils et de techniques de la vie courante. Les vocabulaires spéciaux sont aussi pris en considération avec des termes relatifs à la botanique, à la zoologie, à la numismatique, aux métiers, à la vie civique et religieuse. Le dictionnaire ainsi conçu est un ouvrage de référence, un document scientifique. Par l'organisation de son contenu, il s'adresse à des arabisants connaissant bien la morphologie arabe.

1.2.2. Organisation de la nomenclature

La nomenclature présente une triple structure : les racines, les mots dérivés et les articles. Le classement par racines forme le plan de l'ouvrage : *teṭyāṛo* est à chercher sous طير, *mejḍūb* sous جذب.

A l'intérieur d'une même racine formelle, on distingue des séries d'origine ou de valeur sémantique différente (ex. : بـرد : idée de froid, idée de limer, idée de poudre...).

Autour de chaque racine sont regroupés les termes de la même famille. Les dérivés sont soumis à un ordre de sous-classement. Les verbes répondent au système classique des 10 formes verbales :

Verbe nu	*fᶜel*	فْـعـلْ	فَعَـلَ
I, IV	*fᶜel*	فْـعـلْ	أفْعَـلَ
II	*feᶜᶜel*	فـعّـلْ	فَعَّـلَ
III	*fāᶜel*	فاعـلْ	فاعِـل
V	*tfeᶜᶜel*	تْـفعّـلْ	تَفَعَّـلَ
VI	*tfāᶜel*	تْـفـاعلْ	تفاعل
VII	*nefᶜel*	نْـفْـعـلْ	إنْـفَـعَـلَ
VIII	*ftāᶜel*	فْـتـعـلْ	إفْـتَـعَـلَ
VIII (dialectale)	*ttefᶜel*	تّـفْـعـلْ	
IX (dialectale)	*fᶜāl*	فعالْ	إفْـعَـلّ
X	*stefᶜel*	سْـتفْـعـلْ	
	tsefᶜel	تسفْـعـلْ	إسْـتَـفْـعَـل
	ssefᶜel	سّـفْـعـلْ	

C'est, en gros, le principe des dictionnaires arabe-français traditionnels avec quelques adaptations à la morphologie dialectale marocaine. Les verbes en premier, du verbe nu à la forme dérivée la plus complexe, puis les substantifs, etc. selon le même principe.

1.3. Article (nous nommerons article l'ensemble des fiches qui traitent d'un même mot)

Parallèlement à l'ensemble des entrées-racines et des entrées-mots, se dégage l'ensemble des articles avec une organisation interne propre.

1.3.1. Présentation de l'article

Deux systèmes de transcription sont utilisés dans des fonctions différentes. La transcription arabe sert à noter les entrées-racines et les entrées-mots apportant ainsi des informations d'ordre étymologique.

La transcription latine rend compte de toutes les autres informations : prononciation précise des entrées, pluriels, exemples, locutions, proverbes, etc.

1.3.2. Organisation de l'article

L'apport est inégal selon les mots :

a) Pour le traitement des substantifs, la démarche générale est la suivante :
   — entrée avec sa transcription phonétique dans la plupart des cas ;
   — traduction quand c'est possible ;
   — sinon glose ou longue définition ;
   — emplois contextuels du mot ;
   — emplois figés du mot.

   Dans quelques cas :
   — étymologie ;
   — catégorie grammaticale ;
   — autres sens.

   Exemple : بـاس
   — traduction : malfaisance, nuisance, nocivité ;
   — glose : mal causé par une influence maléfique, d'origine surnaturelle, magique ;
   — 26 cas d'emploi du mot, dont des expressions stéréotypées :
   lah-lā iwwurīk bās
   lā bās ʿlēk

Il s'agit d'un mot abstrait et les multiples cas d'emploi illustrent les nuances de sens.

Autre exemple : جراف mot concret ayant plusieurs sens.

— 1re fiche : sorte de rateau plein à lame métallique pour racler la boue des écuries.

— 2e fiche : ratissoire à lame de fer en demi-cercle (sorte houe à long manche) - représentation de l'objet.

— 3e fiche : grand filet pour transporter « *tben* » sur bête de somme.

— 4e fiche : filet pour transporter sur mulet.

— 5e fiche : senne, filet que l'on traîne pour la pêche en rivière.

La première et la deuxième fiches peuvent être regroupées ainsi que la troisième et la quatrième.

b) Traitement des verbes

Démarche générale :

— sens général ;

— sens différents selon les compléments, avec différents exemples-phrases pour illustrer.

Parfois le sens général ne peut être dégagé et il existe une fiche pour chaque type de complément.

Exemple : حصر

Le sens général seul est absent. Plusieurs fiches figurent pour illustrer les différents compléments : monture, passage, visiteur, etc.

c) Traitement des mots grammaticaux

102 fiches contiennent des emplois contextuels du mot : ما ,

140 fiches pour l'élément grammatical : على ,

Ce type de mots est présenté sous forme d'un nombre considérable d'exemples où l'élément considéré est employé.

1.3.3. Information contenue dans les fiches

a) Aspect encyclopédique

Le fichier présente un aspect encyclopédique et apporte de nombreux renseignements sur divers plans : social, économique, religieux, géogra-

phique, historique, et autres. Des définitions détaillées révèlent une profonde connaissance des réalités marocaines et reflètent l'histoire de la civilisation marocaine.

Apport socio-culturel : exemples :

— gros boyau de kefta, épicé, séché au soleil et mis de côté pour l'Achour. بوبانيط

— jeu d'enfants : l'un a dans sa main fermée un certain nombre de petites pierres, pois-chiches, noyaux, dattes et demande à l'autre : *bašnek*, l'autre répond *bej-jūj* ou *bel-fard* : « en nombre pair ou impair ». بشنك

Apport socio-historique : exemples :

— population accusée d'hérésie qui vit dispersée chez les Ulad ʿisa, entre Sebou et Ouargha. بضاضوة

— nom d'une région de la Cyrénaïque dont la traversée était particulièrement redoutée par les pèlerins marocains à cause de ses déserts et de son insécurité. برق

b) Aspect étymologique

Des informations sont parfois données sur le plan diachronique puisque l'auteur indique l'origine arabe ou étrangère de certains mots.

— *cribellum*, latin, prononcé *cribellu*, passé anciennement en arabe classique, sans doute par l'intermédiaire de l'araméen. *Cribellu* est passé directement dans les parlers maghrébins sous la forme *kerballo*. غربال

— mots espagnols :

škwādṛa شكوادرة
équerre de maçon. Espagnol : escuadra

škerfīna شكرفينة
râpe. Espagnol : escofina.

— mots berbères :

cale pour coincer, bloquer un joint. Berbère : *āvṛez* : talon. ورز

fils de la chaîne que l'on coupe quand la pièce de tissu est achevée. Berbère : *iġersān*. غرسان

c) Aspect géographique

Dans l'ensemble du fichier apparaît un souci de noter la région où le terme est employé. Parfois il existe une différence de prononciation entre deux villes comme par exemple entre Fès et Kénitra :

— maillet de bois F : ميجب
K : ميجم

Dans d'autres cas, la différence est d'ordre sémantique :

— TN (Tanger) babouche fine et élégante à semelle mince portée par les gens chics سريكسي
— R (Rabat) babouche grossière faite pour l'exportation ou à l'usage de ceux qui ont à faire de longues marches.

1.3.4. Relation article/entrée

L'entrée et les emplois contextuels du mot sont en arabe et le corps de l'article est en français. Le passage de l'arabe au français se fait de façon différente selon les termes analysés. Dans les cas d'équivalence entre les deux langues, des traductions adéquates existent, composées d'un mot simple ou d'un syntagme nominal.

Exemples :

— vrille بريمة
— mauve sauvage. بقولة

Dans les cas de réalités spécifiquement marocaines ou musulmanes ou de notions qui n'ont pas d'équivalent propre en français, les traductions sont plus ou moins détaillées et se transforment en gloses.

Exemple :

— aumône en céréales distribuée à la fin du Ramadan فطرة

Les définitions, quant à elles, permettent une exploration lexicale, ou un éclairage socio-culturel.

Exemple :

— mixture composée de grains de blé rôtis pilés avec du sucre, malaxés dans de l'huile avec des aromates, pour apaiser les djinns. بسيسة

Aspect étymologique, géographique, vocabulaire technique, apport sociologique, G.S. Colin semble avoir abordé tous les domaines. Quelle est en réalité la nature du dictionnaire que l'auteur a voulu composer ? Il aurait été délicat de fixer les limites d'un travail aussi vaste à partir de la simple analyse du fichier. Les tendances dégagées dans la partie descriptive ne présentent pas un caractère systématique. S'agit-il de lacunes, d'un manque de temps ou d'un choix de l'auteur ? Parmi les documents où G.S. Colin notait la matière de son dictionnaire avant la mise sur fiches, nous avons trouvé un ensemble de papiers du plus haut intérêt. En effet, ces papiers contiennent des indications concernant le projet du dictionnaire et la manière dont l'auteur en concevait la mise en œuvre.

2. NATURE ET LIMITES DU DICTIONNAIRE

2.1. Dictionnaire de l'usage contemporain, non étymologique

Installé au Maroc en 1921, professeur d'arabe moderne puis Directeur de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, G.S. Colin s'est dès cette date intéressé aux différents parlers pratiqués dans le pays. Il savait admirablement l'arabe et le berbère et pour parfaire ses connaissances de l'arabe dialectal marocain, mieux en saisir les nuances et les subtilités, il entreprit l'élaboration d'un dictionnaire où il explorerait le parler de son époque.

« Cet ouvrage est essentiellement un dictionnaire de l'usage contemporain. Son seul but est de donner le sens qu'ont actuellement les mots sous leur forme actuelle ».

G.S. Colin s'est attaché à l'analyse du vocabulaire d'une période déterminée. Il n'a pas cherché à retrouver le sens premier des termes ni à suivre leur évolution sémantique : « un dictionnaire de l'usage n'est pas un dictionnaire étymologique ». L'étymologie des mots étrangers empruntés par l'arabe et importés par lui au Maroc a déjà pu être établie et le professeur invite le lecteur à se reporter aux travaux spécialisés qui ont déjà été faits sur la question. Les emprunts effectués au cours de la

période classique sont délibérément écartés. Quant au vocabulaire du marocain ancien et moyen, l'auteur met en garde contre la difficulté d'en déterminer l'origine. « Si l'arabe classique et l'arabe marocain actuel sont suffisamment connus et facilement étudiables, nous ne savons pas grand chose du vocabulaire marocain ancien et moyen, et il y a peu de chances pour que l'avenir nous apporte beaucoup de documents sur cette question. » L'ouvrage n'est tout de même pas exempt de toute information étymologique puisqu' « à titre de curiosité » l'auteur « indique sommairement l'origine étrangère (berbère, espagnole ou turque) de certains mots proprement marocains ».

2.2. Vocabulaire courant

a) Non technique

Mais ces indications ne représentent pas l'intérêt dominant de l'auteur qui s'est plutôt consacré à l'analyse fine et détaillée du vocabulaire courant. Les termes qui expriment la quotidienneté font l'objet de longs et minutieux développements de même que les termes techniques usités dans le langage général.

Quant aux vocables très spécialisés, ceux que seul un corps de métier ou un groupe déterminé de locuteurs comprend ou prononce, ils sont écartés, pouvant faire ou ayant déjà fait l'objet de lexiques spécialisés : « dans un dictionnaire pratique, c'est le fonds usuel qui constitue la partie vraiment essentielle ; aussi n'ai-je pas hésité à laisser de côté un certain nombre de termes techniques, préférant consacrer aux mots courants les développements qu'exigeaient leurs nuances de sens multiples, les diverses constructions dans lesquelles ils peuvent figurer et les idiotismes qu'ils ont servi à former. »

b) Pas d'argot

Au même titre que les vocabulaires techniques, les argots ou langages secrets particuliers à certains milieux ne peuvent être considérés comme éléments du langage courant. Par contre, nuance l'auteur, « on a inséré beaucoup de mots ou d'expressions que certains considèrent comme triviales mais que les Marocains de toutes classes connaissent et à la rigueur utilisent ».

— Ce "Dictionnaire Pratique" voudrait mettre à la disposition des usagers :

1) les éléments courants
2) du vocabulaire commun,
3) employé dans la conversation,
4) par les marocains musulmans mâles,
5) appartenant à la population stable des villes,
6) et âgés (en 1945) de plus de quarante ans.

Dans un dict. pratique, c'est le fonds usuel qui constitue la partie vraiment essentielle. Aussi n'ai-je pas hésité à laisser de côté un certain nombre de termes techniques, préférant consacrer aux mots courants les détails qui expliqueront leurs nuances, leurs valeurs affectives, les diverses acceptions dans lesquelles ils peuvent être pris et les dictons qu'ils servent à former.

c) Pas de noms propres

Comme les dictionnaires de l'usage courant de toutes les autres langues, cet ouvrage ne comporte presque pas de développement sur les noms propres de personnes et de lieux. « Je n'ai fait exception que pour ceux qui présentent un emploi particulier qui intéresse le vocabulaire courant : ceux qui figurent dans des locutions ou ceux dont l'adjectif dérivé présente un intérêt lexical ou morphologique ».

2.3. Expérience personnelle

Pour opérer la sélection du vocabulaire analysé, l'auteur se basait sur un critère solide qui est son expérience personnelle. Sa profonde connaissance du dialectal marocain lui procurait, en plus des avantages d'un arabophone, un sens critique et une part d'objectivité très précieux dans ce genre d'étude et rares chez un locuteur natif : « dans le choix des mots et des expressions à recueillir, je me suis fié à une expérience de plus de 25 ans. Pendant ce temps, j'ai été à peu près journellement en rapport avec des Marocains de toutes conditions. »

2.4. Interlocuteurs

Toutefois, aspirant à aborder tous les aspects de la vie courante, l'auteur ne pouvait par son seul vocabulaire exprimer l'ensemble des activités des Marocains. La méthode lexicographique classique consiste à dépouiller des textes pour extraire les éléments susceptibles d'être analysés. Mais tel n'est pas le cas de l'arabe marocain, langue purement orale. « Si l'arabe marocain eût été une langue écrite, si, du moins, suffisamment de contes narratifs eussent été recueillis par écrit, un dépouillement des textes m'aurait permis de combler bien des lacunes. Malheureusement, l'arabe marocain est exclusivement une langue parlée, son vocabulaire ne peut être recueilli que de la bouche des sujets parlants. »

2.5. Vocabulaire oral

Seul le vocabulaire oral présentait un intérêt pour l'auteur. Il ne retenait pas les termes qui ne figuraient que dans des textes (vocabulaire administratif, juridique, épistolaire, etc.). Par contre, des mots ou expressions empruntés à la langue classique pouvaient faire l'objet d'un article « s'ils étaient usités dans la conversation courante par les illettrés comme par les demi-lettrés (mots et locutions coraniques) ».

2.6. Vocabulaire citadin

Le vocabulaire courant oral retenu est celui qui est employé dans les villes du Maroc, exception faite pour les mots bédouins ou montagnards adoptés ou connus des citadins. Les termes sélectionnés doivent couvrir une large sphère d'emploi. Même si des indications géographiques sont mentionnées, le terme est en fait « commun à au moins deux villes ».

2.7. Vocabulaire masculin

C'est généralement un vocabulaire masculin, ce qui suppose dans l'esprit de l'auteur l'existence d'un jargon féminin dont il ne retiendra que les mots « connus et employés comme tels par les hommes ».

L'auteur résume finalement les limites de son ouvrage en six points principaux. « Ce dictionnaire pratique voudrait mettre à la disposition des usagers :

1. les éléments courants
2. du vocabulaire commun
3. employé dans la conversation
4. par des Marocains musulmans mâles
5. appartenant à la population stable des villes
6. âgés en 1945 de plus de 40 ans.

« A l'intérieur du domaine linguistique ainsi circonscrit, le choix des mots enregistrés ne manquera pas de provoquer des étonnements et des critiques ; les usagers de ce dictionnaire auront sûrement l'occasion de s'étonner à juste titre d'y trouver tel mot ou tel sens qu'ils n'ont jamais entendu alors qu'ils y chercheront en vain tel autre qui leur est familier. Mais il me fallait choisir et tout choix comporte une part d'arbitraire. »

3. PROBLEMATIQUE

Le professeur Colin a volontairement limité certains champs lexicaux et approfondi l'analyse des domaines qui l'intéressaient. La matière du dictionnaire est donc réunie. Le travail devrait porter maintenant sur

l'organisation de cette matière et sur la rédaction. Un travail technique de mise en place des codes et des abréviations est également indispensable à la confection du dictionnaire.

3.1. Organisation de la matière

3.1.1. Accès aux racines

Un système de renvois sera fait de façon à permettre un double accès aux racines :

1. A partir de l'arabe classique

Toutes les racines qui ont laissé une trace en dialectal figurent dans la nomenclature :

a) celles qui n'ont pas subi de modification, comme : دخل ، كتب ، رجع

b) celles qui, vivantes en dialectal sans modification par rapport au classique, ont également donné naissance à des racines secondaires. On trouvera à la racine originelle toutes les racines secondaires sous forme de renvois.

De la racine روح, par exemple, on sera renvoyé à : مرح ، رتح ، ريح

c) celles qui ont donné naissance à une double série de dérivés :

جبد et جذب جذب

حلس et جلس جلس

d) celles, enfin, qui se sont modifiées en dialectal. A la racine classique originelle, on trouvera un renvoi à la forme dialectale. Ainsi, il y a une entrée صدم qui renverra à زطم et زضم

2. A partir de l'arabe dialectal

Inversement de chaque racine dialectale on pourra remonter à la racine classique ou éventuellement du mot dialectal au mot classique.

A la racine جبد figurera la mention جذب

3.1.2. Classement sémantique

Il faudra séparer les racines formellement identiques et étymologiquement ou sémantiquement distinctes, vérifier le classement des mots à

l'intérieur de chaque racine et en cas de polysémie classer les sens, les locutions ou les exemples correspondant à ces définitions. Pour répondre au souci de clarté et de rigueur propres à la lexicographie, il faut établir un plan à l'intérieur des articles et essayer de le respecter pour toutes les entrées.

3.2. Travail de rédaction

Il portera essentiellement sur le français, toute la partie du travail concernant la vérification de la langue source ayant été faite minutieusement par G.S. Colin. L'élaboration du fichier s'étant poursuivie pendant plus de cinquante ans, il s'agit de notes de travail plutôt que d'une rédaction fignolée.

3.2.1. La définition

Il y a souvent pour un mot plusieurs fiches de définitions présentant des variantes plus ou moins importantes qu'il faudra refondre ou parmi lesquelles il faudra opérer un choix.

Certaines fiches, en cas de polysémie, comportent plusieurs aspects de la définition d'un mot. D'autres, au contraire, n'apportent qu'un élément complémentaire, une précision qui n'est compréhensible que si on la rattache à l'ensemble.

3.2.2. Les exemples

Certains mots ne sont pas traduits, mais leurs nuances de sens sont illustrées par des exemples divers. Il faut essayer de rassembler les éléments dispersés pour dégager la sphère sémantique du mot sous forme de définition générale.

Dans d'autres cas, au contraire, de très nombreuses traductions sont juxtaposées sans aucun exemple d'illustration.

Exemple :

بيه فيه — sur le champ, sans délai, immédiatement, aussitôt dit aussitôt fait, tout de suite, aussitôt, illico, sans désemparer, promptement, de but en blanc, instantanément, dare dare, incontinent, en un clin d'œil.

3.3 Travail de traduction

a) Dans les cas de définitions qui comportent des emprunts, s'assurer que ces derniers figurent comme entrées et sont expliqués et traduits, sinon l'article est hermétique.

Exemple :

— service des djinns, parallèle à celui des gnawa ; جيلالـة

— pas de *wird* ;

— emploient *bendir, gesba*

— n'ont pas droit à l'appellation de *ṭāṛēqa* mais à celle de *ṭāifa*

b) Les phrases à traduire sont parfois tronquées et les parties françaises n'ont pas de sens.

Exemple : *ttāmān elli jāṣbet fed-dlāla* auquel elle parvint

c) Des phrases entières, de nombreuses expressions ne sont pas du tout traduites.

3.4. Travail technique

a) Transcription

Le système de transcription utilisé dans le fichier n'est pas très strict. Lors de la rédaction, il faudra s'en tenir à la série des caractères latins diacrités du type de ceux que G.S. Colin a employés dans la chrestomathie.

Des caractères arabes supplémentaires sont nécessaires pour transcrire certains sons contenus dans les mots d'origine dialectale ou étrangère.

- le g avec ses trois origines :

ڤ	ق	*begra*	بڤـرة
ڜ	ج	*gles*	جلـڜ
ڴ	autre	*fzeg*	فـزڴ

- le p پ

- les emphatisées ڵ، ڛ، ڕ، ز

b) Un code est nécessaire pour indiquer les dérivations du dialectal vers le classique et inversement.

c) Les catégories grammaticales et les pluriels sont parfois indiqués. Faut-il s'en tenir aux notes de G.S. Colin ou généraliser le procédé, auquel cas il faudrait compléter le système des abréviations.

d) La sémiotique typographique

Des problèmes de distinction typographique peuvent intervenir lors de la présentation définitive. On pourra distinguer les racines dialectales des racines classiques par des styles de caractères différents ou par des symboles.

CONCLUSION

Ce dictionnaire ne sera pas un dictionnaire pratique du genre du Mercier ou du Ferré. Il s'agira d'un dictionnaire scientifique, ouvrage de référence, s'adressant à des arabisants qui possèdent une connaissance de l'essentiel de la morphologie arabe.

Sur le plan linguistique, il offre des analyses lexicographiques très fines du vocabulaire marocain et permet par la nature de sa composition de saisir le lien entre l'arabe classique et l'arabe dialectal. En effet, pour sa grande majorité, le vocabulaire marocain provient de l'arabe ancien accommodé selon la phonétique marocaine. « On est même souvent surpris de retrouver vivants des mots anciens rares non usités dans la langue écrite classique et qui ne sont attestés que par les lexicographes ». Ces mots, l'auteur les a relevés et ils pourraient être remis en circulation sous leur forme classique.

Le vocabulaire de toute langue représentant l'histoire d'une civilisation, le vocabulaire marocain n'échappe pas à cette loi. Nous avons, grâce à l'exhaustivité des développements contenus dans le dictionnaire, un document-témoignage de la civilisation marocaine contemporaine. Le dictionnaire pourra ainsi satisfaire la curiosité des sociologues et historiens, et même, pense l'auteur, « rendre quelque service à ceux des arabisants

qui se consacrent à l'étude des auteurs médiévaux appartenant à l'Occident musulman en général. En effet, dès que ceux-ci traitent de sujets autres que purement littéraires : chroniqueurs, géographes, techniciens les plus divers, l'influence du milieu dialectal se fait fréquemment sentir dans leur vocabulaire comme dans leurs tournures. Les parlers citadins du Maroc constituent le moyen d'expression d'une civilisation archaïsante, héritière de celles de Cairouan, de Cordoue et de Grenade ; à ce titre et dans cet ordre d'idées, ils fournissent souvent des indications lexicologiques que l'on chercherait en vain dans les dictionnaires consacrés à l'arabe de la période classique ».

Zakia IRAQUI

Institut d'Etudes et de Recherches
pour l'Arabisation

BIBLIOGRAPHIE G. S. COLIN *

1920. — *Notes sur le parler arabe du nord de la région de Taza, in* « Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale », t. XVIII, Le Caire, 1920, pp. 33-121. (C.R. par L. Brunot *in* « Hespéris », 1921, t. I, 3e trim., p. 350.)

1921. — *Notes de dialectologie arabe (Technologie de la batellerie du Nil), in* « Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale », t. XX, Le Caire, 1921. (C.R. par L. Brunot *in* « Hespéris », 1922, t. II, 3e trim., p. 351.)

1924. — *Une nouvelle inscription arabe de Tanger, in* « Hespéris », 1924, t. IV, 1er trim., pp. 93-99.

— *Notes de dialectologie arabe : observations sur un vocabulaire maritime berbère, in* « Hespéris », 1924, 2e trim., t. IV, pp. 175-179.

1925. — *Notes sur l'origine du nom de « Mahomet », in* « Hespéris », 1925, t. V, 1er trim., p. 129.

(Le même article, sous le titre *Muḥammad-Mahomet* dans le « Bulletin de la Société de Linguistique de Paris », 1925, n° 79, p. 109.)

— *Sayyidī Aḥmad Zarruq (Un saint marocain enterré en Tripolitaine), in* « Revista della Tripolitania », anno II, n° 1, 12 pages, Roma, Tipografia del Senato, 1925.

— Traduction du *Kitab-el-istiqça li-akhbar doual el-maghreb el-aqça - Histoire du Maroc,* de En-Naciri es-Slaoui (Ahmed ben Khaled), tome II, *Les Almohades,* Paris, Geuthner, 1925. (Archives marocaines, t. XXXI.)

1926. — *Shafshawan* (Chechaoun), pp. 263-265, et *Shawiya* (Chaouiya), pp. 354-55, *in* « Encyclopédie de l'Islam », livraisons E et F, 1926.

— Traduction annotée : *El-Maqsad. Vies des saints du Rif de ᶜAbd-el-Ḥaqq el-Badisī,* Paris, Librairie ancienne H. Champion, 1926, (Archives marocaines, vol. XXVI), 254 p. (C.R. par E. Lévi Provençal, *in* « Hespéris », 1927, t. VII, 3e trim., p. 387.)

— *Etymologies magribines,* 1, *in* « Hespéris », 1926, t. VI, 1er trim., pp. 55-82.

1927. — *Etymologies magribines,* 2, *in* « Hespéris », 1927, t. VII, 1er trim., pp. 85-102.

— *Notes sur le système cryptographique du sultan Aḥmad-al-Manṣūr, in* « Hespéris », 1927, t. VII, 2e trim., pp. 221-228.

— *Sur une charte hispano-arabe de 1312, in* « Islamica », oct. 1927, pp. 363-390.

— *Sidjilmasa.* Article de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison G., 1927, pp. 419-421.

— *Spartel,* p. 512/*Ṣufruy* (Sefru), p. 523/*Sulaimān, Mawlāy abū-l-Rabīᶜ b. Muḥammad,* pp. 548-550. Articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison I, 1927.

---

* Etablie par Mme Canamas.

1928. — *Les voyelles de disjonction dans l'arabe de Grenade au* XV^e *siècle, in* « Mémorial Henri Basset », tome I, pp. 211-218, Paris, Geuthner, 1928. (Publication de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. XVII.)

— *Lamṭa,* pp. 14-15/*Lamtūna,* p. 15/*Lawata,* p. 19. Articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », tome III, livraison 37, 1928.

1929. — *Le parler berbère des Ġmāra, in* « Hespéris », 1929, t. IX, 1^er^ trim., pp. 43-58.

— *Tādlā,* article de « l'Encyclopédie de l'Islam », 1929, livraison K, pp. 632-633.

1930. — *Autour du Jāmaᶜ el-fna de Marrakech, in* « Hespéris », t. X, fasc. 1, 1^er^ trim. 1930, pp. 122-123.

— *Etymologies magribines,* 3, *in* « Hespéris », t. X, fasc. 1, 1^er^ trim. 1930, pp. 125-127.

— *La fausse « Plaine du Preux » des traducteurs de Léon l'Africain, in* « Hespéris », t. X, fasc. 1, 1^er^ trim. 1930, pp. 123-124.

— (en collab. avec Lévi-Provençal) *Maroc,* article de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison 42, 1930, pp. 325-342.

— *Mauritanica, in* « Hespéris », t. XI, fasc. 1-2, 1930, pp. 131 143. (Actes du du VII^e^ Congrès de l'Institut des Hautes Etudes marocaines.)

— *Notes de dialectologie arabe :*
1) *Les trois interdentales de l'arabe hispanique ;*
2) *Sur l'arabe marocain de l'époque Almohade, in* « Hespéris », t. X, 1^er^ trim. 1930, pp. 91-120.

— *Notes sur l'arabe d'Aragon, in* « Islamica », t. IV, fasc. 2, 1930, pp. 159-169. (C.R. par R. Blachère *in* « Hespéris », 1931, t. XII, fasc. 1, p. 136.)

— *Tīt,* p. 840/*Tīṭṭāwīn* (Tetuan), pp. 840-841, articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », tome IV, 1930.

1931. — *Un document nouveau sur l'arabe dialectal d'Occident au* XII^e^ *siècle, in* « Hespéris », t. XII, fasc. 1, 1931, pp. 1-32.

— *Latin hispanique : Nixum* > *marocain : niš, in* « Romania », oct. 1931, pp. 561-562.

— *Noms d'artisans et de commerçants à Marrakech, in* « Hespéris », t. XII, fasc. 2, 1931, pp. 229-240.

— *Quelques poètes arabes d'Occident au* XIV^e^ *siècle, in* « Hespéris », t. XII, fasc. 2, 1931, pp. 241-247.

— *Māssa,* pp. 453-454/*Matmata,* p. 468/*Mazagan,* pp. 485-486, articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison 44, 1931.

1931. — (en collaboration avec E. Lévi-Provençal) : *Un manuscrit hispanique de Ḥisba. Traité d'Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Abī Muḥammad as-Sakatī de Malaga sur la surveillance des corporations et la répression des fraudes en Espagne musulmane,* texte arabe publié avec une introduction, des notes linguistiques, un glossaire et une traduction française. Publication de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. XXI, Paris, Leroux, 1931.

1932. — *La noria marocaine et les machines hydrauliques dans le monde arabe, in* « Hespéris », t. XIV, fasc. 1, 1^er^ trim. 1932, pp. 22-60, 3 planches hors-texte et un glossaire.

— *A propos d'un manuscrit berbère* (A propos du manuscrit signalé par H. Basset dans *Essai sur la littérature des Berbères,* p. 80, note 2) *in* « Hespéris », t. XIV, fasc. 1, 1^er^ trim. 1932, p. 90.

— (en collaboration avec E. LAOUST) *: Le milieu indigène au Maroc : les parlers,* extrait de « Initiation au Maroc », publ. à part. Ecole du Livre, Rabat, 1932, 30 p. (Publication de l'Institut des Hautes Etudes marocaines.)

— (en collaboration avec E. LÉVI-PROVENÇAL) : *Le milieu indigène au Maroc : les habitants, in* « Initiation au Maroc », (publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines). Ecole du Livre, Rabat, 1932, tiré à part, 24 p.

— (en collaboration avec J.G. LEMOINE) : *Les anciens procédés de calcul sur les doigts en Orient et en Occident, in* « Revue des Etudes Islamiques », 1932, cahier 1, pp. 1-58, 2 planches, 27 figures et bibliographie.

— *Un texte inédit d'Ibn Bundud sur la dactylonomie,* traduction commentée *in* « Revue des Etudes Islamiques », 1932, cahier 1, pp. 59-60.

— *Mellāḥ,* pp. 523-524/*Melilla,* pp. 524-525, articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison 45, 1932.

1933. — *A propos de la multiplication chez les Marocains, in* « Hespéris », t. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim. 1933, pp. 151-155.

— *L'origine des norias de Fès, in* « Hespéris », t. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim. 1933, pp. 156-157.

1934. — *Chronique anonyme de la dynastie Saᶜdienne,* texte arabe publié avec introduction et index, Rabat, Moncho, 1934. (Collection de textes arabes publiés par l'Institut des Hautes Etudes marocaines, tome II.)

— *Un voyage de Fès au Tāfilālt en 1787, in* « Revue de Géographie Marocaine », janvier 1934, pp. 3-8.

— *Une date dans l'histoire de la langue berbère, in* « Hespéris », t. XVIII, fasc. 2, 3e trim. 1934, pp. 201-202.

— *Caractéristiques du parler arabe des Ghzaoua, in* « Hespéris », t. XIX, fasc. 1-2, 1934, p. 187. (Communication présentée au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes marocaines.)

— (en collaboration avec H.P.J. RENAUD) : *Tuḥfat al-Aḥbāb. Glossaire de la matière médicale marocaine,* publié avec traduction, notes critiques et index, Paris, Geuthner, 1934. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, tome XXIV.) XXIV + 218 p. + texte arabe, 75 p. (C.R. par E. Lévi-Provençal, *in* « Hespéris », 1934, t. XVIII, fasc. 1, 1er trim., p. 106.)

1935. — (en collaboration avec H.P.J. RENAUD) : *Documents marocains pour servir à l'histoire du « mal franc »,* textes arabes publiés et traduits avec une introduction, Paris, Larose, 1935. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, tome XXVII.) 123 p. + texte arabe 39 p. (C.R. par L. Brunot, *in* « Hespéris », 1936, t. XXII, fasc. 1, p. 98.)

— *L'opposition du réel et de l'éventuel en arabe marocain, in* « Bulletin de la Société de Linguistique de Paris », t. 36, fasc. 2, nº 107, 1935, pp. 133-140, observations ... pp. XIV-XV.

1936. — *A propos d'une prétendue « chanson populaire marocaine », in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 1, 1er trim. 1936, pp. 89-90.

— *Monnaies de la période idrisite trouvées à Volubilis, in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 2, 1936, pp. 113-125.

— *Un juif marocain du* XIVe *siècle, constructeur d'astrolabes, in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 2, 1936, pp. 183-184.

— *Inscription funéraire de Marrakech, in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 2, 1936, p. 184.

— *Les mines marocaines et les Marocains, in* « Bulletin Economique et Social du Maroc », juillet 1936, pp. 194-200.

1937. — *Origine arabe du mot français* ogive, *in* « Romania », juillet 1937, pp. 377-381.

— *Pour lire la presse arabe. Vocabulaire des principaux néologismes usités dans l'arabe moderne,* Rabat, Imprimerie Economique, 1937, 4 p. + texte arabe-français 73 p. (C.R. par L. Brunot, *in* « Hespéris », t. XXV, 1er trim., p. 106.)

— *Recueil de textes en arabe marocain. Fascicule I : Contes et Anecdotes,* Paris, Adrien-Maisonneuve, 1937, gr. in-8°, 50 p. (réédition 1942, pet. in-4°, 50 p.). (C.R. par L. Brunot, *in* « Hespéris », t. XXV, 1er trim., p. 104.)

1938. — *Note sur le « muwaqqit » marocain Abū Muqr' — ou mieux Abū Miqra' — al-Baṭṭīwī* (XIIIe *siècle J-C*), *in* « Hespéris », t. XXV, 1er trim. 1938, pp. 94-96.

— *Origine arabe des grands mouvements de populations berbères dans le Moyen-Atlas, in* « Hespéris », t. XXV, 2e-3e trim. 1938, pp. 265-268.

1939. — (en collaboration avec H. Terrasse) : *Analyse d'une communication sur le minbar de la mosquée des Andalous à Fès.* (C.R. Académie des Inscriptions. Séance juillet-août 1939, p. 398.)

— *Observations étymologiques sur le vocabulaire Kabyle, in* « Mélanges Gaudefroy-Demombynes », pp. 301-312, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, 1939.

— *Chrestomathie marocaine. Textes citadins en transcription latine. 1re partie : contes, légendes, scènes vécues, fables, proverbes et énigmes. 2e partie : textes éthnographiques,* Paris, Maisonneuve, 1939, IX + 250 p. (publ. I.H.E.M., t. XXXII). (C.R. par Marcel Cohen, *in* « Bulletin de la Société de Linguistique de Paris », t. XL, fasc. 3, n° 20, 1939, pp. 159-160.)

193 ? — *Contribution à l'étude des relations diplomatiques entre les musulmans d'Occident et l'Egypte au* XVe *siècle,* extr. des Mémoires de l'Institut français, t. LXVIII, « Mélanges Maspéro », vol. III, pp. 197-206, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale.

1941. — (en collaboration avec H.P.J. Renaud) : *Ibn al Ḥachcha. Glossaire sur le Manṣūrī de Razès* (Xe *siècle*), texte arabe établi sur plusieurs manuscrits et publié avec une introduction, Rabat, Imprimerie Economique, 1941, gr. in-8°, V p. + texte arabe. (Collection des Textes arabes publiés par l'Institut des Hautes Etudes marocaines, volume XI.) (C.R. par S.R. *in* « Hespéris », 1942, t. XXIX, fasc. unique, p. 97.)

1942. — (en collaboration avec H. Terrasse) : *La mosquée des Andalous à Fès,* avec une étude épigraphique de G.S. Colin. Plans et relevés de Pierre Souchon, Paris, Editions d'Art et d'Histoire, 1942, 2 volumes. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, vol. XXXVIII.)

1943. — (en collaboration avec H. Terrasse) : *La grande mosquée de Taza,* avec une étude d'épigraphie de G.S. Colin. Plans et relevés de A. Luquet, Paris, Editions d'Art et d'Histoire, 1943, 72 p., 7 fig. h.t., 96 planches h.t. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, vol. XXXIX.)

1944. — *L'impôt sur le capital dans l'Etat musulman : théorie et pratique,* (C.R. des s.m. de l'Institut des Hautes Etudes marocaines), *in* « Hespéris », t. XXXI, fasc. unique, 1944, pp. 73-74.

1945. — *Une nouvelle inscription saadienne de Marrakech, in* « Hespéris », t. XXXII, fasc. unique, 1945, pp. 73-76.

— *Passion iliaque, Kyrie eleison* ! et *colique de miserere, in* « Hespéris », t. XXXII, fasc. unique, 1945, pp. 77-80.

— *La limite humaine entre le Maroc oriental et le Maroc occidental, in* « Hespéris », t. XXXII, fasc. unique, 1945, pp. 98-99.

— *Fès, port de mer, in* « Bulletin de l'Enseignement public du Maroc », n° 183, oct.-déc. 1945, Ecole du Livre, Rabat, pp. 259-261.

— *Des Juifs nomades retrouvés dans le Sahara marocain au* XVI^e *siècle, in* « Mélanges d'études luso-marocaines dédiés à la mémoire de David Lopes et Pierre de Cénival », Lisboa, Portugalia Editora, Paris, Les Belles Lettres, 1945, pp. 53-66.

— *Le P dans les dialectes arabes d'Occident : conservation et transformations (arabe hispanique et arabe marocain)*, pp. 5-8. / *Ressaut* et *sursaut en arabe maghrébin*, pp. 41-42. / *Quelques emprunts de morphèmes étrangers dans les parlers arabes occidentaux*, pp. 42-47. / *Les outils de mise à part en arabe classique et en arabe marocain*, (entretien sur la « mise à part » III), pp. 70-72. / *Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques en arabe classique*, pp. 82-83. / *in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », 1945-1948, IV.

1946. — (en collaboration avec R. RICARD) : *Tanger et Ceuta dans un boniment de jongleur espagnol du* XV^e *siècle, in* « Bulletin Hispanique », t. XLVIII, n° 3, 1946, pp. 262-263.

— *Un petit glossaire hispanique arabo-allemand du début du* XVI^e *siècle, in* « Al-Andalus », vol. XI, fasc. 2, 1946, pp. 275-281.

1948. — *L'arabe vulgaire à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes*, Paris, Imprimerie Nationale de France, 1948. (Publication du cent-cinquantenaire de l'Ecole des Langues orientales.)

— *Quelques exemples de lexicalisation des onomatopées en arabe marocain, in* « Actes du XXI^e Congrès des Orientalistes », Paris, 23-31 juillet 1948, pp. 321-322.

— (en collaboration avec E. LÉVI-PROVENÇAL) *: Ibn ᶜIdhārī al-Marrākushī. Histoire de l'Afrique du Nord et de l'Espagne musulmane, intitulée Kitāb al-Bayān al-Mughrib. Et fragments de la Chronique de ᶜArīb*, nouvelle édition publiée d'après l'édition de 1848-1851 de R. Dozy, et de nouveaux manuscrits. Tome I : Histoire de l'Afrique du Nord, de la conquête au XI^e siècle, Leiden, E.J. Brill, 1948, gr. in-8°, VII p. + texte arabe 318 p.

1949. — *Sur une curieuse appellation arabe de l'olivier « l'arbre Ni-Ni », in* « Hespéris », t. XXXVI, 3^e-4^e trim. 1949, pp. 444-445.

1951. — *Chrestomatie Marocaine*, 2^e édition revue et corrigée, Paris, Adrien Maisonneuve, 1951, IX + 255 p.

— (en collaboration avec E. LÉVI-PROVENÇAL) *: Ibn ᶜIdhārī al-Marrākushī. Histoire de l'Afrique du Nord et de l'Espagne musulmane, intitulée Kitāb al-Bayān al-Mughrib. Et fragments de la Chronique de ᶜArīb*, nouvelle édition publiée d'après l'édition de 1848-1851 de R. Dozy, et de nouveaux Manuscrits. Tome II : Histoire de l'Espagne musulmane, de la conquête au XI^e siècle, (texte arabe), Leiden, E.J. Brill, 1951, pet. in-4°, 301 p.

1953. — *La vie marocaine : textes ethnographiques en arabe dialectal sur les usages et les coutumes des citadins et des ruraux du Maroc*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1953, gr. in-8°, 72 p.

— *La zaouya mérinite d'Anemli, à Taza, in* « Hespéris », t. XL, 3^e-4^e trim. 1953, pp. 528-530.

1954. — *Intercompréhension entre les divers parlers d'une même langue, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », t. VI, séance du 27/1/54, pp. 59-60.

— *L'exploitation de la mine d'argent de Zgounder (Siroua) au* XIII^e *siècle, in* « Hespéris », 1^er-2^e trim. 1954, t. XLI, pp. 229-230.

1955. — *Appellations de politesse en arabe, in* « Comptes rendus du GL.E.C.S. », t. VII, séance du 26/1/55, pp. 12-14.

— *Projet de traité entre les Morisques de la Casba de Rabat et le roi d'Espagne en 1631, in* « Hespéris », t. XLII, 1^er-2^e trim. 1955, pp. 17-25.

1956. — *Una adición sobre « dentina », in* « Al-Andalus », fasc. I, 1956, p. 216.

1957. — *Appellations données par les Arabes aux peuples hétéroglosses, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. »; t. VII (1954-1957), séance du 23/1/57, pp. 93-95.

— *Mots « berbères » dans le dialecte arabe de Malte, in* « Mémorial André Basset », Paris, 1957, Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien Maisonneuve, pp. 7-16.

19 — *Les noms de la « queue » en arabe, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », t. VIII, pp. 86-88.

1962. — *Quzmaniana, in* « Mélanges Lévi-Provençal : Etudes d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal », Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, 1962, pp. 87-98.

1966. — *Le phonème C dans les parlers arabes du Maroc et sa notation, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », t. XI (1966-1967), pp. 5-11.

— En préparation : *Dictionnaire de l'arabe marocain* (1925-1977).

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES DANS « HESPERIS »

1928. — T. VIII, 1^er trim., p. 123 : A. KLINGENHEBEN : *Texte im arasbischen Dialekt von Larasch in Spanisch-Marokko.*

1931. — T. XII, fasc. 1, p. 134 : P. DHORME : *Langues et écritures sémitiques.*

— T. XII, fasc. 1, p. 135 : M. GRIAULE : *Le livre de recettes d'un dabtara abyssin.* (Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie, t. XII.)

1932. — T. XIV, fasc. 1, p. 91 : R. MENENDEZ PIDAL : *Orígenes del español. Estado linguistico de la Península ibérica hasta el siglo XI.*

— T. XIV, fasc. 1, p. 94 : F. BEGUINOT : *Il Berbero nefùsi di Fassâto, in* « Publicazioni dell'Istituto per l'Oriente ».

— T. XIV, fasc. 2, p. 221 : I. WOLFENSON : *Tārīḫ al-luġāt as-samīya (Histoire des langues sémitiques).*

— T. XIV, fasc. 2, p. 224 : H. HAWARY et H. RACHED : *Catalogue général du musée arabe du Caire : Stèles funéraires.*

1933. — T. XVI, fasc. 1-2, 1^er-3^e trim., p. 162 : M. GRAMMONT : *Traité de phonétique.*

— T. XVI, fasc. 1-2, 1^er-3^e trim., p. 165 : A.R. NYKL : *El Cancionero de Aben Guzmán.*

— T. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim., p. 169 : M. Asin Palacios : *Vidas de Santones andaluces. La « Epistola de la Santidad » de Ibn ᶜArabī de Murcia.*

— T. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim., p. 171 : A. Steiger : *Contribución a la fonética hispano-arabe y de los arabismos en el ibero-románico y el siciliano.*

1934. — T. XVIII, fasc. 2, 3e trim., p. 203 : Ibn al-Qāḍī : *Durrat al-ḥiğāl fī ġurrat asmā' ar-riğāl*, édité par I.S. Allouche.

— T. XVIII, fasc. 2, 3e trim., p. 204 : A. Aṣ-Ṣubaiḥī As-Salāwī : *Al-Muqtaṭaf al-yāniᶜ min rawḍ al-ḥadīṯ al-ğāmiᶜ.*

1935. — T. XX, fasc. 1-2, p. 91 : *Liste des Confédérations, des Tribus et des Principales Fractions du Maroc.*

— T. XX, fasc. 1-2, p. 92 : Dr L. Trabut : *Flore du nord de l'Afrique. Répertoire des noms indigènes des plantes spontanées, cultivées et utilisées dans le nord de l'Afrique.*

— T. XX, fasc. 1-2, p. 94 : Muḥammad Al-Mahdī Al-Ḥağwī : *Ḥayāt al-Wazzān al-Fāsi wa-āṯāruh* (= *La vie et l'œuvre d'Al-Wazzān Al-Fāsi*).

1936. — T. XXII, fasc. 1, p. 103 : M. Feghali : *Contes, légendes, coutumes populaires du Liban et de Syrie.*

1937. — T. XXIV, 1er-2e trim., p. 144 : Ibn Abi Zarᶜ : *Al-anīs al-muṭrib bi-rawḍ al-qirṭās.*

1939. — T. XXVI, 2e trim., p. 183 : P. Aalto : *Contribution à l'étymologie de « baraque ».*

1952. — T. XXXIX, 3e-4e trim., p. 529 : L. Brunot : *Textes arabes de Rabat. II : glossaire.*

HISTOIRE ET COLONISATION

L'EXEMPLE DU MAROC

Un acquis scientifique est toujours un acquis quel que soit le mobile qui ait conduit à l'obtenir. Aussi, même en portant un jugement sévère sur l'œuvre coloniale dans son ensemble, on est forcé de reconnaître combien l'immense effort de connaissance qu'elle suscita pour ses besoins, a enrichi la science universelle de résultats dont même les peuples naguère colonisés peuvent aujourd'hui tirer parti. Mais si ce jugement se vérifie surtout dans le domaine des sciences de la nature, nous voudrions montrer, en prenant comme exemple le Maroc, qu'il faut y apporter aussi bien des réserves, dès qu'on en vient aux sciences qui touchent à l'homme, et notamment l'histoire. Et ce faisant, nous n'avons pas le sentiment d'aborder un problème dépassé. Car si la colonisation aujourd'hui liquidée, on a raison de prendre en charge ses réalisations, on aurait tort inversement, de ne pas nettoyer les champs qu'elle a laissés semés de mines.

***

Le Maroc a été parmi les tout derniers pays colonisés. Il avait une histoire millénaire en tant qu'Etat constitué. Il avait par ailleurs, une littérature historique. Trois raisons conjuguées nous aidant à comprendre qu'il a été l'objet des investigations le plus longtemps poussées et les plus fructueuses. Le résultat, qu'il ait été acquis avant ou depuis la conquête, a souvent conservé sa valeur intégrale : ainsi, dans les domaines de la géographie, de la géologie, de la zoologie et de la botanique. On ne peut pas manquer de rendre aussi hommage aux sociologues, aux historiens, aux linguistes, qui recueillirent une documentation fugace, qui la fixèrent par l'édition et par la traduction, qui mirent de l'ordre dans une matière confuse. Ils ont donné au monde, qui l'ignorait, une première vision du passé marocain. Bien mieux, les Marocains eux-mêmes doivent aujourd'hui encore passer souvent par eux pour accéder à leur histoire.

Cela dit, il faut bien cependant mettre en garde contre un recours aveugle à ces intermédiaires. Pour des raisons techniques d'abord, puisque beaucoup d'entre eux connaissaient mal, ignoraient même la langue arabe. D'où une foule d'erreurs parfois considérables. Mais encore que notable, cet aspect est encore secondaire. Le vice fondamental et, celui-là, irrémédiable, se situait ailleurs. Il résidait dans l'esprit même de l'investigation.

Alors qu'on se battait encore en Algérie, les conquérants avaient déjà les yeux fixés sur le Maroc. Dès la première moitié de l'autre siècle, le Français Thomassy, pionnier de l'idée coloniale, montrait comment les choses allaient tourner de ce côté. Après le choc très bref, sans lendemain, pouvait-on croire, entre la France et le Maroc sur l'oued Isly, la paix avait été signée. Mais Thomassy est convaincu que c'est une paix précaire. Il ne voit pas comment on resterait d'accord puisque les Marocains sont musulmans et décidés à le rester, cependant que la France, avec ses marchandises, fait pénétrer chez eux son influence chrétienne. Selon lui, on pourra tout au plus, retarder le conflit en ménageant l'esprit de dévotion des musulmans déjà conquis, ceux d'Algérie qu'une foi commune unit aux Marocains. Mais l'éviter, on ne le pourra pas. Il serait en effet illusoire, dit l'auteur, de penser

> « que l'islamisme se laisse, à notre gré, mourir d'inanition ... sans livrer son dernier combat. Comme le Maroc est son arrière garde en Afrique, l'une de ses armées de réserve, nous devons encore nous préparer aux luttes définitives dont cet empire sera peut-être un jour le théâtre. La France sera nécessairement appelée à y représenter le christianisme et à y combattre en soldat de la civilisation ».

D'où la pressante exhortation suivante adressée à la France :

> « Elle doit, dit Thomassy, se hâter de connaître le champ de bataille où l'attendent d'ailleurs, des destinées d'autant plus glorieuses qu'elles seront moins sanglantes, et un triomphe d'autant plus durable qu'il aura été remporté par des armes plus pacifiques ».

Or, ajoute notre auteur, et c'est là qu'il voulait en venir,

> « la science est l'une de ces armes, et la première à mettre en œuvre, car c'est elle qui déblaie le terrain où il faut avancer » (1).

Voilà certes un éloge de la science qui sent le Templier bien plus que le Bénédictin. « Le terrain où il faut avancer », on l'aura bien compris, n'est nullement métaphorique. C'est « un champ de bataille » où de toutes façons, « les luttes définitives » devront être « sanglantes ». Si l'on ajoute que Thomassy situe la lutte non pas à la frontière, mais au cœur de l'empire marocain, qu'il parle d'y « avancer », d'avoir « des destinées glorieuses », un « triomphe durable », on voit qu'en termes clairs, c'est ni plus ni moins la conquête qu'il annonce. Et la mission précise qu'il assigne au savant, en l'orientant vers le Maroc, c'est d'éclairer la marche des armées, de hâter la victoire et d'en réduire le coût, pour établir enfin l'assise de la domination.

On pourra dire que Thomassy, simple particulier, ne représentait que lui-même. C'est vrai. Pourtant, son livre a eu trois éditions. Ses idées trouvaient donc de l'écho. Quant à l'esprit d'évangélisation qui est le sien, s'il nous paraît à nous, anachronique, n'oublions pas qu'il fut, jusqu'au début de notre siècle, celui des pionniers comme de Foucauld qui priait — et œuvrait — pour donner le Maroc à Jésus aussi bien qu'à la France. Et si, plus tard, sous le Protectorat, l'islam a bien été l'objet des égards officiels — selon le vœu ancien de Thomassy d'ailleurs — le champ fut toujours libre pour les missions chrétiennes.

Cependant, là n'est pas l'essentiel. L'important c'est que tout s'est passé comme Thomassy l'avait prévu et souhaité. La conquête a eu lieu, et les savants ont bien été mis à contribution, d'abord, pour lui frayer la voie, ensuite, pour lui permettre de se perpétuer. A ne s'en tenir qu'aux Français, puisque le Maroc leur revint, les chercheurs furent au début, des isolés, des éclaireurs au sens exact du mot. L'un des premiers fut Thomassy. Son livre est de 1842. Le plus connu fut de Foucauld qui,

(1) Raymond THOMASSY : *Le Maroc. Relations de la France avec cet empire*, 3e édition, Paris, 1859, pp. 92-93. La deuxième édition, qui remonte à 1846, portait le titre : *Le Maroc et ses caravanes*. Quant à la première, elle est de 1842 avec, comme titre : *Des relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc*.

quarante ans plus tard, et jouant les espions, se déguisa pour circuler incognito à travers le Maroc et recueillir tous les renseignements qu'aurait à exploiter un jour, une armée d'invasion (2). Nous ne citerons pas tous les auteurs d' « itinéraires » et de monographies géographiques qui, comme La Martinière ou comme Le Châtelier, firent après lui la même besogne, mais sans plus s'entourer de mystère (3). Il en alla ainsi jusqu'à la fin de l'autre siècle.

Quand, au début de celui-ci, les intentions françaises se précisèrent, le « Parti colonial » intervint. Animateur de toute la politique à l'égard du Maroc, il prit aussi sur lui d'impulser, d'orienter et de coordonner les investigations tournées vers ce pays. Dans ce but, il créa la « Mission scientifique du Maroc » où reparut Le Châtelier, et dont le président était l'omni-présent Eugène Etienne lui-même. Cet organisme éditera depuis 1904, les « Archives Marocaines », revue copieusement alimentée par les Salmon, les Fumey et les Michaux-Bellaire. Arrivent enfin 1912 et le Protectorat. L'armée française occupe une partie du pays qu'il va falloir administrer et exploiter tout en poursuivant la conquête. Pour l'éclairer dans son action, Lyautey, qui la commande, fonde une « Direction des Affaires Indigènes », et il a d'autre part, son « Service des Renseignements ». Voilà les deux organes auxquels, à l'avenir, il reviendra concurremment d'inspirer la recherche jusqu'au plus haut niveau. Ils prennent par conséquent, en l'officialisant, la succession de l'organisme privé qu'avait été la « Mission scientifique ». On n'en fait pas mystère, car c'est sous leur égide que paraîtront dès lors les « Archives Marocaines ». Dans le même temps, Lyautey crée l' « Institut des Hautes Etudes ».

(2) Charles DE FOUCAULD : *Reconnaissance au Maroc en 1883-1884*, Paris, 1888.

(3) H. DE LA MARTINIÈRE : *Morocco : Journeys in the Kingdom of Fez and the court of Mulai Hassan with itineraries...*, London, 1889. — *Itinéraire de Fez à Oujda* in « Bulletin de géographie hist. et descript. », 1895.

Alfred LE CHATELIER : *Mémoire sur le Maroc : situation actuelle de la France au Maroc, programme politique, questions économiques. Voyages au Maroc d'octobre 1889 à mars 1890*, Paris, 1890, (ouvrage confidentiel à l'usage du Ministère français de la guerre). Le Châtelier a écrit une quantité de monographies sur les régions frontalières du Maroc, par où pouvait s'effectuer la pénétration : *Tribus du sud-ouest marocain*, Paris, 1890 ; *Les Djebalas. Maroc*, Alger, 1895 ; *Sahara. Touat et frontière marocaine*, Versailles, 1901 ; *La frontière marocaine*, Paris, 1903 ; *Sud oranais et Maroc, Paris*, 1903.

S'il ne dédaignait pas d'assister en personne à quelques-unes de ses séances, ce n'était pas par simple goût du mécénat. Encore que rattachée à l'Instruction Publique, cette savante académie était aussi l'un des rouages de ses services d'information. Les hommes qu'il y nommait comme Directeurs d'études, étaient à sa disposition, et l'on retrouve encore des rapports de leur main dans les archives de l'administration ou de l'armée. Suivant la voie tracée jadis par Thomassy, la science a bien été ainsi, dans le cas du Maroc, subordonnée, de bout en bout, aux objectifs de la conquête et aux besoins du colonisateur.

***

En soi, une telle situation n'a rien d'exceptionnel ni de choquant, car la science est toujours la servante de quelqu'un sans pour autant cesser de progresser. La balistique a fait bien du chemin tout en servant les artilleurs. Dans chaque cas pourtant, il faut savoir qui est son maître, car il peut en dépendre soit des orientations, soit même des résultats divers. On a beau dire que pour la science, la vérité est une. Mais si elle forme un tout, on peut à volonté n'en retenir que des parties. S'il travaille à des fins militaires, le géographe fera surtout des relevés, repérant les passages, les obstacles, les points d'eau. Mais s'il travaille en vue de reboiser, il lui faudra étendre et varier considérablement ses préoccupations. Pour en revenir au Maroc, Lyautey usait d'une expression qu'on se plaît à citer sans prendre garde à son côté cynique : celle de « Maroc utile », pour désigner les plaines et les plateaux que l'on pouvait déjà mettre en exploitation en attendant de s'attaquer, mais à loisir, vu leur peu de profit, à la conquête des massifs montagneux. C'est là un point de vue tout à fait réaliste et assez comparable à celui du boucher pour qui la viande est seule à prendre en considération à l'exclusion de la carcasse qui est plutôt, pour lui, un embarras. Mais on conçoit que le biologiste soit d'un avis tout différent sur la valeur égale, indissoluble, de la chair et de l'os. Sans parler de la bête, si son avis pouvait se faire entendre. L'attitude illustrée par ce mot de Lyautey, et qui consiste à regarder l'objet « pour soi » et non « en soi », comme disent les philosophes, n'a pu manquer d'avoir sur la recherche un effet restrictif, dans la mesure où le chercheur, spontanément ou bien à la commande, lui-même s'y conformait. Laissons aux spécialistes des sciences de la nature le soin

de voir, chacun dans son domaine, dans quelle mesure le champ des investigations ne s'en est pas trouvé restreint, l'ordre des priorités troublé, et les impératifs écologiques, lors de l'application, plus ou moins négligés. Quant à l'histoire, à laquelle seule notre examen est réservé, on pourra voir que non seulement elle souffre bien de ce type de faiblesses, mais qu'elle est affectée d'un vice beaucoup plus grave dans la mesure où même les résultats auxquels elle aboutit sur des points essentiels doivent être rejetés. Il ne s'agit en rien, répétons-le, de répudier les aspects positifs de l'ouvrage accompli, mais de se prémunir contre des attitudes et des idées reçues qui ont jusqu'à présent, défiguré le modèle étudié et qui, en se perpétuant, ne pourraient qu'entraver la recherche.

Fénelon souhaitait que l'historien ne fût d'aucun pays ni d'aucun temps. Telle n'est pas la devise de l'histoire coloniale. Drapé dans les couleurs de son pays, chacun de ses représentants est au surplus, fervent européen et tout imbu de l'idéologie de son époque. La colonisation n'est pas pour lui une simple phase du devenir humain, mais le Souverain Bien qu'il appelle de ses vœux comme devant couronner l'histoire universelle. Aussi, dans les rapports entre l'Europe et le reste du monde soumis ou à soumettre, tout a-t-il à ses yeux, un signe ou positif ou négatif, selon qu'il aide ou qu'il contrarie la mainmise. Fini dès lors, le mythe du bon sauvage cher à Rousseau. Du moment qu'il regimbe, quand on le fixe au joug, même le civilisé n'est qu'un sauvage méchant. Tout historien qu'on soit, l'idée ne viendrait pas de s'oublier soi-même et de s'identifier, pour le comprendre, à ce récalcitrant. On risquerait de se laisser aller jusqu'à saisir le bien-fondé de son refus. Or, le problème est au contraire, en trouvant le défaut de la garde, de s'assurer la meilleure prise comme le disait sans fard, en 1924, Ladreit de Lacharrière, théoricien dont la franchise est par bonheur, égale à sa médiocrité. Rappelant une faiblesse ancienne, mais corrigée depuis, il reprochait aux conquérants de l'Algérie de n'avoir pas, à leur époque, su distinguer « les éléments ethniques dont se composait le conglomérat des populations hostiles », omettant de la sorte, de « rechercher dans ce bloc, la faille à élargir pour le désagréger » (4). Chercher « la faille à élargir », voilà le vrai problème. Et l'on

(4) Jacques Ladreit de Lacharrière : *Les études berbères au Maroc et leur intérêt nord-africain* in « Renseignements coloniaux », 1924, p. 315.

peut dire qu'en général, avec ce qu'il implique de préventions et de partialité envers le prétendu galeux que l'on cherche à noyer, il ne fut pas absent des préoccupations des historiens tournés vers le Maroc.

***

Comment ne pas noter, avant toute autre chose, le parti-pris systématique dont se trouve entaché, même chez les bons auteurs, le tableau du Maroc dans la dernière période de son indépendance ? On sait combien ce pays était pauvre, arriéré, terriblement déchu de sa grandeur passée. Loin de pouvoir ou attaquer ou menacer aucun pays d'Europe, lui-même fut impuissant à repousser les coups que des Européens, Français puis Espagnols, vinrent lui porter chez lui, en bombardant ses ports, en passant la frontière algérienne, en envahissant tout le nord du pays. L'historien Naciri devait dire : « Face à l'Europe, nous sommes comme un oiseau sans ailes sur qui fond l'épervier » (5). Il traduisait par là, le sentiment exact des milieux dirigeants marocains. Ce qui devait permettre à quatre ou cinq Puissances européennes, d'installer à Tanger des missions dont les chefs, comme autant de préfets, dicteraient au Sultan pendant un demi-siècle, leurs quatre volontés. Sous la menace ou par l'usage du canon, le Sultan fut par eux dépouillé de ses prérogatives. Il perdit tout pouvoir sur les tarifs douaniers, sur l'organisation de son commerce, sur la police de ses frontières, sur le statut des étrangers soustraits ainsi à sa justice et à l'impôt. En nombre grandissant, on arracha à sa juridiction les Marocains eux-mêmes. On vida son Trésor en lui faisant payer les frais des invasions que son pays avait subies, en extorquant à tout propos de prétendues réparations, en l'obligeant à endosser, sans même les contrôler, les dettes de ses sujets envers des étrangers. On annexa enfin, une à une, ses provinces sahariennes avant de commencer le grignotage des confins algériens. Comment l'Etat le mieux armé n'y aurait succombé ? Le Maroc archaïque sombra bien sûr, dans la misère et l'anarchie.

(5) فكيف يحسن في الرأي المسارعة الى عقد الحرب مع أجناس الفرنج وما مثلنا ومثلهم الا كمثل طائرين أحدهما ذو جناحين يطير بهما حيث شاء والآخر مقصوصهما واقع على الأرض لا يستطيع طيرانا ولا يهتدى اليه سبيلا، فهل ترى لهذا المقصوص الجناحين الذى هو لحم على وضم أن يحارب ذلك الذى يطير حيث شاء ؟ .

Ahmed ben Khalid En-Naciri : *Kitab al Istiqṣā li aḫbār Duwal al Maġrib al Aqṣā*, Dar al Kitab, Casablanca, 1956, vol. IX, p. 190.

Si tout cela est bien connu des historiens, il n'en est pas un seul qui le présente ainsi. On se complaît sans doute, dans le tableau de l'anarchie finale en lui donnant d'ailleurs, des dimensions d'apocalypse qu'elle n'a jamais atteintes, mais on en tait les causes, disant ou donnant à entendre qu'il s'agissait d'un mal interne, invétéré et purement congénital. On peut alors, en renversant l'ordre des choses, faire de cette anarchie la cause originelle, et des pressions européennes, la réponse obligée. Ce n'est donc plus l'Europe qui étranglait un pays sans défense, mais bien plutôt les convulsions de la victime qui réclamaient des soins urgents. Souci humanitaire d'abord, mais tout autant, souci de la sécurité publique, s'agissant d'un malade dangereux. Vikings des temps modernes, les pirates rifains ne tenaient-ils à leur merci toutes les marines européennes ? Les tribus marocaines n'allaient-elles pas piller leurs paisibles voisines de l'Oranie française ? Ici ou là, dans le pays, ne portait-on la main sur des chrétiens, trafiquants respectés ? C'était donc un devoir pour l'Europe de venir se défendre.

Voilà ce qu'en substance, on pouvait lire encore, il y a vingt-cinq ans. Il est vrai qu'aujourd'hui, on aurait quelque gêne à l'écrire. Mais a-t-on pour autant redressé l'ordre réel des faits ? On a eu le mérite déjà grand de faire plus de lumière sur ce que fut l'action européenne. Mais l'a-t-on faite sur les ravages causés par cette action dans la vie marocaine ? Ne s'est-on pas gardé surtout, de trop laisser paraître, d'une phase à l'autre du phénomène, le lien d'étroite causalité ? Sinon, pourquoi continuer, comme on le fait, à rechercher dans les ruineux diktats formulés par l'Europe, un esprit de « réforme » venant buter hélas, sur « l'avarice » du Sultan, les « intérêts » de son Vizir ou la mentalité « réactionnaire » dominant le Makhzen ? Pourquoi continuer à travestir en « fanatisme » et en « xénophobie » le sentiment patriotique dressant le peuple contre la soumission à l'étranger ? Dans le désir de procurer à la conquête son label de moralité, l'historien colonial a bien été forcé d'inverser carrément, pour la période en cause, les termes du réel. Bonne ou mauvaise, il a ainsi fait une politique, mais il est sorti de l'histoire. Si l'on veut vraiment comprendre un jour, comme il en vaut la peine, le passé marocain, il faut une bonne fois le reconnaître et opérer soi-même l'indispensable redressement.

***

L'autre souci, celui de « rechercher... la faille à élargir », comme dit Ladreit de Lacharrière, a poussé l'historien colonial à faire, si l'on peut dire, le tour complet de l'édifice, et à soumettre à l'examen non pas la seule époque précédant la conquête, mais le cours tout entier de l'histoire marocaine. Il en est résulté tout une masse d'informations d'un intérêt considérable. Outre l'effort de traduction et de publication auquel nous faisions déjà référence, comment ne pas citer au moins, ce que les fouilles ont révélé de la présence romaine et, pour les temps modernes, la série imposante des « Sources Inédites de l'Histoire du Maroc ? » Des cas existent aussi où l'analyse et l'interprétation de tous ces matériaux ont été entreprises avec lucidité. Nous pensons par exemple à l'étude que Louis Rinn a consacrée aux « Marabouts et Khouans » (6). L'esprit de Rinn était on ne peut plus conforme aux vœux de Thomassy. Son but était de rechercher dans leur histoire, le mécanisme et les fonctions réels des diverses confréries religieuses, en Algérie comme au Maroc d'ailleurs, afin de définir la place à leur donner et le parti à en tirer dans le jeu politique colonial. Cela ne l'a pas empêché de découvrir et de montrer mieux que personne n'a jamais fait depuis, que dans ces groupements, la devanture mystique dissimulait en fait, les intérêts ou les besoins de collectivités distinctes. D'où cette conséquence de prime abord déconcertante, qu'à des nuances apparemment imperceptibles entre doctrines, correspondaient des positions très vivement tranchées, voire opposées, sur le plan politique. On est aussi frappé de voir avec quelle netteté Auguste Cour puis Lévi-Provençal ont discerné le sens réel de l'élan populaire qui souleva de proche en proche, les Marocains, depuis le XV^e^ siècle, pour porter au pouvoir les chorfa saadiens et libérer le territoire de l'étreinte hispano-portugaise (7). Pourtant ces réussites nous sembleraient moins méritoires si elles n'étaient plutôt exceptionnelles. Dès qu'il s'agit d'interprêter et de comprendre, l'historien de l'époque coloniale est bien souvent moins rigoureux. Sa religion est éclairée d'avance. Tournant le

(6) Louis RINN : *Marabouts et Khouans*, Alger, 1884.

(7) Auguste COUR : *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger (1509 à 1830)*, Paris, 1904.

E. LÉVI-PROVENÇAL : *Le Maroc en face de l'étranger à l'époque moderne* in « Bulletin de l'enseignement public au Maroc », 1925.

dos aux faits qui heurteraient de front sa théorie, il sait à l'occasion accommoder les autres pour les y faire entrer.

Compte non tenu de la présence infiniment plus limitée des Phéniciens d'abord, des Portugais et des Espagnols par la suite, le Maroc a subi, à l'époque historique, trois invasions fort différentes entre elles tant par leur extension et leur durée que par leurs conséquences. De la moitié du Ier siècle jusqu'au dernier quart du IIIe, Rome est maîtresse du nord-ouest du pays entre Tanger et l'actuelle ville de Rabat. Elle se replie ensuite sur quelques villes côtières avant de disparaître avec la chute de son empire. De sa domination, il n'est resté que des vestiges depuis longtemps ensevelis et oubliés. Entre 1912 et 1934, la France a pu effectuer la conquête du pays qu'elle occupa ensuite dans sa totalité, sauf la zone concédée à l'Espagne, pendant vingt-et-un ans sans plus. L'emprise de la France a certes été sensible. Mais si naguère on put nourrir des illusions sur sa pérennité, nous savons aujourd'hui combien elles étaient vaines.

Dans l'immense intervalle entre les deux dominations de Rome et de la France, c'est la conquête arabe qui avait déferlé au cours du VIIe siècle, à travers le pays. Les nouveaux arrivants n'avaient pas pu jouir longtemps de leur conquête puisqu'en 740, une puissante insurrection les refoulait déjà très loin à l'est. Et le Maroc, royaume indépendant dès l'an 800, le resterait, malgré bien des vicissitudes, jusqu'au début du XXe siècle. Il n'avait donc appartenu à l'empire des Califes guère plus longtemps qu'il n'appartint depuis, à celui de la France. Mais ce bref épisode l'avait par contre, marqué à tout jamais. En plus d'une minorité sans cesse renouvelée d'Arabes qui se fondaient dans sa population, il lui laissa la langue arabe dont le domaine, à côté du berbère, de siècle en siècle n'a cessé de s'étendre. Il lui laissa surtout l'islam, profondément enraciné et qui, de ce nouveau terroir, étendrait même ses frondaisons. Si bien que sans garder aucun lien politique avec les autres Etats musulmans, le Maroc n'allait plus cesser, par la croyance et par la langue, par la culture et les institutions, d'être partie constituante de ce monde arabo-musulman qu'unit un sentiment de parenté bien plus vivace en lui que dans la chrétienté.

Voilà les faits. Ils sont connus et leur sens est très clair. Mais en fonction de ses besoins, l'historien colonial sait en tirer, en alchimiste adroit, des conclusions inattendues. On trouve ainsi dans un ouvrage d'ailleurs rempli de qualités, le jugement suivant :

> « Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de l'Afrique du Nord, on constate que tout se passe comme si elle était frappée d'une inaptitude congénitale à l'indépendance » (8).

Pour nous en tenir au Maroc, car il est concerné, comment mettre d'accord le contenu de ces paroles avec la millénaire indépendance qu'il avait d'abord arrachée par les armes, et qu'il ne préserva ensuite, durant des siècles, qu'au prix d'un combat inégal contre des ennemis l'assiégeant de partout ? Faut-il ne retenir de son histoire que la lointaine époque où il était soumis à Rome ? Mais la Gaule et l'Espagne ne furent alors aussi, et pendant plus longtemps, que des provinces romaines avant d'être soumises à des tribus et à des rois barbares. Personne n'a pourtant eu la folle idée de contester leur aptitude à vivre indépendantes. Mais il se trouve qu'au XX^e^ siècle, c'est le Maroc et non la France ou sa voisine, qui a été colonisé. L'inaptitude congénitale qu'on lui impute arrive alors à point pour faire entrer cet avatar dans l'ordre naturel en faisant du vaincu un mineur auquel le nouveau maître était en somme, tenu d'accorder sa tutelle. L'éclairage, comme on voit, est bien proche de celui que donnait l'autre thèse déjà incriminée plus haut, d'une anarchie également congénitale. La différence entre les deux, c'est que la vue ici, au lieu de s'enfermer dans les limites de notre époque, s'élève et va scruter les lointains de l'histoire. C'est plus abstrait, plus général et donc plus absolu, comme les lois du Destin. Mais la méthode dans les deux cas reste identique. Les faits massifs et encombrants ne sont pas mis en discussion. Ils disparaissent, escamotés du paysage. La conclusion boîteuse n'a plus dès lors, à être expressément articulée. Elle vient à vous spontanément.

***

(8) Ch. André JULIEN : *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie - Algérie - Maroc. Des origines à la conquête arabe* (647 ap. J.-C.), deuxième édition, revue et mise à jour par Christian Courtois, Paris, 1956.

Sans renoncer aux ruses de la méthode, d'autres pourtant sont plus hardis, n'hésitant pas, tout au contraire, à empoigner les faits, à les rudoyer même, pour leur tirer certains aveux. Louis Bertrand fut dans le genre, l'un des plus impavides. Ce n'est pas lui qui ferait fi de la réalité jusqu'à taxer ce qu'il appelle « la Berbérie », d'inaptitude congénitale à vivre indépendante. Il est plutôt émerveillé de la façon dont les « vrais fils » de cette terre, « les Berbères indigènes » ont affronté les invasions. Les invasions arabes, s'entend. C'est en vain que leur vague « asiatique » a déferlé deux fois sur eux. Par deux fois, le rocher submergé reparut sous le flot, identique à lui-même et fidèle au passé. Et le passé, nul ne l'ignore, c'est le passé romain avec son fonds chrétien. C'est

> « l'Afrique d'Apulée et de Saint Augustin... l'Afrique romaine qui n'a jamais cessé de vivre même aux époques les plus barbares... Jusqu'au milieu du XII[e] siècle, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, tout le matériel de la civilisation romaine a subsisté ». Et maintenant encore, le fonds demeure, « il continue à vivre » (9).

A la bonne heure ! Voilà qui met enfin les choses au point. Abdallah ben Yassine, Mohammed ben Toumert venus du Sahara ou de l'Atlas pour restaurer le pur islam, Mohammed Jazouli qui battait le rappel contre les Croisés portugais, Ben Abdelkrim, héros de l'épopée rifaine, auront ainsi, dans le royaume des morts, pu découvrir qu'ils incarnèrent, face à l'Asie, l'irrédentisme de l'Occident chrétien. Quant aux Gallo-romains qui, en 1830, posèrent le pied en terre d'Afrique, au cri, sans doute, d' « Augustin, nous voilà », ils étaient donc — à nous de le comprendre — non des dominateurs, non pas même des tuteurs, mais des libérateurs.

Aussi cocasses qu'elles nous paraissent, ces rêveries, à leur époque, n'ont pas été désavouées dans les milieux savants. Outre que leur auteur entra sous la Coupole, tout un courant de la recherche s'apparentait à lui s'il ne s'en réclamait. On ne peut tout d'abord, s'agissant du Maroc, imputer au hasard l'intérêt quasiment exclusif de l'archéologie pour les

(9) Cité par Prosper RICARD : *Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne,* Paris, 1924, pp. 8-9.

vestiges romains. Jusqu'à l'indépendance, on exhuma, avec un soin patient, Volubilis où l'on n'avait pourtant rien d'essentiel à découvrir après les fouilles correspondantes effectuées en Algérie. On ignora par contre, les autres sites où gît sans doute la clé des grands problèmes de l'époque musulmane, et notamment, Sijilmassa. A Volubilis même, on ne fouilla que le romain alors qu'à un niveau plus bas, se situent les vestiges d'une époque antérieure où le Maroc, fait important, avait déjà une civilisation non dépourvue d'éclat, mais qu'il ne devait pas à Rome. N'y a-t-il pas dans cet exemple, une première illustration de ce qui était dit plus haut quant à l'effet de frein que peut avoir sur la recherche une idéologie malsaine ? Cette idéologie était ici, celle de Louis Bertrand, avec l'une de ses faces, aimable et nostalgique, tournée vers le couchant romain.

L'autre face cependant, hostile mais orientée vers le levant arabe, elle aussi exerça un effet qui ne fut pas meilleur. Prosper Ricard était grand connaisseur de l'art d'Occident musulman dont il comprit l'originalité et dont il suivit même, jusqu'en Europe, la force d'expansion. Pourtant, après avoir cité complaisamment Louis Bertrand, il finit, en dépit de réserves sur la situation des villes, par se ranger à son avis quant à l'échec qu'aurait subi l'islam dans les milieux ruraux, ne faisant, paraît-il, « qu'effleurer » les consciences dans les tribus de la montagne ([10]). Ainsi acceptait-il de prendre part au jeu : les uns font revenir les morts, les autres effacent la trace des vivants. L'exemple est plein de sens puisque, vu son domaine, Prosper Ricard était moins préparé que d'autres à recevoir l'idée. En fait, il n'est guère de travaux où ne soient évoqués, ici ou là, comme un axiome, la répugnance ou le refus berbères proclamés par Bertrand, face à l'apport arabe en général. Ce qui conduit souvent à regarder comme résolu d'avance, un problème difficile et demeuré pendant. Car, qu'on le veuille ou non, les Arabes ont agi sur le milieu berbère qui, lui-même en retour, a converti en Marocains tous ses Arabes, les conquérants d'abord, ensuite les immigrants. Faute d'examiner comme il le méritait, ce double processus, on ne pouvait, comme il advint vraiment, que méconnaître, au cours de son histoire, la cohésion du peuple au sein duquel il s'est effectué.

***

(10) *Ibid.*, p. 9.

Il est vrai qu'à l'inverse de ceux qui, comme Louis Bertrand, ont cru que l'on pouvait gommer la trace des Arabes, d'autres, plus écoutés, l'ont au contraire accentuée à un point tel qu'elle en devient démesurée. Ils n'étaient pas poussés, hélas, par un plus grand souci de vérité. Jamais leur attention ne se porte en effet, sur ce que la conquête a eu de conséquences heureuses. Sur le fait notamment, qu'elle plaça le Maroc dans un réseau de routes intercontinentales, le vouant de la sorte, à l'essor commercial qui, bientôt, allait faire sa grandeur ; non plus que sur l'ensemble des cultures, des techniques, des idées importées de l'Orient. Tout heureux du renfort que leur apporte Ibn Khaldoun, seul Arabe qui ait pu trouver grâce à leurs yeux, ces auteurs ne recherchent et ne trouvent dans la présence arabe que des effets à déplorer. Il est vrai toutefois, qu'ils dénoncent avant tout les « invasions » tardives, celle des Beni Hilal, au XI[e] siècle, celle des Maaquil, plus tard encore. Nomades invétérés pour qui la pierre ne peut servir qu'à caler sur le feu la marmite, et le bois qu'à donner des piquets pour les tentes, les uns, Beni Hilal, se répandirent dans les plaines atlantiques, cependant que les autres, les Maaquil, battaient au sud, jusqu'à la mer, le versant de l'Atlas. Partout, sur leur passage, ils ravageaient les plantations des Berbères de la plaine. Si bien que ces derniers, cédant à la contrainte ou à la séduction, régressèrent au niveau de leurs envahisseurs en adoptant leur nomadisme, leur langue et leur mentalité. Quant aux Berbères de la montagne, épargnés par la vague, ils n'en vécurent pas moins, depuis, dans un état de siège les acculant à la misère et au repli sur soi. De façon générale, toute la vie du pays se trouvait déréglée. Les routes n'étaient pas sûres, le commerce déclinait, l'impôt ne rentrait plus. La déchéance était irrémédiable.

Théorie séduisante par sa simplicité et qui, en plus de la caution d'Ibn Khaldoun, bénéficie au Maroc même, du témoignage de chroniqueurs divers, sans parler de la franche aversion des citadins pour ceux qu'on nomme « A'robiya », Arabes de la campagne. Gageons pourtant qu'elle aurait suscité moins d'engouement chez les auteurs européens si elle n'avait l'autre mérite de flatter la conscience des colonisateurs. Qui ne voit en effet, que la remise en ordre, au grand profit et des Berbères et des Arabes, d'une situation ingénuement troublée par ces derniers, a plus de consistance, au XX[e] siècle, comme alibi, que la restauration, chère à

Bertrand, du christianisme antique ? Cela rendait moins exigeant dans l'examen critique.

L'Europe a su ce qu'ont été vraiment les invasions barbares. Les Germains se frayaient en force un chemin. Choisissaient-ils un lieu pour s'établir, ils s'en appropriaient très largement les terres et se mettaient eux-mêmes à gouverner. Les Huns, les Normands, les Hongrois ravageaient tout sur leur passage en se livrant aux pires atrocités. C'est par le fer et par le feu qu'ils s'imposaient.

Il ne s'est rien produit de comparable dans le cas du Maroc. C'est un souverain almohade qui prit très librement la décision de faire entrer les Hilaliens dans le pays pour s'en servir comme auxiliaires. Ils allaient y rester minoritaires et confinés dans le service. Et même dans le cas des Maaquil, on parlerait plus justement de migration que d'invasion, car ils entrèrent dans des régions très dépeuplées et où l'espace ne manquait pas. De plus, ils étaient musulmans et donc, en tant que tels, ils se trouvaient un peu chez eux, partout en terre d'islam. Que des frictions se soient produites tant de leur part que de la part des Hilaliens, avec les gens du cru, c'est évident. Mais ces frictions se produisaient tout aussi bien entre tribus berbères. Que ces nomades aventureux aient bien été, pour les agriculteurs, des voisins incommodes, sans doute aussi. Mais comparés aux Huns et aux Normands, ils font figure de pauvres maraudeurs. Ils détroussaient parfois un voyageur chargé d'écus. On en retrouve dans les chroniques la relation amère. Mais en Europe aussi, malgré l'absence de tout Arabe, on détroussait des gens. Et l'historien doit se garder de généraliser à partir d'incidents qui obnubilent le chroniqueur. Reportons-nous au témoignage d'un bon observateur dont le regard dépasse le fait divers. C'est Léon l'Africain parlant du groupement berbère des Heskoura logé sur les versants du Haut Atlas central. Depuis le XIII^e^ siècle, ces Heskoura étaient flanqués de Hilaliens et de Maaquil qui occupaient, les uns au nord, les autres au sud, le plat pays jusqu'au piémont (11). Voilà un bel exemple de ce prétendu siège dressé par les Arabes. Or, que nous dit Léon après plus de deux siècles de cette situa-

(11) Voir : Ahmed TAWFIQ : *Baʿdu Jawānibi Taʾriḫ al-Maġrib al-Ijtimāʿī fī l-Qarn at-tāsiʿa ʿašara... Inultān min 1850 ila 1912*, Diplôme d'Etudes Supérieures soutenu à la Faculté des lettres de Rabat, juillet 1976, p. 43 du manuscrit.

tion ? Il a vu un pays recouvert d'oliviers, d'amandiers, de noyers, d'orangers, avec partout, des ateliers où se tannaient les peaux et se tissait la laine. Tels ne sont pas les signes de la misère obsidionale. Il a vu les marchands qui s'en venaient de Fès et d'autres villes avec leur marchandise à échanger contre les produits régionaux. Donc les Arabes ne s'interposaient pas. Il a vu les Arabes montant eux-mêmes pour s'approvisionner sur les marchés. Ils y étaient en acheteurs et non pas en pillards. Bien mieux, les Heskoura allaient inversement cultiver dans la plaine au milieu des Arabes. Ils payaient bien à ces derniers, nous dit Léon, le loyer de leur terre, mais les profits qu'ils en tiraient étaient bien supérieurs ([11 bis]). Voilà le vrai tableau d'une vie quotidienne où les Arabes, si turbulents qu'on nous les peigne, devaient comme tous les autres, se plier à la loi du marché. Au Maroc ni ailleurs, ce n'est jamais la lance qui a réglé l'économie. L'ignorer, c'est courir de grands risques.

Jadis, les invasions du v[e] siècle étaient considérées comme la cause imprévue du brusque effondrement de l'empire romain d'Occident. Depuis, on a acquis la conviction qu'elles ne furent au contraire que l'effet prévisible d'une longue décadence de cet empire lui-même. L'histoire a de ce fait, réalisé de grands progrès en recherchant ailleurs les véritables causes. Alors, à moins de préventions solides, pourquoi, dans le cas du Maroc, se dispenser, grâce aux Arabes, de rechercher ailleurs les raisons du déclin subi par ce pays ? Ibn Khaldoun lui-même avait noté la faiblesse militaire de leurs tribus médiocrement armées et indisciplinées, mises en échec devant le moindre ouvrage assez bien défendu ([12]). Des paysans capables, avec Abdelmoumen, de renverser l'empire almoravide, n'auraient-ils pu, sous l'autorité mérinide ou une autre, venir à bout de leurs molestations ? En se fixant, les cavaliers hongrois, comme les Normands, hommes de la mer, sont devenus des paysans. Les Arabes au contraire, auraient « bédouinisé » l'indigène sédentaire. pourquoi eux et eux seuls ? Parce qu'ils étaient Arabes ? Raison irrecevable.

(11 *bis*) Jean Léon l'Africain : *Description de l'Afrique.* Traduction Epaulard, Paris, 1956, t. I, pp. 130-131.

(12) «فكل معقل أو مستصعب عليهم فهم تاركوه الى ما يسهل عنه ولا يعرضون له والقبائل المتنعة عليهم بأوعار الجبال بمنجاة من عيثهم وفسادهم» .

Muqaddimat al°Allāma Ibn Ḫaldūn. Mustapha Mohammed édit. Le Caire, sans date, p. 149.

Dès lors, ne faut-il pas, ici aussi, retourner la question et rechercher ce qui aurait permis à des tribus en soi assez peu redoutables, de se répandre dans les plaines et d'y garder, grosso modo, leur état primitif de nomades ? Un travail tout récent sur les épidémies qui sévirent au Maroc tout au long du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles semble fournir déjà des éléments de solution à la question ainsi posée. Les deux auteurs de cette étude fondamentale ont établi que le fléau frappait impitoyablement dans les plaines atlantiques, alors qu'il épargnait les confins sahariens. Ce qui d'ailleurs, est en tous points d'accord avec le régime de la peste — car c'est d'elle qu'il s'agit — dont le virus se plaît dans un climat humide et doux, mais ne supporte pas les chaleurs sèches. Si l'on sait que les plaines furent ainsi quasiment dépeuplées, on voit comment le sud se muait en réserve pour leur repeuplement. Voilà comment, spontanément, ou bien, dans certains cas connus, par le fait du Sultan, les tribus de Maaquil qui se trouvaient là-bas, remontèrent vers le nord. L'espace surabondant et les gras pâturages ne pouvaient pas les inciter à transformer leur vie nomade. Quant aux Berbères de la région, ils avaient déjà fait place nette. Il n'était plus question pour eux, hélas, de se bédouiniser ni de s'arabiser ([13]).

Il est certain que nul n'aurait songé à explorer la voie ayant mené à de telles conclusions sans se défaire au préalable, du néo-khaldounisme de l'histoire coloniale. Mais ce n'est là qu'un cas. Car c'est tout le déclin de l'empire marocain que l'on impute en bloc à la malfaisance des Arabes. La théorie interdit donc sans distinction, tous les accès aux raisons véritables. Doit-on penser que c'est par simple inadvertance ? On a lieu d'en douter puisqu'en sus des famines et des pestes, fléaux de la nature, l'action des hommes est, elle aussi, à mettre en cause, et que les hommes, en l'occurrence, sont bien moins les Arabes que les Européens.

Ibn Khaldoun dont le regard savait fouiller tout ce qui remplissait le champ de sa vision, n'a pas perçu par contre, le profond changement qui, dans son dos, aboutissait à renverser l'ancien rapport des forces entre l'Europe et le monde musulman. Déjà de son vivant, le temps était

(13) Bernard ROSENBERGER et Hamid TRIKI : *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles* in « Hespéris-Tamuda », vol. XIV, 1973, fasc. unique et vol. XV, 1974, fasc. unique.

la totalité du pays. Comment s'en expliquer, si l'on venait vraiment à lui, comme on le prétendait, les mains pleines de bienfaits ? En invoquant une fois de plus la théorie. On découvrait à sa lumière, que les tribus « rebelles » n'en voulaient pas du tout à l'étranger. Cédant au vieil antagonisme Bled el Makhzen, Bled es-Siba, c'est au Sultan qu'elles résistaient. Du coup, le « protecteur » français n'était plus là en conquérant ; il apaisait plutôt des luttes intestines. Il « pacifiait ».

Ces bons services rendus par elle au colonisateur rendaient déjà la théorie suspecte. Mais la pratique l'a en tous points disqualifiée. Quand, en 1903, fut en France, débattu le problème de savoir par quel bout attraper la question marocaine, deux voies se présentaient : ou gagner le Sultan pour avoir les tribus, ou bien, tout au contraire, soulever les tribus pour réduire le Sultan. Des deux, c'est la première qui fut choisie. Tout bien pesé, on avait donc jugé, contre la théorie, que l'élément de cohésion représenté par le Sultan était à même de l'emporter sur les éléments de rupture qu'on situait dans les tribus. Et la suite a montré que le choix était juste. Ce n'est pas contre le Sultan, ni même sans lui, que la conquête eut lieu, elle ne put au contraire, se mener qu'avec lui. Voilà d'abord la preuve.

Mais, fait rare en histoire, il y a eu aussi la contre-épreuve. Car ce qu'on appela sous le Protectorat, « la politique berbère », consista justement à tenter de scinder le pays entre les deux blocs opposés, Bled el Makhzen, Bled es-Siba, que les théoriciens voulaient y discerner. Chacun connaît le résultat. L'occupant fit bien naître la Siba, mais contre lui et non, comme il l'avait pensé, face au Bled el Makhzen. Et voilà que dans cette Siba imprévue, gens de la ville et de la plaine s'unirent à ceux de la montagne. Bien plus, l'idée qu'on menaçait leur unité fut l'aiguillon qui anima les Marocains dans le combat qui s'acheva par le départ de l'étranger. Si tout cela est vrai, pourquoi continuer, même aujourd'hui, à ressasser l'idée des deux Maroc que l'on oppose entre eux irrémédiablement ?

Cela signifie-t-il qu'on y devrait substituer l'idée d'un Maroc idyllique, fait d'unité et d'harmonie ? Non, bien sûr. Mais pourquoi oublier, dans le cas du Maroc seulement, que jamais un Etat ne s'est constitué ni maintenu sans étouffer les résistances rencontrées en son sein ? Pour-

quoi considérer la Grande-Bretagne comme un Royaume Uni malgré les problèmes irlandais, écossais et gallois, ne retenir de l'Italie et de l'Allemagne que leur unité toute récente, malgré des siècles de division, passer ici et là, sur les conflits de classes, les guerres civiles, les guerres de religion pour ne voir la révolte qu'en ce Maroc où un Etat pourtant, constitué dès l'aube du IX^e siècle, s'est maintenu ou rétabli, identique à lui-même, quand il changeait de mains, jusqu'à l'époque que nous vivons ? Cet Etat, comme les autres, a usé de violence, et des contradictions multiples l'ont aussi déchiré. C'est vrai que les tribus se rebellaient. C'est vrai qu'ici ou là, les formes du gouvernement n'étaient pas identiques. Mais l'Etat était né, gouvernait, subsistait. Il y avait par conséquent un autre aspect des choses. Mais l'histoire coloniale n'a regardé que le premier pour l'isoler, lui donner corps et l'ériger en vérité métaphysique. Elle fit de la Siba comme un péché originel que le Maroc a dû traîner depuis l'aube des temps jusqu'à 1912, heure de la France et de la rédemption (15). Elle a bloqué le film après arrêt sur la mauvaise image. Elle nous interdit donc l'accès à un passé toujours mouvant dont les progrès et les reculs restent insoupçonnés, n'attirant l'attention ni sur eux-mêmes, ni sur leurs causes et leurs effets. Aussi, pour résumer le jugement qu'au terme de cette étude, on est, malgré tout son actif, en droit de formuler contre elle, cette histoire coloniale n'a pas été uniquement ou tendancieuse, ou parfois mensongère, mais, c'est là le plus grave, elle risque d'être encore stérilisante en camouflant l'objet de la recherche et en engourdissant l'esprit de l'investigateur.

Germain AYACHE

(15) « Il est fort probable que des royaumes indigènes se constituèrent ainsi bien avant les Etats que nous trouvons mêlés à l'histoire de Carthage et de Rome... Le roi, sans doute, impose son autorité dans son *bled el-makhzen* qui correspond surtout au pays des citadins et des sédentaires des plaines, ... mais un *bled es-siba*, qui comprend les montagnards et une partie des nomades, tend toujours à lui échapper ». (Ch. André JULIEN : *op. cit.*, pp. 61-62.)

DESTIN ET TEMOIGNAGE D'UN MAROCAIN ESCLAVE EN ESPAGNE (1521-1530)

Dans sa trop brève chronique, Juan Daza évalue à 60 000 le nombre de ceux dont les deux années noires de 1521 et 1522 ont entraîné une déportation, rarement volontaire, du Maroc vers l'Espagne. L'immense majorité de ces victimes de la méchanceté des temps ou des hommes aurait péri presque aussitôt dans des conditions lamentables... Mais, assurément, il y eut des rescapés, et c'est avec raison que B. Rosenberger et H. Triki, dans la belle synthèse qu'ils consacrent aux *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*, invoquent le témoignage de Diego de Torres pour affirmer que, quelques décennies après 1521-1522, il y avait en Espagne beaucoup d'esclaves achetés de temps-là (1).

Il n'est pas indifférent, quand c'est possible, de suivre hors du Maroc ces rescapés. Quelles que soient les circonstances très diverses dans lesquelles ils s'étaient embarqués en Afrique, ils ont débarqué en Europe pour connaître un sort identique, marqué au matériel par la servitude, et au spirituel par l'obligation d'apostasier. Dans le groupe social que forment les esclaves, nombreux dans l'Espagne opulente du XVI^e^ siècle, on observe que le cas individuel y est la règle. Menacé par l'assimilation à moyen terme ou par la disparition physique, le groupe servile ne se perpétue que par un apport extérieur et permanent de chair nouvelle, proposant à l'observation une cohérence au caractère étrange, car fondée en un sens sur son absence. Ici, le cas individuel a toutes les chances de

(1) B. Rosenberger et H. Triki : *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*. « Hespéris-Tamuda », 1973 (pp. 109-175) et 1974 (pp. 5-103). Sont particulièrement révélatrices dans le numéro de 1973 les pages 119-134.

Une bonne bibliographie de base sur la question des esclaves en Espagne est donnée par Cl. Larguié dans *Les esclaves de Madrid à l'époque de la décadence (1650-1700)*. « Revue historique », n° 495, juil.-sept. 1970, pp. 41-74.

renvoyer au cas général, et une vie particulière peut se charger d'une valeur exemplaire. Telle est celle qui pourrait être attribuée au destin de Diego El Negro, dont le procès inquisitorial inédit fait mieux imaginer ce que fut le sort de dizaines de milliers de musulmans (2).

***

Le 2 juillet 1528, le Bachelier Santander, *fiscal* agissant dans l'exercice de ses fonctions de procureur, se présente à Cuenca devant le Docteur Ruesta, Inquisiteur au Tribunal de cette ville. Il déclare disposer de preuves suffisantes pour affirmer que Diego El Negro, esclave qui vit à Sigüenza chez son maître Antón Rosillo, observe les prescriptions de la religion musulmane et, étant baptisé, se rend coupable d'hérésie et d'apostasie. Séance tenante, l'Inquisiteur juge bien fondée la requête, et donne ordre à l'alguazil Luís Vázquez del Busto de procéder à l'arrestation du crypto-musulman. Deux mois plus tard, le 3 septembre 1528, l'alguazil remet à l'*alcaide,* responsable de la prison du Saint-Office, la personne de Diego El Negro.

Le Bachelier Santander avait fait preuve de diligence pour demander au juge la délivrance du mandat d'arrêt. En effet, deux dénonciations étant en droit inquisitorial nécessaires pour que puisse être requise l'arrestation d'un suspect, il n'avait pas attendu, comme c'est fréquemment le cas, qu'il y en eût trois ou même davantage.

***

La première déposition remontait au 16 mai 1528, et était le fait de Francisca de Sigüenza, servante du chanoine Vallejo qui habitait la ville épiscopale de Sigüenza (3). Ce jour-là, sous la foi du serment, elle déclarait qu'elle s'était convertie au christianisme une dizaine d'années environ auparavant et avait été baptisée en l'église de Sigüenza par Miguel Martínez, le chanoine Juan de Frías et le Prieur. Depuis son baptême, elle avait rencontré Diego, esclave noir d'Antón Rosillo, et, alors qu'elle

(2) *Archivo Diocesano de Cuenca. Inquisición. Legajo 105. Número 1488.* Nous remercions l'archiviste D. Dimas Pérez Ramírez et la Sta E. Redondo Rubio qui ont aimablement facilité la réalisation de ce travail.

(3) Cf. *infra,* Document nº 1. Les dépositions des deux témoins à charge sont transcrites intégralement de l'original.

se trouvait à la fontaine publique de Sigüenza, Diego lui avait adressé la parole pour lui demander pourquoi elle s'était convertie au christianisme, ajoutant que la religion de Mahomet était meilleure que celle du Christ, que lui-même était pour son compte demeuré musulman, bien qu'étant baptisé et portant le nom d'un chrétien. Une fois même, ajoutait Francisca, alors qu'on portait le Saint Sacrement dans la rue principale, Diego avait refusé de s'agenouiller et de prier, se baissant au contraire avec la tête et le corps de façon à ne pas voir le Saint-Sacrement... Diego disait tout cela en langue arabe en présence de Julia, esclave du maître d'école de Sigüenza, de María, esclave de García Gallego, habitant de Sigüenza, et d'Ana, esclave de Rojas, habitant de Tolède et receveur des Bulles. Diego avait tenu ces propos deux ou trois fois, et très souvent il lui avait dit qu'il ne lui laisserait pas prendre de l'eau à la fontaine si elle ne s'avouait musulmane et ne l'était réellement. Si bien qu'une fois, compte tenu de tels propos et pour que Diego lui laisse prendre de l'eau, elle se déclara musulmane. Une autre fois, Diego s'était disputé avec elle parce qu'elle, Francisca, disait aux esclaves susnommées d'être de bonnes chrétiennes et qu'elle savait que ces esclaves, toutes en général et chacune en particulier, observaient la religion et la foi de Mahomet, préférant y demeurer plutôt que d'être chrétiennes. Elle les a vus, elles et Diego, « en train de se faire des salamalecs avec des formules de la religion musulmane, de se donner l'accolade et de se faire toutes ces grandes démonstrations qu'ils se faisaient auparavant » (4). Une autre personne qu'elle, Francisco, esclave noir appartenant au chanoine Bautista, habitant de Sigüenza, était au courant de ces choses, car il les lui avait rapportées à elle.

(4) C'est ainsi qu'on peut se croire autorisé par le contexte et la qualité de la locutrice, arabophone au départ, à traduire *ensalmandose con oraziones de moros y abrazandose y haziendose con ellas solenydades que antes*. Mais c'est ainsi qu'on mesure la misère de l'interprète.

En effet, *ensalmar* signifie non pas « dire salam », donner à quelqu'un en le saluant une marque d'attention et de civilité, mais bien guérir par des pratiques et des prières relevant de la magie et de la superstition la plus caractérisée et la moins innocente. La distorsion du sens est éloquente : alors que la langue du témoin parle de marques de courtoisie, de comportements culturels, le discours dans lequel le notaire inquisitorial enregistre et pérennise la parole, transmute une conduite en délit, pénalisant *a priori* une culture en la « verbalisant » comme contre-nature.

Le second témoin est tout naturellement cet esclave Francisco qui comparaît à Sigüenza le 8 juin 1528. Sa déposition est une conséquence obligée de celle de la servante qui venait de le mettre en cause, et rien ne dit, en l'absence d'une meilleure information documentaire, qu'elle ait eu le caractère spontané qu'avait revêtu celle de Francisca de Sigüenza. Quoi qu'il en soit, le nouveau témoin déclarait sous la foi du serment que, en maint lieu et en mainte occasion et ce depuis un an, il avait vu Diego El Negro et l'avait entendu dire qu'il observait la religion musulmane et n'était pas, bien que baptisé, un vrai chrétien. Ajoutant que la religion de Mahomet était meilleure que celle du Christ, Diego avait demandé à Francisco pour quelle raison celui-ci était bon chrétien, l'invitant à ne pas être tel, mais bien plutôt à observer la religion musulmane et la foi de Mahomet. Quatre mois auparavant, Francisco avait vu comment Diego avait empêché la servante du chanoine Vallejo de prendre de l'eau à la fontaine parce qu'elle refusait de dire qu'elle reconnaissait qu'elle était musulmane comme par le passé, à tel point que Diego l'avait forcée à dire qu'elle reconnaissait qu'elle était musulmane et était telle en profondeur. Diego, pour lui dire cela, avait employé la langue arabe. Enfin, Francisco dénonçait Julia, l'esclave du maître d'école, qui reconnaissait qu'elle était musulmane, n'allait jamais à la messe ni ne faisait acte de présence à l'église. Le témoin déclarait, enfin, être poussé non par un sentiment de haine, mais par le souci de décharger sa conscience.

Emprisonné le 3 septembre, Diego El Negro comparaît devant son juge, l'Inquisiteur Ruesta, en présence du notaire Francisco de Herrera, le 10 septembre 1528.

Invité à décliner son « état civil », il dit être âgé de trente ans et *natural de Marruecos,* c'est-à-dire originaire de Maroc (5). Ses parents sont des musulmans et il a été fait prisonnier il y a sept ans par des musulmans qui l'ont vendu à des chrétiens. Un nommé Belvidil, domestique de l'évêque de Sigüenza l'a acheté à Séville en même temps que des chrétiens, et l'a revendu à Villarforma, son majordome. A son tour,

(5) Cf. *infra,* Document n° 2. Le procès ne permet pas de préciser s'il s'agit de la ville de Marrakech ou du Royaume de Marrakech.

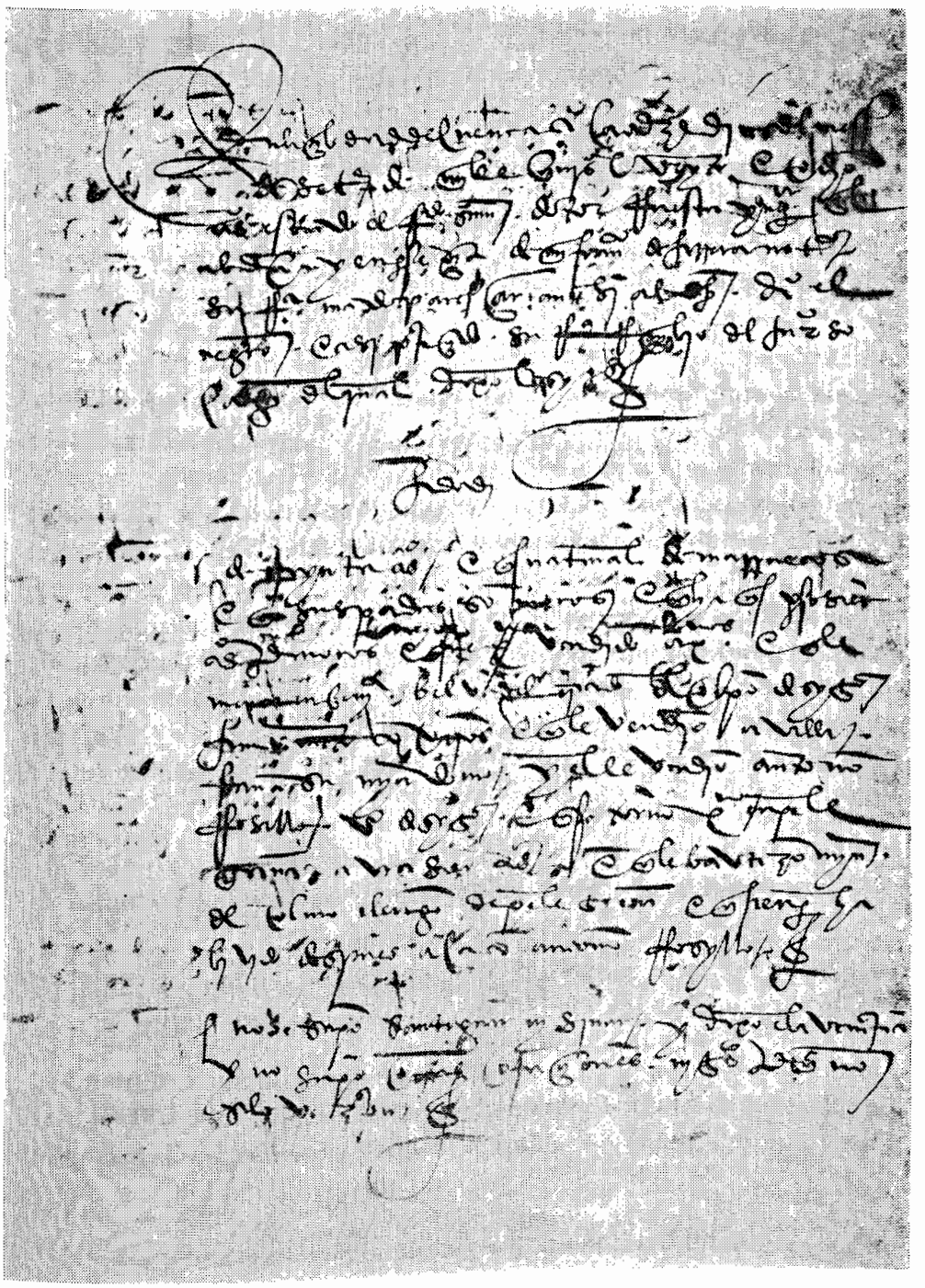

Fac-similé des déclarations de Diego El Negro, natif de Maroc, lors de la 1re audience. Voir la transcription *in* Document nº 2 (folio 8, non numéroté), *Infra*, pp. 82-83.

ce dernier l'a revendu à Antonio Rosillo. Diego s'est fait chrétien il y a sept ans à Pelegrina, bourg voisin de Sigüenza, où Martín del Olmo l'a baptisé. Depuis, il a toujours vécu chez Antonio Rosillo.

Diego ne sait ni faire le signe de la croix ni se signer. Il récite l'*Ave Maria*, mais ne connaît aucune autre prière parce qu'on ne lui en a pas appris d'autre.

Après avoir écouté l'avertissement solennel de l'Inquisiteur qui promet miséricorde et pitié au cas où il avouerait promptement son délit d'hérésie et dénoncerait d'autres musulmans, Diego passe aussitôt à des aveux qui n'ont rien de honteux ni d'embarrassé. Francs et massifs, ils font plutôt l'effet d'une proclamation de foi musulmane particulièrement consciente d'elle-même, étroitement liée aux sentiments de la race et de la dignité. En effet, Diego déclare que depuis qu'il a embrassé le christianisme, il n'a cessé d'être dans la « secte de Mahomet » comme un musulman, et qu'il faisait des prières musulmanes, dont en particulier la prière de *bezmeleq* (6). Il priait Dieu de le faire sortir de sa captivité et, ses parents ayant été musulmans, de le faire mourir musulman. Durant ce temps-là, il observait les jeûnes de la loi musulmane en ne mangeant que la nuit tombée et, bien qu'on lui donnât du pain pour manger, il ne le mangeait pas avant la nuit. Il aurait observé toutes les cérémonies et tous les autres rites de l'Islam, s'il les avait connus.

Interrogé pour savoir s'il se lavait en procédant aux ablutions de l'*alguado* pour faire la prière, Diego répondit qu'il ne les avait jamais vu faire que par l'*alfaqui* qui prononçait des paroles en arabe (7).

Interrogé pour savoir s'il mange du lard, il répond qu'il en mange toujours, mais qu'il ne boit jamais de vin pour la raison qu'on ne lui en a pas donné à boire.

Interrogé pour savoir si depuis qu'il est là, à Sigüenza ou ailleurs, en rapport avec quelques esclaves chrétiens anciennement musulmans, il les a vus pratiquer la religion musulmane, Diego dénonce quatre crypto-musulmans.

(6) Le « bismillah » qui inaugure la prière musulmane sert à désigner la prière elle-même.

(7) *al-wuḍū'* (الوضوء), ; *al-faqīh* (الفقيه).

Il s'agit, tout d'abord, de Pedro, esclave du *provisor,* juge diocésain de Sigüenza. Diego l'a vu prier et réciter des prières musulmanes, dont celle de *bizmeleq*. Selon lui, Pedro demandait à Dieu de le laisser partir dans son pays pour mourir musulman, affirmait la supériorité de la religion musulmane sur celle du Christ, n'allait jamais prier à l'église n' ne manifestait aucune piété chrétienne. Pedro ne sait ni l'*Ave Maria* ni d'autre prière, ne mange pas de lard et « ne veut demeurer où on le tue » (8). Diego le considère comme aussi musulman que par le passé. Un mois plus tôt, alors que deux esclaves en fuite étaient venus de la capitale pour passer en Aragon, que Diego gardait les aires où l'on battait le blé, et qu'ils dormaient avec lui, Diego s'en fut prévenir son maître Antón Rosillo pour aller arrêter les deux noirs fugitifs. Ils y allèrent, mais les deux noirs s'étaient enfuis, si bien que Diego et son maître allèrent raconter ce qui s'était passé au *provisor,* juge diocésain et maître de Pedro. Or, celui-ci entendit tout ce qu'on disait à son maître. Par la suite, il prit à partie Diego, lui disant que, lui, Pedro, « n'était pas un coquin qui s'était fait chrétien », et demandant à Diego pour quelle raison, étant esclave noir, il voulait arrêter ces deux noirs fugitifs. Pedro ajouta qu'il valait mieux qu'ils soient des musulmans que d'être en Espagne dans la situation d'esclaves chrétiens. Diego rétorqua qu'il était préférable d'être en Espagne, de demeurer esclave et d'être chrétien (9).

Le deuxième crypto-musulman à être dénoncé par Diego est Cristóbal, esclave de Pedro González. Cristóbal a récité la prière de *bezmeleq* et a affirmé la supériorité de la religion musulmane devant Diego. Il a reconnu qu'il était musulman et a demandé à Diego d'être un musulman.

Le troisième, Juan de Arjona, esclave noir appartenant au clerc Fernán López, s'est rendu coupable des mêmes délits. Bien mieux, il

(8) La version du manuscrit est bien *ny come tozino ny quiere estar adonde le matan*. On attendrait *le mandan* (on l'envoie) et non *le matan* (on le tue), le délit de l'esclave tenant alors de la simple désobéissance et non de la conscience d'une situation qui justifie la rébellion.

La graphie a amorcé un *n,* pour l'éluder aussitôt et tracer un *t* dont la barre est irrécusable. Le *lapsus calami* du notaire, ou bien le *lapsus linguae* du témoin (mais le geste manqué serait trop beau !) en disent long sur la condition objective des esclaves en 1528.

(9) Cf. *infra,* Document n° 3.

s'est disputé avec Diego et lui a reproché d'être allé arrêter les deux noirs fugitifs. Partout où il le rencontrait, il le traitait de *perro cristiano,* et le faisait en langue arabe.

Le quatrième crypto-musulman est Diego, esclave appartenant à Esquivel, habitant d'Estigana, qui a récité des prières musulmanes, dont le *bezmeleq,* en présence de Diego El Negro, et qui a voulu s'enfuir, proposant à ce dernier de *yr allende,* c'est-à-dire de franchir ensemble la Méditerranée ou l'Océan pour gagner l'Afrique du Nord.

***

Ainsi se termine la première audience du 10 septembre 1528, sans que Diego El Negro se soit souvenu d'esclaves femmes crypto-musulmanes, et sans qu'il ait mentionné les deux personnes qui l'avaient dénoncé. Il demeure donc un suspect aux aveux incomplets.

Une semaine plus tard, le 17 septembre, l'accusé comparaît à nouveau pour entendre la seconde monition. Il déclare n'avoir rien à ajouter à ses précédentes déclarations. Il garde la même attitude le lendemain 18 septembre, après avoir entendu la troisième monition. La voie est libre pour que, ce même jour, le *fiscal,* dans ses fonctions de procureur, prononce le réquisitoire. Celui-ci, avec les imprécisions d'usage dont le gommage systématique de tout renseignement sur l'identité des témoins, rassemble et dramatise sous quatre chefs d'accusation le contenu de la dénonciation de Francisca, la servante du chanoine. Un cinquième et dernier chef d'accusation reprend pour l'essentiel la déposition de Francisco, le second témoin.

L'accusé a des difficultés pour se souvenir des personnes auxquelles il a demandé de pratiquer la religion musulmane, mais reconnaît l'avoir fait, en avoir entretenu la femme d'un nommé Caravates (10), avoir cherché, lui étant musulman, à ce que tous les esclaves soient musulmans, et n'avoir pas révéré le Saint-Sacrement... Diego demande à ce que les témoignages à charge lui soient lus, et dès la lecture du premier reconnaît immédiatement sa dénonciatrice, dont il affirme qu'elle est l'unique

(10) Diego ne la dénonce pas. Son témoignage, apparemment, n'a pas intéressé l'Inquisiteur.

esclave noire chrétienne de Sigüenza, qu'elle l'invitait à être bon chrétien pour aller en paradis, et qu'elle a dit la vérité sur lui. Du second témoin à charge, Diego ne dit rien, mais on ne lui en demandera pas plus : la principale dénonciatrice ayant été reconnue, il n'y a pas de raison pour que l'Inquisiteur ne croie pas à la sincérité de ses aveux, et ne se tienne pour satisfait. Et cela, d'autant plus que Diego déclare se repentir et supplie le Tribunal d'agir avec miséricorde, compte tenu que « c'est un homme du Congo, qu'il y a peu de temps qu'il est chrétien, qu'il est originaire d'Afrique, que sa conversion ne remonte pas à plus de sept ans » (11).

*
* *

Bien qu'aucun élément nouveau ne survienne après le 18 septembre 1528, le jugement ne sera rendu que plus tard, le 1er juin 1529. En attendant, Diego El Negro ne restera pas longtemps dans la prison du Saint-Office car le 21 octobre 1528 l'Inquisiteur Ruesta décide de le mettre en résidence surveillée chez son maître Antón Rosillo, lequel accepte d'être *carcelero comentariense,* geôlier par procuration, répondant de Diego sur sa personne et ses biens, s'exposant, le cas échéant, à être excommunié et à payer 20 000 maravédis.

Avant de retrouver son ancien état, Diego jure de tenir secret ce qu'il a vu et entendu au Saint-Office et en prison, sous peine de recevoir en cas d'indiscrétion cent coups de fouet.

Le jugement du 1er juin 1529 ordonne que Diego El Negro soit « reconcilié » avec l'Eglise dans un autodafé, condamné à subir une peine de prison et à porter le sambenito, qu'auparavant il soit très bien instruit dans la foi catholique et qu'en lieu et place de la prison il travaille pendant trois mois gratuitement chez les religieuses du couvent de Villamuro à Sigüenza, qu'il passe la nuit chez son maître et porte l'habit des condamnés pendant six mois.

Le 11 janvier 1530, l'Inquisiteur écrit à Antón Rosillo pour que son esclave se présente dans moins de six jours à Cuenca. Le destinaire accuse réception de la lettre le 28 janvier, et le 3 février 1530, Diego

(11) Cf. *infra,* Document nº 4.

comparaît devant le Docteur Ruesta. Il lui est ordonné de rester dans la maison de l'Inquisiteur. Le 2 mars, Inquisiteur et Procureur déclarent que le procès est clos.

Enfin, le 6 mars 1530, l'autodafé a lieu à Cuenca sur la place du marché. Diego El Negro écoute la sentence interminable prononcée en public par l'Inquisiteur Ruesta, qui n'omet dans sa lecture aucun des cinq chefs d'accusation retenus contre lui. Déclaré hérétique et apostat, il est excommunié et voit ses biens confisqués. L'Inquisiteur déclare qu'il mérite d'être relaxé au bras séculier, c'est-à-dire d'être brûlé vif, mais qu'en raison du repentir qu'il manifeste, il bénéficie de la pitié des juges qui le réconcilient avec l'Eglise. Diego El Negro devra porter le sambenito pendant l'autodafé, puis l'enlever pour recevoir cent coups de fouet et abjurer *de vehementi*. Les dimanches et jours de fête, il devra assister à la messe dans la paroisse de son maître et écouter les sermons s'il y en a. Il devra aller en pèlerinage chaque samedi au monastère de Villamuro à Sigüenza, s'il se trouve dans cette ville. Il devra réciter le *Pater Noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo* et les *Ave*, jeûner au pain et à l'eau chaque Vendredi Saint. Frappé d'incapacité juridique, il ne pourra porter, lui et ses enfants, de l'or, de l'argent, de la soie, monter à cheval et faire tout ce qui est interdit par les lois à ceux que condamne l'Inquisition. Enfin, sous peine d'être tenu pour impénitent et relaps, il ne devra plus parler en arabe (12).

***

Telle est l'issue du procès contre Diego El Negro dont on ne saura plus rien désormais. Avant que sa vedette soit renvoyée dans les coulisses sombres de l'histoire, il lève un coin de rideau sur un drame collectif qu'il serait dérisoire de prétendre saisir ici dans sa totalité. On se bornera donc, en manière de synthèse, à attirer l'attention sur quelques données pertinentes.

Douze esclaves apparaissent dans ce procès, dont deux fugitifs anonymes qui ont fait la belle et illustrent ainsi une des dimensions de la condition servile. Apparemment, tous sont des Noirs, mais les dix que l'on connaît seulement par leur nom et plus souvent le prénom reçu au

(12) Cf. *infra*, Document n° 5.

baptême, sont des arabophones. Ils parlent entre eux en arabe, ce qui prouve que ces musulmans noirs ne sont pas venu directement de l'Afrique du sud du Sahara, mais sont des Maghrébins. Incontestablement, Diego El Negro est un Marocain, natif de Maroc. S'il se décrit lui-même à la fin du procès comme « homme du Congo, né en Afrique », c'est pour exagérer l'éloignement initial dans lequel il se trouvait vis-à-vis du christianisme perçu comme un fait européen, et exciter d'autant la commisération du Tribunal. Il est possible qu'il ait été débarqué à Séville dans les années 1521-1522 puisqu'il déclare en 1528 que sa conversion remonte à sept ans. Mais ce n'est pas absolument certain, et le fait que sa dénonciatrice se soit convertie dix ans plus tôt montre la continuité du trafic des esclaves et son antériorité à la crise de 1521-1522. Toutefois, Diego dit avoir été fait prisonnier par des musulmans. Il ne serait donc pas nécessairement né dans l'esclavage, et ce détail de sa capture n'est pas dépourvu d'importance si l'on se réfère aux thèses de B. Rosenberger et H. Triki qui ont montré dans quelles conditions s'opéraient les razzias de bétail humain.

Le procès n'apporte aucune précision — cela n'intéressait pas les Inquisiteurs — sur d'éventuels traits particuliers de la pratique de l'Islam au Maroc. Remarquons simplement que Diego, qui est arabophone et natif de Maroc, dit ne pas faire d'ablutions parce qu'il ne les avait jamais vu faire que par l'*alfaqui* qui prononçait des paroles en arabe... Ce détail assez curieux montre par ailleurs que ce n'était pas la tiédeur religieuse ou la crainte de témoigner pour la foi musulmane qui ont empêché Diego de faire des ablutions.

En effet, le trait majeur qui ressort du procès est la solidité de l'attachement à l'Islam. Sur un éventail de dix personnes, quatre femmes et six hommes, il n'y en a qu'une seule, Francisca la dénonciatrice, dont on peut affirmer que la conversion au christianisme est acquise en profondeur. Une sur dix montre que 90 % des esclaves sont demeurés de cœur musulmans. Par leur franchise et la qualité de leur tonalité, les aveux de Diego sont ceux d'un témoin de la foi. Si, passé le moment solennel de l'affirmation de la foi, Diego a la faiblesse de se faire mouchard et étale un zèle passé à servir la méchante cause de ses maîtres, il ne fait que dévoiler sans mystère la réalité pitoyable de sa condition d'esclave

étroitement dépendant et largement irresponsable. Cependant, ces hommes que Diego dénonce sous la contrainte comme crypto-musulmans et qui parfois le haïssaient au point de l'insulter gravement, ne l'ont pas dénoncé. Certes, c'eût été s'exposer à être également dénoncés... Mais Diego ne se venge pas non plus en les dénonçant spontanément. En somme, un jeu complexe de solidarités et d'intérêts mutuels s'opérait, inexplicable au départ sans le partage, l'identité et la solidarité de la foi musulmane.

Qu'une femme ait été le maillon déficient de cette chaîne d'esclaves n'est pas pour surprendre. Nous avons formulé dans cette revue l'hypothèse d'une loi à vérifier selon laquelle en milieu crypto-musulman la femme montre un moindre degré de résistance à l'assimilation (13). Le cas de Francisca de Sigüenza est une fiche de plus pour le dossier. Certes, elle bénéficie en un sens de circonstances atténuantes, car étant au service d'un chanoine, elle était dans un environnement privilégié par rapport à ses correligionnaires. Comme par hasard, le second témoignage, qui n'est peut-être pas aussi spontané, est le fait d'un domestique d'un autre chanoine. Une plus grande pression idéologique et, peut-être, une moindre exploitation chez des clercs que chez des laïcs, seraient des éléments pour une explication.

Les employeurs de main-d'œuvre servile, force de travail et composante du prestige social, sont pour moitié gens d'Eglise. Si l'on se souvient que Diego est au service d'un laïc, mais a été acheté « en première main » par un domestique de l'évêque de Sigüenza, il faut dire qu'ils le sont non pour moitié, mais majoritairement. Dans ces conditions, on reste confondu en constatant que ces esclaves, dont Diego qui ne sait pas faire le signe de croix (!), ont une si faible connaissance des rites de la religion chrétienne. A croire qu'on les avait baptisés en trois coups de cuillère à pot et que, mise à part leur solide résistance à la christianisation et à l'assimilation que traduit la volonté bien accrochée du retour au Maghreb (*ir allende*), la société dans laquelle ils vivaient se faisait une raison de la tiédeur de leurs sentiments chrétiens, aveuglée et ravie par les avantages économiques du système.

(13) Hypothèse formulée in « Hespéris-Tamuda » (1965) et que la Sta. M. García Arenal juge fondée dans la *Memoria* que nous avons pu consulter à l'A.D.C.

Comment ne pas voir la portée économique du débat instauré sur le plan général et qui a seulement ses racines occasionnelles dans la dispute de Diego et de Pedro, celui-ci traitant Diego de coquin pour avoir voulu arrêter les deux noirs fugitifs et affirmant « qu'il valait mieux qu'ils soient musulmans qu'être en Espagne des esclaves et des chrétiens » ? Le changement de religion n'avait entraîné aucun changement dans le statut juridique. La condition bâtarde, mais réelle, d'esclave-chrétien ne leur apportait rien au matériel, mais leur enlevait tout au spirituel puisqu'il fallait abandonner l'Islam. A quoi bon la discontinuité dans le non-changement ?

L'économique se mêle donc étroitement au religieux, sans pour autant l'exclure. Car le religieux, au-delà de ce qui le constitue en tant que tel et dans une situation qu'on peut qualifier de normale, subit des modifications sensibles dès que les conditions dans lesquelles il s'épanouit sont sujettes au changement. Or, la réduction à la condition servile est un changement absolu. La note dominante dans le procès contre Diego El Negro nous paraît être moins l'imposition d'une christianisation que celle d'une assimilation par la dépersonnalisation. L'esclave marocain Diego, étant « esclave-chrétien » ne possédait sans doute rien au point de devoir être très affecté par une « réconciliation » qui impliquait une confiscation des biens. Mais, en était-il de même quand il fallait s'en tenir à une prescription de la sentence telle que l'interdiction absolue de parler en arabe ? Le proprement culturel est la troisième dimension du drame.

Bernard LOUPIAS

DOCUMENT N° 1 (folios 2/3, non numérotés)

Provança contra d(*ieg*)o negro
de anton Rosillo

en Sig(*üenz*)a a XVI de mayo de
MDXXVIII años.

francisca de syg(*üenz*)a criada de Vallejo canonigo de syg(*üenz*)a t(*estig*)o jur(*ad*)o en forma dixo q(*ue*) avia diez a(*ñ*)os poco mas o m(*en*)os q(*ue*) este t(*estig*)o se volvio xa [cristiana] y se bavtizo en la iglesia de syg(*üenz*)a y la bavtizo en la iglesia de syg(*üenz*)a y la bavtizo myguel m(*art*)yn(*e*)z y ju(*an*) de frias canonigo y el prior y que despues aca q(*ue*) se bavtizo hallando con el negro de anton Rosillo v(*ecin*)o de syg(*üenz*)a que se llama d(*ieg*)o estando a la fuente de syg(*üenz*)a este t(*estig*)o vydo e oyo como el d(*ic*)ho d(*ieg*)o le dixo q(*ue*) pa(*ra*) q(*ue*) se avia buelto xa [cristiana] de mora q(*ue*) mejor ley era la de mahoma que la de xpo [Cristo] y q(*ue*) el que todavia se estava moro avnq(*ue*) se avia bavtizado y se llamava xo [cristiano] y vna vez levando el cuerpo de n(*uestr*)o s(*eñ*)or por la calle m(*a*)yor este t(*estig*)o vido como el d(*ic*)ho d(*ieg*)o no q(*ui*)so vmillarse. antes abaxo la cauveza y cuerpo por no verle lo qual le oyo desyr este t(*estig*)o en su luengua estando p(*re*)sentes Jullia del maestro escvela esclava y m(*ar*)ya esclava de G(*arc*)ia Gallego v(*ecin*)o de syg(*üenz*)a y m(*ar*)ia esclava de Rojas v(*ecin*)o de toledo cogedor y Recibidor de las bulas. lo qual todo a que paso quatro meses poco mas o m(*en*)os y lo susod(*ic*)ho le dixo el d(*ic*)ho d(*ieg*)o a este t(*estig*)o otras dos o tres veses y q(*ue*) muchas veses le dixo q(*ue*) no la dexaria henchir en la fuente sino se llamava y hera mora. y por lo que le desya este t(*estig*)o le dixo vna vez q(*ue*) hera mora porq(*ue*) le dexase henchir y otra vez riño con este t(*estig*)o el d(*ic*)ho d(*ieg*)o porq(*ue*) desya a las d(*ic*)has esclavas que fuesen buenas xas [ristianas] y q(*ue*) este t(*estig*)o vido y conoscio que las d(*ic*)has esclavas y cada vna de ellas se estan en la seta de mahoma porq(*ue*) las ha visto hablar en la seta de mahoma y su creenzia diz(*iend*)o / que quieren mas estarse en ella q(*ue*) no en la de xpo [Cristo] y ensalmandose con orazione de moros y abrazandose y haziendose aquellas solenydades

que antes ellas y el d(*ic*)ho d(*ieg*)o. lo qual sabe fran(*cis*)co esclavo de bavtista v(*ecin*)o de syg(*üenz*)a porq(*ue*) lo dixo a este t(*estig*)o que lo sabia.

en sy(*güenz*)a a VIII dias del mes de Junyo de IUSXXVIII a(*ñ*)os [1528]

fran(*cis*)co negro esclavo del canonigo bastida v(*ecin*)o de sy(*güenz*)a t(*estig*)o jurado en forma dixo q(*ue*) de vn año a esta p(*a*)r(*te*) en muchas p(*art*)es y muchas veses este t(*estig*)o a visto e oydo desyr a d(*ieg*)o negro esclavo de anton Rosillo v(*ecin*)o de sy(*güenz*)a q(*ue*) se esta moro y no es xo [cristiano] aunq(*ue*) esta bavtizado y q(*ue*) dise q(*ue*) es mejor la seta de mahoma que no la ley de xpto [Cristo] y que le a oydo dezir a este t(*estig*)o q(*ue*) por q(*ue*) es buen xo [cristiano] q(*ue*) no lo sea sino q(*ue*) se este moro y en la setta de mahoma y q(*ue*) avia quatro meses que estando en la fuente vido como no dexo henchir en la fuente a fran(*cis*)ca esclava del canonigo Vallejo v(*ecin*)o de sy(*güenz*)a porq(*ue*) no q(*ue*)ria desyr q(*ue*) se estava mora como dantes hasta tanto q(*ue*) la hiso desyr por fuerza q(*ue*) se estava mora y se era mora lo qual le dixo en aravigo y q(*ue*) tambien sabe e a visto como jullia esclava del maestre escuela de sy(*güenz*)a se estava mora y no es xpiana [cristiana] y la [le ha] oydo desyr q(*ue*) se esta en la seta de mahoma y q(*ue*) aq(*ue*)lla es mejor q(*ue*) no la ley de xpo [Cristo] y q(*ue*) nunca va a mysa ny se esta en la yglesia y q(*ue*) no lo dixo por odio sino por descargo de su conciencia.

DOCUMENT N° 2 (folios 8/9, non numérotés)

En la zibdad de cuenca a diez dias del mess de set(*iembr*)e de mill e q(*ui*)ni(*ent*)os e veynte e ocho a(*ñ*)os estando el R(*everend*)o señor dotor Ruesta ynq(*uisid*)or en la cib(*da*)d [de] C(*uenc*)a y en presenzia de mi fran(*cis*)co de herrera not(*ari*)o su R(*everenci*)a mando parescer ante si al d(*ic*)ho d(*ieg*)o el negro e asi parezido su R(*everenci*)a recibio del ju(*rament*)o so cargo del qual dixo lo syg(*uient*)e

padres

[Dijo ser] de treynta a(*ñ*)os y q(*ue*) es natural de marruecos e q(*ue*) sus padres son moros e q(*ue*) ha q(*ue*) es p(*re*)so siet(*e*) a(*ñ*)os por moros e fue vendido a xanos [cristianos]. e q(*ue*) le merco en seui(*ll*)a belvidil [silvidil ?] criado del ob(*is*)po de sy(*güenz*)a juntamente co(*n*) xnos [cristianos] e q(*ue*) le vendio a Villarforma su m(*a*)yordomo y el le vendio [a] antonio Rosillo v(*ecin*)no de sy(*güenz*)a e q(*ue*) se torno xno [cristiano] en palegrina avia siet(*e*) a(*ñ*)os et q(*ue*) le bavtizo m(*art*)yn del olmo clerigo de pelegrina e q(*ue*) sienp(*re*) ha bivido despues aca con antonio Rosyllo q(*ue*) no se supo santiguar ny synar y dixo el ave maria y no supo otras orazioneſ ny(*n*)g(*un*)as porq(*ue*) no se lo vezaron /

(...) dixo q(*ue*) despues q(*ue*) se torno xno [cristiano] a estado sienp(*re*) en la seta de mahoma como moro y q(*ue*) rezava orazioneſ de moro e esp(*ecia*)lmente la orazion de bezmeleq rogando a dios q(*ue*) le sacase de cativo q(*ue*) pues sus padres heran moros q(*ue*) el asi mismo fuese moro y muriese moro e q(*ue*) en aq(*u*)el t(*iem*)po ayuno ayunos de moros no comiendo hasta la noche y avnq(*ue*) le davan pan por comer no lo comya hasta la noche e q(*ue*) hiziera todas las otras orazioneſ de moros si las supiera

p(*re*)g(*unta*)do si se a lavado haziendo al alguado para rezar como lo hasen los moros. dixo q(*ue*) no q(*ue*) los avia visto en sus lenguas aq(*ue*)llo mas del alfaqui e q(*ue*) por esto no lo hasya

p(*re*)g(*unta*)do si como tozino. dixo q(*ue*) si sienp(*re*) porq(*ue*) vino no lo beve porq(*ue*) no se lo a dado a bever (...)

DOCUMENT. N° 3 (folios 10/11, non numérotés)

(...) y oyo la platica el d(*ic*)ho p(*edr*)o y despues dixo a este q(*onfesant*)e q(*ue*) hera vn vellaco q(*ue*) se avia tornado xno [cristiano] y q(*ue*) el pues hera esclavo y negro porq(*ue*) q(*ue*)ria prender al negro q(*ue*) mas valia q(*ue*) estuviesen moros q(*ue*) no estarse aca esclavos e xos [cristianos] y este t(*estig*)o dixo q(*ue*) mas valia estarse aca y siemp(*re*) esclavos y ser xos [cristianos].

DOCUMENT N° 4 (folios 16/17, non numérotés)

(...) e p(*ro*)testa de oy mas de ser buen xno [cristiano] e estar en la ley de xpo [Cristo] y morir y bivir en ella y (...) pide a dios n(*uestr*)o s(*eño*)r p(*er*)don y a su R(*everenci*)a peny(*tenci*)a con my(*sericordi*)a considerando q(*ue*) el es onbre del congo y a poco / q(*ue*) es xno [cristiano] y q(*ue*) es natural de afryca y no de mas de syete años.

DOCUMENT N° 5 (folios 23/24, non numérotés)

(...) mandamos q(*ue*) el dya del aucto salga al cadahalso con vn sanbenito amarillo el qual tenga en el dicho aucto y despues le sea quytado y despues le sean dados cien acotes y abjure de vehementi y mas le mandamos q(*ue*) los dyas de domyngos y fiestas de guardar vaya a oyr mysa a la perrocha o yglesia donde fuere su amo y vaya a oyr los sermones sy los oviere y vaya en romeria cada sabado al monasterio de mozas de villamuro de la cibdad de sig(*üenz*)a si estoviere en la dicha çibdad y reze el pater noster y el ave maria y el credo y las av(*es*) / y ayune todos los viernes santos a pan y agua e declaramos el dicho diego ser yncapaz e hinabile para traher y usar de las cosas arbitrarias a el p(*ro*)hibidas ansi como traher armas oro plata seda cavalgar a cavallo e las otras cosas p(*ro*)hibidas a el por jnstituciones y estilo deste santo of(*ici*)o la qual dicha sentencia mandamos le sea leyda publicamente y le mandamos q(*ue*) ansi haga y cunpla lo en ella contenido so pena de jnpenitente rrelapso y ansi lo p(*ro*)nunciamos sentenciamos y mandamos por esta n(*uest*)ra sentencia definitiva y tribunali sedendo en estos secretos (?) y por ellos y ansi mismo le mandamos q(*ue*) no hable en algaravia so la dicha pena

el doctor Ruesta

NOTE SUR LES *QĀ'ID RĀS-HU*

Chantal de La Véronne a récemment publié un ensemble de *Documents inédits* ayant trait au Maroc et aux relations diplomatiques franco-marocaines entre 1726 et 1728 (1). Un des textes qui porte le titre *Relation du mouvement insurrectionnel qui amena Moulay ʿAbd el-Malek sur le trône du Maroc* est signé du nom de M. Partyet fils et porte la date du 24 avril 1728 (2). Il y est question d'un groupe de soldats appelés « des alcaides races » qui, selon ce document, jouèrent un rôle important dans l'insurrection contre Mawlāy Aḥmad al-Dhahabī, fils et héritier de M. Ismāʿīl. Quoique l'armée ʿalawī ait été étudiée en détail, l'allusion aux « alcaides races » demeure mystérieuse.

L'auteur, citant G.S. Colin, suggère que les *alcaides races* étaient des officiers appelés « qā'id al-raḥā' », que l'on peut assimiler à des colonels ayant le commandement de 500 à 1 000 hommes (3). Cette interprétation ne semble pas justifiée. Il est plus probable que les « *alcaides races* » étaient en fait des soldats appelés « qā'id rās-hu », une variété d'officiers que nous trouvons mentionnée dans d'autres sources, mais sur laquelle on ne sait que peu de choses. Le fait que cette catégorie d'officiers existait en 1728 donne de nouvelles indications importantes sur l'organisation de l'armée ʿalawī dans les dernières années du règne de M. Ismāʿīl, ainsi que sur leur rôle dans la déposition de My Aḥmad al-Dhahabī. La participation de l'armée à la politique au début de l'état ʿalawī y est clairement mise en évidence.

(1) Ch. de La Véronne, éd., 1975 : *Documents inédits sur l'histoire du Maroc*, sources françaises, t. 1 (1726-1728), Paris. Geuthner. L'abréviation D.I. sera désormais utilisée.

Je remercie le Dr. Jérôme Weiner et M. Daniel Pipes, qui ont bien voulu lire cette étude lors de sa première rédaction ; Magali Morsy a bien voulu critiquer le texte et l'a traduit en français.

(2) *D.I.*, pp. 43-48.

(3) *D.I.*, p. 44 n.

L'arrière-plan de la révolte

Comme l'indique le titre, la Relation de M. Partyet se rapporte à la première année de cette longue lutte sanglante pour la succession qui débute avec la mort de My Ismāʿīl en 1727 et ne s'achève qu'avec la proclamation de son petit-fils, Sidi Muḥammad ibn ʿAbd Allāh en 1757 (4). Entre 1727 et 1728, les principaux aspirants au sultanat étaient le fils de My Ismāʿīl, son héritier désigné, My Aḥmad, et le demi-frère de celui-ci, My ʿAbd al-Mālīk.

Après la mort de My Ismāʿīl, My Aḥmad fut proclamé sultan sans grande opposition. Il n'était pas populaire — les documents, tant marocains qu'européens précisent qu'il était ivrogne, débauché et impie, — mais il avait le soutien de certains des principaux dignitaires du palais ainsi que des *ʿAbīd al-Bukhārī*, c'est-à-dire, de l'armée de My Ismāʿīl composée d'esclaves noirs. Aussi, en dépit de ses défauts personnels, de sa négligence et de sa mauvaise politique, My Aḥmad régna effectivement pendant quelque dix mois.

En mars 1728, My Aḥmad fut déposé par une révolution de palais. Les sources indiquent que plusieurs causes contribuèrent à la révolte. Sans parler de son immoralité et de ses abus, la négligence du souverain avait vidé le trésor impérial, aussi ne pouvait-il même pas payer les subsides annuels qui garantissaient la loyauté des ʿAbīd (5).

Toutes les sources s'accordent en gros sur la nature de cette révolution de palais, mais elles diffèrent dans le détail. Il est particulièrement significatif que la *Relation* de Partyet souligne — ce que ne fait aucun autre

(4) Les meilleurs documents sur les premières années de la « *Fatra* » sont : Abū al-Qāsim ibn Aḥmad al-Zayyānī, 1886 : *al-Turjamān al-Muʿrib...*, trad. O. Houdas, Paris, Impr. nationale ; J. Braithwaite : *The History of the Revolutions in the Empire of Morocco...*, London, Barby and Brown (désormais : BR) ; A. de Mairault, 1742 : *Relation de ce qui s'est passé dans l'empire du Maroc...*, Paris, Chaubert et Durand (désormais : Rel) ; et T. Pellow, s.d. : *The History of the Long Captivity in... Southwest Barbary*, London, Goady (désormais : T.P.).

(5) Sur les armées ʿAlawī, cf. M. Morsy, 1967 : *Moulay Ismaïl et l'armée de métier*, « Revue d'histoire moderne et contemporaine », XIV : 97, ainsi que ma thèse *The ʿAbīd al-Bukhārī* : Slave Soldiers and Statecraft in Morocco, 1672-1790, Cornell University, 1974.

document — que le coup d'Etat fut déclenché à la suite d'une insulte de la part du sultan envers la femme d'un « alcaide race » :

> l'entêtement du roy pour une concubine de son père qu'il avoit mariée à un alcaide race et qu'il vouloit ravoir, le decrédita entierement et souleva les grands et le peuple contre luy (6).

L'affaire se compliquait du fait que la femme qu'il convoitait — fille d'une renégat chrétien — était enceinte. Le sultan exigea néanmoins de l'époux qu'il la lui remît et lorsque les chefs (« les principaux ») des « alcaides races » répondirent qu'ils ne pouvaient retrouver la femme, My Aḥmad menaça de tous les tuer.

Selon M. Partyet, l'incident scandalisa au plus haut point les alcaides et 1 800 d'entre eux formèrent tous ensemble une cabale destinée à déposer My Aḥmad et à proclamer My ʿAbd al-Mālik. Leur chef était Ibn Marjān al-Ṣaghīr (« Benmargean »), un eunuque, qui avait eu une situation importante à la cour de My Ismāʿīl. Il était soutenu par d'autres personnalités de la cour de moindre envergure, par trois « capitaines » mécontents des ʿAbīd al-Bukhārī et par 600 soldats, qui auraient été des « pages du défunt roy Muley Ismael, qu'on avoit mis dans le complot » (7). Avec le soutien supplémentaire de 1 800 « alcaides races », les mutins pouvaient passer à l'action.

L'on dit que l'insurrection eut lieu le 18 mars 1728. Les rebelles désarmèrent 4 000 hommes de troupes fidèles à My Aḥmad et mirent le sultan lui-même en résidence surveillée sous la garde des « alcaides races ». Quoique le coup d'Etat eût le soutien populaire, My Aḥmad avait de nombreux partisans parmi les ʿAbīd qui menacèrent de réagir ; mais les « alcaides races » et les trois capitaines des ʿAbīd ainsi que d'autres officiers de haut rang, parvinrent à convaincre l'armée des esclaves à accepter le fait accompli et à se joindre à eux pour proclamer My Aʿbd al-Mālik (8).

(6) *D.I.*, p. 44 ; cf. *Rel*, pp. 74-75. D'après les sources anglaises, le principal défaut de Moulay Aḥmad était la boisson plutôt que la débauche (e.g., BR, p. 329).

(7) Cf. *Rel*, pp. 77-79 ; les sources anglaises donnent une version quelque peu différente de l'appartenance à la cabale (e.g., BR, p. 329).

(8) Nombre d'entre eux le firent à regret ; en fait, le parti favorable à Moulay Aḥmad chez les ʿAbīd permit sa restauration en juillet 1728.

D'après la *Relation,* les « alcaides races » furent également au premier plan dans la période qui suivit la révolte. Après avoir déposé My Aḥmad, les mutins demandèrent de l'argent à Ibn Marjān al-Ṣaghīr (9) qui n'obtempéra pas sur le champ mais se rendit enfin à leurs instances, leur remettant 340 « quintars » d'argent, dont 220 aux ᶜAbīd al-Bukhārī et les 120 restants pour les « alcaides races » et « [le] peuple de la ville » (10). Vu que le nombre des ᶜAbīd est estimé par les contemporains à 60 000 alors que les « alcaides races » n'étaient que 1 800, ces derniers semblent avoir obtenu une part disproportionnée des largesses impériales mais qui correspond, sans doute, au rôle qu'ils jouèrent dans la déposition de My Aḥmad.

Les « Alcaides Races »

Qui étaient ces *alcaides races* dont on nous dit qu'ils prirent une part aussi importante à la première phase de la lutte dynastique de trente ans (1727-1757) mais qui, en fait, ne semblent pas avoir été mentionnés par aucune autre source ? Pourquoi n'existe-t-il pour ainsi dire pas d'allusion à ce corps d'armes entre 1728 et 1760 environ ?

L'auteur de la Relation donne quelques renseignements d'ordre général au sujet de ces soldats et de leur statut à la cour. Il dit, par exemple, que le mariage entre un alcaide et une fille de renégat chrétien n'était pas exceptionnel ; la Relation précise même que le sultan « en avoit marié cinq cens à des alcaides races » (11). Quant au recrutement et aux charges de ces soldats, l'auteur donne les renseignements suivants :

> « des alcaides races... au nombre de dix-huit cens forment une compagnie à peu près comme les gardes

(9) Moulay ᶜAbd al-Mālik fut proclamé *in absentia* parce qu'il était au Tadla au moment du coup. Son fils, Moulay ᶜAlī, fut régent jusqu'à son arrivée à Meknès, environ cinq semaines plus tard, mais, de toute évidence, c'est Ibn Marjān qui exerçait le pouvoir effectif. Des informations concordantes permettent d'affirmer que Ibn Marjān avait été trésorier royal sous le règne de Moulay Ismāᶜīl (cf. *Vie de Moulay Ismāᶜīl,* p. 151).

(10) Les 220 q. constituaient les subsides annuels que Moulay Aḥmad, avant d'être déposé, avait promis aux ᶜAbīd. Le sultan n'étant que de six mois en retard, la somme représentait « une double paie de six mois » (*D.I.,* p. 48).

(11) *D.I.,* p. 44 ; pour plus de renseignements concernant ces mariages collectifs des ᶜAbīd, v. *T.P.,* p. 30.

> du roy de France, et [ils] luy sont immédiatement subordonnés, ces alcaides éstant les fils des principaux officiers de son armée, et par conséquent noirs, servant pour sa garde » (12).

Les « alcaides races » formaient donc un corps d'élite, recruté parmi les enfants des officiers des ʿAbīd et ils retenaient particulièrement l'attention du sultan dont ils constituaient la garde personnelle.

Ce renseignement et les réflexions que l'on peut faire à ce sujet rendent fort improbable la suggestion que le terme « alcaide race » était une transcription incorrecte de l'expression arabe *qā'id al-raḥā'* comme le prétend l'éditeur des *Documents inédits*. Un *qā'id al-raḥā'* était un commandant militaire, un officier à la tête de contingents de 500 à 1 000 hommes (13). Les « alcaides races », par contre, formaient un groupement autonome de 1 800 hommes avec leurs propres officiers (14). Il est possible et même probable que certains d'entre eux aient eu des fonctions militaires, mais il y avait trop d'alcaides races et ils étaient rassemblés à Meknès, la capitale impériale, de telle sorte qu'il était impossible que chacun d'entre eux eût un commandement militaire fixe. De plus, la *Relation* déclare nettement que tous les « alcaides races » étaient noirs, c'est-à-dire des fils de ʿAbīd. Nous savons toutefois par de nombreuses autres sources que bien qu'il y eût une forte proportion de soldats noirs dans l'armée ʿalawī à ses débuts, l'état major comprenait non seulement des ʿAbīd mais également des soldats blancs issus des tribus, des eunuques, et des renégats.

Ce qu'il convient également de signaler, c'est qu'il n'y a aucune preuve que le terme *qā'id al-raḥā'* fût utilisé aux XVII^e^-XVIII^e^ siècles. Le premier emploi du terme que j'aie moi-même rencontré est à la fin du XIX^e^ siècle lorsqu'on le trouve à la fois chez Budgett Meakin et chez le Dr Weisgerber. Dziubinski parle de *qā'id al-raḥā'* dans son article sur

(12) *D.I.*, p. 44.

(13) F. Weisgerber, 1947 : *Au Seuil du Maroc moderne*, Rabat : La Porte, p. 76 ; B. Meakin, 1899 : *The Moorish Empire*, London : Swann Sonnenschein, p. 216. *Raḥā'* signifie littéralement *moulin*.

(14) Il n'y avait pas non plus assez de soldats pour expliquer ce nombre d'alcaides. Il y avait, au plus, 150 000 soldats dans l'armée de Moulay Ismāʿīl.

l'armée saᶜadī, mais il s'agit là d'un anachronisme ([15]). Si d'une manière générale l'on peut avancer que l'armée ᶜalawī était organisée et mobilisée par groupes de 500 ou 1 000 soldats (parfois appelés *al-raḥā'*), il semble bien que les officiers qui les commandaient étaient simplement appelés *al-qā'id* ([16]).

Une identification plus sérieuse des « alcaides races » nous est proposée par une relation marocaine écrite quelques années avant celle de M. Partyet : c'est le récit de John Windus, qui a trait à l'ambassade britannique au Maroc qui avait pour mission la négociation d'un traité de paix avec My Ismāᶜīl et le rachat de tous les captifs anglais qui se trouvaient pour lors entre les mains des Marocains ([17]). Windus décrivit en détail cette mission, y ajoutant des précisions sur le commerce, sur les affaires militaires et politiques et des descriptions ethnographiques.

Parlant de l'armée, Windus dit qu'il y avait trois sortes de « alcaydes » au Maroc : 1) les « vice-roys » ou gouverneurs provinciaux ; 2) les commandants militaires ; 3) les gouverneurs militaires des villes. Il nota ensuite qu'on pouvait ajouter à cette liste une quatrième sorte : « a fourth sort may be added, which are titular only, and therefore called Alcaydes of their Heads » (« leurs têtes ») ([18]). Windus ne traduit pas ce terme en arabe, mais Thomas Pellow, qui était captif au Maroc à la même époque, se réfère à des officiers appelés « *kiadrossams* » ([19]). Il s'agit certainement d'une mauvaise transcription du mot arabe *qiyyād rūs-hum*, pluriel de *qā'id rās-hu*, c'est-à-dire, « de sa tête ». Il en est de même des « alcaides races » de Partyet.

Les descriptions que nous trouvons tant dans Windus que dans Pellow confirment cette identification. Après une longue discussion sur les rapports de My Ismāᶜīl avec les ᶜAbīd al-Bukhārī, Windus rapporte que le sultan choisissait généralement quelque 800 de ces soldats pour recevoir

(15) A. Dziubinski, 1972 : *L'armée et la flotte de guerre marocaine*, « Hespéris-Tamuda », XIII : 74 ; cf., pp. 80-84.

(16) G. Høst, 1781 : *Nachrichten von Maròkos und Fes*, Copenhague : Prost (traduit du danois), p. 184.

(17) J. Windus, 1725 : *A Journey to Mequinez*, London : Jonson. La Mission Stewart au Maroc se situe entre mai et août 1721.

(18) *Ibid.*, pp. 122-123 ; cf. *T.P.*, p. 138.

(19) *Ibid.*, p. 72.

un entraînement spécial au palais de Meknès. Après cette période de formation, il utilisait ces soldats à des tâches très variées : par exemple, comme officiers militaires, comme émissaires royaux, et comme bourreaux à la cour ([20]). Mais selon Windus, il n'y avait pas suffisamment de ces fonctions pour occuper 800 hommes, aussi le sultan gardait nombre d'entre eux en réserve pour des missions spéciales : c'étaient les « alcaides races » :

> When they have waited a considerable Time if no Command or Governement becomes vacant, he sends them to gather the Tribute of some Country, with the Title of an Alcayde ; and if he [sic] remains by him without any Employment (after performing this service) he is called Alcayde of his Head, which is a sort of an Alcayde Titular or Reforme ([21]).

Plus de cinquante ans plus tard, Georg Høst, marchand danois et consul au Maroc, nota le terme arabe pour ces alcaydes. Høst publia une liste détaillée des dignitaires civils, militaires, et religieux au Maroc sous le règne de Sidi Muḥammad ibn ʿAbd Allāh (1757-1790). Comme Windus, il distingue quatre sortes de *Kaide* : 1) ceux qui occupent les fonctions des gouverneurs des villes ; 2) ceux qui commandent les troupes ; 3) ceux qui servent le sultan à la cour ; 4) et enfin, le *Kaid Ráso*, qu'il décrit de la manière suivante :

> die *Kaid Ráso* قـايـد راسـه [sic] *Gouverneur über seinen eigenen Kopf*, gennant wird, so gar kein Amt oder keine Bedienung hat, und einem solchen wächst dadurch ein wenig Ansehen zu, da es nur wenige gibt, denen der König diesen Titel schenkt ([22]).

(20) *Ibid.*, pp. 138-143 ; selon Pellow, ils étaient environ 1 500 (*T.P.*, p. 72).

(21) *Ibid.*, p. 144. D'après le *Oxford Dictionary*, « reformé », dans son sens militaire, signifie « libéré de ses fonctions ».

(22) Høst, *op. cit.*, p. 180 ; cf. R. Dozy : *Supplément aux Dictionnaires Arabes*, Leyde : Brill, v. 1, p. 495. Høst parle de *Kaide* qui commandaient 500 hommes, mais il n'utilise pas le terme de « qā'id al-raḥā' » (*op. cit.*, p. 183).

Il est ainsi clair que les « alcaides races » de Partyet étaient les *alcaydes of their heads* de Windus et les *Kaid Rāso* de Høst. Le nombre de soldats changeait, comme leur fonction, mais dans tous ces cas les auteurs se refèrent aux soldats esclaves noirs qui restaient au palais royal pour servir le sultan à sa guise. Malheureusement, aucune des sources n'explique l'etymologie du terme ; le mot *rās* — littéralement « tête » — a de nombreux sens en arabe et d'après Windus, il convient de le traduire par « qā'id honoraire », ou « qā'id sans affectation ». Ce corps fut sans doute créé par My Ismā'īl, qui forma également les 'Abīd al-Bukhārī, et après sa mort, ils passèrent au service de My Aḥmad.

Il n'y a que de très rares références aux « qā'id rās-hu », mais celles-ci donnent de nouvelles indications importantes sur l'organisation de l'armée 'alawī au début du XVIII[e] siècle et sur son rôle dans les affaires politiques. Plus particulièrement, la *Relation* montre que les 'Abīd al-Bukhārī n'étaient pas une formation monolithique sous le règne de My Ismā'īl, mais qu'ils étaient divisés et stratifiés de telle sorte que les divers groupements de l'armée noire pouvaient agir de manière séparée et même peut-être en opposition les uns aux autres (23).

Nous savions déjà par d'autres renseignements que les 'Abīd remplissaient de nombreuses fonctions au palais royal, mais la *Relation* et, à un moindre degré, les récits de Windus et de Pellow, révèlent que certains des 'Abīd au palais formaient un groupe d'élite distinct, le corps des « qā'id rās-hu ». Pellow, qui prétend que le beau-frère de sa femme était commandant du corps des « qā'id rās-hu », déclare qu'ils étaient tous beaux-frères du sultan (24). Ceci ne saurait être matériellement vrai, mais l'on peut penser qu'ils étaient ainsi nommés fictivement, pour souligner les liens étroits qui les attachaient au souverain. Il semble bien, au contraire, que celui-ci ait recruté à cet effet les fils des officiers 'Abīd. Ils étaient mariés à des filles de renégats et recevaient une part démesurément large des donations royales, même si leur fonction était le plus souvent une simple sinécure. Contrairement à la majorité de l'armée noire qui était en poste dans les garnisons lointaines et qui servait de troupe de

(23) Dans ma thèse, j'ai soutenu le contraire ; c'était une erreur.
(24) *T.P.*, p. 72.

première ligne dans les campagnes militaires menées par My Ismāʿīl, les officiers qui étaient « qā'id rās-hu » vivaient à Meknès ou aux alentours et avaient des fonctions relativement sans danger, comme la collecte des impôts, la remise de messages et la proclamation des décrets impériaux. Il est vrai que Windus parmi d'autres, souligne que My Ismāʿīl était particulièrement cruel envers ses ʿAbīd, surtout envers ceux qui étaient proches de lui (25), néanmoins un « qā'id rās-hu » courait certainement moins de risques et vivait mieux que les ʿAbīd qui devaient combattre et réduire les tribus récalcitrantes.

La différence de statut entre les ʿAbīd « ordinaires » et les « alcaides races » explique qu'ils aient réagi différemment dans la révolution de palais contre My Aḥmad en 1728 : les « qā'id rās-hu » se joignirent à celle-ci tandis que les ʿAbīd étaient soit indifférents, soit en faveur de My Aḥmad, même après sa destitution. Il est également significatif que les quelques ʿAbīd qui appuyèrent le coup, étaient des officiers — capitaines et généraux — qui avaient la même situation privilégiée que les « qā'id rās-hu » et dont les enfants faisaient peut-être partie de ce corps d'élite.

Un examen objectif de la situation montre bien qu'il n'était pas de l'intérêt des ʿAbīd de soutenir le sultan, pas plus qu'il n'était dans l'intérêt des qā'id de se joindre à la cabale d'Ibn Marjān. En fait, les ʿAbīd plus qu'aucun autre groupe, avaient de bonnes raisons pour souhaiter un changement. Toutes les sources sont d'accord pour dire que My Aḥmad n'était pas en mesure de payer les subsides des ʿAbīd. Or ces subsides étaient à peu près leur seul moyen de subsistance. Ils auraient donc dû soutenir le candidat qui pouvait les payer, quoiqu'il n'y eût pas de raison de favoriser particulièrement My ʿAbd al-Mālik. Les « alcaides races », par contre, n'avaient apparemment aucune raison de participer à la cabale d'Ibn Marjān. Leur principal grief contre le sultan portait sur un point d'honneur. Mis à part ce que nous dit Partyet de l'épouse convoitée, rien ne permet de dire que les alcaides étaient opprimés sous My Aḥmad ; bien au contraire, des témoignages semblent laisser entendre que leur situation était prospère, car ils semblent avoir été deux fois plus nombreux en 1728 qu'en 1721 !

(25) Windus, *op. cit.*, pp. 139-141 ; *T.P.*, p. 145.

Il est probable que, tant du côté des ᶜAbīd que des « alcaides races », les déterminations furent moins d'origine matérielle que d'origine politique et culturelle, d'un côté comme de l'autre. Les ᶜAbīd avaient une mentalité de garnison ; ils étaient endogames, ethniquement distincts, isolés et coupés du peuple, liés uniquement au sultan et aux autres ᶜAbīd. Les « alcaides races » étaient aussi des ᶜAbīd, mais ils étaient exposés à l'influence plus sophistiquée de la cour impériale qu'agitaient des problèmes politiques, religieux, et culturels. Comme les autres soldats esclaves, ils avaient été élevés dans une loyauté aveugle au sultan, mais dans leur cas, ce principe avait été atténué aussi bien par le fait qu'ils étaient exposés aux préoccupations et aux intrigues des milieux civils que par un certain cynisme à l'égard du sultan, découlant de ce qu'ils savaient de ses sautes d'humeur ou de ses vices.

Il est impossible de déterminer exactement ce qui suscita et motiva la révolte des « alcaides races » : étaient-ils dégoûtés par le comportement de My Aḥmad et par sa conduite impolitique, ou étaient-ils attirés par les promesses qui leur avaient été faites par les meneurs de la cabale ? Mais dans l'un comme dans l'autre cas, la révolte peut être considérée comme la conséquence de leur statut priviligié et de leur vie relativement inoccupée de membres de la cour.

Diverses indications donnent à penser que certains des successeurs de My Aḥmad furent conscients du danger que représentaient les « alcaides races » et réagirent en rognant ce corps d'élite. Il se peut que My Aḥmad ait supprimé lui-même ou réaffecté ces officiers pendant la brève période de sa restauration lorsqu'il punit, dit-on, de nombreux chefs du coup d'Etat ([26]). Ou bien, ce fut son successeur, My ᶜAbd Allāh, qui exécuta ou démobilisa ces officiers lors des longues campagnes militaires qui l'opposèrent aux ᶜAbīd. Il est plus probable toutefois que ce soit My ᶜAbd Allāh qui ait dissous le corps des alcaides car il se comporta très durement à l'égard des ᶜAbīd de haut rang comme, par exemple, à Tadla en 1736, lorsqu'il exécuta plusieurs d'entre eux avec leurs familles ([27]). Les ᶜAbid

(26) *Rel,* pp. 137-140, 147-148.

(27) *Rel,* pp. 248-252 ; Moulay ᶜAbd Allāh fut proclamé et déposé cinq fois entre 1729 et 1747 bien qu'il l'ait emporté finalement dans la longue querelle de trente ans pour la succession. Plusieurs raisons peuvent expliquer sa haine des ᶜAbīd, mais la plus importante est sans doute sa crainte de les voir intervenir dans les affaires politiques.

de haut rang ressemblaient par bien des côtés aux « qā'id rās-hu », notamment par leur esprit indépendant et leur tendance à se mêler des affaires politiques. My ᶜAbd Allāh et ses successeurs comprirent fort bien que s'ils voulaient effectivement gouverner, ils avaient besoin des ᶜAbīd ; aussi maintinrent-ils des soldats esclaves en nombre relativement limité et sous contrôle sévère. Mais comme ils ne pouvaient tolérer qu'il y eût un grand nombre de militaires potentiellement séditieux à la cour, ils éliminèrent le corps des « alcaides races ». Ceci expliquerait pourquoi il n'y a plus de référence à ces soldats jusqu'à 1760 puisqu'ils n'étaient plus alors qu'un groupement résiduel affaibli.

Conclusion

Pour le moment, une partie de cet exposé reste par la force des choses conjectural, car nombre de problèmes importants concernant les « alcaides races » ne peuvent encore être résolus. Pourquoi étaient-ils tellement plus importants en 1728 que quelque sept ans auparavant ? Pourquoi sont-ils mentionnés par quelques sources pendant une période relativement restreinte alors qu'ils ne le seront plus pendant presque cinquante ans ? Quel était leur rapport exact avec les ᶜAbīd al-Bukhārī ? Et plus important encore, qu'est-ce qui les poussa à la révolte en 1728 ? Il ne sera possible de répondre à ces questions que lorsque la recherche dans ce domaine sera plus poussée et que d'autres documents auront été publiés ([28]) ; aussi en tant que première tentative dans cette direction, la publication des *Documents inédits* présente un grand intérêt.

Les années entre 1727 et 1757 sont parmi les plus obscures de l'histoire moderne du Maroc et, en un sens, l'épisode des « alcaides races » résume le processus politique qui caractérisa ces trente ans, c'est-à-dire la destruction du *Makhzen* ᶜAlawī par les forces mêmes qui l'avaient établi et

(28) Magali Morsy et moi-même avons entrepris une étude approfondie des sources britanniques (documents d'archives) pour la période 1727-1757 ; cf. : *L'apport des archives britanniques à la connaissance de l'histoire du Maroc aux* XVII^e^-XVIII^e^ *siècles*, « Hespéris-Tamuda », XIV. Malheureusement, je n'ai pas trouvé dans ces archives d'allusion aux « alcaides races ».

soutenu pendant le règne de My Ismāʿīl. Il est à la fois intéressant et utile de noter que les « qā'id rās-hu » existaient et de tenter de cerner leur place dans l'armée marocaine, mais il est plus important encore de voir qu'ils faisaient partie d'un mouvement plus général dans le cadre des bouleversements politiques et sociaux qui suivirent la mort d'un sultan puissant, My Ismāʿīl, et précédèrent la proclamation d'un autre, Sidi Muḥammad ibn ʿAbd Allāh. Ce n'est pas clarifier le problème que de parler, comme le font des sources marocaines, d'une « Fatra », ou comme les sources européennes, d' « anarchie ». C'était une période de lutte, et on ne saurait comprendre les processus engagés sans avoir déterminé quels étaient les partis en cause et l'enjeu. L'identification des « alcaides races » doit être considérée comme un pas — minime certes, mais néanmoins significatif — dans cette direction.

Post Scriptum : après avoir écrit cette note, j'ai trouvé une autre référence aux « qā'id rās-hu », dans la *Vie de Moulay Ismaʿīl... d'après Joseph de Léon* (1708-1728) (éd. Ch. de La Véronne, Documents d'histoire maghrébine, V. II, Paris : Geuthner, 1975, p. 128) ; selon Léon, de tels alcaides « se mantenián en la Corte reformados... en número de 1.600 cavallos. »

Allan R. MEYERS, Ph. D.

DOCUMENTACION ESPAÑOLA SOBRE LAS PRIMERAS RELACIONES ENTRE MARRUECOS Y LOS ESTADOS UNIDOS DE AMERICA DEL NORTE

Al cumplirse este año el segundo centenario de la independencia de los Estados Unidos de América del Norte, me ha parecido ocasión oportuna para publicar diversos documentos procedentes de archivos españoles, que guardan relación con el primer tratado de paz firmado entre Marruecos y los Estados Unidos el año 1786.

En efecto, entre la correspondencia que se conserva en el Archivo Histórico Nacional de Madrid, sección de Estado, relacionada con Marruecos, a cuyo estudio vengo dedicándome desde hace años, hay alguna documentación que nos proporciona diversos datos sobre las primeras relaciones entre Marruecos y los Estados Unidos de América del Norte, poco después de que éstos hubieran alcanzado su independencia (1).

El primer documento que he encontrado en relación con este tema es una carta de Fr. José Boltas, vice-prefecto de las misiones de Marruecos, fechada en Mequinez el 23 de abril de 1783 y dirigida al conde de Floridablanca, ministro de Estado español, en la que le participa que el cónsul de los Estados Unidos de América en Alicante, Roberto Montgomery, había pedido la paz al sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh en nombre de dichos Estados, así como su conformidad para enviarle un embajador encargado de ajustar dicha paz a la mayor brevedad

(1) La intervención que tuvo España en estas primeras relaciones ha sido objeto de un buen estudio por el P. RAMÓN LOURIDO DÍAZ, O.F.M., con el título de *Primeras relaciones histórico-políticas entre Marruecos y los Estados Unidos de América (Participación española en las mismas)*, publicado en la revista « Africa », núm. 372 (diciembre 1972), pp. 474-476, con amplia bibliografía sobre el tema.

posible. Afirmaba el franciscano español que el Sultán había dado su aquiescencia, pero que aún no se habían despachado los pliegos en que se expresaba esta conformidad (2).

Ahora bien, el 20 de junio del mismo año comunicaba el cónsul de España en Tánger, Juan Manuel González Salmón (3), al conde de Floridablanca que un hebreo marroquí llamado Eliaho Leví había escrito, de orden del Sultán, el mismo día 23 de abril, fecha de la carta del P. Boltas a que hemos aludido, al cónsul de los Estados Unidos en Alicante, adjuntándole una carta para dichos Estados Unidos, en la que les daba la enhorabuena por haber alcanzado la independencia, les ofrecía su amistad y les hacía saber que, en el caso de que le enviaran un embajador, lo recibiría de igual manera que a cualquier otro enviado por las potencias de Europa.

El cónsul de los Estados Unidos en Alicante contestó el 25 de mayo a la carta citada, comunicando que había enviado a los plenipotenciarios del Congreso que había en París la dirigida a los Estados Unidos y expresaba su esperanza de que en breve llegara a Marruecos un embajador de los Estados Unidos, según proponía el Sultán (4).

A pesar de estas esperanzas, pasó el tiempo sin que los Estados Unidos enviaran a Marruecos ningún embajador.

El 30 de julio de 1784 daba cuenta Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca de que « Las cinco Fragatas que se armaron en el Puerto de Larache, dieron la Vela para el de Salé, donde recibirán las órdenes para salir al Mar » (5). Y el 7 de agosto siguiente comunicaba el cónsul español que « El regalo que el Governador de Esta Plaza (6)

(2) La carta del P. Boltas lleva el N°. 5°. y se conserva en A.H.N. [Archivo Histórico Nacional, Madrid], sección de Estado, legajo 4313. La he incluido en el apéndice documental al final del presente estudio, con el núm. 1.

(3) En estas fechas Juan Manuel González Salmón estaba encargado de los negocios de España en Marruecos, pero no fue nombrado cónsul general hasta octubre del mismo año 1783. Cf. VICENTE RODRÍGUEZ CASADO, *Política marroquí de Carlos III*, Madrid, 1946, p. 339.

(4) La carta en que Juan Manuel González Salmón daba estas noticias se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317. La he incluido en el apéndice documental con el núm. 2.

(5) La carta a que pertenece este párrafo se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(6) El gobernador de Tánger era en esta época Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik.

trajo para S.M. Marroquí, de la Corte de Viena (7), lo ha enviado este Soberano a Salé, y corre la voz mui valida de que es para Embarcarlo en las Cinco Fragatas que salieron del Puerto de Larache para llevarlo a Constantinopla » (8).

Pero unos días más tarde, el 25 de agosto, se veía obligado el cónsul español a rectificar la anterior información, comunicando al ministro de Estado que « Después de haver pensado S.M. Marroquí, mandar sus Fragatas de Guerra con vn regalo a Constantinopla, como participé a V.E. en vna de mis Cartas 7. del corriente, ha mudado de dictamen y tienen orden las Cinco Fragatas de Larache, que se hallan en la Rada de Salé (a las que se incorporará la del Arraez Jansaly que estos años passados se compuso en Cadiz) para ir a hacer su Corso a la Mar de Biscaya, y que después de dos meses bengan a dessarmar en Larache, sin que hasta ahora se sepa ny se atine con que objecto o idea bayan estos Buques ha hacer dicho Cruzero » (9).

El 15 de septiembre siguiente confirmaba y completaba el cónsul español la noticia anterior, diciendo al conde de Floridablanca : « Las Cinco Fragatas de S.M. Marroquí, que están en la Ria de Salé, solo vna de ellas se halla en estado de salir al Mar por el pronto ; por lo que ha mandado el Soberano que las Cinco de Larache bayan a hacer su cruzero a los Mares de Biscaya, y passado dos meses se bengan a desarmar » (10).

Un mes más tarde, el 16 de octubre, podía aclarar el cónsul Salmón que las órdenes reservadas transmitidas a los arraeces de las cinco fragatas parecían dirigidas contra los Estados Unidos del Norte de América, toda vez que el mismo día 16 de octubre por la tarde había entrado en el puerto de Tánger un bergantín americano que se dirigía de Cádiz a un puerto de América y había sido apresado unos días antes por la fragata marroquí que mandaba el arraez Aḥmad Turkī. Juan Manuel González

(7) De la embajada de Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik a Viena se ha ocupado el profesor Jacques Caillé, *Une ambassade marocaine à Vienne en 1783*, en « Hespéris-Tamuda » III (1962), pp. 35-42.

(8) La carta de Juan Manuel González Salmón a que pertenece este párrafo se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(9) La carta en que figura este párrafo se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(10) Esta carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

Salmón informa de esta presa al gobernador de Cádiz para evitar que los comerciantes españoles « pongan sus intereses en Embarcaciones Americanas » hasta que el sultán de Marruecos manifieste sus intenciones en relación con los Estados Unidos » ([11]).

A finales de octubre dirige el Sultán una carta al arraez Aḥmad Turkī, dándole la enhorabuena por su feliz regreso, pasándole sus instrucciones para la debida conservación del bergantín y de su cargamento y ordenándole que se pusiera en camino hacia la corte marroquí, llevando consigo al capitán del bergantín americano, al piloto y a un marinero. De la carta se nos conserva una traducción castellana con el siguiente texto :

> « Después de darte las buenas, y felizes enhorabuenas de tu llegada ; Te ordeno que dexes la Presa Americana en el Rio de Larache, y que sus Cristianos deban quedar a Bordo para custodiarla, y de dia puedan benir a Tierra a pasear, pero las Noches se deven regresar a su Bordo, y deverá el Alcayde darte Diez soldados, y estar dia, y noche a Bordo pasandoles vna onza diaria a cada vno, y a los Cristianos Tres Blanquillos cada vno, y cuenta que ninguno de ellos me pueda dar alguna quexa teniendo especial cuidado que nadie los vltrage : Si de dicha Embarcación apresada faltare alguna cosa, no conozco otro que tu persona = En vista de esta después de dexar dicho Bastimento en orden te pondrás en camino con quatro de tus oficiales, y traherás al Capitan Americano su Piloto y vn Marinero, y los demas quedaran segun ordeno en su Bastimento, previniendote les des todo su necessario para su viage a Esta, y que bengan diciendome bien / [pág. 2] de Ti = Los [de] mas Arraezes les ordeno no passen a verme, y que queden en sus cassas » ([12]).

Juan Manuel González Salmón envía esta traducción al conde de Floridablanca acompañada de una carta en que da cuenta del regreso de las cinco fragatas marroquíes al puerto de Larache, de las instrucciones

(11) Véase la carta que dirige en esa fecha Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(12) Esta traducción se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

dadas por el Sultán y de la evidencia de que éste no quiere declarar la guerra a los Estados Unidos, sino firmar la paz en cuanto le envíen un embajador. La parte que nos interesa de la carta de Salmón dice así :

> « Las Cinco Fragatas de S.M. Marroquí, que salieron este año del Puerto de Larache a cruzar, han regresado a dicho Puerto, y sus Harraezes se hallan con orden de desarmar, y Jamet Turqui, (que fue el que apresó el Bergantin Americano del que tube el honor de hablar a V.E. en 16 del mes vltimo) está llamado a la Corte como V.E. podrá ver por la adjunta Copia de la Carta que le ha escrito el Soberano, y me ha mandado el Confidente que tengo en aquel Puerto. Por su contenido se biene en conocimiento de que este Soberano no dessea verdaderamente la Guerra con los Estados Vnidos / [pág. 2] de America, y si el que Estos lo bengan a buscar enviandole vn Embaxador para entablar la Paz como prometieron tiempo ha, cuia retardación o silencio que han tenido los Americanos es de presumir haya movido a este Principe a dar ordenes secretas a los Harraezes de sus Buques para que cogiesen a los pertenecientes a dichos Estados, o de sus subditos como se ha visto con el que se haya (*sic*) en Este Puerto ; avn que no es de mucho valor pues su carga consiste en Sal que recibió en Cadiz en lugar de Lastre para ir a Canarias, Quatro Botas de Vino, y algunas otras menudencias de Encargos » ([13]).

El día 30 de octubre el genovés Francesco Chiappe, encargado de las relaciones con las naciones europeas, enviaba desde Marrākuš una comunicación a los cónsules extranjeros residentes en Tánger concebida en los siguientes términos :

> « S.M.Y. (que Dios Guarde) me ordena escribir a Vms. que está en Paz con todas las Naciones de Cristianos, pero como los Americanos no han mandado Persona que firme la Paz con S.M. ni tampoco Consul como todos los otros Principes han hecho ; ha resuelto se detenga el Bastimento Americano que ha trahido vno

(13) La carta de Salmón en que figura este párrafo está fechada en Tánger el 11 de noviembre de 1784 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

de sus Corsarios, hasta que benga alguno por parte de los Estados de America, y despues que sea firmada la Paz, hará devolver dicho Bastimento con todo quanto contiene » (14).

Se aprecia, pues, claramente que la única intención del Sultán con esta presa es forzar a los Estados Unidos a que le envíen un embajador para firmar un tratado de paz, después de lo cual tiene el firme propósito de devolver el bergantín apresado con su cargamento.

A mediados de noviembre enviaba Salmón al ministro de Estado una copia de esta carta de Francesco Chiappe, explicando las circunstancias de su entrega y el deseo del Sultán de recibir un embajador de los Estados Unidos para establecer la paz con ellos. Esta carta de Salmón dice así :

« Yncluio a V.E. copia de la Carta que de orden de S.M. Marroqui (y firmada en la cubierta del mismo Soberano con los Numeros que acostumbra) (15) ha escrito a todos los Consules que havitamos en Esta el Genovés Don Francisco Chiappe, y esta mañana nos la entregó el Governador refiriendonos antes, bervalmente quanto en ella se expresa.

Está conocido que el Rey de Marruecos quiere envíen los Estados Vnidos de America vn Embaxador para que se firme la Paz, y al mismo tiempo le presente vn buen regalo / [pág. 2] con que se compondrá todo » (16).

El propio Sultán ratifica a los cónsules extranjeros residentes en Tánger cuanto les había dicho en su nombre Francesco Chiappe. Para ello envía a Tánger a su guardasellos. Este llega a dicha ciudad el 18 de noviembre por la tarde y el 19 por la mañana convoca el gobernador a los cónsules y les lee una carta a ellos dirigida, que le había entregado el guardasellos, de contenido similar a la de Francesco Chiappe, expedida

(14) De esta comunicación se conserva una copia en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(15) Como signo de validación de sus cartas, el sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh solía poner, bien en la misma carta, bien en la cubierta, unas cifras de su propia mano, que indicaban el año de la hégira y el día del mes del calendario musulmán en que se expedían.

(16) Esta carta está fechada el 16 de noviembre y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

por el sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh, relativa al asunto de los americanos (17).

La presa del bergantín llega a conocimiento del encargado de negocios de los Estados Unidos en Madrid, el cual solicita la mediación de Carlos III para lograr que el sultán de Marruecos ponga en libertad el buque, la tripulación y el cargamento, toda vez que el Congreso de los Estados Unidos tiene ya tomadas las medidas conducentes a establecer la buena armonía con Marruecos.

El conde de Floridablanca encarga entonces a Salmón que realice las gestiones necesarias cerca del Sultán, aunque sin comprometer el nombre del Rey.

La carta del primer ministro al cónsul de España en Tánger, fechada en San Lorenzo el 29 de noviembre, dice así :

> « El Encargado de negocios de los Estados Americanos, que reside en esta Corte, luego que ha tenido noticia de que el Rey de Marruecos ha resuelto retener la Embarcacion Americana que apresaron sus Corsarios, ha solicitado eficazmente que el Rey N.S. interponga sus buenos oficios con S.M. Mar*roquí* para que mande poner en libertad aquel buque con su tripulación y cargamento : prometiendose que mediando S.M. no hará novedad el Rey de Marruecos en las intenciones pacificas que manifestó hace tiempo al congreso : y asegurando que este tiene ya tomadas sus medidas para cultivar la buena harmonia con ese Principe. Informo a Vm. de orden de S.M. de todo lo expresado, y le / [pág. 2] encargo dé este paso en los mejores terminos que su prudencia y conocimiento del Pais le dictaren : sin que el nombre de S.M. quede comprometido en manera alguna » (18).

Sin embargo, el cónsul Juan Manuel González Salmón comunicaba el 31 de diciembre al conde de Floridablanca que el Sultán había dado orden al comandante de sus galeotas, arraez Farach, de que continuara haciendo el corso en el Estrecho de Gibraltar, suponiendo Salmón que esta medida iba encaminada a tratar de apresar más buques americanos

(17) De ello da cuenta el cónsul Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca el mismo día 19 de noviembre, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(18) La carta original del conde de Floridablanca se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316.

y tal vez también de Hamburgo, con quienes no se hallaba por entonces el Sultán en buena armonía ([19]).

No he encontrado referencias de que hiciera por entonces ninguna gestión el cónsul español en relación con el bergantín americano y su tripulación. Salmón hubo de ocuparse enseguida de los preparativos para la embajada de Francisco Salinas y Moñino, que le obligaron a desplazarse a Cádiz ([20]).

He repasado cuidadosamente las instrucciones dadas a Salinas y Moñino para su embajada y no he encontrado en ellas la menor alusión al bergantín americano apresado por los marroquíes ni tampoco a la tripulación del mismo.

Ahora bien, en la segunda audiencia, el 9 de junio de 1785, el sultán marroquí pregunta a Salinas si quería algo más de lo que le habían concedido los ministros, con quienes había tratado previamente. Entonces pidió Salinas la libertad de los marinos americanos que habían sido apresados ([21]). La petición del embajador español responde a una indicación que le había hecho el cónsul Salmón ([22]).

(19) La carta en que el cónsul Juan Manuel González Salmón informaba de ello al conde de Floridablanca se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(20) Para todo lo relacionado con la embajada de Francisco Salinas y Moñino a Marruecos puede consultarse el estudio de GABRIEL DE MORALES titulado *La embajada de D. Francisco Salinas y Moñino y el arreglo de 1785*, Madrid, 1913.

(21) Cf. G. DE MORALES, *ob. cit.*, pp. 18-19. Gabriel de Morales dice que Salinas pidió « la libertad de un bergantín americano y de sus nueve tripulantes ». De la documentación que he manejado se desprende que Salinas solicitó la libertad de los marinos y que el Sultán le concedió no sólo la libertad de la tripulación, sino también la del bergantín. Así, por ejemplo, en un resumen de la embajada de Salinas y Moñino a Marruecos preparado para Carlos III, sin fecha, probablemente de finales de agosto o primeros de septiembre de 1785, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4350, se decía en las págs. [7] y [8] : « Y habiendo representado Salinas [en la segunda audiencia ante el Sultán] en favor de unos subditos de los Estados Vnidos de America que habian sido apresados con un Bergantin de aquella nacion por una fragata Marroqui sobre cuyo particular se había mandado a don Juan Manuel Salmon pasar oficios con la Corte de Marruecos, mando S.M.M. se entregasen aquellos hombres y el buque mismo a disposición del Enviado Español, diciendole S.M. al mismo tiempo, que queria se hiciese la paz con los Estados vnidos de America por la mediacion de V.M. Sobre cuyo particular se le entregó despues una carta de aquel Soberano para V.M. en que lo confirma ».

El P. Ramón Lourido, en su citado artículo *Primeras relaciones...*, nos dice que el bergantín americano apresado era el « Betsey ».

(22). En A.H.N., Estado, leg. 4350, se conserva una nota sin fecha, señalada con el « N°. 3°. », que dice : « Noticia de algunos particulares que Don Juan Manuel Salmon me dijo combenia hacer presente a S.M.M. — Hacer insinuacion de los Prisioneros Americanos, pero sin comprometernos — [...] — A cuyos tres puntos condescendio inmediatamente S.M.M. ». Esta nota lleva la firma de « Salinas » con su rubrica.

Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh responde accediendo en el acto a poner en libertad a estos marinos y el bergantín, que ordena entregar a Salinas. Y además pone en manos del embajador español una carta dirigida a Carlos III en la que le dice que le llegarán con el embajador nueve americanos y que todo lo que hiciere con ellos acerca de la paz y la tregua entre Marruecos y los Estados Unidos lo aceptaría y lo firmaría (23).

A primeros de julio comunicaba Salinas a su tío, el conde de Floridablanca : « Me han entregado los diez Americanos con toda su Ropa y el Bergantin pero este no esta en estado de poder salir al Mar por lo que he dispuesto conducirlos a Cadiz y su consul dispondra lo que tenga por combeniente » (24).

Salinas embarcó en la fragata « Colón », surta en el puerto de Ceuta, el 17 de julio por la noche y, tras una travesía feliz, llegó al puerto de Cádiz el 18 a las dos de la tarde.

Inmediatamente después de haber desembarcado, entregó los marinos americanos al que hacía de cónsul de los Estados Unidos en Cádiz, advirtiéndole que podían disponer del bergantín que tenían en Tánger, de acuerdo con lo ordenado por el Sultán (25).

El 26 de septiembre contestaba Carlos III a las cartas del sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh que le había llevado Francisco Salinas y Moñino. En su carta, el monarca español daba las gracias al soberano marroquí por las condescendencias que había tenido con lo que Salinas le había solicitado. Y continuaba el Rey : « No ha sido ciertamente la menos apreciable para mi [de estas condescendencias] la de entregarle el Bergantín de los Estados unidos de America y su tripulación. Admito también gustoso y aprecio vuestra resolución y confianza de que por mi

(23) Cf. G. DE MORALES, *ob. cit.*, p. 19. En cuanto a la carta de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh a Carlos III, está fechada el día 1 de šaʿbān de 1199 / 9 de junio de 1785, es decir, el mismo día de la segunda audiencia, y la he incluido en el apéndice documental al final del presente estudio, con el núm. 3.

(24) La carta está fechada en Tánger el 6 de julio y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4350. El párrafo que he reproducido figura en la pág. [3].

(25) Cf. : Carta de Francisco Salinas y Moñino al conde de Floridablanca fechada en Cádiz el 19 de julio de 1785, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4350.

medio se ajusten con Vos los Estados unidos de America, y corresponderé a ellas como Vos mereceis » ([26]).

Pasan unos meses, después de la embajada de Salinas y Moñino, y los Estados Unidos comisionan a su cónsul general en Francia, Thomas Barclay, para establecer la paz con el sultán de Marruecos. Thomas Barclay se presenta en Madrid avanzado el mes de marzo de 1786, acompañado del teniente coronel David Samuel Franks, al servicio de los Estados Unidos.

Aunque el sultán marroquí había autorizado a Carlos III para que tratase en su nombre con los Estados Unidos, el soberano español considera « más decoroso » para Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh que la paz sea acordada en la propia corte de Marruecos, a donde envía a Barclay, entregándole una carta de recomendación para el Sultán ([27]).

Por su parte, el ministro de Estado español, conde de Floridablanca, entrega a Barclay tres cartas de recomendación : una para el cónsul Juan Manuel González Salmón, otra para Fr. Cristóbal Ríos, y la tercera para el conde de O'Reilly, gobernador de Cádiz.

En la carta dirigida a Juan Manuel González Salmón ([28]), el ministro encarga al cónsul que « procure acreditar en quanto dependa de su arbitrio el interés que el Rey toma en favor de los Estados unidos y la recomendación que se ha dignado de conceder al Señor Barclay ».

(26) De esta carta de Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh he encontrado dos minutas en A.H.N., Estado, legs. 4319 y 4350, esta segunda sin fecha, y una copia en el leg. 4316. El texto de los legs. 4316 y 4319 es coincidente casi en su totalidad. El del leg. 4350 es sensiblemente distinto. He seguido la minuta del leg. 4319. GABRIEL DE MORALES, *ob. cit.*, apéndice, Núm. 4, III, p. 46, publica el texto del leg. 4350.

(27) De la carta se conserva una minuta, que he incluido en el apéndice documental con el núm. 4.

(28) De ella se conserva el original en A.H.N., Estado, leg. 4316, y una minuta en el leg. 4319. En el apéndice documental he recogido el texto original, con el núm. 5.

A Fr. Cristóbal Ríos ([29]) le pide « que facilite a este Enviado todos los medios que quepan en su arbitrio para su buen recibimiento y para el buen exito de su comision ».

Finalmente, el escrito dirigido al conde de O'Reilly ([30]) es una carta de recomendación general a favor de Barclay y su acompañante.

El sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh recibe la noticia de hallarse Thomas Barclay en Cádiz. Inmediatamente dispone que el gobernador de Tánger, Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, comunique al enviado de los Estados Unidos que se dirija al puerto de Casablanca, donde está por entonces Juan Manuel González Salmón, para que vaya a la corte marroquí por conducto del cónsul de España.

Cuando el sultán iba a despachar al gobernador de Tánger las instrucciones indicadas, le llegó el aviso de que Barclay estaba ya en Mogador y que era portador de una carta de Carlos III, que debía entregar al

(29) De la carta dirigida por el conde de Floridablanca a Fr. Cristóbal Ríos se conserva el original en A.H.N., Estado, leg. 4313, y una minuta en el leg. 4319. Esta minuta es la que he incluido en el apéndice documental, con el núm. 6.

En 1 de julio, en carta núm. 48, decía el P. Ríos desde Mequinez al conde de Floridablanca, entre otras cosas : « A[h]ora me avisa el Consul General Don Juan Manuel Salmon haver llegado el Imbiado de los Estados Vnidos Americanos, quien trae Carta del Rey nuestro Señor para S.M.M. interesandose en la paz con dichos Estados. Si esta noticia me huviera llegado en tiempo huviera sin duda partido a aquella Ciudad por si podia servir de alguna cosa ; pero la he recibido en ocasion, que ya dicho Imbiado tendra evaquados sus asuntos, pues me llego aier, y por otra parte no advierto fin. = [...] »

El texto de esta carta figura en la p. 36 de la copia de la correspondencia de Fr. Cristóbal Ríos con el conde de Floridablanca de los años 1784 a 1787, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4313.

(30) De la cual se conserva una minuta en A.H.N., Estado, leg. 4319, que he recogido en el apéndice documental con el núm. 7.

El conde de O'Reilly acusa recibo de esta carta el 8 de mayo, desde el Puerto de Santa María, diciendo al conde de Floridablanca :

« Haviendo emprendido ya mi viage, y recivido aqui la antecedente orden de V.E, la he remitido original al Brigadier don Pablo de Arroyo, Teniente de Rey de la Plaza de Cadiz, cuio celo, y cuidado desempeñarán bien este encargo ».

El brigadier Pablo de Arroyo contesta a su vez el 9 de mayo, acusando el recibo de las instrucciones transmitidas al conde de O'Reilly y añadiendo lo siguiente :

« Y haviendo arrivado ayer a esta Ciudad, los Expresados Don Tomas Barclay, y el Teniente Coronel Don David S. Franks, pasé Ynmediatamente a visitarles, y manifestarles en nombre de S.M. mis deseos de atenderlos, y servirlos, en quanto se les ofreciese, Durante su residencia en esta Ciudad ».

Ambos párrafos figuran al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de las respectivas respuestas, que se conservan en A.H.N., Estado, leg. 4320.

Sultán en su primera audiencia. Entonces Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh suspende el envío de las anteriores instrucciones a Tánger y manda a Mogador a un alcaide encargado de acompañar a Barclay a Marrākuš.

De todo ello informa Salmón al conde de Floridablanca, a quien manifiesta su sorpresa por no haber tenido ningún aviso del viaje del enviado de los Estados Unidos a Marruecos ([31]).

El 10 de junio escribe Thomas Barclay desde Mogador a Juan Manuel González Salmón ([32]), enviándole la carta de recomendación que le había dado para él el conde de Floridablanca ([33]) y otra del conde de Greppy ([34]).

En cumplimiento de lo que le ordena el ministro de Estado, el cónsul español escribe dos cartas de recomendación en favor de Barclay y de su misión, dirigidas respectivamente al sultán Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh ([35]) y al ministro Muḥammad b. al-ᶜArbī Qaddūs Effendī ([36]), de

(31) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 8, esta interesante carta del cónsul de España en Marruecos.

Unas semanas antes, el 14 de mayo, el cónsul español decía al conde de Floridablanca en carta núm. 66 :

« Los Estados Vnidos de America Septentrional tardan mucho en enviar su Embaxador a esta Corte, y no sé como S.M. Marroqui no ha hecho ya alguna insinuación sobre este asunto, por lo que combendrá lo haga V.E. recordar a don Guillermo Carmichael Encargado de Negocios de dichos Estados en Essa Corte a fin de que lo escriba al Congreso ».

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta mencionada, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(32) No he encontrado esta carta de Barclay, pero su contenido es evidente, dada la respuesta de Salmón, que incluyo en el apéndice documental con el núm. 9.

(33) Es la que he incluido en el apéndice documental con el núm. 5.

(34) Lo único que sabemos de la carta del conde de Greppy a Salmón es lo que éste dice en su respuesta a Barclay, o sea, que en ella le pedía que recomendara a Barclay a los amigos que tenía Salmón en la corte de Marruecos.

Pablo Greppy, conde de Greppy, era el cónsul de Alemania en Cádiz. Cf. : Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 9 septiembre 1785 y otra de Antonio González Salmón al conde de Floridablanca del 23 marzo 1786, ambas en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(35) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 10, la parte de esta carta que guarda relación con la misión de Barclay, así como la versión árabe de esta misma parte, que es una excelente muestra de la forma en que el cónsul Salmón se dirigía al Sultán.

(36) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 11, la parte de esta carta que se refiere a la misión de Barclay.

Sobre el ministro Muḥammad b. al-ᶜArbī Qaddūs Effendī puede verse : E. LÉVI-PROVENÇAL, *Les historiens des Chorfa,* Paris, 1922, p. 403 ; WILLIAM LEMPRIÈRE, *Voyage dans l'Empire de Maroc...,* trad. de M. de Sainte-Suzanne, Paris, 1801, pp. 203-204.

las cuales envía Salmón una copia a Barclay, advirtiéndole que para tener éxito en su gestión le conviene ofrecer una buena gratificación al mencionado ministro con objeto de conseguir su apoyo. En cambio, Salmón no cree oportuno escribir a los amigos que tiene en Marrākuš, porque entiende que el único que puede favorecer al enviado de los Estados Unidos es el Effendi, « por que en la actualidad es el favorito, y es el que puede hacer mas que ningun otro ».

Se queja Salmón a Barclay de no haber tenido aviso directo de su llegada a Mogador y le comunica que, al enterarse de que estaba en Cádiz, y en la creencia de que desde allí iría a Tánger, había tomado las disposiciones necesarias para que se alojara en la Casa Consular de España. Como esto no se había podido realizar al dirigirse Barclay de Cádiz a Mogador, espera Salmón que pueda tener efecto en el viaje de regreso. Como Salmón estará aún en Casablanca, allí aguarda a Barclay para que puedan reunirse « y comer la sopa juntos a su paso por ésta » (37).

El 23 de junio se redacta en Marrākuš el tratado de paz entre Marruecos y los Estados Unidos. Del tratado conocemos el texto árabe (38), una versión francesa (39) y otra española (40). Consta de veinticinco artículos, precedidos de un preámbulo en el que se señala el lugar y la fecha en que

(37) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 9, esta carta de Juan Manuel González Salmón a Thomas Barclay.

(38) Que fue publicado por mi amigo prof. Sid MUḤAMMAD b. TĀWĪT en la revista « Tetuán », núm. 3-4 (1958-1959), pp. 213-216, al final de su artículo titulado *El primer tratado de amistad entre Marruecos y América*, pp. 209 ss.

Hay también una copia árabe del tratado, enviada por el Sultán a Salmón, que éste cursó al conde de Floridablanca, conservándose actualmente en A.H.N., Estado, leg. 3374.

(39) Publicada por el prof. JACQUES CAILLÉ, *Les accords internationaux du sultan Sidi Mohammed b. Abdallâh (1757-1790)*, Tánger, 1960, pp. 260-265, el cual la toma de MARTENS, *Recueil des principaux traités d'alliance...*, 12 vols., Gottinguen, 1791-1812, vol. III, pp. 54-62. J. Caillé cita otra versión francesa publicada por HAUTERIVE et CUSSY, *Recueil des traités de commerce ou de navigation de la France...*, 10 vols., Paris, 1834-1844, 2ª parte, tomo 3, pp. 272-277, indicando que ha preferido la de Martens porque le ha parecido menos oscura que la de Hauterive et Cussy. Cf. : J. CAILLÉ, *ob. cit.*, p. 262, nota 1.

(40) La traducción española es la que envía Salmón al conde de Floridablanca anexa a la copia árabe del tratado. Se conserva, como dicha copia, en A.H.N., Estado, leg. 3374. Ha sido publicada por MANUEL CONROTTE, *España y los países musulmanes durante el ministerio de Floridablanca*, Madrid, 1909, apéndice XLV, pp. 413-416, y por mi amigo MUHAMMAD IBN AZZUZ HAQUIM en *Pactos internacionales de Marruecos*, Madrid, 1957, pp. 19-21.

se ha redactado : en Marrākuš el 25 de ša'bān de 1200 / 23 de junio de 1786.

Las diferencias más destacadas que he podido apreciar entre unos textos y otros son las siguientes :

En el artículo cuarto el texto árabe dice : « Habrá entre nosotros [entre Marruecos y los Estados Unidos] una señal por medio de la cual nos reconozcamos unos a otros en el mar, y siempre que se encuentre una de nuestras naves de guerra [de una de las dos partes] con otras naves [mercantes, de la otra parte], no las registrará, bastándole sólo la palabra del arraez respecto de su declaración ».

En cambio, el texto francés nos ofrece esta redacción : « Se dará una señal o pasaporte a todas las embarcaciones pertenecientes a las dos partes, por medio de los cuales podrán reconocerse mutuamente cuando se encuentren en el mar. Y si el comandante de un buque de guerra perteneciente a una de las partes tiene otras embarcaciones bajo su convoy, bastará la declaración sola del comandante para eximirlas de toda investigación ».

En el artículo 9, el texto árabe dice : « Siempre que naufragare una embarcación [de los Estados Unidos] en alguna de nuestras regiones [costeras], se quedará en su estado, esperando lo que le convenga, en cuanto a salir por otro lugar, transportar las mercancías ([41]) u otra cosa que le convenga. Y no se le acercará nadie, porque está bajo nuestra protección. E igualmente, si entra una embarcación en el puerto, no estará obligada a desembarcar sus mercancías, sino que quedará bajo protección hasta que salga a su satisfacción ».

La traducción española de la época resume este artículo en la forma siguiente : « Si llega alguna Embarcación a Nuestro Dominio, puede quedarse todo el tiempo que le combenga o salir para otro Puerto, según le paresca, ny se le podrá obligar a que desembarque sus Mercancias si no que haga la Navegacion a su gusto ».

La versión francesa es clara, pero no completa. Dice así : « Si algún bajel de los Estados Unidos fuera arrojado a cualquier parte de nuestras

(41) Falta en la copia « transportar las mercancías ».

costas y naufragara en ella, quedará siempre a disposición de sus propietarios ; y nadie tratará de aproximarse a él sin su conformidad, puesto que se le considerará entonces como estando particularmente bajo nuestra protección. Y si cualquier embarcación de los Estados Unidos se viera obligada a atracar en nuestros puertos por el mal tiempo o por cualquier otra razón semejante, no será obligada a desembarcar su cargamento, sino que permanecerá tranquilamente hasta que el comandante juzgue a propósito continuar su viaje ».

La redacción árabe del artículo 10 dice : « Siempre que tuviere lugar un combate de una de las dos partes con alguna nación de cristianos y el combate se produjera en las proximidades de alguna de las ciudades de [una de] las dos partes, nos ayudaremos unos a otros contra aquella nación hasta que sea vencida o huya o naufragara alguna embarcación en el río Nūn o en otro sitio distinto, los cristianos que hubiere en ella estarán bajo protección hasta que lleguen a su país, si Dios quiere ».

Como puede apreciarse, el párrafo que dice « o naufragara alguna embarcación en el río Nūn... » no parece congruente con lo anterior y el profesor Muḥammad b. Tāwīt lo advierte en su edición, teniendo cuidado de señalar que este párrafo tal vez esté relacionado con el artículo 9 y no con el 10, o bien se trata de una errata del copista.

Creo que hay una errata y que, en lugar de « o naufragara... » habría que leer « Y si naufragara... ». En la traducción española enviada por Salmón se salva esta errata y, atendiendo al sentido, se entiende : « y si alguna embarcación embarrancase... ».

La versión francesa ofrece algunas diferencias sumamente curiosas, diciendo : « Si algún bajel de una u otra de las dos partes estuviera empeñado [en lucha] con un bajel perteneciente a cualquiera de las potencias cristianas a tiro de cañón de los castillos de la otra, el bajel que se halle así en acción será defendido y protegido tanto como sea posible, hasta que esté en seguridad. Y si algún bajel americano naufraga en las costas del río Nūn o en cualquier otra costa próxima, la tripulación a él perteneciente será protegida y asistida hasta que, con la ayuda de Dios, pueda ser devuelta a su país ».

La redacción del artículo 11 es similar en cuanto a su contenido, pero hay alguna diferencia en la forma. La primera parte del artículo es equivalente en todos los textos. Así, la traducción del original árabe dice en esta primera parte : « Siempre que hubiere guerra entre nosotros y una de las naciones de los cristianos y estuviéramos en el puerto, nuestra embarcación quisiera salir del puerto y quisiera seguirla la embarcación del enemigo, no saldrá a seguirla hasta que haya pasado un tiempo de veinticuatro horas ».

A continuación el original árabe precisa con toda claridad : « E igualmente las embarcaciones de los americanos, si estuviesen en el puerto en tiempo de guerra y quisieran salir, no las seguirá ninguna embarcación hasta que haya pasado un tiempo de veinticuatro horas, tanto si se trata de embarcaciones de los musulmanes como de embarcaciones de los cristianos ».

La copia árabe resume esta parte final en la siguiente forma : « E igualmente, si hubiere en uno de nuestros puertos embarcaciones de los americanos, se regirán por esta norma ». Esto explica que la traducción castellana del artículo se simplifique, limitándose a decir : « Si en los puertos de ambas partes se hallase alguna embarcación enemiga de alguna de ellas, no se le permitirá salir hasta que pase veinte y quatro horas ».

Y en la parte final del artículo dice la versión francesa : « Y la misma regla se observará respecto de las embarcaciones americanas que salgan de nuestros puertos, tanto si estos enemigos son moros, como si son cristianos ».

El artículo 12 es prácticamente igual en todas las redacciones y únicamente hay que señalar dos erratas. La primera afecta a la copia árabe. En ella falta la palabra « embarcación » y dice, por tanto, al comienzo del artículo : « Cuando llegare la guerra », debiendo decir, como figura en el original árabe : « Cuando llegare una embarcación de guerra ». La segunda es evidentemente una errata de imprenta que se ha deslizado en la edición de la traducción castellana. Así, en los « Pactos internacionales de Marruecos », pág. 20, línea 11, se lee : « no menos el Generador de dicho Puerto », debiendo sustituirse la palabra « Generador » por « Governador », según consta en la traducción enviada por Salmón a Madrid.

En el artículo 14, el original árabe estipula : « El negocio de los comerciantes seguirá la costumbre de los comerciantes españoles o de la nación que en aquel momento sea más favorecida, serán distinguidos y marcharán por las ciudades y los puertos cuando quieran, sin que nadie se les oponga ». La copia árabe dice lo mismo, aunque hay alguna transposición. El texto francés es equivalente. Pero la traducción española resume el texto en la forma siguiente : « El comercio será en los mismos términos que con los españoles y las guarniciones de Nuestros puertos tratarán y atenderán bien a los americanos ».

En el artículo 16, que se refiere al canje de prisioneros en caso de guerra y al rescate por dinero de los que haya de más en una de las partes, es curioso que el texto francés de Martens, recogido por J. Caillé, indica que se abonará por cada uno de los que excedan a los de la otra parte « cien dólares mejicanos ». Señala J. Caillé en nota que Hauterive y Cussy mencionan la cantidad en « cien piastras de España ». El texto árabe dice sólo « cien duros », igual que la traducción española. Supongo que los « dólares mejicanos » deben ser en realidad pesos fuertes de cuño mejicano, que eran muy apreciados en Marruecos.

En el artículo 17 hay dos partes. La primera, prácticamente igual en todos los textos, estipula que los comerciantes no serán obligados a la compra ni a la venta de mercancías, salvo las que ellos quieran de buen grado. Pero hay una segunda parte que no parece tan clara. Así, el texto árabe señala a continuación : « excepto si hubiere allí cuestiones corrientes, en las cuales se seguirá la costumbre establecida con las naciones cristianas que las cargaban con anterioridad, en lo cual no habrá ningún mal ». La traducción castellana de esta parte salva así la cuestión : « siguiendo en algunos terrenos lo que ya tienen los cristianos por costumbre, y serán cargados sin dificultad ». Ahora bien, la versión francesa se aparta aquí del texto árabe, señalando : « A ellos [a los comerciantes americanos] les será libre el comprar o vender toda clase de mercancías, excepto las que estuvieren prohibidas a las otras naciones cristianas ».

En la primera parte del artículo 18, el original árabe establece que « las mercancías que se carguen serán pesadas y registradas antes de ser colocadas en la embarcación, a efecto de que no se detenga la embarca-

ción por causa de que se comprobara que hay en ella contrabando ». En la copia árabe falta la parte relativa a « a efecto de que no se detenga la embarcación por causa de que se comprobara que hay en ella contrabando ».

La traducción castellana entiende que debe interpretarse así : « Las mercancías que se carguen deben ser pesadas y la embarcación registrada antes de cargarla para ver si tiene algún contrabando ».

El texto francés dice : « Todas las mercancías serán pesadas y examinadas antes de ser enviadas a bordo. A efecto de evitar toda detención de buques, no se efectuará investigación alguna a bordo, a menos que no se pruebe previamente que se han enviado a bordo mercancías de contrabando ».

La parte final del artículo es similar en todas las versiones.

En el artículo 19 hay una parte final que en la versión francesa dice : « el cual [el comandante de la nave] será completamente dueño de convenir acerca del flete de todas las mercancías que embarque ». El párrafo figura en el texto árabe, pero falta en la traducción española.

El artículo 20 comienza diciendo en árabe : « Siempre que cometiere un crimen uno de la gente de nuestra nación o quien hubiere entrado bajo [la protección de] nuestra bandera ». En la traducción castellana se dice simplemente : « Si algún individuo cometiese delito, ». El texto francés es mucho más preciso y estipula que : « Si alguno de los ciudadanos de los Estados Unidos o algunas otras personas que se hallen bajo su protección tienen alguna desavenencia entre ellos, ». A continuación el texto es similar en todas las redacciones.

La primera parte del artículo 22 es igual en todos los textos, pero la continuación no ha sido entendida de modo idéntico. En el texto árabe se dice : « Y si tuviere quien lo herede, se entregará a sus herederos sin oposición ; o si hubiere ordenado de su propio puño y letra a quién debía entregarse su hacienda, corresponderá al cónsul la observancia de esto ». La traducción castellana aplica el texto que dice : « entregándoselo sin oposición », a la parte anterior, y continúa : « y si hiciese testamento, a sus herederos o a quien mande en presencia del cónsul ». El texto francés concreta así esta parte : « Pero en el caso de que el heredero del difunto

esté presente, los bienes le serán entregados sin interrupción. Y si se encuentra un testamento, los efectos se entregarán a aquel que haya sido designado por esta disposición testamentaria, tan pronto como el cónsul haya proclamado su validez ».

La primera parte del artículo 24 ofrece algunas diferencias de interpretación que creo conviene recoger. En el texto árabe se entiende que « Siempre que discuta alguno acerca de uno de los artículos de la paz, pretendiendo el uno una cosa y pretendiendo el otro otra cosa, y diciendo que eso no está en el artículo, prolongándose la discusión entre ellos, la paz subsistirá en vigor y cada una de las dos [partes contratantes] investigará lo que le conviene, hasta que, si no se pone de acuerdo uno de ellos con lo que se estipula en la paz y se le impide todo rechazo, entonces se declarará la guerra ».

La traducción española interpreta así este texto : « Si llega el caso de disputar sobre estos artículos de la paz, diciendo unos una cosa y otros otra, cada uno se atendrá a lo que le esté mejor ; pero si alguno no observa y se aparta de lo que queda estipulado, se hará la guerra ».

El texto francés redacta así esta parte : « Si surgen algunas desavenencias en razón de la infracción que una u otra de las partes hubiere cometido contra algún artículo de este tratado, continuarán, no obstante, subsistiendo en todo su pleno vigor la paz y la armonía hasta tanto que se haya efectuado una petición amnistosa para un arreglo, y antes de que esta petición haya sido realizada, no se recurrirá a las armas (42).

El texto árabe, la copia y la traducción castellana concluyen con el artículo 25, que estipula la duración del tratado en cincuenta años y con la nota de entrega del texto árabe del tratado a Thomas Barclay el día 1 de ramaḍān del año 1200 / 28 de junio de 1786.

(42) En el texto árabe, *art. cit.*, p. 216, lín. 22, se ha deslizado una errata que conviene corregir. Dice : وجميـع البحـار , pero debe decir, commo aparece en la copia, وجميع التجـار

En el texto francés se añade una certificación de ser una copia auténtica de la traducción efectuada por Isaac Cardoso Núñez ([43]) y además se añade un artículo adicional, que no figura ni en el original árabe, ni en la copia, ni tampoco en la traducción castellana, como es lógico.

Este artículo adicional viene a constituir un complemento al artículo 10 del tratado y está redactado por al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq Fannīš, de orden del Sultán.

El texto de esta adición es el siguiente :

« Loor a Dios único.

Yo, el infrascrito, el servidor de Dios, al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq Fannīš ([44]), certifico que Su Majestad Imperial, mi Amo (que Dios conserve), habiendo concluido un tratado de paz y comercio con los Estados Unidos de América, me ha ordenado, para completarlo mejor y en adición al artículo X del tratado, declarar : que, si algún buque perteneciente a los Estados Unidos se halla en cualquier puerto de Su Majestad ([45]) o a tiro de cañón de sus fuertes, será protegido tanto como sea posible. Y ningún buque cualquiera perteneciente a potencias, sean moras o cristianas, con las cuales los Estados Unidos pudieran estar en guerra, obtendrá permiso de seguirlo o atacarlo, habida cuenta de que miramos actualmente a los ciudadanos de América como nuestros buenos amigos. Y, obedeciendo las

(43) De este hebreo dice Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca en carta núm. 65, fechada en Casablanca el 14 mayo 1786, lo siguiente :

« Este Ebreo que se hallaba en Londres con el Empleo de Ynterprete de la Lengua Arabe por aquella Corte, lo perdió por sus travesuras segun tengo entendido, y en el dia se halla en Esta de Marruecos empleado por S.M. para la interpretación de Lenguas por que posee vnos quantos Ydiomas. Este Sugeto que nada vale para confiarle asuntos es mui bueno para saver por su medio lo que passa en la Corte ».

Estos párrafos figuran en la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta citada, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(44) El texto francés lo denomina « Taher ben Abdellah », pero es indudable que se trata de al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq, cuyo nombre figura en numerosos documentos de la época. Véase, por ejemplo, mi tesis doctoral, *Cartas árabes de Marruecos en tiempo de Mawlāy al-Yazīd (1790-1792)*, Tetuán, 1961, pp. 23, 26, 30-31, 55, 77, 80-81, 83, 85, 88, 159-161.

(45) El texto francés dice : « se halla en cualquier puerto de los Estados Unidos de Su Majestad ». Creo que es un error evidente y lo he subsanado.

órdenes de Su Majestad, certifico esta declaración, firmándola de mi mano y poniendo en ella mi sello el 18° día de ramadán del año 1200 (46).

El servidor del Rey, mi Amo,
que Dios conserve,

(*firmado*) al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq Fannīš. »

A continuación hay una certificación de Thomas Barclay, que dice : « Certifico que lo anterior es copia verdadera de la traducción hecha en Marrākuš por Isaac Cardoso Nuñez, interprete, de una declaración hecha y firmada por Sīd al-ḥāŷŷ al-Ṭāhir Fannīš, en adición al tratado [convenido] entre el Emperador de Marruecos y los Estados Unidos de América, la cual declaración el citado al-Ṭāhir Fannīš ha hecho por orden expresa de Su Majestad.

(*firmado*) Thomas Barclay. »

El 24 de junio contesta Muḥammad b. al-ᶜArbī Qaddūs Effendī a la carta de recomendación de Salmón en favor de Barclay. En su respuesta da cuenta el ministro de las atenciones de que ha sido objeto Thomas Barclay en Marrākuš, en virtud de la carta de presentación de Carlos III para el sultán marroquí de que era portador. Asegura que el Sultán dijo a Barclay en el transcurso de la audiencia que le concedió : « *Todas las pretenciones que traygas te serán concedidas en atención al Rey Carlos, porque traes su Carta ; pues el Rey Carlos nos estima, y nosotros lo estimamos* ». Y señala también el Effendī, como de pasada : « Yo no he puesto mayor reparo en el regalo que ha traydo, aunque es cosa corta » (47).

(46) Corresponde al 15 de julio de 1786.

(47) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 12, la traducción de la parte de la carta del Effendī a Salmón que guarda relación con la misión de Barclay.

Dos días más tarde es Barclay el que acusa recibo a Salmón de la carta que le había escrito ([48]). Le dice que sus asuntos están en buen camino, pero aplaza el darle detalles para cuando se reúnan en Casablanca. Muestra su gratitud por la forma en que Carlos III le ha presentado a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh y manifiesta « toute l'obligation qu'en a ma Patrie ». Finalmente agradece a Salmón el ofrecimiento que le hacía de su casa y espera que en breve podrá darle personalmente las gracias ([49]).

Juan Manuel González Salmón había dado cuenta al conde de Floridablanca de que Barclay le había escrito enviándole la carta de recomendación del ministro de Estado, así como de la respuesta que había dado a Barclay y de las cartas que había escrito al Sultán y a su ministro Effendī, de todas las cuales le enviaba copia ([50]).

Al recibir la respuesta del Effendī, Salmón se apresura a enviar una traducción de ella al conde de Floridablanca, asegurándole que las noticias en ella contenidas relativas a Barclay, « son veridicas, pues contextan con las que me dan otros sugetos de la misma Corte y el P*adr*e Presidente que hay en aquel Hospicio ».

También ha recibido Salmón diversas informaciones que le aseguran que, si Barclay no hubiera llevado la carta que le había dado Carlos III para el Sultán, hubiese realizado pocos progresos, porque el regalo presentado por Barclay « no ha llenado el Ojo a estas gentes, pero que desseando este Soberano complacer en vn todo al Nuestro no ha hecho casso de aquel reparo y [h] a prometido a dicho Enviado que por respetos

(48) De fecha 19 de junio de 1786, núm. 9 del apéndice documental.

(49) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 13, esta carta de Barclay a Salmón.

(50) La carta en que Salmón informaba de ello al conde de Floridablanca está fechada en Casablanca el 25 de junio y lleva el núm. 84. Se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

de S.M.C. le está concedido todo, y assy mandó que se estendiesen los Tratados de Paz conforme gustasen al Señor Barclay » (51).

En confirmación de estas noticias, el sultán Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh responde a la carta de presentación que Carlos III había entregado a Barclay (52) en la siguiente forma :

« En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico.

Del siervo de Dios Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, séale Dios propicio, amén.

[Sello del sultán
Sayyidī Muḥammad
b. ᶜAbd Allāh]

Al soberano de España, Carlos III de las Españas, Dos Sicilias [e] Indias : La paz a quien sigue el camino recto.

Y después : Nos ha llegado tu escrito, lo hemos leido y hemos sabido lo que nos refieres en él acerca de la llegada de los americanos a Nos y de que nos piden la paz.

(51) Esta carta de Salmón al conde de Floridablanca está fechada en Casablanca el 27 de junio y lleva el núm. 88. Los párrafos que he recogido de la misma figuran en la pág. [2] y al comienzo de la [3].

El regalo de Barclay que no había « llenado el ojo » a los marroquíes, estaba compuesto, según nota anexa a la carta de Salmón núm. 90 al conde de Floridablanca, del mismo día 27 de junio, por los siguientes artículos :

« 1°. Dos hermosas pendolas.
2°. Vn gran relox de plata, de dispertador.
3°. Dos hermosos quitasoles.
4°. Dos pares de pistolas de dos tiros, guarnecidas de plata.
5°. Dos Ataganes guarnecidos en oro.
6°. Dos Caxetas, la una guarnecida en diamantes y la otra en perlas.
7°. Seis cucharitas de Oro para Té.
8°. Quatro piezas de tercio-pelo.
9°. Quatro Dichas de brocado.
10°. Quatro Dichas de paño.
11°. Quatro Dichas de lienzo de [H]Olanda.
12°. Diez pares de Cambrayas.
13°. Dos Caxitas, y en cada una un Servicio de China para té.
14°. Veinte y cinco libras de Té Superior llamado Hijson.
15°. Veinte y cinco pilones de azucar. »

Las dos cartas de Salmón mencionadas se conservan en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(52) Núm. 4 del apéndice documental.

Hemos aceptado esto, nos hemos reconciliado con ellos y hemos establecido entre nosotros y ellos la paz y la tregua por mar y por tierra, ya que nos trajeron tu escrito y has sido tú el intermediario entre nosotros y ellos.

Nos encontramos con ellos en una audiencia que les concedimos y nos ocupamos de ellos en lo que les convenía e hicimos la paz con ellos bajo las condiciones que les satisficieron ; las aceptaron y se las confirmamos ; estampamos sobre ellas nuestro sello y les concedimos todo lo que había en sus pensamientos. Ahora bien, ellos marchan hacia vosotros y todo lo que hagas con ellos lo aceptamos y lo firmaremos, porque tú eres el intermediario entre nosotros y ellos.

Como te llegarán [igualmente] siete de vuestros hermanos, cristianos españoles, cuya embarcación había naufragado con ellos en el desierto ; y el resto de ellos os llegará después de ésta, si Dios quiere.

Y la paz.

A primero de ramaḍān, el bendito, del año mil doscientos » (53).

También contesta el sultán marroquí a la carta de Salmón en que éste se interesaba en favor de Barclay y de su misión (54), comunicándole que había concedido a los americanos todo cuanto le habían pedido, por consideración a Carlos III y a la carta de él que le había presentado Barclay, y que había aceptado las condiciones de paz solicitadas por los americanos, adjuntando a Salmón una copia del tratado firmado para que la enviara a España (55).

(53) El original árabe de esta carta ha sido publicado por el prof. Sid Muḥammad b. Tāwīt en su citado artículo *El primer tratado de amistad...*, p. 211. El citado original se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4320. En el mismo legajo hay una traducción castellana de la carta.

(54) Que he recogido en el apéndice documental con el núm. 10.

(55) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 14, esta carta de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Juan Manuel González Salmón.

Al recibir Salmón esta carta, con la copia del tratado, envía al conde de Floridablanca ambos documentos, acompañados de su traducción, así como la carta de Thomas Barclay a que antes hemos hecho referencia (56).

Terminada felizmente su misión en Marrākuš, el enviado americano sale el 16 de julio hacia Mogador (57).

El 11 de agosto está Barclay en Casablanca y come con Salmón. Desde allí debe seguir hacia Tánger y embarcar en esta ciudad rumbo a Cádiz. Salmón se hace eco de la satisfacción que muestra el enviado americano por la acogida que ha encontrado en Marrākuš, gracias a la recomendación de Carlos III (58).

(56) Como antes se indica (*nota* 40), la copia árabe del tratado de paz y la traducción de esta copia se conservan en A.H.N., Estado, leg. 3374. La carta de Barclay a Salmón fechada el 26 de junio, está recogida en el apéndice documental con el núm. 13. La carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca enviándole esta documentación está fechada en Casablanca el 14 de julio, lleva el núm. 91, se conserva igualmente en A.H.N., Estado, leg. 3374, y dice así :

« Al respaldo de la Carta que pusse al Rey de Marruecos el 19 de Junio passado me responde S.M. con fecha 8.. del Corriente como por respetos del Rey Nuestro Señor ha atendido en vn todo al Enviado de los Estados Vnidos de la America Septentrional, con quien se ha concluido el Tratado de Paz, y comercio en esta Corte, y dicho Soberano me envia vn Librito con la Copia en Arabe de dichos Tratados / [pág. 2] para que lo dirija a essa Corte segun me previene en su misma Carta, que incluio a V.E. original con su Traducción. Tambien he hecho sacar la de los Tratados que ba juntamente con el citado Librito, e igualmente incluio la Carta que me escribe el mismo Enviado Americano, en la que manifiesta lo reconocida que deve estar su Patria por la mediación del Rey Nuestro Señor con este Soberano, que desde luego a no ser este respeto no se huviera prestado con tanta facilidad S.M. Marroqui, y bien lo hizo publico desde su principio, pues luego que supo llevava el Enviado Carta del Rey N.S. le prometio concederle quanto pidiese como efectivamente se lo ha cumplido ».

(57) Así lo comunica Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca en carta núm. 95, fechada en Casablanca el 24 de julio, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(58) La carta en que Salmón comunica estas noticias al conde de Floridablanca lleva el núm. 107, está fechada en Casablanca el 12 de agosto y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

En la pág. [2] de esta carta figura el siguiente párrafo :

« Ayer comieron la sopa en esta Cassa el Señor Barclay, el Teniente Coronel que lo acompaña, el Consul General de Francia, y su Vice Consul que todos juntos bienen de la Corte, estos vltimos se quedan en Rebat que es su destino, y los otros siguen hasta Tanger, donde se embarcaran para Cadiz iendo tan satisfecho dicho Barclay de la recomendación que se dignó darle el Rey Nuestro Señor para este Soberano que confiessa dudaria mucho del feliz exito de su Comisión si no la huviese trahido, pero que apenas supo el Rey de Marruecos que havia Carta del Nuestro quando le ofreció lo atenderia en vn todo, y assy lo esperimento como ya he tenido el honor de noticiar a V.E. en mis anteriores ».

No he encontrado ya más datos en relación con Thomas Barclay, si bien esporádicamente aparece en la correspondencia de la época alguna alusión a las relaciones de los Estados Unidos con Marruecos. Así sabemos que el 26 de octubre de 1787 envía el conde de Floridablanca al cónsul Juan Manuel González Salmón un pliego que le ha sido remitido por el encargado de negocios de los Estados Unidos en Madrid. El referido pliego « parece contiene la ratificación del Tratado de paz, amistad, y comercio hecho por los Estados con ese Soberano » (59).

En otras ocasiones es Salmón el que cursa a Madrid pliegos destinados al encargado de negocios de los Estados Unidos, Guillermo Carmichael, que para este objeto le envía el genovés Francesco Chiappe.

Uno de estos pliegos lo remite Salmón al conde de Floridablanca el 21 de marzo de 1788, señalando además que Chiappe le comunica haber concedido el Sultán a los americanos la gracia de que paguen solamente el 5 % por todas las mercancías que introduzcan en Marruecos en el término de tres años. El gobernador de Tánger, Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, había comunicado dos días antes esta misma noticia (60).

En otra ocasión, el 15 de octubre del mismo año 1788, indica Salmón que el pliego contiene, según le ha comunicado Chiappe, la respuesta de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh a una carta del Congreso de los Estados Unidos, que había recibido algún tiempo antes por conducto del Ministerio de Estado español, a través del propio Salmón, y dirigido a Chiappe. Este manifiesta a Salmón que el pliego contiene también dos cartas del sultán de Marruecos dirigidas al Bey de Túnez y al de Trípoli, en las cuales se interesaba con las dos regencias para que establecieran la paz con los Estados Unidos (61).

(59) La carta original del conde de Floridablanca a Salmón se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316.

(60) La carta de Salmón al conde de Floridablanca adjuntando el pliego de Chiappe lleva el núm. 39 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

(61) La carta en que Salmón envia este pliego al conde de Floridablanca lleva el núm. 141 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

La única referencia que he podido encontrar de un pliego de los Estados Unidos para el Sultán, cursado anteriormente a través del conde de Floridablanca y enviado por éste a Salmón, es el remitido por el ministro de Estado español el 26 de octubre de 1787, antes citado (nota 59).

A final de febrero de 1789 es Antonio González Salmón, que sustituye a su hermano Juan Manuel, ausente de Tánger en uso de licencia para pasar a la Montaña de Santander, el que se ocupa de dar curso a un pliego de Francesco Chiappe, al que titula « Agente » de los Estados Unidos, para el encargado de negocios de dicha Nación en Madrid, Carmichael. En esta ocasión informa Antonio González Salmón que el Sultán ha concedido a los Estados Unidos la gracia exclusiva de una rebaja de la mitad de los derechos que abonan las demás naciones en los efectos que extraigan por el puerto de Mogador (62).

Por último, el 31 de julio del citado año 1789 comunicaba Antonio González Salmón al conde de Floridablanca que una fragata marroquí que realizaba un crucero por la costa del Sus había entrado en el puerto de Mogador conduciendo a un diate americano « que hacia viage a las Colonias con alguna sal que havia cargado en Cadiz ». El motivo de haber llevado al diate a Mogador consistía en que el arraez de la fragata marroquí no le había encontrado el pasaporte. Ahora bien, en cuanto se entera el Sultán de que el buque era americano, « lo hizo restituir inmediatamente, expresando que no es Potencia con quien piensa romper la Paz, supuesto que siempre tiene mui presente que ésta se hizo por mediación de la Corte de España » (63).

Esta es la documentación que he encontrado relacionada con el primer tratado de paz firmado entre Marruecos y los Estados Unidos.

(62) Esta carta de Antonio González Salmón, vicecónsul de España en Tánger, lleva el núm. 23 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

(63) La carta en que Antonio González Salmón de estas noticias lleva el núm. 74 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

APENDICE DOCUMENTAL

Núm. 1

Fr. José Boltas al conde de Floridablanca

Mequinez, 23 abril 1783 — Nº 5

A.H.N., Estado, leg. 4313

[EXTRACTO :]

Mequinez 23. de Abril de 1783

El P*adr*e Boltas.

Que Don Roberto Montgomery Consul de los Estados unidos de America en Alicante pide a S. M. M. la paz en n*ombr*e de sus amos, y su anuencia para enviarle un Embaxador q*ue* la ajuste con la brevedad posible. Que S. M. ha condescendido en ello ; pero aun no se han despachado los pliegos.

[De puño del conde de Floridablanca :] enter*a*do.

[TEXTO :]

Nº. 5º.

Exmo. Señor Conde de Florida Blanca

Don Roberto Mon Gomeri, consul de los Estados unidos de America en Alicante, pide â S. M. Marruqui â nombre de sus Amos la Paz con aquellos Dominios ; y su anuencia para embiarle un Embaxador, que la ajuste, con la brevedad possible. S. M. hâ condescendido, pero aûn no se han despachado los pliegos.

Dios guarde la importante vida de V. Exâ. Mequinez, y Abril 23. de 1783.

Exmo. Señor

B.L.M. a V. Exâ.

su mas atento servidor, y Capellan

Fr. Joseph Boltas [Rubricado]

Núm. 2

Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca

Tánger, 20 junio 1783

A.H.N., Estado, leg. 4317

[EXTRACTO :] Tanjer 20 de Junio de 1783

Don Juan Manuel Salmon

Que el Hebreo Levi ha recibido contextacion del Consul de los Americanos de Alicante a la carta que le escribió de parte de S.M.M. dandole la enhorabuena de la independencia que estaba pronto a hacer un tratado de amistad y comercio y a recibir un Embajador. Dice el Consul que dirigió la carta a los Plenipotenciarios de Paris, y que es regular que en breve pase algún Embajador.

[TEXTO :] Exmo. Señor

Mui Señor mio : El Hebreo Eliao Levy, ha recivido ayer Carta con fecha 25 : de Mayo vltimo, del Consul de los Estados Vnidos de la America Septentrional, que recide en Alicante, en respuesta a la que en 23 : de Abril, le pusso de orden de S.M.M. incluiendo otra para dichos Estados Vnidos, dandole la enhorabuena de la independiencia, ofreciendole su amistad, y que si embian vn Embaxador, para ajustar vn Tratado de Paz, y Comercio, será recivido como qualquiera otro de las demás Potencias de Europa, y dicho Consul satisfase al expresado Levy, dirigió / [pág. 2] la Carta a los Plenipotenciarios del Congreso, en Paris, y que cree llegará en breve a Estos Reynos, el Embaxador como S.M.M. propone.

Dios Nuestro Señor Guarde la importante vida de V.E. muchos Años : Tanxer 20 de Junio de 1783 :

Exmo. señor

B.l.P. de V.E.

su mas reconocido atento subdito

Juan Manuel Salmón [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca.

Núm. 3

Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

1 šaᶜbān 1199 / 9 junio 1785

A.H.N., Estado, leg. 4319

بسم الله الرحمن الرحيم ولا حول ولا قوة الا بالله العلي العظيم

/2 من عبد الله محمد بن عبد الله المتوكل على الله الله وليه ومولاه

[Sello del sultán Sayyidī Muḥammad b. ᵒAbd Allāh]

/3 الى عظيم اصبانية كارلوص طرصير ذى لاص /4 اصبانيص ضوص سسلسياس انديأس السلام /5 على من اتبع الهدى اما بعد فيصلكم مع باشادو /6 ركم فرشيشك صلنص امنن عشرة من النصارى /7 صبانية مع تسعة من النصارى المأركانوس وكلما تجعل /8 معهم من المهادنة والصلح قبلناه وامضيناه وكلما /9 بعثت عليه باشادوركم المذكور قضيناه لك وزيادة ونحن /10 معك على المهادنة والصلح التامين والسلام وكتب /11 فى اول شعبان المبارك عام تسعة وتسعين ومأية والف /12 1199

Traducción

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico.

Del siervo de Dios Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, el que a Dios se confía ; Dios es su dueño y su señor.

[Sello del sultán Sayyidī Muḥammad b. ᵒAbd Allāh]

Al soberano de España, Carlos III de las Españas, Dos Sicilias e Indias : La paz a quien sigue el camino recto.

Y después : Os llegarán con vuestro embajador Francisco Salinas y Moñino diez cristianos de España, junto con nueve cristianos americanos. Y todo lo que hagas con ellos en materia de tregua y paz, lo aceptamos y lo firmamos. Y todo aquello para lo cual enviaste a tu embajador referido, te lo hemos concedido con creces. Y nos estamos contigo en tregua y paz completas.

Y la paz.

Se escribió el primero de šaᶜbān, el bendito, del año mil ciento noventa y nueve. 1199

Núm. 4

Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

[MINUTA]

El Pardo

Don Carlos &.

Acaba de llegar a mi Corte Don Tomas Barclay Consul General de los Estados unidos de America en Francia Enviado por los mismos Estados para ajustar la paz con Vos y con vuestro reyno : y aunque tengo muy presente la fineza que me hicisteis en una de las cartas que me traxo mi Ministro Don Francisco Salinas de decirme estabais pronto a hacer la paz con dichos Estados y que todo lo que yo arreglase con ellos seria de buena voluntad aceptado por Vos y firmado ; considerando sera mas decoroso para Vos el que esta paz sea acordada en vuestra misma Corte y por vuestra persona o Ministros / [pág. 2] dirijo a Marruecos al Enviado Americano ; recomendandole mucho a vuestra grandeza ; y esperando que os sean gratas las proposiciones que hiciere.

Núm. 5

El conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4316

Los Estados Vnidos de America han nombrado al Señor Don Tomas Barclay su Consul en Francia para tratar la paz que desean hacer con el Rey de Marruecos. Vm sabe los buenos oficios que el Rey ha pasado con ese Monarca en favor de dichos Estados, y ultimamente la fineza que mostró S.M.M. para con el Rey nuestro Señor de escribir a S.M. que lo que acordase con ellos lo aceptaria de buena voluntad, y lo firmaria : Pero ha parecido al Rey que será mas decoroso para ese Soberano el que esta paz se trate en su misma Corte : y privandose S.M. de la sa-

tisfaccion de ser quien dicte los articulos de ella, desea que sean recíprocamente ventajosas a las dos Potencias. He entregado pues al mismo / [pág. 2] Barclay una carta del Rey para S.M.M. y le doy esta para Vm encargandole procure acreditar en quanto dependa de su arbitrio el interes que el Rey toma en favor de los Estados unidos, y la recomendacion que se ha dignado de conceder al Señor Barclay. A este Caballero acompaña el Teniente Coronel al servicio de los mismos Estados Don David S. Franks, a quien igualmente hará Vm participe de las distinciones que pueda facilitar entre esas gentes. Nuestro Señor guarde a Vm muchos años como deseo. El Pardo a 24 de Marzo de 1786.

El Conde de Floridablanca [Rubricado]

Al pie : Señor Don Juan Manuel Salmon.

Núm. 6

El conde de Floridablanca a Fr. Cristóbal Ríos

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

[MINUTA]

[EXTRACTO :] El Pardo a [24] de Marzo de 1786

Al Padre Rios

[TEXTO :] Rmo. Padre

En consecuencia de las buenas disposiciones que ese Soberano ha manifestado al Rey para ajustar la paz con los Estados unidos de America han nombrado estos al intento al Señor Don Tomas Barclay su Consul en Francia quien lleva una carta de S.M. para el mismo Soberano en la que acordandose de la confianza que le mereció de expresar en una de las cartas que traxo don Francisco Salinas, que lo que S.M. hiciese con los Estados unidos en quanto al ajuste de paz lo aceptaria y firmaria gustoso, le dice ahora que considera será mas decoroso para S.M.M. el que esta paz se trate en su propia Corte ; y por lo mismo dirige a ella al

Enviado esperando le sean aceptas sus proposiciones. Encargo pues a V.R. de orden de S.M. que facilite a este Enviado todos los medios que quepan en su arbitrio para su buen recibimiento y para el buen exito de su comision, y que tambien alcanzen las distinciones de / [pág. 2] esas gentes al Teniente Coronel al servicio de los mismos Estados unidos Don David S. Franks que va en su compañia.

Dios *guarde* &.

Núm. 7

El conde de Floridablanca al conde de O'Reilly

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

[MINUTA]

[EXTRACTO :] El Pardo a 24 de Marzo de 1786

Al Conde de O Reilly

[TEXTO :]

Pasa a Marruecos el Señor Don Tomas Barclay Consul de los Estados Unidos de America en Francia a tratar de la paz de los mismos Estados con aquel Monarca. El Rey nuestro Señor ha recomendado anteriormente este asunto, y ahora lo renueva en una carta que escribe al Rey de Marruecos, prefiriendo S.M. por decoro a este Principe que esta paz se trate en aquella Corte que el arreglarla S.M. mismo como deseaba S.M. Marroqui. Recomiendo pues a V.E. muy particularmente a este Enviado, y tambien al teniente Coronel al servicio de los Estados unidos Don David S. Fra[n]ks que va en su compañia.

Núm. 8

Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca

Casablanca, 9 junio 1786 — Nº 79

A.H.N., Estado, leg. 4319

Nº. 79,,

Exmo. Señor.

Mui Señor mio : Con fecha 2,, de este mes se me avisa de Marruecos, haver recibido este Soberano la noticia de hallarse en Cadiz el Enviado Americano que biene a Esta Corte, y haviendo dispuesto S.M. Marroqui, que por medio del Governador de Tanger se hiciese saver a dicho Enviado biniesse a Esta de Darbeyda pues queria / [pág. 2] S.M. que fuesse a la Corte dirijido por mi conducto ; no tubo efecto esta disposicion por que al tiempo de mandar las Ordenes a Ben-Abdelmeleck, recibió S.M. el aviso de que el Enviado se hallaba ya en Mogodor, y que trahe vna Carta del Rey Nuestro Señor que deve entregar en mano propia en su primera Audiencia. S.M. Marroqui ha mandado a Mogodor vn Alcayde p*ara* que acompañe a la Corte a dicho Ministro, pero con Orden de que no se ponga en camino hasta avisarle primero que equipage trahe este Enviado. No me ha dexado de causar alguna novedad hallarme sin el menor aviso / [pág. 3] de la benida de este Sugeto atendiendo a lo que ha havido entre Nosotros y este Monarca Marroqui acerca de los Americanos, y de los pasos que el Rey Nuestro Señor [h]a dado a favor de los Estados Vnidos.

Dios Guarde la importante vida de V.E. muchos años. Darbeyda 9 de Junio de 1786.

Exmo. señor

B.l.M. de V.E.

su mas reconocido Subdito

Juan Manuel Salmón [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca.

Núm. 9

Juan Manuel González Salmón a Thomas Barclay

Casablanca, 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Copia

Mui Señor mio : Me acaba de llegar la Carta de V.S. de 10 : del Corriente escrita desde Mogodor con las que me incluie del Señor Conde de Florida-

blanca, y el Conde de Greppy, y en virtud de lo que se me previene por la del primero, escribo a S.M. Marroqui, y a su Ministro Sid Mahamet Ben-Larby Effendy, lo que V.S. verá por las adjuntas Copias que le incluio por si pueden servirle de algun govierno para la Comisión en que está Encargado, la que celebraré mucho concluia a toda satisfacción, y para su logro combiene gane V.S. la voluntad de dicho Ministro ofreciendole hacer vna buena Gratificación si se ajusta la Paz en los terminos que los Estados Vnidos de America dessean, por que dicho Personage es el todo en Essa Corte como V.S. / [pág. 2] mismo experimentará = Avn que el Señor de Greppy, me pide recomiende a V.S. a los Amigos que tengo en Essa Corte, no hallo combeniente interesarme con ninguno otros mas que con El Effendy, por que en la Actualidad es el favorito, y es el que puede hacer mas que ningun otro. = Por Cartas que he recibido de Marruecos, supe la llegada de V.S. en Mogodor, y no he dexado de admirar como no se me avisava de esta novedad en derechura atendiendo a los buenos Oficios que el Rey mi Amo ha passado con S.M. Marroqui en favor de los Estados Vnidos de America = Antes de la llegada de V.S. a Mogodor, tube noticia se hallaba en Cadiz, y creido de que bendria por Tanger, di las correspondientes providencias para que se alojase V.S. en la Cassa que alli tengo, y ya que no se ha logrado esto, espero se verificará / [pág. 3] a la vuelta, y quando yo no me halle en Tanger tendré el honor de que nos veamos aqui, y comer la sopa juntos a su passo por Esta. = Dios Guarde la vida de V.S. muchos años. Darbeyda 19 de Junio de 1786 [=] B.l.m°. de V.S. su mas atento seguro servidor = Juan Manuel Salmon = Señor Don Thomas Barclay, Enviado de los Estados vnidos de America. Marruecos.

Núm. 10

Juan Manuel González Salmón a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh

Casablanca, 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Copia de la Carta a S.M. Marroqui.

Señor = Con el mayor gusto he recibido la Carta de V.M. [...] = Me acaba de llegar vna Carta del Exmo. Señor Conde de Floridablanca,

con fecha 24 de Marzo de este año en que / [pág. 2] me participa como los Estados Vnidos de America han nombrado al Señor Don Tomas Barclay, para tratar la Paz con V.M. y dicho Ministro me dice que avn que V.M. tubo la atención de escribir al Rey mi Amo que lo que acordase con dichos Estados lo aceptará de buena voluntad y firmará : No obstante que el Rey mi Amo ha apreciado mucho esta fineza, le ha parecido a S.M. Catholica que será más decoroso para V.M. el que esta Paz se trate, y ajuste en essa Corte, y por lo tanto se priva S.M. de la satisfacción de ser quien dicte los Articulos de ella, pero espera, y dessea que sean reciprocamente Ventajosos a las dos Potencias, y el expresado Señor Barclay, tendrá el honor de entregar a V.M. vna Carta del Rey mi Amo relativa a la Comissión que trahe, y yo desseo tener noticia / [pág. 3] del feliz exito de esta para comunicarla a mi Corte, que desde luego la recibirá con gusto por los motivos que median = El todo Poderoso conserve la importante vida de V.M. muchos años. Darbeyda 19 de Junio de 1786 = Señor = A.L. Reales Pies de V.M. = Juan Manuel Salmón Consul General de España

Traducción árabe

Juan Manuel González Salmón a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh

21 šaʿbān 1200 / 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 3374

[...] /9 [...] ويعلم سيدنا ان فى داعة كتبنا هدا ورد على كتاب /10 الوزير فلريد بلانكه وتارخه فى اربعة وعشرين من شهرنا مارس وبه اخبرنى الوزير المذكور على انهم /11 المركانس اختروا ذالك الرجل بشادور اسمه طمس بركلاى هو الذى يتكلم فى المهادنة بينهم وبين /12 سيدنا وقد ذكر لى الوزير المذكور انه بعد ما تفضل سيدنا على سلطاننا بامره الشريف انه هو الذى /13 يتكلم معهم فى ذالك وكلما عمل معهم جائز فحيث أبلغه امر سيدنا الشريف اسر بذالك سرورا عظيما /14 ولاكن ظهر له انهم يتوجهوا لحضرة مولانا احسن لأن توجيههم لحضرة سيدنا فيه همة عظيمة /15 ليتكلموا بانفسهم مع سيدنا في الشروط وغيره من المهادنة وسلطاننا غرضه كله هو حيث يكمال /16 خاطر الجانبين والبشادور المذكور يدفع لسيدنا كتاب من سلطاننا الراى كارلوس وبذالك الكتب /17 بان على ما ورد به تلك البشادور المذكور ونحن نريد من سيدنا ان تتعرف بما يتفاصل به امره /18 وبالذى يكون عليه عمله لنعلم بذالك لسلطاننا لانه فى انتظار ذالك

الجز ليسر بـه سرورا عظيما وهـادا /19 مـا وجب بـه الاعلام لسيدنا فالله يبـارك
لنـا في عمره ويعيننـا على الخدمة الشريفة والسلام وفى احدى وعشرين /20 شعبـان
المبـارك عـام 1200

/21 عن اذن خديم العتـاب الشريفـه المحفـوضة
العـاليـة بـالله /22 منـويـل سلمون قـونصوا
الاصبـانيـول خـديـم الجـانبـين اعـانـه الله

Núm. 11

Juan Manuel González Salmón a Muḥammad b. al-ʿArbī Qaddūs Effendī

Casablanca, 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Copia de la Carta al Effendy.

Exmo. Señor = Mui Señor mio y Amigo : [...] y espero que V.E. [...] por su parte travaje para que la Paz con los Estados Vnidos de America se concluia a satisfaccion del Enviado que ha benido para tratarla, a quien le escribo previniendole que se entienda con V.E. en quanto se le ofresca relativo a su Comissión, y espero que la concluia felizmente por que V.E. se esmerará para que esto se consiga assi quando save se halla interesado en ello el Rey mi Señor, y yo estoy firmemente persuadido que V.E. hará quanto esté de su parte / [pág. 2] para que todos queden contentos, y que V.E. me avisara luego que este asunto quede concluido, para comunicarlo a mi Corte que desde luego lo estimará mucho = Con dicho Cavallero biene el Teniente Coronel al Servicio de los mismos Estados don David S. Franks, para acompañarlo en esta Comissión al que es regular se le trate tambien con distinción por que es vn Sugeto de Caracter, y V.E. hara que se practique assy. Dios Guarde la vida de V.E. muchos años. Darbeyda 19 Junio de 1786 = B.l.m° de V.E. su mas affecto Amigo = Juan Manuel Salmón. = Exmo. Señor Mahamet Ben Larby Effendy.

Núm. 12

Muḥammad al-ʿArbī Qaddūs Effendī a Juan Manuel González Salmón

26 šaʿbān 1200 / 24 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Traducción de la Carta del Ministro Effendi.

[...] / [pág. 2] [...]

Tocante a las noticias del Americano, el dia que éste durmio cerca de la Ciudad, le mandó mi Amo a preguntar a que venia, y enseñó en su mano una Carta del Rey Carlos con la qual el Rey mi Señor lo ha agasajado mucho, y ordenó que salieran a recibirle y jugarle la polvora a su entrada ; y el dia que tuvo su audiencia, le dixo mi Amo : *Todas las pretenciones que traygas te serán concedidas en atencion al Rey Carlos, porque traes su Carta* ; / [pág. 3] *pues el Rey Carlos nos estima, y nosotros lo estimamos.*

Yo no he puesto mayor reparo en el regalo que ha traydo, aunque es cosa corta ; por que quando mostró la Carta del Rey Carlos, mi Amo y Señor lo agasajó mucho, y todavía lo tiene en estimacion, y quanto le ha pedido, se lo ha concedido ; y en la respuesta de la Carta que traxo del Rey Carlos, dice mi Amo que los Americanos se le presentaron, y que quando el Rey Carlos los havia recomendado, les concedió todo lo que deseaban.

[...]

Núm. 13

Thomas Barclay a Juan Manuel González Salmón

Marrākūš, 26 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 3374

A Maroc ce 26^{me} Juin 1786

Monsieur

La Lettre que vous m'avez fait L'honneur de m'ecrire, m'[a] eté remise ce matin par les Rev*erend*s Peres de cette Ville, et comme il y a une occasion ce soir même pour Daralbeyda, J'en profite pour vous accuser

la Reception et de vous assurer de mes Respects. — Je ne peut (*sic*) vous dire beaucoup sur mes affaires ici, si non quelles sont en bon train & qu'il faut que Je deffere a vous donner les details jusqu'a ce que J aurai l'honneur de vous voir chez (64) / [pág. 2] chez vous. J['ai] eté un peu en peinne des paquets que Je vous avoit (*sic*) envoyés de Mogadore comme M*onsieu*r Mure est arrivé ici et n'avoit pas reçu ceux que Je lui avoit (*sic*) achemanés, mais heureusement votre Lettre obligeante m'a rendû tranquil a ce Sujet. Soyez persuadé Mons*ieu*r de ma vive reconnoissance de la maniere obligeante que sa Majesté Catholique m a't'annoncé a L Empereur de Maroc et que Je sens fortement toute l'obligation qu'en a ma Patrie.

Je suis aussi sensible a L'offre honnete que vous me faites Monsieur de votre maison et J'aurai de L'impatience / [pág. 3] a vous en remercier personnellement. J'espere qu'en peu de jours J aurai ce plaisir, en meme tems Je vous prie d'avoir la bonté d'envoyer les Lettres incluses par la premiere occasion pour L'Europe et vous obligerai beaucoup celui qu'a L'honneur D Etre

Monsieur

Votre tres humble
& tres obeissant Serviteur
Tho*ma*s Barclay

Al pie : Monsieur
Monsieur Salmon

Núm. 14

Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Juan Manuel González Salmón

11 ramaḍān 1200 / 8 julio 1786

A.H.N., Estado, leg. 3374

الحمد لله وحده لا حول ولا قوة الا بالله

[Sello del sultán Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh]

/2 الى قونص الاصبنيول سلام على من اتبع الهدى وبعد فكتابك /3 هذا ورد علينا وما ذكرته على المباركالوا من انهم وصلونا واتوا بكتاب /4 من عند عظيم الاصبنيول الرى كارلوس فى يدهم فاعلم ان كل ما اتوا عليه /5 نحن قضيناه

(64) Hay un reclamo al extremo inferior derecho de la página, que dice « vous ».

لهم وذالك فعلنـاه لاتيـانهـم بكتـاب الرى كـارلوس ولوجهه /6 وكـذالك شروط الصلح اللاتى طلبوا منـا فنحن قبلنـاها كلهـا وها نسخة /7 من شروط الصلح تصلك وجههـا لاصبنيول وانت اذا تهيـات للقدوم /8 لعندنـا فاعلمنـا نـوجـه لك الخيـل تقـدم معهـم ان شاء الله والسلام فى الحادى عشر /9 من رمضان عـام 1200

Traducción

Loor a Dios único. No hay fuerza ni poder sino en Dios.

Al cónsul español : Paz a quien sigue el camino recto.

Y después : Nos ha llegado este escrito tuyo y respecto a lo que nos dices acerca de los americanos, de que nos llegarían y traerían en mano una carta expedida por el soberano español, el rey Carlos, sabe que todo aquello para que han venido Nos se lo hemos concedido, y esto lo hemos hecho porque traían la carta del rey Carlos y por consideración a él. E igualmente los artículos de paz que nos han pedido, Nos los hemos aceptado todos. Ahora bien, te llegará una copia de los artículos de la paz ; envíala al [soberano] español.

Y tú, cuando estés preparado para presentarte a Nos, avísanos a fin de que te enviemos los caballos [necesarios] para que vengas con ellos, si Dios quiere.

Y la paz.

A once de ramaḍān del año 1200.

FILOSEMITISMO Y ANTISEMITISMO

EN LA OBRA DE PEDRO ANTONIO DE ALARCON Y OTROS TESTIGOS DE LA « GUERRA DE AFRICA »

La confrontación hispano-marroquí de 1859-1860, la popular « Guerra de Africa », es sin duda la manifestación mas expresiva de cuantas intervenciones exteriores caracterizaron a la política de prestigio desarrollada por la Unión Liberal a su paso por el poder en el quinquenio 1858-1863.

A diferencia de intentos coetáneos, como los de Méjico, Perú e Indochina, la aventura de Marruecos logró movilizar un sector amplísimo de la opinión pública. Es mas, fue la única empresa exterior auténticamente popular en nuestro siglo XIX. En esa ocasión O'Donnell supo agrupar en derredor del trono a todos los partidos, a todas las facciones, relegando por un momento a un segundo plano discrepancias y rencillas en medio de un clima de exaltación patriótica.

Fue un fogonazo formidable de afirmación nacional. De esos con los que España suele salir de su letargo de cuando en cuando para sorpresa universal. Fulminante y rotundo, pero instantaneo, pasajero e intrascendente. Vasconia, Cataluña, Castilla, Andalucía, todos por igual se volcarán en la defensa de unos ideales que creen de su incumbencia. No se había visto algo así desde los tiempos de la guerra del Rosellón, a finales de la anterior centuria, o desde los dias trágicos de la contienda independentista, en que se ventila la supervivencia misma de la nación española. No volverá a conocerse nada igual en el resto del siglo.

Guerra absurda y pletórica de paradojas. Mal programada, desprovista de objetivos, tácticamente un fracaso, pero que la abnegación y el sacrificio de todos hará coronar con un sonoro triunfo sin consecuencias. Guerra romántica, conmovió hondamente la sensibilidad popular hasta

el punto de representar en sí misma una de las mas sugestivas páginas de nuestra Historia contemporánea.

Con los soldados marcharon a Marruecos una legión de periodistas para mantener informada a la opinión pública. Dia tras dia España siguió con ansiedad indescriptible las heroicas improvisaciones de un ejército de voluntarios mal dirigido. Se trataba de restablecer el prestigio español en el vecino pais. O lo que es lo mismo — en el lenguaje imperialista entonces vigente —, castigar las agresiones llevadas a cabo con toda impunidad contra los enclaves españoles del N. de Africa por unas cabilas prácticamente emancipadas de la autoridad del Majzén. Algunos veían en la empresa poco menos que una continuación de la acción reconquistadora. Otros, con mayor anocronismo, una cruzada de la cruz contra el Islam. Todos, en fín, pasarán el estrecho con un amplio bagaje de ideales, ilusiones, prejuicios y entusiasmo.

La campaña se redujo, prácticamente, a la penosa marcha de Ceuta a Tetuán, pródiga en hambres, epidemias y cruentos combates, y a la ocupación temporal de esta ciudad entre febrero de 1860 y mayo de 1862. En Tetuán, población entonces de unos 35.000 habitantes, los españoles hallaron una importante comunidad judía. Algo mas de 6.000 personas (1). Desdencían de los expulsados de España y Portugal a finales del siglo XV. En su mayoría eran de ascendencia meseteña y andaluza, de cuyas aljamas procedían sus tradiciones y derecho privado. Inhumaban sus muertos en el llamado « Cementerio de Castilla », fundado en las afueras de la ciudad en el siglo XVI (2). Conservaban con algunas modificaciones la lengua castellana, llamada aquí « jaketía », como vehículo de expresión familiar.

El « Mel-lah » o Judería, barrio murado dentro de la ciudad, había sido saqueado por los voluntarios rifeños incorporados el ejército alauita, al proceder a la evacuación de la plaza en los primeros dias de febrero de

(1) VILAR (J.B.). — *La Judería de Tetuán (1489-1860) y otros ensayos*. Murcia, 1969, pág. 45.

(2) VILAR (J.B.). — *El Cementerio Israelita de Tetuán*. BAEO, VI (1970), págs. 218-227.

1860. En-Nasiri Es-Selaui (3), cronista marroquí de la contienda, estima en una veintena el número de judíos asesinados, cifra que fuentes españolas (4) elevan a setenta, incluídos individuos del vecindario musulmán sacrificados durante el vandálico saqueo practicado por los montañeses.

Cuando penetraron los españoles en Tetuán, la ciudad y en particular la Judería ofrecían un espectáculo sobrecogedor. Calles intransitables por la acumulación de escombros y cadáveres insepultos, puertas fracturadas, inmuebles saqueados y el vecindario aterrado, hambriento, desnudo y despojado. La gente escondía su vergüenza y temor en el fondo de sus casas. Los judíos fueron los primeros en salir. Como viesen que no se les hacía daño alguno, sino por el contrario recibían socorros de los soldados, no tardaron en desbordarse por la ciudad entre manifestaciones de júbilo. Grande fue el asombro de los españoles al verse saludados en correcto castellano con expresiones tales como « ¡ Bien venidos ! » « ¡ Viva la Reina ! » o « ¡ Vivan los señores ! ».

En febrero de 1860, en ese ambiente cordial registramos en Tetuán la primera toma de contacto importante entre España y Sefarad después de casi cuatro siglos de distanciamiento mutuo. No entraremos aquí en desvelar el comportamiento generoso de las fuerzas de ocupación para con la población civil, en particular una colectividad judía afin a los españoles por tantos conceptos. Tampoco trataremos de los formidables progresos registrados en el seno de la Judería durante los dos años largos de administración hispánica, punto de arranque del despertar de las restantes aljamas marroquíes y de su creciente apertura a Occidente. Nos centraremos ahora en las reacciones suscitadas entre los cronistas de la contienda por el descubrimiento, presencia y convivencia con una colectividad judía.

Les corresponsales de prensa permanecieron en Marruecos apenas unas semanas. Residían en el campamento situado en las afueras de Tetuán, atentos a las noticias que se filtraban del cuartel general. La ciudad y su

(3) *Guerra de Africa (años 1859-1860),* en su *Kitab Elistic-sá Liaj-bari Daual El Magrib Elacsá.* Trad. y notas C. Cerdeira ,Madrid, 1917, págs. 45-46.

(4) ALARCON (P.A.). — *Diario de un testigo de la Guerra de Africa.* En « Obras Completas ». Prólogo L. Martinez Kleiser, Madrid, 1943, pág. 1.062.

Judería solo fue para ellos objeto de esporádicas visitas. En sus crónicas y reportajes el soldado es siempre protagonista. Como telón de fondo se perfila el país ocupado y el musulmán vencido, tratados con simpatía y que ponen una nota exótica en el relato. Ese exotismo ejercería poderosa atracción sobre el pintor Fortuny y demás corresponsales gráficos que acompañaron al ejército.

La dicotomía moro-hebreo es un recurso utilizado invariablemente por todos los autores. Las preferencias por el musulmán lleva aparejada la antipatía por el judío, objeto de un tratamiento subjetivo y marginal. El cronista sabe poco de éste. A menudo sus conocimientos sobre los judíos se limitan a la idea estereotipada traída de la Península, producto de varios siglos de arraigados prejuicios. Cuando habla de los judíos, no suele reflejar un conocimiento directo y profundo, sino experiencias superficiales y noticias de segunda mano. Transmite la imagen deformada que le era propia antes de pasar el estrecho y en la que se reafirma al contacto con individuos aislados, merodeadores de retaguardias, cuyas especulaciones, latrocinios y contrabandos le han llevado hasta el campamento español.

El prejuicio antisemita, mas o menos matizado, será un rasgo bastante generalizado entre los cronistas españoles de la Guerra de Africa. Desde el gaditano Rafael del Castillo al mallorquín Fernando Weyler, desde el sevillano Amor al catalán Ventosa. Se da también entre los corresponsales de periódicos madrileños como Pérez Calvo. Aflora, en fin, entre algunos extranjeros como el francés Joly o los británicos Hardman y Taylor. No en vano la irrupción arrolladora de los Rothschild y los Perèire en el mundo de los negocios peninsulares, granjearon a los judíos enemistades y enconos, trasunto fiel de lo que ocurría fuera de España.

Todos por igual, al término de la guerra, recogerán sus impresiones de campaña en un libro que, a menudo, no suele pasar de recopilación de crónicas transmitidas a sus periódicos. Son obras circunstanciales, de calidad mas que mediana, pero que cumplieron su misión informativa y se vendieron bien. Merece ser consignada aparte la de un joven granadino, periodista residente en Madrid, Pedro Antonio de Alarcón, cuyo « Diario de un testigo de la Guerra de Africa » fue sin duda uno de los

libros mas leídos del siglo XIX español y punto de arranque de una brillante carrera literaria.

Los reportajes periodísticos y los libros publicados por Alarcón y sus colegas fueron, a su vez, fuente de inspiración de toda una floración de poetas sin posible parangón en cuanto a número en nuestra historia ochocentista. Múltiples certámenes literarios celebrados por entonces tuvieron por efecto la proliferación de cancioneros en los que se exalta las glorias patrias y los triunfos obtenidos por las armas españolas. De calidad muy desigual, algunos alcanzaron considerable difusión. En particular las composiciones de vates consagrados, como el duque de Rivas, Ventura de la Vega, Tamayo, Hartzenbuch, Campoamor o Bretón de los Herreros. También las de improvisadores con cierto renombre en otros campos como Aparisi Guijarro, Barbieri, Julián Romea, Amador de los Rios, el barón de Andilla, o las de autores noveles como Antonio Arnao, Miguel Arcas, Victor Caballero, Joaquín Cervino, Acosta y Lozano, Ruiz Delgado o Miguel Agustín Príncipe, asiduos lectores de Alarcón, y muy proclives a la nota antijudía.

En efecto, a Pedro Antonio de Alarcón, cuya obra hallará máxima audiencia, le corresponde el dudoso honor de haber contribuido en mayor medida que nadie a revalorizar y difundir un amplio repertorio de conceptos antisemitas. Absorto en el descubrimiento de un mundo islámico presentido ya en su tierra granadina y cuya asimilación le permitirá recrear con verosimilitud asombrosa la Alpujarra morisca, solo guarda expresiones de desprecio para unos judíos secularmente oprimidos y hundidos en el lodazal de su propia degradación.

A propósito de la entrada de las tropas españolas en Tetuán, a la vista de los doloridos y harapientos israelitas supervivientes de los desmanes de la víspera, el novelista de Guadix emitirá juicios impropios de su exquisita sensibilidad (5) : « Lo mismo sus figuras, que aquel estudiado alarde de hablar el español, me repugnaron desde luego profundamente... Yo les comparé con el anciano Moro que más atrás habiamos encontrado y conocí enseguida la profunda diferencia que hay entre raza y raza.

(5) *Ibidem.*, pág. 1.002.

¡ Cuanta dignidad en el Agareno ! ¡ Qué miserable abyección en el Israelita ! ».

Las desventuras sufridas en el reciente saqueo, las peculiaridades lingüísticas del castellano de los sefardíes de Marruecos y la inevitable comparación con su compatriota musulmán darán pié a una condena del judío tan apriorística como injustificada. Tan solo la nota colorista que el hebreo pone en una sociedad islámica hará que por un momento Alarcón olvide sus prejuicios. Por ejemplo, cuando describe con vivos colores el « Mel-la » tetuaní con ocasión de la entrada en Tetuán de las vanguardias españolas del brigadier Mackenna (6).

Pero nuestro autor no resiste la tentación de presentarnos ese enjambre humano como la hez de la ciudad. Gentes malévolas, atentas a sacar partido de la credulidad de los españoles. Acusa a los judíos de exagerar sus desventuras, de tener a buen recaudo sus caudales y de haberse resarcido con creces de las pérdidas sufridas con el saqueo de la abandonada alcaicería morisca en las horas que precedieron a la ocupación hispánica. « Y sin embargo — subraya (7) — todo el barrio era un lamento, y mujeres, ancianos y niños cogían a los españoles de sus ropas, poco menos que arrastrándolos a sus casas en prueba de agradecida confianza y para que apreciasen por sí mismos la cuantía de los daños ».

Los soldados se dejeban llevar, espoleados por lo desconocido ; oyendo absortos las pasadas tribulaciones de labios de los hombres ; vaciando sus bolsillos y mochilas en las faltriqueras de viejos y niños, pero sin perder de vista la desnudez de las doncellas. El propio Alarcón (8) conviene en que, si no era un ladrón de la especie temida por los judíos,

(6) « Donde la perspectiva se presenta con caracteres verdaderamente indescriptibles — apunta —, es desde el Arco que da entrada a la Judería... Por Allí se descubre una larga calle cuajada de cabezas, que se asoman unas sobre otras... Miles de ojos ávidos se fijan en la plaza... Hace siglos que los hebreos viven encerrados en aquel barrio, de donde les estaba vedado salir en gran número y sin formal licencia... Todavía dudan muchos de ellos si los Cristianos serán mas tolerantes... Todavía no se atreven a invadir el Zoco, lugar de honor en que jamás se les permitió exparcirse... ¡ Qué espectáculo aquel ! ¡ Qué gritería en árabe, en español, en hebreo ! ¡ Qué rio de gente ! ¡ Qué variedad de colores en los trajes ! ¡ Qué drama ! ¡ Qué gestos ! ¡ Qué delirio ! », *Ibidem.*, pág. 1.002.

(7) *Ibidem.* pág. 1.011.

(8) *Ibidem.*

« lo era de otra no menos grave, bien que a aquellos viles no les doliese en tal momento el que, mientras ellos me referian sus penas, mi hambrienta mirada piratease cínicamente en la hermosura de sus mujeres y de sus hijas ».

El novelista concluye la semblanza nada halagüeña que traza sobre la grey de Israel con una alusión, preceptiva en estos casos, a la proverbial vocación del judío como usurero, estorsionador y avaro (9).

Dejemos al granadino Alarcón y veamos qué nos dice su colega catalán, Evaristo Ventosa (10) : « Los Judíos son recelosos, avaros, desconfiados y cobardes, y no tienen mas amigos que los de su religión ». Encomia, eso sí, la sencillez y honestidad de sus mujeres (11), y deplora que no haya « nada tan triste y miserable como la existencia que arrastran los hebreos que habitan en el Millah. Reducidos a la situación más abyecta, sin derechos de ninguna clase, sin esperanzas de mejoramiento, los infortunados hijos de Israel vegetan dentro de los altos muros que circundan sus moradas, expuestos siempre a ser víctimas de los desmanes de sus señores » (12).

El médico Población y Fernández elogia la masculina belleza de los judíos tetuaníes y la hermosura de sus mujeres, pero tacha de cobardes a aquellos, frívolas a éstas y avariciosos a unos y otras. « Son los judíos bien formados y de suaves contornos — apunta (13) — ; llevan la cabeza inclinada sobre el pecho, en términos que su espalda está encorbada ; son de fisonomía mas blanca, mas inteligente, o mas astuta ; en algunos es fisonomía verdaderamente hermosa ; ojos rasgados, con negras pestañas y tendidas cejas, finos labios y despejada frente ». Mas « son cobardes y tal vez traidores ; avaros hasta el crimen ». En cuanto a sus mujeres, « son sumamente hermosas. Tienen una tez finísima, pero de un color blanco mate que no satisface ; los ojos participan de este mismo color, que es muy pronunciado en la esclerótica ; son de estatura regular, bellas formas y muy cariñosas. Sin embargo participan del defecto capital de

(9) *Ibidem.*, págs. 1.011-1.012.
(10) *Historia de la Guerra de Africa.* Barcelona, 1859, I, pág. 735.
(11) *Ibidem.*, I, pág. 732.
(12) *Ibidem.*, I, pág. 735.
(13) *Historia médica de la Guerra de Africa.* Madrid, 1860, págs. 62-63.

su raza, que es la avaricia, y tienen poco pudor, puesto que marchan en piernas por las calles, con los pechos descubiertos ».

Alermón ([14]), otro testigo de la guerra de Africa, ve las cosas de diferente modo, al menos en cuanto se refiere a las judías, cuya belleza y honestidad dice ser proverbiales. « Son ellas tan hermosas como feos ellos ». Además, pudorosas y recogidas porque temen los insultos y arbitrariedades de sus conciudadanos islamitas. Señala que, en tanto cualquier infracción de la moral pública por una mujer musulmana es sancionada en secreto, la judía que incurre en la misma falta « es castigada con el azote de una manera irritante ; el primer soldado que llega, la coge y la azota sin pudor y sin piedad en medio de la calle ».

La exaltación de las virtudes de la mujer israelita, no impedirá a Alermón lanzar contra los hombres, y los judíos en general, una invectiva de escalofriante violencia ([15]). Dificilmente puede concebirse impugnación mas dura contra los hijos de Israel. Se halla en la línea de la peor literatura antisemita y es digna de Ford, Rossemberg o del autor del « Mein Kampf ». Ignoramos si el texto en cuestión es de Alermón o tomado de Monreal y Rodriguez, quien lo incluye en una breve descripción de Marruecos ([16]), aparecida también en 1859.

(14) *Descripción del Imperio de Marruecos*. Madrid, 1859, págs. 14-15.

(15) « Las pasiones más bajas de la humanidad, la avaricia y la desconfianza, son los distintivos de estos infelices esclavos. Su mirada es inquieta y oblicua ; no hablan sino cuchicheando, a la manera del fugitivo que teme caer a cada paso en manos de sus perseguidores. Su marcha no es a paso ; parecen que se deslizan, y mientras se alejan, su vista va siempre en acecho, y su oido escuchando, como el ladrón que corre a ocultar el cuerpo del delito. Su fealdad es una fealdad especial, que no se encuentra en ninguna otra raza ; pues aunque precisamente sus facciones físicas no son deformes, su fisonomía, fiel reflejo de su interior, tiene cierta cosa de innoble, de brutal, que no se puede definir, que desagrada al primer golpe de vista, que repugna irresistiblemente ; y es que hay en ellos una fealdad moral que se deja ver a través de sus facciones : ¡ tan cierto es que el rostro es fiel reflejo del alma ! Es necesario haber visto a este pueblo envilecido, para formarse una cabal idea del efecto que puede producir en los hombres un largo sistema de opresión y tiranía. La vida de la inteligencia se halla hace tiempo extinguida en estos seres infortunados, que no tienen mas de hombres que los instintos inferiores y los groseros apetitos. Ningún pensamiento elevado germina en aquellos cerebros petrificados ; ningún sentimiento generoso hace latir su pecho de bronce. El dinero : he aquí su culto : adoran, como sus antepasados, el becerro de oro ». *Ibidem.*, pág. 13.

(16) *Descripción del Imperio de Marruecos, en que se trata principalmente de las instituciones, usos, costumbres, etc. de sus habitantes, y de la topografía del país*. Madrid, 1859, pág. 11.

Monreal no escatima elogios a las mujeres, cuyos semblantes presenta como perfectos, encantadores e ideales ; esbelto su talle, y espléndidas sus formas. Se admira de que « de tales padres nazcan tales hijas » (17).

La perfecta explosión antisemita de Alermón y Monreal es compartida por los poetas Arnao (18), Monedero (19) y, en particular, Cervino (20), vate de los ambientes reaccionarios madrileños próximos a la corte isabelina, en cuyas mediocres estrofas tendrá el mal gusto de recurrir al deicidio del Gólgota como recurso poético. Como si el inofensivo vecindario de la « kehilá » tetuaní fuese de algún modo responsable de los sucesos acaecidos diecinueve siglos atrás en Palestina. Pero a todos aventaja el publicista Rafael del Castillo (21), cuya excelente y bien trabada obra sobre la campaña marroquí, desmerece por el paranóico antijudaismo que rezuma en varios de sus pasajes.

No faltan juicios mesurados. El mallorquín Weyler y Laviña —¿ es chueta ? — escribe : « Los [judios] de Tetuán como los de Tánger, conservan los caracteres físicos y morales de ese pueblo desgraciado, cuyos defectos principales depeden del estado de abyección en que viven en todas partes, y digno de mejor suerte por el amor a la nacionalidad extinguida, que conservan en medio de sus desgracias » (22). De activos, emprendedores y comunicativos son calificados por un anónimo cronista (23). Pérez Calvo (24) los presenta como pedigüeños pero encantadores y de conversación aguda e interesante, en tanto los geógrafos Coello y Gómez de Arteche (25) se limitan a trazar una semblanza de la lamentable situación a que se veía reducida esa minoría en Marruecos, atribuida por

(17) *Ibidem.*, pág. 12.

(18) *La Campaña de Africa.* Madrid, 1860, 47 págs.

(19) *La batalla de Uad-Rás, después de la batalla y descripción de Tetuán,* 2ª ed. Burgos, 1878, 80 págs.

(20) *La nueva Guerra Púnica o Española en Marruecos.* Madrid, 1860, 69 págs.

(21) *Historia de la Guerra de Africa escrita desde el campamento.* Cadiz, 1859, págs. 125-128.

(22) *Apuntes topográficos sobre la parte del Imperio marroquí que ha sido teatro de la última guerra con España.* Palma, 1860, pág. 43.

(23) R.S. (J.). — *El Imperio de Marruecos.* Barcelona, 1859, págs. 63-64.

(24) *Siete dias en el Campamento de Africa, al lado del General Prim.* Madrid, 1860, págs. 85-86.

(25) *Descripción y mapas de Marruecos.* Madrid, 1859, pág. 70.

ellos a los recelos que suscitaban entre la población musulmana por su superior cualificación profesional y su habilidad en toda clase de nogocios y tratos.

El sevillano Fernando Amor, desembarcado en Tánger en julio de 1859, pasó mas tarde a Tetuán, cuya Judería recorrió detenidamente en compañía del joven Jacob Cohen. Nos ha dejado un relato minucioso y ponderado. Observador agudo y veraz, sus noticias (26) resultan mas fiables que las aportadas por la mayoría de sus compatriotas, mas anecdóticas y subjetivas. Interesan en particular las que reflejan la vida familiar y el ambiente religioso de la aljama judía.

Revisten especial significación las actitudes adoptadas por los observadores expedicionarios respecto a las prácticas de religiosidad mosaica y las opiniones que las mismas merecieron de nuestros cronistas. Actitudes y opiniones que no dejan de estar determinadas por convicciones seculares nada favorables para la colectividad judía y por el hecho de verse plasmadas en el marco de un estado confesional reacio a aceptar cuanto supusiera discrepancia respecto a la uniformidad religiosa vigente. Asistimos ahora a la primera toma de contacto a nivel de masas del pueblo español con una sociedad multiconfesional en el ámbito de nuestra historia contemporánea (27).

Casos como los de Weyler y Amor son excepcionales. La parcialidad, el prejuicio, incluso la hostilidad declarada serán, respecto a los judíos, sentimientos comunes entre los cronistas españoles de la Guerra de Africa. « Raza fatal del mundo escarnecida », subrayará un poeta coetáneo (28). Ciertamente no faltaron entre los corresponsales extranjeros quienes, como el francés Joly (29), se unan a ese ejército de detractores.

La cascada literaria suscitada por la campaña del 60 resultó flor de un dia. No así el relato de Alarcón, que mentendría su vegencia durante

(26) *Recuerdos de un viaje a Marruecos*. Sevilla, 1859, págs. 63-81.

(27) Vid. VILAR (J.B.). — *La religiosidad de los sefardíes de Marruecos, según los cronistas españoles de la « Guerra de Africa » (1859-1860)*, Homenaje a David Gonzalo Maeso (Granada, 1977), En prensa.

(28) *Op. cit.*, pág. 36.

(29) *Historia crítica de la guerra de Africa*. Trad. A. Huici, Madrid, 1910, págs. 235-242.

varias generaciones. Medio siglo mas tarde, el « Diario » alarconiano ejercería un influjo decisivo sobre « Aita Tettauen » ([30]), episodio galdosiano centrado en la Guerra de Africa. La semblanza, bastante irreal, ofrecida por el novelista de Guadix sobre la Judería de Tetuán en su obra de juventud, se verá matizada con el manejo por Pérez Galdós de fuentes informativas adicionales, sobre todo una crónica marroquí, cuya traducción puso a su disposición el arabista Cerdeira ([31]).

En tanto Alarcón deriva facilmente hacia la expresión de sentimientos antisemitas, Galdós, por el contrario, no desdeñará la oportunidad que le brinda la toma de contacto con un grupo confesional no católico para plantear, una vez mas, la siempre espinosa cuestión de la libertad de conciencia.

Juan Bta. VILAR

(30) *Aita Tettauen*. Madrid, 1917, 335 págs.

(31) Vid. VILAR (J.B.). — *Galdós y los judíos de « Aita Tettauen »*, rev. « Africa », núm. 358 (Madrid, 1971), págs. 8-10.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET MOUVEMENTS DE RESISTANCE AU MAROC :

LA GRANDE SIBA DE LA CHAOUIA (1903-1907)

Les mouvements de protestation et de résistance qui ont bouleversé le vieux Maroc entre 1860 et 1912 offrent à l'historien toute une gamme de mouvements sociaux pré-coloniaux. Nous nous intéressons à l'un de ces mouvements, jusqu'ici mal connu. Il s'agit de la siba qui a régné dans la province de la Chaouïa entre 1903 et 1907. Le cas de la Chaouïa nous donnera l'occasion d'examiner les origines de la révolte et le jeu des intérêts à l'intérieur de l'élite locale jusqu'à l'éclatement de l'insurrection de 1907 et le débarquement des troupes françaises. L'étude que nous présentons ici est tirée de notre livre sur la crise marocaine, mais avec une documentation plus ample et sous un angle différent (1). Avec l'ouverture des archives du makhzen, nous pourrons atteindre des éclaircissements sur l'histoire intérieure de la siba, et la vérification de notre interprétation. Le problème que nous abordons touche aux origines de la crise générale de 1907. Nous prétendons que ce moment capital dans l'histoire du Maroc contemporain ne peut pas être compris si on persiste à le situer dans le cadre des faits événementiels (2). Il faut plutôt le situer dans le cadre de la crise générale de l'ancien système marocain et des changements sociaux et économiques qui se sont succédés depuis 1860. Quels ont été ces courants de changement ? Quels groupements sociaux ont pu bénéfi-

(1) Voir notre *Prelude to Protectorate in Morocco : Pre-Colonial Protest and Resistance, 1860-1912* (Chicago : University of Chicago Press, 1976).

(2) L'étude récente d'André Adam, *Histoire de Casablanca (des origines à 1914)* (Aix-en-Provence, 1968) n'échappe pas entièrement à ce reproche.

cier de leurs effets pour se hisser au pouvoir sur le plan local ? Lesquels en ont souffert ? Telles sont les questions qui nous préoccupent dans la présente étude.

L'effondrement des anciennes structures

Pour toute une série de raisons, la Chaouïa est un endroit favorable pour se lancer dans une étude de la crise marocaine et du jeu des intérêts de l'élite locale. C'était dans la Chaouïa que l'interpénétration de la ville et de la campagne était arrivée à son niveau le plus haut, et où l'effondrement des anciennes structures de la société rurale était le plus complet. L'expansion rapide du commerce du port de Casablanca avait attiré une population nombreuse parmi laquelle figuraient non seulement des commerçants, mais également beaucoup de gens misérables, expulsés de leurs douars par la crise. Le développement commercial de la ville a attiré l'attention des observateurs européens et marocains, et en conséquence les sources pour l'étude de l'histoire de la Chaouïa sont assez riches, même si elles ne comblent pas toutes nos espérances. Une grande partie de ces sources porte sur les conséquences sociales et politiques de la pénétration économique du Maroc par les grandes Puissances, et nous donne des détails précieux sur les débuts et l'évolution de la siba (3).

La croissance extraordinaire de la ville de Casablanca est un symbole frappant de la transformation de l'ancien système de la Chaouïa. D'un petit bourg de 9 000 habitants en 1884, Casablanca s'était développée rapidement, et vers 1907, avait 25 000 habitants. Vers la même date, elle est devenue le premier port du Maroc en tonnage et valeur de marchandises (4). Cette expansion spectaculaire a été accompagnée par une transformation non moins remarquable des rapports entre la ville

(3) Il est curieux de constater que malgré les thèses de Jean-Louis Miège, Pierre Guillen et André Adam, et une masse de documentation importante datant de l'époque des missions scientifiques (1900-1912), nous n'avons pas une étude sérieuse des conséquences de la pénétration européenne sur la société de la Chaouïa.

(4) Sur la croissance de la ville de Casablanca, Miège, *Le Maroc et l'Europe, 1830-1890* (Paris, 1961-1963), 4 tomes, IV, pp. 397-398. Cf. aussi J.-L. Miège et E. Hughes, *Les Européens à Casablanca au* XIX^e^ *siècle* (Paris, 1954) et A. Adam, *Histoire de Casablanca, passim.*

et la campagne. Plus tôt dans le dix-neuvième siècle, les tribus semblent avoir eu peu de contacts avec la ville. Casablanca était déjà un marché régional important, mais exception faite pour les tribus habitant le plus près des murs, la plus grande partie de la population rurale s'adonnait à l'agriculture et à l'élevage sans référence à ce qui se passait en ville. L'*amal*, ou l'administrateur de la province, ne résidait pas en ville à cette époque. Il n'était pas imposé par le makhzen non plus, mais choisi parmi les familles rurales les plus en vue (5). La mère du futur sultan Abd el-Hafid, par exemple Aliya Settatiya, était une descendante d'un gouverneur de la province sous le règne de Moulay Slimane (6).

Ce n'est pas seulement la ville de Casablanca qui a subi une transformation importante pendant le dix-neuvième siècle. Les structures des campagnes ont été ébranlées également. Le système en vigueur dans la Chaouïa ressemblait de près à la situation dans le Gharb décrit par Jean Le Coz : une classe dominante des *qāid*-s, des notables riches et des personnages religieux importants, et une masse de paysans pauvres, des petits possédants et des gens sans terre (7). Exception faite pour la zaouïa de Boujad, qui avait beaucoup des fermes (*azib*-s) dans la région, il nous semble qu'il y avait moins de terres makhzen et d'apanages quasi féodaux dans la Chaouïa que dans la région étudiée par Le Coz (8). Même

(5) Parmi les études ethnographiques sur la Chaouïa à la fin du dix-neuvième et les débuts du vingtième siècles, Dr. Félix Weisgerber, « Les Chaouïa : Le territoire des Chaouïa », *Renseignements Coloniaux*, supplément au *Bulletin* du Comité de l'Afrique française (1907), pp. 209-224. Voir également du même auteur, *Casablanca et les Chaouïa en 1900* (Casablanca, 1935) et Mission Scientifique du Maroc, *Casablanca et les Chaouïa* (Paris, 1915), 2 tomes. La dernière publication, qui a paru dans la série *Villes et Tribus du Maroc*, est d'une importance fondamentale pour l'histoire et l'ethnographie de la province dans la période pré-coloniale.

(6) Mission Scientifique du Maroc, *Casablanca et les Chaouïa*, t. 1, pp. 179-180.

(7) Weisgerber, « Les Chaouïa », *op. cit.*, pp. 222-223. Egalement, *Casablanca et les Chaouïa, passim.*, et J. Ladreit de Lacharrière, « L'œuvre française en Chaouïa », *Rens. Col.* (1910), pp. 372-376. Pour la situation dans le Gharb, cf. J. Le Coz, *Le Gharb : Fellahs et Colons* (Rabat, 1964), 2 tomes.

(8) Sur l'influence des chorfa de Boujad, Dale Eickelman, « Quelques aspects de l'organisation politique et économique d'une zawiya marocaine au sixième siècle : un essai socio-historique », *Bulletin de la Société d'histoire du Maroc*, nos 4-5 (1972-1973), pp. 37-53. Les azib-s sont étudiés par Grigori Lazerev, « Les concessions foncières au Maroc », dans A. Khatibi (éd.) *Etudes sociologiques sur le Maroc* (Rabat, 1971). Les apanages guichs sont traités par J. Le Coz, « Les tribus guichs au Maroc : Essai de géographie agraire », *Revue de Géographie marocaine* (1965), pp. 1-50.

avant que les influences de la pénétration commerciale européenne ne fussent devenues évidentes, les structures agraires de la Chaouïa étaient déjà marquées par des inégalités frappantes.

Un tel système n'était pas sans avantages pour les classes défavorisées, néanmoins. Les rivalités entre les notables et les grands de la société, l'obligation de défendre ses parents et ses clients qui incombait aux riches, et la redivision périodique des terres parmi les mâles adultes du clan ont corrigé quelque peu les aspects défavorables de l'ancien système. Vers la fin du dix-neuvième siècle, il était déjà clair que ce système fonctionnait de plus en plus mal. Les effets corrosifs du développement de l'agriculture commerciale sur les liens traditionnels existant entre un notable riche et ses parents et clients moins fortunés ont beaucoup accentué les tensions sociales.

Sous l'influence de la pénétration commerciale européenne, un nouveau système agraire pré-colonial ou semi-colonial se substituait progressivement au système anciennement en vigueur dans la Chaouïa. Qui étaient les bénéficiaires de cette nouvelle situation ? D'abord, les Européens. A partir des années 1880, nous constatons l'implantation de beaucoup de maisons commerciales européennes à Casablanca, comme dans les autres ports du Maroc. Les travaux de Miège et de Guillen nous donnent des renseignements précieux sur les phases de ce développement. Nous savons donc que très tôt, et en dépit des lois marocaines qui interdisaient le fait, ces firmes ont acquis des intérêts fonciers et des troupeaux considérables dans la province tout autour de la ville, en plus des propriétés urbaines. Par exemple, la Compagnie marocaine aurait possédé 7 000 hectares dans la Chaouïa, y compris un terrain de plus de 4 000 hectares (9). Selon Guillen, les Allemands détenaient 2 000 hectares, tandis que les Anglais en avaient autant (10). Les terres qui n'appartenaient pas directement aux firmes européennes étaient contrôlées souvent par le moyen d'agents locaux, en l'occurrence des riches protégés. C'était de cette manière que George Fernau, un commerçant britannique très expérimenté, possédait des troupeaux de moutons et de bœufs dans la provin-

(9) M. Baudit, *Le Monde des affaires en France de 1830 à nos jours* (Paris, 1952), p. 479.

(10) Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc, 1870-1905* (Paris, 1967), pp. 507-512.

ce (11). Sans doute, les acquisitions européennes restaient un peu théoriques jusqu'en 1908, et les chiffres avancés sont suspects. Néanmoins il est certain que la spéculation foncière avait atteint des proportions considérables à la veille du débarquement français. Une étude plus détaillée serait nécessaire pour établir les dimensions véritables de la mainmise européenne sur les terres de la Chaouïa.

Il y en a d'autres qui ont pu profiter de l'implantation de l'agriculture commerciale dans la Chaouïa : les agents marocains, juifs et musulmans, qui ont servi comme intermédiaires pour les commerçants européens. Ces individus, des protégés et associés agricoles, possédaient un grand pouvoir politique et surtout économique grâce aux privilèges et exemptions inhérents à leur statut. Il y en avait à peu près 10 000 en 1907 pour une population de presque 300 000 (12). Les éléments riches de la société de la Chaouïa bénéficiaient dans une proportion démesurée du statut du protégé. Des notables et des marchands d'origine fāsī profitaient de l'exemption des impôts, tandis que la situation des pauvres et des journaliers ne cessait d'empirer. Une paysannerie liée par les dettes émergeait. Nous savons que vers 1898 des paysans qui n'avaient pu payer leurs dettes aux commerçants européens étaient emprisonnés (13). Les tensions sociales dans la campagne, surtout parmi les petits possédants et les journaliers devenaient de plus en plus intolérables. Beaucoup de gens affamés affluaient vers la ville pour chercher du travail. Un résultat donc

(11) Miège, *Le Maroc et l'Europe*, t. IV, pp. 339-343.

(12) Il existe une liste des protégés en 1909, classés par l'Etat protecteur, J. de Lacharrière, « L'œuvre française en Chaouïa », *op. cit.*, p. 378. Il y avait 17 871 protégés dûment recensés, ou un peu plus d'un homme sur cinq dans la province (chiffre étonnant !). Si nous considérons que la paix française depuis 1908 a certainement donné une forte impulsion à la tendance des Marocains à se faire protégés, nous pouvons estimer le nombre des protégés en 1907 à quelque 10 000 pour l'ensemble de la province. Encore faut-il tenir compte du fait que des familles entières ont pu échapper à toutes leurs obligations en se faisant protégés. Une étude de la protection basée sur des listes nominatives pourrait seule nous renseigner sur cette question.

(13) Sur le fonctionnement du système de la protection au Maroc et l'agriculture, voir. A. de Montalembert, « La protection et les associations agricoles au Maroc », *Rens. Col.* (1907), pp. 109-115 ; E. Vaffier-Pollet, « L'Agriculture et l'élevage au Maroc », *Rens. Col.* (1906), pp. 205-209, et du même auteur, « Les associations agricoles au Maroc », *Rens. Col.* (1906), pp. 234-239 et 263-265. Sur l'emprisonnement des paysans à Casablanca, voir A.G.P. Martin, *Quatre siècles d'histoire du Maroc* (Paris, 1923), pp. 371-373.

de ces développements était l'intensification des antagonismes de classe jusque là voilés par l'ancien système social.

Si la pénétration commerciale européenne était le premier axe de la crise générale de la société marocaine dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, il y avait un autre aspect de la crise. C'était l'émergence d'un gouvernement centralisateur. Les tentatives plus ou moins sérieuses du makhzen de moderniser son armée et de se doter d'une administration et d'un système fiscal plus efficace constituaient, en effet, l'origine principale d'une grande partie du mécontentement de l'élite rurale. Comme nous avons constaté déjà dans le cas de la pénétration commerciale, on peut distinguer un groupe social qui a pu bénéficier des réformes gouvernementales, tandis que d'autres en ont souffert. Les bureaucrates originaires des tribus guich ont été progressivement évincés par une nouvelle classe de fonctionnaires makhzeniens, dont les origines sociales sont encore mal connues. Cette nouvelle bureaucratie semble être sortie de la même couche sociale que les protégés, c'est-à-dire la bourgeoisie marchande, surtout des villes de Fès, Rabat-Salé, Tanger et Tétouan (14). Les ambitions du nouveau makhzen entraient en conflit avec ceux d'une autre catégorie sociale, les notables et les élites locales. L'augmentation des besoins de revenus du gouvernement a été accompagnée par les exigences croissantes des *qāid*-s locaux dans le prélèvement des impôts. Les tensions entre les *qāid*-s et les notables ne cessaient de s'accroître, et des rixes entre les forces makhzéniennes et celles de l'élite locale devenaient normales. En conséquence, les *qāid*-s se sont mis à la fortification de leurs maisons et au recrutement de gardes privées. Par contre, la construction des *qasba*-s était strictement interdite pour l'élite locale. Dans ces circonstances, les avantages du statut du protégé devenaient de plus en plus évidents pour les notables. En se faisant protégés, ils pouvaient garantir la sécurité de leur fortune et en même temps échapper à leurs obligations civiles. Que la sévérité croissante du makhzen ait pro-

(14) Miège, *Le Maroc,* IV, pp. 404-408. Le fait est remarqué par beaucoup d'observateurs européens. Cf., par exemple, Eugène Aubin [Collard-Descos], *Le Maroc d'aujourd'hui* (Paris, 1903), pp. 192-194. Pour une étude des umana de la ville de Salé, voir Kenneth Brown, « The Social History of a Moroccan Town : Salé, 1830-1930 », thèse de doctorat inédite (Ph. D.) University of California at Los Angeles, 1969, pp. 315-318.

voqué des soulèvements dans la Chaouïa en 1894, 1898 et 1900 n'étonnera personne (15). La dégradation des conditions dans la campagne continuait par la suite. Vers 1903, le régime agraire dans la Chaouïa avait atteint un état de crise profonde.

Finalement, comme nous le savons, les efforts du makhzen pour se moderniser avaient comme résultat principal, l'augmentation des impôts demandés, et puis dans l'absence d'une armée capable de les prélever, la décadence de son autorité dans la campagne. Le pourrissement de la situation dans la Chaouïa avait en même temps, des traits singuliers. Au début du vingtième siècle, Casablanca ne possédait pas une classe marchande solidement implantée et cultivée comme il en existait à Tanger, à Rabat, à Salé, et dans les grandes villes de l'intérieur. Il n'y avait pas non plus un groupe de *ʿulamā* et de chérifs influents capables de surveiller la conduite des affaires. La présence du makhzen dans la ville consistait en le pacha, son personnel, et une petite garnison de soldats pour maintenir l'ordre. En l'absence d'une classe dirigeante bien enracinée, les marchands européens pouvaient donc facilement dominer la cité. Vers 1900, les Européens intervenaient librement dans le gouvernement de Casablanca. En 1894, par exemple, un différend qui menaçait de provoquer une attaque des tribus contre la ville était résolu grâce à la médiation de George Fernau (16). L'incapacité évidente du pacha à résoudre le conflit et à rétablir l'ordre ne faisait que faire ressortir encore plus clairement le nouveau rapport des forces. Dans les conditions de boom économique qui ont prévalu après 1900, Casablanca était très vulnérable à la « gunboat diplomacy » et à l'intervention des grandes Puissances. Eventuellement il fallait l'accord préalable du corps diplomatique avant que le makhzen puisse faire des nominations aux postes importants, comme le pacha de la ville. La faiblesse du makhzen et l'audace croissante de la communauté européenne dans les affaires locales comportaient de lourdes conséquences pour l'avenir.

Jusqu'ici nous avons pu constater l'existence de deux grandes forces de changement au Maroc (1) un gouvernement centralisateur et (2) la

(15) *Casablanca et les Chaouïa,* I, pp. 165-168.

(16) A.G.P. Martin, *Quatre siècles,* p. 372.

pénétration commerciale européenne. Nous avons constaté également que l'intersection de ces deux forces a ébranlé l'ancienne société dans la province en même temps qu'elle donnait lieu à des conflits à l'intérieur de l'élite locale. Sans vouloir trop schématiser, on peut dire que le cœur de ces conflits était l'affrontement de ceux qui avaient des attaches avec le makhzen, et ceux qui s'étaient liés aux intérêts européens. Partout dans le Maroc central on trouve la même constellation de forces en mouvement. La région de la Chaouïa n'était donc que l'endroit où ces tensions et ces conflits s'exprimaient de la façon la plus intense. Les populations rurales ont essayé de résister comme elles ont pu contre la double menace des élites makhzéniennes et commerciales. Beaucoup de mouvements sociaux sont nés de l'affrontement de ces tendances. Ainsi, la grande révolte agraire de la Chaouïa.

La Siba de la Chaouïa, 1903-1907

Vers 1900, la décadence croissante des affaires au Maroc est brusquement accélérée. Une équipe nouvelle prend le pouvoir dès 1901, et des réformes des structures administratives du makhzen sont envisagées. Au même moment les rivalités des grandes Puissances s'intensifient. La question marocaine devient l'objet des commentaires dans les milieux politiques européens. Pour le Maroc, c'est un moment difficile. On ne peut pas entrer dans tous les détails des événements. Il y en a deux qui doivent être retenus néanmoins, parce qu'ils ont joué un rôle crucial dans l'éclatement de la jacquerie de la Chaouïa. Le premier est la décision du makhzen d'établir un impôt sur les revenus agricoles, le tertib ([17]). Ce nouvel impôt faisait partie d'un projet de réformes administratives beaucoup plus ambitieux. Mais en supprimant d'abord les anciens impôts, avant d'instituer des nouveaux, le makhzen avait commis une erreur capitale. Il donnait à des notables ruraux la possibilité d'échapper à tout

(17) Sur le tertib, Georges Salmon, « Le tertib », *Archives marocaines*, II, pp. 154-158. Voir aussi E. Michaux-Bellaire, « Les protectorats et les revenus marocains », *Revue du monde musulman* (1912), pp. 86-90 et Martin, *Quatre siècles*, pp. 391-393. Le système fiscal avant le protectorat est décrit par E. Michaux-Bellaire, « Le système d'impôts le mieux approprié, leur rentrée régulière », *B.S.G.A.* (1909), pp. 401-437.

impôt. Le tertib devait frapper tout citoyen, le notable comme le paysan, sans exception. Beaucoup de notables et personnages religieux pouvaient bénéficier d'exemptions sous l'ancien système fiscal, et parmi eux les protégés. Le tertib menaçait donc et les gens du makhzen dans la province et les commerçants et les associés agricoles. La façon maladroite par laquelle le makhzen a essayé de réaliser son projet de réforme fiscale a joué pour beaucoup dans l'aliénation de l'élite locale (18). (On peut remarquer ici des parallèles avec la révolte de 1864 en Tunisie d'Ali b. Ghadahum) (19). Entre 1901 et 1903 il n'y a pas eu d'impôts prélevés dans les régions où la réforme avait été annoncée. Les tribus de la Chaouïa ont profité de l'occasion pour stocker le blé et acheter des armes.

Le deuxième fait important qui a influencé la situation politique dans la Chaouïa est la rébellion de Bou Hamara. La révolte d'un prétendant dans la région au nord-est de Fès en octobre 1902, et l'incapacité du makhzen, à la supprimer, a fourni l'occasion pour toute une série de remous politiques (20). D'un côté, les opposants aux réformes du système fiscal ont redoublé d'efforts pour revenir aux méthodes traditionnelles. De l'autre, les tribus se sont « montrées plus réfractaires envers le gouvernement. Le prétendant, ayant battu des mehallas chérifiennes sur la route entre Taza et Fès dans les mois de novembre et de décembre, menaçait directement la capitale. Tandis que les Puissances européennes retiraient leurs ressortissants vers la côte, le makhzen décidait de faire appel aux contingents militaires naïba pour venir défendre la ville. (Selon le système *naïba,* chaque tribu recensée devait fournir une quantité déterminée de soldats à la demande du makhzen) (21).

La convocation des *qāid*-s de la Chaouïa avec leurs contingents pour participer aux opérations contre Bou Hamara amena les tribus à un état de surexcitation. Les contributions supplémentaires qui leur incombaient pour couvrir les frais de l'expédition n'ont fait que les exacerber plus

(18) *Casablanca et les Chaouïa,* I, pp. 167-168 ; et II, pp. 207-208.

(19) Bice Slama, *L'Insurrection de 1864 en Tunisie* (Tunis, 1967).

(20) Sur l'insurrection de Bou Hamara, voir A. Maitrot de la Motte Capron, « Le Roghi » *B.S.G.A.* (1929), pp. 514-576 ; Eduardo Maldonado, *El Rogui* (Tétouan, 1952) ; et E. Aubin, *Le Maroc, passim.*

(21) Sur le système *naiba* dans la Chaouïa : Martin, *Quatre siècles,* pp. 437-438.

encore. Des bandes de paysans rebelles, connus sous le nom de « jawqa », se rassemblèrent dans le but de renverser le régime local du makhzen. Profitant de l'absence des forces de l'ordre, elles s'attaquèrent aux *qasba*-s des *qāid*-s. Le mouvement commença chez les Oulad Bou Ziri et les Oulad Bou Saïd en automne 1902. Au début de 1903, il s'étendait sur toute la région. Bientôt les *qasba*-s de Settat et de Bir Rechid subirent le même sort et furent brûlées par les rebelles, et les biens qu'elles renfermaient, pillés. Les réfugiés affluaient vers Casablanca, Azemmour et Boujad (22).

La révolte se développa rapidement. Malgré l'aspect anarchique de la façon dont elle s'étendait, il y avait une certaine coordination entre les *Jawqa*-s et une logique interne aux vagues successives d'attaques qui ont déferlé sur le pays. En général, les tribus habitant plus près des murs de Casablanca étaient moins agressives que celles situées plus à l'intérieur. Les insurgés se groupaient en bandes de dix à trente cavaliers, les *jawqa*-s. Chacune avait un chef choisi parmi ses effectifs. Le chef était responsable des actes de ses hommes. La discipline à l'intérieur de la bande était maintenue grâce à un serment collectif qui liait tous les leaders de chaque *jawqa*. Le tout était présidé par Bū ʿAzzāwī, un chérif de renommée locale. C'est devant lui que les chefs de bandes se prêtaient serment les uns aux autres. Néanmoins il serait inexact de dire qu'il dirigeait la révolte comme chef suprême. Il ne semble pas qu'il y ait eu beaucoup de coordination entre les bandes diverses. Il est plus probable que les chefs des *jawqa*-s formaient une coalition instable qui agissait selon les besoins du moment, les possibilités de butin, et de résistance. Un noyau de plusieurs centaines d'hommes de quelques tribus plus engagées que les autres (surtout les Oulad Bou Ziri, Oulad Bou Saïd et Oulad Hariz) semble avoir constitué le cœur de l'insurrection, tandis que les autres tribus participaient de façon plus tiède (23). Pour un mouvement social de cette envergure nous connaissons vraiment peu de choses à ce sujet. Les documents arabes, qui seuls peuvent nous renseigner sont encore à dépouiller, si l'on parvient à en trouver.

(22) *Casablanca et les Chaouïa*, I, 167-171 et II, 207-208 ; et Martin, *Quatre siècles*, pp. 406-408.

(23) *Casablanca et les Chaouïa*, I, pp. 167-170 et II, pp. 77-80, 206-211.

Quels étaient les objectifs de la jacquerie ? Deux au moins nous sont connus : la destruction de toutes les *qasba*-s de la Chaouïa, et la mise à rançon de tous les prisonniers riches. Il est significatif que la révolte ne semble pas avoir été la lutte de tous contre tous qu'on imagine. C'était plutôt une protestation contre le makhzen et ses agents locaux. Comme les révoltes des paysans français et anglais du dix-septième et dix-huitième siècles auxquelles elle ressemble, la siba de la Chaouïa se révèle avoir été assez bien organisée, avec des buts précis. Tout comme les mouvements étudiés par Roland Mousnier dans *Fureurs paysanes* (24), il nous semble que la siba était une rébellion d'une nouvelle classe montante de notables ruraux, dont la plupart avaient des liens avec les intérêts commerciaux européens. Leurs adversaires dans les deux cas étaient un gouvernement centralisateur et ses agents locaux. Malgré les symptômes de détresse agraire, donc, la révolte de la Chaouïa semble n'avoir pas été le fait des pauvres et des opprimés de la société, mais une lutte à l'intérieur de l'élite locale. Certains indices nous autorisent à penser ainsi.

D'abord, nous avons le fait que les rebelles concentraient leurs efforts contre les *qasba-s*. Nous savons déjà que seuls les agents locaux du makhzen avaient le droit de faire construire des *qasba*-s. Ce sont eux qui sont visés en premier lieu par les insurgés. En plus, si nos sources sont exactes, les éléments défavorisés de la société rurale n'ont pas bénéficié beaucoup des événements. S'ils ont pris parti, c'était pour suivre les grands dont ils dépendaient. La révolte était essentiellement l'affaire des cavaliers, c'est-à-dire, de gens relativement aisés, et c'est eux qui en ont le plus profité. De toute évidence, les structures agraires n'ont que peu changé du fait de l'insurrection, et, semble-t-il, seulement pour renforcer encore plus le pouvoir des grands. Si, par exemple, nous consultons une liste des chefs des *jawqa*-s chez les Oulad Bou Saïd (liste qui semble être typique des tribus insurgées), il est frappant de constater combien de fois on trouve les mentions « riche indigène » ou « censal » après leurs noms. Sur quarante-et-un noms, six seulement ne sont pas désignés par une

(24) Cf. Roland Mousnier, *Fureurs paysanes* (Paris, 1969). Pour une critique des thèses de Mousnier, voir Michael Gately, A. Lloyd Moote et John E. Wills, Jr., « Seventeenth Century Peasant « Furies » : Some Problems of Comparative History », *Past and Present* No. 51 (May 1971), pp. 63-80.

étiquette qui les attache aux classes dominantes de la société. On ne remarque pas de pauvres sur la liste ([25]).

Un tissu complexe des intérêts a tiré les chefs de l'insurrection tantôt par ci, tantôt par là. La révolte semble avoir fourni l'occasion aux familles qui ont occupé une position de second rang auparavant, de tenter de renverser leurs rivaux et de prendre leur place. Les carrières de Bou ʿAzzāwī et de Haj Mohamed ould el Haj Hamou des Oulad Hariz, deux des figures centrales de la siba, nous donnent des illustrations particulièrement frappantes de cette interprétation. Bou ʿAzzāwī (Mohamed b. Taïbi de son vrai nom) est né dans une famille chérifienne de petite fortune dans la tribu des Mzab ([26]). Après avoir fait ses études à Fès, il est revenu à son pays natal vers 1877. Profitant d'une réputation croissante de piété, il a commencé à acquérir une fortune en propriétés. Il rivalisait alors avec le pouvoir des chérifs de Boujad, très influents dans toute la province. Après 1900 il est devenu un des opposants le plus en vue dans la Chaouïa à la politique des réformes de Moulay ʿAbd al-ʿAzīz. La siba lui a donné la possibilité de se tailler une position encore plus marquante, et d'accroître encore sa fortune. Par la suite, son ambition va le conduire à être un des partisans inconditionnels de Moulay ʿAbd al-Ḥafīẓ, et le chef de la résistance dans la région après le débarquement français en 1907.

Un autre personnage qui a bénéficié des conditions d'instabilité politique de la siba pour tenter sa chance était Haj Mohamed Ould el Haj Hamou des Oulad Hariz. Au moment de l'insurrection de Bou Hamara, le gouverneur des Oulad Hariz était ʿAbd es-Selam ben Mohamed, oncle de Ould el Haj Hamou. Ce dernier a profité de l'absence de son oncle dans le nord-est pour renverser le fils du Qaid, Haj Ahmed ben ʿAbd es-Selam, et de prendre le pouvoir lui-même. Les Oulad Hariz ont été très engagés dans la jacquerie de la Chaouïa, et Ould el Haj Hamou était parmi les chefs de la rebellion. Il était le moqaddem de la *ṭarīqa* des

(25) *Casablanca et les Chaouïa*, II, pp. 209-210.

(26) Martin, *Quatre siècles*, pp. 425-426, 439. Voir aussi *Casablanca et les Chaouïa*, I, p. 229 et II, pp. 78-81.

Rimā'īya dans la tribu, et s'est servi de sa position pour consolider son pouvoir. Par la suite, Ould el Haj Hamou s'est lié avec Bou ʿAzzāwī. En 1906, il a essayé de se faire nommer gouverneur de la Chaouïa par le makhzen, mais le choix du sultan s'est arrêté sur un autre, Abu Bakr b. Abu Zayd, un vieux notable de Salé sans grandes prétentions. Comme Abu Zayd était également sans influence sur les tribus de l'arrière pays de la Chaouïa, Ould el Haj Hamou ne renonça pas à ses ambitions. Une crise de succession en résulta, avec la plupart des tribus soutenant Ould el Haj Hamou contre le choix du makhzen. Cette crise est à l'origine du regain de tension vers la fin de 1906. Ces luttes entre rivaux étaient une des conséquences de la siba de la Chaouïa. Comme le mot chinois qui veut dire le chaos, le terme siba impliquait pour les paysans révoltés à la fois le danger et la chance.

Conclusions

La jacquerie de la Chaouïa et l'atmosphère d'opposition au gouvernement dans la région persista pendant plusieurs années, malgré les tentatives du makhzen de la supprimer. Dans certains endroits les tribus étaient toujours dans un état de révolte à la veille du débarquement des troupes françaises à Casablanca en août 1907. La siba a bouleversé les habitudes, et avec cela, le contrôle du makhzen dans la région. Sur le plan national il n'est pas douteux que la faiblesse du gouvernement dans la Chaouïa a été pour les dirigeants un désastre. L'importance stratégique de la province dans la pensée du makhzen, la richesse de toute la région, et l'importance croissante de la ville de Casablanca ont fait que sa perte serait ressentie avec amertume. La faiblesse du makhzen facilitait deux autres développements : la consolidation du pouvoir des notables ruraux et l'accélération de la pénétration européenne. La plupart des tribus de la Chaouïa n'ont pas payé d'impôts pendant la période de la siba. Pour elles, ce furent des années grasses, pendant que la situation économique entrait dans une phase critique, surtout après 1905. Plus significatif, peut-être, est le fait que pendant toute la durée de la siba, la ville de Casablanca n'a pas été l'objet d'une attaque. Les intérêts européens ne

cessaient de croître dans la région, et les commerçants arrivaient en grand nombre pour ouvrir des magasins. Déjà accoutumés à porter plainte au makhzen pour les moindres raisons, les Européens habitant à Casablanca devinrent encore plus arrogants dans la période qui suivit la conférence d'Algésiras. Ils intervenaient dans les affaires municipales, et il ne cachaient pas leur impatience devant les incapacités du pacha. En 1907, ils demandèrent même qu'il fût remplacé par un personnage plus fort. De toute façon, il est clair que la siba était pour l'essentiel une lutte à l'intérieur de l'élite locale, et ne visait ni les Européens, ni leurs entreprises. Il en serait tout autrement avec les événements de juillet 1907, qui ont provoqué le débarquement français. Comment est-ce qu'on peut expliquer les différences entre la siba de 1903, et le jihad de 1907 ? Comment les gens de l'élite locale ont-ils pu s'unir contre le makhzen à un moment pour défendre leurs privilèges de protégés, et se retourner contre les Européens à un autre ? Cette question nous mène à situer la siba de la Chaouïa dans les courants de l'histoire marocaine d'avant le protectorat.

Sans vouloir trop entrer dans les détails, il faut dire que les émeutes antieuropéennes qui éclatèrent à Casablanca en juillet 1907 sont l'aboutissement d'une suite logique d'événements aussi bien sur le plan national que sur le plan local. Nous avons déjà montré comment les insurgés de 1903 ont été incités à agir par la menace d'un gouvernement centralisateur. Dans la période suivante par contre, la ratification de l'Acte d'Algésiras par le makhzen, l'intervention de l'impérialisme français représentaient pour l'élite locale un danger encore plus grand. En commençant en 1906, la prise de conscience face aux visées françaises s'est répandue rapidement parmi l'élite locale, forçant une recalculation brusque de leurs vrais intérêts. C'est à cette époque que Bou ʿAzzāwī et Ould el Haj Hamou se sont mis à prêcher la cause de Moulāy ʿAbd al-Ḥafīẓ, et la déchéance du sultan ʿAbd al-ʿAzīz, présumé être vendu aux chrétiens. Les mêmes tribus, les mêmes leaders se retrouvent dans le jihad de 1907 et la siba de 1903. Déjà mobilisées par des années de siba, et exaspérées par deux années de sécheresse extrême de 1905 à 1907, les tribus de la Chaouïa étaient enfin prêtes à se lancer contre les Européens à Casablanca. Suivant une évolution lente mais bien définie, les élites locales de la Chaouïa ont été amenées à joindre leur sort à celui de la nation. Vue de

la perspective de l'histoire marocaine, la siba de la Chaouïa était un épisode parmi d'autres. Néanmoins, comme nous avons vu, l'étude de l'histoire locale peut être parfois utile pour nous permettre de déceler l'enchevêtrement des causes économiques, sociales, et politiques et le jeu des intérêts qu'on voit à peine sur le plan national.

Edmund BURKE III

SIGILLOGRAPHIE MAROCAINE

— I —

EMPREINTES DE VALIDATION DES SOUVERAINS ᶜALAWITES

JUSTIFICATION

Science auxiliaire de l'Histoire à l'instar de la numismatique, la sigillographie trouve sa justification en elle-même et apporte son cortège d'informations épigraphiques au chercheur, à l'historien de l'art, au calligraphe comme au curieux.

Menée avec rigueur, la sigillographie fournit en outre des clefs utiles pour la datation des documents. Trop souvent les correspondances officielles sont roulées, serrées, collées, pliées et conservées enfouies dans des conditions de mauvaise conservation. A la longue, des lignes entières de textes disparaissent que l'intensité de l'étude ne permet pas de restituer quand il s'agit de noms propres ou de dates. L'empreinte du sceau, par sa surface, est rarement détruite dans son entier, et, avec une bonne image de comparaison, il est toujours possible, avec un peu de soin, de reconnaître le sceau. Connaissant les dates extrêmes d'utilisation du sceau, on peut approximativement dater le document.

Ceci n'est possible bien entendu que lorsqu'on dispose de longues séries bien vérifiées. J'ai parfaitement conscience ici de n'avoir qu'entamé une longue recherche, qui reste à poursuivre. Cependant la soixantaine d'empreintes de souveraineté alaouites qui sont présentées ici, constituent un apport suffisant pour commencer à rendre intéressante toute nouvelle découverte. Au fur et à mesure du comblement des lacunes, on pourra faire des ajouts et des mises à jour annuelles.

Je me propose également, dans les livraisons prochaines d'*Hespéris-Tamuda,* de fournir le corpus des empreintes des Princes, Prétendants et Usurpateurs contemporains des Alawites ; enfin de publier le corpus des empreintes saʿadites, ces travaux introduisant une étude plus générale de la diplomatique sous ces règnes.

Rabat, le 27.04.1978

Définition de l'empreinte de validation

La diplomatique arabe a connu, au cours des siècles, sinon toutes, du moins un grand nombre de formules pour résoudre le double problème des chancelleries : délivrer des actes authentiques, et réserver le secret du contenu au seul destinataire.

La solution la plus ancienne combine ce double souci au moyen d'un *sceau* suspendu par les lanières (de cuir ou de soie). On s'efforçait par de multiples combinaisons de nœuds, d'entrelacements (*šbāk*) de rendre impossible l'enlèvement du sceau sans le mettre en pièces. Le document ainsi protégé était à la fois authentifié et garanti du secret. Une fois le sceau rompu, l'acte n'était plus exactement authentifiable, c'est-à-dire opposable à d'autres personnes ; seul le premier lecteur avait l'assurance d'avoir entre ses mains un acte authentique.

Il semble que vers le XII[e] siècle J.-C., les sceaux pendants ont été abandonnés dans les chancelleries musulmanes. Cela veut-il signifier que les actes désormais étaient plus couramment opposables aux tiers et publiables ? Y a-t-il un changement dans la manière de manifester les actes d'un pouvoir plus éloigné ? Serait-ce le signe d'une centralisation plus grande ?

Depuis le XVI[e] siècle, avec les Saʿadites au Maroc, l'abondance des documents permet d'affirmer qu'une autre solution a été adoptée : celle de distinguer les deux fonctions initiales du sceau. Le secret de la correspondance est alors garanti parce que l'acte est enfermé dans une enveloppe scellée au moyen d'un *cachet* apposé sur de la cire collant entre eux

les bords de l'enveloppe. L'authentification de la missive est assurée par une *empreinte,* trace laissée par la matrice d'un sceau gravé en creux et que l'on a empreint d'encre avant de l'apposer dans le texte. C'est en somme l'ancêtre du tampon administratif. Le destinataire peut donc rompre les cachets qui scellent l'enveloppe et accéder à l'acte : celui-ci conserve tous ses attributs d'authentification.

Apposition de l'empreinte

La règle de base est celle du protocole musulman qui respecte les rapports relatifs entre l'auteur de la missive et le destinataire. S'il y a pré-éminence de l'auteur sur le destinataire, l'empreinte est en haut, sous l'invocation, elle précède le texte. Si au contraire il y a pré-éminence du destinataire sur l'auteur l'empreinte est en bas, à gauche, après l'*intahā,* c'est-à-dire après le point final. Lorsqu'il y a ambiguïté, ou égalité entre les correspondants, la lettre est commencée assez bas pour que l'on soit contraint de poursuivre dans la marge de droite après avoir retourné la feuille, et, ainsi, terminer presqu'au niveau de la première ligne. Le timbre est ainsi apposé en haut mais aussi, à la fin de la lettre.

La diplomatie ʿalawite a balayé ces subtilités et ne distingue que deux cas courants et un cas exceptionnel ! Le souverain appose toujours son empreinte en haut sous l'invocation. Les hommes du Makhzen, y compris le Khalifa prince du sang et souvent héritier putatif, apposent toujours l'empreinte de leur sceau, en bas, après l'*intahā.* Certains princes du sang, situés hors de l'organisation administrative du Makhzen, ainsi que certains pôles religieux et rares mystiques, apposent quelques fois leurs sceaux, en haut, dans la marge de droite, un peu en dessous de la première ligne du texte.

L'apposition du sceau impérial est une opération rare et ennuyeuse à laquelle le souverain assiste lui-même. De nombreuses anecdotes courent sur la difficulté d'amener tel ou tel souverain à se prêter de bonne grâce

à cette corvée. Sauf cas urgent d'utilisation du petit sceau, les lettres ne sont pas scellées le jour indiqué avant l'*intahā*. Il n'y a pas de Garde des Sceaux dans les chancelleries ᶜalawites. Les sceaux sont dans un coffret fermé avec trois serrures ; les clefs étant entre les mains de fidèles, souvent la mère du souverain et d'autres parents. Il faut donc en principe que les trois détenteurs des clefs soient présents avec le souverain. L'opération matérielle est faite par un homme de la chancellerie. Le souverain assiste à l'apposition des timbres sur les lettres qui ont été préparées et qu'on lui relit rapidement. Après quoi les sceaux sont de nouveau enfermés dans le coffret.

Ce protocole poursuit le protocole saᶜadite lui-même inspiré de celui des chancelleries turques depuis la fin du XVIᵉ siècle. (Cf. Abū al-Ḥasan b. Muḥammad at-Tamġrutī, *an-Nafḥat al-Miskiya fī as-Sifarat at-Turkiya*, trad. H. de Castries, Paris, Geuthner, 1929, p. 62.)

Chancelleries concernées par cette étude

Les empreintes du présent corpus concernent seulement les souverains ᶜalawites ayant régné. La reconnaissance du règne est liée à la promulgation de la *bayᶜa*. Par suite ont été écartés les princes du sang qui n'ont jamais régné, les souverains qui n'ont régné que sur une partie très réduite du territoire (Mawlay ᶜAlī aš-Šarīf), les usurpateurs qui n'ont régné que sous domination étrangère (Muḥammad b. ᶜArafa).

Les sceaux khalifiens des ᶜAlawites qui ont régné ont été également étudiés, car bien souvent leurs sceaux ont été apposés sur des actes après leur désignation au trône.

Les souverains sont numérotés de I (Mawlay ar-Rašīd) à XXI Ḥasan aṯ-Ṯānī) dans l'ordre de leur première promulgation.

SOURCES ÉDITÉES (& abréviations)

FUMEY (E.), *Choix de correspondances marocaines*, Paris, 1903.

NEHLIL (M.), *Lettres chérifiennes*, Paris, 1915.

IBN ZAYDĀN (ᶜAbd ar-Raḥmān),

— *ad-Durar al-fāḫira bi-maᶜāṯir al-mulūk al-ᶜalawiyyīn bi-Fās az-Zāhira*, Rabat 1356/1937 (Durar)

— *Itḥāf aᶜlām an-nās bi-ǧamāl aḫbār ḥāḍirat Miknās*, 5 vol., Rabat, 1929-1933. (Itḥāf)

DAWUD (Muḥammad), *Taʾrīḫ Ṭiṭwān*, 5 vol., Tétouan, 1959-73 (Tétouan)

Sources Inédites de l'Histoire du Maroc. (SIHM)

Hespéris et *Hespéris-Tamuda*.

DIRECTION DES ARCHIVES ROYALES, *Al-Wataʾiq*, recueils périodiques publiés par la D.A.R. ; t. I, 1976 ; t. II, 1976 ; t. III, 1977, Rabat.

Documents Inédits sur l'Histoire du Maroc (DIHM)

EL FASSI (Mohammed), *Lettres inédites de Moulay Ismaël*, in *Hespéris-Tamuda*, numéro spécial, 1962, pp. 31-86.

SOURCES MANUSCRITES

FONDS PUBLICS

Archives des Affaires Etrangères (Paris) AAE
Archives Nationales (Rabat) AN- R
Archives Nationales (Paris) AN-P
Archivo Histórico Nacional (Madrid) AHN
Bibliothèque Nationale (Paris) BN
Bibliothèque Royale (Rabat) BR
Bibliothèque de Tétouan BT
British Museum (Londres) BM
Land Registry Office (Londres) LRO
Public Record Office (Londres) PRO

ZAOUIA-S

Ahansal (de Tanrhamalt)
Aziza (des Saksawa-s)
Boujᶜad
Chiker (Sidi-)
Fezwata
Hamzawiya
Regraga
Safi (Zª Abu M'hammed Salah)
Taglaout
Tamesloht
Zghari (des Beni Zarwal)

FONDS PRIVÉS

Bargach
Goundafi
Grawi
Layyadi
Mennou
M'touggui
Ouriki

BIBLIOGRAPHIE

FUMEY (E.) 1903, *Choix de correspondance marocaine,* Paris, 1903.

LACROIX (N.) 1910, *Notes sur les cachets et les sceaux chez les musulmans,* in *Revue Africaine,* n° 278, 3e trim. 1910, pp. 201-224, Alger.

NEHLIL (M.) 1915, *Lettres chérifiennes,* 128 documents fac-similés, Paris.

CASTRIES (Henri de) 1921, *Les signes de validation des Chérifs Saâdiens,* in *Hespéris,* t. 1, 3e trim. 1921, pp. 231-252.

WATIN (Louis) 1939, *Recueil de textes marocains,* style administratif, 262 p., Rabat.

LEVI-PROVENÇAL (Evariste) 1941, *Un recueil de lettres officielles almohades,* in *Hespéris,* 1941, fasc. unique, pp. 1-80.

GIRY (A.), *Manuel de diplomatique.*

MORSY (Magali) et MEYERS (Allan R.) 1973, *L'apport des Archives britanniques à la connaissance de l'Histoire du Maroc aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles,* in *Hespéris,* vol. XIV, fasc. unique, 1973, pp. 177-193.

TABLE DES SOUVERAINS ʿALAWITES

I. RAŠĪD b. aš-Šarīf. — **R.** 9.1.1075/2.8.1664, Taza. - 1.4.1075/22.10.1664, Fès. - 30.3.1079/7.9.1668, Marrakech. — **Ded.** 12.10.1082/8.4.1672, Marrakech.

II. ISMĀʿĪL b. aš-Šarīf. — **R.** 15.10.1082/11.4.1672, Meknès-Fès. — **Ded.** 29.7.1139/22.3.1727, Meknès.

III. AḤMAD, « aḍ-Ḍahabī ». — **R.** 29.7.1139/22.3.1727, Meknès. — **D...** 8.1140/...3-4.1728, Oued Beht.

IV. ʿABDALMĀLIK b. Ismāʿīl. — **R.** av. 7.9.1139/av. 26.6.1727, Meknès. — **D.** Hijja 1140/juillet 1728. — **Ded.** 1.8.1141/2.3.1729.

V. ʿABDALLĀH b. Ismāʿīl. — **R.** Chaabane 1141/mars 1729, cinq fois détrôné. — **Ded.** 27.2.1171/10.11.1757.

VI. ᶜALI, abū al-Ḥasan, « al-Aᶜraj ». — **R.** Rabiᶜ II 1147/sept. 1734, Fès. — **Ded.** fin Hijja 1149/fin avril 1737, Fès.

VII. MUḤAMMAD b. Ismāᶜīl. — **R.** 10.5.1150/5.9.1737, Fès. — **D.** 24.2.1151/13.6.1738, Fès.

VIII. AL-MUSTAḌĪ b. Ismāᶜīl. — **R.** 25.2.1151/13.6.1738. — **D.** mi-qaᶜada 1152/mi-février 1740, Meknès.

IX. ZAYN al-ᶜabidīn b. Ismāᶜīl. — **R.** Rabiᶜ I 1154/5-6.1741, Meknès — 15.9.1154/25.11.1741.

X. MUḤAMMAD b. ᶜAbdallāh. — **R.** 27.1.1171/27.10.1757, Marrakech. — 1.3.1171/13.11.1757, Meknès. — **Ded.** 24.7.1204/9.4.1790, Rabat.

XI. YAZĪD b. Muḥammad. — **R.** 24.7.1204/9.4.1790, Moulay Bou-Selham. — **Ded.** 29.6.1206/23.2.1792, Marrakech.

XII. HIŠĀM b. Muḥammad. — **R.** 29.6.1206/23.2.1792, Marrakech. — **D.** 8.6.1212/29.11.1797, Safi. — **Ded.** 17.2.1214/11.8.1799, Marrakech.

XIII. SULAYMĀN b. Muḥammad. — **R.** début 6.1206/début 2.1792, My Idriss Fès. — **Ded.** 13.3.1238/28.11.1822.

XIV. ᶜABDARRAḤMĀN b. Hišām. — **R.** 26.3.1238/11.12.1822, Marrakech. — **Ded.** 29.1.1276/28.8.1859, Meknès.

XV. MUḤAMMAD b. ᶜAbderraḥmān. — **R.** 3.2.1276/1.9.1859, Marrakech. — **Ded.** 18.7.1290/11.9.1873, Marrakech.

XVI. AL-ḤASAN b. Muḥammad, « Ḥasan al-Awwul ». — **R.** 27.7.1290/16.9.1873, Marrakech. — **Ded.** 3.12.1311/7.6.1894, Sraghna.

XVII. ᶜABDALᶜAZĪZ b. al-Ḥasan. — **R.** 5.12.1311/9.6.1894, Fès. — **D.** 14.7.1326/12.8.1908, Fès.

XVIII. ᶜABDALḤAFĪḌ b. al-Ḥasan. — **R.** 7.7.1325/16.8.1907, Marrakech. — 14.7.1326/12.8.1908, Fès. — **D.** 28.8.1330/12.8.1912, Fès.

XIX. YŪSUF b. al-Ḥasan. — **R.** 28.8.1330/12.8.1912, Fès — **Ded.** 23.5.1346/18.11.1927, Fès.

XX. MUḤAMMAD b. Yūsuf, « Muḥammad al-Ḫāmis ». — **R.** 23.5.1346/18.11.1927, Fès. — **Ded.** 10.9.1380/26.2.1961, Rabat.

XXI. AL-ḤASAN b. Muḥammad, « al-Ḥasan aṯ-Ṯānī ». — **R.** 15.9.1380/3.3.1961, Rabat.

R. = règne **D.** = détrôné **Ded.** = décédé

REMERCIEMENTS

Pareil travail n'aurait pu être mené à bien sans au moins l'accueil et la compréhension d'un grand nombre de personnes, et tout spécialement les *naqib*-s des différentes Zaouïa-s explorées. Toutes les bibliothèques, malheureusement, ne sont pas d'accès facile, et les recommandations sont souvent nécessaires pour pénétrer dans le sanctuaire des sanctuaires que sont les réserves d'archives. J'ai une dette particulière à l'égard de Messieurs Mohammed Benhima et Mohammed Cherkaoui sans qui des fonds très abondants n'auraient pu être visités. Enfin Mariano Arribas Palau m'a très aimablement aidé dans la consultation des documents de l'Archivo Histórico Nacional de Madrid. Que tous soient assurés de ma reconnaissance.

I. — ABŪ AL-ᶜAZZU *AR-RAŠĪD* b. AŠ-ŠARĪF

ابوالعز **الرشيد** ابن الشريف

Né à Sijilmassa en 1630/1040.
Proclamé à Taza le 02.08.1664/1075.01.09.
Proclamé à Fès le 02.11.1664/1075.04.01.
Décédé à Marrakech le 05.04.1672/1082.12.09.

(Empreinte de validité inconnue à ce jour.)

II. — ABŪ AN-NAṢAR *ISMĀᶜĪL* b. AŠ-ŠARĪF

ابو النصر **اسماعيل** ابن الشريف

Proclamé à Meknès le 19.04.1672/1082.12.20.
Décédé le 22.03.1727/1139.02.29.

On connaît trois types de grands sceaux de Mawlāy Ismāᶜīl et trois petits.

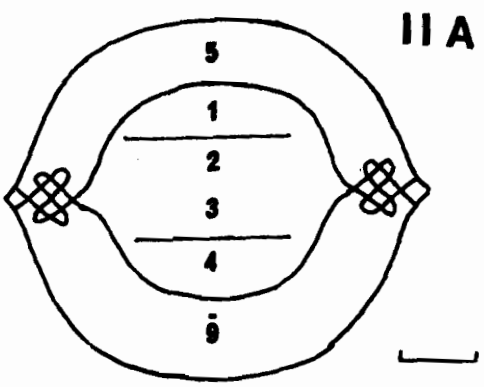

RÉF. — *Bibliothèque Royale,* Rabat, 1/4 du 1083.04.29. *rare*

C'est probablement le premier sceau de Mawlāy Ismāᶜīl. Sa facture rappelle celle des sceaux saᶜadites et particulièrement ceux de Muḥammad aš-Šayḫ al-Maᶜmūn ou d'al-Wālid al-Muᶜayyād, mais sans présenter de *toghra* au centre.

Empreinte ovale avec deux apex simulant le soutien d'un champ central par deux entrelacs (*chbak*). Le sceau est composé ainsi, par un pourtour à lecture circulaire nécessitant de retourner la feuille pour lire le registre du bas ; et d'un champ central partagé en trois registres et quatre lignes en tout. Seule la titulature est portée sur le sceau, à l'exclusion de toute invocation ou exergue.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
— illisible —	1	———
Ismāᶜīl b. aš-Šarīf	2	اسماعيل بن الشريف
Que Dieux l'assiste et le rende victorieux !	3	ايده الله ونصره
— illisible —	4	———
par ordre suprême ᶜalawite, tuḥāmite,	5	عن الامر العلى العلوى التهامى
hašimite et ḥassanien du Commandeur des Croyants	6	الهاشمى الحسنى امير المومنين

IIB

3

1

2

4

RÉF. — *SIHM*, II, Fr. 3, pl. II, pp. 414-416, et H. de Castries, *Moulay Ismaïl et Jacques II*, p. 57 et n. 4.

Sceau ovale limité par un trait épais. Au milieu, concentriquement un champ ovale est lié au pourtour par deux entrelacs opposés, à l'équateur, et prolongés par deux petites fleurs de lys. Un *ha* (*intaha* ?), suivi d'un *ya merdouda* très allongé, partage le champ central en deux registres. En définitive, le *ha*, les entrelacs et le trait ovale intérieur, divisent le sceau en quatre registres, numérotés de 1 à 4 sur le schéma, dans l'ordre de lecture. Pour lire la légende du 4e registre, il faut retourner le sceau. L'ensemble est semé de fleurettes à 4 et 5 pétales et de divers motifs végétaux.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Ismāʿīl b. aš-Šarīf	1	اسماعيل بن الشريف
al-Ḥasani, Que Dieu l'assiste et		
le rende victorieux !	2	الحسنى ايده الله ونصره
« Allāh veut seulement écarter		
de vous	3	انما يريد الله ليذهب عنكم
la souillure, ô gens de la Maison		
et vous purifier totalement ! »	4	الرجس اهل البيت ويطهركم تطهيرا
(Coran 33[33])		

REMARQUES

1. Ce sceau ne paraît pas être une empreinte de matrice, mais être peint à la main par un enlumineur.

2. Sur le sens de la légende des registres 3 et 4, tirée du Coran, cf. H. de Castries, *Moulay Ismaïl et Jacques II*, p. 57 et n. 4 ; et du même, *Les signes de validation des Chérifs Saadiens, Hespéris*, 1921, 3e trim., p. 252.

   La sourate 33[33] apparaît dans le monnayage saʿadien dès Aḥmad al-Manṣūr aḍ-Ḍahabī, vraisemblablement en 1585/992, donc au milieu de son règne, lors de son mariage avec Lālla Yorra dit-on (Cf. la 1466 de Brethes). Dans le *Catalogue* de Lavoix, cette sourate apparaît à partir de la pièce 1050 datée 1596/1005 et disparaît après la pièce 1066 de Muḥammad aš-Šayḫ al-Aṣġār, datée de 1635/1045. Elle apparaît pour la première fois dans un sceau saʿadien, celui de Muḥammad aš-Šayḫ al-Aṣġār.

3. On ne fera pas un type différent de sceau avec le signe de validation indiscutablement peint à la main in *SIHM*, II, Fr. 2, p. 406. A peu de chose près comparable à celui-ci, les éléments végétaux semés dans le champ sont seuls un peu différents. Daté du 12.08.1693/1104.12.10.

4. De même la variante, peinte à la main dès 12 et 26.02.1698/1109.08.01 et 15, ne présente que le transfert du mot *rijsa* du 4e au 3e registre. Cf. planches ci-dessous.

5. Un sceau dont nous avons malheureusement perdu la référence et la photographie et que nous classons II.C daté de 04.01.1717/1129.01.20, comprend également les quatre registres, mais en forme de lentille, très comparable au sceau de Muḥammad aš-Šayḫ al-Aṣġār figuré in H. de Castries, *Hespéris*, 1921, 3e trim., p. 249, fig. 16. (Cf. croquis ci-dessous.)

II B'

II C

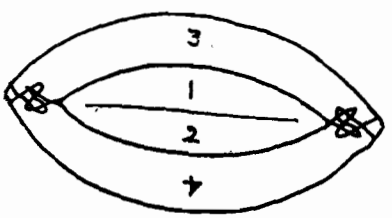

6. Enfin signalons une lecture de Pétis de la Croix du Document AN. Marine B7 cité in *SIHM*, II, Fr. 2, p. 406, n. 3, où celui-ci croit voir portée après la Sourate 3333, la mention : *ṣadaq Allāh al-ʿAḍīm !* Cf. aussi *SIHM*, II, Fr. 2, p. 409, n. 1 et n. 2. Ce sceau serait daté du début de 1684/1095.

II 1

II 2

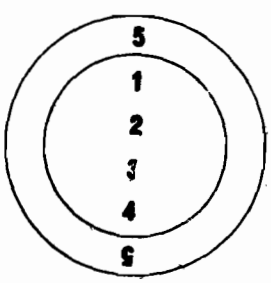

On connaît une vingtaine d'empreintes de ces sceaux, 16 du type 1, 3 du type 2 et une seule du type 3.

RÉF. — Type 1 : *SIHM*, II, Fr. 1, pp. 674, 675, 570 et Fr. 2, pp. 420, 438. El-Fāsī, in *Hespéris*, 1962, pp. 31-85. *B.R.* 1/4. Loubignac, *Hespéris*, 1944, p. 22.

— Type 2 : *Tamsloht ; Zghari, SIHM*, II, Fr. 5, p. 449.

— Type 3 : *SIHM*, II, Fr. 6, p. 350.

Le sceau rond comporte un champ central gravé de la titulature, le pourtour porte une devise. Le champ intérieur est limité par un double cercle et présente quatre lignes d'écriture. La légende circulaire est écrite deux fois sur une seule ligne continûment, sans être interrompue par le moindre motif décoratif. Le sceau 2 diffère du sceau 1 en ce que le *ya* final de *ḥasanī* passe sous le *ra* de *raʿāhu*. Le sceau 3 porte une légende circulaire différente des deux premiers sceaux.

DIMENSIONS

Sceau II.1 : ø externe, 34 mm ; ø int. 23 mm.
Sceau II.2 : ø externe, 32 mm ; ø int. 21 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
(dans le champ central pour les trois sceaux)		
Ismāʿīl	1	اسماعيل
Ibn aš-Šarīf	2	ابن الشريف
al-Ḥasanī, le garde	3	الحسني رعـاه
Dieu	4	الله
(sur le pourtour des sceaux 1 et 2)		
La félicité, la prospérité et l'accomplissement de l'espérance ! (deux fois)	5	اليمن والاقبال وبلوغ الامل
(sur le pourtour du sceau 3)		
La puissance, la paix et l'accomplissement des désirs ! (deux fois)	5	العز والهنا وبلوغ المنـا

REMARQUES

7. Faut-il penser qu'il existe un autre sceau (III.4) daté du 06.06.1111, cité in *SIHM*, II, Fr. 5, p. 449 ? Pétis de la Croix a cru lire *aš-Šarafu wa al-Aqbālu*... etc. au lieu de *al-Yumnu wa*... ; on peut admettre que le *mīn* ouvert et le *waū* sur le *nūn* puissent donner une lecture défectueuse en *šaraf*, mais alors on ne s'explique pas que Pétis ait lu *aš-Šarafu* wa *al-Aqbālu*, car cela supposerait qu'après le mot *šarafu* il y ait encore un *waū* (?)

8. De même dans les *Waṯā'iq*, t. 1, doc. 130, pp. 412-414 daté du 22.07.1684/1095.08.09, on lit dans le champ à la fin de la titulature : *Allāhu waliyuhu* invocation inconnue chez Mawlāy Ismāʿīl (?).

DATATIONS CONNUES

Sceau II.1 : 1677-1726/1138-1088.
Sceau II.2 : 1688-1771/1132-1100.
Sceau II.3 : XX.09.1707/1118.06.XX.

III. — ABŪ AL-ʿABBĀS *AḤMAD* AL-MANṢŪR BI-LLAH b. ISMĀʿĪL b. AŠ-ŠARĪF dit *AḌ-ḌAHABĪ*

ابو العباس **احمد** المنصور بالله بن اسماعيل بن الشريف المعروف بالذهبي

Proclamé à Meknès 22.03.1727/1139.07.29.
Détrôné en mars-avril 1728/1140 šaʿbān.
Décédé, Oued Beht 05.03.1729/1141.08.1141.

III.A

5
1
2
3
4
9

RÉF. — Archives Affaires étrangères, Paris, Corr. politique, Maroc, vol. 1 f° 145. Cité par Ch. de la Véronne, *DIHM*, S. Fr., t. 1 (1726-1728), 1975, *fac-similé*, p. 20. B.R. 1/4 15.08.1139.

DATATIONS

23.07.1727/1139.12.04.
18.04.1727/1139.08.15.

DESCRIPTION

Sceau formé de deux ovales concentriques. Le champ central est rattaché au pourtour par deux entrelacs à l'équateur ; il est divisé en son milieu par un *ha marduda* et présente quatre registres. Le pourtour porte deux fois le même exergue, celui du bas étant retourné.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Le Commandeur des Croyants	1	امير المومنين
Aḥmad le Victorieux		
par la grâce de Dieu !	2	احمد المنصور بالله
b. Ismāʿīl aš-Šarīf	3	ابن اسماعيل الشريف
al-Ḥasanī, Dieu est		
Protecteur et Maître !	4	الحسنى الله وليه ومولاه
La prospérité, le bonheur		
et l'aboutissement des Espérances	5	اليمن والاقبال وبلوغ الامل في جميع
en toutes circonstances !	6	الاحوال
(deux fois)		

REMARQUES

9. Aḥmad aḍ-Ḍahabī reprend la tradition saʿadienne de faire figurer sur le sceau la titulature de Commandeur des Croyants.

10. L'exergue sur la Prospérité... est emprunté au sceau rond de Mawlāy Ismāʿīl (II 1-2).

11. Il existerait dans le fonds Aḥansal de Tanrhamalt quatre textes *recopiés* signés par Aḥmad aḍ-Ḍahabī alors Khalifa de Mawlāy Ismāʿīl au Tadla ; signés ou timbrés Abū al-ʿAbbās Aḥmad Ibn Amīr al-Mū'minīn datés de 25.07.1702 av 20.09.1710/1122.07.20 au 1114.02.29.

III.o?

4
1
2
3
5

RÉF. ET DATATION. — xx.04.1675/1086.01.xx Safi. unique

DESCRIPTION

Empreinte en deux lentilles concentriques liées entre elles par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain. Le pourtour porte le verset 3[126]. Grand axe 46 mm ; petit axe 35 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
l'Imām Aḥmad	1	الامام
dit le Glorieux	2	فخر المنصور
par la Grâce de Dieu !	3	بالله
Le secours victorieux ne vient que de	4	وما النصر الا من عند
Dieu, le Puissant, le Sage ! (Coran 3[126])	5	الله العزيـز الحكيم

REMARQUE

La titulature d'*Imam* est tout à fait exceptionnelle dans la diplomatique alawite. La qualité de la gravure de ce sceau est très médiocre pour un Prince du sang. On peut douter de l'authenticité du sceau, surtout parce qu'il a été apposé *en haut*, sur une lettre de 1086, date à laquelle Aḥmad al-Manṣour n'est que Khalifa de Mawlāy Ismāʿīl dans le Sud (?).

III.o2

5
2
1
3
4
9

RÉF. ET DATATION. — 11.07.1677/1088.05.10 Safi, Za Abū M'ḥammad b. Ṣalāḥ. unique

DESCRIPTION

Empreinte en deux lentilles concentriques liées entre elles par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte la titulature du Prince. Le pourtour porte, en haut, le verset 11[88] ; en bas le sceau est effacé.
Grand axe 47 mm ; petit axe 34 mm.

TRADUCTION

		TEXTE ARABE
Aḥmad aḏ-Ḏahabī	2	احمد الذهبى
Abū al-ᶜAbbās	1	ابو العبـاس
fils du Commandeur des Croyants	3	ابن امير المومنين
Dieu... (illisible)	4	الله .....
Mon assistance n'est qu'en Dieu, sur Lui je m'appuie et vers Lui je reviens repentant ! (Coran 11[88])	5	وما توفيقى الا بالله عليه توكلت واليه انيب
Dieu... (illisible	6	والله .....

REMARQUES

Par sa présentation générale, le sceau *III.02* ressemble fort à *III.0?* mais avec une facture soignée et une titulature conventionnelle. Apposé *en bas* avec le titre de fils du Commandeur des Croyants, il authentifie bien un document khalifien. Peut-on suggérer que l'apposition du sceau III.0? ait fait problème et que le protocole royal a réagi en imposant une forme plus adéquate ?
L'exergue est tiré du Coran 11[88]. On le retrouve déjà à Marrakech sur le sceau d'Abd al-Karīm aš-Šabbānī daté du 05.02.1660/1070.05.23. Il est aussi sur un dinar de Mawlāy Ismāᶜīl. Cf. Brethes, 1635 et p. 227.

IV. — ABŪ MARWĀN *ᶜABD AL-MALIK* b. ISMĀᶜĪL

ابو مروان **عبد الملك** ابن اسماعيل

Proclamé à Fès le S. 20.03.1728/1140.08.08. (Cf. Ben Zidane, t. 5, p. 306.)
Règne au Sud avant le 26.06.1727/1139.11.07.
Décédé au mois de juillet 1728/1140.12.XX.

IV A

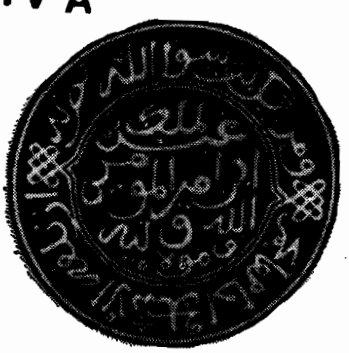

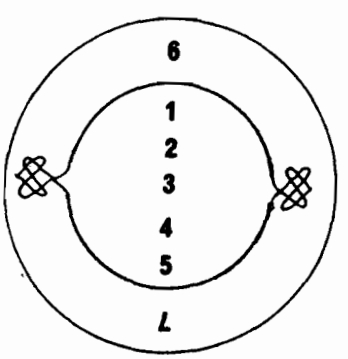

RÉF. — Tamesloht 26.06.1727/1139.11.07.
Regraga 09.07.1727/1139.11.20 ; 27.01.1728/1140.06.14.

DESCRIPTION

Empreinte circulaire. Le champ intérieur est limité par deux demi-cercles à double traits qui s'accolent à l'équateur du sceau en formant deux apex. Ceux-ci sont rattachés au cercle extérieur par deux entrelacs qui séparent les deux hémistiches de la légende du pourtour.

ø ext. 14 mm ; ø int. 27 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
al-Malik	1	الملك
ᶜAbd	2	عـــبـــد
fils du Commandeur des Croyants	3	ابن امير المومنين
Dieu est son Protecteur	4	الله وليه
et son Maître !	5	ومـولاه
« Celui qui attend son secours de l'Envoyé de Dieu,	6	ومن تكن برسول الله نصرته
les lions eux-mêmes, lorsqu'ils le rencontrent dans leurs fourrés se taisent ! » (in *Burda d'al-Būṣīrī*)	7	ان تلقه الاسد فى آجامها تجم

REMARQUES

12. La titulature porte la mention Ibn Amīr al Mū'minīn, *fils* du C.C., alors que le sceau a été apposé sur des lettres datées postérieurement au décès de Mawlāy Ismāᶜīl, et en position de souveraineté. Pour les empreintes dont on dispose (ᶜAbd Allāh et Mustaḍī) des fils de Mawlāy Ismāᶜīl, la mention est la même, sauf ᶜAbd Allāh qui rajoute et précise Ibn amīr al-Mū'minīn *Ismāᶜīl*. De toutes les empreintes connues des sceaux alawites, les fils de Mawlāy Ismāᶜīl sont les seuls à porter cette mention sur des sceaux de souveraineté à l'instar des sceaux khalifiens. On peut émettre l'hypothèse que lorsqu'en 1700/1111 Mawlāy Ismāᶜīl nomma ses fils comme khulāfa dans diverses provinces afin de tenir le pays et de les éloigner de Meknès, il leur fit faire des sceaux portant la mention « *Ibn* amīr al-Mū'minīn », que ᶜAbd al-Malik désigné dans le Draâ, et ses autres frères désignés ailleurs, utilisèrent par la suite comme sceaux royaux.

    On sait que ᶜAbd al-Malik ne conserva pas longtemps la vice-royauté sur l'oued Draâ, puisque son frère Mawlāy Abū Nasir le lui ravit de vive force, jusqu'à sa mort en 1714/1125, lors d'une bataille contre les Awlād Ḍlīm. A cette date, il ne reprit l'autorité sur l'oued Draâ que jusqu'en 1718/1130, date à laquelle il fut destitué comme la plupart de ses frères, excepté Mawlāy Aḥmad aḍ-Ḍahabī. Le début de la maladie de Mawlāy Ismāᶜīl est daté du 26.12.1726/1139.05.02. Cf. Moḥammed El-Fāsī, *Hespéris,* num. spécial, 1961, pp. 22-23.

13. L'exergue, extrait du Burda, est pour la première fois, à notre connaissance, porté sur un sceau. Dans la série des sceaux ᶜalawites, cet exergue va être utilisé plus de quatorze fois, ce qui montre le penchant que les souverains successifs ont montré pour cette légende. René Basset, dans *La Bordah du cheikh el-Bousiri, poème en l'honneur de Mohammed* (Paris, Leroux, 1894, p. 126), note que « les écrivains arabes rapportent de nombreuses anecdotes dans lesquelles le Prophète sauve ses fidèles des lions qu'ils rencontrent ». Ce vers de la Burda est employé comme amulette (Cf. Reinaud, *Description des monuments musulmans du cabinet du duc de Blacas,* Paris 1828). Sur les propriétés surnaturelles des vers du Burda et sur l'emploi qui en est fait à titre prophyllactique, Cf. *E.I.*

2, t. 1, p. 1354 b. Enfin on ne peut s'empêcher de penser au proverbe populaire marocain : *kull sbaᶜ fi ġabatu zahhar !*, chaque lion dans sa forêt est rugissant, manifestation en somme de la toute puissance par la voix, et ici par l'écrit.

14. Signalons, sans la décrire, l'existence d'une empreinte non identifiée de ᶜAbd al-Malik, découverte sur un texte de la Zaouïa de Sidi Moussa du Fazwata par Abdallah Hammoudi, dont l'exergue, peu lisible, est cependant différent de celui-ci. Le sceau a été apposé à droite, dans la marge, au niveau de la 5ᵉ ligne du texte. On y lit bien nettement dans le champ : ᶜAbd al-Malik, Ibn amīr al-Mū'minīn.

V. — *ᶜABD ALLĀH* b. ISMĀᶜĪL عبد الله بن اسماعيل

Les vingt-deux années et demie de règne de Mawlāy ᶜAbd Allāh sont interrompues par la proclamation précaire de ses frères : ᶜAlī, Muḥammad, al-Mustaḍī et Zayn. On peut résumer ces épisodes mouvementés de la manière suivante :

1ᵉʳ règne : Proclamé en mars 1727/chaᶜbāne 1141.
Détrôné en septembre 1734/rabīᶜ II 1147 par ᶜAlī « al-ᶜArj ».

2ᵉ règne : Proclamé en avril 1737/ḥijja 1149.
Déposé le 05.09.1737/1150.05.10 par Muḥammad « ᶜAriba » puis par al-Mustaḍī.

3ᵉ règne : Proclamé le 16.02.1740/1152.11.15.
Détrôné en mai 1741/1154 rabīᶜ I par Zayn al-ᶜAbidīn.

4ᵉ règne : Proclamé le 25.11.1741/1154.09.15.
Décédé le 10.11.1757/1171.02.27.

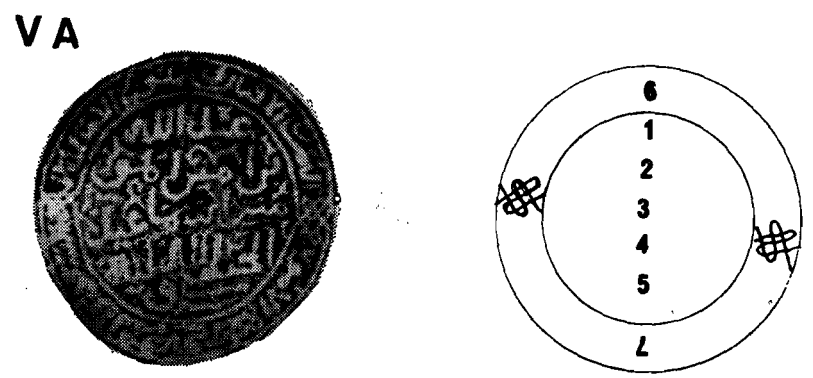

RÉF. ET DATATION

Zghari 27.01.1730/1142.07.08.
Ben Zidane 04.11.1730/1143.04.22 *Itḥāf*, t. 4, p. 400.
id. 26.12.1730/1143.06.15. *id.*, p. 481.
Tamesloth 08.06.1732/1144.12.15.

DESCRIPTION

Aucune des empreintes de ce sceau n'est bien venue, le quart sud-est est toujours très chargé d'encre et pratiquement illisible.

Empreinte circulaire, le champ central porte la titulature, le pourtour interrompu par deux entrelacs équatoriaux, porte l'exergue.

ø ext. 4,6 mm ; ø int. 3,7 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
ᶜAbd Allāh	1	عبد الله
fils du Commandeur des Cro-	2	[ا]بن امير المو
(yants) Ismāᶜīl	3	[منين] اسماعيل
(al-Ḥasanī) Dieu est son Protecteur !	4	[الحسنى] الله وليه
(et son Maître)	5	[ومولا]ه
La félicité, la prospérité et l'accomplissement de l'Espérance (Cf. II. 1-2)	6	[اليمن والا]قبال وبلوغ الامل
Le Bonheur, le Charme, (Illisible)	7	السعد والسر[و——]

REMARQUES

15. A propos de la mention *Ibn* amīr al-Mū'minīn sur un sceau royal, Cf. IV.A n. 12.

16. Il existe à la Bibliothèque Royale de Rabat, dans le Carton 1/4 une lettre timbrée « en haut » par une empreinte en forme de médaillon à six lobes qui ne présente qu'un champ portant bien visible la titulature : ᶜAbd Allāh (b.?) Ismāᶜīl aš-Šarīf al-Ḥasanī. Le document est daté en lettres pour le jour et le mois : vingt huit joumada I et en *abjad* pour l'année, malheureusement indéchiffrable. A la main et au crayon la date de 1075 (?) est portée en marge. Ce document est donné pour être de Mawlāy Ismāᶜīl, dans la chemise (?).

VI. — ABŪ AL-ḤASAN *ᶜALĪ* b. ISMĀᶜĪL dit « AL-ᶜARJ »

ابو الحسن **على** ابن اسمـاعيل

Proclamé à Fès en septembre 1734/1147 rabīᶜ II.
Décédé à Fès en fin avril 1737 /1149 fin ḥijja.

VI. A

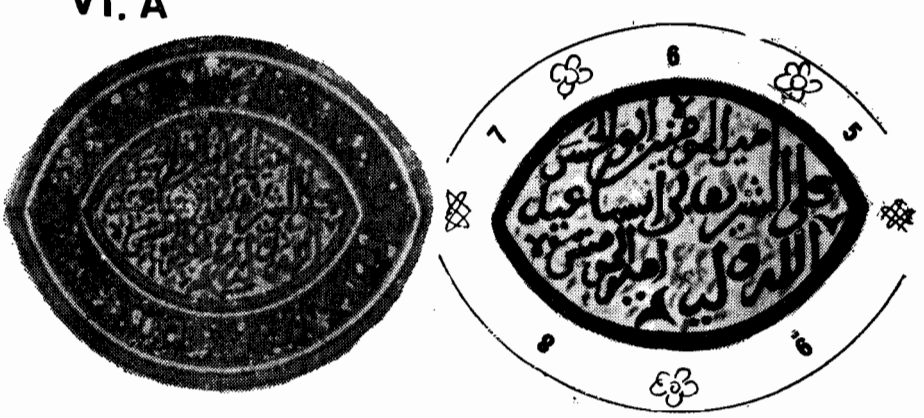

RÉF. ET DATATION

Ben Zidane, V.12.11.1734/1147.06.15 *Itḥāf*, t. 5, p. 402.
L.18.04.1735/1147.11.25. p. 403.
S.03.10.1735/1148.05.15 p. 447.
V.17.02.1736/1148.10.04 p. 448.

DESCRIPTION

L'empreinte est en forme de lentille, le champ, lenticulaire aussi, est rattaché au pourtour par deux entrelacs. On distingue trois lignes dans le champ central portant la titulature. Le pourtour est divisé en cinq cartouches par la disposition des deux entrelacs et de trois motifs floraux. Des motifs décoratifs végétaux sont semés dans le champ central et dans le pourtour.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Le Commandeur des Croyants		
Abū al-Ḥasan	1	امير المومنين ابو الحسن
ᶜAli aš-Šarīf b. Ismāᶜīl	2	على الشريف بن اسماعيل
le Commandeur des Croyants	3	امير المومنين
Dieu est son Protecteur et son Maître !	4	الله وليه ومولاه
« Il n'y a de divinité que Dieu seul !	5	لا اله الا الله وحده
Dieu l'Incommensurable a dit la Vérité !	6	صدق الله العظيم
et rendu glorieux Son serviteur	7	ونصر عبده
Il n'y a d'autres divinité que Dieu !	8	لا اله الا الله
L'Ordre, en entier, est à Dieu ! » (Coran 3[154])	9	الامر كله لله

REMARQUE

17. Ben Zidane dans le t. 5 de l'*Itḥāf* a donné deux lectures différentes de ce sceau, une qui est identique à notre propre lecture (pp. 447-448) ; l'autre qui est un peu différente (pp. 402-403), il n'y aurait pas le mot *aš-Šarīf* entre *ᶜAlī* et *b. Amīr al-Mū'minīn* et l'invocation s'arrêterait à *Allāh waliyuhu* sans *wa mawlāhu*. A l'examen cette lecture est défectueuse, à moins qu'il existât un deuxième sceau de ᶜAlī (?).

VII. — ABŪ ᶜABD ALLĀH *MUḤAMMAD* b. ISMĀᶜĪL dit « AL-ᶜARĪBA »

ابو عبد الله محمد
ابن اسماعيل المعروف بابن عريبة

Proclamé à Fès le 05.09.1737/1150.05.10.
Détrôné le 13.06.1738/1151.02.24 par al-Mustaḍī.

(Sceau inconnu à ce jour.)

VIII. — *AL-MUSTAḌĪ* b. ISMĀ°ĪL

المستضى
ابن اسماعيل

Proclamé le 13.06.1738/1151.02.25 à Marrakech.
Détrôné le 16.02.1740/1152.11.15 par Mawlāy °Abd Allāh.

VIII.A

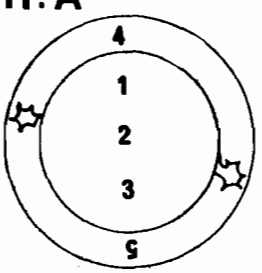

RÉF. ET DATATION. — Tamesloht, 13.12.1738/1151.09.01. très rare

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte la titulature et une invocation sur trois lignes ; le pourtour porte un exergue en lecture circulaire interrompu par deux motifs floraux à l'équateur. ø ext. 34 mm ; ø int. 22 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Al-Mustaḍī	1	المستضى
fils du Commandeur des Croyants	2	ابن امير المومنين
Que Dieu le garde !	3	رعاه الله
« Mon assistance n'est qu'en Dieu !	4	وما توفيقى الا بالله
Sur Lui je m'appuie, et vers Lui je reviens repentant ! » (Coran 11[88])	5	عليه [توكلت واليه انيب]

REMARQUES

18. A propos de la mention *Ibn* amīr al-Mū'minīn sur un sceau royal, Cf. IV.A, n. 12.
19. L'invocation *ra°āhu Allāh* rappelle celle de Mawlāy Ismā°īl.
20. L'exergue est tiré du Coran 11[88]. On le retrouve déjà à Marrakech sur le sceau de °Abd al-Karīm aš-Šabbānī daté du 05.02.1660/1070.05.23. Il est aussi sur un dinar de Mawlāy Ismā°īl : Cf. Brethes, 1635 et p. 227.

IX. — *ZAYN* AL-°ĀBIDĪN b. ISMĀ°ĪL

زين العابدين
ابن اسماعيل

Proclamé en mai-juin 1741/1154.03.XX à Meknès.
Détrôné le 25.11.1741/1154.09.15 par Mawlāy °Abd Allāh.
(Sceau inconnu à ce jour.)

X. — ABŪ ᶜABD ALLĀH *MUḤAMMAD* b. ᶜABD ALLĀH

ابو عبد الله محمد ابن عبد الله

Né à Meknès en 1721/1134.
Khalifa de son père à Marrakech avant juin 1740/1153 rabīᶜ I.
Proclamé le 27.10.1757/1171.02.27 à Marrakech.
le 13.11.1757/1171.03.01 sur tout le territoire.
Décédé le 11.04.1790/1204.07.26 à Rabat.

X.A

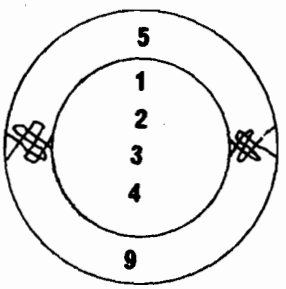

RÉF. — Très grand nombre de documents connus. Les fonds principaux sont ceux de A.N. Paris A.E. CC Maroc B.[1] 832 ; A.H.N. Estado legs 4309, 4315, 4321, 4322, 4348, 4350 etc. ; B.R. 1/11 ; Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 3, pp. 115, 225, 263, 349 ; Fumey ; mais aussi Loubignac, Tamesloht, Uriki, Zghari, etc.

DATATIONS EXTRÊMES

25.01.1758/1171.05.15 Zghari.
25.12.1789/1204.04.07 A.H.N. leg. 4322.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte le nom du souverain et l'invocation sur quatre lignes. Le pourtour porte l'exergue en deux hémistiches séparés par deux entrelacs équatoriaux.
ø ext. 35 mm ; ø int. 23 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Muḥammad	1	محمد
Ibn ᶜAbd Allāh	2	ابن عبد الله
Ibn Ismāᶜīl	3	ابن اسماعيل
Dieu est son Protecteur et son Maître !	4	الله وليه ومولاه
Celui qui attend son secours de l'Envoyé de Dieu,	5	ومن تكن برسول الله نصرته
les lions eux-mêmes, lorsqu'ils le rencontrent dans leurs fourrés se taisent ! (Burda)	6	ان تلقه الاسد فى آجامها تجم

REMARQUE

21. L'invocation (4) et l'exergue (5-6), sont empruntés au sceau IV.A.

X.B

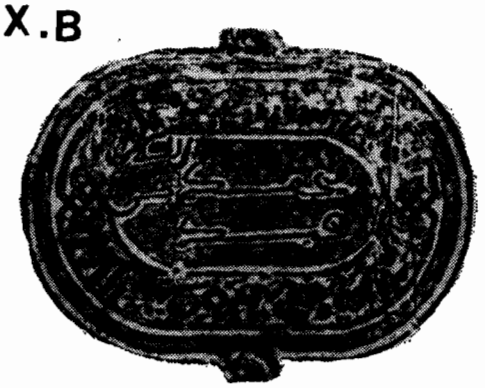

RÉF. ET DATATION

Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 3, p. 264. très rare
18.09.1765/1179.04.02.

DESCRIPTION

Sceau d'apparat qui semble avoir été peint à la main. L'ovale rappelle, dans sa disposition, le sceau II B de Mawlāy Ismāʿīl. Le champ central porte le nom du souverain sur trois lignes. Sur le pourtour, l'exergue est en deux hémistiches séparés par des entrelacs équatoriaux.

Grand axe : 59 mm ; Petit axe : 40 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Allāh	3	الله
Muḥammad ben	1	محمد بن
ʿAbd	2	عبد
« Allāh veut écarter de vous la souillure,	4	انما يريد الله ليذهب عنكم الرجس
Ô gens de la Maison ! et vous purifier totalement » (Coran 33[33])	5	اهل البيت ويطهركم تطهيرا

REMARQUES

22. Pas d'invocation après le nom du souverain ? Exceptionnel !
23. L'exergue est emprunté à II B, Cf. II.B., n. 2.

X o

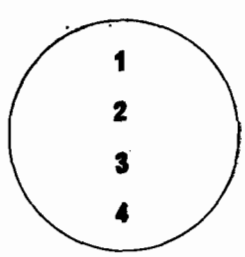

RÉF. — Tamesloth, juin 1740/1153 rabīᶜ I.

Utilisé comme sceau de souverain, en tête, le 21.02.1776/1190.01.01, Cf. Pierre Flamand, *Diaspora en terre d'Islam*, Casablanca (195?), document hors texte nº 2, fac-similé.

DESCRIPTION

Sceau rond à un seul champ. Le nom du souverain et l'invocation sont sur quatre lignes.

ø 30 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Muḥammad	1	محمد
Ibn ᶜAbd Allāh	2	ابن عبد الله
Dieu est son Protecteur	3	الله وليه
et son Maître !	4	ومولاه

XI. — ABŪ ᶜABD ALLĀH MUḤAMMAD AL-YAZĪD AL-MAHDĪ AL-ḤASANĪ

ابو عبد الله محمد اليزيد المهدي الحسنى

Proclamation éphémère en 1771/1185 par les Garwān.
id. 1775/1189 par les ᶜAbīd de Meknès.

Proclamé le 11.04.1790/1204.07.26.

Décédé le 14.02.1792/1206.06.20 à Marrakech.

XI. A

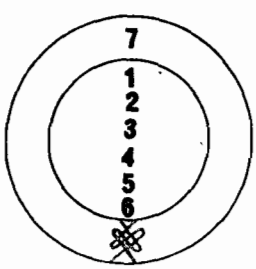

RÉF. — Le fonds regroupé le plus important est à Madrid, A.H.N. Estado nᵒˢ 4322, 4326, 4350, 5818, 5827, notamment, actuellement en cours d'étude par Mariano Arribas Palau ; voir aussi B.R. 1/13 ; Habous de Tanger, p. 249 ; Fumey ; Dawd, *Titwan*, p. 402.

DATATIONS EXTRÊMES

30.08.1789/1203.12.08 Šafšawan, timbré en Prince dans la marge,
21.04.1790/1204.08.06 A.H.N. Estado leg. 5827,
24.10.1791/1206.02.25 A.H.N. Estado leg. 4350.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le nom du souverain n'est pas inscrit. Le champ central porte la *šahada* et un axiome religieux. Le pourtour porte le verset 36^{8-9} du Coran.

ø ext. 33 mm ; ø int. 19 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	1	الـــله
est la Vérité !	2	حـــــق
le soutien de la Vérité !	3	ناصر الحـق
Il n'y a d'autres divinités que Dieu !	4	لا اله الا الـلـه
Muḥammad	5	محـــــمـــد
est l'envoyé de Dieu	6	رسول الله
« Nous avons mis devant eux une barrière derrière eux une barrière, et Nous les avons voilés de sorte qu'ils ne voient point ! » (Coran 36^{8-9})	7	وجعلنا من بين ايديهم سدا ومن خلفهم سـد فاغشينـاهم فهـم لا يبصرون

REMARQUES

24. Toutes les empreintes sont extrêmement pâles, et il n'a pas été possible de donner un meilleur cliché.
25. Le premier axiome *Allāh haqq*^{un} etc. (1-2-3) se trouve aussi sur un dinar de Mawlāy Ismāʿīl. Cf. Brethes, nº 1635.
26. Contrairement à l'usage constant chez les ʿAlawites (sauf aussi Mawlāy Hišām, voir XII), le nom du souverain n'est pas inscrit dans le sceau. Est-ce parce que Mawlāy al-Yazīd avait été renié par son père en 1785/1199 après le pillage des présents que celui-ci faisait porter aux Chérifs du Yémen ? En tous cas Yazīd timbre en 1779/1193 encore avec un sceau portant sa filiation patrilinéaire. A son retour d'Orient, vers 1789/1203, il timbre avec ce sceau-ci.
27. La légende du pourtour (7) fait probablement allusion aux différents qu'il a avec les gens du Makhzen qui l'avaient accusé de malversation. En somme, Dieu les aurait rendus aveugles ; la suite de la Sourate *Ya-Sin,* éclaire aussi ce que veut dire Yazīd.
28. Le désir de rompre avec la convention traditionnelle est patente dans la diplomatique de Yazīd. La *Ḥamdalla et la Taṣliya* de l'incipit de la diplomatique ʿalawite, sont remplacées chez lui par la *basmalla* et le *Lā ḥawlu wa lā quwwatu illā billāhi.*

XI.01

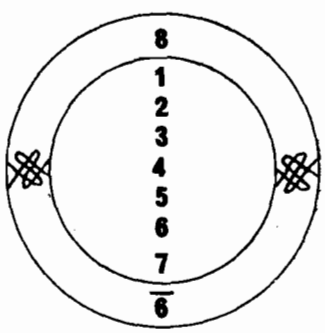

RÉF. — A.H.N. Estado leg. 4348 du 28.03.1772/1185.12.23. très rare

DESCRIPTION

Grand sceau. Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte le nom du Prince avec sa titulature et l'invocation sur sept lignes. Le pourtour porte l'exergue en deux hémistiches séparés par deux entrelacs équatoriaux.

ø ext. 54 mm ; ø int. 35 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Notre Maître	1	مولانا
al-Yazīd, fils de notre Maître	2	اليزيد بن مولانا
Commandeur des Croyants,		
sayyidi	3	امير المومنين سيدى
Muḥammad, fils du C.C. ᶜAbd	4	محمد بن مولانا عبد
Allāh, fils de notre Maître	5	الله بن مولانا
Ismāᶜīl, que Dieu l'assiste	6	اسماعيل ايده الله
[et le rende victorieux !]	7	[ونصره]
« Celui qui attend son secours		
de l'Envoyé de Dieu,	8	ومن تكن برسول الله نصرته
les lions eux-mêmes, lorsqu'ils		
le rencontrent dans leurs		
fourrés se taisent ! »	9	ان تلقه الاسد فى آجامها تجم
(Burda)		

REMARQUES

29. Ce sceau porte mention de l'ascendance royale de Yazīd sans indiquer s'il est lui-même Amīr al-Mū'minīn. En 1770/1184, après avoir été durant deux ans Gouverneur des Garwān et des Ayt Ūmālū, il fait connaître ses prétentions à la royauté en acceptant la proclamation de ces tribus. Son échec sur les rives du Rdom devant les armées de son père, le fait se retirer dans le Nord jusqu'à sa proclamation éphémère par les ᶜAbīd de Meknès, alors que son père est à Marrakech en 1775/1189. Déposé, il se retire à la Zaouïa Isḥāq. Ce sceau XI.01 a dû être utilisé de 1770 à 1776/1184 à 1190.

30. Sur sa lettre du 28.03.1772/1185.12.23, le sceau est apposé en haut alors que sa titulature paraît être celle d'un Ḫalifa, plutôt que celle d'un monarque régnant. Il est vrai que nous avons le précédent des fils de Mawlāy Ismāᶜīl (Cf. IV.A.. n. 12).

31. Un autre sceau de Yazīd est connu et que nous classerons sous le nº XI.02. Il a été cité et publié par Jacques Caillé, *A propos d'un document inédit de Moulay Yazid*, in *Hespéris*, 1959, t. 47, 3ᵉ-4ᵉ trim., pp. 239-246. Daté du S.18.09.1779/1193.09.07, « le sceau, dit Caillé, est à peu près indéchiffrable ». Il est rond avec deux cercles concentriques. Le pourtour porte en exergue la légende sur les Lions ; le nom du Prince se lit difficilement dans le champ central sur quatre lignes. Le mauvais rendu du cliché rend sa publication inutile.

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES SCEAUX DE MAWLAY YAZID

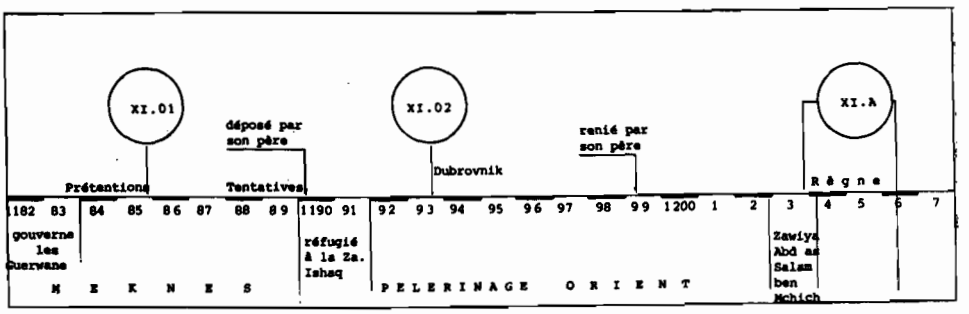

XII. — *HIŠĀM* هشام
b. MUḤAMMAD ابن محمد

Khalifa (?) avant le 12.05.1783/1197.06.09 dans le Haouz.
Proclamé le 22.02.1792/1206.06.29 à Marrakech (Cf. n. 32).
Détrôné le 29.11.1797/1212.06.08 à Safi.
Décédé le 11.08.1799/1214.02.17 à Marrakech.

XII.A

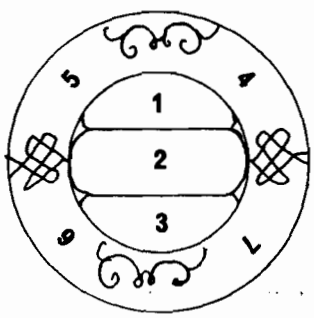

RÉF. — Le plus grand fonds connu est réuni à Madrid, A.H.N. Estado principalement legs 4328 et 4330. Voir aussi Regraga et Lalla Aziza.

DATATIONS EXTRÊMES CONNUES

21.02.1792/1206.06.27 A.H.N. Estado leg. 4328 (Cf. n. 32).
20.04.1193/1207.10.09 *id.* 4330.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques, le bord extérieur est serratiforme. Le champ central est divisé en trois registres par deux traits fourchetés reliés entre eux par deux parenthèses formant au centre un cartouche. Le pourtour porte les quatre mots de la *basmala* séparés par deux *šbāk* alaouites équatoriaux et deux rinceaux andalous méridiens.

ø ext. 41 mm ; ø int. 23 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Il n'y a d'autre divinité que Dieu !	1	لا اله الا الله
L'ordre, en entier, est à Dieu ! (Coran 3[154])	2	الامر كله لله
Il n'y a de puissance que par Dieu ! (Coran 18[39])	3	لا قوة الا بالله
Au nom	4	بسم
de Dieu	5	الله
le Très Miséricordieux	6	الرحمن
le Tout Miséricordieux ! (Coran 1[1])	7	الرحيم

REMARQUES

32. Le premier document connu timbré en souverain par Hišām est daté du 21.02.1792/1206.06.27 A.H.N. Estado leg. 4328 cité par Mariano Arribas Palau, *Cartas...*, núm. 24, *fac-similé*, pp. 148-149. A cette date Yazīd, à Marrakech, n'est pas encore décédé, et Hišām ne sera proclamé que le lendemain. Faut-il rectifier la date admise jusqu'ici de sa proclamation ou en tirer d'autres conclusions ?

33. Comme Mawlāy al-Yazīd, et seul avec lui chez les ᶜAlawites, Mawlāy Hišām n'a pas fait inscrire son nom dans son sceau de souveraineté. Faut-il penser que Hišām imitait en cela son frère Yazīd en matière de diplomatique, ou supposer l'existence d'un mouvement d'orthodoxie ?

34. L'axiome, au centre du champ, extrait du Coran 3[154], est déjà dans le sceau de Mawlāy ᶜAlī (Cf. VI.A).

XII.o

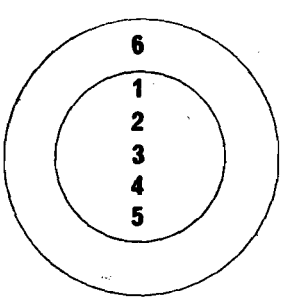

RÉF. ET DATATION. — Zaouïa de Sidi Chiker, 12.05.1783/1197.06.09. unique

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte le nom du Prince avec sa filiation patrilinéaire et l'invocation sur cinq lignes. Le pourtour porte une légende ininterrompue, qui commence au pôle nord du sceau.

ø ext. 37 mm ; ø int. 22 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Hišām	1	هشـام
Ibn Muḥammad	2	ابـن محمـد
Ibn ᶜAbd Allāh	3	ابن عبد الله
Ibn Ismāᶜīl	4	ابن اسماعيل
Dieu est son Protecteur	5	[وليه] الـله
« Mon recours n'est qu'en Dieu ! Sur Lui je m'appuie et vers Lui je reviens repentant ! » (Coran 11[88])	6	وما توفيقى الا بالله عليه توكلت واليه انيب [الشريف؟]

REMARQUES

35. L'empreinte apposée en bas d'une lettre patente reconnaissant la gestion des biens de la Za. Sidi Chiker à son détenteur, indique que Hišām dispose d'un pouvoir à Marrakech durant le règne de son père Muḥammad b. ᶜAbdallāh. Pourquoi le sceau ne porte-t-il pas alors la mention Ibn Amīr al-Mū'minīn ?

36. La légende du pourtour est empruntée au Coran 11[88], on la retrouve sur le sceau d'al-Mustaḍī (VIII.A, n. 20). A la fin on lit, mal, le mot *aš-Šarīf* ?

XIII. — ABŪ AR-RABĪᶜ *SULAYMĀN* b. MUḤAMMAD b. ᶜABD ALLĀH

ابو الربيع سـليمـان ابن محمد بن عبد الـله

Proclamé début mars 1792/1206 début ražab à Fès.
Décédé le 28.11.1822/1238.03.13.

XIII.A

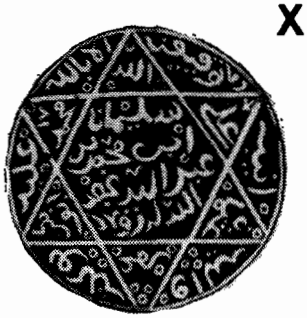

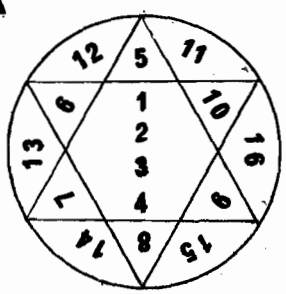

RÉF. — Le fonds réuni à la Bibliothèque Royale de Rabat est le plus important connu : B.R. 1/15, 1/18, 1/19, 129. Voir aussi A.H.N. Estado leg. 4348, Basri, Boujᶜad, *Watā'iq*, t. 1, doc. 137 et 139, Zghari.

DATATIONS EXTRÊMES CONNUES

07.04.1792/1206.08.14 Basri.
09.08.1818/1233.10.06 B.R. 1/15.

DESCRIPTION

Empreinte ronde contenant une étoile à six branches partageant le champ en treize cartouches. Le champ central est ainsi contenu dans un hexagone régulier et porte le nom du souverain et l'invocation sur quatre lignes.

Dans les six pointes de l'étoile, après le nom de Dieu en haut et du Prophète, sont inscrits les noms des quatre Califes Rāšidūn, dans l'ordre de la lecture en arabe. Dans les six secteurs compris entre l'étoile et le cercle extérieur, est inscrite une légende en commençant par le secteur NE.

ø 40 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Sulaymān	1	سليمان
Ibn Muḥammad b.	2	ابن محمد بن
ᶜAbd Allāh, qu'il soit absous	3	عبد الله غفر
par Dieu et qu'Il l'admette		
près de Lui !	4	الله له وتولاه
Allāh	5	الله
Muḥammad	6	محمد
Abū Bakr	7	ابو بكر
ᶜOmar	8	عمر
ᶜOṯmān	9	عثمان
ᶜAlī	10	على
« Mon assistance	11	وما توفيقى
n'est qu'en Dieu	12	الا بالله
sur Lui	13	عليه
je m'appuie	14	توكلت
et vers Lui	15	واليه
je reviens repentant ! »	16	انيب
(Coran 11[88])		

REMARQUES

37. L'étoile à six branches est faussement appelée étoile de Salomon (*najmat as-Sulaymān*). En fait il s'agit du Bouclier de David (*Magen David*), roi des Juifs (vers 970-975 ? av. J.C.), vénéré comme prophète précurseur par l'Islam sous le nom de Dawud (Cf. Coran 4[161]). L'étoile de David est un hexagramme formé par deux triangles équilatéraux, ayant même centre, et faisant entre eux un angle de 60°. C'est un talisman des Cabalistes juifs et probablement inspiré par le double triangle maçonnique de l'Egypte ancienne. On le trouve sur les tombes juives du IIIe siècle ap. J.C., et il est aujourd'hui l'emblème du drapeau d'Israël. Comme symbole décoratif, il a été largement utilisé dans l'Islam et au Maroc en particulier jusqu'à la fin du Protectorat.

On le trouve par exemple sur le monnayage : deniers en verre ᶜabbāssides, Cf. Brethes 368 *bis* en 892/279, et al-Muᶜtadid (892-902/289-279) ; dirhams idrissites frappés par Idris II et ses descendants ᶜIsa et Dawud (Cf. Eustache : 204, 210, 211, 226, 246, 265, 267, 270, 272, 348, 349, 437, etc.) ; pièces ᶜalawites nombreuses à partir de Muḥammad b. ᶜAbdallāh (1757-1171), la plus belle étant sans conteste celle de Hassan Ier de 1299. On le trouve aussi sur le drapeau de la zone de Protectorat espagnol du Nord, dans les coupoles et plafonds (Cf. *Musnad* d'Ibn Marzuk, in *Hespéris*, 1925, p. 66).

Enfin employé pour la première fois dans ce sceau, l'hexagramme est ensuite systématiquement porté sur les premiers sceaux des souverains ᶜalawites, jusqu'à Mohammed V, sauf par Mawlāy ᶜAbd al-ᶜAzīz et par Mawlāy ᶜAbd al-Ḥafīḍ.

38. Le partage du champ du sceau en treize cartouches par l'étoile, qui permet des compositions cabalistiques dans les talismans, est utilisé ici pour entourer le nom du souverain de toute la constellation politico-religieuse de l'Islam, et le soutenir en quelque sorte.

39. L'invocation *ġafara Allāh lahu* etc. est une imploration humble et timide d'un savant lettré devant Dieu et s'oppose au neutre et classique *Allāhu waliyuhu* et surtout au martial *raᶜāhu Allāh* de Mawlāy Ismāᶜīl.

XIII. B

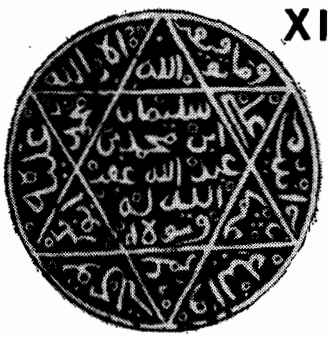

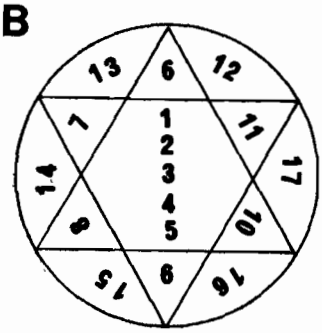

RÉF. — Le plus grand fonds connu est à la B.R., dossiers 1/15 et 1/18.
Voir aussi Boujᶜad et Washington DC, Affaires étrangères.

DATATIONS EXTRÊMES

29.06.1819/1234.09.06 B.R. 1/15.
17.06.1821/1236.09.16 USA Washington D.C.

DESCRIPTION

Le sceau XIII B. est identique au sceau XIII A. sauf que l'invocation à la suite du nom du souverain dans le champ central est écrite sur deux lignes au lieu d'une seule. Le diamètre est aussi 2 mm plus petit que celui de XIII A.

ø 38 mm.

REMARQUE

40. Le changement de sceau s'est effectué entre le 09.08.1818/1233.10.06 et le 29.06.1819/1234.09.06.

XIII

1
2
3

1 2

RÉF. — Le fonds le plus important est à la B.R. Rabat, dossiers : 1/13, 1/15, 1/19 et 129.

DATATIONS EXTRÊMES

XIII 1	29.06.1806/1221.04.12	B.R. 1/13.	
	30.05.1818/1233.07.24	B.R. 1/19.	
			changement de sceau
XIII 2	17.05.1819/1234.07.22	B.R. 1/15.	
	11.05.1820/1235.07.18	B.R. 1/15.	

DESCRIPTION

Petits sceaux ronds dans le champ desquels le nom du souverain et l'invocation sont portés sur trois lignes.

Les deux sceaux se distinguent :

- par le diamètre : XIII 1 = 20 mm ; XIII 2 = 22 mm ;
- par la présence d'un motif floral au SW de XIII 1, absent chez XIII 2 ;
- *lahu,* dans *ġafara Allāhu lahu,* est gravé au-dessus du *ha* de *Allāhu* chez XIII 2 alors qu'il est bien à la suite chez XIII 1.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Sulaymān b. Muḥammad	1	سليمان بن محمد
Qu'il soit absous par Dieu	2	غفر الله له
et par Sa Grâce !	3	بمنه

XIV. — ABŪ ZAYD
ʿABD AR-RAḤMĀN
b. HIŠĀM

ابو زيد
عبد الرحمان
ابن هشام

Proclamé le 30.11.1822/1238.03.15 à Fès,
le 11.12.1822/1238.03.26 à Marrakech,
le 02.01.1823/1238.04.18 à Rabat.

Décédé le 28.08.1859/1276.01.18 à Meknès.

XIV. A

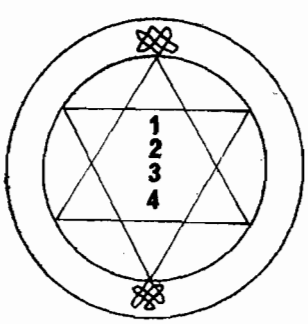

RÉF. — Le fonds Bū Salhām (dossier n° 127) à la B.R. de Rabat est le plus abondant. Voir aussi Ben Zidane, *Itḥāf,* t. 5, p. 125, et Zghari.

DATATIONS EXTRÊMES

18.07.1823/1238.11.09 B.R. 127.
24.10.1825/1241.03.11 Zghari.

DESCRIPTION

Empreinte ronde avec deux cercles concentriques liés par un entrelac à chaque pôle. Dans le champ est inscrit un hexagramme semblable à XIII.A. Le nom du souverain et l'invocation sont dans l'hexagone central sur quatre lignes. Le pourtour porte la légende « les Lions ». Il s'agit en somme d'un sceau semblable à celui de Slimane, auquel a été rajoutée la légende du pourtour empruntée à X.A.
ø ext. 38 mm ; ø int. 30 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
ᶜAbd	1	عبد
ar-Raḥmān	2	الرحمان
Ibn Hišām	3	ابن هشام
Que Dieu lui pardonne !	4	غفر الله له

La disposition des noms des Califes Rāšidūn et du verset 11[88] est identique au sceau XIII.A.-B. Le vers concernant « les Lions... » commence sur le pourtour en haut à gauche, les deux hémistiches étant séparés par les entrelacs méridiens (Cf. sceau X.A).

REMARQUES

41. Il semble qu'il y ait à la B.R., dans le dossier 127, une lettre timbrée par Mawlāy ᶜAbd ar-Raḥman portant portant l'invocation : *ġafara Allāhu lahu wa tawlāhu* (?).

42. Si l'on en croit la lecture de Ben Zidane (*Itḥāf*, t. 5, pp. 15-16), il y aurait également un sceau, apposé sur une lettre datée du 23.02.1823/1238.06.11, plus réduit que XIV.A et semblable à XIII.A avec seulement un hexagramme inscrit dans un cercle, donc sans le pourtour supplémentaire de XIV.A. Il porterait dans le champ hexagonal et central : ᶜAbd ar-Raḥmān b. Hišām *b. Muḥammad* : autour, le nom du Prophète et des quatre Califes ; autour encore, le verset 11[88]. Mais l'absence de l'invocation et du nom de Dieu rend cette lecture douteuse.

XIV.B

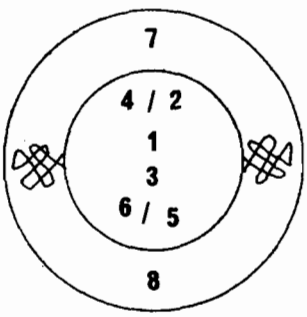

RÉF. — Le fonds Bū Salhām, dossiers 2/101 et 127, à la B.R. est abondant. Voir aussi Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 2 et 5 ; Fumey, XV à XIX ; Iligh, *Watā'iq*, t. 1, pièces 140 et 141.

DATATIONS EXTRÊMES

12.07.1828/1243.12.29 B.R. 127.
26.08.1856/1272.12.24 Iligh.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques reliés par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain, l'invocation et une date. Il y a un décor à l'Ouest. Le pourtour porte deux légendes pieuses.

ø ext. 40 mm ; ø int. 25 mm.

TRADUCTION

		TEXTE ARABE
ar-Raḥmān/Dieu	2/4	الرحمان الله
°Abd	1	عبد
b. Hišām	3	بن هشام
est son Protecteur/1243	5/6	١٢٤٣ ولـــيه
...les lions...	7	ومن تكن برسول الله نصرته ... آخ...
« Celui qui cherche refuge auprès de Toi Ô la plus noble des créatures, Dieu le protégera de la vengeance des hommes ! »	8	ومن يعتصم بك يا خير الورى شرفا فالله حافظه من كل منتقم

REMARQUES

43. La date est lue 1243 par Fumey et par Ben Zidane (*Itḥāf*, t. 5, p. 28). Si cette lecture est bonne, le 2 et le 3 sont de facture indienne, et le 4 est en *ġubarī* du XVII[e] (Cf. Kaye in *JASB*, 1907, p. 508 et G.S. Colin, *JA*, IV-V, p. 111). Cela donnerait à penser que le sceau XIII B est de 1243. C'est la première fois qu'un sceau est daté. Mawlāy al-Ḥasan I[er], °Abd al-°Aziz, Yusuf et Muḥammad V, dateront aussi certains de leurs sceaux.
44. La légende de la ligne 8 est probablement extraite de la Burda, comme celle des « Lions », encore que je n'ai pas retrouvé exactement le même vers dans le poème. Ce texte est emprunté au sceau d'at-Tayeb b. Muḥammad b. °Abd Allāh, oncle paternel de °Abd ar-Raḥmān.
45. Si l'on suit la lecture de Ben Zidane (*Itḥāf*, t. 2, p. 313), il y aurait un autre sceau, avec comme seule invocation : *Allāhu lahu*, et sans mention de date (?).

XIV.C

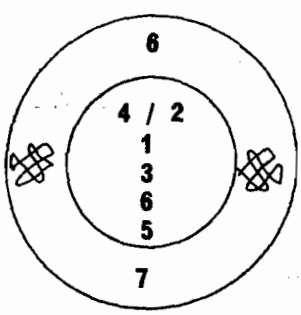

RÉF. — Collection privée, Dr Laurent.

DESCRIPTION

Matrice en bronze donnant une empreinte ronde avec deux cercles concentriques liés par deux entrelacs équatoriaux, très semblable à XIV.B.

ø ext. 40 mm ; ø int. 23 mm.

TEXTE ARABE

4/2	الرحمان الله
1	عبد
3	بن هيشام
6	١٢٦٣
5	وليه

REMARQUE

46. La matrice comporte trois erreurs de gravure. L'une grossière avec un *ya* dans le nom de Hišām. La seconde plus courante et bénigne ; absence de l'*alif* prosthétique devant le *ben* en début de ligne. Enfin la date se lit, 1263 en chiffres indiens et 1253 en *ġubari* ; aucune de ces deux dates ne convient. Comme l'empreinte de cette matrice n'est pas connue à ce jour, on peut penser que le sceau est un essai de graveur qui a été refusé en raison des fautes manifestes.

XIV

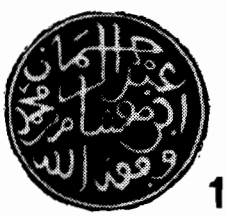

1

2

RÉF. — Plus de 450 lettres timbrées de ce sceau sont dans le fonds Bū Salhām de la B.R., dossiers : 2/101, 2/102, 2/107, 2/108, 127, 129. Voir aussi Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 5, pp. 41, 46, 125, 133 ; Boujʿad, Fumey, Za. Ḥamzawiya, Tamesloht, *Watā'iq*, t. 1, doc. 142, 143, 146, 147, sq.

DATATIONS EXTRÊMES

Sceau XIV. 1	09.09.1823/1239.01.03	B.R.
	17.02.1827/1242.07.20	B.R.
	changement de sceau	
Sceau XIV. 2	27.08.1827/1234.02.04	B.R.
	03.12.1858/1275.04.26	B.R.

DESCRIPTION

Les deux empreintes sont rondes et portent le nom du souverain avec l'invocation. Elles diffèrent par le diamètre et la disposition de la graphie.

XIV. 1 ø 26 mm.		XIV. 2 ø 20 mm.	
الرحمان	2	الله	4
عبد محمد	4/1	الرحمان	2
ابن هشام بن	3	عبد	1
وفقه الله	5	بن هشام	3
		وليه	5

REMARQUE

47. Si l'on suit la lecture de Loubignac (*Un saint berbère : Moulay Bou ᶜAzza,* in *Hespéris,* 1944, pp. 26-27), il y aurait un sceau de Mawlāy ᶜAbd ar-Raḥmān en *bas,* avec l'invocation *ġafara Allāhu lahu,* apposé sur une lettre datée du 30.10.1825/1241.02.19. Curieusement le nom du père du souverain est orthographié *Hāšim* (?).

XV. — *MUḤAMMAD*
b. ᶜABD AR-RAḤMĀN

سيدى محمد
ابن عبد الرحمان

Khalifa avant oct.-nov. 1836/1251 ražab.
Proclamé le 01.09.1859/1276.02.03 à Marrakech.
Décédé le 11.09.1873/1290.07.18 à Marrakech.

XV.A

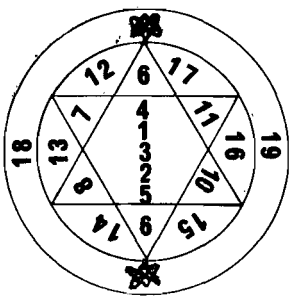

RÉF. — Ben Zidane, *Itḥāf,* t. 3, p. 376 ; B.R. 1/201, 3/201 ; Chiker ; Loubignac ; Naciri, *Istiqça,* trad. t. 2, p. 252 ; Nehlil, XXI, XXIII, XXIV, XXVII, XXIX ; Regraga ; Tamesloht ; Watā'iq ; Zghari... etc.

DATATIONS EXTRÊMES

27.11.1859/1276.05.02 *Watā'iq,* doc. 267, p. 380.
13.07.1872/1289.05.07 Loubignac, in *Hespéris,* 1944, pp. 27-28.

DESCRIPTION

Empreinte en deux cercles concentriques avec hexagramme au centre, en tous points comparable avec XIV.A.

ø ext. 36 mm ; ø int. 27 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	4	الله
Muḥammad b.	1	محمد بن
ar-Raḥmān	3	الرحمن
ᶜAbd	2	عبد
lui pardonne !	5	غفر له

(La suite est identique à XIV.A, sauf que le verset 11^{88} commence dans le secteur NW au lieu de NE.)

XV.1

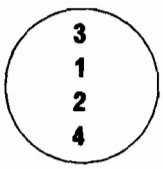

RÉF. — Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 3, p. 90 ; B.R. 1/201, 3/201 ; Lévi-Provençal, *Saḥīḥ*, vol. 1, p. 27 ; Nehlil, II, VII-IX, XII-XV, XVII-XIX, XXII, XXV, XXVI, XXVIII, XXXII ; Tamesloht...

DATATIONS EXTRÊMES

27.04.1860/1276.10.06 B.R. 1/201.
29.06.1873/1290.05.03 Nehlil, XXXII.

DESCRIPTION

Empreinte circulaire : le nom du souverain et l'invocation sont sur quatre lignes.
ø 17 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
Muḥammad b.	1	محمد بن
ʿAbd ar-Raḥman	2	عبد الرحمن
est son Protecteur	4	وليه

REMARQUE

48. Il semble bien que Sidi Muḥammad b. ʿAbd ar-Raḥmān n'ait utilisé que ces deux sceaux durant tout son règne.

XV.o

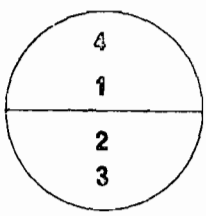

nombreuses

RÉF. — B.R. 2/102-105, 2/108 ; Ben Zidane ; Habous Tanger, Hammoudi ; Iligh ; Tamesloth ; *Watā'iq*, t. 2, doc. 258.

DATATIONS EXTRÊMES

24.10.1835/1251.07.02 Habous de Tanger, doc. 150, p. 77.
17.08.1857/1273.12.26 B.R. 2/103.

Usage postérieur du sceau « en souveraineté », Cf. n. 50.
21.10.1859/1276.03.24 *Watā'iq*, t. 2, doc. 258, pp.330-331.
28.10.1859/1276.04.01 *id.* 266.

DESCRIPTION

Empreinte ronde partagée par un équateur. Chaque demi-cercle est écrit sur deux lignes. Quelques motifs végétaux sont semés dans le champ.
ø 25 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	4	الله
Muḥammad fils	1	محمد ابن
du Commandeur des Croyants	2	امير المومنين
l'assiste !	3	وفقه

REMARQUE

49. L'*alif* prosthétique, dans *Ibn* amīr al-Mū'minīn, est de trop.

50. Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān a dû faire établir son sceau de souveraineté entre le 28.10.1859/1276.04.01 et le 27.11.1859/1276.05.02. Cf. *Watā'iq*, t. 2, p. 263, n. 1.

XVI. — ABŪ ᶜALĪ *AL-ḤASAN* b. MUḤAMMAD « AL-ḤASAN AL-AWWUL » — ابو على **الحسن** ابن محمد

Proclamé le 16.09.1873/1290.07.27 à Marrakech.
Décédé le 07.06.1894/1311.12.03 Oum er Rabiᶜa.

XVI.A

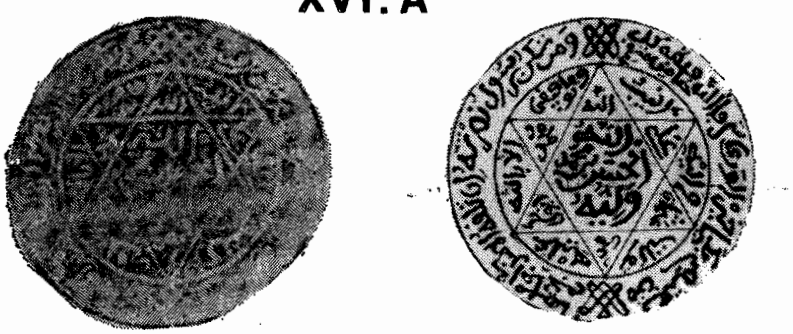

RÉF. — Le fonds de la B.R. n'a pas été visité. Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 2, p. 405 ; *Watā'iq*, t. 3, doc. 408, 418, 457, 459, 472.

DATATIONS EXTRÊMES

15.10.1873/1290.08.22 *Watā'iq*, t. 3, doc. 408, p. 295.
24.06.1887/1304.10.02 Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 2, p. 405.

DESCRIPTION

Empreinte avec deux cercles concentriques comprenant au centre un hexagramme. En tous points comparable à XIV.A. Dans l'exagone central, le nom du souverain et l'invocation sont portés sur trois lignes.

ø ext. 40 mm ; ø int. 28 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	2	الله
Ḥasan b. Muḥammad	1	الحسن بن محمد
est son Protecteur	3	وليه

Dans les angles et les secteurs, le texte est en tous points identique à XIII.A, comme dans XV.A, le verset 11[88] commence dans le secteur NW. Dans le pourtour, la demi-couronne W porte la légende « les Lions », et la demi-couronne E porte la légende XIV.B (8) « Celui qui cherche refuge... ».

XVI.A'

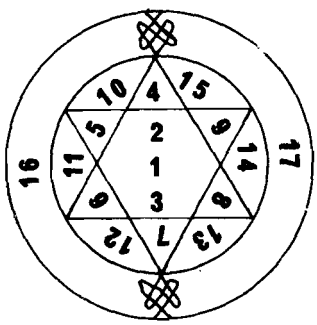

RÉF. — Collection personnelle.

DESCRIPTION

La matrice en bronze porte deux perforations qui montrent que la pièce a été montée dans un bijou. Dessin identique à XVI.A, mais l'hexagramme est très maladroitement tracé. La disposition des légendes circulaires est différente : « les Lions... » dans la demi-couronne E et « Celui qui cherche... », dans la demi-couronne W. Cet essai de graveur n'a probablement pas été accepté en raison de ses défauts graphiques.

ø ext. 40 mm ; ø int. 28 mm.

XVI.B

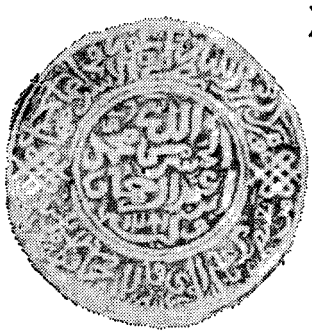

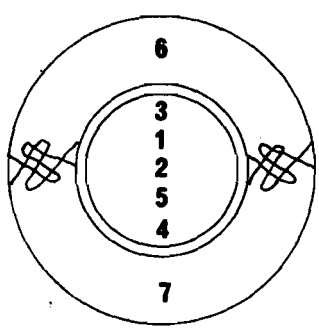

RÉF. — Archives Royales ; Boujʿad ; Nehlil ; Qnatra ; Tamesloht ; *Watā'iq* ; Zghari.

DATATIONS EXTRÊMES

09.04.1875/1292.03.03 Zghari.
15.12.1892/1310.05.25 Nehlil, LXXIX.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques liés entre eux par deux entrelacs équatoriaux. Dans le champ, le nom du souverain, l'invocation et la date sont écrits sur cinq lignes. Dans la demi-couronne N, la légende « les Lions » sur deux lignes ; dans la demi-couronne S, la légende « Celui qui cherche refuge » sur deux lignes également, lisible sans retourner le sceau.

ø ext. 40 mm ; ø int. 20 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
Ḥasan b. Muḥammad	1	الحسن بن محمد
b. ᶜAbd ar-Raḥmān	2	ابن عبد الرحمان
1291	5	١٢٩١
est son Protecteur	4	وليه
« ...les lions... »	6	ومن تكن برسول الله نصرته ... آخ
« Celui qui cherche refuge... »	7	من يعتصم بك بالورى شرفاء .. آخ

REMARQUE

51. Si l'on en croit la date portée dans le champ même, ce sceau XVI.B. aurait été gravé en 1291, c'est-à-dire peu de temps après la première empreinte connue de XVI.A. Mais, d'après les dates connues, il n'aurait été apposé que plus tard, et alors que l'utilisation de XVI.A. se perpétuait.

XVI

1

2

3

RÉF. — Archives Marocaines dans le dossier D. 3410 du Mohtasseb Boukili ; B.R. 127 plus de 323 pièces répertoriées ; Bargach ; Iligh ; Mtouggui ; Nehlil, 34 documents ; Regraga ; Tamesloth ; *Watā'iq*, t. III, etc.

DATATIONS EXTRÊMES

XVI. 1	09.10.1873/1290.08.16	*Watā'iq*, t. 3, doc. 449, p. 388.
	30.03.1878/1295.03.26	Nehlil, XXXVIII.
	———	changement de sceau
XVI. 2	09.09.1878/1295.09.12	Nehlil, XXXIX.
	26.02.1890/1307.07.06	Iligh.
	———	changement de sceau
XVI. 3	09.09.1879/1296.09.22	Loubignac.
	17.05.1894/1311.11.12	Boukili.

TEXTE ARABE

	XVI.1	XVI.2	XVI.3
1	الله	الله	الله
2	الحسن بن محمد	الحسن	الحسن بن
3	وليه ومولاه	ابن محمد	محمد وليه
4		وفقه	ومولاه
ø	22 mm	20 mm	21 mm

RÉF. — Zawaya Hamzawya (sans date).

unique

XVI 0?

DESCRIPTION

Empreinte ronde portant le nom du Khalifa et l'invocation sur cinq lignes.

ø 30 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	4	الـلـه
Ḥasan	1	الحسن
fils du Commandeur	2	ابن امير
des Croyants	3	المومنين
l'assiste !	5	وفقه

REMARQUE

52. Le caractère unique de cette empreinte, la maladresse de la gravure et l'absence de date font douter de l'authenticité du sceau (?).

RÉF. — B.R. 202/5 ; Boujᶜad ; Iligh ; Tamesloht ; *Watā'iq*.

très nombreuses

XVI 01

DATATIONS EXTRÊMES

05.08.1864/1281.03.02 B.R. 202/5.
15.07.1873/1290.05.19 Iligh.

Utilisation après la proclamation comme souverain :

22.09.1873/1290.07.29 Boujᶜad.
01.10.1873/1290.08.08 *Watā'iq*, t. 3, doc. 349, p. 110.

DESCRIPTION

Le champ central portant le nom et l'invocation du Khalifa est compris dans deux octogones concentriques, le pourtour étant orné de rinceaux.

ø ext. 25 mm ; ø int. 19 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
Ḥasan fils	1	الحسن بن
du Commandeur des Croyants	2	امير المومنين
l'assiste !	4	وفقه

REMARQUES

53. Ḥasan b. Muḥammad reçoit des lettres de son souverain père adressées à lui en tant que Khalifa avant le 14.12.1862/1279.06.21. A ces lettres il répond en signant de sa main, en bas de missive. Le sceau n'apparaît que quelques mois après.

54. Le *Ibn* en bout de ligne est fautif.

XVII. — *ʿABD AL-ʿAZĪZ* b. AL-ḤASAN

عبد العزيز
ابن الحسن

Proclamé le 09.06.1894/1311.12.05 à Fès.
Détrôné le 12.08.1908/1326.07.14 à Fès.

XVII.A

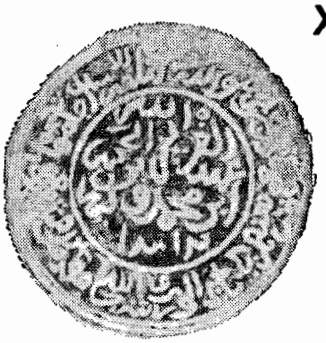

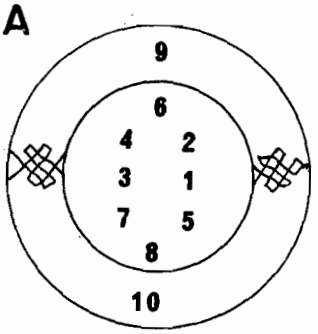

RÉF. — USA 15.08.1894/1312.02.12.
22.01.1895/1312.07.25 Goundafi. rare

DESCRIPTION

Empreinte ronde. Deux cercles concentriques, reliés par deux entrelacs équatoriaux, séparent un champ central portant le nom du souverain, l'invocation et la date. Le demi-pourtour N porte la légende des « Lions » sur deux lignes en chevauchement ; le demi-pourtour S porte la légende « Celui qui cherche... » sur deux lignes enchevêtrées. Tout est lisible sans retourner le sceau.

ø ext. 40 mm ; ø int. 25 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	6	الله
ʿAzīz/al-Ḥasan	4/2	عزيز الحسن
ʿAbd/ben	3/1	عبد بن
ben Muḥammad est son Protecteur	7/5	ابن محمد وليه
1312	8	١٣١٢
...les Lions...	9	ومن تكن برسول الله نصرته .. آخ
Celui qui cherche...	10	من يعتصم بك ياخير الورى سرفا .. آخ

XVII.B

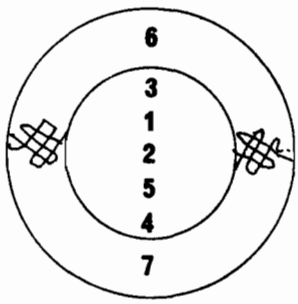

RÉF. — Le fonds de la B.R. n'a pas été visité. innombrable
Goundafi ; Nehlil, 23 documents ; Zghari, etc.

DATATIONS EXTRÊMES

21.07.1894/1312.01.17 Nehlil, LXXXI (?).
08.01.1897/1314.08.04 Goundafi.
01.07.1908/1326.06.01 Goundafi.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques reliés entre eux par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain, la date et l'invocation sur cinq lignes. Le demi-pourtour N porte la légende des « Lions » sur deux lignes chevauchées ; le demi-pourtour S porte la légende « Celui qui cherche... » sur une seule ligne. Le tout est lisible sans retourner le sceau.

ø ext. 40 mm ; ø int. 24 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
ʿAbd al-ʿAzīz b.	1	عبد العزيز بن
al-Ḥasan b. Muḥammad	2	الحسن بن محمد
1312	5	١٣١٢
est son Protecteur	4	وليه
les Lions...	6	ومن تكن برسول الله نصرته ... آخ
Celui qui cherche...	7	من يعتصم بك ياخير الورى شرفا ... آخ

REMARQUE

55. Les deux sceaux XVII.A et XVII.B portent la même date de 1312, mais A est antérieur à B.

XVII

1

2

RÉF. — XVII. 1 08.04.1895/13.12.10.13 Boujᶜad. unique
XVII. 2 09.09.1900/1318.05.14 Nehlil, LXXXV.
11.12.1907/1325.11.06 Nehlil, CXXIV.

DESCRIPTION

Les deux sceaux ronds portent le même texte ; seule la disposition des mots et l'écriture les distinguent.

ø XVII. 1 : 26 mm ; XVII. 2 : 20 mm.

XVIII. — ᶜABD AL-ḤAFĪḌ b. AL-ḤASAN — عبد الحفيظ ابن الحسن

Proclamé le 16.08.1907/1325.07.07 à Marrakech ; le 12.08.1908/1326.07.14 à Fès.
Détrôné le 12.08.1912/1330.08.28 à Fès.

XVIII. A

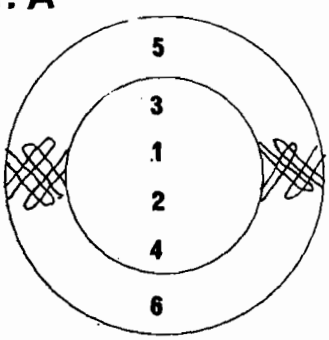

RÉF. — 10.09.1907/1325.08.02 Mennou.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques réunis par deux entrelacs équatoriaux. Le nom du souverain et l'invocation dans le champ central sont sur quatre lignes.

ø ext. 42 mm ; ø int. 26 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
ᶜAbd al-Ḥafīḍ	1	عبد الحفيظ
b. al-Ḥasan b. Muḥammad	2	ابن الحسن بن محمد
est son Protecteur et son Maître	4	وليه ومولاه
Dieu est le meilleur protecteur	5	فالله خير حفظـا
et Il est le plus miséricordieux des Miséricordieux ! (Coran 12⁶⁴)	6	وهو ارحم الراحمين

REMARQUE

56. Le choix du verset 12⁶⁴ est évidemment lié au nom même de Ḥafīḍ. C'est une invocation protectrice traditionnelle pour les malades et les condamnés.

XVIII.B

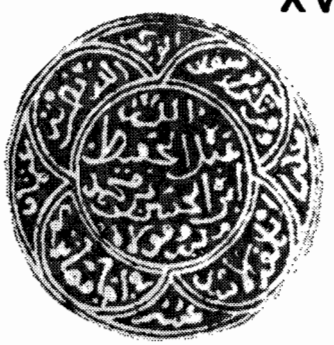

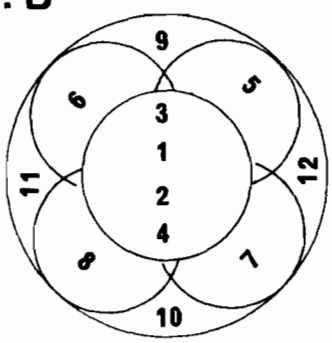

RÉF. ET DATATIONS rare

19.10.1907/1325.09.01 Tamesloht.
17.01.1908/1325.12.13 Mennou.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques réunis entre eux par quatre lobes en festons qui découpent le pourtour en quatre pétales et quatre écoinçons. Le centre porte le nom du souverain et l'invocation ; le pourtour porte la légende des « Lions » dans les pétales en commençant par le NE, et le nom des quatre Califes Rāchīdūn dans les écoinçons en commençant au Nord.

ø ext. 42 mm ; ø int. 23 mm.

TEXTE ARABE

3	الله
1	عبد الحفيظ
2	ابن الحسن بن محمد
4	وليه ومولاه
5	ومن تكن برسول
6	الله نصرته
7	ان تلقه الاسد
8	فى آجامها تجم

9ابو بكر 10عثمان 11عمر 12على

XVIII.C

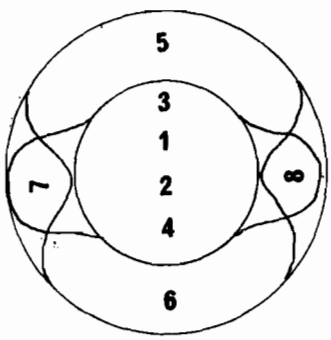

RÉF. — Boujʿad, Grawi, Mennou, Nehlil, Tamesloth, Zghari. nombreuses

DATATIONS EXTRÊMES

21.01.1908/1325.12.17 Grawi.
20.06.1911/1329.06.22 Nehlil, CXXVI.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques réunis par deux larges entrelacs qui ménagent dans le pourtour deux banderolles en haut et en bas et deux petits lobes équatoriaux. Le centre porte le nom du souverain et une première invocation. Les banderolles et les lobes portent des invocations protectrices et passionnées.

ø ext. 42 mm ; ø int. 24 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
ʿAbd al-Ḥafīẓ	1	عبد الحفيظ
b. al-Ḥasan b. Muḥammad	2	ابن الحسن بن محمد
est son Protecteur et son Maître !	4	وليه ومـولاه
Dieu est le meilleur protecteur	5	فالله خير حفظا
et Il est le plus miséricordieux des Miséricordieux ! (Coran 12[64])	6	وهو ارحم الراحمين
Ô Recours !	7	يا معين
Ô Puissant !	8	يا قـوى

XVIII

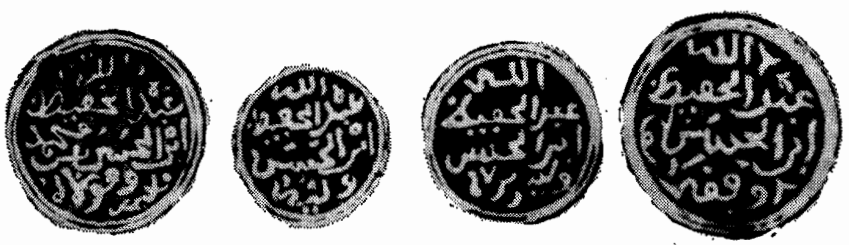

1 2 3 4

RÉF. ET DATATIONS

XVIII. 1	29.08.1907/1325.07.20	Mennou.	unique
XVIII. 2	28.09.1907/1325.08.20	Tamesloht	rares
	21.01.1908/1325.12.17	Tamesloht	
XVIII. 3	11.06.1908/1326.05.11	Mennou	courant
	30.10.1909/1327.10.15	B.R.	
XVIII. 4	05.11.1909/1327.10.21	B.R.	très abondant
	13.01.1912/1330.01.23	Boujʿad	

DESCRIPTION

Petits sceaux ronds distincts par leurs diamètres et la disposition du nom du souverain et de l'invocation.

XVIII	1	2	3	4
3	الله	الله	الله	الله
1	عبد الحفيظ	عبد الحفيظ	عبد الحفيظ	عبد الحفيظ
2	ابو الحسن بن محمد	ابن الحسن	ابو الحسن	ابو الحسن
4	وليه ومولاه	وليه	وليه ومولاه	وفقه
ø	27 mm	22 mm	20 mm	24 mm

XIX. — *YŪSUF* b. AL-ḤASAN

يـوسف
ابن الحسن

Proclamé le 12.08.1912/1330.08.28 à Fès.
Décédé le 18.11.1927/1346.05.23 à Fès.

XIX.A

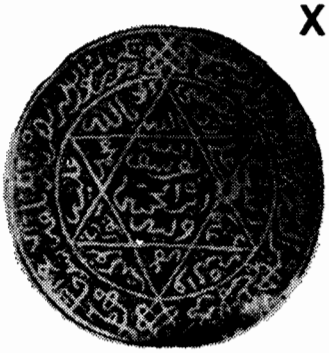

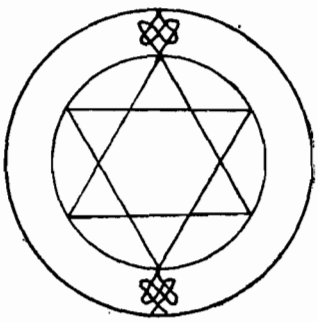

RÉF. ET DATATION. — 17.08.1912/1330.09.04 Boujᶜad. unique

DESCRIPTION

Sceau comparable au premier sceau de Mawlāy al-Ḥasan, utilisé seulement durant le premier mois de règne. Hexagramme avec invocation, légendes et constellation des Califes Rāšīdūn. Cf. XVI.A.

ø 40 mm.

XIX.B

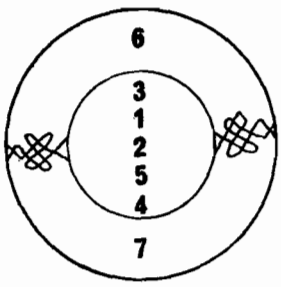

RÉF. ET DATATIONS rares

10.09.1912/1330.09.28 Boujᶜad.
29.02.1916/1334.04.24 Boujᶜad.
Voir aussi Nehlil, CXXVII.

DESCRIPTION

Empreinte ronde formée de deux cercles concentriques reliés par des entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain, l'invocation et la date 1330 en chiffres arabes. Le pourtour porte, en haut, la légende des « Lions », et en bas, celle de « Celui qui cherche refuge... ».

ø ext. 35 mm ; ø int. 19 mm.

XIX.C

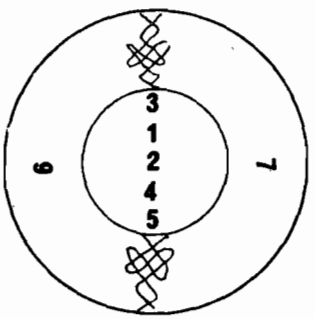

RÉF. ET DATATION. — 08.04.1917/1335.06.15 Goundafi. unique

DESCRIPTION

Sceau comparable au précédent mais les entrelacs sont polaires, la légende des « Lions » est à l'Ouest, « Celui qui cherche refuge... » à l'Est. Le sceau est daté de 1335 en chiffres arabes.

ø ext. 40 mm ; ø int. 19 mm.

XIX.D

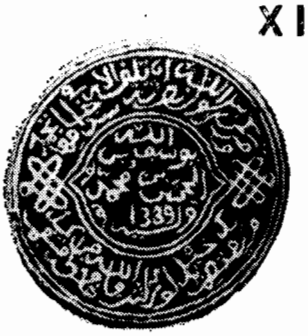

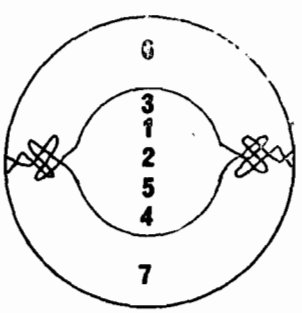

RÉF. ET DATATIONS rares

09.11.1925/1344.04.22 Goundafi
27.11.1925/1944.05.11 Ben Zidane, *Iṯḥāf*, t. 3, pp. 243-244
a lu par erreur 133(0) dans le sceau.

DESCRIPTION

Sceau identique à XIX.B mais daté de 1339 en chiffres arabes.

ø ext. 38 mm ; ø int. 18 mm.

XIX

1

2

RÉF. — XIX. 1 référence égarée.
— XIX. 2 27.06.1918/1336.09.18 Goundafi.
28.11.1921/1340.04.27 Safi.
21.06.1925/1343.11.29 Boujᶜad.

	XIX.1	XIX.2
3	الله	الله
1	يوسف بن	يوسف بن
2	الحسن	وليه الحسن
4	وفقه	ومولا[ه]
ø	19 mm	19 mm

XX. — *MUḤAMMAD* محمد
b. YŪSUF ابن يوسف
MUḤAMMAD AL-ḤĀMIS محمد الحامس

Proclamé le 18.11.1927/1346.05.23 à Fès.
Décédé le 26.02.1961/1380.09.15 à Rabat.

XX.A

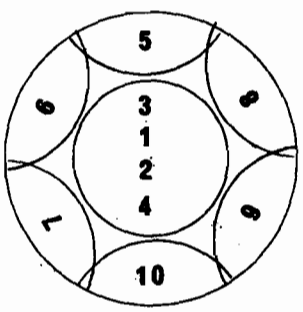

RÉF. ET DATATIONS

02.07.1928/1347.01.13 Zghari.
24.09.1928/1347.04.08 Zghari.

DESCRIPTION

Empreinte ronde comprenant un hexagone curviligne concave, comprenant lui-même un cercle. Le dessin isole ainsi un champ central portant le nom du souverain et l'invocation protectrice classique. Le pourtour est divisé en six lentilles portant le verset 12[64].

ø ext. 38 mm ; ø int. 20 mm.

XX.B

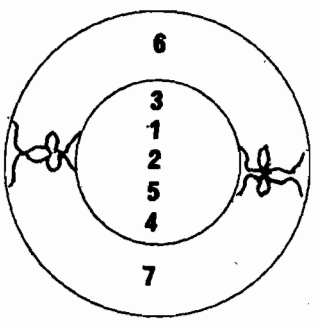

RÉF. ET DATATION. — 11.01.1937/1355.10.28 Boujʿad.

DESCRIPTION

Empreinte ronde formée de deux cercles concentriques avec entrelacs équatoriaux lâches. Le pourtour en haut porte la légende des « Lions » ; en bas « Celui qui cherche... ». Le champ central porte, outre le nom du souverain et l'invocation protectrice, la date de 1346 en chiffres arabes. Il se peut donc que XXB soit antérieur à XXA.

XX

2

Petits sceaux différenciés seulement par le dessin de la gravure.

REMARQUE

57. Il existe au moins cinq autres sceaux de Muḥammad V qui ne semble pas avoir été apposés. Nous nous réservons de les étudier ultérieurement.

XXI. — *AL-ḤASAN* الحسن
b. MUḤAMMAD ابن محمد
AL-ḤASAN AṬ-ṬĀNĪ الحسن الثانى

Proclamé le 03.03.1961/1380.09.15 à Rabat.

XXI

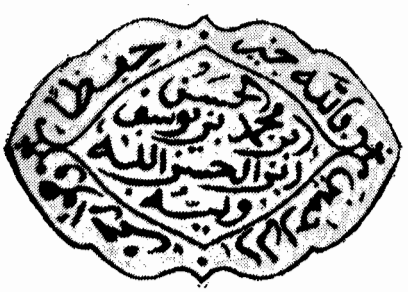

Le dessin de sceau revient à la tradition sa^{c}dite (Cf. sceau d'al-Walid as-Sa^{c}di et de Karrum al-Ḥajj aš-Šabbāni). Le médaillon de forme losangique allongée horizontalement comporte un petit losange concentrique isolant un champ central avec le nom du souverain. Le pourtour porte le verset 12[64].

Rabat, 27 avril 1978.

II

ismail

A

B

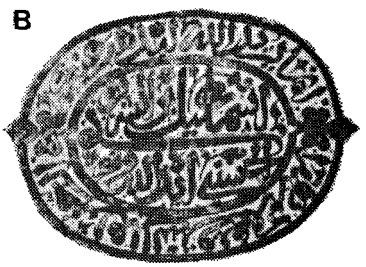

C

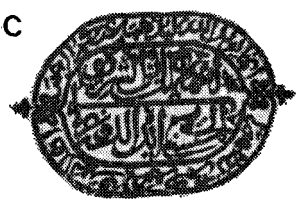

1

2

III

ahmad

A

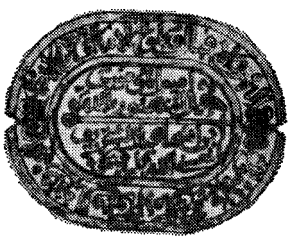

O2

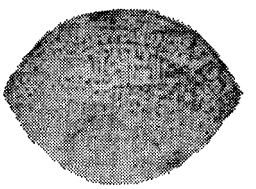

O?

IV

abd al-malek

A

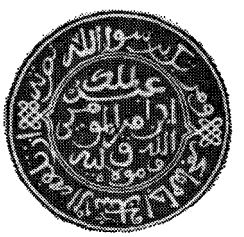

1 CM

PP

V

abdallah

X

muhammad

A

XII

hicham

A

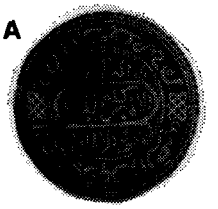

VI

ali

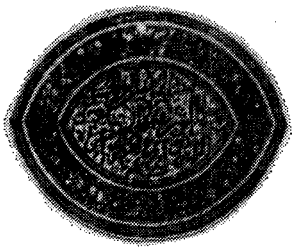

B

O

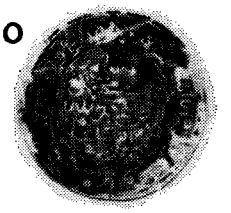

O

XIII

slimane

XI

al-yazid

A

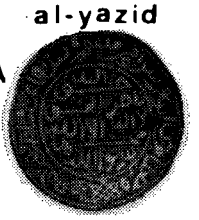

01

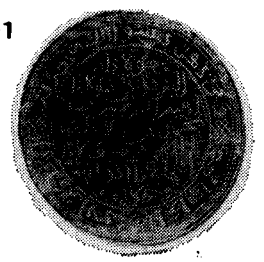

VIII

al-mostadi

1 CM

PP

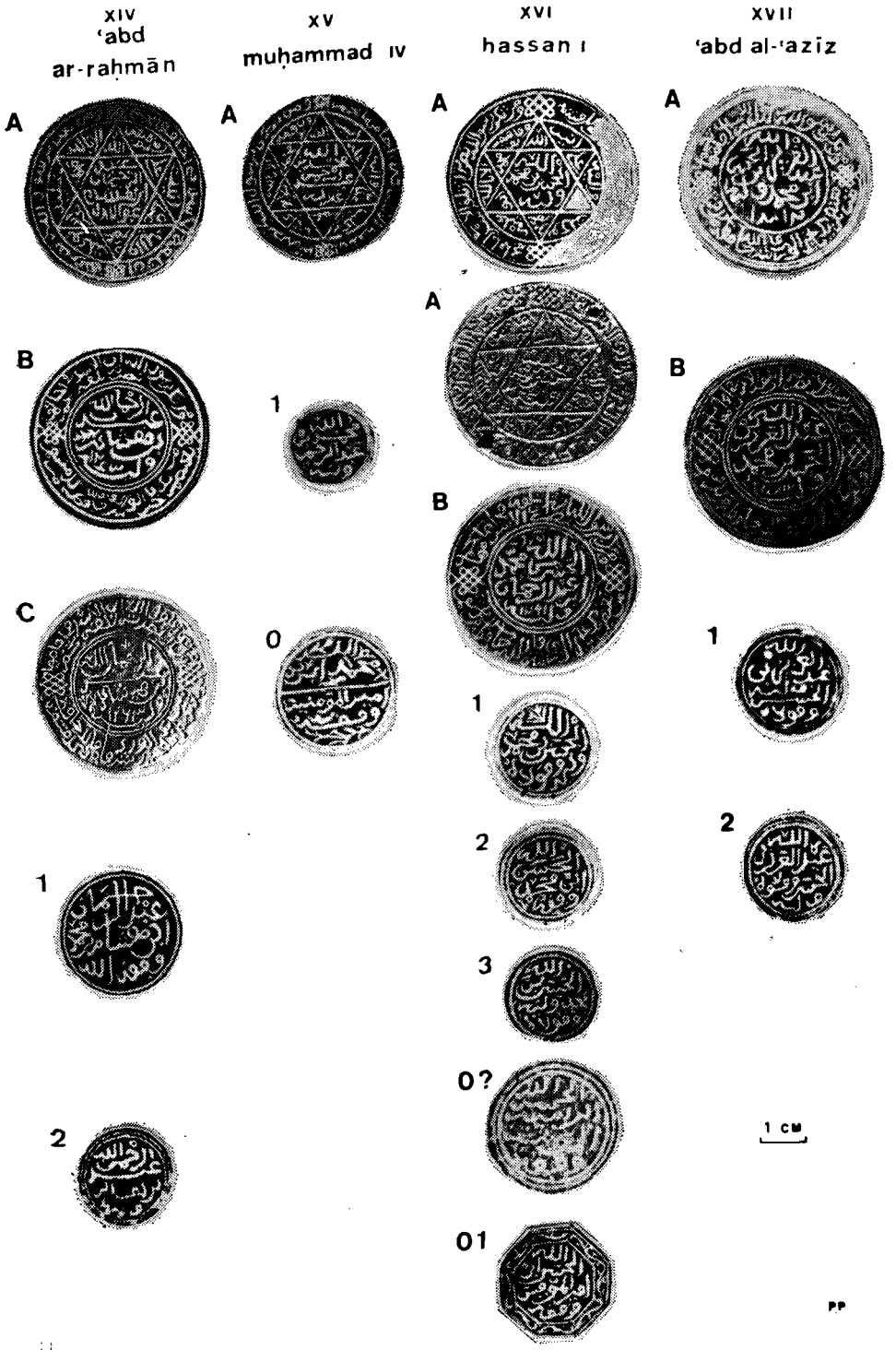
XIV
'abd
ar-raḥmān
XV
muḥammad IV
XVI
hassan I
XVII
'abd al-'aziz
A
A
A
A
B
1
A
B
B
C
0
1
1
2
2
3
0?
01
1 CM

XVIII
'abd al-ḥafiḍ

XIX
yūsuf

XX
muḥammad v

XXI
ḥassan II

A

A

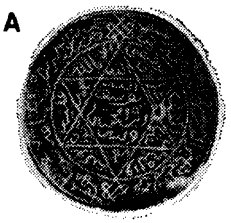

A

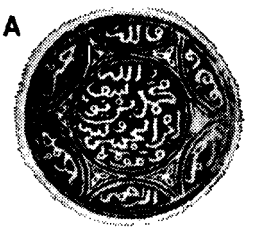

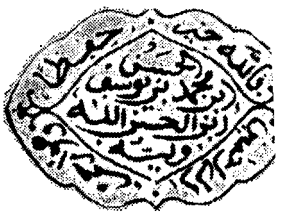

B

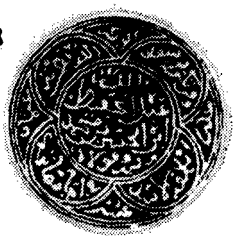

B

B

C

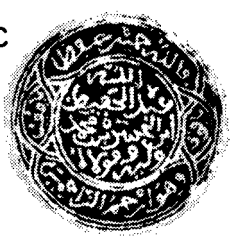

C

1

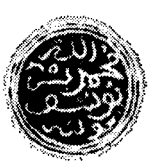

1

D

2

2

1

3

2

4

1 CM

PP

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

PASCON (Paul). — *Le Haouz de Marrakech,* ouvrage publié à Rabat avec le concours du Centre Universitaire de la Recherche Scientifique (C.U.R.S., Rabat), du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S., Paris), et de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (I.N.A.V.H.II, Rabat), 2 tomes, 693 p., texte français + 165 p. texte arabe, bibliographie, glossaire, index, 60 cartes et graphiques, 85 tableaux, 24 × 15,7 cm.

Michel PONSICH. — *Implantation rurale antique sur le Bas-Guadalquivir.* Publication de la Casa de Velasquez — série « Archéologie » II. — E. de Boccard. — Paris, 275 × 215 cm, 414 p., fig., 38 pl. h.t. (s.d.).

M. Michel Ponsich, dont on connaît les excellents travaux sur le Maroc antique, a quitté l'Afrique du Nord occidentale pour l'Europe du Sud et il nous donne le résultat de son enquête sur les installations rurales anciennes ibéro-romaines surtout, sur un secteur bien délimité du Guadalquivir, celui qui va de Séville à Lora del Rio : petite ville qui, pour les Romains, marquait une étape sur la remontée du fleuve par les navires. Il a repris les recherches commencées par G. Ed. Bonsor à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle, mais en pénétrant beaucoup plus loin dans l'arrière-pays et surtout a utilisé des moyens modernes d'investigation : cartes récentes exactes à grande échelle, photographies par avion, réseau routier bien amélioré, et aussi automobiles tous terrains, sans compter les reconnaissances à pied et les enquêtes orales près des gens du pays, ce qui lui a permis de mener à bonne fin une œuvre considéra-

ble, précise et aussi complète qu'il se peut. Il constate d'ailleurs avec mélancolie qu'ici aussi l'agriculture moderne avec ses labours profonds et ses puissants engins mécaniques, est en train de bouleverser le sol : elle augmente les rendements, mais détruit les vestiges du passé.

Il a pris comme cadre de son travail les quatre cartes au 1 : 50 000 : Séville, Alcala del Rio, Lora del Rio, Carmona, qui correspondent à un ensemble géographique bien défini : le fleuve qui forme l'axe vital de la région, les rives immédiates, l'arrière-pays.

Il constate que les populations ibériques, ibéro-puniques, mais surtout ibéro-romaines (ce sont celles-ci qui ont laissé le plus de traces) se sont étroitement adaptées aux conditions géographiques. Le fleuve est bien la grande voie de pénétration et de sortie, mais sert autant à l'irrigation qu'à la navigation. Mais il est capricieux, sujet à des crues désastreuses et à des changements de lit : les Romains n'ont pas voulu jeter de pont avant Cordoue ; les stations antiques se pressent sur la rive droite plus haute, donc plus sûre, tandis que sur la rive gauche elles s'en éloignent avec méfiance, les plus proches se tiennent sur le talus qui marque la limite du lit abandonné. La position de Séville est presque un contre-sens : mais il fallait à cet endroit un port pour servir de débouché aux hautes terres du Guadaira.

Au Maroc aussi, où le Rharb peut être comparé avec la zone étudiée par M. Ponsich en Espagne, les populations libyques puis romano-libyques ont tenu compte des nécessités géographiques. Le Sebou constitue l'axe de la zone des cultures (il semble avoir été plus régulier que de nos jours, son lit s'étant déplacé et exhaussé). Banasa (colonie Julia Valentia) est située sur la rive moins exposée aux crues, ici la rive gauche, comme les villes espagnoles Alcolea del Rio, Lora del Rio sur la rive droite légèrement surélevée.

Le mode d'habitat est varié : dans la vallée il y a des fermes modestes, construites en pisé de briques, couvertes en tuiles : les bancs d'argile commune fournissant le matériau (tandis que pour fabriquer les amphores on recherche ceux d'argile fine). Mais il y a aussi des villas importantes, luxueuses même, avec des colonnes et des placages de marbre ; ce serait alors la zone de grands domaines, la culture de l'olivier demande en effet des capitaux. Dans les Vagas, celle de Carmona notamment, où on cultive le blé, la population devait vivre dans de petits bourgs et ne laisser au besoin sur place que des demeures temporaires pour l'époque des travaux agricoles. Ce serait une région de petite et moyenne propriété. C'est là que M. Ponsich pense avoir retrouvé les traces d'une centuriation.

L'habitat des Mauritaniens a varié aussi suivant les conditions du relief et de l'économie : tantôt il est groupé en villes comme Banasa ou Thamusida, tantôt dispersé dans des fermes isolées : à Sidi Slimane se trouvait une grosse exploitation, à Rihra une grande villa rustique où on a retrouvé une mosaïque. On a signalé d'autres fermes isolées dans le Rharb et dans les hauteurs qui bordent la plaine, vers le Sud et vers l'Est, de même qu'en Espagne les cultivateurs sont passés de la vallée vers la Véga de Carmona et les Alcoores. Dans les deux provinces elles se sont établies aussi le long des petits affluents du grand fleuve : en Espagne sur le Corbones et le Guadaira, au Maroc le long de l'oued Beth et de l'oued Khroumane. Toutefois ici on n'a pas trouvé trace de centuriation romaine ; elle a dû être effacée par les alluvions du Sebou et en Espagne les gros bourgs et les villes ont été plus nombreux.

La question de l'eau jouait un rôle primordial : on note dans la chaîne des collines des Alcores un alignement de stations suivant celui des sources, et M. Ponsich a retrouvé des fonds de mares artificielles qui recueillaient les eaux de pluies. Au Maroc aussi les Mauritaniens savaient recueillir les eaux de pluie dans des citernes et à Banasa ils avaient même fait un puits.

La basse vallée du Guadalquivir a eu dans l'Antiquité une destinée surtout agricole. Il en a été de même du Maroc. Les monnaies des cités côtières, dès avant l'annexion romaine, portaient des images d'épis et de grappes de raisins et nous savons que sous l'Empire la plus grande partie du tribut dû à Rome se payait en blé. Les nombreux pressoirs de Banasa et de Volubilis montrent que la production d'huile y était aussi considérable.

Les Ibéro-romains ont savamment utilisé les nombreux banc d'argile facilement accessibles sur la rive gauche du Guadalquivir pour installer de nombreuses fabriques d'amphores : celles-ci aux mains de propriétaires individuels, les gros producteurs d'huile fabriquant eux-mêmes leurs emballages, timbrés à leurs noms ; mais aussi on trouve des marques différentes rassemblées sur un petit espace : ce seraient des groupes de potiers fournissant leurs récipients aux petits propriétaires voisins. M. Ponsich a publié une liste copieuse de ces marques, précisant le lieu exact de la trouvaille, ce qui est précieux pour l'étude démographique : elles se groupent surtout en amont de Lora del Rio. Inutile de rappeler que ces marques se retrouvent dans tout l'Occident romain et à Rome au mont Testaccio. Plusieurs se retrouvent au Maroc ; mais celui-ci possède aussi ses marques particulières, ce qui prouve que peu à peu il acquérait son autonomie économique.

Enfin M. Ponsich nous donne des plans et des relevés de fours, ce qui est d'un très grand intérêt pour la technologie antique.

Le Guadalquivir a été une grande voie navigable, il en est de même du Sebou. « Amnis magnificus et navigabilis » dit Pline. Thamusida et Banasa ont naturellement servi de ports tout comme Alcolea del Rio sur le Baetis. On a reconnu à Banasa un mur qui était sans doute un quai, mais comment franchissait-on le fleuve ? On n'a pas retrouvé de trace certaine d'un pont ; pourtant les deux routes venant de Tanger le traversaient. Mais au XIX^e^ siècle encore on le passait à gué à Mechra Bel Ksiri.

Chemin faisant M. Ponsich a pu rectifier des identifications de sites antiques et par exemple *Arva* est à Castillejo et non à Peña de la Sal, et reconnaître aussi plusieurs voies romaines qu'on pourra rattacher au réseau de l'Itinéraire d'Antonin. Il les rapproche des *Veredas* et *cañadas*, voies de transhumance, marquées par des blocs de pierre dressés de distance en distance, où G. Ed. Bonsor me racontait avoir encore vu passer en 1900 les troupeaux montant vers la Sierra, précédés de deux bergers, tenant chacun par un bout une corde de 10 *varas*, qui déterminait la largeur du couloir auquel ils avaient droit.

Des graphiques très clairs nous montrent la répartition et l'intensité dans le temps et dans l'espace des « zones » les plus importantes de production et du commerce de toutes les denrées agricoles.

Ainsi les Ibéro-romains grâce à leurs connaissance parfaite des nécessités géographiques ont pu se livrer à une exploitation rationnelle du sol et le peupler au maximum. M. Ponsich laisse à d'autres le soin d'étudier la Bétique des mines et des côtes. Je souhaiterais que lui ou un des chercheurs que son exemple aura formés s'attache à la région de Cordoue : les problèmes doivent y être un peu différents.

L'auteur fait commencer la prospérité de la zone vers le début de l'ère chrétienne ; elle atteindra son apogée sous Hadrien et Antonin ; elle durera jusqu'au second quart du III^e^ siècle. Je serai plus affirmatif que lui sur les causes de la décadence : les guerres civiles, la mainmise du fisc par Septime-Sévère, l'invasion des Francs sous Gallien, l'appauvrissement de l'Italie, cette riche cliente, la concurrence de l'Afrique. Au Maroc la prospérité, si l'on en croit les dépôts monétaires, a duré plus longtemps : jusqu'à 260 au moins. A Volubilis des pressoirs à huile ont été installés dans le Palais dit de Gordien et sur la place de l'Arc de Triomphe, sans doute après le départ de l'administration romaine.

J'ajouterai que l'illustration est abondante et excellente : nous connaissions les talents de dessinateur de M. Ponsich ; il a été aidé ici pour les profils de céramique cigillée claire par Mlles Mayet et A. Bourgeois, membres de la Casa de Velasquez. Les cartes, plans, graphiques et relevés sont nombreux et très parlants. Les planches sont remarquables ; les photographies par avion sont très claires pour le profane non initié à leur interprétation. Peut-être pourrait-on discuter sur celles des centuriations (Pl. LXXIII, LXXIV, LXXV) ? Il est vrai que je connais surtout celles de Tunisie qui sont très différentes. En tout cas il y a certainement là un chemin romain.

L'ouvrage se termine par une bibliographie abondante mais un peu confuse. On trouve par exemple sous le titre : « Etudes géographiques » A. SCHULTEN : *Fontes Hispaniae Antiquae* (c'est le texte de Strabon). Sous le titre : « Etude sur l'histoire économique, le *Nouveau Dictionnaire biblique*. Pline l'Ancien voisine avec Romero de Torres : *Catalogo monumental de la provincia de Cadiz* ; Strabon avec L. Sermet (erreur évidente pour L. Siret, *Villaricos et Herrerias*). Mais avec plaisir j'ai vu citer J. Sermet : *L'Espagne du Sud*, 1954, trop connu en France et qu'à ma grande confusion j'ai oublié de citer dans les *addenda* de ma thèse sur la Bétique.

Des index de noms de lieux antiques et modernes, des marques de potiers, des fours d'amphores rendront la consultation du livre très facile.

Il ne manque qu'une liste d'*errata* (1). Ils sont peu nombreux, j'en ai relevé une quinzaine, fautes d'impression ou lapsus. Le plus grave est celui de la première ligne du dernier paragraphe ; il faut lire : Carte d'Alcala del Rio et non Lora del Rio.

Nous félicitons la Casa de Velasquez qui n'a pas hésité à publier, malgré la dépense, une œuvre aussi importante et abondamment illustrée : même les photographies des cachets d'amphores de même marque, mais avec des variantes qui paraîtront insignifiantes au profane, rendront des services inappréciables aux conservateurs de Musée et aux fouilleurs en leur permettant d'identifier à coup sûr les petits monuments de ce genre qui tomberaient sous leurs yeux.

On peut aussi constater une fois de plus le parallélisme des civilisations des deux côtés du détroit de Gibraltar. M. Ponsich, qui a travaillé longtemps au Maroc dans la province romaine de Maurétanie Tingitane, était particulièrement bien placé pour souligner ces traits de similitude avec la province de Bétique. Ce livre excellent sera donc très utile aux futurs archéologues marocains.

R. THOUVENOT

(1) p. 139, 2°. Je restituerais : F1 AMen AUGusti PRoVINCIAe Baeticae.

A. JODIN. — *Recherches sur la métrologie du Maroc punique et hellénique*. Editions Marocaines et Internationales, Tanger, 1975. 240 × 155 mm, 81 p.

Grâce à des relevés nombreux et minutieux, opérés dans des sections du rempart primitif et dans les maisons les plus anciennes de Volubilis, puis dans les stations antiques fouillées dans le Maroc, M. A. Jodin a constaté l'existence d'unités de longueur particulières, différentes du pied romain de 0,296 m et antérieurs à lui.

Il a reconnu ainsi une coudée de 0,55 m, c'est la coudée dite royale, et deux pieds de 0,23 et 0,46 m. Il les trouve à Volubilis dans la première époque de la ville, celle de Juba II, à Valentia Banasa aux premiers temps de la colonie romaine, au Mausolée de Soukh el Gour, à Thamusida, à Sala, enfin à l'îlot de Mogador : chapiteaux et bases ionisants et toscans, hauts de 0,23 ou 0,45 cm, colonnes hautes de 4,50 m, édifices ou îlots de 23 m, murs épais de 0,55 m. Il constate l'existence de pareilles unités dans toute l'Afrique du Nord : tombeau de la Chrétienne, Tiddis, Hippone, Carthage, Sabratha. Ce système paraît être d'origine orientale, plus précisément phénicienne, et aurait été répandu par Tyr et sa colonie de Carthage, qui en a connu et imposé l'usage, dans toutes les régions soumises à son influence. Cet étalon de 0,46 (0,23 × 2) se retrouverait en Espagne et même en Gaule, à Enserune et Glanum. Il est curieux aussi de constater que la base de la grande pyramide est formée par un carré de 230 m de côté (0,23 × 1 000).

De bons dessins et des tableaux facilitent la lecture de cet important travail. Il serait intéressant de rechercher aussi si le Maroc musulman n'a pas gardé quelques-unes de ces mesures.

Emilio García Gómez. — *Andalucía contra Berbería*. Reedición de traducciones de Ben Hayyán, Saqundi y Ben al-Jatib, con un prólogo. — Barcelona, 1976. — 164 págs. + 1 hoja. — 211 mm.

Este libro se incluye entre las publicaciones del Departamento de Lengua y Literatura Arabes de la Universidad de Barcelona (Facultad de Filología), que efectua esta reedición con ocasión de la jubilación reglamentaria de don Emilio García Gómez, como se advierte en una « nota preliminar ».

Las obras reeditadas son tres traducciones, tituladas respectivamente *Al-Hakam II y los beréberes, según un texto inédito de Ibn Hayyán, Elogio del Islam español* (« Risala fi faḍl al-Andalus »), por al-Saqundi, y El « *Parangón entre Málaga y Salé* », de Ibn al-Jatib, que van precedidas de un prólogo del propio don Emilio García Gómez, en el que, tras mencionar las circunstancias que han concurrido para esta reedición, justifica el título elegido en aras de la concisión, ya que « a la antigua moda erudita » su título hubiera podido ser el de « Contribución al estudio del sentimiento antiberéber entre los árabes de España ».

En efecto, las obras dedicadas por don Emilio al estudio de este sentimiento antiberéber en al-Andalus son estas tres, completadas con su discurso de recepción en la Real Academia Española, titulado *Un eclipse de la poesía en Sevilla : la época almorávid*, cuya reedición no se ha considerado necesaria ahora.

Señala don Emilio García Gómez que « la oposición entre andaluces y beréberes y la lucha entre Andalucía y Berbería fueron permanentes y continuas en al-Andalus » y cita la forma en que Ibn al-Jatib se refiere a esa actitud, por él denominada « repulsión natural o instintiva ».

Tras una rápida mención a los textos de Ibn Hayyán y de Ibn al-Jatib, que sitúa de lleno en esa actitud antiberéber, don Emilio se detiene un poco más en la obrita de al-Saqundi, destacando dos elementos que en ella coexisten : la intención apologética y el propósito polémico.

Es de agradecer que el Departamento de Lengua y Literatura Arabes de la Universidad de Barcelona haya efectuado la reedición de estas tres obras tan interesantes, cuya primera edición (de 1934 y 1948) resultaba difícilmente asequible.

Mariano Arribas Palau

Juan Bta. VILAR. — *Emigración española a Argelia (1830-1900)*. Colonización hispánica de la Argelia francesa. — Madrid, 1975. VIII + 537 págs. + V gráficos. — 235 mm.

El autor de este importante trabajo comienza señalando que, mientras la emigración española a tierras americanas ha sido objeto de numerosos estudios, la dirigida a Argelia ha quedado prácticamente ignorada, tanto por los círculos gubernativos como por los literarios. Destaca que el tipo de emigración era el temporal, llamado « golondrina », en que el campesino marchaba a Argelia una vez terminada la sementera de otoño y regresaba en junio, al comenzar la época de la siega. En el caso de que el emigrante se asegurase la continuidad en el trabajo, permanecía en Argelia, donde se le reunía la familia, para finalmente establecerse en el país.

La base del profundo estudio realizado por el prof. Vilar está constituida por una gran cantidad de datos estadísticos, obtenidos en los archivos españoles y franceses.

Revisa en primer lugar el prof. Vilar los antecedentes históricos relativos a los vínculos tradicionales que unían a la Península Ibérica con Argelia, a los que sigue la exposición de la ocupación francesa de Argelia, subrayando el importante papel desempeñado durante la campaña por las Baleares.

Después de la ocupación francesa, hay una serie de nexos entre España y Argelia, que se ven favorecidos por la legislación migratoria española.

Se ocupa luego el autor de los factores demográficos y económicos que influyen en la emigración y de las regiones que producen esa emigración, especialmente las del S.E. y el Levante, con un apartado especial para la emigración mahonesa y mallorquina, desde los tiempos de Isabel II hasta final del siglo XIX.

Analiza a continuación el prof. Vilar la política migratoria seguida por Francia en Argelia, en sus distintas etapas : hasta 1848, en la fase orleanista, en la etapa de colonización dirigida ; durante el II Imperio y bajo la III República, fijándose particularmente en las repercusiones de estas distintas fases en la emigración española y su participación en la tarea colonizadora, hasta llegar a los sucesos de Saïda y al eco que despertaron en España.

Después de estos sucesos se reanuda la emigración española a Argelia, pero en 1889 se promulga la ley de nacionalización, de tan profundas consecuencias para los extranjeros, en su mayor parte españoles, que se dejan sentir también durante la década de los 90.

La emigración a Argelia registra un intento de las autoridades españolas para desviarla hacia otros lugares : Fernando Póo, Guinea, Filipinas, Cuba, Puerto Rico y Marruecos, casi siempre con escaso éxito.

Junto a la emigración laboral se acusa la existencia de una emigración clandestina y otra de carácter político. Las distintas etapas de estas emigraciones se nos ponen de manifiesto, con especial detalle en lo que respecta a la emigración política.

Finalmente se ofrece una visión de lo que era la vida de los españoles en Argelia durante esos años, en sus distintos aspectos.

Completan la obra un apéndice de XLIII documentos, más otro con XXVII tablas, así como los correspondientes indices de fuentes, bibliográfico, de documentos recogidos en el apéndice, de tablas, de graficos, onomástico y de lugares.

Esta excelente obra obtuvo el premio « Africa » de Literatura del año 1975 y ha sido publicada por el Instituto de Estudios Africanos del Consejo Superior de Investigaciones Científicas.

Mariano ARRIBAS PALAU

« *Al-Baḥt al-ʿIlmī* » (Revue pluridisciplinaire en langue arabe, publiée par l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique, Rabat).

Nous donnons, ci-dessous, les résumés des articles d'histoire contenus dans les numéros 24, 25 et 26 de cette revue.

1. *Numéro 24 (12e année, janvier-avril 1975)* (*)

Sous le titre, « *Les places marocaines occupées entre l'affrontement armé et l'intervention diplomatique* », (pp. 11-17, à suivre), M. Abdelhadi Tazi donne un rappel succinct de la chronologie de l'occupation portu-

(*) Ce numéro est accompagné d'une brochure de 17 pages consacrée à la table générale des matières contenues dans les vingt-quatre fascicules de la revue, parus de 1964 à 1975. Le classement est établi par ordre alphabétique des auteurs.

gaise et espagnole ainsi que des tentatives menées par les Marocains en vue de récupérer leurs sites occupés (l'article s'arrête à la fin de la dynastie saʿadienne).

Dans « *Histoire diplomatique du Maroc. Les relations maroco-russes* », (pp. 63-70), M. Abdelhadi Tazi nous rappelle l'ouverture, en relation avec la constitution d'un front franco-russo-espagnol, d'une légation de Russie à Tanger (1899) ainsi que l'envoi, dans le cadre de la question du Touat, de la première ambassade marocaine à Saint-Pétersbourg (1901). Il nous donne, par la suite, une description du séjour dans l'Empire des Tsars, de cette même ambassade, et ce, d'après la relation contenue dans le manuscrit marocain intitulé « *ad-Durar al-bahiyya fī tārīḫ ad-dawla al-ʿalawiyya* » (1).

M. Attaki Alaoui, dans « *Du Substrat ethnique marocain. - La partie berbère* », (pp. 71-81, à suivre), brosse un tableau général de la formation progressive de deux confédérations Ṣanhāja, les Āït Yadrāsan et les Āït Ūmālū (un aperçu est donné sur chacun des principaux groupes tribaux composant ces deux grands ensembles) : il indique leurs mouvements de migration respectifs (liés à des faits historiques précis) depuis les versants sud du Haut Atlas jusqu'au domaine Moyen-atlasique et au Saïs, et désigne les tribus qui sont situées dans leur voisinage immédiat, fournissant ainsi des données assez précises de géographie tribale.

Dans le « *Maroc à la veille de l'établissement de la dynastie saʿadienne* », (pp. 82-91), M. Ibrahim Harakat rappelle la situation générale qui prévalait au Maroc au cours du quart de siècle précédant l'avènement des Saʿadiens :

— La situation politique se caractérisait par la carence du pouvoir central waṭṭāsside, la multiplication des pouvoirs locaux, une insécurité chronique, le danger hispano-portugais ainsi que la menace ottomane.

— La situation économique se traduisait par la misère qui sévissait dans certaines régions, un arrêt relatif des échanges économiques, une organisation financière défectueuse...

— Les traits dominants de la situation sociale étaient le caractère restreint de l'influence arabe, la vitalité de l'élément juif, le déclin prononcé de la vie urbaine ainsi que la prépondérance croissante des milieux soufis.

(1) Manuscrit n° 1463 de la section des Archives de la Bibliothèque Générale, à Rabat.

Sous le titre « *Randonnée à travers les actions héroïques de l'armée marocaine* », (pp. 93-102), M. Abdelhaq Mrini donne un bref exposé sur les plus remarquables faits d'armes accomplis par les Marocains au cours de leur histoire, avec quelques précisions sur les organisations successives de l'armée marocaine, du point de vue des effectifs, de l'armement et des tactiques de combat.

Dans « *Vestiges et célébrités anciennes de la ville de Fès. - Masjid aṣ-Ṣābirīn* », (pp. 103-106), M. Abdelkader Zammama note d'abord que ce monument est de fondation almoravide (2e moitié du XIe s.) et qu'il était situé dans l'ancien quartier d'Aẓeqqūr. Il fait remarquer ensuite que la destination exacte de cette institution reste problématique : celle-ci est appelée, selon les sources, « *Masjid aṣ-Ṣābirīn* », mais aussi « *Madrasat aṣ-Ṣābirīn* » et « *Madrasat ou Rawḍat Abū Madyan* » (lequel serait un haut fonctionnaire de Yūsūf Ibn Tashfīn).

« *Al-Išāra ilā ādāb al-wizāra li-l-wazīr al-Ġarnāṭī Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb (713-776 H.)* », (pp. 107-120, Ire partie) : en avant-propos au texte qu'il se propose d'établir de l'épître intitulée « *al-Išāra ilā ādāb al-wizāra* » (Du Vizirat) contenue dans l'ouvrage « *Rayḥānat al-Kitāb wa nuǰ̊at al-muntāb* » d'Ibn al-Ḫaṭīb, M. Mohammed Kamal Chabana donne un rappel de l'étymologie du mot « *wazīr* » ainsi que de la formation et de l'évolution de l'institution vizirielle (de l'avènement de l'Islam jusqu'au XIe s.), en Orient comme en Occident musulman.

M. Jacques Cagne donne, dans « *La région littorale du Maroc oriental au milieu du XIe siècle. - Conclusion générale* », (pp. 121-126, 2 cartes, traduit par S. Nejjar), le dernier d'une série d'articles consacrée à la côte septentrionale du Maroc au milieu du XIe siècle, étudiée à travers l'œuvre d'al-Bakrī principalement (*al-Baḥt al-ʿIlmī*, nos 19 et suivants). A cette époque, le port de Tābaḥrīt (à proximité de la ville de Maṣkāk) connaissait un développement important, au débouché d'un arrière pays constitué par Oujda et sa région, et à l'extrémité de l'axe oriental Ghāna-Sijilmāssa-Oujda.

Le mouillage de ʿAjrūd, le centre agricole de Jerāwa qui contrôlait la riche plaine des Trifa, le port de Tāfarguannīt, le nœud routier de Qulūʿ Jāra où se croisaient les axes Oujda-Melilla, Nakūr-Qaïrawān, Sijilmāssa-Melilla, achèvent de témoigner de l'importance de l'implantation urbaine dans l'Oriental au milieu du XIe siècle, de la place privilégiée qu'y occupaient les fonctions de relation, commerciales en particulier.

Considérations que l'auteur étend à la totalité de la côte septentrionale car, ce qui ressort, en définitive, malgré les imprécisions des sources

disponibles, c'est la richesse de cette région profondément urbanisée, aux populations sédentarisées, à l'agriculture et à l'élevage prospères, à l'activité commerciale intense et diversifiée.

2. *Numéro 25 (13e année, janvier-juin 1976)*

Dans « *Les places marocaines occupées entre l'affrontement armé et l'intervention diplomatique* », (pp. 13-30, 2e partie), M. Abdelhadi Tazi rappelle, comment les premiers souverains alaouites (Mawlāy Rašīd, Mawlāy Ismāʿīl, Mawlāy ʿAbd Allāh et Sīdī Muḥammad ben ʿAbd Allāh), combinant l'action militaire et l'action diplomatique, récupérèrent un certain nombre d'enclaves espagnoles et portugaises. L'échec devant les présides méditerranéens est de même analysé.

Dans « *Du Substrat ethnique marocain. - La partie berbère* », (pp. 61-74, à suivre), M. Attaki Alaoui donne la dernière partie de sa présentation des Ṣanhāja du Sud (elle concerne les Āït Yasdī, Āït Sukhmān, les Zammūr, les Āït ar-Rbaʿ, Āït ʿAṭṭā' Nāwmālū, Āït Wāsṭīr, Āït Būzīd, Āït ʿItāb et Āït ʿAyyāt, Āït Būgmār et les Ṣanhāja Azammūr...). L'auteur indique les étapes de la formation de chacun de ces groupements berbères qui sont d'importance inégale, et dont certains comme les Zammūr, présentent un caractère nettement composite, découlant de l'influence de facteurs tels que le voisinage, le système d'alliance, la communauté d'intérêts, l'instinct de défense... Il retrace l'itinéraire de leurs déplacements à différentes époques (indiquant les mouvements de population qu'ils engendrent), les replace dans leur cadre géographique précis et désigne avec soin les tribus qui leur sont frontalières.

M. Abdesslam Bensouda présente, dans « *Les Familles de Fès, à présent et dans le passé* », (pp. 77-103), un ensemble de sept cent quarante familles appartenant, alphabétiquement, au groupe de lettres comprises entre al-Bā' et adh-Dhāl.

Il est à remarquer, qu'en plus de la mention de l'origine de ces familles, l'auteur fournit de nombreuses indications d'ordre toponymique.

Dans « *Ceuta, la ville captive* », (pp. 107-166, à suivre), M. Mohammed ben Tawit nous donne un rappel relativement détaillé de l'histoire politique de Sabta (Ceuta), de la conquête arabe aux Idrīsides et aux Omeyyades d'Espagne, ainsi que sous les deux dynasties almoravide et almohade. De plus, l'auteur établit, pour chacune de ces périodes, une liste commentée d'un certain nombre de célébrités intellectuelles de la ville.

Sous le titre « *Histoire de la Science théologique* », (pp. 169-194), Najat Khalaf Mutawalli donne, en premier lieu, un rappel des grandes lignes de l'histoire de la science théologique (*tawḥīd*), de l'époque du Prophète à nos jours, et indique les facteurs religieux, politiques, sociaux et culturels qui ont influé sur cette même science.

En second lieu, l'auteur définit l'objet du *tawḥīd* et traite :

1) des arguments traditionnels et rationnels (certains et probables)
2) des croyances religieuses, de leurs origines (instruction, illusion, expérience, vision, révélation, syllogisme, preuve).

Dans « *Ibn Mašīš* », (pp. 195-199), M. Abdallah Guennoun présente une biographie de ce sūfī ainsi que quelques-unes de ses paroles célèbres.

Sous le titre « *Le langage d'Ibn Zuhr* », (pp. 201-219), M. Michel al-Khuri, après avoir établi la liste des ouvrages médicaux d'Ibn Zuhr (Avenzoar) qui nous ont été conservés, et précisé leur date de composition, fait ressortir, en citant des extraits du « *Kitāb at-Taysīr* », la solidité, la clarté ainsi que la richesse littéraire du style de ce grand médecin andalou. Il indique, ensuite, qu'Ibn Zuhr avait normalement puisé dans la terminologie médicale étrangère : il nous cite ainsi un certain nombre de termes dont il indique l'origine, la forme arabe, l'acception ainsi que l'évolution.

Dans « *Biographie succincte de Muḥammad ben al-Kaʿʿāb aš-Šargī, étudiant marocain envoyé à l'étranger en 1297 H. par Ḥasan I* », (pp. 220-228, 3 pl. phot.), M. Ahmed Maʿninou nous cite le cas d'un jeune étudiant marocain envoyé en 1879/80 G. en France, puis en Belgique, dans le cadre des réformes entreprises par Mawlāy al-Ḥasan en vue de s'initier aux langues étrangères et d'acquérir une formation dans les domaines industriel et militaire.

L'auteur donne, en appendice, une lettre personnelle d'al-Kaʿʿāb relative au séjour de celui-ci à l'étranger ainsi que la liste des noms des étudiants envoyés en Belgique en 1301 et 1302 H., afin d'y étudier les techniques modernes.

3. *Numéro 26 (13e année, juillet-décembre 1976)*

Sous le titre « *Les places marocaines occupées entre l'affrontement armé et l'intervention diplomatique* », (pp. 13-24, 3e partie), M. Abdelhadi Tazi retrace la réaction, courageuse mais vaine, du Makhzen, de 1790 à 1871, face à l'emprise grandissante (territoriale surtout) des grandes puissances coloniales (l'Angleterre, l'Espagne et la France) sur le Maroc.

Dans « *La diplomatie marocaine et la lutte contre l'impérialisme sous le règne ᶜazizite : ᶜAbd Allāh ben Saᶜīd, un diplomate chevronné* », (pp. 27-40, IV pl. phot.), M. Ahmed Maᶜninou étudie la résistance de ᶜAbd Allāh ben Saᶜīd, haut fonctionnaire du Makhzen (il occupa, notamment, le poste de Khalifa à Tanger), à la mainmise française sur le Maroc, et les conséquences qui en résultèrent pour sa carrière administrative (l'auteur a inséré, dans son article, le texte de quatre lettres inédites relatives à ce sujet).

Sous le titre « *ᶜUthmān ben Fūdyū et sa politique de Jihād (d'après un manuscrit unique des Archives de Rabat)* », (pp. 41-67, III pl. phot.), M. Chawqui Ata Allah al-Jamal traite, sur la base du manuscrit intitulé « *Infāq al-Maïsūr fī tārīḫ bilād at-Takrūr* » (1), du mouvement de réforme religieuse organisé par le Šayḫ Fūdyū (1745-1815) au sein du peuple haoussa, dans le Tekrour, et qui visait, essentiellement, la suppression des *bida'* et la pratique d'un sunnisme intégral. Ce mouvement missionnaire, dont l'importance ne cessait de croître, devait bientôt se transformer en lutte armée dirigée contre les autorités du pays. En effet, le Šayḫ parvint, à la tête de la *Jamāᶜa* (ainsi dénommait-il l'ensemble de ses adeptes), à s'emparer du pouvoir (1806). L'institution de nombreux *ribāṭ-s* était destinée à assurer la consolidation et la pérennité du nouveau régime.

Analysant par la suite l'*Infāq*, l'auteur indique que cet ouvrage traite, en substance, de l'histoire du pays du Tekrour à l'époque du Šayḫ Fūdyū ainsi qu'aux époques qui lui sont antérieures. M. Ata Allah al-Jamal donne, en appendice, le texte de deux lettres envoyées en 1810 ap. J.-C. par le souverain marocain Mawlāy Slīmān, l'une au Šayḫ, l'autre au Prince Muḥammad al-Bāqir ; dans ces lettres, le sultan du Maroc loue l'action réformatrice (1) organisée par le Šayḫ.

Dans « *Traditions universitaires à l'époque saᶜdide* », (pp. 69-72), M. Mohammed Hajji note que les Saᶜadiens ont continué le système éducatif des époques précédentes : il traite ainsi de l'organisation des cours et des vacances universitaires, puis du cours relatif à la clôture de l'enseignement d'un ouvrage de base (important traité de *fiqh* ou d'exégèse coranique...). Le fait nouveau, indique l'auteur, réside en l'organisation

(1) Ouvrage de Muḥammad Bello, fils de ᶜUthmān ben Fūdyū. Le meilleur exemplaire manuscrit de l'*Infāq* serait celui des Archives de Rabat (K. 2384).

(2) L'on sait, qu'au Maroc, Mawlāy Slīmān menait, à la même époque, une campagne de même nature.

de séances d'études données par les savants marocains (aux étudiants qui les accompagnaient) au cours de leurs déplacements, lesquels étaient liés, soit aux cérémonies royales de Marrakech, soit au *Jihād*, soit au pèlerinage.

Sous le titre « *Le soufisme et ses mouvements en Islam* », (pp. 73-78), M. Abdallah Jirari met en évidence les prolongements politiques d'un certain nombre de mouvements soufis de l'histoire de l'Orient et de l'Occident musulmans.

Dans « *Les Historiens des Chorfâs* », (pp. 79-91), M. Abdelkader Khalladi donne la traduction d'une section, relative aux biographes, extraite du classique ouvrage historiographique de E. Lévi-Provençal, « *Les Historiens des Chorfas* ».

Sous le titre « *Al-Išāra ilā ādāb al-wizāra li-l-wazīr Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb (713-776 H.)* », (pp. 93-100, 2e partie), M. Kamal Chabana publie le texte de l'*Išāra* en indiquant que celui-ci résulte de la collation de trois exemplaires manuscrits de « *Rayḥānat al-Kitāb* » d'Ibn al-Ḫaṭīb : deux de Dar al-Kutub au Caire et un autre de l'Escurial à Madrid.

M. Abdelkader Zammama donne, dans « *Banū al-Aḥmar à Grenade* », (pp. 101-110), un rapide survol de la titulature des Naṣrides, ainsi que quelques brèves notations sur la civilisation grenadine sous cette même dynastie.

Dans « *Ceuta, la ville captive* », (pp. 111-143, 2e partie), M. Mohammed ben Tawit esquisse un tableau général de l'histoire politique de Sabta sous les Mérinides et les Waṭṭāssides, et donne de courtes notices biographiques relatives aux grands noms de la vie intellectuelle de la cité à l'époque mérinide. Il présente ensuite une description de l'ensemble urbain de Ceuta au XVe s., d'après l'ouvrage intitulé « *Iḫtiṣār al-aḫbār ʿamman kāna bi ṭaġr Sabta min saniyyi al-āṯār* » de Muḥammad ben al-Kāsim al-Anṣārī as-Sabtī.

Saïd NEJJAR

Edmund BURKE III. — *Prelude to Protectorate in Morocco - Precolonial Protest and Resistance. 1860-1912.* Chicago University Press, 1976.

Le travail de E. Burke, « Prelude to Protectorate in Morocco. Precolonial Protest and Resistance. 1860-1912 », diffère notablement de la production américaine habituelle sur le Maroc dans la mesure où l'auteur a essayé de faire d'abord œuvre d'historien. Analysant les mécanismes de la pression coloniale sur le Maroc, il s'est attaché à mettre en relief ses effets corrosifs sur les structures économiques, sociales et politiques du pays. De longs développements ont été consacrés aux réactions que cette pression a engendrées. La période 1900-1912, pourtant cruciale, mais que n'éclairent que de rares travaux, notamment ceux de J. Cagne, a été l'objet d'une attention particulière axée sur l'analyse du « mouvement hafidiste », de ses fondements idéologiques et des contradictions qui devaient en faire une « révolution manquée ».

Pour réaliser son travail, E. Burke a compulsé une masse énorme de documents diplomatiques et consulaires. Parallèlement aux manuscrits, il a également eu recours aux sources imprimées ; une importante partie de sa bibliographie est en arabe. L'auteur s'est servi de ces matériaux avec beaucoup de prudence. Le ton général du livre est empreint de pondération et laisse transparaître la volonté d'appréhender la réalité historique dans sa globalité d'où de gros efforts pour ne pas perdre de vue la complexité des faits et leur évolution. Burke a d'emblée posé les jalons de son travail et il a dès les premières pages de son livre, procédé à une remise en question systématique et explicite de l'essentiel des stéréotypes élaborés par les historiens de la colonisation et en général trop hâtivement repris par des sociologues et des politicologues bien que sous des formes plus subtiles.

L'auteur insiste tout d'abord sur l'aberration qui, faisant abstraction de l'interpénétration du spirituel et du temporel en terre d'Islam, consiste à affirmer que le « Bled Siba » ne reconnaissait que l'autorité religieuse du Sultan ! Tout en rappelant les fondements de la légitimité du pouvoir du monarque et ses tâches « nationales », Burke reprend E. Aubin pour signaler que quel que soit leur éloignement géographique par rapport aux capitales impériales « toutes les tribus sont en relations continues avec le Makhzen ». Il souligne en outre que le Maroc n'était pas au XIX^e^ siècle une « mauvaise juxtaposition de tribus » ni que celles-ci étaient autant de « petites Républiques » autarciques, jalouses de leurs prérogatives. D'après Burke, bien qu'attachées à leur individualité et à leurs coutumes, ces tribus ne représentaient qu'un élément d'un ensemble beaucoup plus

vaste et plus complexe encadré, étroitement ou de manière plus souple, (selon la conjoncture), par un gouvernement central. Soulignant le degré d'homogénéité atteint par la société marocaine, l'auteur rejette « l'antagonisme irréductible » entre arabophones et berbérophones baignant tous dans la culture islamique ; il évoque même la symbiose entre musulmans et israélites en citant le cas de ces colporteurs juifs qui battaient par tous les temps la campagne et visitaient les douars les plus reculés pour écouler la pacotille européenne.

Burke rappelle à ce sujet que les rapports entre les villes et les campagnes n'étaient pas systématiquement antinomiques. Malgré la crainte des « raids » des tribus et l'insignifiance des investissements des négociants dans l'agriculture (du moins avant le XIX[e] siècle) les grandes cités n'en entretenaient pas moins d'importantes relations commerciales avec la campagne. Elles y écoulaient une partie de la production artisanale et des produits d'importation. Les ruraux ravitaillaient les villes en produits agricoles et s'y approvisionnaient ; ils y achetaient bougies, thé, sucre, cotonnades et... armes.

L'auteur montre que la perturbation de l'équilibre et la désarticulation des mécanismes régulateurs traditionnels de la société marocaine ont été l'œuvre de la pression européenne. Analysant les autres conséquences de la pénétration étrangère, Burke insiste sur les profondes mutations économiques et sociales dont avaient fait les frais les fellahs et les artisans. Leur profonde misère devait constituer l'une des bases de l'ascension de « nouveaux riches », les protégés en particulier « insolents et vindicatifs ».

Une grande partie du livre est consacrée à la période qui s'ouvre en 1900. Elle représente l'essentiel de l'apport de Burke. Celui-ci explique que la crise qui commence au lendemain de la disparition de Ba Ahmed était due beaucoup plus aux facteurs corrosifs à l'œuvre depuis bien longtemps déjà mais dont les efforts avaient été quelque peu masqués par la forte personnalité de Moulay Hassan, qu'à celle, tant décriée de Moulay Abdelaziz. Un moment dérouté par l'ampleur et la brutalité des difficultés qui l'assaillaient, le jeune sultan avait essayé de réagir mais en vain. Burke souligne à ce sujet les graves contradictions qui minaient les réformes entreprises par le Makhzen et qui, loin de sauvegarder l'indépendance du pays, l'ouvraient encore davantage aux convoitises européennes ; l'intensification de la pression fiscale aidant, celles-ci aboutissaient à l'aggravation des troubles intérieurs. L'auteur insiste à ce propos sur le hiatus qui séparait d'une part, l'attitude prudente et réservée du Makhzen instruit par les défaites de 1844 et 1860 et, d'autre part, le « maximalisme » des tribus qui comprenaient mal la passivité du Sultan,

celui-ci s'efforçant de retenir ses sujets et d'éviter « les conséquences regrettables inhérentes aux actions irréfléchies ». L'exemple le plus marquant à cet égard est celui de la politique suivie par le Makhzen, d'un côté, et les réactions des populations locales soutenues par leurs voisins, de l'autre, face aux empiétements de la France dans les territoires du S.E. La contradiction culmina de nouveau en 1906 à la suite de la notification de l'Acte d'Algésiras mais c'est le débarquement des troupes françaises dans la Chaouïa (1907) qui devait servir de détonateur à la « révolution hafidiste ».

Burke analyse minutieusement la « hafiziya » et essaie de cerner de très près son sens profond, ses composantes socio-politiques et ses buts. Il apporte de nombreuses précisions sur la notion de « Sultan du Jihad » et affirme que Moulay Hafid, lecteur assidu de la presse de Tanger et d'Egypte, conscient de la supériorité de l'Europe, entendait non pas éliminer toute présence étrangère du Maroc mais avait en fait des objectifs plus limités : contraindre les Français à évacuer Oujda et la Chaouïa. Ce malentendu initial entre Moulay Hafid et ses nombreux partisans serait la principale cause des événements de 1911-1912. Burke ne manque pas de rappeler que la proclamation du nouveau sultan avait suscité un immense espoir ; espoir non seulement de réduire l'Acte d'Algésiras à « un chiffon de papier » mais aussi de mettre fin à l'arbitraire du Gouvernement et de l'Administration. L'auteur fournit de nombreux exemples pour démontrer la dimension nationale du « mouvement hafidiste » et son inspiration idéologique moyen-orientale. Il insiste également sur l'ambiguïté des « grands caïds » vis-à-vis de Moulay Hafid. Les Glaoui, Thami et Madani, (ainsi que Aïssa Ben Omar) se considérant comme les principaux piliers du nouveau régime mettaient le pays en coupe réglée et ternissaient gravement l'image de marque du Sultan. D'où les manœuvres de celui-ci pour se passer de leur concours et les neutraliser. D'après Burke, le désir de réduire le rôle des contingents Glaoua serait l'une des principales raisons de la réorganisation de l'armée entreprise par Moulay Hafid avec l'aide d'officiers turcs d'abord puis sous l'égide des Français.

La toute dernière partie du livre est consacrée à la « mutinerie de Fès » et à l'analyse du « mouvement hibiste ». Burke se penche longuement sur les conditions politiques, économiques et sociales (notamment la terrible famine de 1910-1911) qui ont fait du Sous la base du « mouvement hibiste ». Il insiste sur ses aspects « populistes » et souligne le fait que l'héritier du Cheikh Ma El Aïnaïne cherchait à fonder son pouvoir sur l'adhésion du « peuple » et que de ce point de vue le hibisme différait sensiblement de la « hafizya » soutenue par les grands caïds et les notables. Ceux-ci menaient un triple jeu : ils faisaient des avances à El Hiba

(cadeaux en armes et argent), entretenaient des contacts avec les Français mais ne consommaient pas la rupture avec Moulay Hafid lui-même d'ailleurs en correspondance suivie avec El Hiba.

Au total donc il est possible d'affirmer que le livre de E. Burke est capital pour comprendre l'évolution du Maroc notamment entre 1900 et 1912. Il permet de mieux appréhender le processus d'apparition et de renforcement d'une sorte de « protonationalisme ». D'importants renseignements sont fournis sur les « Jeunes Marocains », leurs sources d'inspiration idéologique, leur sympathie pour les Jeunes Turcs et les liens qu'ils nouèrent avec eux. L'action d'une organisation pan-islamique, « Al Ittihad Al Maghribi », basée au Caire, est également mise en lumière.

D'aucuns, A. Laroui en particulier, estiment que Burke a exagéré l'impact de l'influence moyen-orientale sur le protonationalisme marocain. En fait l'auteur a pris la précaution de nuancer ses affirmations, limitant cette influence à « quelques segments » de l'élite du pays : « as compared to the broad popular appeal of Jihad, the appeal of (middle eastern) ideas found little support outside the narrow confines of the urban elite » (p. 220). Quant aux « Jeunes Marocains » ils étaient « a minor tendency within the elite and lacked the means to realize their aims ».

Il convient toutefois de faire quelques observations à propos de ce travail. En effet, malgré son souci constant d'éviter les raisonnements simplistes, Burke n'en applique pas moins, et de manière quasi-systématique, le schéma segmentaire. Ceci l'amène à affirmer, par exemple, que la réalité qui prévalait au Maroc avant 1912 c'était, grosso-modo, « l'ordre dans le désordre » (pp. 11-13). Alors que d'importants passages sont consacrés à souligner l'homogénéité de la société marocaine, l'application d'un tel schéma, le conduit à en exagérer « l'atomisation » (ce qui n'est pas sans rappeler certains stéréotypes fâcheux) et ce, malgré la précaution que prend l'auteur d'affirmer que la conscience d'un « danger commun à tous les segments » pouvait susciter des coalitions et engendrer une énergie considérable.

Par ailleurs certaines données historiques ont été partiellement ou totalement escamotées. Pour établir les jalons progressifs sur lesquels s'est basée la pénétration européenne, Burke est remonté jusqu'en 1717 mais il a minimisé et parfois négligé des traités aussi importants que ceux de 1767 et 1856. Les retombées de la défaite d'Isly n'ont pas été saisies dans toute leur ampleur et c'est à 1861 seulement que l'auteur fait remonter les préoccupations réformistes (en matière militaire) des Sultans.

Dans la partie la plus riche de son travail, Burke évoque les réformes et les résistances auxquelles elles se sont heurtées. Il signale qu'en 1902-

1903 des soulèvements ont lieu dans la Chaouïa et qu'ils étaient, dans le cas de la tribu des Ouled Bou Saïd par exemple, le fait des « seuls protégés et associés agricoles » défendant leurs privilèges. Outre le fait qu'il est difficile d'imaginer une « jawqa » composée exclusivement de nantis, ne faut-il pas voir plutôt dans ce phénomène le résultat de la pression populaire ? Les riches propriétaires fonciers n'auraient-ils pas pris la direction du mouvement de protestation contre le Tertib, « inspiré par les chrétiens, à la fois pour sauvegarder leurs privilèges fiscaux mais aussi pour mieux canaliser la « jacquerie » et éviter que leurs biens ne soient pillés par les « gueux » ? Les attaques contre les « azibs » des protégés étaient chose courante à l'époque. Quant à la parternité du Tertib (azizi), rien n'est moins sûr, dans l'état actuel de la recherche, que d'affirmer qu'il s'agit d'une initiative strictement marocaine ayant bénéficié après-coup de la bénédiction britannique.

En outre, dans les paragraphes consacrés à l'attitude de la population de Fès vis-à-vis de Moulay Hafid, l'auteur souligne le mécontentement provoqué par la nomination au sein de la nouvelle équipe dirigeante de « partisans de Moulay Abdel Aziz », notamment Ahmed El Jaï, ancien secrétaire de Mehdi Menebhi. En fait El Jaï n'était pas à proprement parler « un fervent partisan de l'ex-sultan ». Il devait difficilement oublier qu'en 1904, et malgré la protection britannique dont il jouissait, Moulay Abdel Aziz l'avait mis aux fers et partiellement dépossédé. Son impopularité tenait essentiellement aux détournements de deniers publics et à l'usurpation de terrains Makhzen dont il s'était rendu coupable. (Les Archives du Foreign Office, et notamment la série « Confidential print », sont catégoriques à ce sujet.)

Traitant des rapports entre le pouvoir central et les zaouïas, Burke, se fondant sur les documents diplomatiques français, affirme que « dans les Jbalas et le nord du pays, l'influence de la zaouïa d'Ouezzane rivalisait avec celle du Sultan » (p. 60). Cela revient à négliger quelques petits faits significatifs : les Rifains ont à plusieurs reprises refusé l'hospitalité à Moulay Abdeslam ; quant à l'attitude des tribus de la région d'Ouezzane, il suffit de citer cette « petite phrase » d'un observateur étranger : « Les Beni-Mestara avaient pour les Chorfas et les habitants d'Ouezzane à peu près le même respect que les Ghiata pour la ville de Taza ».

Néanmoins il s'agit là de remarques de détail. L'essentiel est que le livre de Burke, de par ses analyses pénétrantes et les précisions qu'il apporte sur de nombreux points peu connus, représente une importante contribution à l'Histoire du Maroc. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il incite à la réflexion.

Mohammed KENBIB

Abdelkrim GHALLAB. — *Histoire du mouvement nationaliste au Maroc, de la fin de la Guerre du Rif à la Proclamation de l'Indépendance.* T. I (en langue arabe) (*Tārīḫ al-Ḥaraka al-Waṭaniyya bi-l-Maġrib, min nihāyat al-Ḥarb ar-Rīfiyya ilā i'lān al-Istiqlāl*). — Casablanca, 1976, 354 p., 34 planches photographiques.

M. Abdelkrim Ghallab a consacré le premier tome de son ouvrage, à l'étude du *mouvement nationaliste marocain,* des dernières péripéties de la guerre du Rif (l'année 1925 étant considérée par l'auteur comme point de départ de ce mouvement) à la revendication de l'Indépendance (1944).

Notre démarche visant ici à permettre aux non-arabisants de se tenir au courant de la production historique marocaine de langue arabe, nous nous contenterons de présenter cet ouvrage d'un point de vue strictement descriptif.

L'auteur s'attache en premier lieu à démontrer l'existence au Maroc, vers 1925, d'un sentiment véritablement national qui abolit les frontières tribales ou provinciales, considère la nation comme un tout et qui s'exprime par la lutte contre la présence coloniale sous ses multiples aspects.

Abordant l'étude du mouvement nationaliste marocain, l'auteur distingue quatre phases principales dans le développement de celui-ci :

La première phase, qui va de 1925 à 1930 (pp. 9-65), correspond à la période de *gestation* du mouvement nationaliste.

Après la guerre rifaine, la résistance armée du monde des campagnes s'essouffle ; les villes vont prendre maintenant la relève (l'auteur signale l'existence, au cours même de la résistance tribale, d'une opposition urbaine qui se manifesta par des heurts aussi divers que significatifs), et la lutte contre le Protectorat allait dorénavant prendre un caractère résolument *politique*. Ce nationalisme *urbain* allait avoir comme soutiens passionnés, les *moyenne* et *petite bourgeoisies,* (principalement celles des villes de Fès, de Rabat, de Salé et de Tétouan (commerçants, mais surtout artisans, durement touchés par la concurrence des produits manufacturés de l'étranger) et comme promoteurs, les intellectuels (*Ulamā'-s,* étudiants marocains de la Qarawiyyīn, d'Egypte, de France, élèves des établissements secondaires...). Plusieurs facteurs favorisèrent, selon l'auteur, l'éclosion de cette prise de conscience nationale chez cette *intelligentsia* : le souvenir encore si proche d'un Maroc indépendant et souverain, les mouvements réformiste (*salafisme*) et moderniste qui intéressèrent le monde musulman (au Maroc, la diffusion du salafisme — qui devait

constituer le fondement doctrinal du mouvement nationaliste — allait être assurée notamment par aš-Šayḫ Abú Šuᶜaïb ad-Dukkālī et Muḥammad ben al-ᶜArbī al-ᶜAlawī et grâce aussi à un certain nombre de publications arabes musulmanes en provenance d'Orient), l'impact exercé sur la jeunesse citadine par la résistance armée du Rif, du Haut et du Moyen Atlas ainsi que du Maroc méridional, l'influence des mouvements de libération qui ont affecté l'Orient, l'ouverture sur la civilisation occidentale moderne, la répercussion de la victoire de la Turquie sur la Grèce, considérée comme une victoire de l'ensemble du monde musulman...).

L'auteur souligne par la suite, que les membres de la jeune élite intellectuelle marocaine n'agissaient pas séparément ; des contacts fréquents s'effectuaient entre eux. Des *associations* virent bientôt le jour : à Fès, un groupe se constitua, s'assignant pour mission la réforme de l'enseignement à la Qarawiyyīn. Des écoles libres furent instituées dans cette même ville, tandis qu'une école fut créée à Tétouan (1925) (qui allait devenir, en 1933, l'Institut libre) : toutes étaient destinées à pallier les insuffisances notoires de l'enseignement public, lequel ne favorisait en rien le développement d'une conscience nationale. Deux sociétés furent fondées à Fès, en 1926, l'une culturelle, dirigée par al-Muḫtār as-Sūsī, l'autre de caractère politique, et ayant pour responsable Allāl al-Fāsī. A Rabat, les nationalistes fondèrent en 1926 une association qu'ils dénommèrent *ar-Rābiṭa al-Maġribiyya* (1) (la Ligue marocaine) ou *Anṣār al-Ḥaqq* (les Partisans de la Vérité). Des revues manuscrites, organes d'expression de ces Sociétés, furent lancées à Fès, Rabat et Salé. Des nationalistes de Rabat et Salé s'exprimèrent dans le journal français de gauche, *Le Cri Marocain.*

Extérieurement, ces organismes auxquels s'adjoignirent un certain nombre de *notables,* menaient des activités de réformes qui s'exerçaient sur le plan éducatif, social (lutte contre des habitudes jugées par trop anachroniques), et appliquaient largement les principes et enseignements de la doctrine salafie (une lutte décisive était menée, dans ce cadre, contre les pratiques hétérodoxes des confréries, contre l'esprit d'abandon aux occupants qu'elles entretenaient parmi la population...) ; dans le fond, ces activités avaient un caractère foncièrement politique (le passage de Šakīb Arsalān à Tétouan, en 1930, devait être l'un des facteurs primordiaux qui infléchirent ces activités dans cette direction), puisqu'elles

(1) Son comité était composé de : Ahmed Balafrej, Mekki Naciri, Mohammed Kabbaj et Mohammed Bennouna. Elle avait, en outre, deux sections, l'une à Tétouan et l'autre à Tanger.

se ramenaient essentiellement à la lutte contre le régime du Protectorat et ses partisans marocains. Le résultat était probant : les différentes couches de la population devenaient, visiblement, de plus en plus sensibles à ces tentatives.

Tels furent, selon A. Ghallab, les facteurs et éléments qui intervinrent dans cette genèse multidimensionnelle du mouvement nationaliste marocain.

La seconde phase (pp. 67-148), allant de 1930 à 1934, correspond à une phase de *croissance* : les nationalistes vont essayer de doter leur mouvement d'une *structure* et d'un *programme*.

La promulgation, le 16 mai 1930, de ce qu'il fut dès lors convenu d'appeler le « Dahir berbère », allait fournir au mouvement une première et solide plate-forme d'action. Le Protectorat estima, en effet, que le seul moyen d'assurer sa continuité et sa stabilité, était de détruire le monolithisme qui caractérise si puissamment la nation marocaine et ce, en séparant la population arabe de la population berbère. A cet effet, le dahir en question visait la suppression, en milieu berbère, de la juridiction musulmane et l'application du droit coutumier ; bien plus, il s'intégrait à tout un programme d'évangélisation des berbères. Le but visé était, en dernier ressort, l'institution de deux blocs totalement distincts sur les plans géographique, linguistique, judiciaire et même religieux.

Cette atteinte à l'unité nationale devait aussitôt réaliser, à l'intérieur des deux zones du Protectorat, l'union des différents groupes nationalistes : une lutte ouverte est alors engagée contre le dahir et contre les tentatives de christianisation des berbères. Les nationalistes procédèrent à la lecture du laṭīf dans les mosquées, à Salé, Rabat, Fès et Marrakech, ainsi qu'à l'organisation de manifestations (début juillet 1930), bientôt suivies de nombreuses arrestations ; une délégation fut constituée qui alla présenter au souverain (fin août) une pétition comportant des revendications opposées aux objectifs du dahir et qui sont : l'unification des programmes d'enseignement dans toutes les écoles, dans les villes comme dans les campagnes ; la généralisation de la langue arabe et de l'enseignement religieux islamique ; le respect de la langue arabe dans les administrations et dans les tribunaux. Cette initiative échoua, ce qui entraîna la reprise, en septembre, des manifestations. L'arrêt des dirigeants, dont Lyazidi, devait clore cette campagne de protestations.

Après cette première réaction d'envergure, le mouvement, renforcé par cette épreuve, concentra ses activités autour des points suivants : élargis-

sement et approfondissement des contacts entre les différents groupements nationalistes (on assiste notamment à une amélioration sensible de la coordination de l'action nationaliste entre les deux zones du Protectorat), organisation, à partir de 1931, de cellules nationalistes et élargissement de l'assise populaire du mouvement, organisation des artisans et des ouvriers (sur le plan syndical en ce qui concerne ces derniers) que l'aggravation de la crise économique amenait à soutenir activement le mouvement, cours publics effectués entre 1933 et 1936 et destinés à parfaire l'éducation nationaliste des Marocains, campagnes menées en Europe et en Orient en faveur de la question marocaine, mais aussi et surtout, création d'organes de presse nationaux en vue d'exposer et de défendre le point de vue nationaliste : *Maghreb* (2), *L'Action du Peuple* (3) (ceux-ci étant destinés à informer valablement l'opinion française et à l'intéresser au problème marocain), *as-Salām* (4) et *al-Ḥayāt* (5). Dès lors, la conscience nationale gagna en plénitude. Une vérité n'était maintenant plus à démontrer : le Protectorat avait failli à ses engagements ; il avait imposé au Maroc un régime d'administration directe ; l'exploitation du pays se faisait au profit d'une minorité d'Européens, tandis que la majorité de la population marocaine restait grandement défavorisée.

Le cadre de la lutte contre le dahir berbère s'avérait fort étroit et le mouvement allait désormais s'orienter résolument contre le système même du Protectorat et les orientations que celui-ci avait adoptées sur les plans politique, économique, social, juridique...

En effet, par l'intermédiaire des quatre journaux cités, ainsi que par l'utilisation du procédé des pétitions (notamment celles de mai 1931 et du 13 février 1934, présentées respectivement en zone espagnole et en zone française et portant chacune sur un certain nombre de réformes), le mouvement, qui débordait maintenant le cadre des grandes villes et touchait les petits centres, allait exprimer de nombreuses revendications. En plus du thème déjà classique de la politique berbère, les nationalistes vont maintenant aborder ouvertement d'autres problèmes fondamentaux, notamment ceux relatifs au renforcement du pouvoir du Makhzen, à

(2) Revue en langue française, publiée à Paris, de juillet 1932 à début 1934.

(3) Hebdomadaire en langue française qui parut à Fès, du 4 août 1933 au 1er décembre 1933. Fut remplacé par *La Volonté du Peuple* du 8 décembre 1933 au 9 mars 1934. *L'Action du Peuple* reparut à nouveau du 16 mars au 13 mai 1934.

(4) Revue mensuelle en langue arabe, ayant paru en zone espagnole, d'octobre 1933 à novembre 1934.

(5) Journal hebdomadaire en langue arabe qui parut en zone espagnole, du 1er mars 1934 au 28 août 1935.

l'octroi des libertés publiques, à la vie municipale, à la répartition équitable des dépenses budgétaires, aux excès de la colonisation rurale, à la crise de l'artisanat, à la réforme de la justice, de l'enseignement public, à la consolidation de l'enseignement libre... En outre, deux actions devaient avoir une portée plus directe : c'est d'une part, le boycottage des produits de l'industrie étrangère, et d'autre part, la réalisation de l'entente du roi et des nationalistes, la visite rendue par le sultan Sīdī Muḥammad ben Yūsūf à Fès, le 8 mai 1934, ayant donné la preuve éclatante de l'attachement indéfectible du peuple au Trône. L'institution, en 1934, de la fête du Trône était destinée à cimenter davantage cette union. Effectivement, le soutien du Souverain au mouvement n'allait dorénavant plus se démentir.

Cette pression nationaliste devait être sanctionnée par la suspension, par les autorités du Protectorat, de *L'Action du Peuple* ainsi que par l'interdiction de l'entrée des autres journaux en zone française.

Au terme de cette phase de croissance, la dynamique du mouvement devait logiquement aboutir, sur le plan structurel, à la naissance du premier parti politique marocain, qui prit le nom de Comité d'Action marocaine (C.A.M.) (*Kutlat al-ᶜamal al-Waṭānī*), et sur le plan doctrinal, à l'élaboration d'un programme d'action, *le Plan de réformes marocaines* (6).

Les responsables du mouvement conçurent ce « Plan » pour mettre fin aux allégations d'après lesquelles ils étaient incapables de mettre au point un programme de réformes précis et cohérent. En outre, ils estimèrent qu'il était plus indiqué, du point de vue tactique, de réclamer des réformes profondes dans les principaux secteurs de la société marocaine, et ce, pour les raisons majeures suivantes : à savoir que le mouvement n'était pas encore suffisamment puissant ; qu'un certain nombre de nationaux pourraient refuser de se rallier à un projet plus radical, et que la France se trouvait au faîte de sa puissance coloniale (elle était, au Maroc, en train de réduire les derniers bastions de la résistance armée) et avait la conjoncture internationale nettement en sa faveur. Il fallait donc s'en tenir au Plan.

Le Plan de réformes marocaines (*Maṭālib aš-Šaᶜb al-Maġribī*), inaugure la troisième phase (1934-1938) (pp. 149-246) qui allait se présenter comme une phase de maturité, mais une étape tourmentée aussi, dans l'histoire du mouvement.

(6) *Le Plan de réformes marocaines.* - Paris, Imprimerie Labor, 1934, 134 p.

Le Plan fut présenté au Sultan ainsi qu'aux autorités françaises à Rabat et à Paris. Avec ce programme d'action, le mouvement était passé du stade des simples critiques et des revendications partielles, à celui de la présentation de réformes organiques et globales.

Le C.A.M. s'impose alors comme une force d'opposition politique, dotée d'une mentalité et d'une logique toutes modernes, et avec laquelle l'administration, les colons et le patronat doivent compter.

En France, les milieux politiques non officiels et favorables au C.A.M., considérèrent que le ton général du Plan était modéré et que nombre de revendications étaient réalisables. Mais la Résidence ne semblait pas disposée à satisfaire ces demandes. Les espoirs placés dans le Résident Ponsot furent déçus. L'intransigeance de son remplaçant, M. Peyrouton, contribua à raidir l'attitude des nationalistes. Le C.A.M. s'engage alors et pendant deux années (de 1935 à 1936) à constituer un courant d'opinion qui appuierait le Plan. L'institution, en France, d'un gouvernement de Front Populaire, en mai 1936, amena le C.A.M. à espérer la prise en considération de ses revendications. Fort de cet espoir, le C.A.M. se mit à organiser des assemblées générales, à Fès, Rabat... Ces réunions aboutirent à l'organisation, le 25 octobre 1936, d'un congrès à Rabat. Celui-ci devait donner le jour à un document nouveau : Les *Réformes Immédiates.*

Il s'agit d'une simplification et d'une réduction du Plan initial en un certain nombre de revendications modérées, celles-là même que la gauche française réclamait à la Résidence. Ces revendications concernent les libertés fondamentales (presse, réunion, association, liberté syndicale, liberté de circulation), l'enseignement (généralisation de l'enseignement primaire, institution d'écoles normales d'instituteurs, unification des programmes...), la justice (séparation des pouvoirs, suppression de la politique des « Grands Caïds »...), la vie rurale (constitution d'un bien familial indivis, amélioration du crédit agricole en faveur des fellahs, protection de ceux-ci contre les abus des colons et des autorités...), l'industrie (application du code français du travail aux ouvriers marocains), l'artisanat (rénovation de ce secteur ainsi que sa protection contre la concurrence étrangère), la santé (multiplication des hôpitaux, suppression des zones d'habitat insalubres...)...

Les Réformes immédiates furent présentées au Résident général Noguès, bientôt suivies par des pétitions appuyant ce projet et signées par des milliers de citoyens.

Passant à l'action directe et afin de cristalliser l'opinion publique autour des Réformes immédiates, le C.A.M. entreprit, la presse nationaliste étant interdite, de contacter directement la population et organisa des réunions générales dans différentes villes du Maroc. Ainsi, après avoir organisé un meeting à Salé, il décida d'en organiser un autre à Casablanca le 17 novembre 1936. Cette réunion fut interdite, et les trois leaders du mouvement, Allāl al-Fāsī, Lyazidi, et ben Hassan al-Ouazzani, arrêtés. Le C.A.M. réagit en organisant des manifestations à Rabat, Salé, Casablanca, Fès, Oujda, Taza... et en déléguant Hadj Omar ben Abdeljalil à Paris afin qu'il informe les milieux politiques de la tournure que prenaient les événements au Maroc.

Noguès devait inaugurer une nouvelle politique libérale par la libération des leaders et l'autorisation de la parution de la presse nationaliste ; *L'Action du Peuple* reparut, un nouvel hebdomadaire en langue française, *L'Action Populaire* (7), fut créé, tandis que des journaux en langue arabe virent enfin le jour : il s'agit d'*al-Aṭlas* (8), d'*al-Maghrib* (9), d'*ad-Difāᶜ* (10) (La Défense)...

Profitant de cette éclaircie dans l'atmosphère politique, le mouvement annonça, pour la première fois, l'existence du C.A.M. en tant que parti politique, sans demander l'autorisation aux autorités françaises. Par l'intermédiaire de ses journaux, le mouvement allait reprendre à nouveau la défense de ses revendications.

En fait, la détente n'était qu'apparente : les libertés publiques restaient inexistantes. D'ailleurs, la Résidence, inquiétée par l'afflux massif d'adhérents au sein du C.A.M., prononça la dissolution de cette organisation (18 mars 1937) ; celle-ci prit alors le nom de « *Mouvement national pour la réalisation du Plan de réformes* » (*al-Ḥaraka al-waṭaniyya li-taḥqīq al-Maṭālib*) en attendant la fondation d'un nouveau parti ; ce qui eut lieu le 22 juillet 1937 avec la création du « *Parti national pour la réalisation du Plan de réformes* » (*al-Ḥizb al-waṭanī li-taḥqīq al-maṭālib*).

Le conflit opposant la Résidence aux nationalistes entrait dans une phase critique ; en effet, les nationalistes, défiant les autorités, poursuivaient efficacement leurs activités, notamment dans les centres urbains et les villages situés dans leur périphérie (les campagnes ne pouvant se solidariser avec les villes, étant sous l'emprise de l'armée d'occupation) :

(7) Fut interdit en septembre 1937 et remplacé par « *al-ᶜAmal* ».

(8) Hebdomadaire dont le responsable était Mohammed Lyazidi. Au total, 35 numéros parurent (de 12, puis de 8 pages) du 12 février 1937 au 14 octobre 1937.

(9) De Saïd Hajji. Ce quotidien commença à paraître vers la mi-avril 1937.

(10) D'Abdelhadi Chraïbi.

— Les nationalistes présentèrent à Paris, à M. De Tessan, vice-président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés et membre du Comité de patronage du Plan de Réformes, un rapport [11] sur les résultats de la politique menée par la Résidence depuis une année ; ce rapport constate que la discrimination existant entre les Européens et la majorité des Marocains, est toujours de rigueur et revendique à nouveau la réalisation des Réformes immédiates.

— L'Administration voulait utiliser, au profit des colons, les eaux du barrage d'Aït Immour près de Marrakech, ainsi que celle de l'Oued Boufekrane, près de Meknès. Dans les deux cas, les nationalistes réagirent en organisant de grandes manifestations ; mais à Meknès, les autorités réprimèrent violemment les manifestants (2 septembre 1937), faisant plusieurs victimes parmi eux.

— Lors de la visite, rendue à Marrakech le 24 septembre 1937, par M. Ramadier, ministre français, les nationalistes dévoilèrent à celui-ci la famine et la misère qui sévissent dans leur province et déclenchèrent des manifestations, lesquelles furent sanctionnées par deux cents arrestations environ.

— Le 22 octobre 1937, une manifestation fut organisée à Khémisset en signe de protestation contre la politique berbère qui était pratiquée dans cette ville.

Il devenait clair que la Résidence n'était prête à aucune concession ; l'appui des socialistes français du Maroc et de France se révélait inopérant ; le Maroc ne pouvait décidément rien espérer du Gouvernement de Front populaire.

La presse nationaliste devenait de plus en plus acerbe ; les nationalistes affrontaient les dictateurs locaux, comme el-Glaoui... La Résidence entreprit alors une vaste campagne d'arrestations en de multiples endroits. Devant cette attitude, le Parti national organisa le 13 octobre un Congrès qui groupa les dirigeants de toutes ses sections : les congressistes exprimèrent leur indignation contre la politique répressive de la Résidence et prêtèrent le serment de lutter jusqu'à la réalisation de leurs objectifs. Cette fois, la Résidence fit arrêter les principaux responsables : Allal al-Fāsī [12], Mohamed ben Hassan al-Ouazzani [13], Mohamed al-Lyazidi, Omar ben Abdeljalil, et Mohamed Mékouar (25 octobre 1937). Une vague

(11) Publié dans un numéro spécial d' « al-Atlas » en date du 13 juillet 1937.
(12) Exilé au Gabon jusqu'en 1946.
(13) Détenu à Itzer jusqu'en 1946.

de manifestations organisées par le Parti National, avec l'appui du « *Mouvement Populaire* » de ben Hassan al-Ouazzani, suivit, du 26 au 29 octobre, à Kénitra, Fès, Oujda, Rabat, Salé, Marrakech, Casablanca. La réaction des autorités du Protectorat ne se fit pas attendre : cinq mille arrestations eurent lieu, suivies de nombreuses tortures effectuées dans les prisons du Sud.

Au cours de cette phase, l'exemple de l'indépendance de l'Egypte (1936), ainsi que l'évolution vers l'indépendance du Liban et de la Syrie (1936) étaient un stimulant appréciable pour le mouvement nationaliste marocain ; les dirigeants de celui-ci n'allèrent cependant pas jusqu'à revendiquer l'indépendance, les conjonctures intérieure et extérieure étant toujours défavorables à une telle démarche ; ils estimèrent qu'il fallait user d'opportunisme et poursuivre la lutte pour la réalisation des réformes et cela, dans le cadre même du Protectorat français.

La même tactique était adoptée par les nationalistes de la zone nord sous Protectorat espagnol ; ceux-ci travaillaient, en effet, en parfaite harmonie avec leurs amis de la zone sud.

En 1931, ils avaient présenté aux autorités espagnoles un ensemble de réformes : ils obtinrent la liberté de presse ainsi que l'élection de conseils municipaux. En fait, la liberté de presse resta très limitée, tandis que les conseils municipaux devaient être bientôt dissous. La section nord du C.A.M. ([14]) luttait pour la réalisation de l'unité du pays et envoyait maints écrits et pétitions au Sultan, à Rabat, en ce qui concerne les problèmes majeurs, et à son Khalifa, à Tétouan, pour ce qui relève des questions de moindre importance.

En définitive, la brève période de la République espagnole ne fut marquée par aucune concession de base en faveur du mouvement, ce qui amena, en 1935, les nationalistes de la zone nord à se réorganiser et à renforcer davantage les liens qui les avaient toujours unis avec leurs homologues de la zone française.

Le 18 juillet 1936, le général Franco se souleva dans le Maroc septentrional, contre le gouvernement républicain. Avant de poursuivre son action en Espagne même, il lui fallait s'assurer le contrôle de la zone de départ ; il fut logiquement amené à pratiquer une politique de rapprochement avec les nationalistes auxquels il fit de nombreuses promesses.

(14) La section nord du C.A.M. fut organisée en 1932 ; son comité exécutif était composé de Hadj Abdasslam Bennouna, Abd al-Khalaq Torrès, Hadj Mohammed Bennouna, Ahmed Ghaïlan, Mohammed Daoud et Mohammed Tannana.

Par ailleurs, comme l'antagonisme entre Front populaire et fascisme pouvait entraîner des conséquences fâcheuses pour les Marocains, les deux sections nord et sud du C.A.M. prirent la décision de mener la lutte chacune de son côté, sur la base du pacte de 1935, et en s'inspirant des mêmes idéaux nationalistes qui avaient constitué le fondement du mouvement.

Le nationalisme de la zone nord évoluait alors dans une atmosphère de détente, inaugurée par le Haut-Commissaire Beigbeder. La section nord du C.A.M. prit, fin 1936, le nom de « *Parti des Réformes nationales* » (appelé aussi « *Parti Réformiste* ») (*Ḥizb al-Iṣlāḥ al-waṭanī*) qui eut ses organes de presse, *ar-Rīf* ([15]) et *al-Ḥurria* ([16]). Le Parti Réformiste s'organisa dans les villes ainsi que dans les régions montagneuses. Les nationalistes présentèrent aux autorités espagnoles les Revendications immédiates et demandèrent la promesse de la réalisation de l'indépendance intérieure de la zone.

Visiblement, le mouvement prenait de plus en plus d'importance ; pour l'affaiblir, les autorités décidèrent de le diviser en favorisant la création d'un nouveau parti, qui fut le « *Parti de l'Unité marocaine* » (*Ḥizb al-waḥda al-maghribiyya*), doté d'un journal du même nom et dirigé par Mekki Naciri.

Plusieurs mesures positives sont à mettre à l'actif de Beigbeder : c'est d'une part, l'envoi d'étudiants en Egypte, la fondation d'une « Maison du Maroc » au Caire et la fondation d'un centre culturel pour la diffusion d'ouvrages maroco-andalous ; et d'autre part, la nomination d'Abdelkhaleq Torrès à la tête du Ministère des Habous et celle de Mohammed Daoud à la tête de l'Inspection générale de l'enseignement. Cependant, ces deux leaders devaient bientôt démissionner à cause des interventions multiples de l'Administration espagnole dans leurs secteurs respectifs.

D'ailleurs, le départ de Beigbeder en 1938, devait mettre fin à une politique libérale qui fut somme toute de courte durée ; de plus, l'avènement de la guerre devait faire fondre bien des espoirs.

La quatrième phase (1938-1944) (pp. 247-351) allait être une phase décisive, celle de la *revendication de l'Indépendance*. En zone française, bien que dissous et privé de ses leaders, le mouvement maintint une certaine activité, menée par l'intermédiaire des membres du Parti qui

(15) Ce journal remplaça « al-Ḥayāt » et avait pour directeur Thami al-Ouazzani. Il commença à paraître en août 1936.

(16) Organe du Parti réformiste ; le premier numéro parut en fin mars 1937.

étaient en résidence à l'étranger (c'est le cas de Balafrej, qui séjourna en France puis en Suisse, et des réfugiés et étudiants installés au Caire), ainsi que des nationalistes restés sur place (comme Saïd Hajji qui se mobilisa en 1938, pour un certain nombre de revendications, fort modérées du reste). La Résidence tenta de réaliser des réformes dans le domaine de l'enseignement ; mais celles-ci ne pouvaient évidemment faire oublier les revendications nationales fondamentales.

La seconde guerre mondiale devait geler le courant nationaliste. Le Sultan exhorte le peuple marocain à aider la France dans son effort de guerre. Les membres du Parti, sortis de prison, décident de renoncer à l'intransigeance qui avait caractérisé jusque-là leurs prises de positions ; quatre membres influents parmi eux et qui sont Moh. Ghazi, A. Charkaoui, S. Hajji et B. Kadiri, contactèrent les autorités françaises peu avant la déclaration de guerre et leur annoncèrent qu'ils se rangeaient du côté des Alliés.

La victoire de l'Allemagne sur la France donna naissance, dans le milieu nationaliste, à des sentiments germanophiles ; on espérait en l'indépendance du Maroc ; cependant, les tentatives faites dans ce sens auprès de l'Allemagne par Balafrej, Torrès et ben Abdeljalil ne donnèrent aucun résultat.

Un espoir subsistait : les Etats-Unis d'Amérique. Cet espoir devait grandir davantage, après la signature de la Charte de l'Atlantique (août 1941) qui proclamait « le droit de tous les peuples à choisir la forme du gouvernement sous lequel ils veulent vivre ».

Plusieurs faits devaient alors contribuer au dégel de l'action nationaliste : il s'agit de la défaite de la France qui donnait aux Marocains une confiance en l'avenir ; du débarquement des armées américaines au Maroc, en novembre 1942, qui fit apparaître que le sort du Maroc ne dépendait plus de la France seulement, mais aussi des Etats-Unis ; le sentiment de l'approche de la Paix dont l'un des corollaires devait être le règlement des problèmes des pays colonisés ; l'entrevue, enfin, que le Sultan Sīdī Muḥammad ben Yūsūf eut avec Roosevelt à Anfa en juin 1943 et qui avait eu lieu sans consultation préalable de la Résidence. Autant de facteurs donc qui devaient orienter la réflexion nationaliste vers la revendication de l'indépendance. En effet, la décision du Parti d'accomplir cet acte capital ne tarda pas à être prise, d'autant plus que les nationalistes étaient maintenant convaincus, après maint et maint essais, que l'administration française n'était nullement disposée à effectuer des

réformes sur les plans politique, économique et social, en faveur des Marocains.

Auparavant, il fallait donner à cette entreprise un fondement sur les plans populaire, officiel et extérieur. A cet effet, *le Parti de l'Istiqlāl* (nouvelle appellation du Parti National) s'employa à diffuser l'idée d'indépendance au sein des masses populaires, à réorganiser ses cellules dans ce sens et demanda l'appui d'organisations marocaines, comme l' « Association des anciens élèves du Lycée Moulay Idriss de Fès », le « Mouvement Populaire » d'El Ouazzani. Il entra aussi en contact avec le Sultan qui adhéra pleinement au projet (plusieurs entrevues secrètes eurent lieu au Palais entre le Souverain et les dirigeants, à partir de mai 1943). Parallèlement, des tentatives étaient menées en vue d'obtenir l'appui des Alliés, tentatives qui devaient bien vite s'avérer infructueuses.

Le 11 janvier 1944, le *Manifeste de l'Indépendance* fut présenté au Palais Royal, à la Résidence et aux deux légations anglaise et américaine.

Le Manifeste comporte la revendication de l'indépendance du Maroc, de son unité et de son intégrité territoriale, l'établissement d'un régime politique démocratique dans le royaume, l'adhésion de celui-ci à la Charte de l'Atlantique ainsi que sa participation à la Conférence de Paix.

De nombreuses pétitions suivirent la présentation du Manifeste, qui donnèrent la preuve que cette initiative avait une large assise populaire ; d'ailleurs une unanimité nationale sera bientôt réalisée, lorsque le 29 février, le Parti Réformiste de la zone nord revendiqua aussi l'indépendance (une demande dans ce sens ayant été déjà accomplie par deux fois, en 1940 et le 14 février 1943). A l'extérieur, Allāl al-Fāsī (au Gabon) ainsi que la « Ligue pour la défense du Maroc » (constituée d'universitaires marocains) au Caire, œuvraient dans cette même direction.

De son côté, la Résidence essayait (entre les 11 et 28 janvier) d'amener le Parti à renoncer à l'Indépendance et de l'orienter vers des Réformes immédiates. Dans ce cadre, une délégation de vizirs effectua avec les dirigeants du Parti des pourparlers qui n'aboutirent, en définitive, à rien de positif.

La Résidence décide alors d'étouffer le mouvement d'indépendance : à partir du 29 janvier une « tempête de violence » s'abat, pendant plusieurs semaines, sur de nombreuses villes du royaume.

La conjoncture de guerre ne servit donc pas les nationalistes ; un fait reste certain : ceux-ci avaient conscience d'avoir accompli une étape

historique dont les résultats, s'ils n'étaient pas immédiats, se réaliseraient certainement au cours de la période d'après-guerre.

Le Manifeste du 11 janvier aura donc été une date marquante et un tournant décisif dans l'histoire du mouvement nationaliste et dans celle du Maroc contemporain.

Au terme de ce compte rendu, il conviendrait de faire remarquer qu'il est regrettable que l'auteur n'ait pas établi d'index de noms de personnes et de noms de lieux, ni surtout cité ses sources manuscrites ou imprimées. Nous n'oublierons cependant pas de dire l'intérêt de l'ouvrage de M. Ghallab, surtout au moment où viennent d'être soutenues deux importantes thèses d'Etat sur les origines du nationalisme marocain (celles de J. Cagne et A. Laroui).

Saïd NEJJAR

IMPRIMERIE AGDAL-MAGHREB - RABAT

UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

Rue 11A

HESPÉRIS TAMUDA

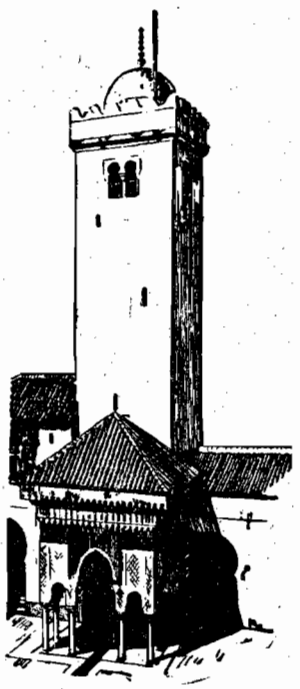

VOL. XVII. — Fascicule unique

EDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

30, RUE SBOUI - RABAT

1976-77

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Écoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

HESPÉRIS TAMUDA

Vol. XVII. - Fasc. unique *1976-77*

SOMMAIRE - SUMARIO

Hommage à Georges S. Colin (1893-1977) 5

1. Témoignage. — Adolphe FAURE : *Georges S. Colin.*
2. Carrière officielle de Georges S. Colin.
3. Les dernières fonctions de Georges S. Colin au Maroc :
   — Ahmed LAKHDAR-GHAZAL : *En guise de mise au point* ;
   — Zakia IRAQUI : *Le retour.*
4. Le « Dictionnaire ». — Zakia IRAQUI : Etat du fichier laissé par Georges S. Colin pour l'élaboration de son « Dictionnaire de l'arabe marocain ». Travail d'achèvement en cours pour la publication posthume de l'ouvrage.
5. Christine CANAMAS : *Bibliographie.*

ARTICLES — ARTÍCULOS

Germain AYACHE. — *Histoire et colonisation. — L'exemple du Maroc* 47

Bernard LOUPIAS. — *Destin et témoignage d'un Marocain esclave en Espagne* 69

Allan R. MEYERS. — *Note sur les qā'id rās-hu* 85

Mariano ARRIBAS PALAU. — *Documentación española sobre las primeras relaciones entre Marruecos y los Estados Unidos de América del Norte* 97

Juan Bta. VILAR. — *Filosemitismo y antisemitismo en la obra de Pedro Antonio de Alarcón y otros testigos de la « guerra de Africa »* 137

Edmund BURKE. — *Mouvements sociaux et mouvements de résistance au Maroc : la grande siba de la Chaouïa* 149

Paul PASCON. — *Sigillographie marocaine.* — I. *Empreintes de validation des souverains ʿalawites* 165

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

Paul PASCON, *Le Haouz de Marrakech*, p. 215. — Michel PONSICH, *Implantation rurale antique sur le Bas-Guadalquivir* (R. Thouvenot), p. 215. — A. JODIN, *Recherches sur la métrologie du Maroc punique et hellénique*, p. 220. — Emilio GARCÍA GÓMEZ, *Andalucia contra Berbería* (Mariano Arribas Palau), p. 221. — Juan Bta. VILAR, *Emigración española a Argelia* (Mariano Arribas Palau), p. 222. — « *Al-Baḥt al-ʿIlmī* » (Saïd Nejjar), p. 223. — Edmund BURKE III, *Prelude to Protectorate in Morocco. Precolonial Protest and Resistance* (Mohammed Kenbib), p. 230. — Abdelkrim GHALLAB, *Histoire du mouvement nationaliste au Maroc, de la fin de la guerre du Rif à la proclamation de l'Indépendance* (Saïd Nejjar), p. 235.

HOMMAGE
A GEORGES S. COLIN
(1893-1977)

C'est au mois de juillet 1933, à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines que j'eus affaire, pour la première fois, à M. Colin. J'étais candidat au brevet d'arabe classique. Il était l'un de mes examinateurs. J'ai gardé un très mauvais souvenir de cette rencontre. Son informateur, un Marocain de Marrakech, qui était assis près de lui, se mit, à sa demande, à me raconter une histoire de *kefta* et de *kfaiti,* que je fus, ensuite, invité à traduire, et à laquelle je n'avais strictement rien compris. J'en étais mortifié ; car j'avais travaillé et je puis assurer que je connaissais, très honnêtement, les manuels scolaires d'arabe dialectal en usage au lycée Lyautey. Je fus pris, alors, d'un doute sérieux sur la qualité de mes connaissances dans cette branche de mon programme. Il me parut évident que mon arabe dialectal était une langue délavée, sans substance, insipide ; un arabe d'écolier sans rapport avec celui que ce Marocain parlait avec une volubilité qui ajoutait à mon embarras.

Le professeur, assis sur sa chaise, me parut grand de taille. Il avait le teint clair. Son accent français n'était pas celui des Français d'Afrique du Nord. L'expression de son visage était toute de froideur et de réserve. Il se détendit, cependant quelque peu. J'en eus du moins l'impression. Il s'adressait de temps en temps à son informateur. Les deux professeurs d'arabe que j'avais connus, au cours de ma carrière de lycéen, et qui m'avaient initié aux rudiments de la langue, étaient, l'un et l'autre, des arabophones originaires d'Algérie. C'était la première fois que j'entendais un Français, issu d'un terroir de France, s'exprimer en arabe avec une sûreté qui fut pour moi une découverte. Il me posa quelques questions, essaya de m'aider. Finalement, il me fit signe de me retirer. Fort heureu-

sement mes connaissances des autres matières du programme étaient mieux assurées.

Quand, quelques mois après cette aventure, je commençai à fréquenter l'Institut des Hautes Etudes, c'était avec la plus grande discrétion que je choisissais une chaise dans la salle de cours de M. Colin. Mes occupations professionnelles me laissaient, d'ailleurs, peu de loisir dans l'après-midi. Aussi, ces occasions étaient-elles rares et je le regrettais. Certains de mes collègues qui, plus favorisés que moi, avaient la libre disposition de leur temps, me disaient :

— Il sait tout !

C'est exactement ce que me dit M. Brunot, dans les couloirs de l'Institut, lorsqu'il me conduisit, certain jour, du mois d'octobre 1940, vers le bureau de son collègue. J'étais, alors, en quête d'un sujet de mémoire de diplôme d'études supérieures. Je trouvai M. Colin tout occupé à ses lectures. Il y avait partout des livres ouverts, des fiches, des dossiers. On ne saurait dire qu'il eût le souci de s'entourer de belles choses, ou qu'il prît soin de son confort. Rien de plus ordinaire que cette table de travail, ces étagères de bois blanc, ces deux ou trois chaises qui composaient l'ameublement de son bureau. M. Colin ne m'avait jamais remarqué au cours de mes études. Il m'invita aimablement à m'asseoir et me posa quelques questions. Il aimait à parler en portant son regard devant lui, la tête légèrement penchée ; puis il se tournait vers son interlocuteur pour l'écouter.

— J'ai là un livre, me dit-il, publié par un réformateur marocain. Il s'agit d'un roman, d'une sorte d'affabulation dont l'auteur se sert, pour brosser une sombre peinture de la société musulmane. Ce peut être intéressant. Je l'ai maintes fois présenté à des étudiants. Aucun n'en a voulu.

Il me tendit le livre qu'il me pria de garder. M. Colin savait donner. Plus tard quand j'eus franchi la barre, je découvris un maître pour qui, comme on l'a déjà dit, l'enseignement est amour. Manuscrits, notes personnelles, livres, il offrait de tout cela, ce qu'il jugeait bon d'offrir. Il prêtait, mais ne réclamait plus rien.

Ce sujet de mémoire me plaisait. Il m'eût déplu que je l'aurais quand même accepté. Lorsque je revins le voir, quelques mois après, pour le

consulter sur certaines questions qui m'embarrassaient et pour lui exposer mon plan de travail, il m'écouta en silence sans m'interrompre, car il possédait aussi le mérite de savoir écouter et il me déclara laconiquement :

— C'est bien, vous avez compris. Continuez.

L'entretien fut bref. J'allai faire part à M. Brunot du résultat de ma consultation. J'étais assez déconfit. M. Brunot me reçut cordialement, comme à son ordinaire. M'ayant entendu, il garda un instant le silence, les doigts dans sa belle barbe blanche, et me dit enfin :

— Il vous a dit : « c'est bien » ?

— Oui, lui répondis-je, tout troublé par cette question.

— Alors, allez-y ! Vous êtes bien parti, vous pouvez continuer. Ayez confiance !

Je profitai de cette occasion pour lui dire tout le regret que j'éprouvais de ne pouvoir poursuivre ma tâche sous la direcion de M. Colin.

— Vous pourrez toujours le consulter, me dit-il ; il vous faudra, cependant, vous adresser à un professeur de la Faculté des Lettres d'Alger qui sera le rapporteur de votre mémoire.

Avec cette exquise complaisance et ce discret désir d'aider qui étaient l'une des marques de son caractère, M. Brunot compléta les informations que je possédais déjà sur la position administrative de son collègue. M. Colin était diplômé de l'Ecole des Langues orientales vivantes de Paris et mis par le ministère des Affaires étrangères français à la disposition du Maroc pour y accomplir une mission de chercheur. Pour l'instant, — nous étions en 1940 —, il était consul général.

Après un séjour dans la région de Taza, où il avait exercé des fonctions d'interprète, entre les années 1918 et 1919, il avait fait un séjour de deux ans au Caire, à l'Institut français d'Archéologie orientale ; puis il était revenu, à la fin de 1921, au Maroc. Il avait dû, comme beaucoup d'autres, éprouver une grande attirance pour ce pays qui, bien qu'aux portes de l'Europe occidentale, avait su, miraculeusement, préserver son identité.

Les études d'arabe, au Maroc, la chaire d'arabe maghrébin dont il était titulaire à l'Ecole des Langues orientales à Paris, voilà toute sa vie ;

une vie simple, linéaire, qui devait s'achever le 25 janvier 1977. — Vous êtes Franc-Comtois, lui dis-je, un jour, au cours d'un déjeuner — c'était l'époque où je préparais le concours d'agrégation et où je le rencontrais fréquemment — ; vous êtes né dans un petit chef-lieu de canton du Jura. D'où vous vient cette vocation d'orientaliste qui vous détache de votre carrière de diplomate ?

Ma curiosité était ancienne. Jamais les circonstances ne m'avaient paru plus favorables pour la satisfaire. M. Colin sentait, peut-être toute la sympathie qui l'inspirait. Il allait devoir, cependant, nous faire une confidence et nous ouvrir son cœur. Ce n'était pas si facile. Pourtant, sans aucune réticence, et avec une spontanéité que seule une grande camaraderie peut inspirer, il accepta de nous répondre. Il avait, toujours ressenti, expliqua-t-il, un attrait singulier pour les pays exotiques. Or voilà que le sort lui met en main un manuel de chinois qui le fait tant rêver, qu'il conçoit le projet de partir un jour en Extrême-Orient. Madame Colin s'émeut d'abord, puis elle s'affole. Un grand trouble s'empare de la famille. Le jeune Colin voit sa mère éplorée. Un débat s'ouvre. Finalement le collégien renonce à l'aventure. Avait-il prévu cette réaction ? On en arrive à un compromis. D'accord, pour les langues orientales. Non, à tout jamais pour la Chine. Oui, pour les pays d'Afrique du Nord et même pour l'Egypte. Mais pas plus loin.

— Je m'étais modéré, nous dit-il, en conclusion, parce que je ne pouvais supporter l'idée de faire de la peine à ma mère.

Le champ était suffisamment vaste, le moment propice. Au début de l'année 1920 l'Institut des Hautes Etudes marocaines était né. Il allait publier un bulletin qui prendrait le nom d'*Hespéris*. Louis Brunot fait connaître au Maroc le jeune chercheur, par les comptes rendus qu'il publie dans *Hespéris*, de ses deux premiers articles. Le premier est intitulé : *Notes de dialectologie arabe* (Technologie de la batellerie du Nil) ; le second : *Notes sur le parler arabe de la région de Taza*. C'est dans le *Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale* qu'avaient paru ces deux notes. Par la suite, c'est surtout *Hespéris, les Archives Marocaines, l'Encyclopédie de l'Islam*, la *Collection des Textes arabes publiés par l'Institut des Hautes Etudes marocaines* qui allaient bénéficier du talent et de l'érudition de G.S. Colin.

Les *Notes*, les *Etymologies*, les petites monographies, les articles brefs et précis, les communications d'une ou deux pages dont il parsème *Hespéris* dénotent, chez leur auteur, un goût très vif pour la lexicographie. Durant toute sa carrière, G.S. Colin, comme W. Marçais, comme le firent autrefois les lexicographes arabes, comme le firent Malherbe et Vaugelas pour leur langue, va se consacrer à la cueillette des mots. Il va, lui, aussi « épier le langage » pour « en recueillir toutes les variations et les coucher par écrit ».

Cependant l'étude d'une langue, à partir de ses divers parlers et de sa forme écrite, se fonde sur l'usage (*samāʿ*). Reste à définir l'usage. Celui de la *ḫāṣṣa*, ou celui de la *ʿāmma* ? C'est-à-dire celui des classes distinguées ou celui des classes dites vulgaires. Le problème s'est posé dans toutes les sociétés. Le savant polygraphe Varron (116-26 av. J.C.), Platon l'aristocrate, admettaient que le peuple est le seul maître en matière de langage. Voltaire, lui aussi l'admettait, tout en le déplorant. Les deux maîtres de la langue française, Malherbe et Vaugelas, semblent s'être divisés sur la question. Le premier renvoyait volontiers, pour l'usage, aux crocheteurs du Port-au-Foin, alors que le second proclamait que « le peuple n'est le maître que du mauvais langage ». G.S. Colin s'en tient aux faits. Les mots c'est la vie. La vie c'est le mouvement. Les formes grammaticales constituent le bastion solide qui enracine la langue et en sauvegarde l'identité. Mais les mots, qui sont le support de la pensée, enregistrent, eux, toutes les palpitations de la vie d'un peuple. Ils naissent, croissent, s'étiolent, se transforment. Leur plasticité est considérable. Ils sont l'histoire, les institutions, la religion, la philosophie, la morale, la poésie, le travail, les arts, les sciences. Par eux, on arrive aux choses, des plus chétives aux plus élevées, des plus triviales aux plus nobles.

En fait, les dialectologues modernes de l'arabe ne font que continuer les travaux des lexicographes arabes. Comme ces derniers ils ont dressé les cartes de géographie linguistique. Ils s'en vont, comme le faisaient al-Ḫalīl, al-Kisā'ī et tant d'autres, écouter parler les gens des tribus, des villes. Ils s'attachent des informateurs choisis pour leur connaissance du terroir, des traditions locales, des contes populaires, des poèmes, des chants, des proverbes. Toutefois, leur inventaire n'est pas discriminatoire. Tandis que les lexicographes arabes — qui ne pouvaient pas ne pas être

des dialectologues — éliminaient tout ce qui leur paraissait ne pouvoir entrer dans le lexique de la langue noble, nos dialectologues, au contraire, recensent le matériel sonore de toutes les langues arabes, procurant, ainsi, aux historiens de la langue arabe et des langues sémitiques, en général, les éléments dont ils auront besoin pour bâtir leurs synthèses.

En ce sens, on peut dire que le grand dictionnaire d'arabe marocain confectionné par G.S. Colin, lorsqu'il sera publié — si Dieu veut — fera de lui un authentique lexicographe arabe.

De plus, ayant le sens de l'unité de la langue, comme l'avaient les anciens Arabes et comme le ressentent, à notre époque, les peuples arabophones, il s'intéressait à toutes les formes de l'arabe. Son savoir englobait les dialectes, l'arabe andalou du XV[e] siècle, l'arabe classique. Ses connaissances lui permettaient d'aborder tous les sujets : histoire, archéologie, épigraphie, ethnographie, sociologie, travail, médecine, poésie. Il voulait tout savoir. Il savait énormément de choses. Il était à l'aise partout.

Ainsi s'explique qu'il ait pu collaborer avec des spécialistes de la plus haute compétence comme E. Laoust, E. Lévi-Provençal, H.P.J. Renaud, H. Terrasse, R. Ricard. Il ne refusait, d'ailleurs, son concours à personne, pourvu que le solliciteur ait fait preuve de sa compétence. On découvrait très vite, en lui, un ami dévoué qui ouvrait sa bibliothèque, communiquait ses notes, prêtait ses manuscrits. Je crois que la forme idéale de l'enseignement, pour lui, eût été le cercle restreint d'étudiants, une *ḥalqa* de gens de bonne compagnie, bien disposé, créant par leur présence un climat studieux, amical, non exempt d'humour. M. Colin était davantage à l'aise comme étudiant, avec des étudiants, que comme professeur. Il avait un côté plaisant et facétieux. C'était un ironiste qui pouvait être, à l'occasion, agressif et même cruel, car il y a des travers et des manières d'être qu'il ne souffrait pas.

Ma préparation à l'agrégation m'offrait l'occasion de longues séances d'étude avec lui. Nous commencions à travailler vers les trois ou quatre heures de l'après-midi dans son petit bureau de l'Institut des Hautes Etudes marocaines. Vers les huit heures du soir, nous y étions encore ; surtout quand nous lisions des textes ensemble ou lorsque nous faisions

de longues incursions dans le *Muḫaṣṣaṣ* à la recherche des mots. Nous faisions des cueillettes à la manière des botanistes. M. Colin dessinait littéralement les mots sur le papier avec des gestes de collectionneur de papillons.

Ces séances étaient agrémentées de commentaires et de conversations qui débouchaient sur toute sorte de considérations au cours desquelles il lui arrivait parfois d'expliquer son personnage avec discrétion et par de brèves allusions. Il éprouvait, semble-t-il, un grand besoin de rigueur et de rectitude morale devant les choses de la vie. Il les abordait, d'ailleurs, avec un fond de timidité, et une incoercible méfiance de la société qui avaient pour effet de l'écarter de toutes les mondanités. Aussi évoluait-il dans un cercle réduit d'amis, de collègues, d'étudiants, qu'il ne cherchait pas à accroître. Quand il avait accordé sa confiance, il s'engageait totalement. Il détestait les débordements romantiques. C'était un classique. J'avais appris qu'il avait été élevé dans la foi des anabaptistes, une secte protestante qui reconnaît à l'homme le droit de recevoir le baptême en toute conscience. Cela convenait bien à son personnage. Il me parut même qu'il avait conservé des attitudes de ces courageux contestataires meurtris et persécutés.

Comme je lui proposais, un jour, de lire certain ouvrage de René Guénon, chrétien converti à l'Islamisme et qui professait des opinions sévères sur la modernité, il me confia que ses auteurs préférés étaient Epictète et Marc-Aurèle. On comprend que la doctrine stoïcienne, qui unit fraternellement dans la sagesse, un esclave et un empereur, n'était pas sans lui plaire. Elle s'ajustait, du reste, avec son mépris du luxe, son goût de la vie simple, sa défiance à l'égard des débats politiques, et elle n'était pas, enfin, en contradiction avec le puritanisme religieux qui, au sein du christianisme, a produit des homme au caractère fort, au comportement de stoïcien.

Mais le trait dominant de son caractère était une espèce de volontarisme qui le maintenait dans la voie de toutes les fidélités. Il a toute sa vie, noblement servi la langue arabe ; il a publié dans *Hespéris* une cinquantaine d'articles et de comptes rendus. Il était resté fidèle au Maroc et au peuple marocain. Il en avait scruté l'histoire ; il connaissait ses parlers, sa vie quotidienne. Il avait conservé le souvenir de ces tribus fières, belli-

queuses, indomptées qu'il avait connues autrefois, dans la région de Taza, et il éprouvait une tendresse souriante pour ces petits santons musulmans qui avaient contribué à forger une âme au vieux Maroc.

Enfin il a choisi de mourir dans la foi catholique en souvenir de sa mère qu'il vénérait, et décidé de faire don de son corps aux chercheurs de la Faculté de médecine.

Lorsque le 25 janvier 1977, le šaiḫ Colin — comme nous l'appelions familièrement — a quitté la vie, il ne lui restait plus rien à donner.

رحمه الله

Adolphe FAURE

LA CARRIERE OFFICIELLE DE GEORGES COLIN

COLIN (Georges, Séraphin). Consul général et orientaliste.

— né le 4 janvier 1893 à Champagnole (Jura) de Jean Colin, originaire du Doubs, et d'Anna Monnier ;

— diplômes : Baccalauréat ès lettres, diplôme de l'Ecole des Langues O.V. (arabe littéral, arabe oriental, persan, turc, abyssin et malais) et diplôme d'arabe de l'Institut des Hautes Etudes marocaines ;

— élève-drogman hors cadres, à la disposition du Ministère de l'Instruction publique, 1er décembre 1919 ;

— de novembre 1919 à novembre 1921 : membre de l'Institut d'Archéologie orientale du Caire ;

— élève-drogman h.c., à la disposition du gouvernement chérifien, adjoint au chef de la Section sociologique de Tanger, 18 octobre 1921 ;

— drogman, 5 avril 1925 ;

— chargé de cours d'arabe moderne à l'Institut des Hautes Etudes marocaines de Rabat ; détaché à l'I.H.E.M., 1er juin 1926 ;

— nommé Professeur titulaire de la chaire d'arabe maghrébin de l'Ecole des Langues O.V., 17 novembre 1927 ;

— 1er drogman, hors cadres, 20 janvier 1930 ;

— secrétaire-interprète d'Orient de 1re cl., 27 novembre 1930 ;

— chevalier de la Légion d'honneur, 1931 ;

— a continué sa carrière consulaire, hors cadres, avec détachement renouvelé tous les 5 ans jusqu'en 1957 :
  . Consul de 2e classe, 10 octobre 1936
  . Consul de 1re classe, 10 août 1939
  . Consul général de 2e classe, 26 août 1940
  . Pendant la guerre du Rif, a géré le Consulat de France à Tétouan ;

— officier de la Légion d'honneur, 25 mars 1949 ;

— conseiller d'Orient, 1er échelon, 17 janvier 1952 ;

— réintégré le 27 janvier 1957 dans les cadres du Département pour faire valoir ses droits à la retraite.

Décédé le 25 janvier 1977.

Mukhaṣṣaṣ, XII, p. 256-261

صانع artisan, manuel

إسكاف + ʾuskūf, saiKaf

تِلْم = صائغ صوّاغ صيّاغ

قَيْن = a) forgeron b) tout artisan # al-qayūn = Banū-l-ʾAsad

جِنثيّ = 1) حدّاد 2) زرّاد

هالِكيّ = مدّاد

صَيقَل = fourbisseur

تَهاميّ = نجّار

مِطْرَقة marteau, maillet

كِير : outre à souffler // حِمّالج

عَلاة : enclume

نجّاد batteur de lame

زرّاد = سرّاد

دَرّاع

هاجريّ = maçon

مِطْمَر = fil d'aplomb (= farsan نَشز

مِطمار = fam. زِيبَج

عَتَلة

بَيْرَم | مِنْشار // نجّار

Filage

قَصّار

حائك (نسّاج) نَوْل - مِنْوال + حَقّة - نيرة

صَنْعَفيّ - بَيْطار

LES DERNIERES FONCTIONS DE GEORGES COLIN AU MAROC

ETAT D'AVANCEMENT DE SON *DICTIONNAIRE DE L'ARABE MAROCAIN*

— I —

EN GUISE DE MISE AU POINT

C'est avec beaucoup de surprise et de peine que j'ai appris par la chronique nécrologique consacrée par « Arabica » (tome XXIV, 1977, fascicule 3, p. 230) à G.S. Colin que ce grand savant, qui avait passé son existence en étroite communion avec la langue et la civilisation marocaines et qui leur avait consacré les dernières années de sa vie, avait quelques motifs de rancœur à l'égard d'un pays qu'il aimait tant.

« L'extraordinaire documentation lexicale » dont parle l'auteur de la chronique avait été conservée dans les archives de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, devenu la Faculté des Lettres de Rabat, où le professeur Colin l'avait laissée, *négligemment,* comme il l'a reconnu devant moi, lors de son départ peu après l'indépendance.

Quand il revint au Maroc, vers la fin de sa vie, sur la demande de Mohammed El Fasi et de moi-même, pour continuer son œuvre à l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation que je dirige, ses documents lui avaient été restitués et toutes facilités lui avaient été accordées pour en faire ce que bon lui semblait.

Mais il a voulu continuer son travail au Maroc et pour le Maroc, comme il l'a souvent répété.

Je l'ai pressé de rassembler les éléments d'une introduction à ce qui devait être, et sera, avec l'aide de Dieu, le Dictionnaire Colin d'arabe marocain. Il avait toute latitude au cours de ses déplacements entre la France et le Maroc pour disposer de tous ses documents comme il lui plaisait. Au moindre mot qu'il m'en aurait touché, il aurait pu tout emporter. Ne l'avais-je pas moi-même aidé à faire les transferts des documents dont il avait besoin de Rabat à Paris lors de mes missions à l'étranger ?

Il n'a jamais, au grand jamais, exprimé le désir de « rapatrier » son œuvre qu'il m'avait confié le soin de mener à bien au cas où il ne pourrait le faire. Conscient de l'immensité de la tâche et du temps qu'elle demanderait, il m'avait suggéré de recruter M. Bouvier, « seul capable », disait-il, « de continuer le travail à ma place ». Malheureusement M. Bouvier ne put venir à l'Institut. C'est alors qu'il me conseilla de faire appel à l'aide du C.N.R.S.

Quelle que puisse être l'origine des propos tenus dans la chronique d' « Arabica », et l'on ne peut exclure l'amertume et les regrets provoqués par la maladie, je demeure convaincu que le Maroc était la patrie de cœur de Georges Colin et qu'il considérait avoir laissé son héritage intellectuel en des mains sûres.

Ahmed LAKHDAR-GHAZAL

— II —

LE RETOUR

En 1927, Georges Colin fut nommé professeur d'arabe maghrébin à l'Ecole des Langues orientales et pendant toute sa carrière d'enseignant qui dura jusqu'à la retraite, il fut partagé entre Paris et Rabat où il exerça à l'Institut des Hautes Etudes marocaines, transformé en Faculté des Lettres après l'indépendance.

En avril 1961, il fut invité à participer au 1er Congrès de l'Arabisation au cours duquel Mohammed El Fasi, Recteur de l'Université Mohammed V, lui proposa de revenir au Maroc pour y poursuivre ses travaux sur la dialectologie marocaine et achever son lexique.

En juillet 1963, mis à la retraite, Georges Colin écrit une lettre au Recteur pour répondre à cette proposition en sollicitant un poste au Maroc. Il y fait état des domaines auxquels il a consacré ses études marocaines. A côté de la dialectologie arabe, il s'est particulièrement attaché à la géographie historique, à l'histoire des institutions, à l'onomastique (anthroponymie et toponymie) et à la numismatique. Il propose dans sa lettre de participer à la collecte de textes du folklore marocain ou à la formation de jeunes chartistes. A l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation, je pourrais, écrit-il « aider à l'élaboration de glossaires pratiques du type « dites ... ne dites pas » destinés à faciliter le passage de l'arabe marocain à l'arabe classique ».

A cette époque, le directeur de cet institut (appelé aussi Centre national pour l'Arabisation pendant une certaine période), Abdelaziz Benabdallah, fut hautement intéressé par les compétences du professeur. Il écrivit au ministre de l'Education nationale pour lui faire part de son désir de recruter Georges Colin, et à l'intéressé pour lui faire savoir qu'il souhaitait sa collaboration. Toutefois des difficultés d'ordre matériel surgirent en raison de l'âge du professeur. Malgré le désir mutuel de Georges Colin et des autorités marocaines concernées, de coopérer, la question matérielle ne put être résolue de manière satisfaisante.

Le professeur Lakhdar-Ghazal, alors secrétaire général de l'Université Mohammed V, fut tenu au courant de ces tentatives de recrutement. En 1970, il fut nommé secrétaire général du ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles et de l'Enseignement originel dont le ministre était Mohammed El Fasi. Avec l'approbation du Ministre, des démarches furent entreprises pour solliciter à nouveau le retour de Georges Colin. Le désir de ce dernier de revenir dans un pays qu'il aimait s'étant heurté une première fois à des difficultés matérielles, il fallait trouver une solution à ce problème. Contournant les obstacles qu'opposait la réglementation en vigueur, le Ministre et son Secrétaire général offrirent à Georges Colin un poste d'inspecteur des monuments historiques. Un accord tacite lui permettait de venir six mois au Maroc et l'autorisait à rester les six autres mois en France. Le professeur Colin accepta cette proposition.

Il vient donc à Rabat et s'installe à l'hôtel Terminus où il séjournera à chacun de ses voyages au Maroc.

Dès que G. Colin fut installé au Maroc, le professeur Lakhdar-Ghazal s'occupa de la récupération de ses affaires qui avaient été entreposées dans les caves de l'ex-Institut des Hautes Etudes marocaines, devenu la Faculté des Lettres. Après une absence de plusieurs années, Georges Colin fut très heureux de tout retrouver : ouvrages divers, manuscrits, objets historiques dont des pièces de monnaie, fichiers. La restitution des affaires ne se fit pas sans quelques frictions entre la Faculté des Lettres et l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation dont le professeur Lakhdar-Ghazal était le directeur, car tous deux étaient intéressés par les documents retrouvés et par la compétence de leur propriétaire. Finalement le professeur Lakhdar-Ghazal, soutenu par M. Mohammed El Fasi, obtint gain de cause. Comme il n'y avait plus de dialectologie à la Faculté des Lettres et qu'on n'y conduisait plus aucune recherche de cette espèce, il convenait mieux que les travaux soient poursuivis dans le cadre des Affaires culturelles dont relevait à l'époque l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation. Grâce à l'intervention du professeur Lakhdar-Ghazal, Georges Colin put récupérer ses affaires, passer plusieurs mois par an au Maroc et poursuivre les recherches linguistiques qui le passionnaient.

Paris, 14 Juin 69. A partir du 20 Juin, mon adresse sera: Hotel du Levant, à 25-Pont-les-Moulins (Doubs) la cabine téléphonique est à l'Hotel.

Cher Ami.

En même temps que ces mots, je mets à la poste, en recommandé, la lettre destinée au Ministre de l'Enseignement supérieur

Je vous suis vivement reconnaissant de toute la peine que vous prenez pour récupérer ma documentation.

Si vous y parvenez, veuillez faire ranger les dossiers dans l'armoire, avec les boites à fiches Quant aux livres, il suffira de les empiler provisoirement sur des tables. Veuillez aussi penser à l'étanchéité de la terrasse.

Bien cordialement vôtre Ygl Colin

Le professeur Colin vendit une partie de ses livres à l'I.E.R.A. Quant au fichier dans lequel il rassemblait des éléments pour le dictionnaire d'arabe marocain, il a toujours répété qu'il s'agissait d'un travail appartenant au Maroc et a donc refusé d'en percevoir une rémunération. C'est d'ailleurs à compléter et à parfaire ce fichier que le professeur a consacré ses quinze dernières années. Il en était heureux et n'a cessé dans les lettres qu'il adressait au professeur Lakhdar-Ghazal de témoigner sa gratitude : « C'est avec un vif plaisir que j'envisage de retourner avec ma femme dans ce Maroc que j'aime tant et tout spécialement à votre Institut où j'ai trouvé grâce à vous un milieu de travail si sympathique. » (Extrait de la lettre du 12 février 1974.)

Il recevait de nombreux chercheurs venus le consulter, répondait avec précision et compétence à des questions qui se posaient dans certaines sections de l'Institut et fournissait des renseignements d'ordre étymologique très précieux.

Pendant les six mois qu'il passait en France, Georges Colin donnait des cours aux agrégatifs et travaillait aussi sa dialectologie marocaine. Ainsi l'été 1971 a été employé au dépouillement de la collection « Hespéris » et des « Archives marocaines et berbères » pour le dictionnaire et le

Paris, 2 Mars 76

Monsieur le Directeur et cher Ami.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'honneur de vous retourner, avec avis de réception signé, une lettre du Ministre de l'Enseignement supérieur m'avisant que mon contrat prendrait fin le 1er Octobre 76.

Je vous avoue que cette date m'a surpris et je pense qu'il y eu erreur. Voudriez-vous avoir la bonté de me préciser ma situation actuelle vis-à-vis de votre institut ?

fichier de géographie, comme en fait foi une lettre adressée au professeur Lakhdar-Ghazal pendant les vacances.

Malheureusement il commença à avoir des défaillances de santé qui l'obligèrent à des traitements assez longs. Ses séjours au Maroc furent perturbés puis écourtés. Il dut même subir une intervention chirurgicale à l'âge de 82 ans. Le professeur Lakhdar-Ghazal veillait au renouvellement de son contrat en exploitant des certificats médicaux et en lui confiant des missions en France lorsque ses séjours marocains étaient trop brefs.

Ainsi, jusqu'aux toutes dernières années de sa vie, Georges Colin s'intéressa-t-il au Maroc, en faisant jour après jour des recherches minutieuses et des analyses qu'il était seul spécialisé à conduire. Ni l'âge, ni la maladie n'atténuèrent son ardeur. Son ambition était encore grande, à 83 ans, lorsqu'on lui annonça le non renouvellement de son contrat. Une année après, il devait succomber à la maladie.

En 1976, ne devant plus revenir à l'Institut, il proposa au professeur Lakhdar-Ghazal, au cas où la section de dialectologie en aurait besoin, la coopération du C.N.R.S., en la personne de David Cohen, pour la poursuite et la publication de son dictionnaire. Dès que l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation sera installé dans ses nouveaux locaux et aura procédé à sa restructuration, le professeur Lakhdar-Ghazal entend donner suite à ce projet.

Zakia IRAQUI

Institut d'Etudes et de Recherches
pour l'Arabisation

— III —

LE DICTIONNAIRE ARABE-FRANÇAIS DE G.S. COLIN

INTRODUCTION

Pendant son séjour à l'I.E.R.A., le professeur Colin s'est principalement attaché à achever la mise sur fiches des notes qu'il avait accumulées pour le dictionnaire. Il s'agit d'un amas considérable de vieux cahiers, de petits et grands carnets, de bloc-notes, de feuilles de couleur, format et nature très variés. Ici, c'est une addition de café ou de restaurant qui lui a servi à recueillir telle ou telle information. Là, au dos d'une quittance d'eau ou d'électricité, est hâtivement enregistrée une expression, un terme que quelque locuteur a pu prononcer. Nous sentons, en examinant cette matière première du dictionnaire, la passion, la soif, l'avidité avec lesquelles le professeur devait écouter ses interlocuteurs et fixer sur n'importe quel bout de papier les éléments qui l'intéressaient. Aujourd'hui, tous les dépouillements effectués par G.S. Colin jusqu'à juin 1975 sont mis sur fiches et le dictionnaire se présente sous la forme d'un énorme fichier.

1. DESCRIPTION DU FICHIER

1.1. Aperçu général

Le fichier du professeur Colin est constitué d'environ 60 000 fiches cartonnées de format $6 \times 7{,}5$ cm, parfois écrites recto-verso. L'aspect plus ou moins défraîchi du carton et de l'encre utilisés révèle la durée du travail. Commencé en 1921, le fichier a été constamment enrichi par la suite. Rangées par ordre alphabétique arabe oriental dans des boîtes, les fiches contiennent des mots ou expressions en arabe dialectal marocain de la région nord-ouest du pays (Tanger, Rabat, Fès) que le professeur a recueillis de 1921 à 1975.

Ces éléments linguistiques sont traités de façon très inégale selon la forme de leur signifiant, leur richesse sémantique ou les notions qu'ils

véhiculent. Il n'y a pas un mode de traitement unique pour tous les mots. Il s'agit de rendre en français la substance d'une autre langue et les contenus des fiches sont, suivant les cas, des traductions fines et précises, des définitions détaillées ou des gloses à mi-chemin de la définition et de la traduction. Parfois le respect du sens ou de l'expression arabe l'emporte sur le travail de la forme et il en résulte des lambeaux de phrases notant un tour syntaxique de la langue source ou des traductions littérales incorrectes en français.

Le fichier n'est pas normalisé ; les notes ne peuvent être dans l'état actuel envoyées telles quelles à la publication. Il faut, sans rien sacrifier du travail du professeur, s'attacher à la rédaction et entreprendre tout un travail technique de renvois, de codes et d'abréviations. Cependant si la microstructure (ensemble des articles) nécessite encore des analyses lexicographiques, la macrostructure, plus couramment nommée nomenclature (ensemble des entrées) est à peu près complète.

1.2. Nomenclature

1.2.1. Nature de la nomenclature

Elle contient l'ensemble du vocabulaire citadin avec un foisonnement d'exemples, de locutions, de proverbes se rapportant aux termes analysés. Le vocabulaire des choses de la campagne est également représenté. L'aspect linguistique du dictionnaire est indissociable de l'aspect encyclopédique sous-jacent puisqu'à travers le lexique étudié, nous avons une description précise et détaillée d'objets, de concepts, d'outils et de techniques de la vie courante. Les vocabulaires spéciaux sont aussi pris en considération avec des termes relatifs à la botanique, à la zoologie, à la numismatique, aux métiers, à la vie civique et religieuse. Le dictionnaire ainsi conçu est un ouvrage de référence, un document scientifique. Par l'organisation de son contenu, il s'adresse à des arabisants connaissant bien la morphologie arabe.

1.2.2. Organisation de la nomenclature

La nomenclature présente une triple structure : les racines, les mots dérivés et les articles. Le classement par racines forme le plan de l'ouvrage : *teṭyāṛo* est à chercher sous طير, *mejḍūb* sous جذب.

A l'intérieur d'une même racine formelle, on distingue des séries d'origine ou de valeur sémantique différente (ex. : برد : idée de froid, idée de limer, idée de poudre...).

Autour de chaque racine sont regroupés les termes de la même famille. Les dérivés sont soumis à un ordre de sous-classement. Les verbes répondent au système classique des 10 formes verbales :

Verbe nu	*fᶜel*	فْعـلْ	فَعَـلَ
I, IV	*fᶜel*	فْعـلْ	أفْعَـلَ
II	*feᶜᶜel*	فـعّـلْ	فَعَّـلَ
III	*fāᶜel*	فاعـلْ	فاعِـل
V	*tfeᶜᶜel*	تْفعّـلْ	تفَعَّـلَ
VI	*tfāᶜel*	تْفـاعلْ	تفاعل
VII	*nefᶜel*	نْفْعـلْ	إنْفَـعَـلَ
VIII	*ftāᶜel*	فْتعـلْ	إفْتَـعَـلَ
VIII (dialectale)	*ttefᶜel*	تّفْعـلْ	
IX (dialectale)	*fᶜāl*	فعالْ	إفْعَـلّ
X	*stefᶜel*	سْتفْعـلْ	
	tsefᶜel	تسفْعـلْ	إسْتَـفْعَـل
	ssefᶜel	سّفْعـلْ	

C'est, en gros, le principe des dictionnaires arabe-français traditionnels avec quelques adaptations à la morphologie dialectale marocaine. Les verbes en premier, du verbe nu à la forme dérivée la plus complexe, puis les substantifs, etc. selon le même principe.

1.3. Article (nous nommerons article l'ensemble des fiches qui traitent d'un même mot)

Parallèlement à l'ensemble des entrées-racines et des entrées-mots, se dégage l'ensemble des articles avec une organisation interne propre.

1.3.1. Présentation de l'article

Deux systèmes de transcription sont utilisés dans des fonctions différentes. La transcription arabe sert à noter les entrées-racines et les entrées-mots apportant ainsi des informations d'ordre étymologique.

La transcription latine rend compte de toutes les autres informations : prononciation précise des entrées, pluriels, exemples, locutions, proverbes, etc.

1.3.2. Organisation de l'article

L'apport est inégal selon les mots :

a) Pour le traitement des substantifs, la démarche générale est la suivante :

— entrée avec sa transcription phonétique dans la plupart des cas ;
— traduction quand c'est possible ;
— sinon glose ou longue définition ;
— emplois contextuels du mot ;
— emplois figés du mot.

Dans quelques cas :

— étymologie ;
— catégorie grammaticale ;
— autres sens.

Exemple : بـاس

— traduction : malfaisance, nuisance, nocivité ;
— glose : mal causé par une influence maléfique, d'origine surnaturelle, magique ;
— 26 cas d'emploi du mot, dont des expressions stéréotypées :

lah-lā iwwurīk bās
lā bās ʿlēk

Il s'agit d'un mot abstrait et les multiples cas d'emploi illustrent les nuances de sens.

Autre exemple : جراف mot concret ayant plusieurs sens.

— 1re fiche : sorte de rateau plein à lame métallique pour racler la boue des écuries.

— 2e fiche : ratissoire à lame de fer en demi-cercle (sorte houe à long manche) - représentation de l'objet.

— 3e fiche : grand filet pour transporter « *tben* » sur bête de somme.

— 4e fiche : filet pour transporter sur mulet.

— 5e fiche : senne, filet que l'on traîne pour la pêche en rivière.

La première et la deuxième fiches peuvent être regroupées ainsi que la troisième et la quatrième.

b) Traitement des verbes

Démarche générale :

— sens général ;

— sens différents selon les compléments, avec différents exemples-phrases pour illustrer.

Parfois le sens général ne peut être dégagé et il existe une fiche pour chaque type de complément.

Exemple : حصر

Le sens général seul est absent. Plusieurs fiches figurent pour illustrer les différents compléments : monture, passage, visiteur, etc.

c) Traitement des mots grammaticaux

102 fiches contiennent des emplois contextuels du mot : ما ,

140 fiches pour l'élément grammatical : على ,

Ce type de mots est présenté sous forme d'un nombre considérable d'exemples où l'élément considéré est employé.

1.3.3. Information contenue dans les fiches

a) Aspect encyclopédique

Le fichier présente un aspect encyclopédique et apporte de nombreux renseignements sur divers plans : social, économique, religieux, géogra-

phique, historique, et autres. Des définitions détaillées révèlent une profonde connaissance des réalités marocaines et reflètent l'histoire de la civilisation marocaine.

Apport socio-culturel : exemples :

— gros boyau de kefta, épicé, séché au soleil et mis de côté pour l'Achour. بوبانيط

— jeu d'enfants : l'un a dans sa main fermée un certain nombre de petites pierres, pois-chiches, noyaux, dattes et demande à l'autre : *bašnek,* l'autre répond *bej-jūj* ou *bel-fard* : « en nombre pair ou impair ». بشنك

Apport socio-historique : exemples :

— population accusée d'hérésie qui vit dispersée chez les Ulad ʿisa, entre Sebou et Ouargha. بضاضوة

— nom d'une région de la Cyrénaïque dont la traversée était particulièrement redoutée par les pèlerins marocains à cause de ses déserts et de son insécurité. برق

b) Aspect étymologique

Des informations sont parfois données sur le plan diachronique puisque l'auteur indique l'origine arabe ou étrangère de certains mots.

— *cribellum,* latin, prononcé *cribellu,* passé anciennement en arabe classique, sans doute par l'intermédiaire de l'araméen. *Cribellu* est passé directement dans les parlers maghrébins sous la forme *kerballo.* غربال

— mots espagnols :

škwādṛa شكوادرة

équerre de maçon. Espagnol : escuadra

škerfīna شكرفينة

râpe. Espagnol : escofina.

— mots berbères :

cale pour coincer, bloquer un joint. Berbère : *āvrez* : talon. ورز

fils de la chaîne que l'on coupe quand la pièce de tissu est achevée. Berbère : *iġersān.* غرسان

c) Aspect géographique

Dans l'ensemble du fichier apparaît un souci de noter la région où le terme est employé. Parfois il existe une différence de prononciation entre deux villes comme par exemple entre Fès et Kénitra :

— maillet de bois F : ميجب
K : ميجم

Dans d'autres cas, la différence est d'ordre sémantique :

— TN (Tanger) babouche fine et élégante à semelle mince portée par les gens chics سريكسي
— R (Rabat) babouche grossière faite pour l'exportation ou à l'usage de ceux qui ont à faire de longues marches.

1.3.4. Relation article/entrée

L'entrée et les emplois contextuels du mot sont en arabe et le corps de l'article est en français. Le passage de l'arabe au français se fait de façon différente selon les termes analysés. Dans les cas d'équivalence entre les deux langues, des traductions adéquates existent, composées d'un mot simple ou d'un syntagme nominal.

Exemples :

— vrille بريمة
— mauve sauvage. بقولة

Dans les cas de réalités spécifiquement marocaines ou musulmanes ou de notions qui n'ont pas d'équivalent propre en français, les traductions sont plus ou moins détaillées et se transforment en gloses.

Exemple :

— aumône en céréales distribuée à la fin du Ramadan فطرة

Les définitions, quant à elles, permettent une exploration lexicale, ou un éclairage socio-culturel.

Exemple :

— mixture composée de grains de blé rôtis pilés avec du sucre, malaxés dans de l'huile avec des aromates, pour apaiser les djinns. بسيسة

Aspect étymologique, géographique, vocabulaire technique, apport sociologique, G.S. Colin semble avoir abordé tous les domaines. Quelle est en réalité la nature du dictionnaire que l'auteur a voulu composer ? Il aurait été délicat de fixer les limites d'un travail aussi vaste à partir de la simple analyse du fichier. Les tendances dégagées dans la partie descriptive ne présentent pas un caractère systématique. S'agit-il de lacunes, d'un manque de temps ou d'un choix de l'auteur ? Parmi les documents où G.S. Colin notait la matière de son dictionnaire avant la mise sur fiches, nous avons trouvé un ensemble de papiers du plus haut intérêt. En effet, ces papiers contiennent des indications concernant le projet du dictionnaire et la manière dont l'auteur en concevait la mise en œuvre.

2. NATURE ET LIMITES DU DICTIONNAIRE

2.1. Dictionnaire de l'usage contemporain, non étymologique

Installé au Maroc en 1921, professeur d'arabe moderne puis Directeur de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, G.S. Colin s'est dès cette date intéressé aux différents parlers pratiqués dans le pays. Il savait admirablement l'arabe et le berbère et pour parfaire ses connaissances de l'arabe dialectal marocain, mieux en saisir les nuances et les subtilités, il entreprit l'élaboration d'un dictionnaire où il explorerait le parler de son époque.

« Cet ouvrage est essentiellement un dictionnaire de l'usage contemporain. Son seul but est de donner le sens qu'ont actuellement les mots sous leur forme actuelle ».

G.S. Colin s'est attaché à l'analyse du vocabulaire d'une période déterminée. Il n'a pas cherché à retrouver le sens premier des termes ni à suivre leur évolution sémantique : « un dictionnaire de l'usage n'est pas un dictionnaire étymologique ». L'étymologie des mots étrangers empruntés par l'arabe et importés par lui au Maroc a déjà pu être établie et le professeur invite le lecteur à se reporter aux travaux spécialisés qui ont déjà été faits sur la question. Les emprunts effectués au cours de la

période classique sont délibérément écartés. Quant au vocabulaire du marocain ancien et moyen, l'auteur met en garde contre la difficulté d'en déterminer l'origine. « Si l'arabe classique et l'arabe marocain actuel sont suffisamment connus et facilement étudiables, nous ne savons pas grand chose du vocabulaire marocain ancien et moyen, et il y a peu de chances pour que l'avenir nous apporte beaucoup de documents sur cette question. » L'ouvrage n'est tout de même pas exempt de toute information étymologique puisqu' « à titre de curiosité » l'auteur « indique sommairement l'origine étrangère (berbère, espagnole ou turque) de certains mots proprement marocains ».

2.2. Vocabulaire courant

a) Non technique

Mais ces indications ne représentent pas l'intérêt dominant de l'auteur qui s'est plutôt consacré à l'analyse fine et détaillée du vocabulaire courant. Les termes qui expriment la quotidienneté font l'objet de longs et minutieux développements de même que les termes techniques usités dans le langage général.

Quant aux vocables très spécialisés, ceux que seul un corps de métier ou un groupe déterminé de locuteurs comprend ou prononce, ils sont écartés, pouvant faire ou ayant déjà fait l'objet de lexiques spécialisés : « dans un dictionnaire pratique, c'est le fonds usuel qui constitue la partie vraiment essentielle ; aussi n'ai-je pas hésité à laisser de côté un certain nombre de termes techniques, préférant consacrer aux mots courants les développements qu'exigeaient leurs nuances de sens multiples, les diverses constructions dans lesquelles ils peuvent figurer et les idiotismes qu'ils ont servi à former. »

b) Pas d'argot

Au même titre que les vocabulaires techniques, les argots ou langages secrets particuliers à certains milieux ne peuvent être considérés comme éléments du langage courant. Par contre, nuance l'auteur, « on a inséré beaucoup de mots ou d'expressions que certains considèrent comme triviales mais que les Marocains de toutes classes connaissent et à la rigueur utilisent ».

— Ce "Dictionnaire Pratique" voudrait mettre à la disposition des usagers :

1) les éléments courants
2) du vocabulaire commun,
3) employé dans la conversation,
4) par les marocains musulmans mâles,
5) appartenant à la population stable des villes,
6) et âgés (en 1945) de plus de quarante ans.

Dans un dict. pratique, c'est le fonds usuel qui constitue la partie vraiment essentielle. Aussi n'ai-je pas hésité à laisser de côté un certain nombre de termes techniques, préférant consacrer aux mots courants les détails qui expliqueront leurs acceptions, [illegible] les diverses acceptions de la famille à laquelle ils appartiennent et les dérivations qu'ils pouvaient être amenés à former.

c) Pas de noms propres

Comme les dictionnaires de l'usage courant de toutes les autres langues, cet ouvrage ne comporte presque pas de développement sur les noms propres de personnes et de lieux. « Je n'ai fait exception que pour ceux qui présentent un emploi particulier qui intéresse le vocabulaire courant : ceux qui figurent dans des locutions ou ceux dont l'adjectif dérivé présente un intérêt lexical ou morphologique ».

2.3. Expérience personnelle

Pour opérer la sélection du vocabulaire analysé, l'auteur se basait sur un critère solide qui est son expérience personnelle. Sa profonde connaissance du dialectal marocain lui procurait, en plus des avantages d'un arabophone, un sens critique et une part d'objectivité très précieux dans ce genre d'étude et rares chez un locuteur natif : « dans le choix des mots et des expressions à recueillir, je me suis fié à une expérience de plus de 25 ans. Pendant ce temps, j'ai été à peu près journellement en rapport avec des Marocains de toutes conditions. »

2.4. Interlocuteurs

Toutefois, aspirant à aborder tous les aspects de la vie courante, l'auteur ne pouvait par son seul vocabulaire exprimer l'ensemble des activités des Marocains. La méthode lexicographique classique consiste à dépouiller des textes pour extraire les éléments susceptibles d'être analysés. Mais tel n'est pas le cas de l'arabe marocain, langue purement orale. « Si l'arabe marocain eût été une langue écrite, si, du moins, suffisamment de contes narratifs eussent été recueillis par écrit, un dépouillement des textes m'aurait permis de combler bien des lacunes. Malheureusement, l'arabe marocain est exclusivement une langue parlée, son vocabulaire ne peut être recueilli que de la bouche des sujets parlants. »

2.5. Vocabulaire oral

Seul le vocabulaire oral présentait un intérêt pour l'auteur. Il ne retenait pas les termes qui ne figuraient que dans des textes (vocabulaire administratif, juridique, épistolaire, etc.). Par contre, des mots ou expressions empruntés à la langue classique pouvaient faire l'objet d'un article « s'ils étaient usités dans la conversation courante par les illettrés comme par les demi-lettrés (mots et locutions coraniques) ».

2.6. Vocabulaire citadin

Le vocabulaire courant oral retenu est celui qui est employé dans les villes du Maroc, exception faite pour les mots bédouins ou montagnards adoptés ou connus des citadins. Les termes sélectionnés doivent couvrir une large sphère d'emploi. Même si des indications géographiques sont mentionnées, le terme est en fait « commun à au moins deux villes ».

2.7. Vocabulaire masculin

C'est généralement un vocabulaire masculin, ce qui suppose dans l'esprit de l'auteur l'existence d'un jargon féminin dont il ne retiendra que les mots « connus et employés comme tels par les hommes ».

L'auteur résume finalement les limites de son ouvrage en six points principaux. « Ce dictionnaire pratique voudrait mettre à la disposition des usagers :

1. les éléments courants
2. du vocabulaire commun
3. employé dans la conversation
4. par des Marocains musulmans mâles
5. appartenant à la population stable des villes
6. âgés en 1945 de plus de 40 ans.

« A l'intérieur du domaine linguistique ainsi circonscrit, le choix des mots enregistrés ne manquera pas de provoquer des étonnements et des critiques ; les usagers de ce dictionnaire auront sûrement l'occasion de s'étonner à juste titre d'y trouver tel mot ou tel sens qu'ils n'ont jamais entendu alors qu'ils y chercheront en vain tel autre qui leur est familier. Mais il me fallait choisir et tout choix comporte une part d'arbitraire. »

3. PROBLEMATIQUE

Le professeur Colin a volontairement limité certains champs lexicaux et approfondi l'analyse des domaines qui l'intéressaient. La matière du dictionnaire est donc réunie. Le travail devrait porter maintenant sur

l'organisation de cette matière et sur la rédaction. Un travail technique de mise en place des codes et des abréviations est également indispensable à la confection du dictionnaire.

3.1. Organisation de la matière

3.1.1. Accès aux racines

Un système de renvois sera fait de façon à permettre un double accès aux racines :

1. A partir de l'arabe classique

Toutes les racines qui ont laissé une trace en dialectal figurent dans la nomenclature :

a) celles qui n'ont pas subi de modification, comme : دخل ، كتب ، رجع

b) celles qui, vivantes en dialectal sans modification par rapport au classique, ont également donné naissance à des racines secondaires. On trouvera à la racine originelle toutes les racines secondaires sous forme de renvois.

De la racine روح, par exemple, on sera renvoyé à : مرح ، رتح ، ريح

c) celles qui ont donné naissance à une double série de dérivés :

جبد et جذب جذب

حلس et جلس جلس

d) celles, enfin, qui se sont modifiées en dialectal. A la racine classique originelle, on trouvera un renvoi à la forme dialectale. Ainsi, il y a une entrée صدم qui renverra à زظم et زضم

2. A partir de l'arabe dialectal

Inversement de chaque racine dialectale on pourra remonter à la racine classique ou éventuellement du mot dialectal au mot classique.

A la racine جبد figurera la mention جذب

3.1.2. Classement sémantique

Il faudra séparer les racines formellement identiques et étymologiquement ou sémantiquement distinctes, vérifier le classement des mots à

l'intérieur de chaque racine et en cas de polysémie classer les sens, les locutions ou les exemples correspondant à ces définitions. Pour répondre au souci de clarté et de rigueur propres à la lexicographie, il faut établir un plan à l'intérieur des articles et essayer de le respecter pour toutes les entrées.

3.2. Travail de rédaction

Il portera essentiellement sur le français, toute la partie du travail concernant la vérification de la langue source ayant été faite minutieusement par G.S. Colin. L'élaboration du fichier s'étant poursuivie pendant plus de cinquante ans, il s'agit de notes de travail plutôt que d'une rédaction fignolée.

3.2.1. La définition

Il y a souvent pour un mot plusieurs fiches de définitions présentant des variantes plus ou moins importantes qu'il faudra refondre ou parmi lesquelles il faudra opérer un choix.

Certaines fiches, en cas de polysémie, comportent plusieurs aspects de la définition d'un mot. D'autres, au contraire, n'apportent qu'un élément complémentaire, une précision qui n'est compréhensible que si on la rattache à l'ensemble.

3.2.2. Les exemples

Certains mots ne sont pas traduits, mais leurs nuances de sens sont illustrées par des exemples divers. Il faut essayer de rassembler les éléments dispersés pour dégager la sphère sémantique du mot sous forme de définition générale.

Dans d'autres cas, au contraire, de très nombreuses traductions sont juxtaposées sans aucun exemple d'illustration.

Exemple :

— sur le champ, sans délai, immédiatement, aussitôt dit aussitôt fait, tout de suite, aussitôt, illico, sans désemparer, promptement, de but en blanc, instantanément, dare dare, incontinent, en un clin d'œil. بيه فيه

3.3 Travail de traduction

a) Dans les cas de définitions qui comportent des emprunts, s'assurer que ces derniers figurent comme entrées et sont expliqués et traduits, sinon l'article est hermétique.

Exemple :

— service des djinns, parallèle à celui des gnawa ; جيلالـة

— pas de *wird* ;

— emploient *bendir, gesba*

— n'ont pas droit à l'appellation de *ṭāṛēqa* mais à celle de *ṭāifa*

b) Les phrases à traduire sont parfois tronquées et les parties françaises n'ont pas de sens.

Exemple : *ttāmān elli jāḅet fed-dlāla* auquel elle parvint

c) Des phrases entières, de nombreuses expressions ne sont pas du tout traduites.

3.4. Travail technique

a) Transcription

Le système de transcription utilisé dans le fichier n'est pas très strict. Lors de la rédaction, il faudra s'en tenir à la série des caractères latins diacrités du type de ceux que G.S. Colin a employés dans la chrestomathie.

Des caractères arabes supplémentaires sont nécessaires pour transcrire certains sons contenus dans les mots d'origine dialectale ou étrangère.

- le g avec ses trois origines :

ڤ	ق	*begra*	بڤـرة
ڜ	ج	*gles*	جلڜ
ڴ	autre	*fzeg*	فـزڴ

- le p پ

- les emphatisées ڵ، ښ، ڕ، ز

b) Un code est nécessaire pour indiquer les dérivations du dialectal vers le classique et inversement.

c) Les catégories grammaticales et les pluriels sont parfois indiqués. Faut-il s'en tenir aux notes de G.S. Colin ou généraliser le procédé, auquel cas il faudrait compléter le système des abréviations.

d) La sémiotique typographique

Des problèmes de distinction typographique peuvent intervenir lors de la présentation définitive. On pourra distinguer les racines dialectales des racines classiques par des styles de caractères différents ou par des symboles.

CONCLUSION

Ce dictionnaire ne sera pas un dictionnaire pratique du genre du Mercier ou du Ferré. Il s'agira d'un dictionnaire scientifique, ouvrage de référence, s'adressant à des arabisants qui possèdent une connaissance de l'essentiel de la morphologie arabe.

Sur le plan linguistique, il offre des analyses lexicographiques très fines du vocabulaire marocain et permet par la nature de sa composition de saisir le lien entre l'arabe classique et l'arabe dialectal. En effet, pour sa grande majorité, le vocabulaire marocain provient de l'arabe ancien accommodé selon la phonétique marocaine. « On est même souvent surpris de retrouver vivants des mots anciens rares non usités dans la langue écrite classique et qui ne sont attestés que par les lexicographes ». Ces mots, l'auteur les a relevés et ils pourraient être remis en circulation sous leur forme classique.

Le vocabulaire de toute langue représentant l'histoire d'une civilisation, le vocabulaire marocain n'échappe pas à cette loi. Nous avons, grâce à l'exhaustivité des développements contenus dans le dictionnaire, un document-témoignage de la civilisation marocaine contemporaine. Le dictionnaire pourra ainsi satisfaire la curiosité des sociologues et historiens, et même, pense l'auteur, « rendre quelque service à ceux des arabisants

qui se consacrent à l'étude des auteurs médiévaux appartenant à l'Occident musulman en général. En effet, dès que ceux-ci traitent de sujets autres que purement littéraires : chroniqueurs, géographes, techniciens les plus divers, l'influence du milieu dialectal se fait fréquemment sentir dans leur vocabulaire comme dans leurs tournures. Les parlers citadins du Maroc constituent le moyen d'expression d'une civilisation archaïsante, héritière de celles de Cairouan, de Cordoue et de Grenade ; à ce titre et dans cet ordre d'idées, ils fournissent souvent des indications lexicologiques que l'on chercherait en vain dans les dictionnaires consacrés à l'arabe de la période classique ».

Zakia IRAQUI

Institut d'Etudes et de Recherches
pour l'Arabisation

BIBLIOGRAPHIE G. S. COLIN *

1920. — *Notes sur le parler arabe du nord de la région de Taza, in* « Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale », t. XVIII, Le Caire, 1920, pp. 33-121. (C.R. par L. Brunot *in* « Hespéris », 1921, t. I, 3e trim., p. 350.)

1921. — *Notes de dialectologie arabe (Technologie de la batellerie du Nil), in* « Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale », t. XX, Le Caire, 1921. (C.R. par L. Brunot *in* « Hespéris », 1922, t. II, 3e trim., p. 351.)

1924. — *Une nouvelle inscription arabe de Tanger, in* « Hespéris », 1924, t. IV, 1er trim., pp. 93-99.

— *Notes de dialectologie arabe : observations sur un vocabulaire maritime berbère, in* « Hespéris », 1924, 2e trim., t. IV, pp. 175-179.

1925. — *Notes sur l'origine du nom de « Mahomet », in* « Hespéris », 1925, t. V, 1er trim., p. 129.

(Le même article, sous le titre *Muḥammad-Mahomet* dans le « Bulletin de la Société de Linguistique de Paris », 1925, n° 79, p. 109.)

— *Sayyidī Aḥmad Zarruq (Un saint marocain enterré en Tripolitaine), in* « Revista della Tripolitania », anno II, n° 1, 12 pages, Roma, Tipografia del Senato, 1925.

— Traduction du *Kitab-el-istiqça li-akhbar doual el-maghreb el-aqça - Histoire du Maroc,* de En-Naciri es-Slaoui (Ahmed ben Khaled), tome II, *Les Almohades,* Paris, Geuthner, 1925. (Archives marocaines, t. XXXI.)

1926. — *Shafshawan* (Chechaoun), pp. 263-265, et *Shawiya* (Chaouiya), pp. 354-55, *in* « Encyclopédie de l'Islam », livraisons E et F, 1926.

— Traduction annotée : *El-Maqsad. Vies des saints du Rif de ᶜAbd-el-Ḥaqq el-Badisī,* Paris, Librairie ancienne H. Champion, 1926, (Archives marocaines, vol. XXVI), 254 p. (C.R. par E. Lévi Provençal, *in* « Hespéris », 1927, t. VII, 3e trim., p. 387.)

— *Etymologies magribines,* 1, *in* « Hespéris », 1926, t. VI, 1er trim., pp. 55-82.

1927. — *Etymologies magribines,* 2, *in* « Hespéris », 1927, t. VII, 1er trim., pp. 85-102.

— *Notes sur le système cryptographique du sultan Aḥmad-al-Manṣūr, in* « Hespéris », 1927, t. VII, 2e trim., pp. 221-228.

— *Sur une charte hispano-arabe de 1312, in* « Islamica », oct. 1927, pp. 363-390.

— *Sidjilmasa.* Article de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison G., 1927, pp. 419-421.

— *Spartel,* p. 512/*Ṣufruy* (Sefru), p. 523/*Sulaimān, Mawlāy abū-l-Rabīᶜ b. Muḥammad,* pp. 548-550. Articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison I, 1927.

---

* Etablie par Mme Canamas.

1928. — *Les voyelles de disjonction dans l'arabe de Grenade au* XV^e *siècle, in* « Mémorial Henri Basset », tome I, pp. 211-218, Paris, Geuthner, 1928. (Publication de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. XVII.)

— *Lamṭa,* pp. 14-15/*Lamtūna,* p. 15/*Lawata,* p. 19. Articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », tome III, livraison 37, 1928.

1929. — *Le parler berbère des Ġmāra, in* « Hespéris », 1929, t. IX, 1^er trim., pp. 43-58.

— *Tādlā,* article de « l'Encyclopédie de l'Islam », 1929, livraison K, pp. 632-633.

1930. — *Autour du Jāmaᶜ el-fna de Marrakech, in* « Hespéris », t. X, fasc. 1, 1^er trim. 1930, pp. 122-123.

— *Etymologies magribines,* 3, *in* « Hespéris », t. X, fasc. 1, 1^er trim. 1930, pp. 125-127.

— *La fausse « Plaine du Preux » des traducteurs de Léon l'Africain, in* « Hespéris », t. X, fasc. 1, 1^er trim. 1930, pp. 123-124.

— (en collab. avec Lévi-Provençal) *Maroc,* article de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison 42, 1930, pp. 325-342.

— *Mauritanica, in* « Hespéris », t. XI, fasc. 1-2, 1930, pp. 131 143. (Actes du du VII^e Congrès de l'Institut des Hautes Etudes marocaines.)

— *Notes de dialectologie arabe :*
1) *Les trois interdentales de l'arabe hispanique ;*
2) *Sur l'arabe marocain de l'époque Almohade, in* « Hespéris », t. X, 1^er trim. 1930, pp. 91-120.

— *Notes sur l'arabe d'Aragon, in* « Islamica », t. IV, fasc. 2, 1930, pp. 159-169. (C.R. par R. Blachère *in* « Hespéris », 1931, t. XII, fasc. 1, p. 136.)

— *Tīt,* p. 840/*Tīṭṭāwīn* (Tetuan), pp. 840-841, articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », tome IV, 1930.

1931. — *Un document nouveau sur l'arabe dialectal d'Occident au* XII^e *siècle, in* « Hespéris », t. XII, fasc. 1, 1931, pp. 1-32.

— *Latin hispanique : Nixum > marocain : niš, in* « Romania », oct. 1931, pp. 561-562.

— *Noms d'artisans et de commerçants à Marrakech, in* « Hespéris », t. XII, fasc. 2, 1931, pp. 229-240.

— *Quelques poètes arabes d'Occident au* XIV^e *siècle, in* « Hespéris », t. XII, fasc. 2, 1931, pp. 241-247.

— *Māssa,* pp. 453-454/*Matmata,* p. 468/*Mazagan,* pp. 485-486, articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison 44, 1931.

1931. — (en collaboration avec E. Lévi-Provençal) : *Un manuscrit hispanique de Ḥisba. Traité d'Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Abī Muḥammad as-Sakatī de Malaga sur la surveillance des corporations et la répression des fraudes en Espagne musulmane,* texte arabe publié avec une introduction, des notes linguistiques, un glossaire et une traduction française. Publication de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. XXI, Paris, Leroux, 1931.

1932. — *La noria marocaine et les machines hydrauliques dans le monde arabe, in* « Hespéris », t. XIV, fasc. 1, 1^er trim. 1932, pp. 22-60, 3 planches hors-texte et un glossaire.

— *A propos d'un manuscrit berbère* (A propos du manuscrit signalé par H. Basset dans *Essai sur la littérature des Berbères,* p. 80, note 2) *in* « Hespéris », t. XIV. fasc. 1. 1^er trim. 1932, p. 90.

— (en collaboration avec E. LAOUST) *: Le milieu indigène au Maroc : les parlers,* extrait de « Initiation au Maroc », publ. à part. Ecole du Livre, Rabat, 1932, 30 p. (Publication de l'Institut des Hautes Etudes marocaines.)

— (en collaboration avec E. LÉVI-PROVENÇAL) : *Le milieu indigène au Maroc : les habitants, in* « Initiation au Maroc », (publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines). Ecole du Livre, Rabat, 1932, tiré à part, 24 p.

— (en collaboration avec J.G. LEMOINE) : *Les anciens procédés de calcul sur les doigts en Orient et en Occident, in* « Revue des Etudes Islamiques », 1932, cahier 1, pp. 1-58, 2 planches, 27 figures et bibliographie.

— *Un texte inédit d'Ibn Bundud sur la dactylonomie,* traduction commentée *in* « Revue des Etudes Islamiques », 1932, cahier 1, pp. 59-60.

— *Mellāḥ,* pp. 523-524/*Melilla,* pp. 524-525, articles de « l'Encyclopédie de l'Islam », livraison 45, 1932.

1933. — *A propos de la multiplication chez les Maroçains, in* « Hespéris », t. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim. 1933, pp. 151-155.

— *L'origine des norias de Fès, in* « Hespéris », t. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim. 1933, pp. 156-157.

1934. — *Chronique anonyme de la dynastie Saᶜdienne,* texte arabe publié avec introduction et index, Rabat, Moncho, 1934. (Collection de textes arabes publiés par l'Institut des Hautes Etudes marocaines, tome II.)

— *Un voyage de Fès au Tāfilālt en 1787, in* « Revue de Géographie Marocaine », janvier 1934, pp. 3-8.

— *Une date dans l'histoire de la langue berbère, in* « Hespéris », t. XVIII, fasc. 2, 3e trim. 1934, pp. 201-202.

— *Caractéristiques du parler arabe des Ghzaoua, in* « Hespéris », t. XIX, fasc. 1-2, 1934, p. 187. (Communication présentée au VIIIe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes marocaines.)

— (en collaboration avec H.P.J. RENAUD) : *Tuḥfat al-Aḥbāb. Glossaire de la matière médicale marocaine,* publié avec traduction, notes critiques et index, Paris, Geuthner, 1934. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, tome XXIV.) XXIV + 218 p. + texte arabe, 75 p. (C.R. par E. Lévi-Provençal, *in* « Hespéris », 1934, t. XVIII, fasc. 1, 1er trim., p. 106.)

1935. — (en collaboration avec H.P.J. RENAUD) : *Documents marocains pour servir à l'histoire du « mal franc »,* textes arabes publiés et traduits avec une introduction, Paris, Larose, 1935. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, tome XXVII.) 123 p. + texte arabe 39 p. (C.R. par L. Brunot, *in* « Hespéris », 1936, t. XXII, fasc. 1, p. 98.)

— *L'opposition du réel et de l'éventuel en arabe marocain, in* « Bulletin de la Société de Linguistique de Paris », t. 36, fasc. 2, nº 107, 1935, pp. 133-140, observations ... pp. XIV-XV.

1936. — *A propos d'une prétendue « chanson populaire marocaine », in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 1, 1er trim. 1936, pp. 89-90.

— *Monnaies de la période idrisite trouvées à Volubilis, in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 2, 1936, pp. 113-125.

— *Un juif marocain du* XIVe *siècle, constructeur d'astrolabes, in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 2, 1936, pp. 183-184.

— *Inscription funéraire de Marrakech, in* « Hespéris », t. XXII, fasc. 2, 1936, p. 184.

— *Les mines marocaines et les Marocains, in* « Bulletin Economique et Social du Maroc », juillet 1936, pp. 194-200.

1937. — *Origine arabe du mot français* ogive, *in* « Romania », juillet 1937, pp. 377-381.

— *Pour lire la presse arabe. Vocabulaire des principaux néologismes usités dans l'arabe moderne,* Rabat, Imprimerie Economique, 1937, 4 p. + texte arabe-français 73 p. (C.R. par L. Brunot, *in* « Hespéris », t. XXV, 1er trim., p. 106.)

— *Recueil de textes en arabe marocain. Fascicule I : Contes et Anecdotes,* Paris, Adrien-Maisonneuve, 1937, gr. in-8°, 50 p. (réédition 1942, pet. in-4°, 50 p.). (C.R. par L. Brunot, *in* « Hespéris », t. XXV, 1er trim., p. 104.)

1938. — *Note sur le « muwaqqit » marocain Abū Muqr' — ou mieux Abū Miqra' — al-Baṭṭīwī* (XIIIe *siècle J-C*), *in* « Hespéris », t. XXV, 1er trim. 1938, pp. 94-96.

— *Origine arabe des grands mouvements de populations berbères dans le Moyen-Atlas, in* « Hespéris », t. XXV, 2e-3e trim. 1938, pp. 265-268.

1939. — (en collaboration avec H. Terrasse) : *Analyse d'une communication sur le minbar de la mosquée des Andalous à Fès.* (C.R. Académie des Inscriptions. Séance juillet-août 1939, p. 398.)

— *Observations étymologiques sur le vocabulaire Kabyle, in* « Mélanges Gaudefroy-Demombynes », pp. 301-312, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, 1939.

— *Chrestomathie marocaine. Textes citadins en transcription latine. 1re partie : contes, légendes, scènes vécues, fables, proverbes et énigmes. 2e partie : textes éthnographiques,* Paris, Maisonneuve, 1939, IX + 250 p. (publ. I.H.E.M., t. XXXII). (C.R. par Marcel Cohen, *in* « Bulletin de la Société de Linguistique de Paris », t. XL, fasc. 3, n° 20, 1939, pp. 159-160.)

193 ? — *Contribution à l'étude des relations diplomatiques entre les musulmans d'Occident et l'Egypte au* XVe *siècle,* extr. des Mémoires de l'Institut français, t. LXVIII, « Mélanges Maspéro », vol. III, pp. 197-206, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale.

1941. — (en collaboration avec H.P.J. Renaud) : *Ibn al Ḥachcha. Glossaire sur le Manṣūrī de Razès* (Xe *siècle*), texte arabe établi sur plusieurs manuscrits et publié avec une introduction, Rabat, Imprimerie Economique, 1941, gr. in-8°, V p. + texte arabe. (Collection des Textes arabes publiés par l'Institut des Hautes Etudes marocaines, volume XI.) (C.R. par S.R. *in* « Hespéris », 1942, t. XXIX, fasc. unique, p. 97.)

1942. — (en collaboration avec H. Terrasse) : *La mosquée des Andalous à Fès,* avec une étude épigraphique de G.S. Colin. Plans et relevés de Pierre Souchon, Paris, Editions d'Art et d'Histoire, 1942, 2 volumes. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, vol. XXXVIII.)

1943. — (en collaboration avec H. Terrasse) : *La grande mosquée de Taza,* avec une étude d'épigraphie de G.S. Colin. Plans et relevés de A. Luquet, Paris, Editions d'Art et d'Histoire, 1943, 72 p., 7 fig. h.t., 96 planches h.t. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, vol. XXXIX.)

1944. — *L'impôt sur le capital dans l'Etat musulman : théorie et pratique,* (C.R. des s.m. de l'Institut des Hautes Etudes marocaines), *in* « Hespéris », t. XXXI, fasc. unique, 1944, pp. 73-74.

1945. — *Une nouvelle inscription saadienne de Marrakech, in* « Hespéris », t. XXXII, fasc. unique, 1945, pp. 73-76.

— *Passion iliaque, Kyrie eleison* ! et *colique de miserere, in* « Hespéris », t. XXXII, fasc. unique, 1945, pp. 77-80.

— *La limite humaine entre le Maroc oriental et le Maroc occidental, in* « Hespéris », t. XXXII, fasc. unique, 1945, pp. 98-99.

— *Fès, port de mer, in* « Bulletin de l'Enseignement public du Maroc », n° 183, oct.-déc. 1945, Ecole du Livre, Rabat, pp. 259-261.

— *Des Juifs nomades retrouvés dans le Sahara marocain au* XVI^e *siècle, in* « Mélanges d'études luso-marocaines dédiés à la mémoire de David Lopes et Pierre de Cénival », Lisboa, Portugalia Editora, Paris, Les Belles Lettres, 1945, pp. 53-66.

— *Le P dans les dialectes arabes d'Occident : conservation et transformations (arabe hispanique et arabe marocain)*, pp. 5-8. / *Ressaut* et *sursaut en arabe maghrébin*, pp. 41-42. / *Quelques emprunts de morphèmes étrangers dans les parlers arabes occidentaux*, pp. 42-47. / *Les outils de mise à part en arabe classique et en arabe marocain*, (entretien sur la « mise à part » III), pp. 70-72. / *Les racines trilitères à première et troisième radicales identiques en arabe classique*, pp. 82-83. / *in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », 1945-1948, IV.

1946. — (en collaboration avec R. RICARD) : *Tanger et Ceuta dans un boniment de jongleur espagnol du* XV^e *siècle, in* « Bulletin Hispanique », t. XLVIII, n° 3, 1946, pp. 262-263.

— *Un petit glossaire hispanique arabo-allemand du début du* XVI^e *siècle, in* « Al-Andalus », vol. XI, fasc. 2, 1946, pp. 275-281.

1948. — *L'arabe vulgaire à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes*, Paris, Imprimerie Nationale de France, 1948. (Publication du cent-cinquantenaire de l'Ecole des Langues orientales.)

— *Quelques exemples de lexicalisation des onomatopées en arabe marocain, in* « Actes du XXI^e Congrès des Orientalistes », Paris, 23-31 juillet 1948, pp. 321-322.

— (en collaboration avec E. LÉVI-PROVENÇAL) *: Ibn ᶜIdhārī al-Marrākushī. Histoire de l'Afrique du Nord et de l'Espagne musulmane, intitulée Kitāb al-Bayān al-Mughrib. Et fragments de la Chronique de ᶜArīb*, nouvelle édition publiée d'après l'édition de 1848-1851 de R. Dozy, et de nouveaux manuscrits. Tome I : Histoire de l'Afrique du Nord, de la conquête au XI^e siècle, Leiden, E.J. Brill, 1948, gr. in-8°, VII p. + texte arabe 318 p.

1949. — *Sur une curieuse appellation arabe de l'olivier « l'arbre Ni-Ni », in* « Hespéris », t. XXXVI, 3^e-4^e trim. 1949, pp. 444-445.

1951. — *Chrestomatie Marocaine*, 2^e édition revue et corrigée, Paris, Adrien Maisonneuve, 1951, IX + 255 p.

— (en collaboration avec E. LÉVI-PROVENÇAL) *: Ibn ᶜIdhārī al-Marrākushī. Histoire de l'Afrique du Nord et de l'Espagne musulmane, intitulée Kitāb al-Bayān al-Mughrib. Et fragments de la Chronique de ᶜArīb*, nouvelle édition publiée d'après l'édition de 1848-1851 de R. Dozy, et de nouveaux Manuscrits. Tome II : Histoire de l'Espagne musulmane, de la conquête au XI^e siècle, (texte arabe), Leiden, E.J. Brill, 1951, pet. in-4°, 301 p.

1953. — *La vie marocaine : textes ethnographiques en arabe dialectal sur les usages et les coutumes des citadins et des ruraux du Maroc*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1953, gr. in-8°, 72 p.

— *La zaouya mérinite d'Anemli, à Taza, in* « Hespéris », t. XL, 3^e-4^e trim. 1953, pp. 528-530.

1954. — *Intercompréhension entre les divers parlers d'une même langue, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », t. VI, séance du 27/1/54, pp. 59-60.

— *L'exploitation de la mine d'argent de Zgounder (Siroua) au* XIII^e *siècle, in* « Hespéris », 1^er-2^e trim. 1954, t. XLI, pp. 229-230.

1955. — *Appellations de politesse en arabe, in* « Comptes rendus du GL.E.C.S. », t. VII, séance du 26/1/55, pp. 12-14.

— *Projet de traité entre les Morisques de la Casba de Rabat et le roi d'Espagne en 1631, in* « Hespéris », t. XLII, 1^er-2^e trim. 1955, pp. 17-25.

1956. — *Una adición sobre « dentina », in* « Al-Andalus », fasc. I, 1956, p. 216.

1957. — *Appellations données par les Arabes aux peuples hétéroglosses, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », t. VII (1954-1957), séance du 23/1/57, pp. 93-95.

— *Mots « berbères » dans le dialecte arabe de Malte, in* « Mémorial André Basset », Paris, 1957, Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien Maisonneuve, pp. 7-16.

19 — *Les noms de la « queue » en arabe, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », t. VIII, pp. 86-88.

1962. — *Quzmaniana, in* « Mélanges Lévi-Provençal : Etudes d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal », Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, 1962, pp. 87-98.

1966. — *Le phonème C dans les parlers arabes du Maroc et sa notation, in* « Comptes rendus du G.L.E.C.S. », t. XI (1966-1967), pp. 5-11.

— En préparation : *Dictionnaire de l'arabe marocain* (1925-1977).

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES DANS « HESPERIS »

1928. — T. VIII, 1^er trim., p. 123 : A. KLINGENHEBEN : *Texte im arasbischen Dialekt von Larasch in Spanisch-Marokko.*

1931. — T. XII, fasc. 1, p. 134 : P. DHORME : *Langues et écritures sémitiques.*

— T. XII, fasc. 1, p. 135 : M. GRIAULE : *Le livre de recettes d'un dabtara abyssin.* (Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie, t. XII.)

1932. — T. XIV, fasc. 1, p. 91 : R. MENENDEZ PIDAL : *Origenes del español. Estado linguistico de la Península ibérica hasta el siglo XI.*

— T. XIV, fasc. 1, p. 94 : F. BEGUINOT : *Il Berbero nefùsi di Fassâto, in* « Publicazioni dell'Istituto per l'Oriente ».

— T. XIV, fasc. 2, p. 221 : I. WOLFENSON : *Tārīḫ al-luġāt as-samīya (Histoire des langues sémitiques).*

— T. XIV, fasc. 2, p. 224 : H. HAWARY et H. RACHED : *Catalogue général du musée arabe du Caire : Stèles funéraires.*

1933. — T. XVI, fasc. 1-2, 1^er-3^e trim., p. 162 : M. GRAMMONT : *Traité de phonétique.*

— T. XVI, fasc. 1-2, 1^er-3^e trim., p. 165 : A.R. NYKL : *El Cancionero de Aben Guzmán.*

— T. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim., p. 169 : M. Asin Palacios : *Vidas de Santones andaluces. La « Epistola de la Santidad » de Ibn ᶜArabī de Murcia.*

— T. XVI, fasc. 1-2, 1er-3e trim., p. 171 : A. Steiger : *Contribución a la fonética hispano-arabe y de los arabismos en el ibero-románico y el siciliano.*

1934. — T. XVIII, fasc. 2, 3e trim., p. 203 : Ibn al-Qāḍī : *Durrat al-ḥiğāl fī ġurrat asmā' ar-riğāl,* édité par I.S. Allouche.

— T. XVIII, fasc. 2, 3e trim., p. 204 : A. Aṣ-Ṣubaiḥī As-Salāwī : *Al-Muqtaṭaf al-yāniᶜ min rawḍ al-ḥadīṯ al-ğāmiᶜ.*

1935. — T. XX, fasc. 1-2, p. 91 : *Liste des Confédérations, des Tribus et des Principales Fractions du Maroc.*

— T. XX, fasc. 1-2, p. 92 : Dr L. Trabut : *Flore du nord de l'Afrique. Répertoire des noms indigènes des plantes spontanées, cultivées et utilisées dans le nord de l'Afrique.*

— T. XX, fasc. 1-2, p. 94 : Muḥammad Al-Mahdī Al-Ḥağwī : *Ḥayāt al-Wazzān al-Fāsi wa-āṯāruh* (= *La vie et l'œuvre d'Al-Wazzān Al-Fāsi*).

1936. — T. XXII, fasc. 1, p. 103 : M. Feghali : *Contes, légendes, coutumes populaires du Liban et de Syrie.*

1937. — T. XXIV, 1er-2e trim., p. 144 : Ibn Abi Zarᶜ : *Al-anīs al-muṭrib bi-rawḍ al-qirṭās.*

1939. — T. XXVI, 2e trim., p. 183 : P. Aalto : *Contribution à l'étymologie de « baraque ».*

1952. — T. XXXIX, 3e-4e trim., p. 529 : L. Brunot : *Textes arabes de Rabat. II : glossaire.*

HISTOIRE ET COLONISATION

L'EXEMPLE DU MAROC

Un acquis scientifique est toujours un acquis quel que soit le mobile qui ait conduit à l'obtenir. Aussi, même en portant un jugement sévère sur l'œuvre coloniale dans son ensemble, on est forcé de reconnaître combien l'immense effort de connaissance qu'elle suscita pour ses besoins, a enrichi la science universelle de résultats dont même les peuples naguère colonisés peuvent aujourd'hui tirer parti. Mais si ce jugement se vérifie surtout dans le domaine des sciences de la nature, nous voudrions montrer, en prenant comme exemple le Maroc, qu'il faut y apporter aussi bien des réserves, dès qu'on en vient aux sciences qui touchent à l'homme, et notamment l'histoire. Et ce faisant, nous n'avons pas le sentiment d'aborder un problème dépassé. Car si la colonisation aujourd'hui liquidée, on a raison de prendre en charge ses réalisations, on aurait tort inversement, de ne pas nettoyer les champs qu'elle a laissés semés de mines.

⁂

Le Maroc a été parmi les tout derniers pays colonisés. Il avait une histoire millénaire en tant qu'Etat constitué. Il avait par ailleurs, une littérature historique. Trois raisons conjuguées nous aidant à comprendre qu'il a été l'objet des investigations le plus longtemps poussées et les plus fructueuses. Le résultat, qu'il ait été acquis avant ou depuis la conquête, a souvent conservé sa valeur intégrale : ainsi, dans les domaines de la géographie, de la géologie, de la zoologie et de la botanique. On ne peut pas manquer de rendre aussi hommage aux sociologues, aux historiens, aux linguistes, qui recueillirent une documentation fugace, qui la fixèrent par l'édition et par la traduction, qui mirent de l'ordre dans une matière confuse. Ils ont donné au monde, qui l'ignorait, une première vision du passé marocain. Bien mieux, les Marocains eux-mêmes doivent aujourd'hui encore passer souvent par eux pour accéder à leur histoire.

Cela dit, il faut bien cependant mettre en garde contre un recours aveugle à ces intermédiaires. Pour des raisons techniques d'abord, puisque beaucoup d'entre eux connaissaient mal, ignoraient même la langue arabe. D'où une foule d'erreurs parfois considérables. Mais encore que notable, cet aspect est encore secondaire. Le vice fondamental et, celui-là, irrémédiable, se situait ailleurs. Il résidait dans l'esprit même de l'investigation.

Alors qu'on se battait encore en Algérie, les conquérants avaient déjà les yeux fixés sur le Maroc. Dès la première moitié de l'autre siècle, le Français Thomassy, pionnier de l'idée coloniale, montrait comment les choses allaient tourner de ce côté. Après le choc très bref, sans lendemain, pouvait-on croire, entre la France et le Maroc sur l'oued Isly, la paix avait été signée. Mais Thomassy est convaincu que c'est une paix précaire. Il ne voit pas comment on resterait d'accord puisque les Marocains sont musulmans et décidés à le rester, cependant que la France, avec ses marchandises, fait pénétrer chez eux son influence chrétienne. Selon lui, on pourra tout au plus, retarder le conflit en ménageant l'esprit de dévotion des musulmans déjà conquis, ceux d'Algérie qu'une foi commune unit aux Marocains. Mais l'éviter, on ne le pourra pas. Il serait en effet illusoire, dit l'auteur, de penser

> « que l'islamisme se laisse, à notre gré, mourir d'inanition ... sans livrer son dernier combat. Comme le Maroc est son arrière garde en Afrique, l'une de ses armées de réserve, nous devons encore nous préparer aux luttes définitives dont cet empire sera peut-être un jour le théâtre. La France sera nécessairement appelée à y représenter le christianisme et à y combattre en soldat de la civilisation ».

D'où la pressante exhortation suivante adressée à la France :

> « Elle doit, dit Thomassy, se hâter de connaître le champ de bataille où l'attendent d'ailleurs, des destinées d'autant plus glorieuses qu'elles seront moins sanglantes, et un triomphe d'autant plus durable qu'il aura été remporté par des armes plus pacifiques ».

Or, ajoute notre auteur, et c'est là qu'il voulait en venir,

> « la science est l'une de ces armes, et la première à mettre en œuvre, car c'est elle qui déblaie le terrain où il faut avancer » (1).

Voilà certes un éloge de la science qui sent le Templier bien plus que le Bénédictin. « Le terrain où il faut avancer », on l'aura bien compris, n'est nullement métaphorique. C'est « un champ de bataille » où de toutes façons, « les luttes définitives » devront être « sanglantes ». Si l'on ajoute que Thomassy situe la lutte non pas à la frontière, mais au cœur de l'empire marocain, qu'il parle d'y « avancer », d'avoir « des destinées glorieuses », un « triomphe durable », on voit qu'en termes clairs, c'est ni plus ni moins la conquête qu'il annonce. Et la mission précise qu'il assigne au savant, en l'orientant vers le Maroc, c'est d'éclairer la marche des armées, de hâter la victoire et d'en réduire le coût, pour établir enfin l'assise de la domination.

On pourra dire que Thomassy, simple particulier, ne représentait que lui-même. C'est vrai. Pourtant, son livre a eu trois éditions. Ses idées trouvaient donc de l'écho. Quant à l'esprit d'évangélisation qui est le sien, s'il nous paraît à nous, anachronique, n'oublions pas qu'il fut, jusqu'au début de notre siècle, celui des pionniers comme de Foucauld qui priait — et œuvrait — pour donner le Maroc à Jésus aussi bien qu'à la France. Et si, plus tard, sous le Protectorat, l'islam a bien été l'objet des égards officiels — selon le vœu ancien de Thomassy d'ailleurs — le champ fut toujours libre pour les missions chrétiennes.

Cependant, là n'est pas l'essentiel. L'important c'est que tout s'est passé comme Thomassy l'avait prévu et souhaité. La conquête a eu lieu, et les savants ont bien été mis à contribution, d'abord, pour lui frayer la voie, ensuite, pour lui permettre de se perpétuer. A ne s'en tenir qu'aux Français, puisque le Maroc leur revint, les chercheurs furent au début, des isolés, des éclaireurs au sens exact du mot. L'un des premiers fut Thomassy. Son livre est de 1842. Le plus connu fut de Foucauld qui,

(1) Raymond Thomassy : *Le Maroc. Relations de la France avec cet empire,* 3e édition, Paris, 1859, pp. 92-93. La deuxième édition, qui remonte à 1846, portait le titre : *Le Maroc et ses caravanes.* Quant à la première, elle est de 1842 avec, comme titre : *Des relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc.*

quarante ans plus tard, et jouant les espions, se déguisa pour circuler incognito à travers le Maroc et recueillir tous les renseignements qu'aurait à exploiter un jour, une armée d'invasion (2). Nous ne citerons pas tous les auteurs d' « itinéraires » et de monographies géographiques qui, comme La Martinière ou comme Le Châtelier, firent après lui la même besogne, mais sans plus s'entourer de mystère (3). Il en alla ainsi jusqu'à la fin de l'autre siècle.

Quand, au début de celui-ci, les intentions françaises se précisèrent, le « Parti colonial » intervint. Animateur de toute la politique à l'égard du Maroc, il prit aussi sur lui d'impulser, d'orienter et de coordonner les investigations tournées vers ce pays. Dans ce but, il créa la « Mission scientifique du Maroc » où reparut Le Châtelier, et dont le président était l'omni-présent Eugène Etienne lui-même. Cet organisme éditera depuis 1904, les « Archives Marocaines », revue copieusement alimentée par les Salmon, les Fumey et les Michaux-Bellaire. Arrivent enfin 1912 et le Protectorat. L'armée française occupe une partie du pays qu'il va falloir administrer et exploiter tout en poursuivant la conquête. Pour l'éclairer dans son action, Lyautey, qui la commande, fonde une « Direction des Affaires Indigènes », et il a d'autre part, son « Service des Renseignements ». Voilà les deux organes auxquels, à l'avenir, il reviendra concurremment d'inspirer la recherche jusqu'au plus haut niveau. Ils prennent par conséquent, en l'officialisant, la succession de l'organisme privé qu'avait été la « Mission scientifique ». On n'en fait pas mystère, car c'est sous leur égide que paraîtront dès lors les « Archives Marocaines ». Dans le même temps, Lyautey crée l' « Institut des Hautes Etudes ».

(2) Charles DE FOUCAULD : *Reconnaissance au Maroc en 1883-1884*, Paris, 1888.

(3) H. DE LA MARTINIÈRE : *Morocco : Journeys in the Kingdom of Fez and the court of Mulai Hassan with itineraries...*, London, 1889. — *Itinéraire de Fez à Oujda* in « Bulletin de géographie hist. et descript. », 1895.

Alfred LE CHATELIER : *Mémoire sur le Maroc : situation actuelle de la France au Maroc, programme politique, questions économiques. Voyages au Maroc d'octobre 1889 à mars 1890*, Paris, 1890, (ouvrage confidentiel à l'usage du Ministère français de la guerre). Le Châtelier a écrit une quantité de monographies sur les régions frontalières du Maroc, par où pouvait s'effectuer la pénétration : *Tribus du sud-ouest marocain*, Paris, 1890 ; *Les Djebalas. Maroc*, Alger, 1895 ; *Sahara. Touat et frontière marocaine*, Versailles, 1901 ; *La frontière marocaine*, Paris, 1903 ; *Sud oranais et Maroc, Paris*, 1903.

S'il ne dédaignait pas d'assister en personne à quelques-unes de ses séances, ce n'était pas par simple goût du mécénat. Encore que rattachée à l'Instruction Publique, cette savante académie était aussi l'un des rouages de ses services d'information. Les hommes qu'il y nommait comme Directeurs d'études, étaient à sa disposition, et l'on retrouve encore des rapports de leur main dans les archives de l'administration ou de l'armée. Suivant la voie tracée jadis par Thomassy, la science a bien été ainsi, dans le cas du Maroc, subordonnée, de bout en bout, aux objectifs de la conquête et aux besoins du colonisateur.

***

En soi, une telle situation n'a rien d'exceptionnel ni de choquant, car la science est toujours la servante de quelqu'un sans pour autant cesser de progresser. La balistique a fait bien du chemin tout en servant les artilleurs. Dans chaque cas pourtant, il faut savoir qui est son maître, car il peut en dépendre soit des orientations, soit même des résultats divers. On a beau dire que pour la science, la vérité est une. Mais si elle forme un tout, on peut à volonté n'en retenir que des parties. S'il travaille à des fins militaires, le géographe fera surtout des relevés, repérant les passages, les obstacles, les points d'eau. Mais s'il travaille en vue de reboiser, il lui faudra étendre et varier considérablement ses préoccupations. Pour en revenir au Maroc, Lyautey usait d'une expression qu'on se plaît à citer sans prendre garde à son côté cynique : celle de « Maroc utile », pour désigner les plaines et les plateaux que l'on pouvait déjà mettre en exploitation en attendant de s'attaquer, mais à loisir, vu leur peu de profit, à la conquête des massifs montagneux. C'est là un point de vue tout à fait réaliste et assez comparable à celui du boucher pour qui la viande est seule à prendre en considération à l'exclusion de la carcasse qui est plutôt, pour lui, un embarras. Mais on conçoit que le biologiste soit d'un avis tout différent sur la valeur égale, indissoluble, de la chair et de l'os. Sans parler de la bête, si son avis pouvait se faire entendre. L'attitude illustrée par ce mot de Lyautey, et qui consiste à regarder l'objet « pour soi » et non « en soi », comme disent les philosophes, n'a pu manquer d'avoir sur la recherche un effet restrictif, dans la mesure où le chercheur, spontanément ou bien à la commande, lui-même s'y conformait. Laissons aux spécialistes des sciences de la nature le soin

de voir, chacun dans son domaine, dans quelle mesure le champ des investigations ne s'en est pas trouvé restreint, l'ordre des priorités troublé, et les impératifs écologiques, lors de l'application, plus ou moins négligés. Quant à l'histoire, à laquelle seule notre examen est réservé, on pourra voir que non seulement elle souffre bien de ce type de faiblesses, mais qu'elle est affectée d'un vice beaucoup plus grave dans la mesure où même les résultats auxquels elle aboutit sur des points essentiels doivent être rejetés. Il ne s'agit en rien, répétons-le, de répudier les aspects positifs de l'ouvrage accompli, mais de se prémunir contre des attitudes et des idées reçues qui ont jusqu'à présent, défiguré le modèle étudié et qui, en se perpétuant, ne pourraient qu'entraver la recherche.

Fénelon souhaitait que l'historien ne fût d'aucun pays ni d'aucun temps. Telle n'est pas la devise de l'histoire coloniale. Drapé dans les couleurs de son pays, chacun de ses représentants est au surplus, fervent européen et tout imbu de l'idéologie de son époque. La colonisation n'est pas pour lui une simple phase du devenir humain, mais le Souverain Bien qu'il appelle de ses vœux comme devant couronner l'histoire universelle. Aussi, dans les rapports entre l'Europe et le reste du monde soumis ou à soumettre, tout a-t-il à ses yeux, un signe ou positif ou négatif, selon qu'il aide ou qu'il contrarie la mainmise. Fini dès lors, le mythe du bon sauvage cher à Rousseau. Du moment qu'il regimbe, quand on le fixe au joug, même le civilisé n'est qu'un sauvage méchant. Tout historien qu'on soit, l'idée ne viendrait pas de s'oublier soi-même et de s'identifier, pour le comprendre, à ce récalcitrant. On risquerait de se laisser aller jusqu'à saisir le bien-fondé de son refus. Or, le problème est au contraire, en trouvant le défaut de la garde, de s'assurer la meilleure prise comme le disait sans fard, en 1924, Ladreit de Lacharrière, théoricien dont la franchise est par bonheur, égale à sa médiocrité. Rappelant une faiblesse ancienne, mais corrigée depuis, il reprochait aux conquérants de l'Algérie de n'avoir pas, à leur époque, su distinguer « les éléments ethniques dont se composait le conglomérat des populations hostiles », omettant de la sorte, de « rechercher dans ce bloc, la faille à élargir pour le désagréger » (4). Chercher « la faille à élargir », voilà le vrai problème. Et l'on

(4) Jacques Ladreit de Lacharrière : *Les études berbères au Maroc et leur intérêt nord-africain* in « Renseignements coloniaux », 1924, p. 315.

peut dire qu'en général, avec ce qu'il implique de préventions et de partialité envers le prétendu galeux que l'on cherche à noyer, il ne fut pas absent des préoccupations des historiens tournés vers le Maroc.

***

Comment ne pas noter, avant toute autre chose, le parti-pris systématique dont se trouve entaché, même chez les bons auteurs, le tableau du Maroc dans la dernière période de son indépendance ? On sait combien ce pays était pauvre, arriéré, terriblement déchu de sa grandeur passée. Loin de pouvoir ou attaquer ou menacer aucun pays d'Europe, lui-même fut impuissant à repousser les coups que des Européens, Français puis Espagnols, vinrent lui porter chez lui, en bombardant ses ports, en passant la frontière algérienne, en envahissant tout le nord du pays. L'historien Naciri devait dire : « Face à l'Europe, nous sommes comme un oiseau sans ailes sur qui fond l'épervier » (5). Il traduisait par là, le sentiment exact des milieux dirigeants marocains. Ce qui devait permettre à quatre ou cinq Puissances européennes, d'installer à Tanger des missions dont les chefs, comme autant de préfets, dicteraient au Sultan pendant un demi-siècle, leurs quatre volontés. Sous la menace ou par l'usage du canon, le Sultan fut par eux dépouillé de ses prérogatives. Il perdit tout pouvoir sur les tarifs douaniers, sur l'organisation de son commerce, sur la police de ses frontières, sur le statut des étrangers soustraits ainsi à sa justice et à l'impôt. En nombre grandissant, on arracha à sa juridiction les Marocains eux-mêmes. On vida son Trésor en lui faisant payer les frais des invasions que son pays avait subies, en extorquant à tout propos de prétendues réparations, en l'obligeant à endosser, sans même les contrôler, les dettes de ses sujets envers des étrangers. On annexa enfin, une à une, ses provinces sahariennes avant de commencer le grignotage des confins algériens. Comment l'Etat le mieux armé n'y aurait succombé ? Le Maroc archaïque sombra bien sûr, dans la misère et l'anarchie.

(5) فكيف يحسن في الرأي المسارعة الى عقد الحرب مع أجناس الفرنج وما مثلنا ومثلهم الا كمثل طائرين أحدهما ذو جناحين يطير بهما حيث شاء والآخر مقصوصهما واقع على الأرض لا يستطيع طيرانا ولا يهتدى اليه سبيلا، فهل ترى لهذا المقصوص الجناحين الذى هو لحم على وضم أن يحارب ذلك الذى يطير حيث شاء ؟ .

Ahmed ben Khalid En-Naciri : *Kitab al Istiqṣā li aḫbār Duwal al Maġrib al Aqṣā*, Dar al Kitab, Casablanca, 1956, vol. IX, p. 190.

Si tout cela est bien connu des historiens, il n'en est pas un seul qui le présente ainsi. On se complaît sans doute, dans le tableau de l'anarchie finale en lui donnant d'ailleurs, des dimensions d'apocalypse qu'elle n'a jamais atteintes, mais on en tait les causes, disant ou donnant à entendre qu'il s'agissait d'un mal interne, invétéré et purement congénital. On peut alors, en renversant l'ordre des choses, faire de cette anarchie la cause originelle, et des pressions européennes, la réponse obligée. Ce n'est donc plus l'Europe qui étranglait un pays sans défense, mais bien plutôt les convulsions de la victime qui réclamaient des soins urgents. Souci humanitaire d'abord, mais tout autant, souci de la sécurité publique, s'agissant d'un malade dangereux. Vikings des temps modernes, les pirates rifains ne tenaient-ils à leur merci toutes les marines européennes ? Les tribus marocaines n'allaient-elles pas piller leurs paisibles voisines de l'Oranie française ? Ici ou là, dans le pays, ne portait-on la main sur des chrétiens, trafiquants respectés ? C'était donc un devoir pour l'Europe de venir se défendre.

Voilà ce qu'en substance, on pouvait lire encore, il y a vingt-cinq ans. Il est vrai qu'aujourd'hui, on aurait quelque gêne à l'écrire. Mais a-t-on pour autant redressé l'ordre réel des faits ? On a eu le mérite déjà grand de faire plus de lumière sur ce que fut l'action européenne. Mais l'a-t-on faite sur les ravages causés par cette action dans la vie marocaine ? Ne s'est-on pas gardé surtout, de trop laisser paraître, d'une phase à l'autre du phénomène, le lien d'étroite causalité ? Sinon, pourquoi continuer, comme on le fait, à rechercher dans les ruineux diktats formulés par l'Europe, un esprit de « réforme » venant buter hélas, sur « l'avarice » du Sultan, les « intérêts » de son Vizir ou la mentalité « réactionnaire » dominant le Makhzen ? Pourquoi continuer à travestir en « fanatisme » et en « xénophobie » le sentiment patriotique dressant le peuple contre la soumission à l'étranger ? Dans le désir de procurer à la conquête son label de moralité, l'historien colonial a bien été forcé d'inverser carrément, pour la période en cause, les termes du réel. Bonne ou mauvaise, il a ainsi fait une politique, mais il est sorti de l'histoire. Si l'on veut vraiment comprendre un jour, comme il en vaut la peine, le passé marocain, il faut une bonne fois le reconnaître et opérer soi-même l'indispensable redressement.

***

L'autre souci, celui de « rechercher... la faille à élargir », comme dit Ladreit de Lacharrière, a poussé l'historien colonial à faire, si l'on peut dire, le tour complet de l'édifice, et à soumettre à l'examen non pas la seule époque précédant la conquête, mais le cours tout entier de l'histoire marocaine. Il en est résulté tout une masse d'informations d'un intérêt considérable. Outre l'effort de traduction et de publication auquel nous faisions déjà référence, comment ne pas citer au moins, ce que les fouilles ont révélé de la présence romaine et, pour les temps modernes, la série imposante des « Sources Inédites de l'Histoire du Maroc ? » Des cas existent aussi où l'analyse et l'interprétation de tous ces matériaux ont été entreprises avec lucidité. Nous pensons par exemple à l'étude que Louis Rinn a consacrée aux « Marabouts et Khouans » (6). L'esprit de Rinn était on ne peut plus conforme aux vœux de Thomassy. Son but était de rechercher dans leur histoire, le mécanisme et les fonctions réels des diverses confréries religieuses, en Algérie comme au Maroc d'ailleurs, afin de définir la place à leur donner et le parti à en tirer dans le jeu politique colonial. Cela ne l'a pas empêché de découvrir et de montrer mieux que personne n'a jamais fait depuis, que dans ces groupements, la devanture mystique dissimulait en fait, les intérêts ou les besoins de collectivités distinctes. D'où cette conséquence de prime abord déconcertante, qu'à des nuances apparemment imperceptibles entre doctrines, correspondaient des positions très vivement tranchées, voire opposées, sur le plan politique. On est aussi frappé de voir avec quelle netteté Auguste Cour puis Lévi-Provençal ont discerné le sens réel de l'élan populaire qui souleva de proche en proche, les Marocains, depuis le XV^e^ siècle, pour porter au pouvoir les chorfa saadiens et libérer le territoire de l'étreinte hispano-portugaise (7). Pourtant ces réussites nous sembleraient moins méritoires si elles n'étaient plutôt exceptionnelles. Dès qu'il s'agit d'interprêter et de comprendre, l'historien de l'époque coloniale est bien souvent moins rigoureux. Sa religion est éclairée d'avance. Tournant le

(6) Louis RINN : *Marabouts et Khouans,* Alger, 1884.

(7) Auguste COUR : *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger (1509 à 1830)*, Paris, 1904.

E. LÉVI-PROVENÇAL : *Le Maroc en face de l'étranger à l'époque moderne* in « Bulletin de l'enseignement public au Maroc », 1925.

dos aux faits qui heurteraient de front sa théorie, il sait à l'occasion accommoder les autres pour les y faire entrer.

Compte non tenu de la présence infiniment plus limitée des Phéniciens d'abord, des Portugais et des Espagnols par la suite, le Maroc a subi, à l'époque historique, trois invasions fort différentes entre elles tant par leur extension et leur durée que par leurs conséquences. De la moitié du I^er^ siècle jusqu'au dernier quart du III^e^, Rome est maîtresse du nord-ouest du pays entre Tanger et l'actuelle ville de Rabat. Elle se replie ensuite sur quelques villes côtières avant de disparaître avec la chute de son empire. De sa domination, il n'est resté que des vestiges depuis longtemps ensevelis et oubliés. Entre 1912 et 1934, la France a pu effectuer la conquête du pays qu'elle occupa ensuite dans sa totalité, sauf la zone concédée à l'Espagne, pendant vingt-et-un ans sans plus. L'emprise de la France a certes été sensible. Mais si naguère on put nourrir des illusions sur sa pérennité, nous savons aujourd'hui combien elles étaient vaines.

Dans l'immense intervalle entre les deux dominations de Rome et de la France, c'est la conquête arabe qui avait déferlé au cours du VII^e^ siècle, à travers le pays. Les nouveaux arrivants n'avaient pas pu jouir longtemps de leur conquête puisqu'en 740, une puissante insurrection les refoulait déjà très loin à l'est. Et le Maroc, royaume indépendant dès l'an 800, le resterait, malgré bien des vicissitudes, jusqu'au début du XX^e^ siècle. Il n'avait donc appartenu à l'empire des Califes guère plus longtemps qu'il n'appartint depuis, à celui de la France. Mais ce bref épisode l'avait par contre, marqué à tout jamais. En plus d'une minorité sans cesse renouvelée d'Arabes qui se fondaient dans sa population, il lui laissa la langue arabe dont le domaine, à côté du berbère, de siècle en siècle n'a cessé de s'étendre. Il lui laissa surtout l'islam, profondément enraciné et qui, de ce nouveau terroir, étendrait même ses frondaisons. Si bien que sans garder aucun lien politique avec les autres Etats musulmans, le Maroc n'allait plus cesser, par la croyance et par la langue, par la culture et les institutions, d'être partie constituante de ce monde arabo-musulman qu'unit un sentiment de parenté bien plus vivace en lui que dans la chrétienté.

Voilà les faits. Ils sont connus et leur sens est très clair. Mais en fonction de ses besoins, l'historien colonial sait en tirer, en alchimiste adroit, des conclusions inattendues. On trouve ainsi dans un ouvrage d'ailleurs rempli de qualités, le jugement suivant :

> « Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de l'Afrique du Nord, on constate que tout se passe comme si elle était frappée d'une inaptitude congénitale à l'indépendance » (8).

Pour nous en tenir au Maroc, car il est concerné, comment mettre d'accord le contenu de ces paroles avec la millénaire indépendance qu'il avait d'abord arrachée par les armes, et qu'il ne préserva ensuite, durant des siècles, qu'au prix d'un combat inégal contre des ennemis l'assiégeant de partout ? Faut-il ne retenir de son histoire que la lointaine époque où il était soumis à Rome ? Mais la Gaule et l'Espagne ne furent alors aussi, et pendant plus longtemps, que des provinces romaines avant d'être soumises à des tribus et à des rois barbares. Personne n'a pourtant eu la folle idée de contester leur aptitude à vivre indépendantes. Mais il se trouve qu'au XX^e^ siècle, c'est le Maroc et non la France ou sa voisine, qui a été colonisé. L'inaptitude congénitale qu'on lui impute arrive alors à point pour faire entrer cet avatar dans l'ordre naturel en faisant du vaincu un mineur auquel le nouveau maître était en somme, tenu d'accorder sa tutelle. L'éclairage, comme on voit, est bien proche de celui que donnait l'autre thèse déjà incriminée plus haut, d'une anarchie également congénitale. La différence entre les deux, c'est que la vue ici, au lieu de s'enfermer dans les limites de notre époque, s'élève et va scruter les lointains de l'histoire. C'est plus abstrait, plus général et donc plus absolu, comme les lois du Destin. Mais la méthode dans les deux cas reste identique. Les faits massifs et encombrants ne sont pas mis en discussion. Ils disparaissent, escamotés du paysage. La conclusion boîteuse n'a plus dès lors, à être expressément articulée. Elle vient à vous spontanément.

***

(8) Ch. André JULIEN : *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie - Algérie - Maroc. Des origines à la conquête arabe* (647 ap. J.-C.), deuxième édition, revue et mise à jour par Christian Courtois, Paris, 1956.

Sans renoncer aux ruses de la méthode, d'autres pourtant sont plus hardis, n'hésitant pas, tout au contraire, à empoigner les faits, à les rudoyer même, pour leur tirer certains aveux. Louis Bertrand fut dans le genre, l'un des plus impavides. Ce n'est pas lui qui ferait fi de la réalité jusqu'à taxer ce qu'il appelle « la Berbérie », d'inaptitude congénitale à vivre indépendante. Il est plutôt émerveillé de la façon dont les « vrais fils » de cette terre, « les Berbères indigènes » ont affronté les invasions. Les invasions arabes, s'entend. C'est en vain que leur vague « asiatique » a déferlé deux fois sur eux. Par deux fois, le rocher submergé reparut sous le flot, identique à lui-même et fidèle au passé. Et le passé, nul ne l'ignore, c'est le passé romain avec son fonds chrétien. C'est

> « l'Afrique d'Apulée et de Saint Augustin... l'Afrique romaine qui n'a jamais cessé de vivre même aux époques les plus barbares... Jusqu'au milieu du XII^e^ siècle, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, tout le matériel de la civilisation romaine a subsisté ». Et maintenant encore, le fonds demeure, « il continue à vivre » (9).

A la bonne heure ! Voilà qui met enfin les choses au point. Abdallah ben Yassine, Mohammed ben Toumert venus du Sahara ou de l'Atlas pour restaurer le pur islam, Mohammed Jazouli qui battait le rappel contre les Croisés portugais, Ben Abdelkrim, héros de l'épopée rifaine, auront ainsi, dans le royaume des morts, pu découvrir qu'ils incarnèrent, face à l'Asie, l'irrédentisme de l'Occident chrétien. Quant aux Gallo-romains qui, en 1830, posèrent le pied en terre d'Afrique, au cri, sans doute, d' « Augustin, nous voilà », ils étaient donc — à nous de le comprendre — non des dominateurs, non pas même des tuteurs, mais des libérateurs.

Aussi cocasses qu'elles nous paraissent, ces rêveries, à leur époque, n'ont pas été désavouées dans les milieux savants. Outre que leur auteur entra sous la Coupole, tout un courant de la recherche s'apparentait à lui s'il ne s'en réclamait. On ne peut tout d'abord, s'agissant du Maroc, imputer au hasard l'intérêt quasiment exclusif de l'archéologie pour les

(9) Cité par Prosper RICARD : *Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne*, Paris, 1924, pp. 8-9.

vestiges romains. Jusqu'à l'indépendance, on exhuma, avec un soin patient, Volubilis où l'on n'avait pourtant rien d'essentiel à découvrir après les fouilles correspondantes effectuées en Algérie. On ignora par contre, les autres sites où gît sans doute la clé des grands problèmes de l'époque musulmane, et notamment, Sijilmassa. A Volubilis même, on ne fouilla que le romain alors qu'à un niveau plus bas, se situent les vestiges d'une époque antérieure où le Maroc, fait important, avait déjà une civilisation non dépourvue d'éclat, mais qu'il ne devait pas à Rome. N'y a-t-il pas dans cet exemple, une première illustration de ce qui était dit plus haut quant à l'effet de frein que peut avoir sur la recherche une idéologie malsaine ? Cette idéologie était ici, celle de Louis Bertrand, avec l'une de ses faces, aimable et nostalgique, tournée vers le couchant romain.

L'autre face cependant, hostile mais orientée vers le levant arabe, elle aussi exerça un effet qui ne fut pas meilleur. Prosper Ricard était grand connaisseur de l'art d'Occident musulman dont il comprit l'originalité et dont il suivit même, jusqu'en Europe, la force d'expansion. Pourtant, après avoir cité complaisamment Louis Bertrand, il finit, en dépit de réserves sur la situation des villes, par se ranger à son avis quant à l'échec qu'aurait subi l'islam dans les milieux ruraux, ne faisant, paraît-il, « qu'effleurer » les consciences dans les tribus de la montagne ([10]). Ainsi acceptait-il de prendre part au jeu : les uns font revenir les morts, les autres effacent la trace des vivants. L'exemple est plein de sens puisque, vu son domaine, Prosper Ricard était moins préparé que d'autres à recevoir l'idée. En fait, il n'est guère de travaux où ne soient évoqués, ici ou là, comme un axiome, la répugnance ou le refus berbères proclamés par Bertrand, face à l'apport arabe en général. Ce qui conduit souvent à regarder comme résolu d'avance, un problème difficile et demeuré pendant. Car, qu'on le veuille ou non, les Arabes ont agi sur le milieu berbère qui, lui-même en retour, a converti en Marocains tous ses Arabes, les conquérants d'abord, ensuite les immigrants. Faute d'examiner comme il le méritait, ce double processus, on ne pouvait, comme il advint vraiment, que méconnaître, au cours de son histoire, la cohésion du peuple au sein duquel il s'est effectué.

***

(10) *Ibid.*, p. 9.

Il est vrai qu'à l'inverse de ceux qui, comme Louis Bertrand, ont cru que l'on pouvait gommer la trace des Arabes, d'autres, plus écoutés, l'ont au contraire accentuée à un point tel qu'elle en devient démesurée. Ils n'étaient pas poussés, hélas, par un plus grand souci de vérité. Jamais leur attention ne se porte en effet, sur ce que la conquête a eu de conséquences heureuses. Sur le fait notamment, qu'elle plaça le Maroc dans un réseau de routes intercontinentales, le vouant de la sorte, à l'essor commercial qui, bientôt, allait faire sa grandeur ; non plus que sur l'ensemble des cultures, des techniques, des idées importées de l'Orient. Tout heureux du renfort que leur apporte Ibn Khaldoun, seul Arabe qui ait pu trouver grâce à leurs yeux, ces auteurs ne recherchent et ne trouvent dans la présence arabe que des effets à déplorer. Il est vrai toutefois, qu'ils dénoncent avant tout les « invasions » tardives, celle des Beni Hilal, au XI[e] siècle, celle des Maaquil, plus tard encore. Nomades invétérés pour qui la pierre ne peut servir qu'à caler sur le feu la marmite, et le bois qu'à donner des piquets pour les tentes, les uns, Beni Hilal, se répandirent dans les plaines atlantiques, cependant que les autres, les Maaquil, battaient au sud, jusqu'à la mer, le versant de l'Atlas. Partout, sur leur passage, ils ravageaient les plantations des Berbères de la plaine. Si bien que ces derniers, cédant à la contrainte ou à la séduction, régressèrent au niveau de leurs envahisseurs en adoptant leur nomadisme, leur langue et leur mentalité. Quant aux Berbères de la montagne, épargnés par la vague, ils n'en vécurent pas moins, depuis, dans un état de siège les acculant à la misère et au repli sur soi. De façon générale, toute la vie du pays se trouvait déréglée. Les routes n'étaient pas sûres, le commerce déclinait, l'impôt ne rentrait plus. La déchéance était irrémédiable.

Théorie séduisante par sa simplicité et qui, en plus de la caution d'Ibn Khaldoun, bénéficie au Maroc même, du témoignage de chroniqueurs divers, sans parler de la franche aversion des citadins pour ceux qu'on nomme « Aʿrobiya », Arabes de la campagne. Gageons pourtant qu'elle aurait suscité moins d'engouement chez les auteurs européens si elle n'avait l'autre mérite de flatter la conscience des colonisateurs. Qui ne voit en effet, que la remise en ordre, au grand profit et des Berbères et des Arabes, d'une situation ingénuement troublée par ces derniers, a plus de consistance, au XX[e] siècle, comme alibi, que la restauration, chère à

Bertrand, du christianisme antique ? Cela rendait moins exigeant dans l'examen critique.

L'Europe a su ce qu'ont été vraiment les invasions barbares. Les Germains se frayaient en force un chemin. Choisissaient-ils un lieu pour s'établir, ils s'en appropriaient très largement les terres et se mettaient eux-mêmes à gouverner. Les Huns, les Normands, les Hongrois ravageaient tout sur leur passage en se livrant aux pires atrocités. C'est par le fer et par le feu qu'ils s'imposaient.

Il ne s'est rien produit de comparable dans le cas du Maroc. C'est un souverain almohade qui prit très librement la décision de faire entrer les Hilaliens dans le pays pour s'en servir comme auxiliaires. Ils allaient y rester minoritaires et confinés dans le service. Et même dans le cas des Maaquil, on parlerait plus justement de migration que d'invasion, car ils entrèrent dans des régions très dépeuplées et où l'espace ne manquait pas. De plus, ils étaient musulmans et donc, en tant que tels, ils se trouvaient un peu chez eux, partout en terre d'islam. Que des frictions se soient produites tant de leur part que de la part des Hilaliens, avec les gens du cru, c'est évident. Mais ces frictions se produisaient tout aussi bien entre tribus berbères. Que ces nomades aventureux aient bien été, pour les agriculteurs, des voisins incommodes, sans doute aussi. Mais comparés aux Huns et aux Normands, ils font figure de pauvres maraudeurs. Ils détroussaient parfois un voyageur chargé d'écus. On en retrouve dans les chroniques la relation amère. Mais en Europe aussi, malgré l'absence de tout Arabe, on détroussait des gens. Et l'historien doit se garder de généraliser à partir d'incidents qui obnubilent le chroniqueur. Reportons-nous au témoignage d'un bon observateur dont le regard dépasse le fait divers. C'est Léon l'Africain parlant du groupement berbère des Heskoura logé sur les versants du Haut Atlas central. Depuis le XIII^e^ siècle, ces Heskoura étaient flanqués de Hilaliens et de Maaquil qui occupaient, les uns au nord, les autres au sud, le plat pays jusqu'au piémont (11). Voilà un bel exemple de ce prétendu siège dressé par les Arabes. Or, que nous dit Léon après plus de deux siècles de cette situa-

(11) Voir : Ahmed TAWFIQ : *Baʿdu Jawānibi Taʾriḫ al-Maġrib al-Ijtimāʿī fī l-Qarn at-tāsiʿa ʿašara... Inultān min 1850 ila 1912*, Diplôme d'Etudes Supérieures soutenu à la Faculté des lettres de Rabat, juillet 1976, p. 43 du manuscrit.

tion ? Il a vu un pays recouvert d'oliviers, d'amandiers, de noyers, d'orangers, avec partout, des ateliers où se tannaient les peaux et se tissait la laine. Tels ne sont pas les signes de la misère obsidionale. Il a vu les marchands qui s'en venaient de Fès et d'autres villes avec leur marchandise à échanger contre les produits régionaux. Donc les Arabes ne s'interposaient pas. Il a vu les Arabes montant eux-mêmes pour s'approvisionner sur les marchés. Ils y étaient en acheteurs et non pas en pillards. Bien mieux, les Heskoura allaient inversement cultiver dans la plaine au milieu des Arabes. Ils payaient bien à ces derniers, nous dit Léon, le loyer de leur terre, mais les profits qu'ils en tiraient étaient bien supérieurs ([11 bis]). Voilà le vrai tableau d'une vie quotidienne où les Arabes, si turbulents qu'on nous les peigne, devaient comme tous les autres, se plier à la loi du marché. Au Maroc ni ailleurs, ce n'est jamais la lance qui a réglé l'économie. L'ignorer, c'est courir de grands risques.

Jadis, les invasions du v[e] siècle étaient considérées comme la cause imprévue du brusque effondrement de l'empire romain d'Occident. Depuis, on a acquis la conviction qu'elles ne furent au contraire que l'effet prévisible d'une longue décadence de cet empire lui-même. L'histoire a de ce fait, réalisé de grands progrès en recherchant ailleurs les véritables causes. Alors, à moins de préventions solides, pourquoi, dans le cas du Maroc, se dispenser, grâce aux Arabes, de rechercher ailleurs les raisons du déclin subi par ce pays ? Ibn Khaldoun lui-même avait noté la faiblesse militaire de leurs tribus médiocrement armées et indisciplinées, mises en échec devant le moindre ouvrage assez bien défendu ([12]). Des paysans capables, avec Abdelmoumen, de renverser l'empire almoravide, n'auraient-ils pu, sous l'autorité mérinide ou une autre, venir à bout de leurs molestations ? En se fixant, les cavaliers hongrois, comme les Normands, hommes de la mer, sont devenus des paysans. Les Arabes au contraire, auraient « bédouinisé » l'indigène sédentaire. pourquoi eux et eux seuls ? Parce qu'ils étaient Arabes ? Raison irrecevable.

(11 *bis*) Jean Léon l'Africain : *Description de l'Afrique*. Traduction Epaulard, Paris, 1956, t. I, pp. 130-131.

(12) «فكل معقل أو مستصعب عليهم فهم تاركوه الى ما يسهل عنه ولا يعرضون له والقبائل الممتنعة عليهم بأوعار الجبال بمنجاة من عيثهم وفسادهم» .
Muqaddimat al°Allāma Ibn Ḫaldūn. Mustapha Mohammed édit. Le Caire, sans date, p. 149.

Dès lors, ne faut-il pas, ici aussi, retourner la question et rechercher ce qui aurait permis à des tribus en soi assez peu redoutables, de se répandre dans les plaines et d'y garder, grosso modo, leur état primitif de nomades ? Un travail tout récent sur les épidémies qui sévirent au Maroc tout au long du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles semble fournir déjà des éléments de solution à la question ainsi posée. Les deux auteurs de cette étude fondamentale ont établi que le fléau frappait impitoyablement dans les plaines atlantiques, alors qu'il épargnait les confins sahariens. Ce qui d'ailleurs, est en tous points d'accord avec le régime de la peste — car c'est d'elle qu'il s'agit — dont le virus se plaît dans un climat humide et doux, mais ne supporte pas les chaleurs sèches. Si l'on sait que les plaines furent ainsi quasiment dépeuplées, on voit comment le sud se muait en réserve pour leur repeuplement. Voilà comment, spontanément, ou bien, dans certains cas connus, par le fait du Sultan, les tribus de Maaquil qui se trouvaient là-bas, remontèrent vers le nord. L'espace surabondant et les gras pâturages ne pouvaient pas les inciter à transformer leur vie nomade. Quant aux Berbères de la région, ils avaient déjà fait place nette. Il n'était plus question pour eux, hélas, de se bédouiniser ni de s'arabiser ([13]).

Il est certain que nul n'aurait songé à explorer la voie ayant mené à de telles conclusions sans se défaire au préalable, du néo-khaldounisme de l'histoire coloniale. Mais ce n'est là qu'un cas. Car c'est tout le déclin de l'empire marocain que l'on impute en bloc à la malfaisance des Arabes. La théorie interdit donc sans distinction, tous les accès aux raisons véritables. Doit-on penser que c'est par simple inadvertance ? On a lieu d'en douter puisqu'en sus des famines et des pestes, fléaux de la nature, l'action des hommes est, elle aussi, à mettre en cause, et que les hommes, en l'occurrence, sont bien moins les Arabes que les Européens.

Ibn Khaldoun dont le regard savait fouiller tout ce qui remplissait le champ de sa vision, n'a pas perçu par contre, le profond changement qui, dans son dos, aboutissait à renverser l'ancien rapport des forces entre l'Europe et le monde musulman. Déjà de son vivant, le temps était

(13) Bernard ROSENBERGER et Hamid TRIKI : *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles* in « Hespéris-Tamuda », vol. XIV, 1973, fasc. unique et vol. XV, 1974, fasc. unique.

bien révolu où les Européens ne pouvaient faire flotter « même un morceau de bois » en Méditerranée. Les positions gagnées par les Européens se situant alors, pour l'essentiel, sur le plan des techniques et de l'économie, l'effet n'en était pas encore toujours visible sur le terrain. Déjà pourtant, le monde musulman en était ébranlé sur ses bases. Ibn Khaldoun perçut très vivement la crise. Mais incapable d'en situer exactement les origines, il fut réduit, contre l'esprit de sa doctrine d'ailleurs, à se rabattre sur les Arabes. Il était excusable.

Mais il l'eût été beaucoup moins quelques générations plus tard. Il venait à peine de mourir quand, en 1415, Ceuta tomba aux mains des Portugais. Dès lors, il y faudra un siècle, mais les ports marocains entre Tanger et Agadir, allaient à peu près tous subir le même destin, tandis que Melilla, en Méditerranée, deviendrait espagnole. Dotés d'armes à feu autrement plus terribles que la flèche des Arabes, les Portugais allaient depuis, se partager la tâche avec la peste et les famines pour réduire les campagnes en déserts. D'autre part, emmurés quasiment du côté de la mer, les Marocains ne pouvaient plus faire de commerce avec l'Europe que par l'implacable entremise portugaise. Bientôt, même le commerce transsaharien fut compromis lorsque les Portugais, parvenus en Guinée, le détournèrent par mer à leur profit. Tels sont les faits palpables qui dessinaient inéluctablement la courbe de la décadence marocaine. Et leur mise en lumière ne saurait signifier que l'on cherche à asseoir l'Europe au banc des accusés. C'est le droit de l'histoire, comme aussi son devoir, de dire tout le passé sans s'ériger par là en tribunal posthume. Mais en tant qu'entreprise du moment, la colonisation par contre, a intérêt à présenter les peuples qu'elle se propose d'assujettir ou déjà dominés, comme premiers et comme seuls responsables du sort qu'elle leur réserve. De là son goût de théories permettant comme ici, de charger les Arabes même des péchés de la nature pour mieux dissimuler, fût-ce dans le passé, toute la face négative de l'expansion européenne.

***

Entre ces théories, il en est une qui a sa place à part du fait de son succès inégalé dans le passé, et de l'empire qu'elle n'a cessé, même à ce jour, d'avoir sur les esprits : celle qu'on pourrait nommer la théorie « des deux Maroc ».

On disait, et l'on pense, qu'avant 1912, le Maroc n'était pas un Etat au sens habituel du mot (14). Le Makhzen et son chef, le Sultan, n'étaient que des organes parasitaires. Parvenus au pouvoir par la force, ils l'exerçaient de même et à leur seul profit, en rançonnant les gens et en les réprimant sans la contre-partie d'aucun service : pas de routes, pas d'écoles, pas de sécurité ni de santé publiques. Pourtant, et en dépit de sa brutalité, ce pouvoir était faible. Obéi dans les villes et les plaines, i n'avait jamais pu conquérir les montagnes ni les régions périphériques constituant pourtant les deux tiers du pays. Là vivaient des tribus jalouses de leur indépendance qui ne voyaient dans le Sultan qu'un chef spirituel, mais qui lui refusaient l'impôt et le service, et qui se gouvernaient chacune en toute indépendance. Si bien que le Maroc était en fait, formé de deux constituants hétérogènes. Seul le premier qu'on baptisait « Bled el Makhzen » était soumis et intégré, tandis que l'autre, « Bled es-Siba », flottait autour comme un nuage inconsistant. Et de ce côté-là venait toujours l'orage. Les tribus insoumises s'y affrontaient en de sanglants conflits. Vers l'intérieur, elles menaçaient en permanence tout le pays soumis, cependant qu'au dehors, elles mettaient en danger les voisins du Maroc.

Nous retrouvons ici, amalgamés et systématisés avec un semblant de rigueur, les trois grands thèmes précédemment analysés : l'anarchie marocaine, le refus des Berbères montagnards à l'influence arabe, les méfaits de ladite influence puisque, depuis le XVI^e siècle, les dynasties elles-mêmes étaient arabes. Mais vraie ou fausse, notons que cette théorie a été mise en vogue dans les débuts du XX^e siècle, à une époque où en Europe, et en France notamment, une bonne partie de l'opinion était déjà rétive face aux aventures coloniales. La théorie aida alors à entraîner les hésitants en leur montrant qu'en somme, on était bien forcé de se rendre au Maroc pour s'y défendre en Algérie ou sur les côtes rifaines infestées de pirates. C'était dans le même temps, une action très louable puisqu'elle aboutirait à libérer d'un joug moyenâgeux les Marocains eux-mêmes. Plus tard, après 1912, il fallut guerroyer pendant plus de vingt ans pour réduire

(14) « Non seulement le Maroc n'était pas un Etat centralisé, mais ce n'était pas un Etat du tout au sens européen du mot » (Augustin BERNARD : *Le Maroc*), 6^e édit., Paris, 1921, p. 236.

la totalité du pays. Comment s'en expliquer, si l'on venait vraiment à lui, comme on le prétendait, les mains pleines de bienfaits ? En invoquant une fois de plus la théorie. On découvrait à sa lumière, que les tribus « rebelles » n'en voulaient pas du tout à l'étranger. Cédant au vieil antagonisme Bled el Makhzen, Bled es-Siba, c'est au Sultan qu'elles résistaient. Du coup, le « protecteur » français n'était plus là en conquérant ; il apaisait plutôt des luttes intestines. Il « pacifiait ».

Ces bons services rendus par elle au colonisateur rendaient déjà la théorie suspecte. Mais la pratique l'a en tous points disqualifiée. Quand, en 1903, fut en France, débattu le problème de savoir par quel bout attraper la question marocaine, deux voies se présentaient : ou gagner le Sultan pour avoir les tribus, ou bien, tout au contraire, soulever les tribus pour réduire le Sultan. Des deux, c'est la première qui fut choisie. Tout bien pesé, on avait donc jugé, contre la théorie, que l'élément de cohésion représenté par le Sultan était à même de l'emporter sur les éléments de rupture qu'on situait dans les tribus. Et la suite a montré que le choix était juste. Ce n'est pas contre le Sultan, ni même sans lui, que la conquête eut lieu, elle ne put au contraire, se mener qu'avec lui. Voilà d'abord la preuve.

Mais, fait rare en histoire, il y a eu aussi la contre-épreuve. Car ce qu'on appela sous le Protectorat, « la politique berbère », consista justement à tenter de scinder le pays entre les deux blocs opposés, Bled el Makhzen, Bled es-Siba, que les théoriciens voulaient y discerner. Chacun connaît le résultat. L'occupant fit bien naître la Siba, mais contre lui et non, comme il l'avait pensé, face au Bled el Makhzen. Et voilà que dans cette Siba imprévue, gens de la ville et de la plaine s'unirent à ceux de la montagne. Bien plus, l'idée qu'on menaçait leur unité fut l'aiguillon qui anima les Marocains dans le combat qui s'acheva par le départ de l'étranger. Si tout cela est vrai, pourquoi continuer, même aujourd'hui, à ressasser l'idée des deux Maroc que l'on oppose entre eux irrémédiablement ?

Cela signifie-t-il qu'on y devrait substituer l'idée d'un Maroc idyllique, fait d'unité et d'harmonie ? Non, bien sûr. Mais pourquoi oublier, dans le cas du Maroc seulement, que jamais un Etat ne s'est constitué ni maintenu sans étouffer les résistances rencontrées en son sein ? Pour-

quoi considérer la Grande-Bretagne comme un Royaume Uni malgré les problèmes irlandais, écossais et gallois, ne retenir de l'Italie et de l'Allemagne que leur unité toute récente, malgré des siècles de division, passer ici et là, sur les conflits de classes, les guerres civiles, les guerres de religion pour ne voir la révolte qu'en ce Maroc où un Etat pourtant, constitué dès l'aube du IX[e] siècle, s'est maintenu ou rétabli, identique à lui-même, quand il changeait de mains, jusqu'à l'époque que nous vivons ? Cet Etat, comme les autres, a usé de violence, et des contradictions multiples l'ont aussi déchiré. C'est vrai que les tribus se rebellaient. C'est vrai qu'ici ou là, les formes du gouvernement n'étaient pas identiques. Mais l'Etat était né, gouvernait, subsistait. Il y avait par conséquent un autre aspect des choses. Mais l'histoire coloniale n'a regardé que le premier pour l'isoler, lui donner corps et l'ériger en vérité métaphysique. Elle fit de la Siba comme un péché originel que le Maroc a dû traîner depuis l'aube des temps jusqu'à 1912, heure de la France et de la rédemption (15). Elle a bloqué le film après arrêt sur la mauvaise image. Elle nous interdit donc l'accès à un passé toujours mouvant dont les progrès et les reculs restent insoupçonnés, n'attirant l'attention ni sur eux-mêmes, ni sur leurs causes et leurs effets. Aussi, pour résumer le jugement qu'au terme de cette étude, on est, malgré tout son actif, en droit de formuler contre elle, cette histoire coloniale n'a pas été uniquement ou tendancieuse, ou parfois mensongère, mais, c'est là le plus grave, elle risque d'être encore stérilisante en camouflant l'objet de la recherche et en engourdissant l'esprit de l'investigateur.

Germain AYACHE

(15) « Il est fort probable que des royaumes indigènes se constituèrent ainsi bien avant les Etats que nous trouvons mêlés à l'histoire de Carthage et de Rome... Le roi, sans doute, impose son autorité dans son *bled el-makhzen* qui correspond surtout au pays des citadins et des sédentaires des plaines, ... mais un *bled es-siba,* qui comprend les montagnards et une partie des nomades, tend toujours à lui échapper ». (Ch. André JULIEN : *op. cit.,* pp. 61-62.)

DESTIN ET TEMOIGNAGE D'UN MAROCAIN ESCLAVE EN ESPAGNE (1521-1530)

Dans sa trop brève chronique, Juan Daza évalue à 60 000 le nombre de ceux dont les deux années noires de 1521 et 1522 ont entraîné une déportation, rarement volontaire, du Maroc vers l'Espagne. L'immense majorité de ces victimes de la méchanceté des temps ou des hommes aurait péri presque aussitôt dans des conditions lamentables... Mais, assurément, il y eut des rescapés, et c'est avec raison que B. Rosenberger et H. Triki, dans la belle synthèse qu'ils consacrent aux *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles,* invoquent le témoignage de Diego de Torres pour affirmer que, quelques décennies après 1521-1522, il y avait en Espagne beaucoup d'esclaves achetés de temps-là (1).

Il n'est pas indifférent, quand c'est possible, de suivre hors du Maroc ces rescapés. Quelles que soient les circonstances très diverses dans lesquelles ils s'étaient embarqués en Afrique, ils ont débarqué en Europe pour connaître un sort identique, marqué au matériel par la servitude, et au spirituel par l'obligation d'apostasier. Dans le groupe social que forment les esclaves, nombreux dans l'Espagne opulente du XVI^e^ siècle, on observe que le cas individuel y est la règle. Menacé par l'assimilation à moyen terme ou par la disparition physique, le groupe servile ne se perpétue que par un apport extérieur et permanent de chair nouvelle, proposant à l'observation une cohérence au caractère étrange, car fondée en un sens sur son absence. Ici, le cas individuel a toutes les chances de

(1) B. Rosenberger et H. Triki : *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles.* « Hespéris-Tamuda », 1973 (pp. 109-175) et 1974 (pp. 5-103). Sont particulièrement révélatrices dans le numéro de 1973 les pages 119-134.

Une bonne bibliographie de base sur la question des esclaves en Espagne est donnée par Cl. Larquié dans *Les esclaves de Madrid à l'époque de la décadence (1650-1700).* « Revue historique », n° 495, juil.-sept. 1970, pp. 41-74.

renvoyer au cas général, et une vie particulière peut se charger d'une valeur exemplaire. Telle est celle qui pourrait être attribuée au destin de Diego El Negro, dont le procès inquisitorial inédit fait mieux imaginer ce que fut le sort de dizaines de milliers de musulmans (2).

***

Le 2 juillet 1528, le Bachelier Santander, *fiscal* agissant dans l'exercice de ses fonctions de procureur, se présente à Cuenca devant le Docteur Ruesta, Inquisiteur au Tribunal de cette ville. Il déclare disposer de preuves suffisantes pour affirmer que Diego El Negro, esclave qui vit à Sigüenza chez son maître Antón Rosillo, observe les prescriptions de la religion musulmane et, étant baptisé, se rend coupable d'hérésie et d'apostasie. Séance tenante, l'Inquisiteur juge bien fondée la requête, et donne ordre à l'alguazil Luís Vázquez del Busto de procéder à l'arrestation du crypto-musulman. Deux mois plus tard, le 3 septembre 1528, l'alguazil remet à l'*alcaide,* responsable de la prison du Saint-Office, la personne de Diego El Negro.

Le Bachelier Santander avait fait preuve de diligence pour demander au juge la délivrance du mandat d'arrêt. En effet, deux dénonciations étant en droit inquisitorial nécessaires pour que puisse être requise l'arrestation d'un suspect, il n'avait pas attendu, comme c'est fréquemment le cas, qu'il y en eût trois ou même davantage.

***

La première déposition remontait au 16 mai 1528, et était le fait de Francisca de Sigüenza, servante du chanoine Vallejo qui habitait la ville épiscopale de Sigüenza (3). Ce jour-là, sous la foi du serment, elle déclarait qu'elle s'était convertie au christianisme une dizaine d'années environ auparavant et avait été baptisée en l'église de Sigüenza par Miguel Martínez, le chanoine Juan de Frías et le Prieur. Depuis son baptême, elle avait rencontré Diego, esclave noir d'Antón Rosillo, et, alors qu'elle

(2) *Archivo Diocesano de Cuenca. Inquisición. Legajo 105. Número 1488.* Nous remercions l'archiviste D. Dimas Pérez Ramírez et la Sta E. Redondo Rubio qui ont aimablement facilité la réalisation de ce travail.

(3) Cf. *infra,* Document nº 1. Les dépositions des deux témoins à charge sont transcrites intégralement de l'original.

se trouvait à la fontaine publique de Sigüenza, Diego lui avait adressé la parole pour lui demander pourquoi elle s'était convertie au christianisme, ajoutant que la religion de Mahomet était meilleure que celle du Christ, que lui-même était pour son compte demeuré musulman, bien qu'étant baptisé et portant le nom d'un chrétien. Une fois même, ajoutait Francisca, alors qu'on portait le Saint Sacrement dans la rue principale, Diego avait refusé de s'agenouiller et de prier, se baissant au contraire avec la tête et le corps de façon à ne pas voir le Saint-Sacrement... Diego disait tout cela en langue arabe en présence de Julia, esclave du maître d'école de Sigüenza, de María, esclave de García Gallego, habitant de Sigüenza, et d'Ana, esclave de Rojas, habitant de Tolède et receveur des Bulles. Diego avait tenu ces propos deux ou trois fois, et très souvent il lui avait dit qu'il ne lui laisserait pas prendre de l'eau à la fontaine si elle ne s'avouait musulmane et ne l'était réellement. Si bien qu'une fois, compte tenu de tels propos et pour que Diego lui laisse prendre de l'eau, elle se déclara musulmane. Une autre fois, Diego s'était disputé avec elle parce qu'elle, Francisca, disait aux esclaves susnommées d'être de bonnes chrétiennes et qu'elle savait que ces esclaves, toutes en général et chacune en particulier, observaient la religion et la foi de Mahomet, préférant y demeurer plutôt que d'être chrétiennes. Elle les a vus, elles et Diego, « en train de se faire des salamalecs avec des formules de la religion musulmane, de se donner l'accolade et de se faire toutes ces grandes démonstrations qu'ils se faisaient auparavant » (4). Une autre personne qu'elle, Francisco, esclave noir appartenant au chanoine Bautista, habitant de Sigüenza, était au courant de ces choses, car il les lui avait rapportées à elle.

(4) C'est ainsi qu'on peut se croire autorisé par le contexte et la qualité de la locutrice, arabophone au départ, à traduire *ensalmandose con oraziones de moros y abrazandose y haziendose con ellas solenydades que antes*. Mais c'est ainsi qu'on mesure la misère de l'interprète.

En effet, *ensalmar* signifie non pas « dire salam », donner à quelqu'un en le saluant une marque d'attention et de civilité, mais bien guérir par des pratiques et des prières relevant de la magie et de la superstition la plus caractérisée et la moins innocente. La distorsion du sens est éloquente : alors que la langue du témoin parle de marques de courtoisie, de comportements culturels, le discours dans lequel le notaire inquisitorial enregistre et pérennise la parole, transmute une conduite en délit, pénalisant *a priori* une culture en la « verbalisant » comme contre-nature.

Le second témoin est tout naturellement cet esclave Francisco qui comparaît à Sigüenza le 8 juin 1528. Sa déposition est une conséquence obligée de celle de la servante qui venait de le mettre en cause, et rien ne dit, en l'absence d'une meilleure information documentaire, qu'elle ait eu le caractère spontané qu'avait revêtu celle de Francisca de Sigüenza. Quoi qu'il en soit, le nouveau témoin déclarait sous la foi du serment que, en maint lieu et en mainte occasion et ce depuis un an, il avait vu Diego El Negro et l'avait entendu dire qu'il observait la religion musulmane et n'était pas, bien que baptisé, un vrai chrétien. Ajoutant que la religion de Mahomet était meilleure que celle du Christ, Diego avait demandé à Francisco pour quelle raison celui-ci était bon chrétien, l'invitant à ne pas être tel, mais bien plutôt à observer la religion musulmane et la foi de Mahomet. Quatre mois auparavant, Francisco avait vu comment Diego avait empêché la servante du chanoine Vallejo de prendre de l'eau à la fontaine parce qu'elle refusait de dire qu'elle reconnaissait qu'elle était musulmane comme par le passé, à tel point que Diego l'avait forcée à dire qu'elle reconnaissait qu'elle était musulmane et était telle en profondeur. Diego, pour lui dire cela, avait employé la langue arabe. Enfin, Francisco dénonçait Julia, l'esclave du maître d'école, qui reconnaissait qu'elle était musulmane, n'allait jamais à la messe ni ne faisait acte de présence à l'église. Le témoin déclarait, enfin, être poussé non par un sentiment de haine, mais par le souci de décharger sa conscience.

Emprisonné le 3 septembre, Diego El Negro comparaît devant son juge, l'Inquisiteur Ruesta, en présence du notaire Francisco de Herrera, le 10 septembre 1528.

Invité à décliner son « état civil », il dit être âgé de trente ans et *natural de Marruecos,* c'est-à-dire originaire de Maroc (5). Ses parents sont des musulmans et il a été fait prisonnier il y a sept ans par des musulmans qui l'ont vendu à des chrétiens. Un nommé Belvidil, domestique de l'évêque de Sigüenza l'a acheté à Séville en même temps que des chrétiens, et l'a revendu à Villarforma, son majordome. A son tour,

(5) Cf. *infra,* Document n° 2. Le procès ne permet pas de préciser s'il s'agit de la ville de Marrakech ou du Royaume de Marrakech.

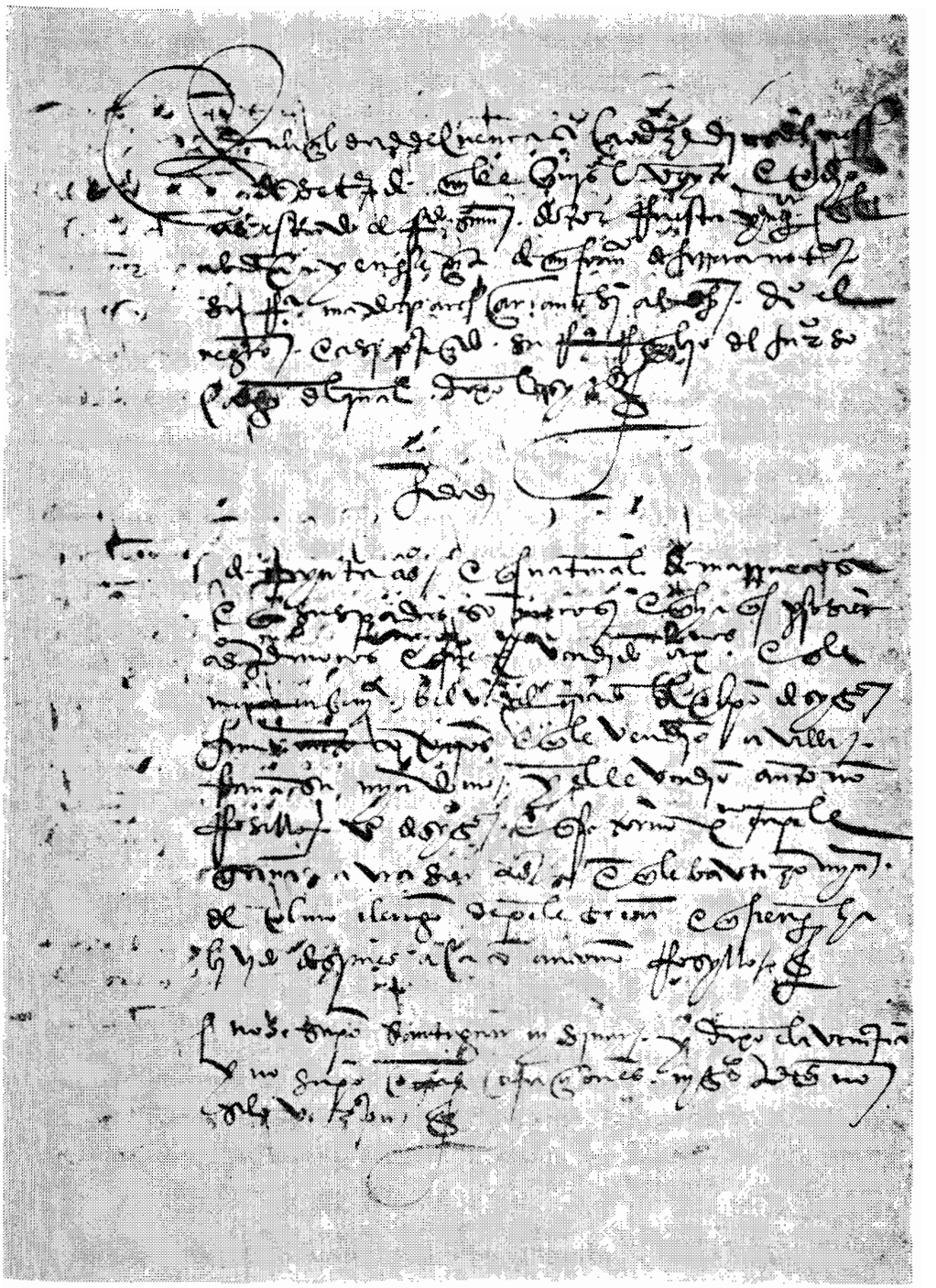

Fac-similé des déclarations de Diego El Negro, natif de Maroc, lors de la 1re audience. Voir la transcription *in* Document nº 2 (folio 8, non numéroté), *Infra*, pp. 82-83.

ce dernier l'a revendu à Antonio Rosillo. Diego s'est fait chrétien il y a sept ans à Pelegrina, bourg voisin de Sigüenza, où Martín del Olmo l'a baptisé. Depuis, il a toujours vécu chez Antonio Rosillo.

Diego ne sait ni faire le signe de la croix ni se signer. Il récite l'*Ave Maria,* mais ne connaît aucune autre prière parce qu'on ne lui en a pas appris d'autre.

Après avoir écouté l'avertissement solennel de l'Inquisiteur qui promet miséricorde et pitié au cas où il avouerait promptement son délit d'hérésie et dénoncerait d'autres musulmans, Diego passe aussitôt à des aveux qui n'ont rien de honteux ni d'embarrassé. Francs et massifs, ils font plutôt l'effet d'une proclamation de foi musulmane particulièrement consciente d'elle-même, étroitement liée aux sentiments de la race et de la dignité. En effet, Diego déclare que depuis qu'il a embrassé le christianisme, il n'a cessé d'être dans la « secte de Mahomet » comme un musulman, et qu'il faisait des prières musulmanes, dont en particulier la prière de *bezmeleq* (6). Il priait Dieu de le faire sortir de sa captivité et, ses parents ayant été musulmans, de le faire mourir musulman. Durant ce temps-là, il observait les jeûnes de la loi musulmane en ne mangeant que la nuit tombée et, bien qu'on lui donnât du pain pour manger, il ne le mangeait pas avant la nuit. Il aurait observé toutes les cérémonies et tous les autres rites de l'Islam, s'il les avait connus.

Interrogé pour savoir s'il se lavait en procédant aux ablutions de l'*alguado* pour faire la prière, Diego répondit qu'il ne les avait jamais vu faire que par l'*alfaqui* qui prononçait des paroles en arabe (7).

Interrogé pour savoir s'il mange du lard, il répond qu'il en mange toujours, mais qu'il ne boit jamais de vin pour la raison qu'on ne lui en a pas donné à boire.

Interrogé pour savoir si depuis qu'il est là, à Sigüenza ou ailleurs, en rapport avec quelques esclaves chrétiens anciennement musulmans, il les a vus pratiquer la religion musulmane, Diego dénonce quatre crypto-musulmans.

(6) Le « bismillah » qui inaugure la prière musulmane sert à désigner la prière elle-même.

(7) *al-wuḍū'* (الوضوء), ; *al-faqīh* (الفقيه).

Il s'agit, tout d'abord, de Pedro, esclave du *provisor*, juge diocésain de Sigüenza. Diego l'a vu prier et réciter des prières musulmanes, dont celle de *bizmeleq*. Selon lui, Pedro demandait à Dieu de le laisser partir dans son pays pour mourir musulman, affirmait la supériorité de la religion musulmane sur celle du Christ, n'allait jamais prier à l'église n' ne manifestait aucune piété chrétienne. Pedro ne sait ni l'*Ave Maria* ni d'autre prière, ne mange pas de lard et « ne veut demeurer où on le tue » (8). Diego le considère comme aussi musulman que par le passé. Un mois plus tôt, alors que deux esclaves en fuite étaient venus de la capitale pour passer en Aragon, que Diego gardait les aires où l'on battait le blé, et qu'ils dormaient avec lui, Diego s'en fut prévenir son maître Antón Rosillo pour aller arrêter les deux noirs fugitifs. Ils y allèrent, mais les deux noirs s'étaient enfuis, si bien que Diego et son maître allèrent raconter ce qui s'était passé au *provisor*, juge diocésain et maître de Pedro. Or, celui-ci entendit tout ce qu'on disait à son maître. Par la suite, il prit à partie Diego, lui disant que, lui, Pedro, « n'était pas un coquin qui s'était fait chrétien », et demandant à Diego pour quelle raison, étant esclave noir, il voulait arrêter ces deux noirs fugitifs. Pedro ajouta qu'il valait mieux qu'ils soient des musulmans que d'être en Espagne dans la situation d'esclaves chrétiens. Diego rétorqua qu'il était préférable d'être en Espagne, de demeurer esclave et d'être chrétien (9).

Le deuxième crypto-musulman à être dénoncé par Diego est Cristóbal, esclave de Pedro González. Cristóbal a récité la prière de *bezmeleq* et a affirmé la supériorité de la religion musulmane devant Diego. Il a reconnu qu'il était musulman et a demandé à Diego d'être un musulman.

Le troisième, Juan de Arjona, esclave noir appartenant au clerc Fernán López, s'est rendu coupable des mêmes délits. Bien mieux, il

(8) La version du manuscrit est bien *ny come tozino ny quiere estar adonde le matan*. On attendrait *le mandan* (on l'envoie) et non *le matan* (on le tue), le délit de l'esclave tenant alors de la simple désobéissance et non de la conscience d'une situation qui justifie la rébellion.

La graphie a amorcé un *n*, pour l'éluder aussitôt et tracer un *t* dont la barre est irrécusable. Le *lapsus calami* du notaire, ou bien le *lapsus linguae* du témoin (mais le geste manqué serait trop beau !) en disent long sur la condition objective des esclaves en 1528.

(9) Cf. *infra*, Document n° 3.

s'est disputé avec Diego et lui a reproché d'être allé arrêter les deux noirs fugitifs. Partout où il le rencontrait, il le traitait de *perro cristiano,* et le faisait en langue arabe.

Le quatrième crypto-musulman est Diego, esclave appartenant à Esquivel, habitant d'Estigana, qui a récité des prières musulmanes, dont le *bezmeleq,* en présence de Diego El Negro, et qui a voulu s'enfuir, proposant à ce dernier de *yr allende,* c'est-à-dire de franchir ensemble la Méditerranée ou l'Océan pour gagner l'Afrique du Nord.

***

Ainsi se termine la première audience du 10 septembre 1528, sans que Diego El Negro se soit souvenu d'esclaves femmes crypto-musulmanes, et sans qu'il ait mentionné les deux personnes qui l'avaient dénoncé. Il demeure donc un suspect aux aveux incomplets.

Une semaine plus tard, le 17 septembre, l'accusé comparaît à nouveau pour entendre la seconde monition. Il déclare n'avoir rien à ajouter à ses précédentes déclarations. Il garde la même attitude le lendemain 18 septembre, après avoir entendu la troisième monition. La voie est libre pour que, ce même jour, le *fiscal,* dans ses fonctions de procureur, prononce le réquisitoire. Celui-ci, avec les imprécisions d'usage dont le gommage systématique de tout renseignement sur l'identité des témoins, rassemble et dramatise sous quatre chefs d'accusation le contenu de la dénonciation de Francisca, la servante du chanoine. Un cinquième et dernier chef d'accusation reprend pour l'essentiel la déposition de Francisco, le second témoin.

L'accusé a des difficultés pour se souvenir des personnes auxquelles il a demandé de pratiquer la religion musulmane, mais reconnaît l'avoir fait, en avoir entretenu la femme d'un nommé Caravates (10), avoir cherché, lui étant musulman, à ce que tous les esclaves soient musulmans, et n'avoir pas révéré le Saint-Sacrement... Diego demande à ce que les témoignages à charge lui soient lus, et dès la lecture du premier reconnaît immédiatement sa dénonciatrice, dont il affirme qu'elle est l'unique

(10) Diego ne la dénonce pas. Son témoignage, apparemment, n'a pas intéressé l'Inquisiteur.

esclave noire chrétienne de Sigüenza, qu'elle l'invitait à être bon chrétien pour aller en paradis, et qu'elle a dit la vérité sur lui. Du second témoin à charge, Diego ne dit rien, mais on ne lui en demandera pas plus : la principale dénonciatrice ayant été reconnue, il n'y a pas de raison pour que l'Inquisiteur ne croie pas à la sincérité de ses aveux, et ne se tienne pour satisfait. Et cela, d'autant plus que Diego déclare se repentir et supplie le Tribunal d'agir avec miséricorde, compte tenu que « c'est un homme du Congo, qu'il y a peu de temps qu'il est chrétien, qu'il est originaire d'Afrique, que sa conversion ne remonte pas à plus de sept ans » ([11]).

***

Bien qu'aucun élément nouveau ne survienne après le 18 septembre 1528, le jugement ne sera rendu que plus tard, le 1er juin 1529. En attendant, Diego El Negro ne restera pas longtemps dans la prison du Saint-Office car le 21 octobre 1528 l'Inquisiteur Ruesta décide de le mettre en résidence surveillée chez son maître Antón Rosillo, lequel accepte d'être *carcelero comentariense,* geôlier par procuration, répondant de Diego sur sa personne et ses biens, s'exposant, le cas échéant, à être excommunié et à payer 20 000 maravédis.

Avant de retrouver son ancien état, Diego jure de tenir secret ce qu'il a vu et entendu au Saint-Office et en prison, sous peine de recevoir en cas d'indiscrétion cent coups de fouet.

Le jugement du 1er juin 1529 ordonne que Diego El Negro soit « reconcilié » avec l'Eglise dans un autodafé, condamné à subir une peine de prison et à porter le sambenito, qu'auparavant il soit très bien instruit dans la foi catholique et qu'en lieu et place de la prison il travaille pendant trois mois gratuitement chez les religieuses du couvent de Villamuro à Sigüenza, qu'il passe la nuit chez son maître et porte l'habit des condamnés pendant six mois.

Le 11 janvier 1530, l'Inquisiteur écrit à Antón Rosillo pour que son esclave se présente dans moins de six jours à Cuenca. Le destinaire accuse réception de la lettre le 28 janvier, et le 3 février 1530, Diego

(11) Cf. *infra,* Document nº 4.

comparaît devant le Docteur Ruesta. Il lui est ordonné de rester dans la maison de l'Inquisiteur. Le 2 mars, Inquisiteur et Procureur déclarent que le procès est clos.

Enfin, le 6 mars 1530, l'autodafé a lieu à Cuenca sur la place du marché. Diego El Negro écoute la sentence interminable prononcée en public par l'Inquisiteur Ruesta, qui n'omet dans sa lecture aucun des cinq chefs d'accusation retenus contre lui. Déclaré hérétique et apostat, il est excommunié et voit ses biens confisqués. L'Inquisiteur déclare qu'il mérite d'être relaxé au bras séculier, c'est-à-dire d'être brûlé vif, mais qu'en raison du repentir qu'il manifeste, il bénéficie de la pitié des juges qui le réconcilient avec l'Eglise. Diego El Negro devra porter le sambenito pendant l'autodafé, puis l'enlever pour recevoir cent coups de fouet et abjurer *de vehementi*. Les dimanches et jours de fête, il devra assister à la messe dans la paroisse de son maître et écouter les sermons s'il y en a. Il devra aller en pèlerinage chaque samedi au monastère de Villamuro à Sigüenza, s'il se trouve dans cette ville. Il devra réciter le *Pater Noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo* et les *Ave*, jeûner au pain et à l'eau chaque Vendredi Saint. Frappé d'incapacité juridique, il ne pourra porter, lui et ses enfants, de l'or, de l'argent, de la soie, monter à cheval et faire tout ce qui est interdit par les lois à ceux que condamne l'Inquisition. Enfin, sous peine d'être tenu pour impénitent et relaps, il ne devra plus parler en arabe (12).

***

Telle est l'issue du procès contre Diego El Negro dont on ne saura plus rien désormais. Avant que sa vedette soit renvoyée dans les coulisses sombres de l'histoire, il lève un coin de rideau sur un drame collectif qu'il serait dérisoire de prétendre saisir ici dans sa totalité. On se bornera donc, en manière de synthèse, à attirer l'attention sur quelques données pertinentes.

Douze esclaves apparaissent dans ce procès, dont deux fugitifs anonymes qui ont fait la belle et illustrent ainsi une des dimensions de la condition servile. Apparemment, tous sont des Noirs, mais les dix que l'on connaît seulement par leur nom et plus souvent le prénom reçu au

(12) Cf. *infra*, Document n° 5.

baptême, sont des arabophones. Ils parlent entre eux en arabe, ce qui prouve que ces musulmans noirs ne sont pas venu directement de l'Afrique du sud du Sahara, mais sont des Maghrébins. Incontestablement, Diego El Negro est un Marocain, natif de Maroc. S'il se décrit lui-même à la fin du procès comme « homme du Congo, né en Afrique », c'est pour exagérer l'éloignement initial dans lequel il se trouvait vis-à-vis du christianisme perçu comme un fait européen, et exciter d'autant la commisération du Tribunal. Il est possible qu'il ait été débarqué à Séville dans les années 1521-1522 puisqu'il déclare en 1528 que sa conversion remonte à sept ans. Mais ce n'est pas absolument certain, et le fait que sa dénonciatrice se soit convertie dix ans plus tôt montre la continuité du trafic des esclaves et son antériorité à la crise de 1521-1522. Toutefois, Diego dit avoir été fait prisonnier par des musulmans. Il ne serait donc pas nécessairement né dans l'esclavage, et ce détail de sa capture n'est pas dépourvu d'importance si l'on se réfère aux thèses de B. Rosenberger et H. Triki qui ont montré dans quelles conditions s'opéraient les razzias de bétail humain.

Le procès n'apporte aucune précision — cela n'intéressait pas les Inquisiteurs — sur d'éventuels traits particuliers de la pratique de l'Islam au Maroc. Remarquons simplement que Diego, qui est arabophone et natif de Maroc, dit ne pas faire d'ablutions parce qu'il ne les avait jamais vu faire que par l'*alfaqui* qui prononçait des paroles en arabe... Ce détail assez curieux montre par ailleurs que ce n'était pas la tiédeur religieuse ou la crainte de témoigner pour la foi musulmane qui ont empêché Diego de faire des ablutions.

En effet, le trait majeur qui ressort du procès est la solidité de l'attachement à l'Islam. Sur un éventail de dix personnes, quatre femmes et six hommes, il n'y en a qu'une seule, Francisca la dénonciatrice, dont on peut affirmer que la conversion au christianisme est acquise en profondeur. Une sur dix montre que 90 % des esclaves sont demeurés de cœur musulmans. Par leur franchise et la qualité de leur tonalité, les aveux de Diego sont ceux d'un témoin de la foi. Si, passé le moment solennel de l'affirmation de la foi, Diego a la faiblesse de se faire mouchard et étale un zèle passé à servir la méchante cause de ses maîtres, il ne fait que dévoiler sans mystère la réalité pitoyable de sa condition d'esclave

étroitement dépendant et largement irresponsable. Cependant, ces hommes que Diego dénonce sous la contrainte comme crypto-musulmans et qui parfois le haïssaient au point de l'insulter gravement, ne l'ont pas dénoncé. Certes, c'eût été s'exposer à être également dénoncés... Mais Diego ne se venge pas non plus en les dénonçant spontanément. En somme, un jeu complexe de solidarités et d'intérêts mutuels s'opérait, inexplicable au départ sans le partage, l'identité et la solidarité de la foi musulmane.

Qu'une femme ait été le maillon déficient de cette chaîne d'esclaves n'est pas pour surprendre. Nous avons formulé dans cette revue l'hypothèse d'une loi à vérifier selon laquelle en milieu crypto-musulman la femme montre un moindre degré de résistance à l'assimilation ([13]). Le cas de Francisca de Sigüenza est une fiche de plus pour le dossier. Certes, elle bénéficie en un sens de circonstances atténuantes, car étant au service d'un chanoine, elle était dans un environnement privilégié par rapport à ses correligionnaires. Comme par hasard, le second témoignage, qui n'est peut-être pas aussi spontané, est le fait d'un domestique d'un autre chanoine. Une plus grande pression idéologique et, peut-être, une moindre exploitation chez des clercs que chez des laïcs, seraient des éléments pour une explication.

Les employeurs de main-d'œuvre servile, force de travail et composante du prestige social, sont pour moitié gens d'Eglise. Si l'on se souvient que Diego est au service d'un laïc, mais a été acheté « en première main » par un domestique de l'évêque de Sigüenza, il faut dire qu'ils le sont non pour moitié, mais majoritairement. Dans ces conditions, on reste confondu en constatant que ces esclaves, dont Diego qui ne sait pas faire le signe de croix (!), ont une si faible connaissance des rites de la religion chrétienne. A croire qu'on les avait baptisés en trois coups de cuillère à pot et que, mise à part leur solide résistance à la christianisation et à l'assimilation que traduit la volonté bien accrochée du retour au Maghreb (*ir allende*), la société dans laquelle ils vivaient se faisait une raison de la tiédeur de leurs sentiments chrétiens, aveuglée et ravie par les avantages économiques du système.

(13) Hypothèse formulée in « Hespéris-Tamuda » (1965) et que la Sta. M. García Arenal juge fondée dans la *Memoria* que nous avons pu consulter à l'A.D.C.

Comment ne pas voir la portée économique du débat instauré sur le plan général et qui a seulement ses racines occasionnelles dans la dispute de Diego et de Pedro, celui-ci traitant Diego de coquin pour avoir voulu arrêter les deux noirs fugitifs et affirmant « qu'il valait mieux qu'ils soient musulmans qu'être en Espagne des esclaves et des chrétiens » ? Le changement de religion n'avait entraîné aucun changement dans le statut juridique. La condition bâtarde, mais réelle, d'esclave-chrétien ne leur apportait rien au matériel, mais leur enlevait tout au spirituel puisqu'il fallait abandonner l'Islam. A quoi bon la discontinuité dans le non-changement ?

L'économique se mêle donc étroitement au religieux, sans pour autant l'exclure. Car le religieux, au-delà de ce qui le constitue en tant que tel et dans une situation qu'on peut qualifier de normale, subit des modifications sensibles dès que les conditions dans lesquelles il s'épanouit sont sujettes au changement. Or, la réduction à la condition servile est un changement absolu. La note dominante dans le procès contre Diego El Negro nous paraît être moins l'imposition d'une christianisation que celle d'une assimilation par la dépersonnalisation. L'esclave marocain Diego, étant « esclave-chrétien » ne possédait sans doute rien au point de devoir être très affecté par une « réconciliation » qui impliquait une confiscation des biens. Mais, en était-il de même quand il fallait s'en tenir à une prescription de la sentence telle que l'interdiction absolue de parler en arabe ? Le proprement culturel est la troisième dimension du drame.

Bernard LOUPIAS

DOCUMENT N° 1 (folios 2/3, non numérotés)

Provança contra d(*ieg*)o negro
de anton Rosillo

en Sig(*üenz*)a a XVI de mayo de
MDXXVIII años.

francisca de syg(*üenz*)a criada de Vallejo canonigo de syg(*üenz*)a t(*estig*)o jur(*ad*)o en forma dixo q(*ue*) avia diez a(*ñ*)os poco mas o m(*en*)os q(*ue*) este t(*estig*)o se volvio xa [cristiana] y se bavtizo en la iglesia de syg(*üenz*)a y la bavtizo en la iglesia de syg(*üenz*)a y la bavtizo myguel m(*art*)yn(*e*)z y ju(*an*) de frias canonigo y el prior y que despues aca q(*ue*) se bavtizo hallando con el negro de anton Rosillo v(*ecin*)o de syg(*üenz*)a que se llama d(*ieg*)o estando a la fuente de syg(*üenz*)a este t(*estig*)o vydo e oyo como el d(*ic*)ho d(*ieg*)o le dixo q(*ue*) pa(*ra*) q(*ue*) se avia buelto xa [cristiana] de mora q(*ue*) mejor ley era la de mahoma que la de xpo [Cristo] y q(*ue*) el que todavia se estava moro avnq(*ue*) se avia bavtizado y se llamava xo [cristiano] y vna vez levando el cuerpo de n(*uestr*)o s(*eñ*)or por la calle m(*a*)yor este t(*estig*)o vido como el d(*ic*)ho d(*ieg*)o no q(*ui*)so vmillarse. antes abaxo la cauveza y cuerpo por no verle lo qual le oyo desyr este t(*estig*)o en su luengua estando p(*re*)sentes Jullia del maestro escvela esclava y m(*ar*)ya esclava de G(*arc*)ia Gallego v(*ecin*)o de syg(*üenz*)a y m(*ar*)ia esclava de Rojas v(*ecin*)o de toledo cogedor y Recibidor de las bulas. lo qual todo a que paso quatro meses poco mas o m(*en*)os y lo susod(*ic*)ho le dixo el d(*ic*)ho d(*ieg*)o a este t(*estig*)o otras dos o tres veses y q(*ue*) muchas veses le dixo q(*ue*) no la dexaria henchir en la fuente sino se llamava y hera mora. y por lo que le desya este t(*estig*)o le dixo vna vez q(*ue*) hera mora porq(*ue*) le dexase henchir y otra vez riño con este t(*estig*)o el d(*ic*)ho d(*ieg*)o porq(*ue*) desya a las d(*ic*)has esclavas que fuesen buenas xas [ristianas] y q(*ue*) este t(*estig*)o vido y conoscio que las d(*ic*)has esclavas y cada vna de ellas se estan en la seta de mahoma porq(*ue*) las ha visto hablar en la seta de mahoma y su creenzia diz(*iend*)o / que quieren mas estarse en ella q(*ue*) no en la de xpo [Cristo] y ensalmandose con oraziones de moros y abrazandose y haziendose aquellas solenydades

que antes ellas y el d(*ic*)ho d(*ieg*)o. lo qual sabe fran(*cis*)co esclavo de bavtista v(*ecin*)o de syg(*üenz*)a porq(*ue*) lo dixo a este t(*estig*)o que lo sabia.

en sy(*güenz*)a a VIII dias del mes de Junyo de IUSXXVIII a(*ñ*)os [1528]

fran(*cis*)co negro esclavo del canonigo bastida v(*ecin*)o de sy(*güenz*)a t(*estig*)o jurado en forma dixo q(*ue*) de vn año a esta p(*a*)r(*te*) en muchas p(*art*)es y muchas veses este t(*estig*)o a visto e oydo desyr a d(*ieg*)o negro esclavo de anton Rosillo v(*ecin*)o de sy(*güenz*)a q(*ue*) se esta moro y no es xo [cristiano] aunq(*ue*) esta bavtizado y q(*ue*) dise q(*ue*) es mejor la seta de mahoma que no la ley de xpto [Cristo] y que le a oydo dezir a este t(*estig*)o q(*ue*) por q(*ue*) es buen xo [cristiano] q(*ue*) no lo sea sino q(*ue*) se este moro y en la setta de mahoma y q(*ue*) avia quatro meses que estando en la fuente vido como no dexo henchir en la fuente a fran(*cis*)ca esclava del canonigo Vallejo v(*ecin*)o de sy(*güenz*)a porq(*ue*) no q(*ue*)ria desyr q(*ue*) se estava mora como dantes hasta tanto q(*ue*) la hiso desyr por fuerza q(*ue*) se estava mora y se era mora lo qual le dixo en aravigo y q(*ue*) tambien sabe e a visto como jullia esclava del maestre escuela de sy(*güenz*)a se estava mora y no es xpiana [cristiana] y la [le ha] oydo desyr q(*ue*) se esta en la seta de mahoma y q(*ue*) aq(*ue*)lla es mejor q(*ue*) no la ley de xpo [Cristo] y q(*ue*) nunca va a mysa ny se esta en la yglesia y q(*ue*) no lo dixo por odio sino por descargo de su conciencia.

DOCUMENT N° 2 (folios 8/9, non numérotés)

En la zibdad de cuenca a diez dias del mess de set(*iembr*)e de mill e q(*ui*)ni(*ent*)os e veynte e ocho a(*ñ*)os estando el R(*everend*)o señor dotor Ruesta ynq(*uisid*)or en la cib(*da*)d [de] C(*uenc*)a y en presenzia de mi fran(*cis*)co de herrera not(*ari*)o su R(*everenci*)a mando parescer ante si al d(*ic*)ho d(*ieg*)o el negro e asi parezido su R(*everenci*)a recibio del ju(*rament*)o so cargo del qual dixo lo syg(*uient*)e

padres

[Dijo ser] de treynta a(*ñ*)os y q(*ue*) es natural de marruecos e q(*ue*) sus padres son moros e q(*ue*) ha q(*ue*) es p(*re*)so siet(*e*) a(*ñ*)os por moros e fue vendido a xanos [cristianos]. e q(*ue*) le merco en seui(*ll*)a belvidil [silvidil ?] criado del ob(*is*)po de sy(*güenz*)a juntamente co(*n*) xnos [cristianos] e q(*ue*) le vendio a Villarforma su m(*a*)yordomo y el le vendio [a] antonio Rosillo v(*ecin*)no de sy(*güenz*)a e q(*ue*) se torno xno [cristiano] en palegrina avia siet(*e*) a(*ñ*)os et q(*ue*) le bavtizo m(*art*)yn del olmo clerigo de pelegrina e q(*ue*) sienp(*re*) ha bivido despues aca con antonio Rosyllo q(*ue*) no se supo santiguar ny synar y dixo el ave maria y no supo otras oraziones ny(*n*)g(*un*)as porq(*ue*) no se lo vezaron /

(...) dixo q(*ue*) despues q(*ue*) se torno xno [cristiano] a estado sienp(*re*) en la seta de mahoma como moro y q(*ue*) rezava oraziones de moro e esp(*ecia*)lmente la orazion de bezmeleq rogando a dios q(*ue*) le sacase de cativo q(*ue*) pues sus padres heran moros q(*ue*) el asi mismo fuese moro y muriese moro e q(*ue*) en aq(*u*)el t(*iem*)po ayuno ayunos de moros no comiendo hasta la noche y avnq(*ue*) le davan pan por comer no lo comya hasta la noche e q(*ue*) hiziera todas las otras oraziones de moros si las supiera

p(*re*)g(*unta*)do si se a lavado haziendo al alguado para rezar como lo hasen los moros. dixo q(*ue*) no q(*ue*) los avia visto en sus lenguas aq(*ue*)llo mas del alfaqui e q(*ue*) por esto no lo hasya

p(*re*)g(*unta*)do si como tozino. dixo q(*ue*) si sienp(*re*) porq(*ue*) vino no lo beve porq(*ue*) no se lo a dado a bever (...)

DOCUMENT. N° 3 (folios 10/11, non numérotés)

(...) y oyo la platica el d(*ic*)ho p(*edr*)o y despues dixo a este q(*onfesant*)e q(*ue*) hera vn vellaco q(*ue*) se avia tornado xno [cristiano] y q(*ue*) el pues hera esclavo y negro porq(*ue*) q(*ue*)ria prender al negro q(*ue*) mas valia q(*ue*) estuviesen moros q(*ue*) no estarse aca esclavos e xos [cristianos] y este t(*estig*)o dixo q(*ue*) mas valia estarse aca y siemp(*re*) esclavos y ser xos [cristianos].

DOCUMENT N° 4 (folios 16/17, non numérotés)

(...) e p(*ro*)testa de oy mas de ser buen xno [cristiano] e estar en la ley de xpo [Cristo] y morir y bivir en ella y (...) pide a dios n(*uestr*)o s(*eño*)r p(*er*)don y a su R(*everenci*)a peny(*tenci*)a con my(*sericordi*)a considerando q(*ue*) el es onbre del congo y a poco / q(*ue*) es xno [cristiano] y q(*ue*) es natural de afryca y no de mas de syete años.

DOCUMENT N° 5 (folios 23/24, non numérotés)

(...) mandamos q(*ue*) el dya del aucto salga al cadahalso con vn sanbenito amarillo el qual tenga en el dicho aucto y despues le sea quytado y despues le sean dados cien acotes y abjure de vehementi y mas le mandamos q(*ue*) los dyas de domyngos y fiestas de guardar vaya a oyr mysa a la perrocha o yglesia donde fuere su amo y vaya a oyr los sermones sy los oviere y vaya en romeria cada sabado al monasterio de mozas de villamuro de la cibdad de sig(*üenz*)a si estoviere en la dicha çibdad y reze el pater noster y el ave maria y el credo y las av(*es*) / y ayune todos los viernes santos a pan y agua e declaramos el dicho diego ser yncapaz e hinabile para traher y usar de las cosas arbitrarias a el p(*ro*)hibidas ansi como traher armas oro plata seda cavalgar a cavallo e las otras cosas p(*ro*)hibidas a el por jnstituciones y estilo deste santo of(*ici*)o la qual dicha sentencia mandamos le sea leyda publicamente y le mandamos q(*ue*) ansi haga y cunpla lo en ella contenido so pena de jnpenitente rrelapso y ansi lo p(*ro*)nunciamos sentenciamos y mandamos por esta n(*uest*)ra sentencia definitiva y tribunali sedendo en estos secretos (?) y por ellos y ansi mismo le mandamos q(*ue*) no hable en algaravia so la dicha pena

el doctor Ruesta

NOTE SUR LES *QĀ'ID RĀS-HU*

Chantal de La Véronne a récemment publié un ensemble de *Documents inédits* ayant trait au Maroc et aux relations diplomatiques franco-marocaines entre 1726 et 1728 (1). Un des textes qui porte le titre *Relation du mouvement insurrectionnel qui amena Moulay ʿAbd el-Malek sur le trône du Maroc* est signé du nom de M. Partyet fils et porte la date du 24 avril 1728 (2). Il y est question d'un groupe de soldats appelés « des alcaides races » qui, selon ce document, jouèrent un rôle important dans l'insurrection contre Mawlāy Aḥmad al-Dhahabī, fils et héritier de M. Ismāʿīl. Quoique l'armée ʿalawī ait été étudiée en détail, l'allusion aux « alcaides races » demeure mystérieuse.

L'auteur, citant G.S. Colin, suggère que les *alcaides races* étaient des officiers appelés « qā'id al-raḥā' », que l'on peut assimiler à des colonels ayant le commandement de 500 à 1 000 hommes (3). Cette interprétation ne semble pas justifiée. Il est plus probable que les « *alcaides races* » étaient en fait des soldats appelés « qā'id rās-hu », une variété d'officiers que nous trouvons mentionnée dans d'autres sources, mais sur laquelle on ne sait que peu de choses. Le fait que cette catégorie d'officiers existait en 1728 donne de nouvelles indications importantes sur l'organisation de l'armée ʿalawī dans les dernières années du règne de M. Ismāʿīl, ainsi que sur leur rôle dans la déposition de My Aḥmad al-Dhahabī. La participation de l'armée à la politique au début de l'état ʿalawī y est clairement mise en évidence.

(1) Ch. de La Véronne, éd., 1975 : *Documents inédits sur l'histoire du Maroc*, sources françaises, t. 1 (1726-1728), Paris. Geuthner. L'abréviation D.I. sera désormais utilisée.

Je remercie le Dr. Jérôme Weiner et M. Daniel Pipes, qui ont bien voulu lire cette étude lors de sa première rédaction ; Magali Morsy a bien voulu critiquer le texte et l'a traduit en français.

(2) *D.I.*, pp. 43-48.

(3) *D.I.*, p. 44 n.

L'arrière-plan de la révolte

Comme l'indique le titre, la Relation de M. Partyet se rapporte à la première année de cette longue lutte sanglante pour la succession qui débute avec la mort de My Ismāʿīl en 1727 et ne s'achève qu'avec la proclamation de son petit-fils, Sidi Muḥammad ibn ʿAbd Allāh en 1757 (4). Entre 1727 et 1728, les principaux aspirants au sultanat étaient le fils de My Ismāʿīl, son héritier désigné, My Aḥmad, et le demi-frère de celui-ci, My ʿAbd al-Mālīk.

Après la mort de My Ismāʿīl, My Aḥmad fut proclamé sultan sans grande opposition. Il n'était pas populaire — les documents, tant marocains qu'européens précisent qu'il était ivrogne, débauché et impie, — mais il avait le soutien de certains des principaux dignitaires du palais ainsi que des *ʿAbīd al-Bukhārī*, c'est-à-dire, de l'armée de My Ismāʿīl composée d'esclaves noirs. Aussi, en dépit de ses défauts personnels, de sa négligence et de sa mauvaise politique, My Aḥmad régna effectivement pendant quelque dix mois.

En mars 1728, My Aḥmad fut déposé par une révolution de palais. Les sources indiquent que plusieurs causes contribuèrent à la révolte. Sans parler de son immoralité et de ses abus, la négligence du souverain avait vidé le trésor impérial, aussi ne pouvait-il même pas payer les subsides annuels qui garantissaient la loyauté des ʿAbīd (5).

Toutes les sources s'accordent en gros sur la nature de cette révolution de palais, mais elles diffèrent dans le détail. Il est particulièrement significatif que la *Relation* de Partyet souligne — ce que ne fait aucun autre

(4) Les meilleurs documents sur les premières années de la « *Fatra* » sont : Abū al-Qāsim ibn Aḥmad al-Zayyānī, 1886 : *al-Turjamān al-Muʿrib...*, trad. O. Houdas, Paris, Impr. nationale ; J. Braithwaite : *The History of the Revolutions in the Empire of Morocco...*, London, Barby and Brown (désormais : BR) ; A. de Mairault, 1742 : *Relation de ce qui s'est passé dans l'empire du Maroc...*, Paris, Chaubert et Durand (désormais : Rel) ; et T. Pellow, s.d. : *The History of the Long Captivity in... Southwest Barbary*, London, Goady (désormais : T.P.).

(5) Sur les armées ʿAlawī, cf. M. Morsy, 1967 : *Moulay Ismaïl et l'armée de métier*, « Revue d'histoire moderne et contemporaine », XIV : 97, ainsi que ma thèse *The ʿAbīd al-Bukhārī* : Slave Soldiers and Statecraft in Morocco, 1672-1790, Cornell University, 1974.

document — que le coup d'Etat fut déclenché à la suite d'une insulte de la part du sultan envers la femme d'un « alcaide race » :

> l'entêtement du roy pour une concubine de son père qu'il avoit mariée à un alcaide race et qu'il vouloit ravoir, le decrédita entierement et souleva les grands et le peuple contre luy (6).

L'affaire se compliquait du fait que la femme qu'il convoitait — fille d'une renégat chrétien — était enceinte. Le sultan exigea néanmoins de l'époux qu'il la lui remît et lorsque les chefs (« les principaux ») des « alcaides races » répondirent qu'ils ne pouvaient retrouver la femme, My Aḥmad menaça de tous les tuer.

Selon M. Partyet, l'incident scandalisa au plus haut point les alcaides et 1 800 d'entre eux formèrent tous ensemble une cabale destinée à déposer My Aḥmad et à proclamer My ʿAbd al-Mālik. Leur chef était Ibn Marjān al-Ṣaghīr (« Benmargean »), un eunuque, qui avait eu une situation importante à la cour de My Ismāʿīl. Il était soutenu par d'autres personnalités de la cour de moindre envergure, par trois « capitaines » mécontents des ʿAbīd al-Bukhārī et par 600 soldats, qui auraient été des « pages du défunt roy Muley Ismael, qu'on avoit mis dans le complot » (7). Avec le soutien supplémentaire de 1 800 « alcaides races », les mutins pouvaient passer à l'action.

L'on dit que l'insurrection eut lieu le 18 mars 1728. Les rebelles désarmèrent 4 000 hommes de troupes fidèles à My Aḥmad et mirent le sultan lui-même en résidence surveillée sous la garde des « alcaides races ». Quoique le coup d'Etat eût le soutien populaire, My Aḥmad avait de nombreux partisans parmi les ʿAbīd qui menacèrent de réagir ; mais les « alcaides races » et les trois capitaines des ʿAbīd ainsi que d'autres officiers de haut rang, parvinrent à convaincre l'armée des esclaves à accepter le fait accompli et à se joindre à eux pour proclamer My ʿAbd al-Mālik (8).

(6) *D.I.*, p. 44 ; cf. *Rel*, pp. 74-75. D'après les sources anglaises, le principal défaut de Moulay Aḥmad était la boisson plutôt que la débauche (e.g., BR, p. 329).

(7) Cf. *Rel*, pp. 77-79 ; les sources anglaises donnent une version quelque peu différente de l'appartenance à la cabale (e.g., BR, p. 329).

(8) Nombre d'entre eux le firent à regret ; en fait, le parti favorable à Moulay Aḥmad chez les ʿAbīd permit sa restauration en juillet 1728.

D'après la *Relation,* les « alcaides races » furent également au premier plan dans la période qui suivit la révolte. Après avoir déposé My Aḥmad, les mutins demandèrent de l'argent à Ibn Marjān al-Ṣaghīr (9) qui n'obtempéra pas sur le champ mais se rendit enfin à leurs instances, leur remettant 340 « quintars » d'argent, dont 220 aux ᶜAbīd al-Bukhārī et les 120 restants pour les « alcaides races » et « [le] peuple de la ville » (10). Vu que le nombre des ᶜAbīd est estimé par les contemporains à 60 000 alors que les « alcaides races » n'étaient que 1 800, ces derniers semblent avoir obtenu une part disproportionnée des largesses impériales mais qui correspond, sans doute, au rôle qu'ils jouèrent dans la déposition de My Aḥmad.

Les « Alcaides Races »

Qui étaient ces *alcaides races* dont on nous dit qu'ils prirent une part aussi importante à la première phase de la lutte dynastique de trente ans (1727-1757) mais qui, en fait, ne semblent pas avoir été mentionnés par aucune autre source ? Pourquoi n'existe-t-il pour ainsi dire pas d'allusion à ce corps d'armes entre 1728 et 1760 environ ?

L'auteur de la Relation donne quelques renseignements d'ordre général au sujet de ces soldats et de leur statut à la cour. Il dit, par exemple, que le mariage entre un alcaide et une fille de renégat chrétien n'était pas exceptionnel ; la Relation précise même que le sultan « en avoit marié cinq cens à des alcaides races » (11). Quant au recrutement et aux charges de ces soldats, l'auteur donne les renseignements suivants :

> « des alcaides races... au nombre de dix-huit cens
> forment une compagnie à peu près comme les gardes

(9) Moulay ᶜAbd al-Mālik fut proclamé *in absentia* parce qu'il était au Tadla au moment du coup. Son fils, Moulay ᶜAlī, fut régent jusqu'à son arrivée à Meknès, environ cinq semaines plus tard, mais, de toute évidence, c'est Ibn Marjān qui exerçait le pouvoir effectif. Des informations concordantes permettent d'affirmer que Ibn Marjān avait été trésorier royal sous le règne de Moulay Ismāᶜīl (cf. *Vie de Moulay Ismāᶜīl,* p. 151).

(10) Les 220 q. constituaient les subsides annuels que Moulay Aḥmad, avant d'être déposé, avait promis aux ᶜAbīd. Le sultan n'étant que de six mois en retard, la somme représentait « une double paie de six mois » (*D.I.,* p. 48).

(11) *D.I.,* p. 44 ; pour plus de renseignements concernant ces mariages collectifs des ᶜAbīd, v. *T.P.,* p. 30.

> du roy de France, et [ils] luy sont immédiatement subordonnés, ces alcaides éstant les fils des principaux officiers de son armée, et par conséquent noirs, servant pour sa garde » (12).

Les « alcaides races » formaient donc un corps d'élite, recruté parmi les enfants des officiers des ʿAbīd et ils retenaient particulièrement l'attention du sultan dont ils constituaient la garde personnelle.

Ce renseignement et les réflexions que l'on peut faire à ce sujet rendent fort improbable la suggestion que le terme « alcaide race » était une transcription incorrecte de l'expression arabe *qā'id al-raḥā'* comme le prétend l'éditeur des *Documents inédits*. Un *qā'id al-raḥā'* était un commandant militaire, un officier à la tête de contingents de 500 à 1 000 hommes (13). Les « alcaides races », par contre, formaient un groupement autonome de 1 800 hommes avec leurs propres officiers (14). Il est possible et même probable que certains d'entre eux aient eu des fonctions militaires, mais il y avait trop d'alcaides races et ils étaient rassemblés à Meknès, la capitale impériale, de telle sorte qu'il était impossible que chacun d'entre eux eût un commandement militaire fixe. De plus, la *Relation* déclare nettement que tous les « alcaides races » étaient noirs, c'est-à-dire des fils de ʿAbīd. Nous savons toutefois par de nombreuses autres sources que bien qu'il y eût une forte proportion de soldats noirs dans l'armée ʿalawī à ses débuts, l'état major comprenait non seulement des ʿAbīd mais également des soldats blancs issus des tribus, des eunuques, et des renégats.

Ce qu'il convient également de signaler, c'est qu'il n'y a aucune preuve que le terme *qā'id al-raḥā'* fût utilisé aux XVII^e^-XVIII^e^ siècles. Le premier emploi du terme que j'aie moi-même rencontré est à la fin du XIX^e^ siècle lorsqu'on le trouve à la fois chez Budgett Meakin et chez le Dr Weisgerber. Dziubinski parle de *qā'id al-raḥā'* dans son article sur

(12) *D.I.*, p. 44.

(13) F. Weisgerber, 1947 : *Au Seuil du Maroc moderne*, Rabat : La Porte, p. 76 ; B. Meakin, 1899 : *The Moorish Empire*, London : Swann Sonnenschein, p. 216. *Raḥā'* signifie littéralement *moulin*.

(14) Il n'y avait pas non plus assez de soldats pour expliquer ce nombre d'alcaides. Il y avait, au plus, 150 000 soldats dans l'armée de Moulay Ismāʿīl.

l'armée saʿadī, mais il s'agit là d'un anachronisme (15). Si d'une manière générale l'on peut avancer que l'armée ʿalawī était organisée et mobilisée par groupes de 500 ou 1 000 soldats (parfois appelés *al-raḥā'*), il semble bien que les officiers qui les commandaient étaient simplement appelés *al-qā'id* (16).

Une identification plus sérieuse des « alcaides races » nous est proposée par une relation marocaine écrite quelques années avant celle de M. Partyet : c'est le récit de John Windus, qui a trait à l'ambassade britannique au Maroc qui avait pour mission la négociation d'un traité de paix avec My Ismāʿīl et le rachat de tous les captifs anglais qui se trouvaient pour lors entre les mains des Marocains (17). Windus décrivit en détail cette mission, y ajoutant des précisions sur le commerce, sur les affaires militaires et politiques et des descriptions ethnographiques.

Parlant de l'armée, Windus dit qu'il y avait trois sortes de « alcaydes » au Maroc : 1) les « vice-roys » ou gouverneurs provinciaux ; 2) les commandants militaires ; 3) les gouverneurs militaires des villes. Il nota ensuite qu'on pouvait ajouter à cette liste une quatrième sorte : « a fourth sort may be added, which are titular only, and therefore called Alcaydes of their Heads » (« leurs têtes ») (18). Windus ne traduit pas ce terme en arabe, mais Thomas Pellow, qui était captif au Maroc à la même époque, se réfère à des officiers appelés « *kiadrossams* » (19). Il s'agit certainement d'une mauvaise transcription du mot arabe *qiyyād rūs-hum*, pluriel de *qā'id rās-hu*, c'est-à-dire, « de sa tête ». Il en est de même des « alcaides races » de Partyet.

Les descriptions que nous trouvons tant dans Windus que dans Pellow confirment cette identification. Après une longue discussion sur les rapports de My Ismāʿīl avec les ʿAbīd al-Bukhārī, Windus rapporte que le sultan choisissait généralement quelque 800 de ces soldats pour recevoir

(15) A. Dziubinski, 1972 : *L'armée et la flotte de guerre marocaine*, « Hespéris-Tamuda », XIII : 74 ; cf., pp. 80-84.

(16) G. Høst, 1781 : *Nachrichten von Maròkos und Fes*, Copenhague : Prost (traduit du danois), p. 184.

(17) J. Windus, 1725 : *A Journey to Mequinez*, London : Jonson. La Mission Stewart au Maroc se situe entre mai et août 1721.

(18) *Ibid.*, pp. 122-123 ; cf. *T.P.*, p. 138.

(19) *Ibid.*, p. 72.

un entraînement spécial au palais de Meknès. Après cette période de formation, il utilisait ces soldats à des tâches très variées : par exemple, comme officiers militaires, comme émissaires royaux, et comme bourreaux à la cour (20). Mais selon Windus, il n'y avait pas suffisamment de ces fonctions pour occuper 800 hommes, aussi le sultan gardait nombre d'entre eux en réserve pour des missions spéciales : c'étaient les « alcaides races » :

> When they have waited a considerable Time if no Command or Governement becomes vacant, he sends them to gather the Tribute of some Country, with the Title of an Alcayde ; and if he [sic] remains by him without any Employment (after performing this service) he is called Alcayde of his Head, which is a sort of an Alcayde Titular or Reforme (21).

Plus de cinquante ans plus tard, Georg Høst, marchand danois et consul au Maroc, nota le terme arabe pour ces alcaydes. Høst publia une liste détaillée des dignitaires civils, militaires, et religieux au Maroc sous le règne de Sidi Muḥammad ibn ʿAbd Allāh (1757-1790). Comme Windus, il distingue quatre sortes de *Kaide* : 1) ceux qui occupent les fonctions des gouverneurs des villes ; 2) ceux qui commandent les troupes ; 3) ceux qui servent le sultan à la cour ; 4) et enfin, le *Kaid Ráso,* qu'il décrit de la manière suivante :

> die *Kaid Ráso* قـايـد راسـه [sic] *Gòuverneur über seinen eigenen Kopf,* gennant wird, so gar kein Amt oder keine Bedienung hat, und einem solchen wächst dadurch ein wenig Ansehen zu, da es nur wenige gibt, denen der König diesen Titel schenkt (22).

(20) *Ibid.*, pp. 138-143 ; selon Pellow, ils étaient environ 1 500 (*T.P.*, p. 72).

(21) *Ibid.*, p. 144. D'après le *Oxford Dictionary,* « reformé », dans son sens militaire, signifie « libéré de ses fonctions ».

(22) Høst, *op. cit.*, p. 180 ; cf. R. Dozy : *Supplément aux Dictionnaires Arabes,* Leyde : Brill, v. 1, p. 495. Høst parle de *Kaide* qui commandaient 500 hommes, mais il n'utilise pas le terme de « qā'id al-raḥā' » (*op. cit.*, p. 183).

Il est ainsi clair que les « alcaides races » de Partyet étaient les *alcaydes of their heads* de Windus et les *Kaid Rāso* de Høst. Le nombre de soldats changeait, comme leur fonction, mais dans tous ces cas les auteurs se refèrent aux soldats esclaves noirs qui restaient au palais royal pour servir le sultan à sa guise. Malheureusement, aucune des sources n'explique l'etymologie du terme ; le mot *rās* — littéralement « tête » — a de nombreux sens en arabe et d'après Windus, il convient de le traduire par « qā'id honoraire », ou « qā'id sans affectation ». Ce corps fut sans doute créé par My Ismā'īl, qui forma également les 'Abīd al-Bukhārī, et après sa mort, ils passèrent au service de My Aḥmad.

Il n'y a que de très rares références aux « qā'id rās-hu », mais celles-ci donnent de nouvelles indications importantes sur l'organisation de l'armée 'alawī au début du XVIII[e] siècle et sur son rôle dans les affaires politiques. Plus particulièrement, la *Relation* montre que les 'Abīd al-Bukhārī n'étaient pas une formation monolithique sous le règne de My Ismā'īl, mais qu'ils étaient divisés et stratifiés de telle sorte que les divers groupements de l'armée noire pouvaient agir de manière séparée et même peut-être en opposition les uns aux autres (23).

Nous savions déjà par d'autres renseignements que les 'Abīd remplissaient de nombreuses fonctions au palais royal, mais la *Relation* et, à un moindre degré, les récits de Windus et de Pellow, révèlent que certains des 'Abīd au palais formaient un groupe d'élite distinct, le corps des « qā'id rās-hu ». Pellow, qui prétend que le beau-frère de sa femme était commandant du corps des « qā'id rās-hu », déclare qu'ils étaient tous beaux-frères du sultan (24). Ceci ne saurait être matériellement vrai, mais l'on peut penser qu'ils étaient ainsi nommés fictivement, pour souligner les liens étroits qui les attachaient au souverain. Il semble bien, au contraire, que celui-ci ait recruté à cet effet les fils des officiers 'Abīd. Ils étaient mariés à des filles de renégats et recevaient une part démesurément large des donations royales, même si leur fonction était le plus souvent une simple sinécure. Contrairement à la majorité de l'armée noire qui était en poste dans les garnisons lointaines et qui servait de troupe de

(23) Dans ma thèse, j'ai soutenu le contraire ; c'était une erreur.
(24) *T.P.*, p. 72.

première ligne dans les campagnes militaires menées par My Ismāʿīl, les officiers qui étaient « qā'id rās-hu » vivaient à Meknès ou aux alentours et avaient des fonctions relativement sans danger, comme la collecte des impôts, la remise de messages et la proclamation des décrets impériaux. Il est vrai que Windus parmi d'autres, souligne que My Ismāʿīl était particulièrement cruel envers ses ʿAbīd, surtout envers ceux qui étaient proches de lui (25), néanmoins un « qā'id rās-hu » courait certainement moins de risques et vivait mieux que les ʿAbīd qui devaient combattre et réduire les tribus récalcitrantes.

La différence de statut entre les ʿAbīd « ordinaires » et les « alcaides races » explique qu'ils aient réagi différemment dans la révolution de palais contre My Aḥmad en 1728 : les « qā'id rās-hu » se joignirent à celle-ci tandis que les ʿAbīd étaient soit indifférents, soit en faveur de My Aḥmad, même après sa destitution. Il est également significatif que les quelques ʿAbīd qui appuyèrent le coup, étaient des officiers — capitaines et généraux — qui avaient la même situation privilégiée que les « qā'id rās-hu » et dont les enfants faisaient peut-être partie de ce corps d'élite.

Un examen objectif de la situation montre bien qu'il n'était pas de l'intérêt des ʿAbīd de soutenir le sultan, pas plus qu'il n'était dans l'intérêt des qā'id de se joindre à la cabale d'Ibn Marjān. En fait, les ʿAbīd plus qu'aucun autre groupe, avaient de bonnes raisons pour souhaiter un changement. Toutes les sources sont d'accord pour dire que My Aḥmad n'était pas en mesure de payer les subsides des ʿAbīd. Or ces subsides étaient à peu près leur seul moyen de subsistance. Ils auraient donc dû soutenir le candidat qui pouvait les payer, quoiqu'il n'y eût pas de raison de favoriser particulièrement My ʿAbd al-Mālik. Les « alcaides races », par contre, n'avaient apparemment aucune raison de participer à la cabale d'Ibn Marjān. Leur principal grief contre le sultan portait sur un point d'honneur. Mis à part ce que nous dit Partyet de l'épouse convoitée, rien ne permet de dire que les alcaides étaient opprimés sous My Aḥmad ; bien au contraire, des témoignages semblent laisser entendre que leur situation était prospère, car ils semblent avoir été deux fois plus nombreux en 1728 qu'en 1721 !

(25) Windus, *op. cit.*, pp. 139-141 ; *T.P.*, p. 145.

Il est probable que, tant du côté des ʿAbīd que des « alcaides races », les déterminations furent moins d'origine matérielle que d'origine politique et culturelle, d'un côté comme de l'autre. Les ʿAbīd avaient une mentalité de garnison ; ils étaient endogames, ethniquement distincts, isolés et coupés du peuple, liés uniquement au sultan et aux autres ʿAbīd. Les « alcaides races » étaient aussi des ʿAbīd, mais ils étaient exposés à l'influence plus sophistiquée de la cour impériale qu'agitaient des problèmes politiques, religieux, et culturels. Comme les autres soldats esclaves, ils avaient été élevés dans une loyauté aveugle au sultan, mais dans leur cas, ce principe avait été atténué aussi bien par le fait qu'ils étaient exposés aux préoccupations et aux intrigues des milieux civils que par un certain cynisme à l'égard du sultan, découlant de ce qu'ils savaient de ses sautes d'humeur ou de ses vices.

Il est impossible de déterminer exactement ce qui suscita et motiva la révolte des « alcaides races » : étaient-ils dégoûtés par le comportement de My Aḥmad et par sa conduite impolitique, ou étaient-ils attirés par les promesses qui leur avaient été faites par les meneurs de la cabale ? Mais dans l'un comme dans l'autre cas, la révolte peut être considérée comme la conséquence de leur statut priviligié et de leur vie relativement inoccupée de membres de la cour.

Diverses indications donnent à penser que certains des successeurs de My Aḥmad furent conscients du danger que représentaient les « alcaides races » et réagirent en rognant ce corps d'élite. Il se peut que My Aḥmad ait supprimé lui-même ou réaffecté ces officiers pendant la brève période de sa restauration lorsqu'il punit, dit-on, de nombreux chefs du coup d'Etat ([26]). Ou bien, ce fut son successeur, My ʿAbd Allāh, qui exécuta ou démobilisa ces officiers lors des longues campagnes militaires qui l'opposèrent aux ʿAbīd. Il est plus probable toutefois que ce soit My ʿAbd Allāh qui ait dissous le corps des alcaides car il se comporta très durement à l'égard des ʿAbīd de haut rang comme, par exemple, à Tadla en 1736, lorsqu'il exécuta plusieurs d'entre eux avec leurs familles ([27]). Les ʿAbid

(26) *Rel,* pp. 137-140, 147-148.

(27) *Rel,* pp. 248-252 ; Moulay ʿAbd Allāh fut proclamé et déposé cinq fois entre 1729 et 1747 bien qu'il l'ait emporté finalement dans la longue querelle de trente ans pour la succession. Plusieurs raisons peuvent expliquer sa haine des ʿAbīd, mais la plus importante est sans doute sa crainte de les voir intervenir dans les affaires politiques.

de haut rang ressemblaient par bien des côtés aux « qā'id rās-hu », notamment par leur esprit indépendant et leur tendance à se mêler des affaires politiques. My ʿAbd Allāh et ses successeurs comprirent fort bien que s'ils voulaient effectivement gouverner, ils avaient besoin des ʿAbīd ; aussi maintinrent-ils des soldats esclaves en nombre relativement limité et sous contrôle sévère. Mais comme ils ne pouvaient tolérer qu'il y eût un grand nombre de militaires potentiellement séditieux à la cour, ils éliminèrent le corps des « alcaides races ». Ceci expliquerait pourquoi il n'y a plus de référence à ces soldats jusqu'à 1760 puisqu'ils n'étaient plus alors qu'un groupement résiduel affaibli.

Conclusion

Pour le moment, une partie de cet exposé reste par la force des choses conjectural, car nombre de problèmes importants concernant les « alcaides races » ne peuvent encore être résolus. Pourquoi étaient-ils tellement plus importants en 1728 que quelque sept ans auparavant ? Pourquoi sont-ils mentionnés par quelques sources pendant une période relativement restreinte alors qu'ils ne le seront plus pendant presque cinquante ans ? Quel était leur rapport exact avec les ʿAbīd al-Bukhārī ? Et plus important encore, qu'est-ce qui les poussa à la révolte en 1728 ? Il ne sera possible de répondre à ces questions que lorsque la recherche dans ce domaine sera plus poussée et que d'autres documents auront été publiés ([28]) ; aussi en tant que première tentative dans cette direction, la publication des *Documents inédits* présente un grand intérêt.

Les années entre 1727 et 1757 sont parmi les plus obscures de l'histoire moderne du Maroc et, en un sens, l'épisode des « alcaides races » résume le processus politique qui caractérisa ces trente ans, c'est-à-dire la destruction du *Makhzen* ʿAlawī par les forces mêmes qui l'avaient établi et

(28) Magali Morsy et moi-même avons entrepris une étude approfondie des sources britanniques (documents d'archives) pour la période 1727-1757 ; cf. : *L'apport des archives britanniques à la connaissance de l'histoire du Maroc aux* XVII^e^-XVIII^e^ *siècles*, « Hespéris-Tamuda », XIV. Malheureusement, je n'ai pas trouvé dans ces archives d'allusion aux « alcaides races ».

soutenu pendant le règne de My Ismāʿīl. Il est à la fois intéressant et utile de noter que les « qā'id rās-hu » existaient et de tenter de cerner leur place dans l'armée marocaine, mais il est plus important encore de voir qu'ils faisaient partie d'un mouvement plus général dans le cadre des bouleversements politiques et sociaux qui suivirent la mort d'un sultan puissant, My Ismāʿīl, et précédèrent la proclamation d'un autre, Sidi Muḥammad ibn ʿAbd Allāh. Ce n'est pas clarifier le problème que de parler, comme le font des sources marocaines, d'une « Fatra », ou comme les sources européennes, d' « anarchie ». C'était une période de lutte, et on ne saurait comprendre les processus engagés sans avoir déterminé quels étaient les partis en cause et l'enjeu. L'identification des « alcaides races » doit être considérée comme un pas — minime certes, mais néanmoins significatif — dans cette direction.

Post Scriptum : après avoir écrit cette note, j'ai trouvé une autre référence aux « qā'id rās-hu », dans la *Vie de Moulay Ismaʿīl... d'après Joseph de Léon* (1708-1728) (éd. Ch. de La Véronne, Documents d'histoire maghrébine, V. II, Paris : Geuthner, 1975, p. 128) ; selon Léon, de tels alcaides « se mantenián en la Corte reformados... en número de 1.600 cavallos. »

Allan R. MEYERS, Ph. D.

DOCUMENTACION ESPAÑOLA SOBRE LAS PRIMERAS RELACIONES ENTRE MARRUECOS Y LOS ESTADOS UNIDOS DE AMERICA DEL NORTE

Al cumplirse este año el segundo centenario de la independencia de los Estados Unidos de América del Norte, me ha parecido ocasión oportuna para publicar diversos documentos procedentes de archivos españoles, que guardan relación con el primer tratado de paz firmado entre Marruecos y los Estados Unidos el año 1786.

En efecto, entre la correspondencia que se conserva en el Archivo Histórico Nacional de Madrid, sección de Estado, relacionada con Marruecos, a cuyo estudio vengo dedicándome desde hace años, hay alguna documentación que nos proporciona diversos datos sobre las primeras relaciones entre Marruecos y los Estados Unidos de América del Norte, poco después de que éstos hubieran alcanzado su independencia (1).

El primer documento que he encontrado en relación con este tema es una carta de Fr. José Boltas, vice-prefecto de las misiones de Marruecos, fechada en Mequinez el 23 de abril de 1783 y dirigida al conde de Floridablanca, ministro de Estado español, en la que le participa que el cónsul de los Estados Unidos de América en Alicante, Roberto Montgomery, había pedido la paz al sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh en nombre de dichos Estados, así como su conformidad para enviarle un embajador encargado de ajustar dicha paz a la mayor brevedad

(1) La intervención que tuvo España en estas primeras relaciones ha sido objeto de un buen estudio por el P. Ramón Lourido Díaz, O.F.M., con el título de *Primeras relaciones histórico-políticas entre Marruecos y los Estados Unidos de América (Participación española en las mismas)*, publicado en la revista « Africa », núm. 372 (diciembre 1972), pp. 474-476, con amplia bibliografía sobre el tema.

posible. Afirmaba el franciscano español que el Sultán había dado su aquiescencia, pero que aún no se habían despachado los pliegos en que se expresaba esta conformidad (2).

Ahora bien, el 20 de junio del mismo año comunicaba el cónsul de España en Tánger, Juan Manuel González Salmón (3), al conde de Floridablanca que un hebreo marroquí llamado Eliaho Leví había escrito, de orden del Sultán, el mismo día 23 de abril, fecha de la carta del P. Boltas a que hemos aludido, al cónsul de los Estados Unidos en Alicante, adjuntándole una carta para dichos Estados Unidos, en la que les daba la enhorabuena por haber alcanzado la independencia, les ofrecía su amistad y les hacía saber que, en el caso de que le enviaran un embajador, lo recibiría de igual manera que a cualquier otro enviado por las potencias de Europa.

El cónsul de los Estados Unidos en Alicante contestó el 25 de mayo a la carta citada, comunicando que había enviado a los plenipotenciarios del Congreso que había en París la dirigida a los Estados Unidos y expresaba su esperanza de que en breve llegara a Marruecos un embajador de los Estados Unidos, según proponía el Sultán (4).

A pesar de estas esperanzas, pasó el tiempo sin que los Estados Unidos enviaran a Marruecos ningún embajador.

El 30 de julio de 1784 daba cuenta Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca de que « Las cinco Fragatas que se armaron en el Puerto de Larache, dieron la Vela para el de Salé, donde recibirán las órdenes para salir al Mar » (5). Y el 7 de agosto siguiente comunicaba el cónsul español que « El regalo que el Governador de Esta Plaza (6)

(2) La carta del P. Boltas lleva el Nº. 5º. y se conserva en A.H.N. [Archivo Histórico Nacional, Madrid], sección de Estado, legajo 4313. La he incluido en el apéndice documental al final del presente estudio, con el núm. 1.

(3) En estas fechas Juan Manuel González Salmón estaba encargado de los negocios de España en Marruecos, pero no fue nombrado cónsul general hasta octubre del mismo año 1783. Cf. VICENTE RODRÍGUEZ CASADO, *Política marroquí de Carlos III*, Madrid, 1946, p. 339.

(4) La carta en que Juan Manuel González Salmón daba estas noticias se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317. La he incluido en el apéndice documental con el núm. 2.

(5) La carta a que pertenece este párrafo se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(6) El gobernador de Tánger era en esta época Muḥammad b. ʿAbd al-Malik.

trajo para S.M. Marroquí, de la Corte de Viena (7), lo ha enviado este Soberano a Salé, y corre la voz mui valida de que es para Embarcarlo en las Cinco Fragatas que salieron del Puerto de Larache para llevarlo a Constantinopla » (8).

Pero unos días más tarde, el 25 de agosto, se veía obligado el cónsul español a rectificar la anterior información, comunicando al ministro de Estado que « Después de haver pensado S.M. Marroquí, mandar sus Fragatas de Guerra con vn regalo a Constantinopla, como participé a V.E. en vna de mis Cartas 7. del corriente, ha mudado de dictamen y tienen orden las Cinco Fragatas de Larache, que se hallan en la Rada de Salé (a las que se incorporará la del Arraez Jansaly que estos años passados se compuso en Cadiz) para ir a hacer su Corso a la Mar de Biscaya, y que después de dos meses bengan a dessarmar en Larache, sin que hasta ahora se sepa ny se atine con que objecto o idea bayan estos Buques ha hacer dicho Cruzero » (9).

El 15 de septiembre siguiente confirmaba y completaba el cónsul español la noticia anterior, diciendo al conde de Floridablanca : « Las Cinco Fragatas de S.M. Marroquí, que están en la Ria de Salé, solo vna de ellas se halla en estado de salir al Mar por el pronto ; por lo que ha mandado el Soberano que las Cinco de Larache bayan a hacer su cruzero a los Mares de Biscaya, y passado dos meses se bengan a desarmar » (10).

Un mes más tarde, el 16 de octubre, podía aclarar el cónsul Salmón que las órdenes reservadas transmitidas a los arraeces de las cinco fragatas parecían dirigidas contra los Estados Unidos del Norte de América, toda vez que el mismo día 16 de octubre por la tarde había entrado en el puerto de Tánger un bergantín americano que se dirigía de Cádiz a un puerto de América y había sido apresado unos días antes por la fragata marroquí que mandaba el arraez Aḥmad Turkī. Juan Manuel González

(7) De la embajada de Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik a Viena se ha ocupado el profesor JACQUES CAILLÉ, *Une ambassade marocaine à Vienne en 1783*, en « Hespéris-Tamuda » III (1962), pp. 35-42.

(8) La carta de Juan Manuel González Salmón a que pertenece este párrafo se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(9) La carta en que figura este párrafo se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(10) Esta carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

Salmón informa de esta presa al gobernador de Cádiz para evitar que los comerciantes españoles « pongan sus intereses en Embarcaciones Americanas » hasta que el sultán de Marruecos manifieste sus intenciones en relación con los Estados Unidos » (11).

A finales de octubre dirige el Sultán una carta al arraez Aḥmad Turkī, dándole la enhorabuena por su feliz regreso, pasándole sus instrucciones para la debida conservación del bergantín y de su cargamento y ordenándole que se pusiera en camino hacia la corte marroquí, llevando consigo al capitán del bergantín americano, al piloto y a un marinero. De la carta se nos conserva una traducción castellana con el siguiente texto :

> « Después de darte las buenas, y felizes enhorabuenas de tu llegada ; Te ordeno que dexes la Presa Americana en el Rio de Larache, y que sus Cristianos deban quedar a Bordo para custodiarla, y de dia puedan benir a Tierra a pasear, pero las Noches se deven regresar a su Bordo, y deverá el Alcayde darte Diez soldados, y estar dia, y noche a Bordo pasandoles vna onza diaria a cada vno, y a los Cristianos Tres Blanquillos cada vno, y cuenta que ninguno de ellos me pueda dar alguna quexa teniendo especial cuidado que nadie los vltrage : Si de dicha Embarcación apresada faltare alguna cosa, no conozco otro que tu persona = En vista de esta después de dexar dicho Bastimento en orden te pondrás en camino con quatro de tus oficiales, y traherás al Capitan Americano su Piloto y vn Marinero, y los demas quedaran segun ordeno en su Bastimento, previniendote les des todo su necessario para su viage a Esta, y que bengan diciendome bien / [pág. 2] de Ti = Los [de] mas Arraezes les ordeno no passen a verme, y que queden en sus cassas » (12).

Juan Manuel González Salmón envía esta traducción al conde de Floridablanca acompañada de una carta en que da cuenta del regreso de las cinco fragatas marroquíes al puerto de Larache, de las instrucciones

(11) Véase la carta que dirige en esa fecha Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(12) Esta traducción se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

dadas por el Sultán y de la evidencia de que éste no quiere declarar la guerra a los Estados Unidos, sino firmar la paz en cuanto le envíen un embajador. La parte que nos interesa de la carta de Salmón dice así :

> « Las Cinco Fragatas de S.M. Marroquí, que salieron este año del Puerto de Larache a cruzar, han regresado a dicho Puerto, y sus Harraezes se hallan con orden de desarmar, y Jamet Turqui, (que fue el que apresó el Bergantin Americano del que tube el honor de hablar a V.E. en 16 del mes vltimo) está llamado a la Corte como V.E. podrá ver por la adjunta Copia de la Carta que le ha escrito el Soberano, y me ha mandado el Confidente que tengo en aquel Puerto. Por su contenido se biene en conocimiento de que este Soberano no dessea verdaderamente la Guerra con los Estados Vnidos / [pág. 2] de America, y si el que Estos lo bengan a buscar enviandole vn Embaxador para entablar la Paz como prometieron tiempo ha, cuia retardación o silencio que han tenido los Americanos es de presumir haya movido a este Principe a dar ordenes secretas a los Harraezes de sus Buques para que cogiesen a los pertenecientes a dichos Estados, o de sus subditos como se ha visto con el que se haya (*sic*) en Este Puerto ; avn que no es de mucho valor pues su carga consiste en Sal que recibió en Cadiz en lugar de Lastre para ir a Canarias, Quatro Botas de Vino, y algunas otras menudencias de Encargos » ([13]).

El día 30 de octubre el genovés Francesco Chiappe, encargado de las relaciones con las naciones europeas, enviaba desde Marrākuš una comunicación a los cónsules extranjeros residentes en Tánger concebida en los siguientes términos :

> « S.M.Y. (que Dios Guarde) me ordena escribir a Vms. que está en Paz con todas las Naciones de Cristianos, pero como los Americanos no han mandado Persona que firme la Paz con S.M. ni tampoco Consul como todos los otros Principes han hecho ; ha resuelto se detenga el Bastimento Americano que ha trahido vno

(13) La carta de Salmón en que figura este párrafo está fechada en Tánger el 11 de noviembre de 1784 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

de sus Corsarios, hasta que benga alguno por parte de los Estados de America, y despues que sea firmada la Paz, hará devolver dicho Bastimento con todo quanto contiene » (14).

Se aprecia, pues, claramente que la única intención del Sultán con esta presa es forzar a los Estados Unidos a que le envíen un embajador para firmar un tratado de paz, después de lo cual tiene el firme propósito de devolver el bergantín apresado con su cargamento.

A mediados de noviembre enviaba Salmón al ministro de Estado una copia de esta carta de Francesco Chiappe, explicando las circunstancias de su entrega y el deseo del Sultán de recibir un embajador de los Estados Unidos para establecer la paz con ellos. Esta carta de Salmón dice así :

« Yncluio a V.E. copia de la Carta que de orden de S.M. Marroqui (y firmada en la cubierta del mismo Soberano con los Numeros que acostumbra) (15) ha escrito a todos los Consules que havitamos en Esta el Genovés Don Francisco Chiappe, y esta mañana nos la entregó el Governador refiriendonos antes, bervalmente quanto en ella se expresa.

Está conocido que el Rey de Marruecos quiere envíen los Estados Vnidos de America vn Embaxador para que se firme la Paz, y al mismo tiempo le presente vn buen regalo / [pág. 2] con que se compondrá todo » (16).

El propio Sultán ratifica a los cónsules extranjeros residentes en Tánger cuanto les había dicho en su nombre Francesco Chiappe. Para ello envía a Tánger a su guardasellos. Este llega a dicha ciudad el 18 de noviembre por la tarde y el 19 por la mañana convoca el gobernador a los cónsules y les lee una carta a ellos dirigida, que le había entregado el guardasellos, de contenido similar a la de Francesco Chiappe, expedida

(14) De esta comunicación se conserva una copia en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(15) Como signo de validación de sus cartas, el sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh solía poner, bien en la misma carta, bien en la cubierta, unas cifras de su propia mano, que indicaban el año de la hégira y el día del mes del calendario musulmán en que se expedían.

(16) Esta carta está fechada el 16 de noviembre y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

por el sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh, relativa al asunto de los americanos (17).

La presa del bergantín llega a conocimiento del encargado de negocios de los Estados Unidos en Madrid, el cual solicita la mediación de Carlos III para lograr que el sultán de Marruecos ponga en libertad el buque, la tripulación y el cargamento, toda vez que el Congreso de los Estados Unidos tiene ya tomadas las medidas conducentes a establecer la buena armonía con Marruecos.

El conde de Floridablanca encarga entonces a Salmón que realice las gestiones necesarias cerca del Sultán, aunque sin comprometer el nombre del Rey.

La carta del primer ministro al cónsul de España en Tánger, fechada en San Lorenzo el 29 de noviembre, dice así :

> « El Encargado de negocios de los Estados Americanos, que reside en esta Corte, luego que ha tenido noticia de que el Rey de Marruecos ha resuelto retener la Embarcacion Americana que apresaron sus Corsarios, ha solicitado eficazmente que el Rey N.S. interponga sus buenos oficios con S.M. Mar*roquí* para que mande poner en libertad aquel buque con su tripulación y cargamento : prometiendose que mediando S.M. no hará novedad el Rey de Marruecos en las intenciones pacificas que manifestó hace tiempo al congreso : y asegurando que este tiene ya tomadas sus medidas para cultivar la buena harmonia con ese Principe. Informo a Vm. de orden de S.M. de todo lo expresado, y le / [pág. 2] encargo dé este paso en los mejores terminos que su prudencia y conocimiento del Pais le dictaren : sin que el nombre de S.M. quede comprometido en manera alguna » (18).

Sin embargo, el cónsul Juan Manuel González Salmón comunicaba el 31 de diciembre al conde de Floridablanca que el Sultán había dado orden al comandante de sus galeotas, arraez Farach, de que continuara haciendo el corso en el Estrecho de Gibraltar, suponiendo Salmón que esta medida iba encaminada a tratar de apresar más buques americanos

(17) De ello da cuenta el cónsul Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca el mismo día 19 de noviembre, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(18) La carta original del conde de Floridablanca se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316.

y tal vez también de Hamburgo, con quienes no se hallaba por entonces el Sultán en buena armonía ([19]).

No he encontrado referencias de que hiciera por entonces ninguna gestión el cónsul español en relación con el bergantín americano y su tripulación. Salmón hubo de ocuparse enseguida de los preparativos para la embajada de Francisco Salinas y Moñino, que le obligaron a desplazarse a Cádiz ([20]).

He repasado cuidadosamente las instrucciones dadas a Salinas y Moñino para su embajada y no he encontrado en ellas la menor alusión al bergantín americano apresado por los marroquíes ni tampoco a la tripulación del mismo.

Ahora bien, en la segunda audiencia, el 9 de junio de 1785, el sultán marroquí pregunta a Salinas si quería algo más de lo que le habían concedido los ministros, con quienes había tratado previamente. Entonces pidió Salinas la libertad de los marinos americanos que habían sido apresados ([21]). La petición del embajador español responde a una indicación que le había hecho el cónsul Salmón ([22]).

(19) La carta en que el cónsul Juan Manuel González Salmón informaba de ello al conde de Floridablanca se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(20) Para todo lo relacionado con la embajada de Francisco Salinas y Moñino a Marruecos puede consultarse el estudio de GABRIEL DE MORALES titulado *La embajada de D. Francisco Salinas y Moñino y el arreglo de 1785*, Madrid, 1913.

(21) Cf. G. DE MORALES, *ob. cit.*, pp. 18-19. Gabriel de Morales dice que Salinas pidió « la libertad de un bergantín americano y de sus nueve tripulantes ». De la documentación que he manejado se desprende que Salinas solicitó la libertad de los marinos y que el Sultán le concedió no sólo la libertad de la tripulación, sino también la del bergantín. Así, por ejemplo, en un resumen de la embajada de Salinas y Moñino a Marruecos preparado para Carlos III, sin fecha, probablemente de finales de agosto o primeros de septiembre de 1785, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4350, se decía en las págs. [7] y [8] : « Y habiendo representado Salinas [en la segunda audiencia ante el Sultán] en favor de unos subditos de los Estados Vnidos de America que habian sido apresados con un Bergantin de aquella nacion por una fragata Marroqui sobre cuyo particular se había mandado a don Juan Manuel Salmon pasar oficios con la Corte de Marruecos, mando S.M.M. se entregasen aquellos hombres y el buque mismo a disposición del Enviado Español, diciendole S.M. al mismo tiempo, que queria se hiciese la paz con los Estados vnidos de America por la mediacion de V.M. Sobre cuyo particular se le entregó despues una carta de aquel Soberano para V.M. en que lo confirma ».

El P. Ramón Lourido, en su citado artículo *Primeras relaciones...*, nos dice que el bergantín americano apresado era el « Betsey ».

(22). En A.H.N., Estado, leg. 4350, se conserva una nota sin fecha, señalada con el « N°. 3°. », que dice : « Noticia de algunos particulares que Don Juan Manuel Salmon me dijo combenia hacer presente a S.M.M. — Hacer insinuacion de los Prisioneros Americanos, pero sin comprometernos — [...] — A cuyos tres puntos condescendio inmediatamente S.M.M. ». Esta nota lleva la firma de « Salinas » con su rubrica.

Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh responde accediendo en el acto a poner en libertad a estos marinos y el bergantín, que ordena entregar a Salinas. Y además pone en manos del embajador español una carta dirigida a Carlos III en la que le dice que le llegarán con el embajador nueve americanos y que todo lo que hiciere con ellos acerca de la paz y la tregua entre Marruecos y los Estados Unidos lo aceptaría y lo firmaría (23).

A primeros de julio comunicaba Salinas a su tío, el conde de Floridablanca : « Me han entregado los diez Americanos con toda su Ropa y el Bergantin pero este no esta en estado de poder salir al Mar por lo que he dispuesto conducirlos a Cadiz y su consul dispondra lo que tenga por combeniente » (24).

Salinas embarcó en la fragata « Colón », surta en el puerto de Ceuta, el 17 de julio por la noche y, tras una travesía feliz, llegó al puerto de Cádiz el 18 a las dos de la tarde.

Inmediatamente después de haber desembarcado, entregó los marinos americanos al que hacía de cónsul de los Estados Unidos en Cádiz, advirtiéndole que podían disponer del bergantín que tenían en Tánger, de acuerdo con lo ordenado por el Sultán (25).

El 26 de septiembre contestaba Carlos III a las cartas del sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh que le había llevado Francisco Salinas y Moñino. En su carta, el monarca español daba las gracias al soberano marroquí por las condescendencias que había tenido con lo que Salinas le había solicitado. Y continuaba el Rey : « No ha sido ciertamente la menos apreciable para mi [de estas condescendencias] la de entregarle el Bergantín de los Estados unidos de America y su tripulación. Admito también gustoso y aprecio vuestra resolución y confianza de que por mi

(23) Cf. G. DE MORALES, *ob. cit.*, p. 19. En cuanto a la carta de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh a Carlos III, está fechada el día 1 de šaʿbān de 1199 / 9 de junio de 1785, es decir, el mismo día de la segunda audiencia, y la he incluido en el apéndice documental al final del presente estudio, con el núm. 3.

(24) La carta está fechada en Tánger el 6 de julio y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4350. El párrafo que he reproducido figura en la pág. [3].

(25) Cf. : Carta de Francisco Salinas y Moñino al conde de Floridablanca fechada en Cádiz el 19 de julio de 1785, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4350.

medio se ajusten con Vos los Estados unidos de America, y corresponderé a ellas como Vos mereceis » (26).

Pasan unos meses, después de la embajada de Salinas y Moñino, y los Estados Unidos comisionan a su cónsul general en Francia, Thomas Barclay, para establecer la paz con el sultán de Marruecos. Thomas Barclay se presenta en Madrid avanzado el mes de marzo de 1786, acompañado del teniente coronel David Samuel Franks, al servicio de los Estados Unidos.

Aunque el sultán marroquí había autorizado a Carlos III para que tratase en su nombre con los Estados Unidos, el soberano español considera « más decoroso » para Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh que la paz sea acordada en la propia corte de Marruecos, a donde envía a Barclay, entregándole una carta de recomendación para el Sultán (27).

Por su parte, el ministro de Estado español, conde de Floridablanca, entrega a Barclay tres cartas de recomendación : una para el cónsul Juan Manuel González Salmón, otra para Fr. Cristóbal Ríos, y la tercera para el conde de O'Reilly, gobernador de Cádiz.

En la carta dirigida a Juan Manuel González Salmón (28), el ministro encarga al cónsul que « procure acreditar en quanto dependa de su arbitrio el interés que el Rey toma en favor de los Estados unidos y la recomendación que se ha dignado de conceder al Señor Barclay ».

(26) De esta carta de Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh he encontrado dos minutas en A.H.N., Estado, legs. 4319 y 4350, esta segunda sin fecha, y una copia en el leg. 4316. El texto de los legs. 4316 y 4319 es coincidente casi en su totalidad. El del leg. 4350 es sensiblemente distinto. He seguido la minuta del leg. 4319. GABRIEL DE MORALES, *ob. cit.*, apéndice, Núm. 4, III, p. 46, publica el texto del leg. 4350.

(27) De la carta se conserva una minuta, que he incluido en el apéndice documental con el núm. 4.

(28) De ella se conserva el original en A.H.N., Estado, leg. 4316, y una minuta en el leg. 4319. En el apéndice documental he recogido el texto original, con el núm. 5.

A Fr. Cristóbal Ríos ([29]) le pide « que facilite a este Enviado todos los medios que quepan en su arbitrio para su buen recibimiento y para el buen exito de su comision ».

Finalmente, el escrito dirigido al conde de O'Reilly ([30]) es una carta de recomendación general a favor de Barclay y su acompañante.

El sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh recibe la noticia de hallarse Thomas Barclay en Cádiz. Inmediatamente dispone que el gobernador de Tánger, Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, comunique al enviado de los Estados Unidos que se dirija al puerto de Casablanca, donde está por entonces Juan Manuel González Salmón, para que vaya a la corte marroquí por conducto del cónsul de España.

Cuando el sultán iba a despachar al gobernador de Tánger las instrucciones indicadas, le llegó el aviso de que Barclay estaba ya en Mogador y que era portador de una carta de Carlos III, que debía entregar al

(29) De la carta dirigida por el conde de Floridablanca a Fr. Cristóbal Ríos se conserva el original en A.H.N., Estado, leg. 4313, y una minuta en el leg. 4319. Esta minuta es la que he incluido en el apéndice documental, con el núm. 6.

En 1 de julio, en carta núm. 48, decía el P. Ríos desde Mequinez al conde de Floridablanca, entre otras cosas : « A[h]ora me avisa el Consul General Don Juan Manuel Salmon haver llegado el Imbiado de los Estados Vnidos Americanos, quien trae Carta del Rey nuestro Señor para S.M.M. interesandose en la paz con dichos Estados. Si esta noticia me huviera llegado en tiempo huviera sin duda partido a aquella Ciudad por si podia servir de alguna cosa ; pero la he recibido en ocasion, que ya dicho Imbiado tendra evaquados sus asuntos, pues me llego aier, y por otra parte no advierto fin. = [...] »

El texto de esta carta figura en la p. 36 de la copia de la correspondencia de Fr. Cristóbal Ríos con el conde de Floridablanca de los años 1784 a 1787, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4313.

(30) De la cual se conserva una minuta en A.H.N., Estado, leg. 4319, que he recogido en el apéndice documental con el núm. 7.

El conde de O'Reilly acusa recibo de esta carta el 8 de mayo, desde el Puerto de Santa María, diciendo al conde de Floridablanca :

« Haviendo emprendido ya mi viage, y recivido aqui la antecedente orden de V.E, la he remitido original al Brigadier don Pablo de Arroyo, Teniente de Rey de la Plaza de Cadiz, cuio celo, y cuidado desempeñarán bien este encargo ».

El brigadier Pablo de Arroyo contesta a su vez el 9 de mayo, acusando el recibo de las instrucciones transmitidas al conde de O'Reilly y añadiendo lo siguiente :

« Y haviendo arrivado ayer a esta Ciudad, los Expresados Don Tomas Barclay, y el Teniente Coronel Don David S. Franks, pasé Ynmediatamente a visitarles, y manifestarles en nombre de S.M. mis deseos de atenderlos, y servirlos, en quanto se les ofreciese, Durante su residencia en esta Ciudad ».

Ambos párrafos figuran al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de las respectivas respuestas, que se conservan en A.H.N., Estado, leg. 4320.

Sultán en su primera audiencia. Entonces Sayyidī Muḥammad b. °Abd Allāh suspende el envío de las anteriores instrucciones a Tánger y manda a Mogador a un alcaide encargado de acompañar a Barclay a Marrākuš.

De todo ello informa Salmón al conde de Floridablanca, a quien manifiesta su sorpresa por no haber tenido ningún aviso del viaje del enviado de los Estados Unidos a Marruecos ([31]).

El 10 de junio escribe Thomas Barclay desde Mogador a Juan Manuel González Salmón ([32]), enviándole la carta de recomendación que le había dado para él el conde de Floridablanca ([33]) y otra del conde de Greppy ([34]).

En cumplimiento de lo que le ordena el ministro de Estado, el cónsul español escribe dos cartas de recomendación en favor de Barclay y de su misión, dirigidas respectivamente al sultán Sayyidī Muḥammad b. °Abd Allāh ([35]) y al ministro Muḥammad b. al-°Arbī Qaddūs Effendī ([36]), de

(31) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 8, esta interesante carta del cónsul de España en Marruecos.

Unas semanas antes, el 14 de mayo, el cónsul español decía al conde de Floridablanca en carta núm. 66 :

« Los Estados Vnidos de America Septentrional tardan mucho en enviar su Embaxador a esta Corte, y no sé como S.M. Marroqui no ha hecho ya alguna insinuación sobre este asunto, por lo que combendrá lo haga V.E. recordar a don Guillermo Carmichael Encargado de Negocios de dichos Estados en Essa Corte a fin de que lo escriba al Congreso ».

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta mencionada, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(32) No he encontrado esta carta de Barclay, pero su contenido es evidente, dada la respuesta de Salmón, que incluyo en el apéndice documental con el núm. 9.

(33) Es la que he incluido en el apéndice documental con el núm. 5.

(34) Lo único que sabemos de la carta del conde de Greppy a Salmón es lo que éste dice en su respuesta a Barclay, o sea, que en ella le pedía que recomendara a Barclay a los amigos que tenía Salmón en la corte de Marruecos.

Pablo Greppy, conde de Greppy, era el cónsul de Alemania en Cádiz. Cf. : Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 9 septiembre 1785 y otra de Antonio González Salmón al conde de Floridablanca del 23 marzo 1786, ambas en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(35) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 10, la parte de esta carta que guarda relación con la misión de Barclay, así como la versión árabe de esta misma parte, que es una excelente muestra de la forma en que el cónsul Salmón se dirigía al Sultán.

(36) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 11, la parte de esta carta que se refiere a la misión de Barclay.

Sobre el ministro Muḥammad b. al-°Arbī Qaddūs Effendī puede verse : E. Lévi-Provençal, *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 403 ; William Lemprière, *Voyage dans l'Empire de Maroc...*, trad. de M. de Sainte-Suzanne, Paris, 1801, pp. 203-204.

las cuales envía Salmón una copia a Barclay, advirtiéndole que para tener éxito en su gestión le conviene ofrecer una buena gratificación al mencionado ministro con objeto de conseguir su apoyo. En cambio, Salmón no cree oportuno escribir a los amigos que tiene en Marrākuš, porque entiende que el único que puede favorecer al enviado de los Estados Unidos es el Effendi, « por que en la actualidad es el favorito, y es el que puede hacer mas que ningun otro ».

Se queja Salmón a Barclay de no haber tenido aviso directo de su llegada a Mogador y le comunica que, al enterarse de que estaba en Cádiz, y en la creencia de que desde allí iría a Tánger, había tomado las disposiciones necesarias para que se alojara en la Casa Consular de España. Como esto no se había podido realizar al dirigirse Barclay de Cádiz a Mogador, espera Salmón que pueda tener efecto en el viaje de regreso. Como Salmón estará aún en Casablanca, allí aguarda a Barclay para que puedan reunirse « y comer la sopa juntos a su paso por ésta » (37).

El 23 de junio se redacta en Marrākuš el tratado de paz entre Marruecos y los Estados Unidos. Del tratado conocemos el texto árabe (38), una versión francesa (39) y otra española (40). Consta de veinticinco artículos, precedidos de un preámbulo en el que se señala el lugar y la fecha en que

(37) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 9, esta carta de Juan Manuel González Salmón a Thomas Barclay.

(38) Que fue publicado por mi amigo prof. Sid MUḤAMMAD b. TĀWĪT en la revista « Tetuán », núm. 3-4 (1958-1959), pp. 213-216, al final de su artículo titulado *El primer tratado de amistad entre Marruecos y América*, pp. 209 ss.

Hay también una copia árabe del tratado, enviada por el Sultán a Salmón, que éste cursó al conde de Floridablanca, conservándose actualmente en A.H.N., Estado, leg. 3374.

(39) Publicada por el prof. JACQUES CAILLÉ, *Les accords internationaux du sultan Sidi Mohammed b. Abdallâh (1757-1790)*, Tánger, 1960, pp. 260-265, el cual la toma de MARTENS, *Recueil des principaux traités d'alliance...*, 12 vols., Gottinguen, 1791-1812, vol. III, pp. 54-62. J. Caillé cita otra versión francesa publicada por HAUTERIVE et CUSSY, *Recueil des traités de commerce ou de navigation de la France...*, 10 vols., Paris, 1834-1844, 2ª parte, tomo 3, pp. 272-277, indicando que ha preferido la de Martens porque le ha parecido menos oscura que la de Hauterive et Cussy. Cf. : J. CAILLÉ, *ob. cit.*, p. 262, nota 1.

(40) La traducción española es la que envía Salmón al conde de Floridablanca anexa a la copia árabe del tratado. Se conserva, como dicha copia, en A.H.N., Estado, leg. 3374. Ha sido publicada por MANUEL CONROTTE, *España y los países musulmanes durante el ministerio de Floridablanca*, Madrid, 1909, apéndice XLV, pp. 413-416, y por mi amigo MUHAMMAD IBN AZZUZ HAQUIM en *Pactos internacionales de Marruecos*, Madrid, 1957, pp. 19-21.

se ha redactado : en Marrākuš el 25 de ša'bān de 1200 / 23 de junio de 1786.

Las diferencias más destacadas que he podido apreciar entre unos textos y otros son las siguientes :

En el artículo cuarto el texto árabe dice : « Habrá entre nosotros [entre Marruecos y los Estados Unidos] una señal por medio de la cual nos reconozcamos unos a otros en el mar, y siempre que se encuentre una de nuestras naves de guerra [de una de las dos partes] con otras naves [mercantes, de la otra parte], no las registrará, bastándole sólo la palabra del arraez respecto de su declaración ».

En cambio, el texto francés nos ofrece esta redacción : « Se dará una señal o pasaporte a todas las embarcaciones pertenecientes a las dos partes, por medio de los cuales podrán reconocerse mutuamente cuando se encuentren en el mar. Y si el comandante de un buque de guerra perteneciente a una de las partes tiene otras embarcaciones bajo su convoy, bastará la declaración sola del comandante para eximirlas de toda investigación ».

En el artículo 9, el texto árabe dice : « Siempre que naufragare una embarcación [de los Estados Unidos] en alguna de nuestras regiones [costeras], se quedará en su estado, esperando lo que le convenga, en cuanto a salir por otro lugar, transportar las mercancías (41) u otra cosa que le convenga. Y no se le acercará nadie, porque está bajo nuestra protección. E igualmente, si entra una embarcación en el puerto, no estará obligada a desembarcar sus mercancías, sino que quedará bajo protección hasta que salga a su satisfacción ».

La traducción española de la época resume este artículo en la forma siguiente : « Si llega alguna Embarcación a Nuestro Dominio, puede quedarse todo el tiempo que le combenga o salir para otro Puerto, según le paresca, ny se le podrá obligar a que desembarque sus Mercancias si no que haga la Navegacion a su gusto ».

La versión francesa es clara, pero no completa. Dice así : « Si algún bajel de los Estados Unidos fuera arrojado a cualquier parte de nuestras

(41) Falta en la copia « transportar las mercancías ».

costas y naufragara en ella, quedará siempre a disposición de sus propietarios ; y nadie tratará de aproximarse a él sin su conformidad, puesto que se le considerará entonces como estando particularmente bajo nuestra protección. Y si cualquier embarcación de los Estados Unidos se viera obligada a atracar en nuestros puertos por el mal tiempo o por cualquier otra razón semejante, no será obligada a desembarcar su cargamento, sino que permanecerá tranquilamente hasta que el comandante juzgue a propósito continuar su viaje ».

La redacción árabe del artículo 10 dice : « Siempre que tuviere lugar un combate de una de las dos partes con alguna nación de cristianos y el combate se produjera en las proximidades de alguna de las ciudades de [una de] las dos partes, nos ayudaremos unos a otros contra aquella nación hasta que sea vencida o huya o naufragara alguna embarcación en el río Nūn o en otro sitio distinto, los cristianos que hubiere en ella estarán bajo protección hasta que lleguen a su país, si Dios quiere ».

Como puede apreciarse, el párrafo que dice « o naufragara alguna embarcación en el río Nūn... » no parece congruente con lo anterior y el profesor Muḥammad b. Tāwīt lo advierte en su edición, teniendo cuidado de señalar que este párrafo tal vez esté relacionado con el artículo 9 y no con el 10, o bien se trata de una errata del copista.

Creo que hay una errata y que, en lugar de « o naufragara... » habría que leer « Y si naufragara... ». En la traducción española enviada por Salmón se salva esta errata y, atendiendo al sentido, se entiende : « y si alguna embarcación embarrancase... ».

La versión francesa ofrece algunas diferencias sumamente curiosas, diciendo : « Si algún bajel de una u otra de las dos partes estuviera empeñado [en lucha] con un bajel perteneciente a cualquiera de las potencias cristianas a tiro de cañón de los castillos de la otra, el bajel que se halle así en acción será defendido y protegido tanto como sea posible, hasta que esté en seguridad. Y si algún bajel americano naufraga en las costas del río Nūn o en cualquier otra costa próxima, la tripulación a él perteneciente será protegida y asistida hasta que, con la ayuda de Dios, pueda ser devuelta a su país ».

La redacción del artículo 11 es similar en cuanto a su contenido, pero hay alguna diferencia en la forma. La primera parte del artículo es equivalente en todos los textos. Así, la traducción del original árabe dice en esta primera parte : « Siempre que hubiere guerra entre nosotros y una de las naciones de los cristianos y estuviéramos en el puerto, nuestra embarcación quisiera salir del puerto y quisiera seguirla la embarcación del enemigo, no saldrá a seguirla hasta que haya pasado un tiempo de veinticuatro horas ».

A continuación el original árabe precisa con toda claridad : « E igualmente las embarcaciones de los americanos, si estuviesen en el puerto en tiempo de guerra y quisieran salir, no las seguirá ninguna embarcación hasta que haya pasado un tiempo de veinticuatro horas, tanto si se trata de embarcaciones de los musulmanes como de embarcaciones de los cristianos ».

La copia árabe resume esta parte final en la siguiente forma : « E igualmente, si hubiere en uno de nuestros puertos embarcaciones de los americanos, se regirán por esta norma ». Esto explica que la traducción castellana del artículo se simplifique, limitándose a decir : « Si en los puertos de ambas partes se hallase alguna embarcación enemiga de alguna de ellas, no se le permitirá salir hasta que pase veinte y quatro horas ».

Y en la parte final del artículo dice la versión francesa : « Y la misma regla se observará respecto de las embarcaciones americanas que salgan de nuestros puertos, tanto si estos enemigos son moros, como si son cristianos ».

El artículo 12 es prácticamente igual en todas las redacciones y únicamente hay que señalar dos erratas. La primera afecta a la copia árabe. En ella falta la palabra « embarcación » y dice, por tanto, al comienzo del artículo : « Cuando llegare la guerra », debiendo decir, como figura en el original árabe : « Cuando llegare una embarcación de guerra ». La segunda es evidentemente una errata de imprenta que se ha deslizado en la edición de la traducción castellana. Así, en los « Pactos internacionales de Marruecos », pág. 20, línea 11, se lee : « no menos el Generador de dicho Puerto », debiendo sustituirse la palabra « Generador » por « Governador », según consta en la traducción enviada por Salmón a Madrid.

En el artículo 14, el original árabe estipula : « El negocio de los comerciantes seguirá la costumbre de los comerciantes españoles o de la nación que en aquel momento sea más favorecida, serán distinguidos y marcharán por las ciudades y los puertos cuando quieran, sin que nadie se les oponga ». La copia árabe dice lo mismo, aunque hay alguna transposición. El texto francés es equivalente. Pero la traducción española resume el texto en la forma siguiente : « El comercio será en los mismos términos que con los españoles y las guarniciones de Nuestros puertos tratarán y atenderán bien a los americanos ».

En el artículo 16, que se refiere al canje de prisioneros en caso de guerra y al rescate por dinero de los que haya de más en una de las partes, es curioso que el texto francés de Martens, recogido por J. Caillé, indica que se abonará por cada uno de los que excedan a los de la otra parte « cien dólares mejicanos ». Señala J. Caillé en nota que Hauterive y Cussy mencionan la cantidad en « cien piastras de España ». El texto árabe dice sólo « cien duros », igual que la traducción española. Supongo que los « dólares mejicanos » deben ser en realidad pesos fuertes de cuño mejicano, que eran muy apreciados en Marruecos.

En el artículo 17 hay dos partes. La primera, prácticamente igual en todos los textos, estipula que los comerciantes no serán obligados a la compra ni a la venta de mercancías, salvo las que ellos quieran de buen grado. Pero hay una segunda parte que no parece tan clara. Así, el texto árabe señala a continuación : « excepto si hubiere allí cuestiones corrientes, en las cuales se seguirá la costumbre establecida con las naciones cristianas que las cargaban con anterioridad, en lo cual no habrá ningún mal ». La traducción castellana de esta parte salva así la cuestión : « siguiendo en algunos terrenos lo que ya tienen los cristianos por costumbre, y serán cargados sin dificultad ». Ahora bien, la versión francesa se aparta aquí del texto árabe, señalando : « A ellos [a los comerciantes americanos] les será libre el comprar o vender toda clase de mercancías, excepto las que estuvieren prohibidas a las otras naciones cristianas ».

En la primera parte del artículo 18, el original árabe establece que « las mercancías que se carguen serán pesadas y registradas antes de ser colocadas en la embarcación, a efecto de que no se detenga la embarca-

ción por causa de que se comprobara que hay en ella contrabando ». En la copia árabe falta la parte relativa a « a efecto de que no se detenga la embarcación por causa de que se comprobara que hay en ella contrabando ».

La traducción castellana entiende que debe interpretarse así : « Las mercancías que se carguen deben ser pesadas y la embarcación registrada antes de cargarla para ver si tiene algún contrabando ».

El texto francés dice : « Todas las mercancías serán pesadas y examinadas antes de ser enviadas a bordo. A efecto de evitar toda detención de buques, no se efectuará investigación alguna a bordo, a menos que no se pruebe previamente que se han enviado a bordo mercancías de contrabando ».

La parte final del artículo es similar en todas las versiones.

En el artículo 19 hay una parte final que en la versión francesa dice : « el cual [el comandante de la nave] será completamente dueño de convenir acerca del flete de todas las mercancías que embarque ». El párrafo figura en el texto árabe, pero falta en la traducción española.

El artículo 20 comienza diciendo en árabe : « Siempre que cometiere un crimen uno de la gente de nuestra nación o quien hubiere entrado bajo [la protección de] nuestra bandera ». En la traducción castellana se dice simplemente : « Si algún individuo cometiese delito, ». El texto francés es mucho más preciso y estipula que : « Si alguno de los ciudadanos de los Estados Unidos o algunas otras personas que se hallen bajo su protección tienen alguna desavenencia entre ellos, ». A continuación el texto es similar en todas las redacciones.

La primera parte del artículo 22 es igual en todos los textos, pero la continuación no ha sido entendida de modo idéntico. En el texto árabe se dice : « Y si tuviere quien lo herede, se entregará a sus herederos sin oposición ; o si hubiere ordenado de su propio puño y letra a quién debía entregarse su hacienda, corresponderá al cónsul la observancia de esto ». La traducción castellana aplica el texto que dice : « entregándoselo sin oposición », a la parte anterior, y continúa : « y si hiciese testamento, a sus herederos o a quien mande en presencia del cónsul ». El texto francés concreta así esta parte : « Pero en el caso de que el heredero del difunto

esté presente, los bienes le serán entregados sin interrupción. Y si se encuentra un testamento, los efectos se entregarán a aquel que haya sido designado por esta disposición testamentaria, tan pronto como el cónsul haya proclamado su validez ».

La primera parte del artículo 24 ofrece algunas diferencias de interpretación que creo conviene recoger. En el texto árabe se entiende que « Siempre que discuta alguno acerca de uno de los artículos de la paz, pretendiendo el uno una cosa y pretendiendo el otro otra cosa, y diciendo que eso no está en el artículo, prolongándose la discusión entre ellos, la paz subsistirá en vigor y cada una de las dos [partes contratantes] investigará lo que le conviene, hasta que, si no se pone de acuerdo uno de ellos con lo que se estipula en la paz y se le impide todo rechazo, entonces se declarará la guerra ».

La traducción española interpreta así este texto : « Si llega el caso de disputar sobre estos artículos de la paz, diciendo unos una cosa y otros otra, cada uno se atendrá a lo que le esté mejor ; pero si alguno no observa y se aparta de lo que queda estipulado, se hará la guerra ».

El texto francés redacta así esta parte : « Si surgen algunas desavenencias en razón de la infracción que una u otra de las partes hubiere cometido contra algún artículo de este tratado, continuarán, no obstante, subsistiendo en todo su pleno vigor la paz y la armonía hasta tanto que se haya efectuado una petición amnistosa para un arreglo, y antes de que esta petición haya sido realizada, no se recurrirá a las armas ([42]).

El texto árabe, la copia y la traducción castellana concluyen con el artículo 25, que estipula la duración del tratado en cincuenta años y con la nota de entrega del texto árabe del tratado a Thomas Barclay el día 1 de ramaḍān del año 1200 / 28 de junio de 1786.

(42) En el texto árabe, *art. cit.*, p. 216, lín. 22, se ha deslizado una errata que conviene corregir. Dice : وجميـع البحـار , pero debe decir, commo aparece en la copia, وجميع التجـار

En el texto francés se añade una certificación de ser una copia auténtica de la traducción efectuada por Isaac Cardoso Núñez (43) y además se añade un artículo adicional, que no figura ni en el original árabe, ni en la copia, ni tampoco en la traducción castellana, como es lógico.

Este artículo adicional viene a constituir un complemento al artículo 10 del tratado y está redactado por al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq Fannīš, de orden del Sultán.

El texto de esta adición es el siguiente :

« Loor a Dios único.

Yo, el infrascrito, el servidor de Dios, al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq Fannīš (44), certifico que Su Majestad Imperial, mi Amo (que Dios conserve), habiendo concluido un tratado de paz y comercio con los Estados Unidos de América, me ha ordenado, para completarlo mejor y en adición al artículo X del tratado, declarar : que, si algún buque perteneciente a los Estados Unidos se halla en cualquier puerto de Su Majestad (45) o a tiro de cañón de sus fuertes, será protegido tanto como sea posible. Y ningún buque cualquiera perteneciente a potencias, sean moras o cristianas, con las cuales los Estados Unidos pudieran estar en guerra, obtendrá permiso de seguirlo o atacarlo, habida cuenta de que miramos actualmente a los ciudadanos de América como nuestros buenos amigos. Y, obedeciendo las

(43) De este hebreo dice Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca en carta núm. 65, fechada en Casablanca el 14 mayo 1786, lo siguiente :

« Este Ebreo que se hallaba en Londres con el Empleo de Ynterprete de la Lengua Arabe por aquella Corte, lo perdió por sus travesuras segun tengo entendido, y en el dia se halla en Esta de Marruecos empleado por S.M. para la interpretación de Lenguas por que posee vnos quantos Ydiomas. Este Sugeto que nada vale para confiarle asuntos es mui bueno para saver por su medio lo que passa en la Corte ».

Estos párrafos figuran en la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta citada, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(44) El texto francés lo denomina « Taher ben Abdellah », pero es indudable que se trata de al-Ṭāhir b. ᶜAbd al-Ḥaqq, cuyo nombre figura en numerosos documentos de la época. Véase, por ejemplo, mi tesis doctoral, *Cartas árabes de Marruecos en tiempo de Mawlāy al-Yazīd (1790-1792)*, Tetuán, 1961, pp. 23, 26, 30-31, 55, 77, 80-81, 83, 85, 88, 159-161.

(45) El texto francés dice : « se halla en cualquier puerto de los Estados Unidos de Su Majestad ». Creo que es un error evidente y lo he subsanado.

órdenes de Su Majestad, certifico esta declaración, firmándola de mi mano y poniendo en ella mi sello el 18° día de ramadán del año 1200 (46).

El servidor del Rey, mi Amo,
que Dios conserve,

(*firmado*) al-Ṭāhir b. ʿAbd al-Ḥaqq Fanniš. »

A continuación hay una certificación de Thomas Barclay, que dice : « Certifico que lo anterior es copia verdadera de la traducción hecha en Marrākuš por Isaac Cardoso Nuñez, interprete, de una declaración hecha y firmada por Sīd al-ḥāŷŷ al-Ṭāhir Fanniš, en adición al tratado [convenido] entre el Emperador de Marruecos y los Estados Unidos de América, la cual declaración el citado al-Ṭāhir Fanniš ha hecho por orden expresa de Su Majestad.

(*firmado*) Thomas Barclay. »

El 24 de junio contesta Muḥammad b. al-ʿArbī Qaddūs Effendī a la carta de recomendación de Salmón en favor de Barclay. En su respuesta da cuenta el ministro de las atenciones de que ha sido objeto Thomas Barclay en Marrākuš, en virtud de la carta de presentación de Carlos III para el sultán marroquí de que era portador. Asegura que el Sultán dijo a Barclay en el transcurso de la audiencia que le concedió : « *Todas las pretenciones que traygas te serán concedidas en atención al Rey Carlos, porque traes su Carta ; pues el Rey Carlos nos estima, y nosotros lo estimamos* ». Y señala también el Effendī, como de pasada : « Yo no he puesto mayor reparo en el regalo que ha traydo, aunque es cosa corta » (47).

(46) Corresponde al 15 de julio de 1786.

(47) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 12, la traducción de la parte de la carta del Effendī a Salmón que guarda relación con la misión de Barclay.

Dos días más tarde es Barclay el que acusa recibo a Salmón de la carta que le había escrito ([48]). Le dice que sus asuntos están en buen camino, pero aplaza el darle detalles para cuando se reúnan en Casablanca. Muestra su gratitud por la forma en que Carlos III le ha presentado a Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh y manifiesta « toute l'obligation qu'en a ma Patrie ». Finalmente agradece a Salmón el ofrecimiento que le hacía de su casa y espera que en breve podrá darle personalmente las gracias ([49]).

Juan Manuel González Salmón había dado cuenta al conde de Floridablanca de que Barclay le había escrito enviándole la carta de recomendación del ministro de Estado, así como de la respuesta que había dado a Barclay y de las cartas que había escrito al Sultán y a su ministro Effendī, de todas las cuales le enviaba copia ([50]).

Al recibir la respuesta del Effendī, Salmón se apresura a enviar una traducción de ella al conde de Floridablanca, asegurándole que las noticias en ella contenidas relativas a Barclay, « son veridicas, pues contextan con las que me dan otros sugetos de la misma Corte y el P*adr*e Presidente que hay en aquel Hospicio ».

También ha recibido Salmón diversas informaciones que le aseguran que, si Barclay no hubiera llevado la carta que le había dado Carlos III para el Sultán, hubiese realizado pocos progresos, porque el regalo presentado por Barclay « no ha llenado el Ojo a estas gentes, pero que desseando este Soberano complacer en vn todo al Nuestro no ha hecho casso de aquel reparo y [h] a prometido a dicho Enviado que por respetos

(48) De fecha 19 de junio de 1786, núm. 9 del apéndice documental.

(49) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 13, esta carta de Barclay a Salmón.

(50) La carta en que Salmón informaba de ello al conde de Floridablanca está fechada en Casablanca el 25 de junio y lleva el núm. 84. Se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

de S.M.C. le está concedido todo, y assy mandó que se estendiesen los Tratados de Paz conforme gustasen al Señor Barclay » (51).

En confirmación de estas noticias, el sultán Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh responde a la carta de presentación que Carlos III había entregado a Barclay (52) en la siguiente forma :

« En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico.

Del siervo de Dios Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, séale Dios propicio, amén.

[Sello del sultán
Sayyidī Muḥammad
b. ᶜAbd Allāh]

Al soberano de España, Carlos III de las Españas, Dos Sicilias [e] Indias : La paz a quien sigue el camino recto.

Y después : Nos ha llegado tu escrito, lo hemos leido y hemos sabido lo que nos refieres en él acerca de la llegada de los americanos a Nos y de que nos piden la paz.

(51) Esta carta de Salmón al conde de Floridablanca está fechada en Casablanca el 27 de junio y lleva el núm. 88. Los párrafos que he recogido de la misma figuran en la pág. [2] y al comienzo de la [3].

El regalo de Barclay que no había « llenado el ojo » a los marroquíes, estaba compuesto, según nota anexa a la carta de Salmón núm. 90 al conde de Floridablanca, del mismo día 27 de junio, por los siguientes artículos :

« 1°. Dos hermosas pendolas.
2°. Vn gran relox de plata, de dispertador.
3°. Dos hermosos quitasoles.
4°. Dos pares de pistolas de dos tiros, guarnecidas de plata.
5°. Dos Ataganes guarnecidos en oro.
6°. Dos Caxetas, la una guarnecida en diamantes y la otra en perlas.
7°. Seis cucharitas de Oro para Té.
8°. Quatro piezas de tercio-pelo.
9°. Quatro Dichas de brocado.
10°. Quatro Dichas de paño.
11°. Quatro Dichas de lienzo de [H]Olanda.
12°. Diez pares de Cambrayas.
13°. Dos Caxitas, y en cada una un Servicio de China para té.
14°. Veinte y cinco libras de Té Superior llamado Hijson.
15°. Veinte y cinco pilones de azucar. »

Las dos cartas de Salmón mencionadas se conservan en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(52) Núm. 4 del apéndice documental.

Hemos aceptado esto, nos hemos reconciliado con ellos y hemos establecido entre nosotros y ellos la paz y la tregua por mar y por tierra, ya que nos trajeron tu escrito y has sido tú el intermediario entre nosotros y ellos.

Nos encontramos con ellos en una audiencia que les concedimos y nos ocupamos de ellos en lo que les convenía e hicimos la paz con ellos bajo las condiciones que les satisficieron ; las aceptaron y se las confirmamos ; estampamos sobre ellas nuestro sello y les concedimos todo lo que había en sus pensamientos. Ahora bien, ellos marchan hacia vosotros y todo lo que hagas con ellos lo aceptamos y lo firmaremos, porque tú eres el intermediario entre nosotros y ellos.

Como te llegarán [igualmente] siete de vuestros hermanos, cristianos españoles, cuya embarcación había naufragado con ellos en el desierto ; y el resto de ellos os llegará después de ésta, si Dios quiere.

Y la paz.

A primero de ramaḍān, el bendito, del año mil doscientos » (53).

También contesta el sultán marroquí a la carta de Salmón en que éste se interesaba en favor de Barclay y de su misión (54), comunicándole que había concedido a los americanos todo cuanto le habían pedido, por consideración a Carlos III y a la carta de él que le había presentado Barclay, y que había aceptado las condiciones de paz solicitadas por los americanos, adjuntando a Salmón una copia del tratado firmado para que la enviara a España (55).

(53) El original árabe de esta carta ha sido publicado por el prof. Sid Muḥammad b. Tāwīt en su citado artículo *El primer tratado de amistad...*, p. 211. El citado original se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4320. En el mismo legajo hay una traducción castellana de la carta.

(54) Que he recogido en el apéndice documental con el núm. 10.

(55) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 14, esta carta de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Juan Manuel González Salmón.

Al recibir Salmón esta carta, con la copia del tratado, envía al conde de Floridablanca ambos documentos, acompañados de su traducción, así como la carta de Thomas Barclay a que antes hemos hecho referencia ([56]).

Terminada felizmente su misión en Marrākuš, el enviado americano sale el 16 de julio hacia Mogador ([57]).

El 11 de agosto está Barclay en Casablanca y come con Salmón. Desde allí debe seguir hacia Tánger y embarcar en esta ciudad rumbo a Cádiz. Salmón se hace eco de la satisfacción que muestra el enviado americano por la acogida que ha encontrado en Marrākuš, gracias a la recomendación de Carlos III ([58]).

(56) Como antes se indica (nota 40), la copia árabe del tratado de paz y la traducción de esta copia se conservan en A.H.N., Estado, leg. 3374. La carta de Barclay a Salmón fechada el 26 de junio, está recogida en el apéndice documental con el núm. 13. La carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca enviándole esta documentación está fechada en Casablanca el 14 de julio, lleva el núm. 91, se conserva igualmente en A.H.N., Estado, leg. 3374, y dice así :

« Al respaldo de la Carta que pusse al Rey de Marruecos el 19 de Junio passado me responde S.M. con fecha 8.. del Corriente como por respetos del Rey Nuestro Señor ha atendido en vn todo al Enviado de los Estados Vnidos de la America Septentrional, con quien se ha concluido el Tratado de Paz, y comercio en esta Corte, y dicho Soberano me envia vn Librito con la Copia en Arabe de dichos Tratados / [pág. 2] para que lo dirija a essa Corte segun me previene en su misma Carta, que incluio a V.E. original con su Traducción. Tambien he hecho sacar la de los Tratados que ba juntamente con el citado Librito, e igualmente incluio la Carta que me escribe el mismo Enviado Americano, en la que manifiesta lo reconocida que deve estar su Patria por la mediación del Rey Nuestro Señor con este Soberano, que desde luego a no ser este respeto no se huviera prestado con tanta facilidad S.M. Marroqui, y bien lo hizo publico desde su principio, pues luego que supo llevava el Enviado Carta del Rey N.S. le prometio concederle quanto pidiese como efectivamente se lo ha cumplido ».

(57) Así lo comunica Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca en carta núm. 95, fechada en Casablanca el 24 de julio, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

(58) La carta en que Salmón comunica estas noticias al conde de Floridablanca lleva el núm. 107, está fechada en Casablanca el 12 de agosto y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4319.

En la pág. [2] de esta carta figura el siguiente párrafo :

« Ayer comieron la sopa en esta Cassa el Señor Barclay, el Teniente Coronel que lo acompaña, el Consul General de Francia, y su Vice Consul que todos juntos bienen de la Corte, estos vltimos se quedan en Rebat que es su destino, y los otros siguen hasta Tanger, donde se embarcaran para Cadiz iendo tan satisfecho dicho Barclay de la recomendación que se dignó darle el Rey Nuestro Señor para este Soberano que confiessa dudaria mucho del feliz exito de su Comisión si no la huviese trahido, pero que apenas supo el Rey de Marruecos que havia Carta del Nuestro quando le ofreció lo atenderia en vn todo, y assy lo esperimento como ya he tenido el honor de noticiar a V.E. en mis anteriores ».

No he encontrado ya más datos en relación con Thomas Barclay, si bien esporádicamente aparece en la correspondencia de la época alguna alusión a las relaciones de los Estados Unidos con Marruecos. Así sabemos que el 26 de octubre de 1787 envía el conde de Floridablanca al cónsul Juan Manuel González Salmón un pliego que le ha sido remitido por el encargado de negocios de los Estados Unidos en Madrid. El referido pliego « parece contiene la ratificación del Tratado de paz, amistad, y comercio hecho por los Estados con ese Soberano » ([59]).

En otras ocasiones es Salmón el que cursa a Madrid pliegos destinados al encargado de negocios de los Estados Unidos, Guillermo Carmichael, que para este objeto le envía el genovés Francesco Chiappe.

Uno de estos pliegos lo remite Salmón al conde de Floridablanca el 21 de marzo de 1788, señalando además que Chiappe le comunica haber concedido el Sultán a los americanos la gracia de que paguen solamente el 5 % por todas las mercancías que introduzcan en Marruecos en el término de tres años. El gobernador de Tánger, Muḥammad b. ʿÀbd al-Malik, había comunicado dos días antes esta misma noticia ([60]).

En otra ocasión, el 15 de octubre del mismo año 1788, indica Salmón que el pliego contiene, según le ha comunicado Chiappe, la respuesta de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh a una carta del Congreso de los Estados Unidos, que había recibido algún tiempo antes por conducto del Ministerio de Estado español, a través del propio Salmón, y dirigido a Chiappe. Este manifiesta a Salmón que el pliego contiene también dos cartas del sultán de Marruecos dirigidas al Bey de Túnez y al de Trípoli, en las cuales se interesaba con las dos regencias para que establecieran la paz con los Estados Unidos ([61]).

(59) La carta original del conde de Floridablanca a Salmón se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316.

(60) La carta de Salmón al conde de Floridablanca adjuntando el pliego de Chiappe lleva el núm. 39 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

(61) La carta en que Salmón envia este pliego al conde de Floridablanca lleva el núm. 141 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

La única referencia que he podido encontrar de un pliego de los Estados Unidos para el Sultán, cursado anteriormente a través del conde de Floridablanca y enviado por éste a Salmón, es el remitido por el ministro de Estado español el 26 de octubre de 1787, antes citado (nota 59).

A final de febrero de 1789 es Antonio González Salmón, que sustituye a su hermano Juan Manuel, ausente de Tánger en uso de licencia para pasar a la Montaña de Santander, el que se ocupa de dar curso a un pliego de Francesco Chiappe, al que titula « Agente » de los Estados Unidos, para el encargado de negocios de dicha Nación en Madrid, Carmichael. En esta ocasión informa Antonio González Salmón que el Sultán ha concedido a los Estados Unidos la gracia exclusiva de una rebaja de la mitad de los derechos que abonan las demás naciones en los efectos que extraigan por el puerto de Mogador (62).

Por último, el 31 de julio del citado año 1789 comunicaba Antonio González Salmón al conde de Floridablanca que una fragata marroquí que realizaba un crucero por la costa del Sus había entrado en el puerto de Mogador conduciendo a un diate americano « que hacia viage a las Colonias con alguna sal que havia cargado en Cadiz ». El motivo de haber llevado al diate a Mogador consistía en que el arraez de la fragata marroquí no le había encontrado el pasaporte. Ahora bien, en cuanto se entera el Sultán de que el buque era americano, « lo hizo restituir inmediatamente, expresando que no es Potencia con quien piensa romper la Paz, supuesto que siempre tiene mui presente que ésta se hizo por mediación de la Corte de España » (63).

Esta es la documentación que he encontrado relacionada con el primer tratado de paz firmado entre Marruecos y los Estados Unidos.

(62) Esta carta de Antonio González Salmón, vicecónsul de España en Tánger, lleva el núm. 23 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

(63) La carta en que Antonio González Salmón de estas noticias lleva el núm. 74 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4321.

APENDICE DOCUMENTAL

Núm. 1

Fr. José Boltas al conde de Floridablanca

Mequinez, 23 abril 1783 — Nº 5

A.H.N., Estado, leg. 4313

[EXTRACTO :]

Mequinez 23. de Abril de 1783

El P*adr*e Boltas.

Que Don Roberto Montgomery Consul de los Estados unidos de America en Alicante pide a S. M. M. la paz en n*omb*re de sus amos, y su anuencia para enviarle un Embaxador q*ue* la ajuste con la brevedad posible. Que S. M. ha condescendido en ello ; pero aun no se han despachado los pliegos.

[De puño del conde de Floridablanca :] enter*a*do.

[TEXTO :]

Nº. 5º.

Exmo. Señor Conde de Florida Blanca

Don Roberto Mon Gomeri, consul de los Estados unidos de America en Alicante, pide â S. M. Marruqui â nombre de sus Amos la Paz con aquellos Dominios ; y su anuencia para embiarle un Embaxador, que la ajuste, con la brevedad possible. S. M. hâ condescendido, pero aûn no se han despachado los pliegos.

Dios guarde la importante vida de V. Exâ. Mequinez, y Abril 23. de 1783.

Exmo. Señor

B.L.M. a V. Exâ.

su mas atento servidor, y Capellan

Fr. Joseph Boltas [Rubricado]

Núm. 2

Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca

Tánger, 20 junio 1783

A.H.N., Estado, leg. 4317

[EXTRACTO :] Tanjer 20 de Junio de 1783

Don Juan Manuel Salmon

Que el Hebreo Levi ha recibido contextacion del Consul de los Americanos de Alicante a la carta que le escribió de parte de S.M.M. dandole la enhorabuena de la independencia que estaba pronto a hacer un tratado de amistad y comercio y a recibir un Embajador. Dice el Consul que dirigió la carta a los Plenipotenciarios de Paris, y que es regular que en breve pase algún Embajador.

[TEXTO :] Exmo. Señor

Mui Señor mio : El Hebreo Eliao Levy, ha recivido ayer Carta con fecha 25 : de Mayo vltimo, del Consul de los Estados Vnidos de la America Septentrional, que recide en Alicante, en respuesta a la que en 23 : de Abril, le pusso de orden de S.M.M. incluiendo otra para dichos Estados Vnidos, dandole la enhorabuena de la independiencia, ofreciendole su amistad, y que si embian vn Embaxador, para ajustar vn Tratado de Paz, y Comercio, será recivido como qualquiera otro de las demás Potencias de Europa, y dicho Consul satisfase al expresado Levy, dirigió / [pág. 2] la Carta a los Plenipotenciarios del Congreso, en Paris, y que cree llegará en breve a Estos Reynos, el Embaxador como S.M.M. propone.

Dios Nuestro Señor Guarde la importante vida de V.E. muchos Años : Tanxer 20 de Junio de 1783 :

Exmo. señor

B.l.P. de V.E.
su mas reconocido atento subdito

Juan Manuel Salmón [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca.

Núm. 3

Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

1 šaᶜbān 1199 / 9 junio 1785

A.H.N., Estado, leg. 4319

بسم الله الرحمن الرحيم ولا حول ولا قوة الا بالله العلي العظيم

/2 من عبد الله محمد بن عبد الله المتوكل على الله الله وليه ومولاه

[Sello del sultán Sayyidī Muḥammad b. ᵒAbd Allāh]

/3 الى عظيم اصبانية كارلوص طرصير ذى لاص /4 اصبانيص ضوص سسلسياس انذياس السلام /5 على من اتبع الهدى اما بعد فيصلكم مع باشادو /6 ركم فرشيشك صلنص امنن عشرة من النصارى /7 صبانية مع تسعة من النصارى الماركانوس وكلما تجعل /8 معهم من المهادنة والصلح قبلناه وامضيناه وكلما /9 بعثت عليه باشادوركم المذكور قضيناه لك وزيادة ونحن /10 معك على المهادنة والصلح التامين والسلام وكتب /11 فى اول شعبان المبارك عام تسعة وتسعين ومايـة والف /12 1199

Traducción

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico.

Del siervo de Dios Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, el que a Dios se confía ; Dios es su dueño y su señor.

[Sello del sultán Sayyidī Muḥammad b. ᵒAbd Allāh]

Al soberano de España, Carlos III de las Españas, Dos Sicilias e Indias : La paz a quien sigue el camino recto.

Y después : Os llegarán con vuestro embajador Francisco Salinas y Moñino diez cristianos de España, junto con nueve cristianos americanos. Y todo lo que hagas con ellos en materia de tregua y paz, lo aceptamos y lo firmamos. Y todo aquello para lo cual enviaste a tu embajador referido, te lo hemos concedido con creces. Y nos estamos contigo en tregua y paz completas.

Y la paz.

Se escribió el primero de šaᶜbān, el bendito, del año mil ciento noventa y nueve. 1199

Núm. 4

Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

[MINUTA]

El Pardo

Don Carlos &.

Acaba de llegar a mi Corte Don Tomas Barclay Consul General de los Estados unidos de America en Francia Enviado por los mismos Estados para ajustar la paz con Vos y con vuestro reyno : y aunque tengo muy presente la fineza que me hicisteis en una de las cartas que me traxo mi Ministro Don Francisco Salinas de decirme estabais pronto a hacer la paz con dichos Estados y que todo lo que yo arreglase con ellos seria de buena voluntad aceptado por Vos y firmado ; considerando sera mas decoroso para Vos el que esta paz sea acordada en vuestra misma Corte y por vuestra persona o Ministros / [pág. 2] dirijo a Marruecos al Enviado Americano ; recomendandole mucho a vuestra grandeza ; y esperando que os sean gratas las proposiciones que hiciere.

Núm. 5

El conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4316

Los Estados Vnidos de America han nombrado al Señor Don Tomas Barclay su Consul en Francia para tratar la paz que desean hacer con el Rey de Marruecos. Vm sabe los buenos oficios que el Rey ha pasado con ese Monarca en favor de dichos Estados, y ultimamente la fineza que mostró S.M.M. para con el Rey nuestro Señor de escribir a S.M. que lo que acordase con ellos lo aceptaria de buena voluntad, y lo firmaria : Pero ha parecido al Rey que será mas decoroso para ese Soberano el que esta paz se trate en su misma Corte : y privandose S.M. de la sa-

tisfaccion de ser quien dicte los articulos de ella, desea que sean recíprocamente ventajosas a las dos Potencias. He entregado pues al mismo / [pág. 2] Barclay una carta del Rey para S.M.M. y le doy esta para Vm encargandole procure acreditar en quanto dependa de su arbitrio el interes que el Rey toma en favor de los Estados unidos, y la recomendacion que se ha dignado de conceder al Señor Barclay. A este Caballero acompaña el Teniente Coronel al servicio de los mismos Estados Don David S. Franks, a quien igualmente hará Vm participe de las distinciones que pueda facilitar entre esas gentes. Nuestro Señor guarde a Vm muchos años como deseo. El Pardo a 24 de Marzo de 1786.

El Conde de Floridablanca [Rubricado]

Al pie : Señor Don Juan Manuel Salmon.

Núm. 6

El conde de Floridablanca a Fr. Cristóbal Ríos

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

[MINUTA]

[EXTRACTO :] El Pardo a [24] de Marzo de 1786

Al Padre Rios

[TEXTO :] Rmo. Padre

En consecuencia de las buenas disposiciones que ese Soberano ha manifestado al Rey para ajustar la paz con los Estados unidos de America han nombrado estos al intento al Señor Don Tomas Barclay su Consul en Francia quien lleva una carta de S.M. para el mismo Soberano en la que acordandose de la confianza que le mereció de expresar en una de las cartas que traxo don Francisco Salinas, que lo que S.M. hiciese con los Estados unidos en quanto al ajuste de paz lo aceptaria y firmaria gustoso, le dice ahora que considera será mas decoroso para S.M.M. el que esta paz se trate en su propia Corte ; y por lo mismo dirige a ella al

Enviado esperando le sean aceptas sus proposiciones. Encargo pues a V.R. de orden de S.M. que facilite a este Enviado todos los medios que quepan en su arbitrio para su buen recibimiento y para el buen exito de su comision, y que tambien alcanzen las distinciones de / [pág. 2] esas gentes al Teniente Coronel al servicio de los mismos Estados unidos Don David S. Franks que va en su compañia.

Dios *guarde* &.

Núm. 7

El conde de Floridablanca al conde de O'Reilly

El Pardo, 24 marzo 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

[MINUTA]

[EXTRACTO :] El Pardo a 24 de Marzo de 1786

Al Conde de O Reilly

[TEXTO :]

Pasa a Marruecos el Señor Don Tomas Barclay Consul de los Estados Unidos de America en Francia a tratar de la paz de los mismos Estados con aquel Monarca. El Rey nuestro Señor ha recomendado anteriormente este asunto, y ahora lo renueva en una carta que escribe al Rey de Marruecos, prefiriendo S.M. por decoro a este Principe que esta paz se trate en aquella Corte que el arreglarla S.M. mismo como deseaba S.M. Marroqui. Recomiendo pues a V.E. muy particularmente a este Enviado, y tambien al teniente Coronel al servicio de los Estados unidos Don David S. Fra[n]ks que va en su compañia.

Núm. 8

Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca

Casablanca, 9 junio 1786 — Nº 79

A.H.N., Estado, leg. 4319

Nº. 79,,

Exmo. Señor.

Mui Señor mio : Con fecha 2,, de este mes se me avisa de Marruecos, haver recibido este Soberano la noticia de hallarse en Cadiz el Enviado Americano que biene a Esta Cortè, y haviendo dispuesto S.M. Marroqui, que por medio del Governador de Tanger se hiciese saver a dicho Enviado biniesse a Esta de Darbeyda pues queria / [pág. 2] S.M. que fuesse a la Corte dirijido por mi conducto ; no tubo efecto esta disposicion por que al tiempo de mandar las Ordenes a Ben-Abdelmeleck, recibió S.M. el aviso de que el Enviado se hallaba ya en Mogodor, y que trahe vna Carta del Rey Nuestro Señor que deve entregar en mano propia en su primera Audiencia. S.M. Marroqui ha mandado a Mogodor vn Alcayde p*ara* que acompañe a la Corte a dicho Ministro, pero con Orden de que no se ponga en camino hasta avisarle primero que equipage trahe este Enviado. No me ha dexado de causar alguna novedad hallarme sin el menor aviso / [pág. 3] de la benida de este Sugeto atendiendo a lo que ha havido entre Nosotros y este Monarca Marroqui acerca de los Americanos, y de los pasos que el Rey Nuestro Señor [h]a dado a favor de los Estados Vnidos.

Dios Guarde la importante vida de V.E. muchos años. Darbeyda 9 de Junio de 1786.

Exmo. señor

B.l.M. de V.E.

su mas reconocido Subdito

Juan Manuel Salmón [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca.

Núm. 9

Juan Manuel González Salmón a Thomas Barclay

Casablanca, 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Copia

Mui Señor mio : Me acaba de llegar la Carta de V.S. de 10 : del Corriente escrita desde Mogodor con las que me incluie del Señor Conde de Florida-

blanca, y el Conde de Greppy, y en virtud de lo que se me previene por la del primero, escribo a S.M. Marroqui, y a su Ministro Sid Mahamet Ben-Larby Effendy, lo que V.S. verá por las adjuntas Copias que le incluio por si pueden servirle de algun govierno para la Comisión en que está Encargado, la que celebraré mucho concluia a toda satisfacción, y para su logro combiene gane V.S. la voluntad de dicho Ministro ofreciendole hacer vna buena Gratificación si se ajusta la Paz en los terminos que los Estados Vnidos de America dessean, por que dicho Personage es el todo en Essa Corte como V.S. / [pág. 2] mismo experimentará = Avn q*ue* el S*eñ*or de Greppy, me pide recomiende a V.S. a los Amigos que tengo en Essa Corte, no hallo combeniente interesarme con ninguno otros mas que con El Effendy, por que en la Actualidad es el favorito, y es el que puede hacer mas que ningun otro. = Por Cartas que he recibido de Marruecos, supe la llegada de V.S. en Mogodor, y no he dexado de admirar como no se me avisava de esta novedad en derechura atendiendo a los buenos Oficios que el Rey mi Amo ha passado con S.M. Marroqui en favor de los Estados Vnidos de America = Antes de la llegada de V.S. a Mogodor, tube noticia se hallaba en Cadiz, y creido de que bendria por Tanger, di las correspondientes providencias para que se alojase V.S. en la Cassa que alli tengo, y ya que no se ha logrado esto, espero se verificará / [pág. 3] a la vuelta, y quando yo no me halle en Tanger tendré el honor de que nos veamos aqui, y comer la sopa juntos a su passo por Esta. = Dios Guarde la vida de V.S. muchos años. Darbeyda 19 de Junio de 1786 [=] B.l.m°. de V.S. su mas at*ento* seg*uro* serv*id*or = Juan Manuel Salmon = S*eñ*or D*o*n Thomas Barclay, Enviado de los Estados vnidos de America. Marruecos.

Núm. 10

Juan Manuel González Salmón a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh

Casablanca, 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Copia de la Carta a S.M. Marroqui.

Señor = Con el mayor gusto he recibido la Carta de V.M. [...] = Me acaba de llegar vna Carta del Exmo. S*eñ*or Conde de Floridablanca,

con fecha 24 de Marzo de este año en que / [pág. 2] me participa como los Estados Vnidos de America han nombrado al Señor Don Tomas Barclay, para tratar la Paz con V.M. y dicho Ministro me dice que avn que V.M. tubo la atención de escribir al Rey mi Amo que lo que acordase con dichos Estados lo aceptará de buena voluntad y firmará : No obstante que el Rey mi Amo ha apreciado mucho esta fineza, le ha parecido a S.M. Catholica que será más decoroso para V.M. el que esta Paz se trate, y ajuste en essa Corte, y por lo tanto se priva S.M. de la satisfacción de ser quien dicte los Articulos de ella, pero espera, y dessea que sean reciprocamente Ventajosos a las dos Potencias, y el expresado Señor Barclay, tendrá el honor de entregar a V.M. vna Carta del Rey mi Amo relativa a la Comisión que trahe, y yo desseo tener noticia / [pág. 3] del feliz exito de esta para comunicarla a mi Corte, que desde luego la recibirá con gusto por los motivos que median = El todo Poderoso conserve la importante vida de V.M. muchos años. Darbeyda 19 de Junio de 1786 = Señor = A.L. Reales Pies de V.M. = Juan Manuel Salmón Consul General de España

Traducción árabe

Juan Manuel González Salmón a Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh

21 šaᶜbān 1200 / 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 3374

[...] /9 [...] ويعلم سيدنا ان فى داعة كتبنا هدا ورد على كتاب /10 الوزير فلريد بلانكه وتارخه فى اربعة وعشرين من شهرنا مارس وبه اخبرنى الوزير المذكور على انهم /11 المركانس اختروا ذالك الرجل بشادور اسمه طمس بركلاى هو الذى يتكلم فى المهادنة بينهم وبين /12 سيدنا وقد ذكر لى الوزير المذكور انه بعد ما تفضل سيدنا على سلطاننا بامره الشريف انه هو الذى /13 يتكلم معهم فى ذالك وكلما عمل معهم جائز فحيث أبلغه امر سيدنا الشريف اسر بذالك سرورا عظيما /14 ولاكن ظهر له انهم يتوجهوا لحضرة مولانا احسن لأن توجيههم لحضرة سيدنا فيه همة عظيمة /15 ليتكلموا بانفسهم مع سيدنا في الشروط وغيره من المهادنة وسلطاننا غرضه كله هو حيث يكمال /16 خاطر الجانبين والبشادور المذكور يدفع لسيدنا كتاب من سلطاننا الراى كارلوس وبذالك الكتب /17 بان على ما ورد به تلك البشادور المذكور ونحن نريد من سيدنا ان تتعرف بما يتفاصل به امره /18 وبالذى يكون عليه عمله لنعلم بذالك لسلطاننا لانه فى انتظار ذالك

الجز ليسر بـه سرورا عظيما وهـادا /19 مـا وجب بـه الاعلام لسيدنا فالله يبـارك
لنـا في عمره ويعيننـا على الخدمة الشريفة والسلام وفى احدى وعشرين /20 شعبـان
المبـارك عـام 1200

/21 عن اذن خديم العتـاب الشريفـه المحفـوضة
العـاليـة بـالله /22 منـويـل سلمون قـونصوا
الاصبـانيـول خـديـم الجـانبـين اعـانـه الله

Núm. 11

Juan Manuel González Salmón a Muḥammad b. al-ʿArbī Qaddūs Effendī

Casablanca, 19 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Copia de la Carta al Effendy.

Exmo. Señor = Mui Señor mio y Amigo : [...] y espero que V.E. [...] por su parte travaje para que la Paz con los Estados Vnidos de America se concluia a satisfaccion del Enviado que ha benido para tratarla, a quien le escribo previniendole que se entienda con V.E. en quanto se le ofresca relativo a su Comissión, y espero que la concluia felizmente por que V.E. se esmerará para que esto se consiga assi quando save se halla interesado en ello el Rey mi Señor, y yo estoy firmemente persuadido que V.E. hará quanto esté de su parte / [pág. 2] para que todos queden contentos, y que V.E. me avisara luego que este asunto quede concluido, para comunicarlo a mi Corte que desde luego lo estimará mucho = Con dicho Cavallero biene el Teniente Coronel al Servicio de los mismos Estados don David S. Franks, para acompañarlo en esta Comissión al que es regular se le trate tambien con distinción por que es vn Sugeto de Caracter, y V.E. hara que se practique assy. Dios Guarde la vida de V.E. muchos años. Darbeyda 19 Junio de 1786 = B.l.mº de V.E. su mas affecto Amigo = Juan Manuel Salmón. = Exmo. Señor Mahamet Ben Larby Effendy.

Núm. 12

Muḥammad al-ᶜArbī Qaddūs Effendī a Juan Manuel González Salmón

26 šaᶜbān 1200 / 24 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 4319

Traducción de la Carta del Ministro Effendi.

[...] / [pág. 2] [...]

Tocante a las noticias del Americano, el dia que éste durmio cerca de la Ciudad, le mandó mi Amo a preguntar a que venia, y enseñó en su mano una Carta del Rey Carlos con la qual el Rey mi Señor lo ha agasajado mucho, y ordenó que salieran a recibirle y jugarle la polvora a su entrada ; y el dia que tuvo su audiencia, le dixo mi Amo : *Todas las pretenciones que traygas te serán concedidas en atencion al Rey Carlos, porque traes su Carta* ; / [pág. 3] *pues el Rey Carlos nos estima, y nosotros lo estimamos.*

Yo no he puesto mayor reparo en el regalo que ha traydo, aunque es cosa corta ; por que quando mostró la Carta del Rey Carlos, mi Amo y Señor lo agasajó mucho, y todavía lo tiene en estimacion, y quanto le ha pedido, se lo ha concedido ; y en la respuesta de la Carta que traxo del Rey Carlos, dice mi Amo que los Americanos se le presentaron, y que quando el Rey Carlos los havia recomendado, les concedió todo lo que deseaban.

[...]

Núm. 13

Thomas Barclay a Juan Manuel González Salmón

Marrākūš, 26 junio 1786

A.H.N., Estado, leg. 3374

A Maroc ce 26^{me} Juin 1786

Monsieur

La Lettre que vous m'avez fait L'honneur de m'ecrire, m'[a] eté remise ce matin par les Rev*erend*s Peres de cette Ville, et comme il y a une occasion ce soir même pour Daralbeyda, J'en profite pour vous accuser

la Reception et de vous assurer de mes Respects. — Je ne peut (*sic*) vous dire beaucoup sur mes affaires ici, si non quelles sont en bon train & qu'il faut que Je deffere a vous donner les details jusqu'a ce que J aurai l'honneur de vous voir chez (64) / [pág. 2] chez vous. J['ai] eté un peu en peinne des paquets que Je vous avoit (*sic*) envoyés de Mogadore comme M*onsieu*r Mure est arrivé ici et n'avoit pas reçu ceux que Je lui avoit (*sic*) achemanés, mais heureusement votre Lettre obligeante m'a rendû tranquil a ce Sujet. Soyez persuadé Mons*ieu*r de ma vive reconnoissance de la maniere obligeante que sa Majesté Catholique m a't'annoncé a L Empereur de Maroc et que Je sens fortement toute l'obligation qu'en a ma Patrie.

Je suis aussi sensible a L'offre honnete que vous me faites Monsieur de votre maison et J'aurai de L'impatience / [pág. 3] a vous en remercier personnellement. J'espere qu'en peu de jours J aurai ce plaisir, en meme tems Je vous prie d'avoir la bonté d'envoyer les Lettres incluses par la premiere occasion pour L'Europe et vous obligerai beaucoup celui qu'a L'honneur D Etre

Monsieur

Votre tres humble
& tres obeissant Serviteur
Tho*ma*s Barclay

Al pie : Monsieur
Monsieur Salmon

Núm. 14

Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh a Juan Manuel González Salmón

11 ramaḍān 1200 / 8 julio 1786

A.H.N., Estado, leg. 3374

الحمد لله وحده لا حول ولا قوة الا بالله

[Sello del sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh]

/2 الى قونص الاصبنيول سلام على من اتبع الهدى وبعد فكتابك /3 هذا ورد علينا وما ذكرته على المالكالوا من انهم وصلونا واتوا بكتاب /4 من عند عظيم الاصبنيول الرى كارلوس في يدهم فاعلم ان كل ما اتوا عليه /5 نحن قضيناه

(64) Hay un reclamo al extremo inferior derecho de la página, que dice « vous ».

لهم وذالك فعلنـاه لاتيـانهـم بكتـاب الرى كـارلوس ولوجهه /6 وكـذالك شروط الصلح اللاتى طلبوا منـا فنحن قبلنـاها كلهـا وها نسخة /7 من شروط الصلح تصلك وجههـا لاصبنيول وانت اذا تهيـات للقدوم /8 لعندنـا فاعلمنـا نـوجـه لك الخيـل تقـدم معهـم ان شاء الله والسلام فى الحادى عشر /9 من رمضان عـام 1200

Traducción

Loor a Dios único. No hay fuerza ni poder sino en Dios.

Al cónsul español : Paz a quien sigue el camino recto.

Y después : Nos ha llegado este escrito tuyo y respecto a lo que nos dices acerca de los americanos, de que nos llegarían y traerían en mano una carta expedida por el soberano español, el rey Carlos, sabe que todo aquello para que han venido Nos se lo hemos concedido, y esto lo hemos hecho porque traían la carta del rey Carlos y por consideración a él. E igualmente los artículos de paz que nos han pedido, Nos los hemos aceptado todos. Ahora bien, te llegará una copia de los artículos de la paz ; envíala al [soberano] español.

Y tú, cuando estés preparado para presentarte a Nos, avísanos a fin de que te enviemos los caballos [necesarios] para que vengas con ellos, si Dios quiere.

Y la paz.

A once de ramaḍān del año 1200.

FILOSEMITISMO Y ANTISEMITISMO

EN LA OBRA DE PEDRO ANTONIO DE ALARCON Y OTROS TESTIGOS DE LA « GUERRA DE AFRICA »

La confrontación hispano-marroquí de 1859-1860, la popular « Guerra de Africa », es sin duda la manifestación mas expresiva de cuantas intervenciones exteriores caracterizaron a la política de prestigio desarrollada por la Unión Liberal a su paso por el poder en el quinquenio 1858-1863.

A diferencia de intentos coetáneos, como los de Méjico, Perú e Indochina, la aventura de Marruecos logró movilizar un sector amplísimo de la opinión pública. Es mas, fue la única empresa exterior auténticamente popular en nuestro siglo XIX. En esa ocasión O'Donnell supo agrupar en derredor del trono a todos los partidos, a todas las facciones, relegando por un momento a un segundo plano discrepancias y rencillas en medio de un clima de exaltación patriótica.

Fue un fogonazo formidable de afirmación nacional. De esos con los que España suele salir de su letargo de cuando en cuando para sorpresa universal. Fulminante y rotundo, pero instantaneo, pasajero e intrascendente. Vasconia, Cataluña, Castilla, Andalucía, todos por igual se volcarán en la defensa de unos ideales que creen de su incumbencia. No se había visto algo así desde los tiempos de la guerra del Rosellón, a finales de la anterior centuria, o desde los dias trágicos de la contienda independentista, en que se ventila la supervivencia misma de la nación española. No volverá a conocerse nada igual en el resto del siglo.

Guerra absurda y pletórica de paradojas. Mal programada, desprovista de objetivos, tácticamente un fracaso, pero que la abnegación y el sacrificio de todos hará coronar con un sonoro triunfo sin consecuencias. Guerra romántica, conmovió hondamente la sensibilidad popular hasta

el punto de representar en sí misma una de las mas sugestivas páginas de nuestra Historia contemporánea.

Con los soldados marcharon a Marruecos una legión de periodistas para mantener informada a la opinión pública. Dia tras dia España siguió con ansiedad indescriptible las heroicas improvisaciones de un ejército de voluntarios mal dirigido. Se trataba de restablecer el prestigio español en el vecino pais. O lo que es lo mismo — en el lenguaje imperialista entonces vigente —, castigar las agresiones llevadas a cabo con toda impunidad contra los enclaves españoles del N. de Africa por unas cabilas prácticamente emancipadas de la autoridad del Majzén. Algunos veían en la empresa poco menos que una continuación de la acción reconquistadora. Otros, con mayor anocronismo, una cruzada de la cruz contra el Islam. Todos, en fín, pasarán el estrecho con un amplio bagaje de ideales, ilusiones, prejuicios y entusiasmo.

La campaña se redujo, prácticamente, a la penosa marcha de Ceuta a Tetuán, pródiga en hambres, epidemias y cruentos combates, y a la ocupación temporal de esta ciudad entre febrero de 1860 y mayo de 1862. En Tetuán, población entonces de unos 35.000 habitantes, los españoles hallaron una importante comunidad judía. Algo mas de 6.000 personas (1). Desdencían de los expulsados de España y Portugal a finales del siglo XV. En su mayoría eran de ascendencia meseteña y andaluza, de cuyas aljamas procedían sus tradiciones y derecho privado. Inhumaban sus muertos en el llamado « Cementerio de Castilla », fundado en las afueras de la ciudad en el siglo XVI (2). Conservaban con algunas modificaciones la lengua castellana, llamada aquí « jaketía », como vehículo de expresión familiar.

El « Mel-lah » o Judería, barrio murado dentro de la ciudad, había sido saqueado por los voluntarios rifeños incorporados el ejército alauita, al proceder a la evacuación de la plaza en los primeros dias de febrero de

(1) VILAR (J.B.). — *La Judería de Tetuán (1489-1860) y otros ensayos*. Murcia, 1969, pág. 45.

(2) VILAR (J.B.). — *El Cementerio Israelita de Tetuán*. BAEO, VI (1970), págs. 218-227.

1860. En-Nasiri Es-Selaui ([3]), cronista marroquí de la contienda, estima en una veintena el número de judíos asesinados, cifra que fuentes españolas ([4]) elevan a setenta, incluídos individuos del vecindario musulmán sacrificados durante el vandálico saqueo practicado por los montañeses.

Cuando penetraron los españoles en Tetuán, la ciudad y en particular la Judería ofrecían un espectáculo sobrecogedor. Calles intransitables por la acumulación de escombros y cadáveres insepultos, puertas fracturadas, inmuebles saqueados y el vecindario aterrado, hambriento, desnudo y despojado. La gente escondía su vergüenza y temor en el fondo de sus casas. Los judíos fueron los primeros en salir. Como viesen que no se les hacía daño alguno, sino por el contrario recibían socorros de los soldados, no tardaron en desbordarse por la ciudad entre manifestaciones de júbilo. Grande fue el asombro de los españoles al verse saludados en correcto castellano con expresiones tales como « ¡ Bien venidos ! » « ¡ Viva la Reina ! » o « ¡ Vivan los señores ! ».

En febrero de 1860, en ese ambiente cordial registramos en Tetuán la primera toma de contacto importante entre España y Sefarad después de casi cuatro siglos de distanciamiento mutuo. No entraremos aquí en desvelar el comportamiento generoso de las fuerzas de ocupación para con la población civil, en particular una colectividad judía afín a los españoles por tantos conceptos. Tampoco trataremos de los formidables progresos registrados en el seno de la Judería durante los dos años largos de administración hispánica, punto de arranque del despertar de las restantes aljamas marroquíes y de su creciente apertura a Occidente. Nos centraremos ahora en las reacciones suscitadas entre los cronistas de la contienda por el descubrimiento, presencia y convivencia con una colectividad judía.

Les corresponsales de prensa permanecieron en Marruecos apenas unas semanas. Residían en el campamento situado en las afueras de Tetuán, atentos a las noticias que se filtraban del cuartel general. La ciudad y su

(3) *Guerra de Africa (años 1859-1860)*, en su *Kitab Elistic-sá Liaj-bari Daual El Magrib Elacsá*. Trad. y notas C. Cerdeira ,Madrid, 1917, págs. 45-46.

(4) ALARCON (P.A.). — *Diario de un testigo de la Guerra de Africa*. En « Obras Completas ». Prólogo L. Martinez Kleiser, Madrid, 1943, pág. 1.062.

Judería solo fue para ellos objeto de esporádicas visitas. En sus crónicas y reportajes el soldado es siempre protagonista. Como telón de fondo se perfila el país ocupado y el musulmán vencido, tratados con simpatía y que ponen una nota exótica en el relato. Ese exotismo ejercería poderosa atracción sobre el pintor Fortuny y demás corresponsales gráficos que acompañaron al ejército.

La dicotomía moro-hebreo es un recurso utilizado invariablemente por todos los autores. Las preferencias por el musulmán lleva aparejada la antipatía por el judío, objeto de un tratamiento subjetivo y marginal. El cronista sabe poco de éste. A menudo sus conocimientos sobre los judíos se limitan a la idea estereotipada traída de la Península, producto de varios siglos de arraigados prejuicios. Cuando habla de los judíos, no suele reflejar un conocimiento directo y profundo, sino experiencias superficiales y noticias de segunda mano. Transmite la imagen deformada que le era propia antes de pasar el estrecho y en la que se reafirma al contacto con individuos aislados, merodeadores de retaguardias, cuyas especulaciones, latrocinios y contrabandos le han llevado hasta el campamento español.

El prejuicio antisemita, mas o menos matizado, será un rasgo bastante generalizado entre los cronistas españoles de la Guerra de Africa. Desde el gaditano Rafael del Castillo al mallorquín Fernando Weyler, desde el sevillano Amor al catalán Ventosa. Se da también entre los corresponsales de periódicos madrileños como Pérez Calvo. Aflora, en fin, entre algunos extranjeros como el francés Joly o los británicos Hardman y Taylor. No en vano la irrupción arrolladora de los Rothschild y los Perèire en el mundo de los negocios peninsulares, granjearon a los judíos enemistades y enconos, trasunto fiel de lo que ocurría fuera de España.

Todos por igual, al término de la guerra, recogerán sus impresiones de campaña en un libro que, a menudo, no suele pasar de recopilación de crónicas transmitidas a sus periódicos. Son obras circunstanciales, de calidad mas que mediana, pero que cumplieron su misión informativa y se vendieron bien. Merece ser consignada aparte la de un joven granadino, periodista residente en Madrid, Pedro Antonio de Alarcón, cuyo « Diario de un testigo de la Guerra de Africa » fue sin duda uno de los

libros mas leídos del siglo XIX español y punto de arranque de una brillante carrera literaria.

Los reportajes periodísticos y los libros publicados por Alarcón y sus colegas fueron, a su vez, fuente de inspiración de toda una floración de poetas sin posible parangón en cuanto a número en nuestra historia ochocentista. Múltiples certámenes literarios celebrados por entonces tuvieron por efecto la proliferación de cancioneros en los que se exalta las glorias patrias y los triunfos obtenidos por las armas españolas. De calidad muy desigual, algunos alcanzaron considerable difusión. En particular las composiciones de vates consagrados, como el duque de Rivas, Ventura de la Vega, Tamayo, Hartzenbuch, Campoamor o Bretón de los Herreros. También las de improvisadores con cierto renombre en otros campos como Aparisi Guijarro, Barbieri, Julián Romea, Amador de los Rios, el barón de Andilla, o las de autores noveles como Antonio Arnao, Miguel Arcas, Victor Caballero, Joaquín Cervino, Acosta y Lozano, Ruiz Delgado o Miguel Agustín Príncipe, asiduos lectores de Alarcón, y muy proclives a la nota antijudía.

En efecto, a Pedro Antonio de Alarcón, cuya obra hallará máxima audiencia, le corresponde el dudoso honor de haber contribuido en mayor medida que nadie a revalorizar y difundir un amplio repertorio de conceptos antisemitas. Absorto en el descubrimiento de un mundo islámico presentido ya en su tierra granadina y cuya asimilación le permitirá recrear con verosimilitud asombrosa la Alpujarra morisca, solo guarda expresiones de desprecio para unos judíos secularmente oprimidos y hundidos en el lodazal de su propia degradación.

A propósito de la entrada de las tropas españolas en Tetuán, a la vista de los doloridos y harapientos israelitas supervivientes de los desmanes de la víspera, el novelista de Guadix emitirá juicios impropios de su exquisita sensibilidad (5) : « Lo mismo sus figuras, que aquel estudiado alarde de hablar el español, me repugnaron desde luego profundamente... Yo les comparé con el anciano Moro que más atrás habiamos encontrado y conocí enseguida la profunda diferencia que hay entre raza y raza.

(5) *Ibidem.*, pág. 1.002.

¡ Cuanta dignidad en el Agareno ! ¡ Qué miserable abyección en el Israelita ! ».

Las desventuras sufridas en el reciente saqueo, las peculiaridades lingüisticas del castellano de los sefardíes de Marruecos y la inevitable comparación con su compatriota musulmán darán pié a una condena del judío tan apriorística como injustificada. Tan solo la nota colorista que el hebreo pone en una sociedad islámica hará que por un momento Alarcón olvide sus prejuicios. Por ejemplo, cuando describe con vivos colores el « Mel-la » tetuaní con ocasión de la entrada en Tetuán de las vanguardias españolas del brigadier Mackenna (6).

Pero nuestro autor no resiste la tentación de presentarnos ese enjambre humano como la hez de la ciudad. Gentes malévolas, atentas a sacar partido de la credulidad de los españoles. Acusa a los judíos de exagerar sus desventuras, de tener a buen recaudo sus caudales y de haberse resarcido con creces de las pérdidas sufridas con el saqueo de la abandonada alcaicería morisca en las horas que precedieron a la ocupación hispánica. « Y sin embargo — subraya (7) — todo el barrio era un lamento, y mujeres, ancianos y niños cogían a los españoles de sus ropas, poco menos que arrastrándolos a sus casas en prueba de agradecida confianza y para que apreciasen por sí mismos la cuantía de los daños ».

Los soldados se dejeban llevar, espoleados por lo desconocido ; oyendo absortos las pasadas tribulaciones de labios de los hombres ; vaciando sus bolsillos y mochilas en las faltriqueras de viejos y niños, pero sin perder de vista la desnudez de las doncellas. El propio Alarcón (8) conviene en que, si no era un ladrón de la especie temida por los judíos,

(6) « Donde la perspectiva se presenta con caracteres verdaderamente indescriptibles — apunta —, es desde el Arco que da entrada a la Judería... Por Allí se descubre una larga calle cuajada de cabezas, que se asoman unas sobre otras... Miles de ojos ávidos se fijan en la plaza... Hace siglos que los hebreos viven encerrados en aquel barrio, de donde les estaba vedado salir en gran número y sin formal licencia... Todavía dudan muchos de ellos si los Cristianos serán mas tolerantes... Todavía no se atreven a invadir el Zoco, lugar de honor en que jamás se les permitió exparcirse... ¡ Qué espectáculo aquel ! ¡ Qué gritería en árabe, en español, en hebreo ! ¡ Qué rio de gente ! ¡ Qué variedad de colores en los trajes ! ¡ Qué drama ! ¡ Qué gestos ! ¡ Qué delirio ! », *Ibidem.*, pág. 1.002.

(7) *Ibidem.* pág. 1.011.

(8) *Ibidem.*

« lo era de otra no menos grave, bien que a aquellos viles no les doliese en tal momento el que, mientras ellos me referian sus penas, mi hambrienta mirada piratease cínicamente en la hermosura de sus mujeres y de sus hijas ».

El novelista concluye la semblanza nada halagüeña que traza sobre la grey de Israel con una alusión, preceptiva en estos casos, a la proverbial vocación del judío como usurero, estorsionador y avaro (9).

Dejemos al granadino Alarcón y veamos qué nos dice su colega catalán, Evaristo Ventosa (10) : « Los Judíos son recelosos, avaros, desconfiados y cobardes, y no tienen mas amigos que los de su religión ». Encomia, eso sí, la sencillez y honestidad de sus mujeres (11), y deplora que no haya « nada tan triste y miserable como la existencia que arrastran los hebreos que habitan en el Millah. Reducidos a la situación más abyecta, sin derechos de ninguna clase, sin esperanzas de mejoramiento, los infortunados hijos de Israel vegetan dentro de los altos muros que circundan sus moradas, expuestos siempre a ser víctimas de los desmanes de sus señores » (12).

El médico Población y Fernández elogia la masculina belleza de los judíos tetuaníes y la hermosura de sus mujeres, pero tacha de cobardes a aquellos, frívolas a éstas y avariciosos a unos y otras. « Son los judíos bien formados y de suaves contornos — apunta (13) — ; llevan la cabeza inclinada sobre el pecho, en términos que su espalda está encorbada ; son de fisonomía mas blanca, mas inteligente, o mas astuta ; en algunos es fisonomía verdaderamente hermosa ; ojos rasgados, con negras pestañas y tendidas cejas, finos labios y despejada frente ». Mas « son cobardes y tal vez traidores ; avaros hasta el crimen ». En cuanto a sus mujeres, « son sumamente hermosas. Tienen una tez finísima, pero de un color blanco mate que no satisface ; los ojos participan de este mismo color, que es muy pronunciado en la esclerótica ; son de estatura regular, bellas formas y muy cariñosas. Sin embargo participan del defecto capital de

(9) *Ibidem.*, págs. 1.011-1.012.
(10) *Historia de la Guerra de Africa.* Barcelona, 1859, I, pág. 735.
(11) *Ibidem.*, I, pág. 732.
(12) *Ibidem.*, I, pág. 735.
(13) *Historia médica de la Guerra de Africa.* Madrid, 1860, págs. 62-63.

su raza, que es la avaricia, y tienen poco pudor, puesto que marchan en piernas por las calles, con los pechos descubiertos ».

Alermón ([14]), otro testigo de la guerra de Africa, ve las cosas de diferente modo, al menos en cuanto se refiere a las judías, cuya belleza y honestidad dice ser proverbiales. « Son ellas tan hermosas como feos ellos ». Además, pudorosas y recogidas porque temen los insultos y arbitrariedades de sus conciudadanos islamitas. Señala que, en tanto cualquier infracción de la moral pública por una mujer musulmana es sancionada en secreto, la judía que incurre en la misma falta « es castigada con el azote de una manera irritante ; el primer soldado que llega, la coge y la azota sin pudor y sin piedad en medio de la calle ».

La exaltación de las virtudes de la mujer israelita, no impedirá a Alermón lanzar contra los hombres, y los judíos en general, una invectiva de escalofriante violencia ([15]). Dificilmente puede concebirse impugnación mas dura contra los hijos de Israel. Se halla en la línea de la peor literatura antisemita y es digna de Ford, Rossemberg o del autor del « Mein Kampf ». Ignoramos si el texto en cuestión es de Alermón o tomado de Monreal y Rodriguez, quien lo incluye en una breve descripción de Marruecos ([16]), aparecida también en 1859.

(14) *Descripción del Imperio de Marruecos.* Madrid, 1859, págs. 14-15.

(15) « Las pasiones más bajas de la humanidad, la avaricia y la desconfianza, son los distintivos de estos infelices esclavos. Su mirada es inquieta y oblicua ; no hablan sino cuchicheando, a la manera del fugitivo que teme caer a cada paso en manos de sus perseguidores. Su marcha no es a paso ; parecen que se deslizan, y mientras se alejan, su vista va siempre en acecho, y su oido escuchando, como el ladrón que corre a ocultar el cuerpo del delito. Su fealdad es una fealdad especial, que no se encuentra en ninguna otra raza ; pues aunque precisamente sus facciones físicas no son deformes, su fisonomía, fiel reflejo de su interior, tiene cierta cosa de innoble, de brutal, que no se puede definir, que desagrada al primer golpe de vista, que repugna irresistiblemente ; y es que hay en ellos una fealdad moral que se deja ver a través de sus facciones : ¡ tan cierto es que el rostro es fiel reflejo del alma ! Es necesario haber visto a este pueblo envilecido, para formarse una cabal idea del efecto que puede producir en los hombres un largo sistema de opresión y tiranía. La vida de la inteligencia se halla hace tiempo extinguida en estos seres infortunados, que no tienen mas de hombres que los instintos inferiores y los groseros apetitos. Ningún pensamiento elevado germina en aquellos cerebros petrificados ; ningún sentimiento generoso hace latir su pecho de bronce. El dinero : he aquí su culto : adoran, como sus antepasados, el becerro de oro ». *Ibidem.*, pág. 13.

(16) *Descripción del Imperio de Marruecos, en que se trata principalmente de las instituciones, usos, costumbres, etc. de sus habitantes, y de la topografía del país.* Madrid, 1859, pág. 11.

Monreal no escatima elogios a las mujeres, cuyos semblantes presenta como perfectos, encantadores e ideales ; esbelto su talle, y espléndidas sus formas. Se admira de que « de tales padres nazcan tales hijas » ([17]).

La perfecta explosión antisemita de Alermón y Monreal es compartida por los poetas Arnao ([18]), Monedero ([19]) y, en particular, Cervino ([20]), vate de los ambientes reaccionarios madrileños próximos a la corte isabelina, en cuyas mediocres estrofas tendrá el mal gusto de recurrir al deicidio del Gólgota como recurso poético. Como si el inofensivo vecindario de la « kehilá » tetuaní fuese de algún modo responsable de los sucesos acaecidos diecinueve siglos atrás en Palestina. Pero a todos aventaja el publicista Rafael del Castillo ([21]), cuya excelente y bien trabada obra sobre la campaña marroquí, desmerece por el paranóico antijudaismo que rezuma en varios de sus pasajes.

No faltan juicios mesurados. El mallorquín Weyler y Laviña —¿ es chueta ? — escribe : « Los [judios] de Tetuán como los de Tánger, conservan los caracteres físicos y morales de ese pueblo desgraciado, cuyos defectos principales depeden del estado de abyección en que viven en todas partes, y digno de mejor suerte por el amor a la nacionalidad extinguida, que conservan en medio de sus desgracias » ([22]). De activos, emprendedores y comunicativos son calificados por un anónimo cronista ([23]). Pérez Calvo ([24]) los presenta como pedigüeños pero encantadores y de conversación aguda e interesante, en tanto los geógrafos Coello y Gómez de Arteche ([25]) se limitan a trazar una semblanza de la lamentable situación a que se veía reducida esa minoría en Marruecos, atribuida por

(17) *Ibidem.*, pág. 12.

(18) *La Campaña de Africa.* Madrid, 1860, 47 págs.

(19) *La batalla de Uad-Rás, después de la batalla y descripción de Tetuán,* 2ª ed. Burgos, 1878, 80 págs.

(20) *La nueva Guerra Púnica o Española en Marruecos.* Madrid, 1860, 69 págs.

(21) *Historia de la Guerra de Africa escrita desde el campamento.* Cadiz, 1859, págs. 125-128.

(22) *Apuntes topográficos sobre la parte del Imperio marroquí que ha sido teatro de la última guerra con España.* Palma, 1860, pág. 43.

(23) R.S. (J.). — *El Imperio de Marruecos.* Barcelona, 1859, págs. 63-64.

(24) *Siete dias en el Campamento de Africa, al lado del General Prim.* Madrid, 1860, págs. 85-86.

(25) *Descripción y mapas de Marruecos.* Madrid, 1859, pág. 70.

ellos a los recelos que suscitaban entre la población musulmana por su superior cualificación profesional y su habilidad en toda clase de nogocios y tratos.

El sevillano Fernando Amor, desembarcado en Tánger en julio de 1859, pasó mas tarde a Tetuán, cuya Judería recorrió detenidamente en compañía del joven Jacob Cohen. Nos ha dejado un relato minucioso y ponderado. Observador agudo y veraz, sus noticias ([26]) resultan mas fiables que las aportadas por la mayoría de sus compatriotas, mas anecdóticas y subjetivas. Interesan en particular las que reflejan la vida familiar y el ambiente religioso de la aljama judía.

Revisten especial significación las actitudes adoptadas por los observadores expedicionarios respecto a las prácticas de religiosidad mosaica y las opiniones que las mismas merecieron de nuestros cronistas. Actitudes y opiniones que no dejan de estar determinadas por convicciones seculares nada favorables para la colectividad judía y por el hecho de verse plasmadas en el marco de un estado confesional reacio a aceptar cuanto supusiera discrepancia respecto a la uniformidad religiosa vigente. Asistimos ahora a la primera toma de contacto a nivel de masas del pueblo español con una sociedad multiconfesional en el ámbito de nuestra historia contemporánea ([27]).

Casos como los de Weyler y Amor son excepcionales. La parcialidad, el prejuicio, incluso la hostilidad declarada serán, respecto a los judíos, sentimientos comunes entre los cronistas españoles de la Guerra de Africa. « Raza fatal del mundo escarnecida », subrayará un poeta coetáneo ([28]). Ciertamente no faltaron entre los corresponsales extranjeros quienes, como el francés Joly ([29]), se unan a ese ejército de detractores.

La cascada literaria suscitada por la campaña del 60 resultó flor de un dia. No así el relato de Alarcón, que mentendría su vegencia durante

(26) *Recuerdos de un viaje a Marruecos*. Sevilla, 1859, págs. 63-81.

(27) Vid. VILAR (J.B.). — *La religiosidad de los sefardíes de Marruecos, según los cronistas españoles de la « Guerra de Africa » (1859-1860)*, Homenaje a David Gonzalo Maeso (Granada, 1977), En prensa.

(28) *Op. cit.*, pág. 36.

(29) *Historia crítica de la guerra de Africa*. Trad. A. Huici, Madrid, 1910, págs. 235-242.

varias generaciones. Medio siglo mas tarde, el « Diario » alarconiano ejercería un influjo decisivo sobre « Aita Tettauen » ([30]), episodio galdosiano centrado en la Guerra de Africa. La semblanza, bastante irreal, ofrecida por el novelista de Guadix sobre la Judería de Tetuán en su obra de juventud, se verá matizada con el manejo por Pérez Galdós de fuentes informativas adicionales, sobre todo una crónica marroquí, cuya traducción puso a su disposición el arabista Cerdeira ([31]).

En tanto Alarcón deriva facilmente hacia la expresión de sentimientos antisemitas, Galdós, por el contrario, no desdeñará la oportunidad que le brinda la toma de contacto con un grupo confesional no católico para plantear, una vez mas, la siempre espinosa cuestión de la libertad de conciencia.

Juan Bta. VILAR

(30) *Aita Tettauen*. Madrid, 1917, 335 págs.

(31) Vid. VILAR (J.B.). — *Galdós y los judíos de « Aita Tettauen »*, rev. « Africa », núm. 358 (Madrid, 1971), págs. 8-10.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET MOUVEMENTS DE RESISTANCE AU MAROC :

LA GRANDE SIBA DE LA CHAOUIA (1903-1907)

Les mouvements de protestation et de résistance qui ont bouleversé le vieux Maroc entre 1860 et 1912 offrent à l'historien toute une gamme de mouvements sociaux pré-coloniaux. Nous nous intéressons à l'un de ces mouvements, jusqu'ici mal connu. Il s'agit de la siba qui a régné dans la province de la Chaouïa entre 1903 et 1907. Le cas de la Chaouïa nous donnera l'occasion d'examiner les origines de la révolte et le jeu des intérêts à l'intérieur de l'élite locale jusqu'à l'éclatement de l'insurrection de 1907 et le débarquement des troupes françaises. L'étude que nous présentons ici est tirée de notre livre sur la crise marocaine, mais avec une documentation plus ample et sous un angle différent (1). Avec l'ouverture des archives du makhzen, nous pourrons atteindre des éclaircissements sur l'histoire intérieure de la siba, et la vérification de notre interprétation. Le problème que nous abordons touche aux origines de la crise générale de 1907. Nous prétendons que ce moment capital dans l'histoire du Maroc contemporain ne peut pas être compris si on persiste à le situer dans le cadre des faits événementiels (2). Il faut plutôt le situer dans le cadre de la crise générale de l'ancien système marocain et des changements sociaux et économiques qui se sont succédés depuis 1860. Quels ont été ces courants de changement ? Quels groupements sociaux ont pu bénéfi-

(1) Voir notre *Prelude to Protectorate in Morocco : Pre-Colonial Protest and Resistance, 1860-1912* (Chicago : University of Chicago Press, 1976).

(2) L'étude récente d'André Adam, *Histoire de Casablanca (des origines à 1914)* (Aix-en-Provence, 1968) n'échappe pas entièrement à ce reproche.

cier de leurs effets pour se hisser au pouvoir sur le plan local ? Lesquels en ont souffert ? Telles sont les questions qui nous préoccupent dans la présente étude.

L'effondrement des anciennes structures

Pour toute une série de raisons, la Chaouïa est un endroit favorable pour se lancer dans une étude de la crise marocaine et du jeu des intérêts de l'élite locale. C'était dans la Chaouïa que l'interpénétration de la ville et de la campagne était arrivée à son niveau le plus haut, et où l'effondrement des anciennes structures de la société rurale était le plus complet. L'expansion rapide du commerce du port de Casablanca avait attiré une population nombreuse parmi laquelle figuraient non seulement des commerçants, mais également beaucoup de gens misérables, expulsés de leurs douars par la crise. Le développement commercial de la ville a attiré l'attention des observateurs européens et marocains, et en conséquence les sources pour l'étude de l'histoire de la Chaouïa sont assez riches, même si elles ne comblent pas toutes nos espérances. Une grande partie de ces sources porte sur les conséquences sociales et politiques de la pénétration économique du Maroc par les grandes Puissances, et nous donne des détails précieux sur les débuts et l'évolution de la siba (3).

La croissance extraordinaire de la ville de Casablanca est un symbole frappant de la transformation de l'ancien système de la Chaouïa. D'un petit bourg de 9 000 habitants en 1884, Casablanca s'était développée rapidement, et vers 1907, avait 25 000 habitants. Vers la même date, elle est devenue le premier port du Maroc en tonnage et valeur de marchandises (4). Cette expansion spectaculaire a été accompagnée par une transformation non moins remarquable des rapports entre la ville

(3) Il est curieux de constater que malgré les thèses de Jean-Louis Miège, Pierre Guillen et André Adam, et une masse de documentation importante datant de l'époque des missions scientifiques (1900-1912), nous n'avons pas une étude sérieuse des conséquences de la pénétration européenne sur la société de la Chaouïa.

(4) Sur la croissance de la ville de Casablanca, Miège, *Le Maroc et l'Europe, 1830-1890* (Paris, 1961-1963), 4 tomes, IV, pp. 397-398. Cf. aussi J.-L. Miège et E. Hughes, *Les Européens à Casablanca au XIXe siècle* (Paris, 1954) et A. Adam, *Histoire de Casablanca, passim.*

et la campagne. Plus tôt dans le dix-neuvième siècle, les tribus semblent avoir eu peu de contacts avec la ville. Casablanca était déjà un marché régional important, mais exception faite pour les tribus habitant le plus près des murs, la plus grande partie de la population rurale s'adonnait à l'agriculture et à l'élevage sans référence à ce qui se passait en ville. L'*amal,* ou l'administrateur de la province, ne résidait pas en ville à cette époque. Il n'était pas imposé par le makhzen non plus, mais choisi parmi les familles rurales les plus en vue (5). La mère du futur sultan Abd el-Hafid, par exemple Aliya Settatiya, était une descendante d'un gouverneur de la province sous le règne de Moulay Slimane (6).

Ce n'est pas seulement la ville de Casablanca qui a subi une transformation importante pendant le dix-neuvième siècle. Les structures des campagnes ont été ébranlées également. Le système en vigueur dans la Chaouïa ressemblait de près à la situation dans le Gharb décrit par Jean Le Coz : une classe dominante des *qāid*-s, des notables riches et des personnages religieux importants, et une masse de paysans pauvres, des petits possédants et des gens sans terre (7). Exception faite pour la zaouïa de Boujad, qui avait beaucoup des fermes (*azib*-s) dans la région, il nous semble qu'il y avait moins de terres makhzen et d'apanages quasi féodaux dans la Chaouïa que dans la région étudiée par Le Coz (8). Même

(5) Parmi les études ethnographiques sur la Chaouïa à la fin du dix-neuvième et les débuts du vingtième siècles, Dr. Félix Weisgerber, « Les Chaouïa : Le territoire des Chaouïa », *Renseignements Coloniaux,* supplément au *Bulletin* du Comité de l'Afrique française (1907), pp. 209-224. Voir également du même auteur, *Casablanca et les Chaouïa en 1900* (Casablanca, 1935) et Mission Scientifique du Maroc, *Casablanca et les Chaouïa* (Paris, 1915), 2 tomes. La dernière publication, qui a paru dans la série *Villes et Tribus du Maroc,* est d'une importance fondamentale pour l'histoire et l'ethnographie de la province dans la période pré-coloniale.

(6) Mission Scientifique du Maroc, *Casablanca et les Chaouïa,* t. 1, pp. 179-180.

(7) Weisgerber, « Les Chaouïa », *op. cit.,* pp. 222-223. Egalement, *Casablanca et les Chaouïa, passim.,* et J. Ladreit de Lacharrière, « L'œuvre française en Chaouïa », *Rens. Col.* (1910), pp. 372-376. Pour la situation dans le Gharb, cf. J. Le Coz, *Le Gharb : Fellahs et Colons* (Rabat, 1964), 2 tomes.

(8) Sur l'influence des chorfa de Boujad, Dale Eickelman, « Quelques aspects de l'organisation politique et économique d'une zawiya marocaine au sixième siècle : un essai socio-historique », *Bulletin de la Société d'histoire du Maroc,* nos 4-5 (1972-1973), pp. 37-53. Les azib-s sont étudiés par Grigori Lazerev, « Les concessions foncières au Maroc », dans A. Khatibi (éd.) *Etudes sociologiques sur le Maroc* (Rabat, 1971). Les apanages guichs sont traités par J. Le Coz, « Les tribus guichs au Maroc : Essai de géographie agraire », *Revue de Géographie marocaine* (1965), pp. 1-50.

avant que les influences de la pénétration commerciale européenne ne fussent devenues évidentes, les structures agraires de la Chaouïa étaient déjà marquées par des inégalités frappantes.

Un tel système n'était pas sans avantages pour les classes défavorisées, néanmoins. Les rivalités entre les notables et les grands de la société, l'obligation de défendre ses parents et ses clients qui incombait aux riches, et la redivision périodique des terres parmi les mâles adultes du clan ont corrigé quelque peu les aspects défavorables de l'ancien système. Vers la fin du dix-neuvième siècle, il était déjà clair que ce système fonctionnait de plus en plus mal. Les effets corrosifs du développement de l'agriculture commerciale sur les liens traditionnels existant entre un notable riche et ses parents et clients moins fortunés ont beaucoup accentué les tensions sociales.

Sous l'influence de la pénétration commerciale européenne, un nouveau système agraire pré-colonial ou semi-colonial se substituait progressivement au système anciennement en vigueur dans la Chaouïa. Qui étaient les bénéficiaires de cette nouvelle situation ? D'abord, les Européens. A partir des années 1880, nous constatons l'implantation de beaucoup de maisons commerciales européennes à Casablanca, comme dans les autres ports du Maroc. Les travaux de Miège et de Guillen nous donnent des renseignements précieux sur les phases de ce développement. Nous savons donc que très tôt, et en dépit des lois marocaines qui interdisaient le fait, ces firmes ont acquis des intérêts fonciers et des troupeaux considérables dans la province tout autour de la ville, en plus des propriétés urbaines. Par exemple, la Compagnie marocaine aurait possédé 7 000 hectares dans la Chaouïa, y compris un terrain de plus de 4 000 hectares (9). Selon Guillen, les Allemands détenaient 2 000 hectares, tandis que les Anglais en avaient autant (10). Les terres qui n'appartenaient pas directement aux firmes européennes étaient contrôlées souvent par le moyen d'agents locaux, en l'occurrence des riches protégés. C'était de cette manière que George Fernau, un commerçant britannique très expérimenté, possédait des troupeaux de moutons et de bœufs dans la provin-

(9) M. Baudit, *Le Monde des affaires en France de 1830 à nos jours* (Paris, 1952), p. 479.

(10) Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc, 1870-1905* (Paris, 1967), pp. 507-512.

ce ([11]). Sans doute, les acquisitions européennes restaient un peu théoriques jusqu'en 1908, et les chiffres avancés sont suspects. Néanmoins il est certain que la spéculation foncière avait atteint des proportions considérables à la veille du débarquement français. Une étude plus détaillée serait nécessaire pour établir les dimensions véritables de la mainmise européenne sur les terres de la Chaouïa.

Il y en a d'autres qui ont pu profiter de l'implantation de l'agriculture commerciale dans la Chaouïa : les agents marocains, juifs et musulmans, qui ont servi comme intermédiaires pour les commerçants européens. Ces individus, des protégés et associés agricoles, possédaient un grand pouvoir politique et surtout économique grâce aux privilèges et exemptions inhérents à leur statut. Il y en avait à peu près 10 000 en 1907 pour une population de presque 300 000 ([12]). Les éléments riches de la société de la Chaouïa bénéficiaient dans une proportion démesurée du statut du protégé. Des notables et des marchands d'origine fāsī profitaient de l'exemption des impôts, tandis que la situation des pauvres et des journaliers ne cessait d'empirer. Une paysannerie liée par les dettes émergeait. Nous savons que vers 1898 des paysans qui n'avaient pu payer leurs dettes aux commerçants européens étaient emprisonnés ([13]). Les tensions sociales dans la campagne, surtout parmi les petits possédants et les journaliers devenaient de plus en plus intolérables. Beaucoup de gens affamés affluaient vers la ville pour chercher du travail. Un résultat donc

(11) Miège, *Le Maroc et l'Europe*, t. IV, pp. 339-343.

(12) Il existe une liste des protégés en 1909, classés par l'Etat protecteur, J. de Lacharrière, « L'œuvre française en Chaouïa », *op. cit.*, p. 378. Il y avait 17 871 protégés dûment recensés, ou un peu plus d'un homme sur cinq dans la province (chiffre étonnant !). Si nous considérons que la paix française depuis 1908 a certainement donné une forte impulsion à la tendance des Marocains à se faire protégés, nous pouvons estimer le nombre des protégés en 1907 à quelque 10 000 pour l'ensemble de la province. Encore faut-il tenir compte du fait que des familles entières ont pu échapper à toutes leurs obligations en se faisant protégés. Une étude de la protection basée sur des listes nominatives pourrait seule nous renseigner sur cette question.

(13) Sur le fonctionnement du système de la protection au Maroc et l'agriculture, voir. A. de Montalembert, « La protection et les associations agricoles au Maroc », *Rens. Col.* (1907), pp. 109-115 ; E. Vaffier-Pollet, « L'Agriculture et l'élevage au Maroc », *Rens. Col.* (1906), pp. 205-209, et du même auteur, « Les associations agricoles au Maroc », *Rens. Col.* (1906), pp. 234-239 et 263-265. Sur l'emprisonnement des paysans à Casablanca, voir A.G.P. Martin, *Quatre siècles d'histoire du Maroc* (Paris, 1923), pp. 371-373.

de ces développements était l'intensification des antagonismes de classe jusque là voilés par l'ancien système social.

Si la pénétration commerciale européenne était le premier axe de la crise générale de la société marocaine dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, il y avait un autre aspect de la crise. C'était l'émergence d'un gouvernement centralisateur. Les tentatives plus ou moins sérieuses du makhzen de moderniser son armée et de se doter d'une administration et d'un système fiscal plus efficace constituaient, en effet, l'origine principale d'une grande partie du mécontentement de l'élite rurale. Comme nous avons constaté déjà dans le cas de la pénétration commerciale, on peut distinguer un groupe social qui a pu bénéficier des réformes gouvernementales, tandis que d'autres en ont souffert. Les bureaucrates originaires des tribus guich ont été progressivement évincés par une nouvelle classe de fonctionnaires makhzeniens, dont les origines sociales sont encore mal connues. Cette nouvelle bureaucratie semble être sortie de la même couche sociale que les protégés, c'est-à-dire la bourgeoisie marchande, surtout des villes de Fès, Rabat-Salé, Tanger et Tétouan (14). Les ambitions du nouveau makhzen entraient en conflit avec ceux d'une autre catégorie sociale, les notables et les élites locales. L'augmentation des besoins de revenus du gouvernement a été accompagnée par les exigences croissantes des *qāid*-s locaux dans le prélèvement des impôts. Les tensions entre les *qāid*-s et les notables ne cessaient de s'accroître, et des rixes entre les forces makhzéniennes et celles de l'élite locale devenaient normales. En conséquence, les *qāid*-s se sont mis à la fortification de leurs maisons et au recrutement de gardes privées. Par contre, la construction des *qasba*-s était strictement interdite pour l'élite locale. Dans ces circonstances, les avantages du statut du protégé devenaient de plus en plus évidents pour les notables. En se faisant protégés, ils pouvaient garantir la sécurité de leur fortune et en même temps échapper à leurs obligations civiles. Que la sévérité croissante du makhzen ait pro-

(14) Miège, *Le Maroc*, IV, pp. 404-408. Le fait est remarqué par beaucoup d'observateurs européens. Cf., par exemple, Eugène Aubin [Collard-Descos], *Le Maroc d'aujourd'hui* (Paris, 1903), pp. 192-194. Pour une étude des umana de la ville de Salé, voir Kenneth Brown, « The Social History of a Moroccan Town : Salé, 1830-1930 », thèse de doctorat inédite (Ph. D.) University of California at Los Angeles, 1969, pp. 315-318.

voqué des soulèvements dans la Chaouïa en 1894, 1898 et 1900 n'étonnera personne ([15]). La dégradation des conditions dans la campagne continuait par la suite. Vers 1903, le régime agraire dans la Chaouïa avait atteint un état de crise profonde.

Finalement, comme nous le savons, les efforts du makhzen pour se moderniser avaient comme résultat principal, l'augmentation des impôts demandés, et puis dans l'absence d'une armée capable de les prélever, la décadence de son autorité dans la campagne. Le pourrissement de la situation dans la Chaouïa avait en même temps, des traits singuliers. Au début du vingtième siècle, Casablanca ne possédait pas une classe marchande solidement implantée et cultivée comme il en existait à Tanger, à Rabat, à Salé, et dans les grandes villes de l'intérieur. Il n'y avait pas non plus un groupe de *ʿulamā* et de chérifs influents capables de surveiller la conduite des affaires. La présence du makhzen dans la ville consistait en le pacha, son personnel, et une petite garnison de soldats pour maintenir l'ordre. En l'absence d'une classe dirigeante bien enracinée, les marchands européens pouvaient donc facilement dominer la cité. Vers 1900, les Européens intervenaient librement dans le gouvernement de Casablanca. En 1894, par exemple, un différend qui menaçait de provoquer une attaque des tribus contre la ville était résolu grâce à la médiation de George Fernau ([16]). L'incapacité évidente du pacha à résoudre le conflit et à rétablir l'ordre ne faisait que faire ressortir encore plus clairement le nouveau rapport des forces. Dans les conditions de boom économique qui ont prévalu après 1900, Casablanca était très vulnérable à la « gunboat diplomacy » et à l'intervention des grandes Puissances. Eventuellement il fallait l'accord préalable du corps diplomatique avant que le makhzen puisse faire des nominations aux postes importants, comme le pacha de la ville. La faiblesse du makhzen et l'audace croissante de la communauté européenne dans les affaires locales comportaient de lourdes conséquences pour l'avenir.

Jusqu'ici nous avons pu constater l'existence de deux grandes forces de changement au Maroc (1) un gouvernement centralisateur et (2) la

(15) *Casablanca et les Chaouïa,* I, pp. 165-168.

(16) A.G.P. Martin, *Quatre siècles,* p. 372.

pénétration commerciale européenne. Nous avons constaté également que l'intersection de ces deux forces a ébranlé l'ancienne société dans la province en même temps qu'elle donnait lieu à des conflits à l'intérieur de l'élite locale. Sans vouloir trop schématiser, on peut dire que le cœur de ces conflits était l'affrontement de ceux qui avaient des attaches avec le makhzen, et ceux qui s'étaient liés aux intérêts européens. Partout dans le Maroc central on trouve la même constellation de forces en mouvement. La région de la Chaouïa n'était donc que l'endroit où ces tensions et ces conflits s'exprimaient de la façon la plus intense. Les populations rurales ont essayé de résister comme elles ont pu contre la double menace des élites makhzéniennes et commerciales. Beaucoup de mouvements sociaux sont nés de l'affrontement de ces tendances. Ainsi, la grande révolte agraire de la Chaouïa.

La Siba de la Chaouïa, 1903-1907

Vers 1900, la décadence croissante des affaires au Maroc est brusquement accélérée. Une équipe nouvelle prend le pouvoir dès 1901, et des réformes des structures administratives du makhzen sont envisagées. Au même moment les rivalités des grandes Puissances s'intensifient. La question marocaine devient l'objet des commentaires dans les milieux politiques européens. Pour le Maroc, c'est un moment difficile. On ne peut pas entrer dans tous les détails des événements. Il y en a deux qui doivent être retenus néanmoins, parce qu'ils ont joué un rôle crucial dans l'éclatement de la jacquerie de la Chaouïa. Le premier est la décision du makhzen d'établir un impôt sur les revenus agricoles, le tertib ([17]). Ce nouvel impôt faisait partie d'un projet de réformes administratives beaucoup plus ambitieux. Mais en supprimant d'abord les anciens impôts, avant d'instituer des nouveaux, le makhzen avait commis une erreur capitale. Il donnait à des notables ruraux la possibilité d'échapper à tout

(17) Sur le tertib, Georges Salmon, « Le tertib », *Archives marocaines*, II, pp. 154-158. Voir aussi E. Michaux-Bellaire, « Les protectorats et les revenus marocains », *Revue du monde musulman* (1912), pp. 86-90 et Martin, *Quatre siècles*, pp. 391-393. Le système fiscal avant le protectorat est décrit par E. Michaux-Bellaire, « Le système d'impôts le mieux approprié, leur rentrée régulière », *B.S.G.A.* (1909), pp. 401-437.

impôt. Le tertib devait frapper tout citoyen, le notable comme le paysan, sans exception. Beaucoup de notables et personnages religieux pouvaient bénéficier d'exemptions sous l'ancien système fiscal, et parmi eux les protégés. Le tertib menaçait donc et les gens du makhzen dans la province et les commerçants et les associés agricoles. La façon maladroite par laquelle le makhzen a essayé de réaliser son projet de réforme fiscale a joué pour beaucoup dans l'aliénation de l'élite locale (18). (On peut remarquer ici des parallèles avec la révolte de 1864 en Tunisie d'Ali b. Ghadahum) (19). Entre 1901 et 1903 il n'y a pas eu d'impôts prélevés dans les régions où la réforme avait été annoncée. Les tribus de la Chaouïa ont profité de l'occasion pour stocker le blé et acheter des armes.

Le deuxième fait important qui a influencé la situation politique dans la Chaouïa est la rébellion de Bou Hamara. La révolte d'un prétendant dans la région au nord-est de Fès en octobre 1902, et l'incapacité du makhzen, à la supprimer, a fourni l'occasion pour toute une série de remous politiques (20). D'un côté, les opposants aux réformes du système fiscal ont redoublé d'efforts pour revenir aux méthodes traditionnelles. De l'autre, les tribus se sont « montrées plus réfractaires envers le gouvernement. Le prétendant, ayant battu des mehallas chérifiennes sur la route entre Taza et Fès dans les mois de novembre et de décembre, menaçait directement la capitale. Tandis que les Puissances européennes retiraient leurs ressortissants vers la côte, le makhzen décidait de faire appel aux contingents militaires naïba pour venir défendre la ville. (Selon le système *naïba,* chaque tribu recensée devait fournir une quantité déterminée de soldats à la demande du makhzen) (21).

La convocation des *qāid*-s de la Chaouïa avec leurs contingents pour participer aux opérations contre Bou Hamara amena les tribus à un état de surexcitation. Les contributions supplémentaires qui leur incombaient pour couvrir les frais de l'expédition n'ont fait que les exacerber plus

(18) *Casablanca et les Chaouïa,* I, pp. 167-168 ; et II, pp. 207-208.

(19) Bice Slama, *L'Insurrection de 1864 en Tunisie* (Tunis, 1967).

(20) Sur l'insurrection de Bou Hamara, voir A. Maitrot de la Motte Capron, « Le Roghi » *B.S.G.A.* (1929), pp. 514-576 ; Eduardo Maldonado, *El Rogui* (Tétouan, 1952) ; et E. Aubin, *Le Maroc, passim.*

(21) Sur le système *naiba* dans la Chaouïa : Martin, *Quatre siècles,* pp. 437-438.

encore. Des bandes de paysans rebelles, connus sous le nom de « jawqa », se rassemblèrent dans le but de renverser le régime local du makhzen. Profitant de l'absence des forces de l'ordre, elles s'attaquèrent aux *qasba*-s des *qāid*-s. Le mouvement commença chez les Oulad Bou Ziri et les Oulad Bou Saïd en automne 1902. Au début de 1903, il s'étendait sur toute la région. Bientôt les *qasba*-s de Settat et de Bir Rechid subirent le même sort et furent brûlées par les rebelles, et les biens qu'elles renfermaient, pillés. Les réfugiés affluaient vers Casablanca, Azemmour et Boujad (22).

La révolte se développa rapidement. Malgré l'aspect anarchique de la façon dont elle s'étendait, il y avait une certaine coordination entre les *Jawqa*-s et une logique interne aux vagues successives d'attaques qui ont déferlé sur le pays. En général, les tribus habitant plus près des murs de Casablanca étaient moins agressives que celles situées plus à l'intérieur. Les insurgés se groupaient en bandes de dix à trente cavaliers, les *jawqa*-s. Chacune avait un chef choisi parmi ses effectifs. Le chef était responsable des actes de ses hommes. La discipline à l'intérieur de la bande était maintenue grâce à un serment collectif qui liait tous les leaders de chaque *jawqa*. Le tout était présidé par Bū ʿAzzāwī, un chérif de renommée locale. C'est devant lui que les chefs de bandes se prêtaient serment les uns aux autres. Néanmoins il serait inexact de dire qu'il dirigeait la révolte comme chef suprême. Il ne semble pas qu'il y ait eu beaucoup de coordination entre les bandes diverses. Il est plus probable que les chefs des *jawqa*-s formaient une coalition instable qui agissait selon les besoins du moment, les possibilités de butin, et de résistance. Un noyau de plusieurs centaines d'hommes de quelques tribus plus engagées que les autres (surtout les Oulad Bou Ziri, Oulad Bou Saïd et Oulad Hariz) semble avoir constitué le cœur de l'insurrection, tandis que les autres tribus participaient de façon plus tiède (23). Pour un mouvement social de cette envergure nous connaissons vraiment peu de choses à ce sujet. Les documents arabes, qui seuls peuvent nous renseigner sont encore à dépouiller, si l'on parvient à en trouver.

(22) *Casablanca et les Chaouïa*, I, 167-171 et II, 207-208 ; et Martin, *Quatre siècles*, pp. 406-408.

(23) *Casablanca et les Chaouïa*, I, pp. 167-170 et II, pp. 77-80, 206-211.

Quels étaient les objectifs de la jacquerie ? Deux au moins nous sont connus : la destruction de toutes les *qasba*-s de la Chaouïa, et la mise à rançon de tous les prisonniers riches. Il est significatif que la révolte ne semble pas avoir été la lutte de tous contre tous qu'on imagine. C'était plutôt une protestation contre le makhzen et ses agents locaux. Comme les révoltes des paysans français et anglais du dix-septième et dix-huitième siècles auxquelles elle ressemble, la siba de la Chaouïa se révèle avoir été assez bien organisée, avec des buts précis. Tout comme les mouvements étudiés par Roland Mousnier dans *Fureurs paysanes* (24), il nous semble que la siba était une rébellion d'une nouvelle classe montante de notables ruraux, dont la plupart avaient des liens avec les intérêts commerciaux européens. Leurs adversaires dans les deux cas étaient un gouvernement centralisateur et ses agents locaux. Malgré les symptômes de détresse agraire, donc, la révolte de la Chaouïa semble n'avoir pas été le fait des pauvres et des opprimés de la société, mais une lutte à l'intérieur de l'élite locale. Certains indices nous autorisent à penser ainsi.

D'abord, nous avons le fait que les rebelles concentraient leurs efforts contre les *qasba-s*. Nous savons déjà que seuls les agents locaux du makhzen avaient le droit de faire construire des *qasba*-s. Ce sont eux qui sont visés en premier lieu par les insurgés. En plus, si nos sources sont exactes, les éléments défavorisés de la société rurale n'ont pas bénéficié beaucoup des événements. S'ils ont pris parti, c'était pour suivre les grands dont ils dépendaient. La révolte était essentiellement l'affaire des cavaliers, c'est-à-dire, de gens relativement aisés, et c'est eux qui en ont le plus profité. De toute évidence, les structures agraires n'ont que peu changé du fait de l'insurrection, et, semble-t-il, seulement pour renforcer encore plus le pouvoir des grands. Si, par exemple, nous consultons une liste des chefs des *jawqa*-s chez les Oulad Bou Saïd (liste qui semble être typique des tribus insurgées), il est frappant de constater combien de fois on trouve les mentions « riche indigène » ou « censal » après leurs noms. Sur quarante-et-un noms, six seulement ne sont pas désignés par une

(24) Cf. Roland Mousnier, *Fureurs paysanes* (Paris, 1969). Pour une critique des thèses de Mousnier, voir Michael Gately, A. Lloyd Moote et John E. Wills, Jr., « Seventeenth Century Peasant « Furies » : Some Problems of Comparative History », *Past and Present* No. 51 (May 1971), pp. 63-80.

étiquette qui les attache aux classes dominantes de la société. On ne remarque pas de pauvres sur la liste ([25]).

Un tissu complexe des intérêts a tiré les chefs de l'insurrection tantôt par ci, tantôt par là. La révolte semble avoir fourni l'occasion aux familles qui ont occupé une position de second rang auparavant, de tenter de renverser leurs rivaux et de prendre leur place. Les carrières de Bou ʿAzzāwī et de Haj Mohamed ould el Haj Hamou des Oulad Hariz, deux des figures centrales de la siba, nous donnent des illustrations particulièrement frappantes de cette interprétation. Bou ʿAzzāwī (Mohamed b. Taïbi de son vrai nom) est né dans une famille chérifienne de petite fortune dans la tribu des Mzab ([26]). Après avoir fait ses études à Fès, il est revenu à son pays natal vers 1877. Profitant d'une réputation croissante de piété, il a commencé à acquérir une fortune en propriétés. Il rivalisait alors avec le pouvoir des chérifs de Boujad, très influents dans toute la province. Après 1900 il est devenu un des opposants le plus en vue dans la Chaouïa à la politique des réformes de Moulay ʿAbd al-ʿAzīz. La siba lui a donné la possibilité de se tailler une position encore plus marquante, et d'accroître encore sa fortune. Par la suite, son ambition va le conduire à être un des partisans inconditionnels de Moulay ʿAbd al-Ḥafīẓ, et le chef de la résistance dans la région après le débarquement français en 1907.

Un autre personnage qui a bénéficié des conditions d'instabilité politique de la siba pour tenter sa chance était Haj Mohamed Ould el Haj Hamou des Oulad Hariz. Au moment de l'insurrection de Bou Hamara, le gouverneur des Oulad Hariz était ʿAbd es-Selam ben Mohamed, oncle de Ould el Haj Hamou. Ce dernier a profité de l'absence de son oncle dans le nord-est pour renverser le fils du Qaid, Haj Ahmed ben ʿAbd es-Selam, et de prendre le pouvoir lui-même. Les Oulad Hariz ont été très engagés dans la jacquerie de la Chaouïa, et Ould el Haj Hamou était parmi les chefs de la rebellion. Il était le moqaddem de la *ṭarīqa* des

(25) *Casablanca et les Chaouïa,* II, pp. 209-210.

(26) Martin, *Quatre siècles,* pp. 425-426, 439. Voir aussi *Casablanca et les Chaouïa,* I, p. 229 et II, pp. 78-81.

Rimā'īya dans la tribu, et s'est servi de sa position pour consolider son pouvoir. Par la suite, Ould el Haj Ḥamou s'est lié avec Bou ʿAzzāwī. En 1906, il a essayé de se faire nommer gouverneur de la Chaouïa par le makhzen, mais le choix du sultan s'est arrêté sur un autre, Abu Bakr b. Abu Zayd, un vieux notable de Salé sans grandes prétentions. Comme Abu Zayd était également sans influence sur les tribus de l'arrière pays de la Chaouïa, Ould el Haj Hamou ne renonça pas à ses ambitions. Une crise de succession en résulta, avec la plupart des tribus soutenant Ould el Ḥaj Hamou contre le choix du makhzen. Cette crise est à l'origine du regain de tension vers la fin de 1906. Ces luttes entre rivaux étaient une des conséquences de la siba de la Chaouïa. Comme le mot chinois qui veut dire le chaos, le terme siba impliquait pour les paysans révoltés à la fois le danger et la chance.

Conclusions

La jacquerie de la Chaouïa et l'atmosphère d'opposition au gouvernement dans la région persista pendant plusieurs années, malgré les tentatives du makhzen de la supprimer. Dans certains endroits les tribus étaient toujours dans un état de révolte à la veille du débarquement des troupes françaises à Casablanca en août 1907. La siba a bouleversé les habitudes, et avec cela, le contrôle du makhzen dans la région. Sur le plan national il n'est pas douteux que la faiblesse du gouvernement dans la Chaouïa a été pour les dirigeants un désastre. L'importance stratégique de la province dans la pensée du makhzen, la richesse de toute la région, et l'importance croissante de la ville de Casablanca ont fait que sa perte serait ressentie avec amertume. La faiblesse du makhzen facilitait deux autres développements : la consolidation du pouvoir des notables ruraux et l'accélération de la pénétration européenne. La plupart des tribus de la Chaouïa n'ont pas payé d'impôts pendant la période de la siba. Pour elles, ce furent des années grasses, pendant que la situation économique entrait dans une phase critique, surtout après 1905. Plus significatif, peut-être, est le fait que pendant toute la durée de la siba, la ville de Casablanca n'a pas été l'objet d'une attaque. Les intérêts européens ne

cessaient de croître dans la région, et les commerçants arrivaient en grand nombre pour ouvrir des magasins. Déjà accoutumés à porter plainte au makhzen pour les moindres raisons, les Européens habitant à Casablanca devinrent encore plus arrogants dans la période qui suivit la conférence d'Algésiras. Ils intervenaient dans les affaires municipales, et il ne cachaient pas leur impatience devant les incapacités du pacha. En 1907, ils demandèrent même qu'il fût remplacé par un personnage plus fort. De toute façon, il est clair que la siba était pour l'essentiel une lutte à l'intérieur de l'élite locale, et ne visait ni les Européens, ni leurs entreprises. Il en serait tout autrement avec les événements de juillet 1907, qui ont provoqué le débarquement français. Comment est-ce qu'on peut expliquer les différences entre la siba de 1903, et le jihad de 1907 ? Comment les gens de l'élite locale ont-ils pu s'unir contre le makhzen à un moment pour défendre leurs privilèges de protégés, et se retourner contre les Européens à un autre ? Cette question nous mène à situer la siba de la Chaouïa dans les courants de l'histoire marocaine d'avant le protectorat.

Sans vouloir trop entrer dans les détails, il faut dire que les émeutes antieuropéennes qui éclatèrent à Casablanca en juillet 1907 sont l'aboutissement d'une suite logique d'événements aussi bien sur le plan national que sur le plan local. Nous avons déjà montré comment les insurgés de 1903 ont été incités à agir par la menace d'un gouvernement centralisateur. Dans la période suivante par contre, la ratification de l'Acte d'Algésiras par le makhzen, l'intervention de l'impérialisme français représentaient pour l'élite locale un danger encore plus grand. En commençant en 1906, la prise de conscience face aux visées françaises s'est répandue rapidement parmi l'élite locale, forçant une recalculation brusque de leurs vrais intérêts. C'est à cette époque que Bou °Azzāwī et Ould el Haj Hamou se sont mis à prêcher la cause de Moulāy °Abd al-Ḥafīẓ, et la déchéance du sultan °Abd al-°Azīz, présumé être vendu aux chrétiens. Les mêmes tribus, les mêmes leaders se retrouvent dans le jihad de 1907 et la siba de 1903. Déjà mobilisées par des années de siba, et exaspérées par deux années de sécheresse extrême de 1905 à 1907, les tribus de la Chaouïa étaient enfin prêtes à se lancer contre les Européens à Casablanca. Suivant une évolution lente mais bien définie, les élites locales de la Chaouïa ont été amenées à joindre leur sort à celui de la nation. Vue de

la perspective de l'histoire marocaine, la siba de la Chaouïa était un épisode parmi d'autres. Néanmoins, comme nous avons vu, l'étude de l'histoire locale peut être parfois utile pour nous permettre de déceler l'enchevêtrement des causes économiques, sociales, et politiques et le jeu des intérêts qu'on voit à peine sur le plan national.

Edmund BURKE III

SIGILLOGRAPHIE MAROCAINE

— I —

EMPREINTES DE VALIDATION DES SOUVERAINS ᶜALAWITES

JUSTIFICATION

Science auxiliaire de l'Histoire à l'instar de la numismatique, la sigillographie trouve sa justification en elle-même et apporte son cortège d'informations épigraphiques au chercheur, à l'historien de l'art, au calligraphe comme au curieux.

Menée avec rigueur, la sigillographie fournit en outre des clefs utiles pour la datation des documents. Trop souvent les correspondances officielles sont roulées, serrées, collées, pliées et conservées enfouies dans des conditions de mauvaise conservation. A la longue, des lignes entières de textes disparaissent que l'intensité de l'étude ne permet pas de restituer quand il s'agit de noms propres ou de dates. L'empreinte du sceau, par sa surface, est rarement détruite dans son entier, et, avec une bonne image de comparaison, il est toujours possible, avec un peu de soin, de reconnaître le sceau. Connaissant les dates extrêmes d'utilisation du sceau, on peut approximativement dater le document.

Ceci n'est possible bien entendu que lorsqu'on dispose de longues séries bien vérifiées. J'ai parfaitement conscience ici de n'avoir qu'entamé une longue recherche, qui reste à poursuivre. Cependant la soixantaine d'empreintes de souveraineté alaouites qui sont présentées ici, constituent un apport suffisant pour commencer à rendre intéressante toute nouvelle découverte. Au fur et à mesure du comblement des lacunes, on pourra faire des ajouts et des mises à jour annuelles.

Je me propose également, dans les livraisons prochaines d'*Hespéris-Tamuda,* de fournir le corpus des empreintes des Princes, Prétendants et Usurpateurs contemporains des Alawites ; enfin de publier le corpus des empreintes saᶜadites, ces travaux introduisant une étude plus générale de la diplomatique sous ces règnes.

Rabat, le 27.04.1978

Définition de l'empreinte de validation

La diplomatique arabe a connu, au cours des siècles, sinon toutes, du moins un grand nombre de formules pour résoudre le double problème des chancelleries : délivrer des actes authentiques, et réserver le secret du contenu au seul destinataire.

La solution la plus ancienne combine ce double souci au moyen d'un *sceau* suspendu par les lanières (de cuir ou de soie). On s'efforçait par de multiples combinaisons de nœuds, d'entrelacements (*šbāk*) de rendre impossible l'enlèvement du sceau sans le mettre en pièces. Le document ainsi protégé était à la fois authentifié et garanti du secret. Une fois le sceau rompu, l'acte n'était plus exactement authentifiable, c'est-à-dire opposable à d'autres personnes ; seul le premier lecteur avait l'assurance d'avoir entre ses mains un acte authentique.

Il semble que vers le XIIᵉ siècle J.-C., les sceaux pendants ont été abandonnés dans les chancelleries musulmanes. Cela veut-il signifier que les actes désormais étaient plus couramment opposables aux tiers et publiables ? Y a-t-il un changement dans la manière de manifester les actes d'un pouvoir plus éloigné ? Serait-ce le signe d'une centralisation plus grande ?

Depuis le XVIᵉ siècle, avec les Saᶜadites au Maroc, l'abondance des documents permet d'affirmer qu'une autre solution a été adoptée : celle de distinguer les deux fonctions initiales du sceau. Le secret de la correspondance est alors garanti parce que l'acte est enfermé dans une enveloppe scellée au moyen d'un *cachet* apposé sur de la cire collant entre eux

les bords de l'enveloppe. L'authentification de la missive est assurée par une *empreinte,* trace laissée par la matrice d'un sceau gravé en creux et que l'on a empreint d'encre avant de l'apposer dans le texte. C'est en somme l'ancêtre du tampon administratif. Le destinataire peut donc rompre les cachets qui scellent l'enveloppe et accéder à l'acte : celui-ci conserve tous ses attributs d'authentification.

Apposition de l'empreinte

La règle de base est celle du protocole musulman qui respecte les rapports relatifs entre l'auteur de la missive et le destinataire. S'il y a pré-éminence de l'auteur sur le destinataire, l'empreinte est en haut, sous l'invocation, elle précède le texte. Si au contraire il y a pré-éminence du destinataire sur l'auteur l'empreinte est en bas, à gauche, après l'*intahā,* c'est-à-dire après le point final. Lorsqu'il y a ambiguïté, ou égalité entre les correspondants, la lettre est commencée assez bas pour que l'on soit contraint de poursuivre dans la marge de droite après avoir retourné la feuille, et, ainsi, terminer presqu'au niveau de la première ligne. Le timbre est ainsi apposé en haut mais aussi, à la fin de la lettre.

La diplomatie ᶜalawite a balayé ces subtilités et ne distingue que deux cas courants et un cas exceptionnel ! Le souverain appose toujours son empreinte en haut sous l'invocation. Les hommes du Makhzen, y compris le Khalifa prince du sang et souvent héritier putatif, apposent toujours l'empreinte de leur sceau, en bas, après l'*intahā*. Certains princes du sang, situés hors de l'organisation administrative du Makhzen, ainsi que certains pôles religieux et rares mystiques, apposent quelques fois leurs sceaux, en haut, dans la marge de droite, un peu en dessous de la première ligne du texte.

L'apposition du sceau impérial est une opération rare et ennuyeuse à laquelle le souverain assiste lui-même. De nombreuses anecdotes courent sur la difficulté d'amener tel ou tel souverain à se prêter de bonne grâce

à cette corvée. Sauf cas urgent d'utilisation du petit sceau, les lettres ne sont pas scellées le jour indiqué avant l'*intahā*. Il n'y a pas de Garde des Sceaux dans les chancelleries ᶜalawites. Les sceaux sont dans un coffret fermé avec trois serrures ; les clefs étant entre les mains de fidèles, souvent la mère du souverain et d'autres parents. Il faut donc en principe que les trois détenteurs des clefs soient présents avec le souverain. L'opération matérielle est faite par un homme de la chancellerie. Le souverain assiste à l'apposition des timbres sur les lettres qui ont été préparées et qu'on lui relit rapidement. Après quoi les sceaux sont de nouveau enfermés dans le coffret.

Ce protocole poursuit le protocole saᶜadite lui-même inspiré de celui des chancelleries turques depuis la fin du XVIᵉ siècle. (Cf. Abū al-Ḥasan b. Muḥammad at-Tamġrutī, *an-Nafḥat al-Miskiya fī as-Sifarat at-Turkiya*, trad. H. de Castries, Paris, Geuthner, 1929, p. 62.)

Chancelleries concernées par cette étude

Les empreintes du présent corpus concernent seulement les souverains ᶜalawites ayant régné. La reconnaissance du règne est liée à la promulgation de la *bayᶜa*. Par suite ont été écartés les princes du sang qui n'ont jamais régné, les souverains qui n'ont régné que sur une partie très réduite du territoire (Mawlay ᶜAlī aš-Šarīf), les usurpateurs qui n'ont régné que sous domination étrangère (Muḥammad b. ᶜArafa).

Les sceaux khalifiens des ᶜAlawites qui ont régné ont été également étudiés, car bien souvent leurs sceaux ont été apposés sur des actes après leur désignation au trône.

Les souverains sont numérotés de I (Mawlay ar-Rašīd) à XXI Ḥasan aṯ-Ṯānī) dans l'ordre de leur première promulgation.

SOURCES ÉDITÉES (& abréviations)

FUMEY (E.), *Choix de correspondances marocaines,* Paris, 1903.

NEHLIL (M.), *Lettres chérifiennes,* Paris, 1915.

IBN ZAYDĀN (ᶜAbd ar-Raḥmān),

— *ad-Durar al-fāḫira bi-maᶜāṯir al-mulūk al-ᶜalawiyyīn bi-Fās az-Zāhira,* Rabat 1356/1937 (Durar)

— *Itḥāf aᶜlām an-nās bi-žamāl aḫbār ḥāḍirat Miknās,* 5 vol., Rabat, 1929-1933. (Itḥāf)

DAWUD (Muḥammad), *Ta'rīḫ Ṭiṭwān,* 5 vol., Tétouan, 1959-73 (Tétouan)

Sources Inédites de l'Histoire du Maroc. (SIHM)

Hespéris et *Hespéris-Tamuda.*

DIRECTION DES ARCHIVES ROYALES, *Al-Wata'iq,* recueils périodiques publiés par la D.A.R. ; t. I, 1976 ; t. II, 1976 ; t. III, 1977, Rabat.

Documents Inédits sur l'Histoire du Maroc (DIHM)

EL FASSI (Mohammed), *Lettres inédites de Moulay Ismaël,* in *Hespéris-Tamuda,* numéro spécial, 1962, pp. 31-86.

SOURCES MANUSCRITES

FONDS PUBLICS

Archives des Affaires Etrangères (Paris) AAE
Archives Nationales (Rabat) AN- R
Archives Nationales (Paris) AN-P
Archivo Histórico Nacional (Madrid) AHN
Bibliothèque Nationale (Paris) BN
Bibliothèque Royale (Rabat) BR
Bibliothèque de Tétouan BT
British Museum (Londres) BM
Land Registry Office (Londres) LRO
Public Record Office (Londres) PRO

ZAOUIA-S

Ahansal (de Tanrhamalt)
Aziza (des Saksawa-s)
Boujᶜad
Chiker (Sidi-)
Fezwata
Hamzawiya
Regraga
Safi (Zª Abu M'hammed Salah)
Taglaout
Tamesloht
Zghari (des Beni Zarwal)

FONDS PRIVÉS

Bargach
Goundafi
Grawi
Layyadi
Mennou
M'touggui
Ouriki

BIBLIOGRAPHIE

FUMEY (E.) 1903, *Choix de correspondance marocaine,* Paris, 1903.

LACROIX (N.) 1910, *Notes sur les cachets et les sceaux chez les musulmans,* in *Revue Africaine,* n° 278, 3e trim. 1910, pp. 201-224, Alger.

NEHLIL (M.) 1915, *Lettres chérifiennes,* 128 documents fac-similés, Paris.

CASTRIES (Henri de) 1921, *Les signes de validation des Chérifs Saâdiens,* in *Hespéris,* t. 1, 3e trim. 1921, pp. 231-252.

WATIN (Louis) 1939, *Recueil de textes marocains,* style administratif, 262 p., Rabat.

LEVI-PROVENÇAL (Evariste) 1941, *Un recueil de lettres officielles almohades,* in *Hespéris,* 1941, fasc. unique, pp. 1-80.

GIRY (A.), *Manuel de diplomatique.*

MORSY (Magali) et MEYERS (Allan R.) 1973, *L'apport des Archives britanniques à la connaissance de l'Histoire du Maroc aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles,* in *Hespéris,* vol. XIV, fasc. unique, 1973, pp. 177-193.

TABLE DES SOUVERAINS ʿALAWITES

I. RAŠĪD b. aš-Šarīf. — **R.** 9.1.1075/2.8.1664, Taza. - 1.4.1075/22.10.1664, Fès. - 30.3.1079/7.9.1668, Marrakech. — **Ded.** 12.10.1082/8.4.1672, Marrakech.

II. ISMĀʿĪL b. aš-Šarīf. — **R.** 15.10.1082/11.4.1672, Meknès-Fès. — **Ded.** 29.7.1139/22.3.1727, Meknès.

III. AḤMAD, « aḏ-Ḏahabī ». — **R.** 29.7.1139/22.3.1727, Meknès. — **D...** 8.1140/...3-4.1728, Oued Beht.

IV. ʿABDALMĀḶIK b. Ismāʿīl. — **R.** av. 7.9.1139/av. 26.6.1727, Meknès. — **D.** Hijja 1140/juillet 1728. — **Ded.** 1.8.1141/2.3.1729.

V. ʿABDALLĀH b. Ismāʿīl. — **R.** Chaabane 1141/mars 1729, cinq fois détrôné. — **Ded.** 27.2.1171/10.11.1757.

VI. ᶜALI, abū al-Ḥasan, « al-Aᶜraj ». — **R.** Rabiᶜ II 1147/sept. 1734, Fès. — **Ded.** fin Hijja 1149/fin avril 1737, Fès.

VII. MUḤAMMAD b. Ismāᶜīl. — **R.** 10.5.1150/5.9.1737, Fès. — **D.** 24.2.1151/13.6.1738, Fès.

VIII. AL-MUSTAḌĪ b. Ismāᶜīl. — **R.** 25.2.1151/13.6.1738. — **D.** mi-qaᶜada 1152/mi-février 1740, Meknès.

IX. ZAYN al-ᶜabidīn b. Ismāᶜīl. — **R.** Rabiᶜ I 1154/5-6.1741, Meknès — 15.9.1154/25.11.1741.

X. MUḤAMMAD b. ᶜAbdallāh. — **R.** 27.1.1171/27.10.1757, Marrakech. — 1.3.1171/13.11.1757, Meknès. — **Ded.** 24.7.1204/9.4.1790, Rabat.

XI. YAZĪD b. Muḥammad. — **R.** 24.7.1204/9.4.1790, Moulay Bou-Selham. — **Ded.** 29.6.1206/23.2.1792, Marrakech.

XII. HIŠĀM b. Muḥammad. — **R.** 29.6.1206/23.2.1792, Marrakech. — **D.** 8.6.1212/29.11.1797, Safi. — **Ded.** 17.2.1214/11.8.1799, Marrakech.

XIII. SULAYMĀN b. Muḥammad. — **R.** début 6.1206/début 2.1792, My Idriss Fès. — **Ded.** 13.3.1238/28.11.1822.

XIV. ᶜABDARRAḤMĀN b. Hišām. — **R.** 26.3.1238/11.12.1822, Marrakech. — **Ded.** 29.1.1276/28.8.1859, Meknès.

XV. MUḤAMMAD b. ᶜAbderraḥmān. — **R.** 3.2.1276/1.9.1859, Marrakech. — **Ded.** 18.7.1290/11.9.1873, Marrakech.

XVI. AL-ḤASAN b. Muḥammad, « Ḥasan al-Awwul ». — **R.** 27.7.1290/16.9.1873, Marrakech. — **Ded.** 3.12.1311/7.6.1894, Sraghna.

XVII. ᶜABDALᶜAZĪZ b. al-Ḥasan. — **R.** 5.12.1311/9.6.1894, Fès. — **D.** 14.7.1326/12.8.1908, Fès.

XVIII. ᶜABDALḤAFĪḌ b. al-Ḥasan. — **R.** 7.7.1325/16.8.1907, Marrakech. — 14.7.1326/12.8.1908, Fès. — **D.** 28.8.1330/12.8.1912, Fès.

XIX. YŪSUF b. al-Ḥasan. — **R.** 28.8.1330/12.8.1912, Fès — **Ded.** 23.5.1346/18.11.1927, Fès.

XX. MUḤAMMAD b. Yūsuf, « Muḥammad al-Ḫāmis ». — **R.** 23.5.1346/18.11.1927, Fès. — **Ded.** 10.9.1380/26.2.1961, Rabat.

XXI. AL-HASAN b. Muḥammad, « al-Ḥasan aṯ-Ṯānī ». — **R.** 15.9.1380/3.3.1961, Rabat.

R. = règne **D.** = détrôné **Ded.** = décédé

REMERCIEMENTS

Pareil travail n'aurait pu être mené à bien sans au moins l'accueil et la compréhension d'un grand nombre de personnes, et tout spécialement les *naqib*-s des différentes Zaouïa-s explorées. Toutes les bibliothèques, malheureusement, ne sont pas d'accès facile, et les recommandations sont souvent nécessaires pour pénétrer dans le sanctuaire des sanctuaires que sont les réserves d'archives. J'ai une dette particulière à l'égard de Messieurs Mohammed Benhima et Mohammed Cherkaoui sans qui des fonds très abondants n'auraient pu être visités. Enfin Mariano Arribas Palau m'a très aimablement aidé dans la consultation des documents de l'Archivo Histórico Nacional de Madrid. Que tous soient assurés de ma reconnaissance.

I. — ABŪ AL-ᶜAZZU *AR-RAŠĪD* b. AŠ-ŠARĪF

ابوالعز **الرشيد** ابن الشريف

Né à Sijilmassa en 1630/1040.
Proclamé à Taza le 02.08.1664/1075.01.09.
Proclamé à Fès le 02.11.1664/1075.04.01.
Décédé à Marrakech le 05.04.1672/1082.12.09.
(Empreinte de validité inconnue à ce jour.)

II. — ABŪ AN-NAṢAR *ISMĀᶜĪL* b. AŠ-ŠARĪF

ابو النصر **اسماعيل** ابن الشريف

Proclamé à Meknès le 19.04.1672/1082.12.20.
Décédé le 22.03.1727/1139.02.29.

On connaît trois types de grands sceaux de Mawlāy Ismāᶜīl et trois petits.

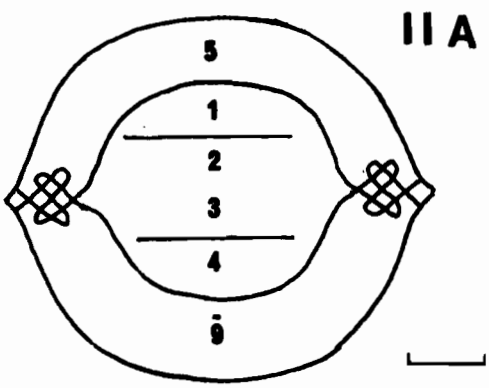

RÉF. — *Bibliothèque Royale,* Rabat, 1/4 du 1083.04.29. *rare*

C'est probablement le premier sceau de Mawlāy Ismāᶜīl. Sa facture rappelle celle des sceaux saᶜadites et particulièrement ceux de Muḥammad aš-Šayḫ al-Ma'mūn ou d'al-Wālid al-Muᶜayyād, mais sans présenter de *toghra* au centre.

Empreinte ovale avec deux apex simulant le soutien d'un champ central par deux entrelacs (*chbak*). Le sceau est composé ainsi, par un pourtour à lecture circulaire nécessitant de retourner la feuille pour lire le registre du bas ; et d'un champ central partagé en trois registres et quatre lignes en tout. Seule la titulature est portée sur le sceau, à l'exclusion de toute invocation ou exergue.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
— illisible —	1	———
Ismāᶜīl b. aš-Šarīf	2	اسماعيل بن الشريف
Que Dieux l'assiste et le rende victorieux !	3	ايده الله ونصره
— illisible —	4	———
par ordre suprême ᶜalawite, tuhāmite,	5	عن الامر العلى العلوى التهامى
hašimite et ḥassanien du Commandeur des Croyants	6	الهاشمى الحسنى امير المومنين

IIB

3

1

2

4

RÉF. — *SIHM*, II, Fr. 3, pl. II, pp. 414-416, et H. de Castries, *Moulay Ismaïl et Jacques II*, p. 57 et n. 4.

Sceau ovale limité par un trait épais. Au milieu, concentriquement un champ ovale est lié au pourtour par deux entrelacs opposés, à l'équateur, et prolongés par deux petites fleurs de lys. Un *ha* (*intaha* ?), suivi d'un *ya merdouda* très allongé, partage le champ central en deux registres. En définitive, le *ha*, les entrelacs et le trait ovale intérieur, divisent le sceau en quatre registres, numérotés de 1 à 4 sur le schéma, dans l'ordre de lecture. Pour lire la légende du 4e registre, il faut retourner le sceau. L'ensemble est semé de fleurettes à 4 et 5 pétales et de divers motifs végétaux.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Ismāʿīl b. aš-Šarīf	1	اسماعيل بن الشريف
al-Ḥasani, Que Dieu l'assiste et		
le rende victorieux !	2	الحسنى ايده الله ونصره
« Allāh veut seulement écarter		
de vous	3	انما يريد الله ليذهب عنكم
la souillure, ô gens de la Maison		
et vous purifier totalement ! »	4	الرجس اهل البيت ويطهركم تطهيرا
(Coran 33[33])		

REMARQUES

1. Ce sceau ne paraît pas être une empreinte de matrice, mais être peint à la main par un enlumineur.
2. Sur le sens de la légende des registres 3 et 4, tirée du Coran, cf. H. de Castries, *Moulay Ismaïl et Jacques II*, p. 57 et n. 4 ; et du même, *Les signes de validation des Chérifs Saadiens, Hespéris*, 1921, 3e trim., p. 252.
   La sourate 33[33] apparaît dans le monnayage saʿadien dès Aḥmad al-Manṣūr aḍ-Ḍahabī, vraisemblablement en 1585/992, donc au milieu de son règne, lors de son mariage avec Lālla Yorra dit-on (Cf. la 1466 de Brethes). Dans le *Catalogue* de Lavoix, cette sourate apparaît à partir de la pièce 1050 datée 1596/1005 et disparaît après la pièce 1066 de Muḥammad aš-Šayḫ al-Aṣġār, datée de 1635/1045. Elle apparaît pour la première fois dans un sceau saʿadien, celui de Muḥammad aš-Šayḫ al-Aṣġār.
3. On ne fera pas un type différent de sceau avec le signe de validation indiscutablement peint à la main in *SIHM*, II, Fr. 2, p. 406. A peu de chose près comparable à celui-ci, les éléments végétaux semés dans le champ sont seuls un peu différents. Daté du 12.08.1693/1104.12.10.

4. De même la variante, peinte à la main dès 12 et 26.02.1698/1109.08.01 et 15, ne présente que le transfert du mot *rijsa* du 4e au 3e registre. Cf. planches ci-dessous.

5. Un sceau dont nous avons malheureusement perdu la référence et la photographie et que nous classons II.C daté de 04.01.1717/1129.01.20, comprend également les quatre registres, mais en forme de lentille, très comparable au sceau de Muḥammad aš-Šayḫ al-Aṣġār figuré in H. de Castries, *Hespéris,* 1921, 3e trim., p. 249, fig. 16. (Cf. croquis ci-dessous.)

II B'

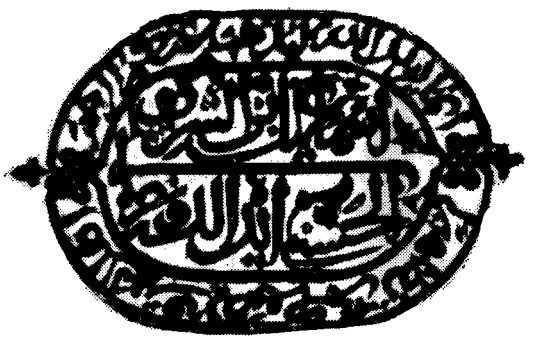

II C

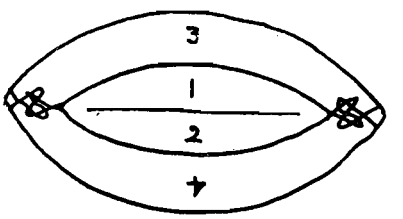

6. Enfin signalons une lecture de Pétis de la Croix du Document AN. Marine B7 cité in *SIHM,* II, Fr. 2, p. 406, n. 3, où celui-ci croit voir portée après la Sourate 3333, la mention : *ṣadaq Allāh al-ʿAḍīm !* Cf. aussi *SIHM,* II, Fr. 2, p. 409, n. 1 et n. 2. Ce sceau serait daté du début de 1684/1095.

II1

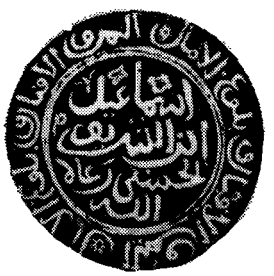

II2

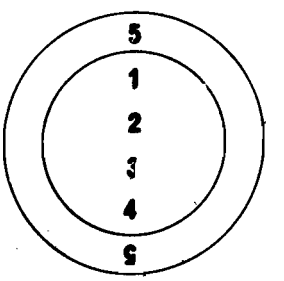

On connaît une vingtaine d'empreintes de ces sceaux, 16 du type 1, 3 du type 2 et une seule du type 3.

RÉF. — Type 1 : *SIHM,* II, Fr. 1, pp. 674, 675, 570 et Fr. 2, pp. 420, 438. El-Fāsī, in *Hespéris,* 1962, pp. 31-85. *B.R.* 1/4. Loubignac, *Hespéris,* 1944, p. 22.

— Type 2 : *Tamsloht ; Zghari, SIHM,* II, Fr. 5, p. 449.

— Type 3 : *SIHM,* II, Fr. 6, p. 350.

Le sceau rond comporte un champ central gravé de la titulature, le pourtour porte une devise. Le champ intérieur est limité par un double cercle et présente quatre lignes d'écriture. La légende circulaire est écrite deux fois sur une seule ligne continûment, sans être interrompue par le moindre motif décoratif. Le sceau 2 diffère du sceau 1 en ce que le *ya* final de *ḥasanī* passe sous le *ra* de *raʾāhu.* Le sceau 3 porte une légende circulaire différente des deux premiers sceaux.

DIMENSIONS

Sceau II.1 : ø externe, 34 mm ; ø int. 23 mm.
Sceau II.2 : ø externe, 32 mm ; ø int. 21 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
(dans le champ central pour les trois sceaux)		
Ismāʿīl	1	اسماعيل
Ibn aš-Šarīf	2	ابن الشريف
al-Ḥasanī, le garde	3	الحسني رعـاه
Dieu	4	الله
(sur le pourtour des sceaux 1 et 2)		
La félicité, la prospérité et l'accomplissement de l'espérance ! (deux fois)	5	اليمن والاقبال وبلوغ الامل
(sur le pourtour du sceau 3)		
La puissance, la paix et l'accomplissement des désirs ! (deux fois)	5	العز والهنا وبلوغ المنـا

REMARQUES

7. Faut-il penser qu'il existe un autre sceau (III.4) daté du 06.06.1111, cité in *SIHM,* II, Fr. 5, p. 449 ? Pétis de la Croix a cru lire *aš-Šarafu wa al-Aqbālu...* etc. au lieu de *al-Yumnu wa...* ; on peut admettre que le *mīn* ouvert et le *waū* sur le *nūn* puissent donner une lecture défectueuse en *šaraf,* mais alors on ne s'explique pas que Pétis ait lu *aš-Šarafu* wa *al-Aqbālu,* car cela supposerait qu'après le mot *šarafu* il y ait encore un *waū* (?)

8. De même dans les *Waṯā'iq,* t. 1, doc. 130, pp. 412-414 daté du 22.07.1684/1095.08.09, on lit dans le champ à la fin de la titulature : *Allāhu waliyuhu* invocation inconnue chez Mawlāy Ismāʿīl (?).

DATATIONS CONNUES

Sceau II.1 : 1677-1726/1138-1088.
Sceau II.2 : 1688-1771/1132-1100.
Sceau II.3 : XX.09.1707/1118.06.XX.

III. — ABŪ AL-ʿABBĀS *AḤMAD* AL-MANṢŪR BI-LLAH b. ISMĀʿĪL b. AŠ-ŠARĪF dit *AḌ-ḌAHABĪ*

ابو العباس **احمد** المنصور بالله بن اسماعيل بن الشريف المعروف بالذهبي

Proclamé à Meknès 22.03.1727/1139.07.29.
Détrôné en mars-avril 1728/1140 šaʿbān.
Décédé, Oued Beht 05.03.1729/1141.08.1141.

III.A

5
1
2
3
4
9

RÉF. — Archives Affaires étrangères, Paris, Corr. politique, Maroc, vol. 1 f° 145. Cité par Ch. de la Véronne, *DIHM*, S. Fr., t. 1 (1726-1728), 1975, *fac-similé*, p. 20. B.R. 1/4 15.08.1139.

DATATIONS

23.07.1727/1139.12.04.
18.04.1727/1139.08.15.

DESCRIPTION

Sceau formé de deux ovales concentriques. Le champ central est rattaché au pourtour par deux entrelacs à l'équateur ; il est divisé en son milieu par un *ha marduda* et présente quatre registres. Le pourtour porte deux fois le même exergue, celui du bas étant retourné.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Le Commandeur des Croyants	1	امير المومنين
Aḥmad le Victorieux		
par la grâce de Dieu !	2	احمد المنصور بالله
b. Ismāʿīl aš-Šarīf	3	ابن اسماعيل الشريف
al-Ḥasanī, Dieu est		
Protecteur et Maître !	4	الحسنى الله وليه ومولاه
La prospérité, le bonheur		
et l'aboutissement des Espérances	5	اليمن والاقبال وبلوغ الامل في جميع
en toutes circonstances !	6	الاحوال
(deux fois)		

REMARQUES

9. Aḥmad aḏ-Ḏahabī reprend la tradition saʿadienne de faire figurer sur le sceau la titulature de Commandeur des Croyants.

10. L'exergue sur la Prospérité... est emprunté au sceau rond de Mawlāy Ismāʿīl (II 1-2).

11. Il existerait dans le fonds Aḥansal de Tanrhamalt quatre textes *recopiés* signés par Aḥmad aḏ-Ḏahabī alors Khalifa de Mawlāy Ismāʿīl au Tadla ; signés ou timbrés Abū al-ʿAbbās Aḥmad Ibn Amīr al-Mū'minīn datés de 25.07.1702 au 20.09.1710/1122.07.20 au 1114.02.29.

III.o?

4
1
2
3
5

RÉF. ET DATATION. — xx.04.1675/1086.01.xx Safi. unique

DESCRIPTION

Empreinte en deux lentilles concentriques liées entre elles par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain. Le pourtour porte le verset 3[126]. Grand axe 46 mm ; petit axe 35 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
l'Imām Aḥmad	1	الامام
dit le Glorieux	2	فخر المنصور
par la Grâce de Dieu !	3	بالله
Le secours victorieux ne vient que de	4	وما النصر الا من عند
Dieu, le Puissant, le Sage ! (Coran 3[126])	5	الله العزيـز الحكيم

REMARQUE

La titulature d'*Imam* est tout à fait exceptionnelle dans la diplomatique alawite. La qualité de la gravure de ce sceau est très médiocre pour un Prince du sang. On peut douter de l'authenticité du sceau, surtout parce qu'il a été apposé *en haut,* sur une lettre de 1086, date à laquelle Aḥmad al-Manṣour n'est que Khalifa de Mawlāy Ismāʿīl dans le Sud (?).

III.o2

5
2
1
3
4
9

RÉF. ET DATATION. — 11.07.1677/1088.05.10 Safi, Za Abū M'ḥammad b. Ṣalāḥ. unique

DESCRIPTION

Empreinte en deux lentilles concentriques liées entre elles par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte la titulature du Prince. Le pourtour porte, en haut, le verset 11[88] ; en bas le sceau est effacé.

Grand axe 47 mm ; petit axe 34 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Aḥmad aḍ-Ḍahabī	2	احمد الذهبى
Abū al-ᶜAbbās	1	ابو العبـاس
fils du Commandeur des Croyants	3	ابن امير المومنين
Dieu... (illisible)	4	الله .....
Mon assistance n'est qu'en Dieu, sur Lui je m'appuie et vers Lui je reviens repentant ! (Coran 11[88])	5	وما توفيقى الا بالله عليه توكلت واليه انيب
Dieu... (illisible	6	والله .....

REMARQUES

Par sa présentation générale, le sceau III.02 ressemble fort à III.0? mais avec une facture soignée et une titulature conventionnelle. Apposé *en bas* avec le titre de fils du Commandeur des Croyants, il authentifie bien un document khalifien. Peut-on suggérer que l'apposition du sceau III.0? ait fait problème et que le protocole royal a réagi en imposant une forme plus adéquate ?

L'exergue est tiré du Coran 11[88]. On le retrouve déjà à Marrakech sur le sceau d'Abd al-Karīm aš-Šabbānī daté du 05.02.1660/1070.05.23. Il est aussi sur un dinar de Mawlāy Ismāᶜīl. Cf. Brethes, 1635 et p. 227.

IV. — ABŪ MARWĀN ᶜ*ABD AL-MALIK* b. ISMĀᶜĪL

ابو مروان عبد الملك ابن اسماعيل

Proclamé à Fès le S. 20.03.1728/1140.08.08. (Cf. Ben Zidane, t. 5, p. 306.)
Règne au Sud avant le 26.06.1727/1139.11.07.
Décédé au mois de juillet 1728/1140.12.XX.

IV A

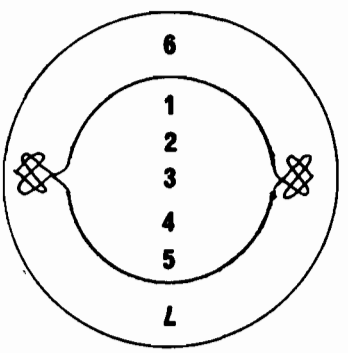

RÉF. — Tamesloht 26.06.1727/1139.11.07.
Regraga 09.07.1727/1139.11.20 ; 27.01.1728/1140.06.14.

DESCRIPTION

Empreinte circulaire. Le champ intérieur est limité par deux demi-cercles à double traits qui s'accolent à l'équateur du sceau en formant deux apex. Ceux-ci sont rattachés au cercle extérieur par deux entrelacs qui séparent les deux hémistiches de la légende du pourtour.

ø ext. 14 mm ; ø int. 27 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
al-Malik	1	الملك
ᶜAbd	2	عـــبـــد
fils du Commandeur des Croyants	3	ابن امير المومنين
Dieu est son Protecteur	4	الله وليه
et son Maître !	5	ومـولاه
« Celui qui attend son secours de l'Envoyé de Dieu,	6	ومن تكن برسول الله نصرته
les lions eux-mêmes, lorsqu'ils le rencontrent dans leurs fourrés se taisent ! » (in *Burda d'al-Būṣīrī*)	7	ان تلقه الاسد فى آجامها تجم

REMARQUES

12. La titulature porte la mention Ibn Amīr al Mū'minīn, *fils* du C.C., alors que le sceau a été apposé sur des lettres datées postérieurement au décès de Mawlāy Ismāᶜīl, et en position de souveraineté. Pour les empreintes dont on dispose (ᶜAbd Allāh et Mustaḍī) des fils de Mawlāy Ismāᶜīl, la mention est la même, sauf ᶜAbd Allāh qui rajoute et précise Ibn amīr al-Mū'minīn *Ismāᶜīl*. De toutes les empreintes connues des sceaux alawites, les fils de Mawlāy Ismāᶜīl sont les seuls à porter cette mention sur des sceaux de souveraineté à l'instar des sceaux khalifiens. On peut émettre l'hypothèse que lorsqu'en 1700/1111 Mawlāy Ismāᶜīl nomma ses fils comme khulāfa dans diverses provinces afin de tenir le pays et de les éloigner de Meknès, il leur fit faire des sceaux portant la mention « *Ibn* amīr al-Mū'minīn », que ᶜAbd al-Malik désigné dans le Draâ, et ses autres frères désignés ailleurs, utilisèrent par la suite comme sceaux royaux.

    On sait que ᶜAbd al-Malik ne conserva pas longtemps la vice-royauté sur l'oued Draâ, puisque son frère Mawlāy Abū Nasir le lui ravit de vive force, jusqu'à sa mort en 1714/1125, lors d'une bataille contre les Awlād Ḍlīm. A cette date, il ne reprit l'autorité sur l'oued Draâ que jusqu'en 1718/1130, date à laquelle il fut destitué comme la plupart de ses frères, excepté Mawlāy Aḥmad aḍ-Ḍahabī. Le début de la maladie de Mawlāy Ismāᶜīl est daté du 26.12.1726/1139.05.02. Cf. Moḥammed El-Fāsī, *Hespéris,* num. spécial, 1961, pp. 22-23.

13. L'exergue, extrait du Burda, est pour la première fois, à notre connaissance, porté sur un sceau. Dans la série des sceaux ᶜalawites, cet exergue va être utilisé plus de quatorze fois, ce qui montre le penchant que les souverains successifs ont montré pour cette légende. René Basset, dans *La Bordah du cheikh el-Bousiri, poème en l'honneur de Mohammed* (Paris, Leroux, 1894, p. 126), note que « les écrivains arabes rapportent de nombreuses anecdotes dans lesquelles le Prophète sauve ses fidèles des lions qu'ils rencontrent ». Ce vers de la Burda est employé comme amulette (Cf. Reinaud, *Description des monuments musulmans du cabinet du duc de Blacas,* Paris 1828). Sur les propriétés surnaturelles des vers du Burda et sur l'emploi qui en est fait à titre prophyllactique, Cf. *E.I.*

2, t. 1, p. 1354 b. Enfin on ne peut s'empêcher de penser au proverbe populaire marocain : *kull sbaᶜ fi ġabatu zahhar !,* chaque lion dans sa forêt est rugissant, manifestation en somme de la toute puissance par la voix, et ici par l'écrit.

14. Signalons, sans la décrire, l'existence d'une empreinte non identifiée de ᶜAbd al-Malik, découverte sur un texte de la Zaouïa de Sidi Moussa du Fazwata par Abdallah Hammoudi, dont l'exergue, peu lisible, est cependant différent de celui-ci. Le sceau a été apposé à droite, dans la marge, au niveau de la 5ᵉ ligne du texte. On y lit bien nettement dans le champ : ᶜAbd al-Malik, Ibn amīr al-Mū'minīn.

V. — *ᶜABD ALLĀH* b. ISMĀᶜĪL عبد الله بن اسماعيل

Les vingt-deux années et demie de règne de Mawlāy ᶜAbd Allāh sont interrompues par la proclamation précaire de ses frères : ᶜAlī, Muḥammad, al-Mustaḍī et Zayn. On peut résumer ces épisodes mouvementés de la manière suivante :

1ᵉʳ règne : Proclamé en mars 1727/chaᶜbāne 1141.
Détrôné en septembre 1734/rabīᶜ II 1147 par ᶜAlī « al-ᶜArj ».

2ᵉ règne : Proclamé en avril 1737/ḥijja 1149.
Déposé le 05.09.1737/1150.05.10 par Muḥammad « ᶜAriba » puis par al-Mustaḍī.

3ᵉ règne : Proclamé le 16.02.1740/1152.11.15.
Détrôné en mai 1741/1154 rabīᶜ I par Zayn al-ᶜAbidīn.

4ᵉ règne : Proclamé le 25.11.1741/1154.09.15.
Décédé le 10.11.1757/1171.02.27.

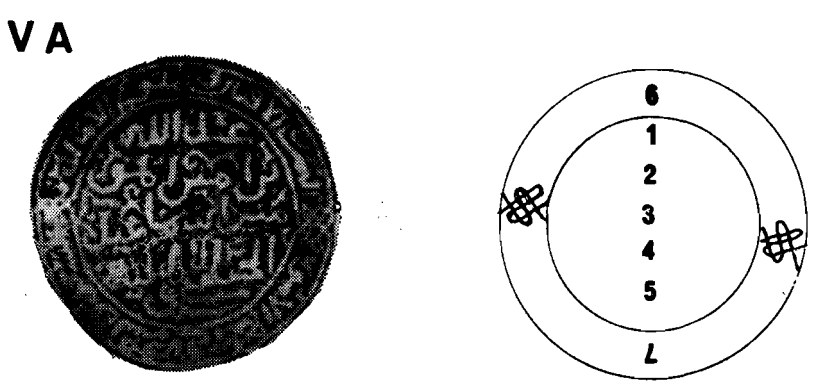

RÉF. ET DATATION

Zghari 27.01.1730/1142.07.08.
Ben Zidane 04.11.1730/1143.04.22 *Iṯḥāf,* t. 4, p. 400.
id. 26.12.1730/1143.06.15. *id.*, p. 481.
Tamesloth 08.06.1732/1144.12.15.

DESCRIPTION

Aucune des empreintes de ce sceau n'est bien venue, le quart sud-est est toujours très chargé d'encre et pratiquement illisible.

Empreinte circulaire, le champ central porte la titulature, le pourtour interrompu par deux entrelacs équatoriaux, porte l'exergue.

ø ext. 4,6 mm ; ø int. 3,7 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
ᶜAbd Allāh	1	عبد الله
fils du Commandeur des Cro-	2	[ا]بن امير المو
(yants) Ismāᶜīl	3	[منين] اسماعيل
(al-Ḥasanī) Dieu est son Protecteur !	4	[الحسنى] الله وليه
(et son Maître)	5	[ومولا]ه
La félicité, la prospérité et l'accomplissement de l'Espérance (Cf. II. 1-2)	6	[اليمن والا]قبال وبلوغ الامل
Le Bonheur, le Charme, (Illisible)	7	السعد والسر[و——]

REMARQUES

15. A propos de la mention *Ibn* amīr al-Mū'minīn sur un sceau royal, Cf. IV.A n. 12.

16. Il existe à la Bibliothèque Royale de Rabat, dans le Carton 1/4 une lettre timbrée « en haut » par une empreinte en forme de médaillon à six lobes qui ne présente qu'un champ portant bien visible la titulature : ᶜAbd Allāh (b.?) Ismāᶜīl aš-Šarīf al-Ḥasanī. Le document est daté en lettres pour le jour et le mois : vingt huit joumada I et en *abjad* pour l'année, malheureusement indéchiffrable. A la main et au crayon la date de 1075 (?) est portée en marge. Ce document est donné pour être de Mawlāy Ismāᶜīl, dans la chemise (?).

VI. — ABŪ AL-ḤASAN *ᶜALĪ* b. ISMĀᶜĪL dit « AL-ᶜARJ »

ابو الحسن **على** ابن اسمـاعيل

Proclamé à Fès en septembre 1734/1147 rabīᶜ II.
Décédé à Fès en fin avril 1737 /1149 fin ḥijja.

VI. A

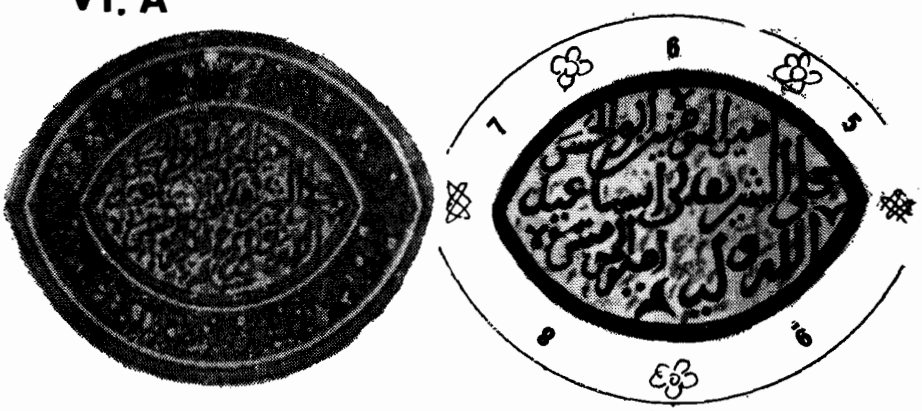

RÉF. ET DATATION

Ben Zidane, V.12.11.1734/1147.06.15 *Itḥāf*, t. 5, p. 402.
L.18.04.1735/1147.11.25. p. 403.
S.03.10.1735/1148.05.15 p. 447.
V.17.02.1736/1148.10.04 p. 448.

DESCRIPTION

L'empreinte est en forme de lentille, le champ, lenticulaire aussi, est rattaché au pourtour par deux entrelacs. On distingue trois lignes dans le champ central portant la titulature. Le pourtour est divisé en cinq cartouches par la disposition des deux entrelacs et de trois motifs floraux. Des motifs décoratifs végétaux sont semés dans le champ central et dans le pourtour.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Le Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan	1	امير المومنين ابو الحسن
ᶜAli aš-Šarīf b. Ismāᶜīl	2	على الشريف بن اسماعيل
le Commandeur des Croyants	3	امير المومنين
Dieu est son Protecteur et son Maître !	4	الله وليه ومولاه
« Il n'y a de divinité que Dieu seul !	5	لا اله الا الله وحده
Dieu l'Incommensurable a dit la Vérité !	6	صدق الله العظيم
et rendu glorieux Son serviteur	7	ونصر عبده
Il n'y a d'autres divinité que Dieu !	8	لا اله الا الله
L'Ordre, en entier, est à Dieu ! » (Coran 3[154])	9	الامر كله لله

REMARQUE

17. Ben Zidane dans le t. 5 de l'*Itḥāf* a donné deux lectures différentes de ce sceau, une qui est identique à notre propre lecture (pp. 447-448) ; l'autre qui est un peu différente (pp. 402-403), il n'y aurait pas le mot *aš-Šarīf* entre *ᶜAlī* et *b. Amīr al-Mū'minīn* et l'invocation s'arrêterait à *Allāh waliyuhu* sans *wa mawlāhu*. A l'examen cette lecture est défectueuse, à moins qu'il existât un deuxième sceau de ᶜAlī (?).

VII. — ABŪ ᶜABD ALLĀH *MUḤAMMAD* b. ISMĀᶜĪL dit « AL-ᶜARĪBA »

ابو عبد الله **محمد** ابن اسماعيل المعروف بابن عريبة

Proclamé à Fès le 05.09.1737/1150.05.10.
Détrôné le 13.06.1738/1151.02.24 par al-Mustaḍī.

(Sceau inconnu à ce jour.)

VIII. — *AL-MUSTAḌĪ* المستضى
b. ISMĀ°ĪL ابن اسماعيل

Proclamé le 13.06.1738/1151.02.25 à Marrakech.
Détrôné le 16.02.1740/1152.11.15 par Mawlāy °Abd Allāh.

VIII.A

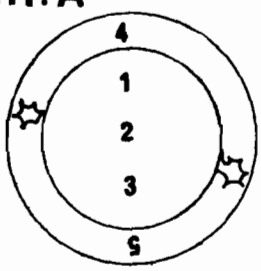

RÉF. ET DATATION. — Tamesloht, 13.12.1738/1151.09.01. très rare

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte la titulature et une invocation sur trois lignes ; le pourtour porte un exergue en lecture circulaire interrompu par deux motifs floraux à l'équateur. ø ext. 34 mm ; ø int. 22 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Al-Mustaḍī	1	المستضى
fils du Commandeur des Croyants	2	ابن امير المومنين
Que Dieu le garde !	3	رعـاه الله
« Mon assistance n'est qu'en Dieu !	4	وما توفيقى الا بالله
Sur Lui je m'appuie, et vers Lui je reviens repentant ! » (Coran 11[88])	5	عليه [توكلت واليه انيب]

REMARQUES

18. A propos de la mention *Ibn* amīr al-Mū'minīn sur un sceau royal, Cf. IV.A, n. 12.
19. L'invocation *ra°āhu Allāh* rappelle celle de Mawlāy Ismā°īl.
20. L'exergue est tiré du Coran 11[88]. On le retrouve déjà à Marrakech sur le sceau de °Abd al-Karīm aš-Šabbānī daté du 05.02.1660/1070.05.23. Il est aussi sur un dinar de Mawlāy Ismā°īl : Cf. Brethes, 1635 et p. 227.

IX. — *ZAYN* AL-°ĀBIDĪN زين العابدين
b. ISMĀ°ĪL ابن اسماعيل

Proclamé en mai-juin 1741/1154.03.XX à Meknès.
Détrôné le 25.11.1741/1154.09.15 par Mawlāy °Abd Allāh.
(Sceau inconnu à ce jour.)

X. — ABŪ °ABD ALLĀH *MUḤAMMAD* b. °ABD ALLĀH

ابو عبد الله محمد
ابن عبد الله

Né à Meknès en 1721/1134.
Khalifa de son père à Marrakech avant juin 1740/1153 rabī° I.
Proclamé le 27.10.1757/1171.02.27 à Marrakech.
le 13.11.1757/1171.03.01 sur tout le territoire.
Décédé le 11.04.1790/1204.07.26 à Rabat.

X.A

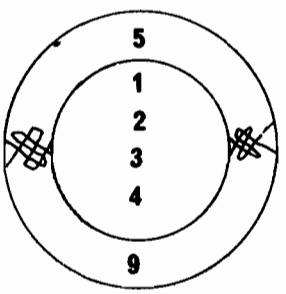

RÉF. — Très grand nombre de documents connus. Les fonds principaux sont ceux de A.N. Paris A.E. CC Maroc B.[1] 832 ; A.H.N. Estado legs 4309, 4315, 4321, 4322, 4348, 4350 etc. ; B.R. 1/11 ; Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 3, pp. 115, 225, 263, 349 ; Fumey ; mais aussi Loubignac, Tamesloht, Uriki, Zghari, etc.

DATATIONS EXTRÊMES

25.01.1758/1171.05.15 Zghari.
25.12.1789/1204.04.07 A.H.N. leg. 4322.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte le nom du souverain et l'invocation sur quatre lignes. Le pourtour porte l'exergue en deux hémistiches séparés par deux entrelacs équatoriaux.
ø ext. 35 mm ; ø int. 23 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Muḥammad	1	محمد
Ibn °Abd Allāh	2	ابن عبد الله
Ibn Ismā°īl	3	ابن اسماعيل
Dieu est son Protecteur et son Maître !	4	الله وليه ومولاه
Celui qui attend son secours de l'Envoyé de Dieu,	5	ومن تكن برسول الله نصرته
les lions eux-mêmes, lorsqu'ils le rencontrent dans leurs fourrés se taisent ! (Burda)	6	ان تلقه الاسد فى آجامها تجم

REMARQUE

21. L'invocation (4) et l'exergue (5-6), sont empruntés au sceau IV.A.

X.B

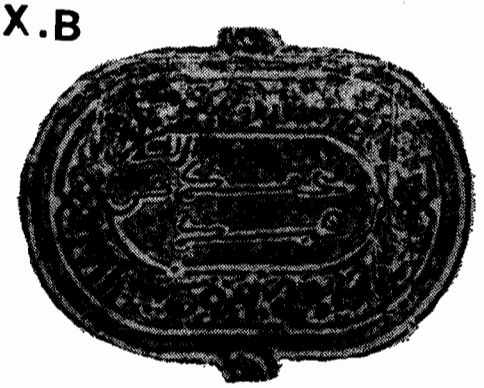

RÉF. ET DATATION

Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 3, p. 264. très rare
18.09.1765/1179.04.02.

DESCRIPTION

Sceau d'apparat qui semble avoir été peint à la main. L'ovale rappelle, dans sa disposition, le sceau II B de Mawlāy Ismāʿīl. Le champ central porte le nom du souverain sur trois lignes. Sur le pourtour, l'exergue est en deux hémistiches séparés par des entrelacs équatoriaux.
Grand axe : 59 mm ; Petit axe : 40 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Allāh	3	الله
Muḥammad ben	1	محمد بن
ʿAbd	2	عبد
« Allāh veut écarter de vous la souillure,	4	انما يريد الله ليذهب عنكم الرجس
Ô gens de la Maison ! et vous purifier totalement » (Coran 33[33])	5	اهل البيت ويطهركم تطهيرا

REMARQUES

22. Pas d'invocation après le nom du souverain ? Exceptionnel !
23. L'exergue est emprunté à II B, Cf. II.B., n. 2.

X o

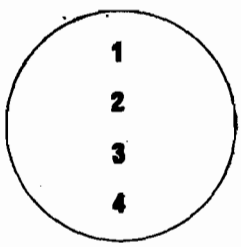

RÉF. — Tamesloth, juin 1740/1153 rabīᶜ I.

Utilisé comme sceau de souverain, en tête, le 21.02.1776/1190.01.01, Cf. Pierre Flamand, *Diaspora en terre d'Islam*, Casablanca (195?), document hors texte nº 2, fac-similé.

DESCRIPTION

Sceau rond à un seul champ. Le nom du souverain et l'invocation sont sur quatre lignes.

ø 30 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Muḥammad	1	محمد
Ibn ᶜAbd Allāh	2	ابن عبد الله
Dieu est son Protecteur	3	الله وليه
et son Maître !	4	ومولاه

XI. — ABŪ ᶜABD ALLĀH MUḤAMMAD *AL-YAZĪD* AL-MAHDĪ AL-ḤASANĪ

ابو عبد الله محمد اليزيد المهدي الحسني

Proclamation éphémère en 1771/1185 par les Garwān.
id. 1775/1189 par les ᶜAbīd de Meknès.

Proclamé le 11.04.1790/1204.07.26.

Décédé le 14.02.1792/1206.06.20 à Marrakech.

XI.A

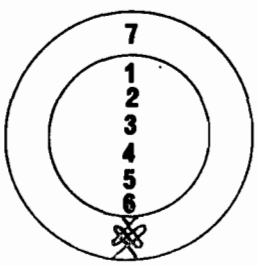

RÉF. — Le fonds regroupé le plus important est à Madrid, A.H.N. Estado nᵒˢ 4322, 4326, 4350, 5818, 5827, notamment, actuellement en cours d'étude par Mariano Arribas Palau ; voir aussi B.R. 1/13 ; Habous de Tanger, p. 249 ; Fumey ; Dawd, *Titwan*, p. 402.

DATATIONS EXTRÊMES

30.08.1789/1203.12.08 Šafšawan, timbré en Prince dans la marge,
21.04.1790/1204.08.06 A.H.N. Estado leg. 5827,
24.10.1791/1206.02.25 A.H.N. Estado leg. 4350.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le nom du souverain n'est pas inscrit. Le champ central porte la *šahada* et un axiome religieux. Le pourtour porte le verset 36[8-9] du Coran.

ø ext. 33 mm ; ø int. 19 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	1	الـــله
est la Vérité !	2	حـــــــق
le soutien de la Vérité !	3	ناصر الحـق
Il n'y a d'autres divinités que Dieu !	4	لا اله الا الـلـه
Muḥammad	5	محـــــــمـد
est l'envoyé de Dieu	6	رسول الله
« Nous avons mis devant eux une barrière derrière eux une barrière, et Nous les avons voilés de sorte qu'ils ne voient point ! » (Coran 36[8-9])	7	وجعلنا من بين ايديهم سدا ومن خلفهم سـد فاغشينـاهم فهـم لا يبصرون

REMARQUES

24. Toutes les empreintes sont extrêmement pâles, et il n'a pas été possible de donner un meilleur cliché.
25. Le premier axiome *Allāh haqq*[un] etc. (1-2-3) se trouve aussi sur un dinar de Mawlāy Ismāʿīl. Cf. Brethes, nº 1635.
26. Contrairement à l'usage constant chez les ʿAlawites (sauf aussi Mawlāy Hišām, voir XII), le nom du souverain n'est pas inscrit dans le sceau. Est-ce parce que Mawlāy al-Yazīd avait été renié par son père en 1785/1199 après le pillage des présents que celui-ci faisait porter aux Chérifs du Yémen ? En tous cas Yazīd timbre en 1779/1193 encore avec un sceau portant sa filiation patrilinéaire. A son retour d'Orient, vers 1789/1203, il timbre avec ce sceau-ci.
27. La légende du pourtour (7) fait probablement allusion aux différents qu'il a avec les gens du Makhzen qui l'avaient accusé de malversation. En somme, Dieu les aurait rendus aveugles ; la suite de la Sourate *Ya-Sin*, éclaire aussi ce que veut dire Yazīd.
28. Le désir de rompre avec la convention traditionnelle est patente dans la diplomatique de Yazīd. La *Ḥamdalla et la Taṣliya* de l'incipit de la diplomatique ʿalawite, sont remplacées chez lui par la *basmalla* et le *Lā ḥawlu wa lā quwwatu illā billāhi*.

XI.01

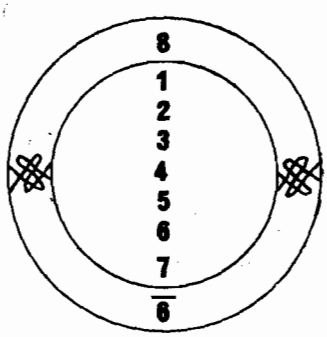

RÉF. — A.H.N. Estado leg. 4348 du 28.03.1772/1185.12.23. très rare

DESCRIPTION

Grand sceau. Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte le nom du Prince avec sa titulature et l'invocation sur sept lignes. Le pourtour porte l'exergue en deux hémistiches séparés par deux entrelacs équatoriaux.

ø ext. 54 mm ; ø int. 35 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Notre Maître	1	مولانا
al-Yazīd, fils de notre Maître	2	اليزيد بن مولانا
Commandeur des Croyants,		
sayyidi	3	امير المومنين سيدى
Muḥammad, fils du C.C. ᶜAbd	4	محمد بن مولانا عبد
Allāh, fils de notre Maître	5	الله بن مولانا
Ismāᶜīl, que Dieu l'assiste	6	اسماعيل ايده الله
[et le rende victorieux !]	7	[ونصره]
« Celui qui attend son secours		
de l'Envoyé de Dieu,	8	ومن تكن برسول الله نصرته
les lions eux-mêmes, lorsqu'ils		
le rencontrent dans leurs		
fourrés se taisent ! »	9	ان تلقه الاسد فى آجامها تجم
(Burda)		

REMARQUES

29. Ce sceau porte mention de l'ascendance royale de Yazīd sans indiquer s'il est lui-même Amīr al-Mū'minīn. En 1770/1184, après avoir été durant deux ans Gouverneur des Garwān et des Ayt Ūmālū, il fait connaître ses prétentions à la royauté en acceptant la proclamation de ces tribus. Son échec sur les rives du Rdom devant les armées de son père, le fait se retirer dans le Nord jusqu'à sa proclamation éphémère par les ᶜAbīd de Meknès, alors que son père est à Marrakech en 1775/1189. Déposé, il se retire à la Zaouïa Isḥāq. Ce sceau XI.01 a dû être utilisé de 1770 à 1776/1184 à 1190.

30. Sur sa lettre du 28.03.1772/1185.12.23, le sceau est apposé en haut alors que sa titulature paraît être celle d'un Ḫalifa, plutôt que celle d'un monarque régnant. Il est vrai que nous avons le précédent des fils de Mawlāy Ismāᶜīl (Cf. IV.A.. n. 12).

31. Un autre sceau de Yazīd est connu et que nous classerons sous le nº XI.02. Il a été cité et publié par Jacques Caillé, *A propos d'un document inédit de Moulay Yazid,* in *Hespéris,* 1959, t. 47, 3e-4e trim., pp. 239-246. Daté du S.18.09.1779/1193.09.07, « le sceau, dit Caillé, est à peu près indéchiffrable ». Il est rond avec deux cercles concentriques. Le pourtour porte en exergue la légende sur les Lions ; le nom du Prince se lit difficilement dans le champ central sur quatre lignes. Le mauvais rendu du cliché rend sa publication inutile.

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES SCEAUX DE MAWLAY YAZID

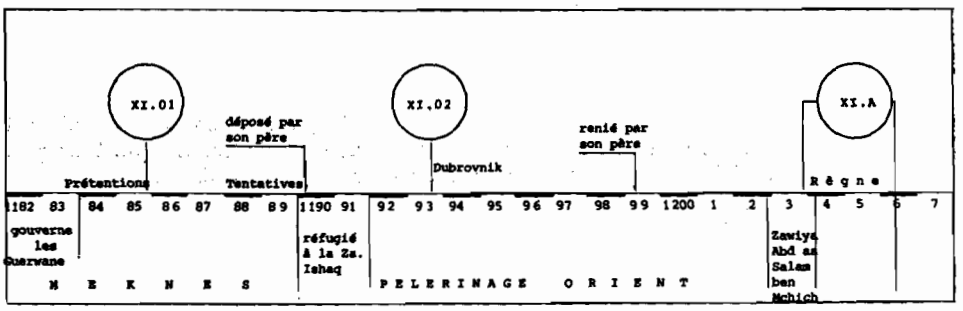

XII. — *HIŠĀM* هشام
b. MUḤAMMAD ابن محمد

Khalifa (?) avant le 12.05.1783/1197.06.09 dans le Haouz.
Proclamé le 22.02.1792/1206.06.29 à Marrakech (Cf. n. 32).
Détrôné le 29.11.1797/1212.06.08 à Safi.
Décédé le 11.08.1799/1214.02.17 à Marrakech.

XII.A

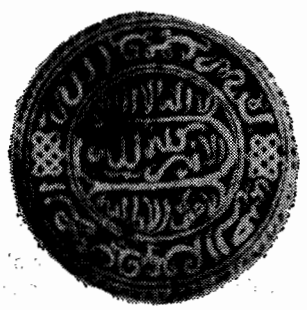

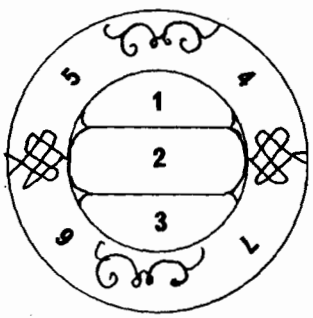

RÉF. — Le plus grand fonds connu est réuni à Madrid, A.H.N. Estado principalement legs 4328 et 4330. Voir aussi Regraga et Lalla Aziza.

DATATIONS EXTRÊMES CONNUES

21.02.1792/1206.06.27 A.H.N. Estado leg. 4328 (Cf. n. 32).
20.04.1193/1207.10.09 *id.* 4330.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques, le bord extérieur est serratiforme. Le champ central est divisé en trois registres par deux traits fourchetés reliés entre eux par deux parenthèses formant au centre un cartouche. Le pourtour porte les quatre mots de la *basmala* séparés par deux *šbāk* alaouites équatoriaux et deux rinceaux andalous méridiens.

ø ext. 41 mm ; ø int. 23 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Il n'y a d'autre divinité que Dieu !	1	لا اله الا الله
L'ordre, en entier, est à Dieu ! (Coran 3[154])	2	الامر كله لله
Il n'y a de puissance que par Dieu ! (Coran 18[39])	3	لا قوة الا بالله
Au nom	4	بسم
de Dieu	5	الله
le Très Miséricordieux	6	الرحمن
le Tout Miséricordieux ! (Coran 1[1])	7	الرحيم

REMARQUES

32. Le premier document connu timbré en souverain par Hišām est daté du 21.02.1792/1206.06.27 A.H.N. Estado leg. 4328 cité par Mariano Arribas Palau, *Cartas...*, núm. 24, fac-similé, pp. 148-149. A cette date Yazīd, à Marrakech, n'est pas encore décédé, et Hišām ne sera proclamé que le lendemain. Faut-il rectifier la date admise jusqu'ici de sa proclamation ou en tirer d'autres conclusions ?

33. Comme Mawlāy al-Yazīd, et seul avec lui chez les ᶜAlawites, Mawlāy Hišām n'a pas fait inscrire son nom dans son sceau de souveraineté. Faut-il penser que Hišām imitait en cela son frère Yazīd en matière de diplomatique, ou supposer l'existence d'un mouvement d'orthodoxie ?

34. L'axiome, au centre du champ, extrait du Coran 3[154], est déjà dans le sceau de Mawlāy ᶜAlī (Cf. VI.A).

XII.o

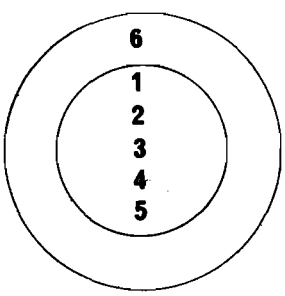

RÉF. ET DATATION. — Zaouïa de Sidi Chiker, 12.05.1783/1197.06.09. unique

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques. Le champ central porte le nom du Prince avec sa filiation patrilinéaire et l'invocation sur cinq lignes. Le pourtour porte une légende ininterrompue, qui commence au pôle nord du sceau.

ø ext. 37 mm ; ø int. 22 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Hišām	1	هشـام
Ibn Muḥammad	2	ابـن محـمـد
Ibn ᶜAbd Allāh	3	ابن عبد الله
Ibn Ismāᶜīl	4	ابن اسماعيل
Dieu est son Protecteur	5	[وليه] الـله
« Mon recours n'est qu'en Dieu ! Sur Lui je m'appuie et vers Lui je reviens repentant ! » (Coran 11[88])	6	وما توفيقى الا بالله عليه توكلت واليه انيب [الشريف؟]

REMARQUES

35. L'empreinte apposée en bas d'une lettre patente reconnaissant la gestion des biens de la Za. Sidi Chiker à son détenteur, indique que Hišām dispose d'un pouvoir à Marrakech durant le règne de son père Muḥammad b. ᶜAbdallāh. Pourquoi le sceau ne porte-t-il pas alors la mention Ibn Amīr al-Mū'minīn ?

36. La légende du pourtour est empruntée au Coran 11[88], on la retrouve sur le sceau d'al-Mustaḍī (VIII.A, n. 20). A la fin on lit, mal, le mot *aš-Šarīf* ?

XIII. — ABŪ AR-RABĪᶜ *SULAYMĀN* b. MUḤAMMAD b. ᶜABD ALLĀH

ابو الربيع سـلـيـمـان ابن محمد بن عبد الـله

Proclamé début mars 1792/1206 début ražab à Fès.
Décédé le 28.11.1822/1238.03.13.

XIII.A

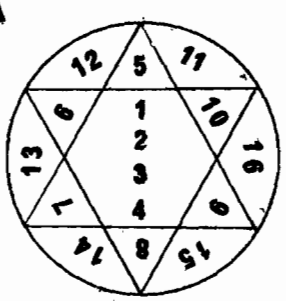

RÉF. — Le fonds réuni à la Bibliothèque Royale de Rabat est le plus important connu : B.R. 1/15, 1/18, 1/19, 129. Voir aussi A.H.N. Estado leg. 4348, Basri, Boujᶜad, *Watā'iq*, t. 1, doc. 137 et 139, Zghari.

DATATIONS EXTRÊMES CONNUES

07.04.1792/1206.08.14 Basri.
09.08.1818/1233.10.06 B.R. 1/15.

DESCRIPTION

Empreinte ronde contenant une étoile à six branches partageant le champ en treize cartouches. Le champ central est ainsi contenu dans un hexagone régulier et porte le nom du souverain et l'invocation sur quatre lignes.

Dans les six pointes de l'étoile, après le nom de Dieu en haut et du Prophète, sont inscrits les noms des quatre Califes Rāšidūn, dans l'ordre de la lecture en arabe. Dans les six secteurs compris entre l'étoile et le cercle extérieur, est inscrite une légende en commençant par le secteur NE.

ø 40 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Sulaymān	1	سليمان
Ibn Muḥammad b.	2	ابن محمد بن
ᶜAbd Allāh, qu'il soit absous	3	عبد الله غفر
par Dieu et qu'Il l'admette		
près de Lui !	4	الله له وتولاه
Allāh	5	الله
Muḥammad	6	محمد
Abū Bakr	7	ابو بكر
ᶜOmar	8	عمر
ᶜOṯmān	9	عثمان
ᶜAlī	10	على
« Mon assistance	11	وما توفيقى
n'est qu'en Dieu	12	الا بالله
sur Lui	13	عليه
je m'appuie	14	توكلت
et vers Lui	15	واليه
je reviens repentant ! »	16	انيب
(Coran 11[88])		

REMARQUES

37. L'étoile à six branches est faussement appelée étoile de Salomon (*najmat as-Sulaymān*). En fait il s'agit du Bouclier de David (*Magen David*), roi des Juifs (vers 970-975 ? av. J.C.), vénéré comme prophète précurseur par l'Islam sous le nom de Dawud (Cf. Coran 4[161]). L'étoile de David est un hexagramme formé par deux triangles équilatéraux, ayant même centre, et faisant entre eux un angle de 60°. C'est un talisman des Cabalistes juifs et probablement inspiré par le double triangle maçonnique de l'Egypte ancienne. On le trouve sur les tombes juives du IIIe siècle ap. J.C., et il est aujourd'hui l'emblème du drapeau d'Israël. Comme symbole décoratif, il a été largement utilisé dans l'Islam et au Maroc en particulier jusqu'à la fin du Protectorat.

On le trouve par exemple sur le monnayage : deniers en verre ᶜabbāssides, Cf. Brethes 368 *bis* en 892/279, et al-Muᶜtadid (892-902/289-279) ; dirhams idrissites frappés par Idris II et ses descendants ᶜIsa et Dawud (Cf. Eustache : 204, 210, 211, 226, 246, 265, 267, 270, 272, 348, 349, 437, etc.) ; pièces ᶜalawites nombreuses à partir de Muḥammad b. ᶜAbdallāh (1757-1171), la plus belle étant sans conteste celle de Hassan Ier de 1299. On le trouve aussi sur le drapeau de la zone de Protectorat espagnol du Nord, dans les coupoles et plafonds (Cf. *Musnad* d'Ibn Marzuk, in *Hespéris*, 1925, p. 66).

Enfin employé pour la première fois dans ce sceau, l'hexagramme est ensuite systématiquement porté sur les premiers sceaux des souverains ᶜalawites, jusqu'à Mohammed V, sauf par Mawlāy ᶜAbd al-ᶜAzīz et par Mawlāy ᶜAbd al-Ḥafīḍ.

38. Le partage du champ du sceau en treize cartouches par l'étoile, qui permet des compositions cabalistiques dans les talismans, est utilisé ici pour entourer le nom du souverain de toute la constellation politico-religieuse de l'Islam, et le soutenir en quelque sorte.

39. L'invocation *ġafara Allāh lahu* etc. est une imploration humble et timide d'un savant lettré devant Dieu et s'oppose au neutre et classique *Allāhu waliyuhu* et surtout au martial *raᶜāhu Allāh* de Mawlāy Ismāᶜīl.

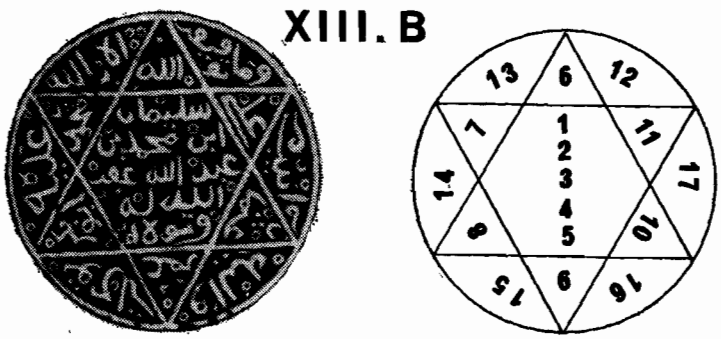

RÉF. — Le plus grand fonds connu est à la B.R., dossiers 1/15 et 1/18.
Voir aussi Boujᶜad et Washington DC, Affaires étrangères.

DATATIONS EXTRÊMES

29.06.1819/1234.09.06 B.R. 1/15.
17.06.1821/1236.09.16 USA Washington D.C.

DESCRIPTION

Le sceau XIII B. est identique au sceau XIII A. sauf que l'invocation à la suite du nom du souverain dans le champ central est écrite sur deux lignes au lieu d'une seule. Le diamètre est aussi 2 mm plus petit que celui de XIII A.

ø 38 mm.

REMARQUE

40. Le changement de sceau s'est effectué entre le 09.08.1818/1233.10.06 et le 29.06.1819/1234.09.06.

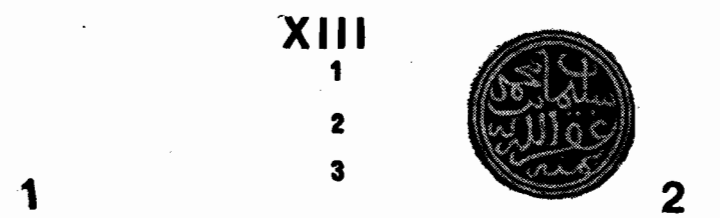

RÉF. — Le fonds le plus important est à la B.R. Rabat, dossiers : 1/13, 1/15, 1/19 et 129.

DATATIONS EXTRÊMES

XIII 1	29.06.1806/1221.04.12	B.R. 1/13.	
	30.05.1818/1233.07.24	B.R. 1/19.	
			changement de sceau
XIII 2	17.05.1819/1234.07.22	B.R. 1/15.	
	11.05.1820/1235.07.18	B.R. 1/15.	

DESCRIPTION

Petits sceaux ronds dans le champ desquels le nom du souverain et l'invocation sont portés sur trois lignes.

Les deux sceaux se distinguent :

. par le diamètre : XIII 1 = 20 mm ; XIII 2 = 22 mm ;

. par la présence d'un motif floral au SW de XIII 1, absent chez XIII 2 ;

. *lahu,* dans *ġafara Allāhu lahu,* est gravé au-dessus du *ha* de *Allāhu* chez XIII 2 alors qu'il est bien à la suite chez XIII 1.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Sulaymān b. Muḥammad	1	سليمان بن محمد
Qu'il soit absous par Dieu	2	غفر الله له
et par Sa Grâce !	3	بمنه

XIV. — ABŪ ZAYD
ᶜABD AR-RAḤMĀN
b. HIŠĀM

ابو زيد
عبد الرحمان
ابن هشام

Proclamé le 30.11.1822/1238.03.15 à Fès,
le 11.12.1822/1238.03.26 à Marrakech,
le 02.01.1823/1238.04.18 à Rabat.

Décédé le 28.08.1859/1276.01.18 à Meknès.

XIV. A

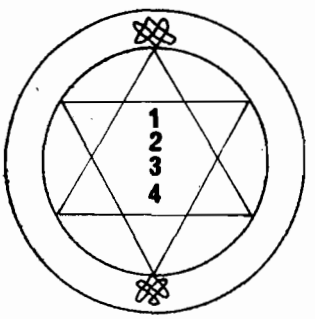

RÉF. — Le fonds Bū Salhām (dossier n° 127) à la B.R. de Rabat est le plus abondant. Voir aussi Ben Zidane, *Itḥāf,* t. 5, p. 125, et Zghari.

DATATIONS EXTRÊMES

18.07.1823/1238.11.09 B.R. 127.
24.10.1825/1241.03.11 Zghari.

DESCRIPTION

Empreinte ronde avec deux cercles concentriques liés par un entrelac à chaque pôle. Dans le champ est inscrit un hexagramme semblable à XIII.A. Le nom du souverain et l'invocation sont dans l'hexagone central sur quatre lignes. Le pourtour porte la légende « les Lions ». Il s'agit en somme d'un sceau semblable à celui de Slimane, auquel a été rajoutée la légende du pourtour empruntée à X.A.
ø ext. 38 mm ; ø int. 30 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
ʿAbd	1	عبد
ar-Raḥmān	2	الرحمان
Ibn Hišām	3	ابن هشام
Que Dieu lui pardonne !	4	غفر الله له

La disposition des noms des Califes Rāšidūn et du verset 11[88] est identique au sceau XIII.A.-B. Le vers concernant « les Lions... » commence sur le pourtour en haut à gauche, les deux hémistiches étant séparés par les entrelacs méridiens (Cf. sceau X.A).

REMARQUES

41. Il semble qu'il y ait à la B.R., dans le dossier 127, une lettre timbrée par Mawlāy ʿAbd ar-Raḥman portant portant l'invocation : *ġafara Allāhu lahu wa tawlāhu* (?).

42. Si l'on en croit la lecture de Ben Zidane (*Itḥāf*, t. 5, pp. 15-16), il y aurait également un sceau, apposé sur une lettre datée du 23.02.1823/1238.06.11, plus réduit que XIV.A et semblable à XIII.A avec seulement un hexagramme inscrit dans un cercle, donc sans le pourtour supplémentaire de XIV.A. Il porterait dans le champ hexagonal et central : ʿAbd ar-Raḥmān b. Hišām *b. Muḥammad* : autour, le nom du Prophète et des quatre Califes ; autour encore, le verset 11[88]. Mais l'absence de l'invocation et du nom de Dieu rend cette lecture douteuse.

XIV.B

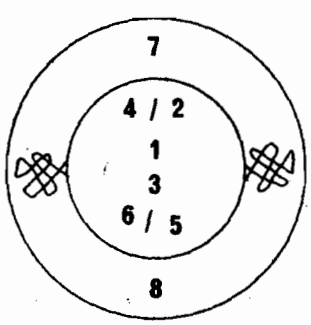

RÉF. — Le fonds Bū Salhām, dossiers 2/101 et 127, à la B.R. est abondant. Voir aussi Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 2 et 5 ; Fumey, XV à XIX ; Iligh, *Watā'iq*, t. 1, pièces 140 et 141.

DATATIONS EXTRÊMES

12.07.1828/1243.12.29 B.R. 127.
26.08.1856/1272.12.24 Iligh.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques reliés par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain, l'invocation et une date. Il y a un décor à l'Ouest. Le pourtour porte deux légendes pieuses.

ø ext. 40 mm ; ø int. 25 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
ar-Raḥmān/Dieu	2/4	الرحمـان الله
°Abd	1	عـبـد
b. Hišām	3	بن هشام
		١٢٤٣
est son Protecteur/1243	5/6	ولـــــــيـه
...les lions...	7	ومن تكن برسول الله نصرته ... آخ...
« Celui qui cherche refuge auprès de Toi Ô la plus noble des créatures, Dieu le protégera de la vengeance des hommes ! »	8	ومن يعتصم بك يا خير الورى شرفا فالله حـافظـه من كـل منتقم

REMARQUES

43. La date est lue 1243 par Fumey et par Ben Zidane (*Itḥāf*, t. 5, p. 28). Si cette lecture est bonne, le 2 et le 3 sont de facture indienne, et le 4 est en *ġubarī* du XVII[e] (Cf. Kaye in *JASB*, 1907, p. 508 et G.S. Colin, *JA*, IV-V, p. 111). Cela donnerait à penser que le sceau XIII B est de 1243. C'est la première fois qu'un sceau est daté. Mawlāy al-Ḥasan I[er], °Abd al-°Aziz, Yusuf et Muḥammad V, dateront aussi certains de leurs sceaux.
44. La légende de la ligne 8 est probablement extraite de la Burda, comme celle des « Lions », encore que je n'ai pas retrouvé exactement le même vers dans le poème. Ce texte est emprunté au sceau d'at-Tayeb b. Muḥammad b. °Abd Allāh, oncle paternel de °Abd ar-Raḥmān.
45. Si l'on suit la lecture de Ben Zidane (*Itḥāf*, t. 2, p. 313), il y aurait un autre sceau, avec comme seule invocation : *Allāhu lahu*, et sans mention de date (?).

XIV.C

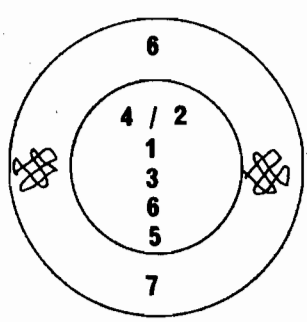

RÉF. — Collection privée, Dr Laurent.

DESCRIPTION

Matrice en bronze donnant une empreinte ronde avec deux cercles concentriques liés par deux entrelacs équatoriaux, très semblable à XIV.B.

ø ext. 40 mm ; ø int. 23 mm.

TEXTE ARABE

4/2	الرحمـان الله
1	عبـد
3	بن هيشام
6	١٢٦٣
5	ولـــيـــه

REMARQUE

46. La matrice comporte trois erreurs de gravure. L'une grossière avec un *ya* dans le nom de Hišām. La seconde plus courante et bénigne ; absence de l'*alif* prosthétique devant le *ben* en début de ligne. Enfin la date se lit, 1263 en chiffres indiens et 1253 en *ġubari* ; aucune de ces deux dates ne convient. Comme l'empreinte de cette matrice n'est pas connue à ce jour, on peut penser que le sceau est un essai de graveur qui a été refusé en raison des fautes manifestes.

XIV

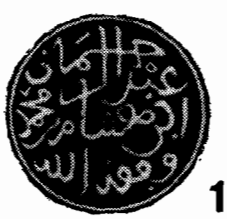

1

2

RÉF. — Plus de 450 lettres timbrées de ce sceau sont dans le fonds Bū Salhām de la B.R., dossiers : 2/101, 2/102, 2/107, 2/108, 127, 129. Voir aussi Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 5, pp. 41, 46, 125, 133 ; Boujʿad, Fumey, Za. Ḥamzawiya, Tamesloht, *Watā'iq*, t. 1, doc. 142, 143, 146, 147, sq.

DATATIONS EXTRÊMES

Sceau XIV. 1	09.09.1823/1239.01.03	B.R.
	17.02.1827/1242.07.20	B.R.
	changement de sceau	
Sceau XIV. 2	27.08.1827/1234.02.04	B.R.
	03.12.1858/1275.04.26	B.R.

DESCRIPTION

Les deux empreintes sont rondes et portent le nom du souverain avec l'invocation. Elles diffèrent par le diamètre et la disposition de la graphie.

XIV. 1 ø 26 mm.		XIV. 2 ø 20 mm.	
الرحمـان	2	الـله	4
عبـد محمد	4/1	الـرحمـان	2
ابن هشام بن	3	عبـد	1
وفقـه الله	5	بن هشام	3
		وليه	5

REMARQUE

47. Si l'on suit la lecture de Loubignac (*Un saint berbère : Moulay Bou ᶜAzza,* in *Hespéris,* 1944, pp. 26-27), il y aurait un sceau de Mawlāy ᶜAbd ar-Raḥmān en *bas,* avec l'invocation *ġafara Allāhu lahu,* apposé sur une lettre datée du 30.10.1825/1241.02.19. Curieusement le nom du père du souverain est orthographié *Hāšim* (?).

XV. — *MUḤAMMAD* سيدى محمد
b. ᶜABD AR-RAḤMĀN ابن عبد الرحمان

Khalifa avant oct.-nov. 1836/1251 ražab.
Proclamé le 01.09.1859/1276.02.03 à Marrakech.
Décédé le 11.09.1873/1290.07.18 à Marrakech.

XV.A

RÉF. — Ben Zidane, *Itḥāf,* t. 3, p. 376 ; B.R. 1/201, 3/201 ; Chiker ; Loubignac ; Naciri, *Istiqça,* trad. t. 2, p. 252 ; Nehlil, XXI, XXIII, XXIV, XXVII, XXIX ; Regraga ; Tamesloht ; Watā'iq ; Zghari... etc.

DATATIONS EXTRÊMES

27.11.1859/1276.05.02 *Watā'iq,* doc. 267, p. 380.
13.07.1872/1289.05.07 Loubignac, in *Hespéris,* 1944, pp. 27-28.

DESCRIPTION

Empreinte en deux cercles concentriques avec hexagramme au centre, en tous points comparable avec XIV.A.

ø ext. 36 mm ; ø int. 27 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	4	الله
Muḥammad b.	1	محمد بن
ar-Raḥmān	3	الرحمن
ᶜAbd	2	عبد
lui pardonne !	5	غفر له

(La suite est identique à XIV.A, sauf que le verset 11^{88} commence dans le secteur NW au lieu de NE.)

XV. 1

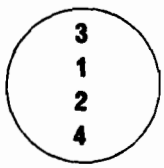

RÉF. — Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 3, p. 90 ; B.R. 1/201, 3/201 ; Lévi-Provençal, *Saḥīḥ*, vol. 1, p. 27 ; Nehlil, II, VII-IX, XII-XV, XVII-XIX, XXII, XXV, XXVI, XXVIII, XXXII ; Tamesloht...

DATATIONS EXTRÊMES

27.04.1860/1276.10.06 B.R. 1/201.
29.06.1873/1290.05.03 Nehlil, XXXII.

DESCRIPTION

Empreinte circulaire : le nom du souverain et l'invocation sont sur quatre lignes.
ø 17 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
Muḥammad b.	1	محمد بن
ᶜAbd ar-Raḥman	2	عبد الرحمن
est son Protecteur	4	وليه

REMARQUE

48. Il semble bien que Sidi Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān n'ait utilisé que ces deux sceaux durant tout son règne.

XV. o

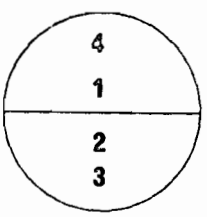

nombreuses

RÉF. — B.R. 2/102-105, 2/108 ; Ben Zidane ; Habous Tanger, Hammoudi ; Iligh ; Tamesloth ; *Watā'iq*, t. 2, doc. 258.

DATATIONS EXTRÊMES

24.10.1835/1251.07.02 Habous de Tanger, doc. 150, p. 77.
17.08.1857/1273.12.26 B.R. 2/103.

Usage postérieur du sceau « en souveraineté », Cf. n. 50.
21.10.1859/1276.03.24 *Watā'iq*, t. 2, doc. 258, pp.330-331.
28.10.1859/1276.04.01 *id.* 266.

DESCRIPTION

Empreinte ronde partagée par un équateur. Chaque demi-cercle est écrit sur deux lignes. Quelques motifs végétaux sont semés dans le champ.

ø 25 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	4	الله
Muḥammad fils	1	محمد ابن
du Commandeur des Croyants	2	امير المومنين
l'assiste !	3	وفقه

REMARQUE

49. L'*alif* prosthétique, dans *Ibn* amīr al-Mū'minīn, est de trop.

50. Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān a dû faire établir son sceau de souveraineté entre le 28.10.1859/1276.04.01 et le 27.11.1859/1276.05.02. Cf. *Watā'iq*, t. 2, p. 263, n. 1.

XVI. — ABŪ ᶜALĪ *AL-ḤASAN* b. MUḤAMMAD « AL-ḤASAN AL-AWWUL » — ابو على **الحسن** ابن محمد

Proclamé le 16.09.1873/1290.07.27 à Marrakech.
Décédé le 07.06.1894/1311.12.03 Oum er Rabiᶜa.

XVI. A

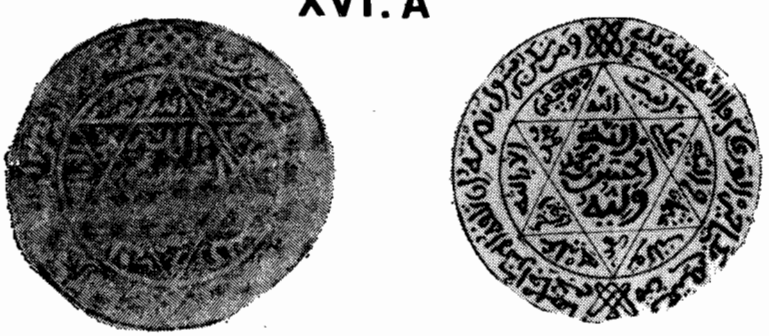

RÉF. — Le fonds de la B.R. n'a pas été visité. Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 2, p. 405 ; *Watā'iq*, t. 3, doc. 408, 418, 457, 459, 472.

DATATIONS EXTRÊMES

15.10.1873/1290.08.22 *Watā'iq*, t. 3, doc. 408, p. 295.
24.06.1887/1304.10.02 Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 2, p. 405.

DESCRIPTION

Empreinte avec deux cercles concentriques comprenant au centre un hexagramme. En tous points comparable à XIV.A. Dans l'exagone central, le nom du souverain et l'invocation sont portés sur trois lignes.

ø ext. 40 mm ; ø int. 28 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	2	الله
Ḥasan b. Muḥammad	1	الحسن بن محمد
est son Protecteur	3	وليه

Dans les angles et les secteurs, le texte est en tous points identique à XIII.A, comme dans XV.A, le verset 11[88] commence dans le secteur NW. Dans le pourtour, la demi-couronne W porte la légende « les Lions », et la demi-couronne E porte la légende XIV.B (8) « Celui qui cherche refuge... ».

XVI.A'

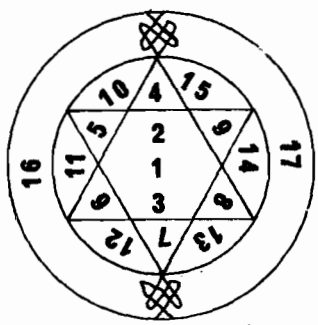

RÉF. — Collection personnelle.

DESCRIPTION

La matrice en bronze porte deux perforations qui montrent que la pièce a été montée dans un bijou. Dessin identique à XVI.A, mais l'hexagramme est très maladroitement tracé. La disposition des légendes circulaires est différente : « les Lions... » dans la demi-couronne E et « Celui qui cherche... », dans la demi-couronne W. Cet essai de graveur n'a probablement pas été accepté en raison de ses défauts graphiques.

ø ext. 40 mm ; ø int. 28 mm.

XVI.B

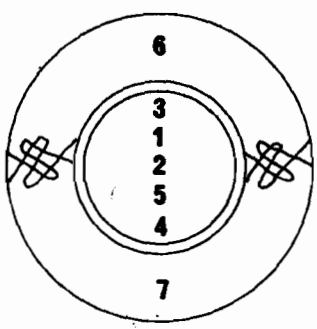

RÉF. — Archives Royales ; Boujʿad ; Nehlil ; Qnatra ; Tamesloht ; *Watā'iq* ; Zghari.

DATATIONS EXTRÊMES

09.04.1875/1292.03.03 Zghari.
15.12.1892/1310.05.25 Nehlil, LXXIX.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques liés entre eux par deux entrelacs équatoriaux. Dans le champ, le nom du souverain, l'invocation et la date sont écrits sur cinq lignes. Dans la demi-couronne N, la légende « les Lions » sur deux lignes ; dans la demi-couronne S, la légende « Celui qui cherche refuge » sur deux lignes également, lisible sans retourner le sceau.

ø ext. 40 mm ; ø int. 20 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
Ḥasan b. Muḥammad	1	الحسن بن محمد
b. ᶜAbd ar-Raḥmān	2	ابن عبد الرحمان
1291	5	١٢٩١
est son Protecteur	4	وليه
« ...les lions... »	6	ومن تكن برسول الله نصرته ... آخ
« Celui qui cherche refuge... »	7	من يعتصم بك بالورى شرفاء .. آخ

REMARQUE

51. Si l'on en croit la date portée dans le champ même, ce sceau XVI.B. aurait été gravé en 1291, c'est-à-dire peu de temps après la première empreinte connue de XVI.A. Mais, d'après les dates connues, il n'aurait été apposé que plus tard, et alors que l'utilisation de XVI.A. se perpétuait.

XVI

1

2

3

RÉF. — Archives Marocaines dans le dossier D. 3410 du Mohtasseb Boukili ; B.R. 127 plus de 323 pièces répertoriées ; Bargach ; Iligh ; Mtouggui ; Nehlil, 34 documents ; Regraga ; Tamesloth ; *Watā'iq*, t. III, etc.

DATATIONS EXTRÊMES

XVI. 1	09.10.1873/1290.08.16	*Watā'iq*, t. 3, doc. 449, p. 388.
	30.03.1878/1295.03.26	Nehlil, XXXVIII.
	———	changement de sceau
XVI. 2	09.09.1878/1295.09.12	Nehlil, XXXIX.
	26.02.1890/1307.07.06	Iligh.
	———	changement de sceau
XVI. 3	09.09.1879/1296.09.22	Loubignac.
	17.05.1894/1311.11.12	Boukili.

TEXTE ARABE

	XVI.1	XVI.2	XVI.3
1	الله	الله	الله
2	الحسن بن محمد	الحسن	الحسن بن
3	وليه ومولاه	ابن محمد	محمد وليه
4		وفقه	ومولاه
ø	22 mm	20 mm	21 mm

RÉF. — Zawaya Hamzawya (sans date).

unique

XVI 0?

DESCRIPTION

Empreinte ronde portant le nom du Khalifa et l'invocation sur cinq lignes.

ø 30 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	4	الله
Ḥasan	1	الحسن
fils du Commandeur	2	ابن امير
des Croyants	3	المومنين
l'assiste !	5	وفقه

REMARQUE

52. Le caractère unique de cette empreinte, la maladresse de la gravure et l'absence de date font douter de l'authenticité du sceau (?).

RÉF. — B.R. 202/5 ; Boujᶜad ; Iligh ; Tamesloht ; *Watā'iq*.

très nombreuses

XVI 01

DATATIONS EXTRÊMES

05.08.1864/1281.03.02 B.R. 202/5.
15.07.1873/1290.05.19 Iligh.

Utilisation après la proclamation comme souverain :

22.09.1873/1290.07.29 Boujᶜad.
01.10.1873/1290.08.08 *Watā'iq*, t. 3, doc. 349, p. 110.

DESCRIPTION

Le champ central portant le nom et l'invocation du Khalifa est compris dans deux octogones concentriques, le pourtour étant orné de rinceaux.

ø ext. 25 mm ; ø int. 19 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
Ḥasan fils	1	الحسن بن
du Commandeur des Croyants	2	امير المومنين
l'assiste !	4	وفقه

REMARQUES

53. Ḥasan b. Muḥammad reçoit des lettres de son souverain père adressées à lui en tant que Khalifa avant le 14.12.1862/1279.06.21. A ces lettres il répond en signant de sa main, en bas de missive. Le sceau n'apparaît que quelques mois après.

54. Le *Ibn* en bout de ligne est fautif.

XVII. — *ᶜABD AL-ᶜAZĪZ* b. AL-ḤASAN — **عبد العزيز** ابن الحسن

Proclamé le 09.06.1894/1311.12.05 à Fès.
Détrôné le 12.08.1908/1326.07.14 à Fès.

XVII.A

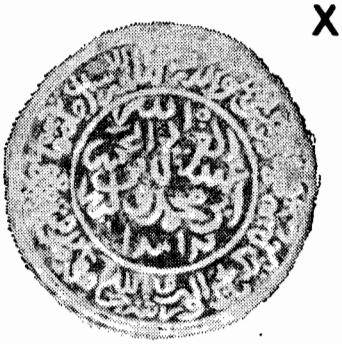

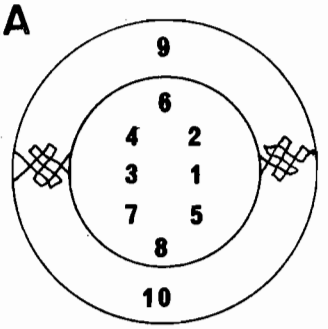

RÉF. — USA 15.08.1894/1312.02.12. rare
22.01.1895/1312.07.25 Goundafi.

DESCRIPTION

Empreinte ronde. Deux cercles concentriques, reliés par deux entrelacs équatoriaux, séparent un champ central portant le nom du souverain, l'invocation et la date. Le demi-pourtour N porte la légende des « Lions » sur deux lignes en chevauchement ; le demi-pourtour S porte la légende « Celui qui cherche... » sur deux lignes enchevêtrées. Tout est lisible sans retourner le sceau.

ø ext. 40 mm ; ø int. 25 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	6	الله
ᶜAzīz/al-Ḥasan	4/2	عزيز الحسن
ᶜAbd/ben	3/1	عبد بن
ben Muḥammad est son Protecteur	7/5	ابن محمد وليه
1312	8	١٣١٢
...les Lions...	9	ومن تكن برسول الله نصرته .. آخ
Celui qui cherche...	10	من يعتصم بك ياخير الورى سرفا .. آخ

XVII.B

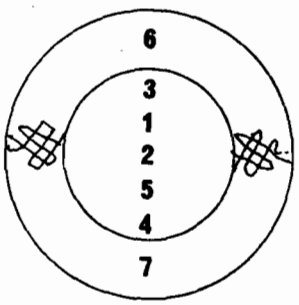

RÉF. — Le fonds de la B.R. n'a pas été visité. innombrable
Goundafi ; Nehlil, 23 documents ; Zghari, etc.

DATATIONS EXTRÊMES

21.07.1894/1312.01.17 Nehlil, LXXXI (?).
08.01.1897/1314.08.04 Goundafi.
01.07.1908/1326.06.01 Goundafi.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques reliés entre eux par deux entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain, la date et l'invocation sur cinq lignes. Le demi-pourtour N porte la légende des « Lions » sur deux lignes chevauchées ; le demi-pourtour S porte la légende « Celui qui cherche... » sur une seule ligne. Le tout est lisible sans retourner le sceau.

ø ext. 40 mm ; ø int. 24 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
ʿAbd al-ʿAzīz b.	1	عبد العزيز بن
al-Ḥasan b. Muḥammad	2	الحسن بن محمد
1312	5	١٣١٢
est son Protecteur	4	وليه
les Lions...	6	ومن تكن برسول الله نصرته ... آخ
Celui qui cherche...	7	من يعتصم بك ياخير الورى شرفا ... آخ

REMARQUE

55. Les deux sceaux XVII.A et XVII.B portent la même date de 1312, mais A est antérieur à B.

XVII

1

2

RÉF. — XVII. 1 08.04.1895/13.12.10.13 Boujʿad. unique
XVII. 2 09.09.1900/1318.05.14 Nehlil, LXXXV.
11.12.1907/1325.11.06 Nehlil, CXXIV.

DESCRIPTION

Les deux sceaux ronds portent le même texte ; seule la disposition des mots et l'écriture les distinguent.

ø XVII. 1 : 26 mm ; XVII. 2 : 20 mm.

XVIII. — ʿ*ABD AL-ḤAFĪḌ* b. AL-ḤASAN — عبد الحفيظ ابن الحسن

Proclamé le 16.08.1907/1325.07.07 à Marrakech ; le 12.08.1908/1326.07.14 à Fès.
Détrôné le 12.08.1912/1330.08.28 à Fès.

XVIII. A

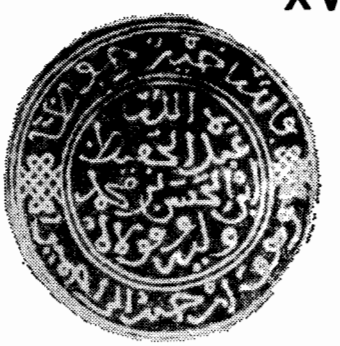

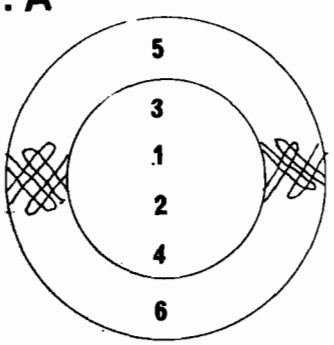

RÉF. — 10.09.1907/1325.08.02 Mennou.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques réunis par deux entrelacs équatoriaux. Le nom du souverain et l'invocation dans le champ central sont sur quatre lignes.
ø ext. 42 mm ; ø int. 26 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
ʿAbd al-Ḥafīḍ	1	عبد الحفيظ
b. al-Ḥasan b. Muḥammad	2	ابن الحسن بن محمد
est son Protecteur et son Maître	4	وليه ومولاه
Dieu est le meilleur protecteur	5	فالله خير حفظـا
et Il est le plus miséricordieux des Miséricordieux ! (Coran 12[64])	6	وهو ارحم الراحمين

REMARQUE

56. Le choix du verset 12[64] est évidemment lié au nom même de Ḥafīḍ. C'est une invocation protectrice traditionnelle pour les malades et les condamnés.

XVIII.B

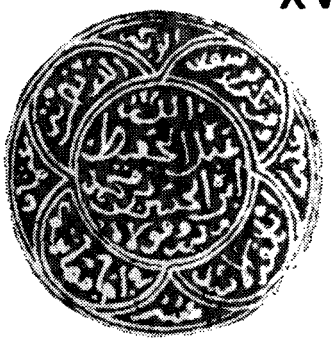

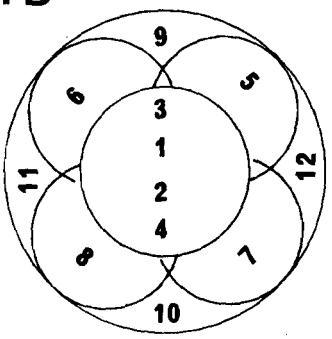

RÉF. ET DATATIONS rare

19.10.1907/1325.09.01 Tamesloht.
17.01.1908/1325.12.13 Mennou.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques réunis entre eux par quatre lobes en festons qui découpent le pourtour en quatre pétales et quatre écoinçons. Le centre porte le nom du souverain et l'invocation ; le pourtour porte la légende des « Lions » dans les pétales en commençant par le NE, et le nom des quatre Califes Rāchīdūn dans les écoinçons en commençant au Nord.

ø ext. 42 mm ; ø int. 23 mm.

TEXTE ARABE

3	الله
1	عبد الحفيظ
2	ابن الحسن بن محمد
4	وليه ومولاه
5	ومن تكن برسول
6	الله نصرته
7	ان تلقه الاسد
8	فى آجامها تجم
9ابو بكر 10عثمان 11عمر 12على	

XVIII.C

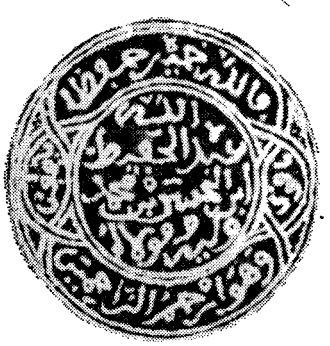

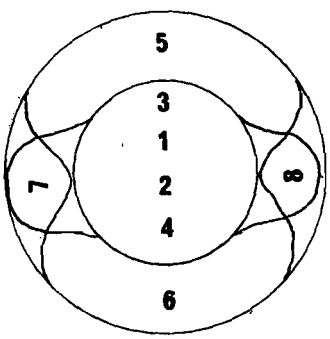

RÉF. — Boujʿad, Grawi, Mennou, Nehlil, Tamesloth, Zghari. nombreuses

DATATIONS EXTRÊMES

21.01.1908/1325.12.17 Grawi.
20.06.1911/1329.06.22 Nehlil, CXXVI.

DESCRIPTION

Empreinte ronde en deux cercles concentriques réunis par deux larges entrelacs qui ménagent dans le pourtour deux banderolles en haut et en bas et deux petits lobes équatoriaux. Le centre porte le nom du souverain et une première invocation. Les banderolles et les lobes portent des invocations protectrices et passionnées.

ø ext. 42 mm ; ø int. 24 mm.

TRADUCTION		TEXTE ARABE
Dieu	3	الله
ʿAbd al-Ḥafīḍ	1	عبد الحفيظ
b. al-Ḥasan b. Muḥammad	2	ابن الحسن بن محمد
est son Protecteur et son Maître !	4	وليه ومـولاه
Dieu est le meilleur protecteur	5	فالله خير حفظا
et Il est le plus miséricordieux des Miséricordieux ! (Coran 12[64])	6	وهو ارحم الراحمين
Ô Recours !	7	يا معين
Ô Puissant !	8	يا قـوى

XVIII

1 2 3 4

RÉF. ET DATATIONS

XVIII. 1	29.08.1907/1325.07.20	Mennou.	unique
XVIII. 2	28.09.1907/1325.08.20	Tamesloht	rares
	21.01.1908/1325.12.17	Tamesloht	
XVIII. 3	11.06.1908/1326.05.11	Mennou	courant
	30.10.1909/1327.10.15	B.R.	
XVIII. 4	05.11.1909/1327.10.21	B.R.	très abondant
	13.01.1912/1330.01.23	Boujʿad	

DESCRIPTION

Petits sceaux ronds distincts par leurs diamètres et la disposition du nom du souverain et de l'invocation.

XVIII	1	2	3	4
3	الله	الله	الله	الله
1	عبد الحفيظ	عبد الحفيظ	عبد الحفيظ	عبد الحفيظ
2	ابو الحسن بن محمد	ابن الحسن	ابو الحسن	ابو الحسن
4	وليه ومولاه	وليه	وليه ومولاه	وفقه
ø	27 mm	22 mm	20 mm	24 mm

XIX. — *YŪSUF* يـوسف
b. AL-ḤASAN ابن الحسن

Proclamé le 12.08.1912/1330.08.28 à Fès.
Décédé le 18.11.1927/1346.05.23 à Fès.

XIX.A

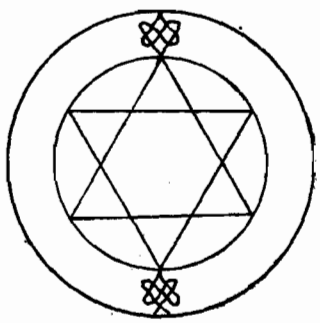

RÉF. ET DATATION. — 17.08.1912/1330.09.04 Boujᶜad. unique

DESCRIPTION

Sceau comparable au premier sceau de Mawlāy al-Ḥasan, utilisé seulement durant le premier mois de règne. Hexagramme avec invocation, légendes et constellation des Califes Rāšīdūn. Cf. XVI.A.

ø 40 mm.

XIX.B

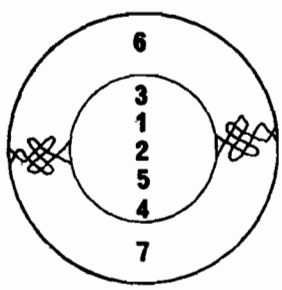

RÉF. ET DATATIONS rares

10.09.1912/1330.09.28 Boujᶜad.
29.02.1916/1334.04.24 Boujᶜad.

Voir aussi Nehlil, CXXVII.

DESCRIPTION

Empreinte ronde formée de deux cercles concentriques reliés par des entrelacs équatoriaux. Le champ central porte le nom du souverain, l'invocation et la date 1330 en chiffres arabes. Le pourtour porte, en haut, la légende des « Lions », et en bas, celle de « Celui qui cherche refuge... ».

ø ext. 35 mm ; ø int. 19 mm.

XIX.C

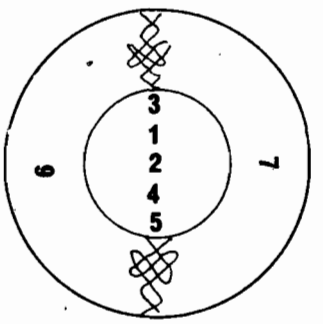

RÉF. ET DATATION. — 08.04.1917/1335.06.15 Goundafi. unique

DESCRIPTION

Sceau comparable au précédent mais les entrelacs sont polaires, la légende des « Lions » est à l'Ouest, « Celui qui cherche refuge... » à l'Est. Le sceau est daté de 1335 en chiffres arabes.

ø ext. 40 mm ; ø int. 19 mm.

XIX.D

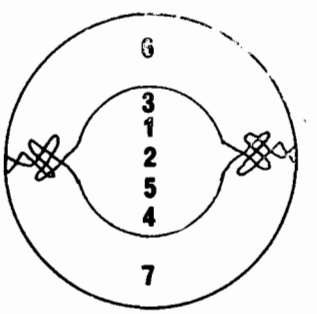

RÉF. ET DATATIONS rares

09.11.1925/1344.04.22 Goundafi
27.11.1925/1944.05.11 Ben Zidane, *Itḥāf*, t. 3, pp. 243-244
a lu par erreur 133(0) dans le sceau.

DESCRIPTION

Sceau identique à XIX.B mais daté de 1339 en chiffres arabes.

ø ext. 38 mm ; ø int. 18 mm.

XIX

1

2

RÉF. — XIX. 1 référence égarée.
— XIX. 2 27.06.1918/1336.09.18 Goundafi.
28.11.1921/1340.04.27 Safi.
21.06.1925/1343.11.29 Boujᶜad.

	XIX.1	XIX.2
3	الله	الله
1	يوسف بن	يوسف بن
2	الحسن	وليه الحسن
4	وفقه	ومولا[ه]
ø	19 mm	19 mm

XX. — *MUḤAMMAD* محمد
b. YŪSUF ابن يوسف
MUḤAMMAD AL-ḤĀMIS محمد الخامس

Proclamé le 18.11.1927/1346.05.23 à Fès.
Décédé le 26.02.1961/1380.09.15 à Rabat.

XX.A

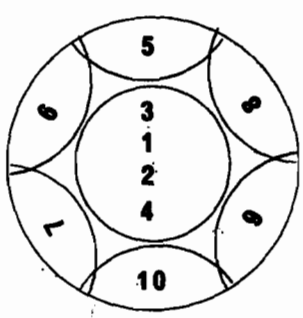

RÉF. ET DATATIONS

02.07.1928/1347.01.13 Zghari.
24.09.1928/1347.04.08 Zghari.

DESCRIPTION

Empreinte ronde comprenant un hexagone curviligne concave, comprenant lui-même un cercle. Le dessin isole ainsi un champ central portant le nom du souverain et l'invocation protectrice classique. Le pourtour est divisé en six lentilles portant le verset 12[64].

ø ext. 38 mm ; ø int. 20 mm.

XX.B

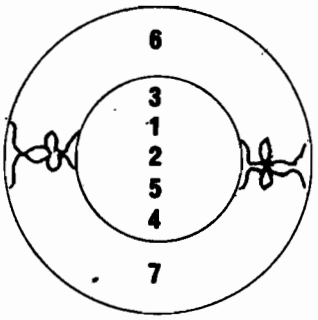

RÉF. ET DATATION. — 11.01.1937/1355.10.28 Boujʿad.

DESCRIPTION

Empreinte ronde formée de deux cercles concentriques avec entrelacs équatoriaux lâches. Le pourtour en haut porte la légende des « Lions » ; en bas « Celui qui cherche... ». Le champ central porte, outre le nom du souverain et l'invocation protectrice, la date de 1346 en chiffres arabes. Il se peut donc que XXB soit antérieur à XXA.

XX

2

Petits sceaux différenciés seulement par le dessin de la gravure.

REMARQUE

57. Il existe au moins cinq autres sceaux de Muḥammad V qui ne semble pas avoir été apposés. Nous nous réservons de les étudier ultérieurement.

XXI. — *AL-ḤASAN* b. MUḤAMMAD AL-ḤASAN AṬ-ṬĀNĪ

الحسن ابن محمد الحسن الثانى

Proclamé le 03.03.1961/1380.09.15 à Rabat.

XXI

Le dessin de sceau revient à la tradition saᶜdite (Cf. sceau d'al-Walid as-Saᶜdi et de Karrum al-Ḥajj aš-Šabbāni). Le médaillon de forme losangique allongée horizontalement comporte un petit losange concentrique isolant un champ central avec le nom du souverain. Le pourtour porte le verset 12[64].

Rabat, 27 avril 1978.

II

ismail

A

B

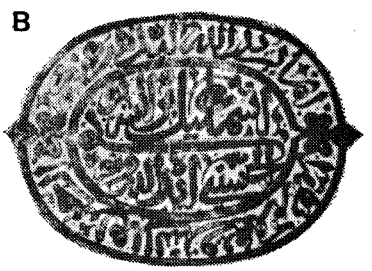

C

1

2

1 CM

III

ahmad

A

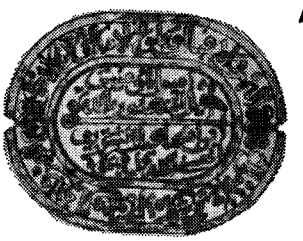

O2

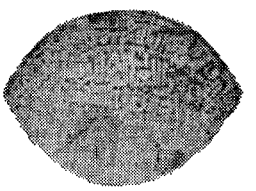

O?

IV

abd al-malek

A

PP

V

abdallah

X

muhammad

A

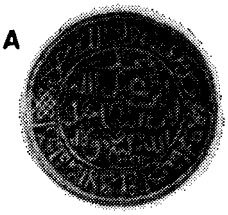

XII

hicham

A

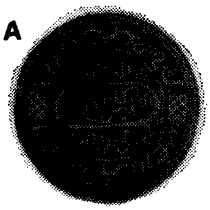

VI

ali

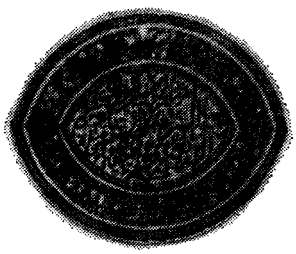

B

O

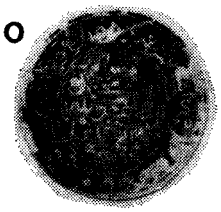

O

XIII

slimane

XI

al-yazid

A

01

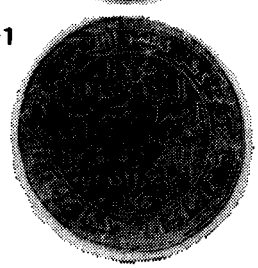

VIII

al-mostadi

1 см

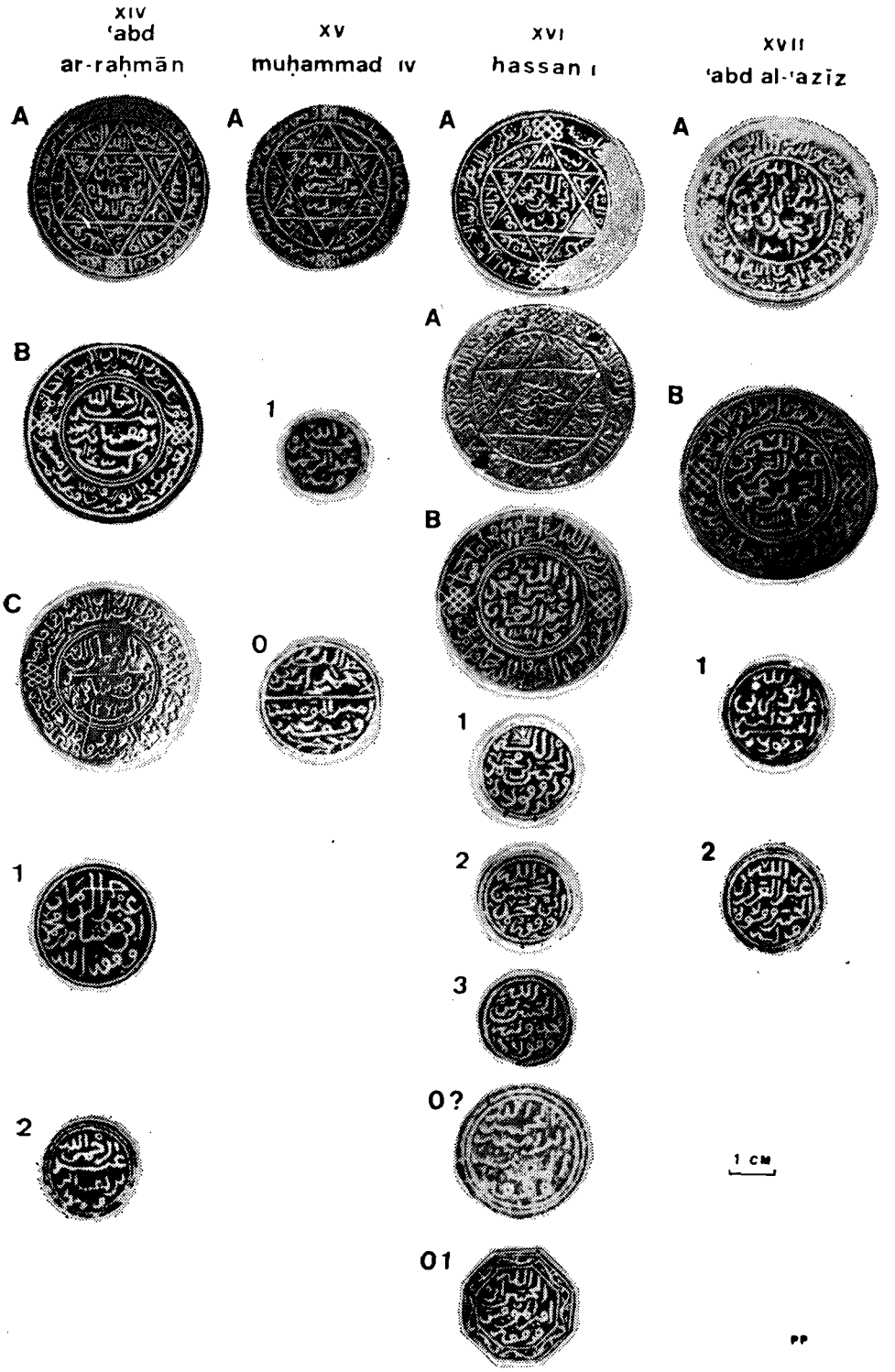
XIV
'abd
ar-raḥmān
XV
muḥammad IV
XVI
hassan I
XVII
'abd al-'azīz
A
B
C
1
2
0
3
0?
01
1 cm
PP

XVIII
'abd al-ḥafiḍ

XIX
yūsuf

XX
muḥammad v

XXI
ḥassan II

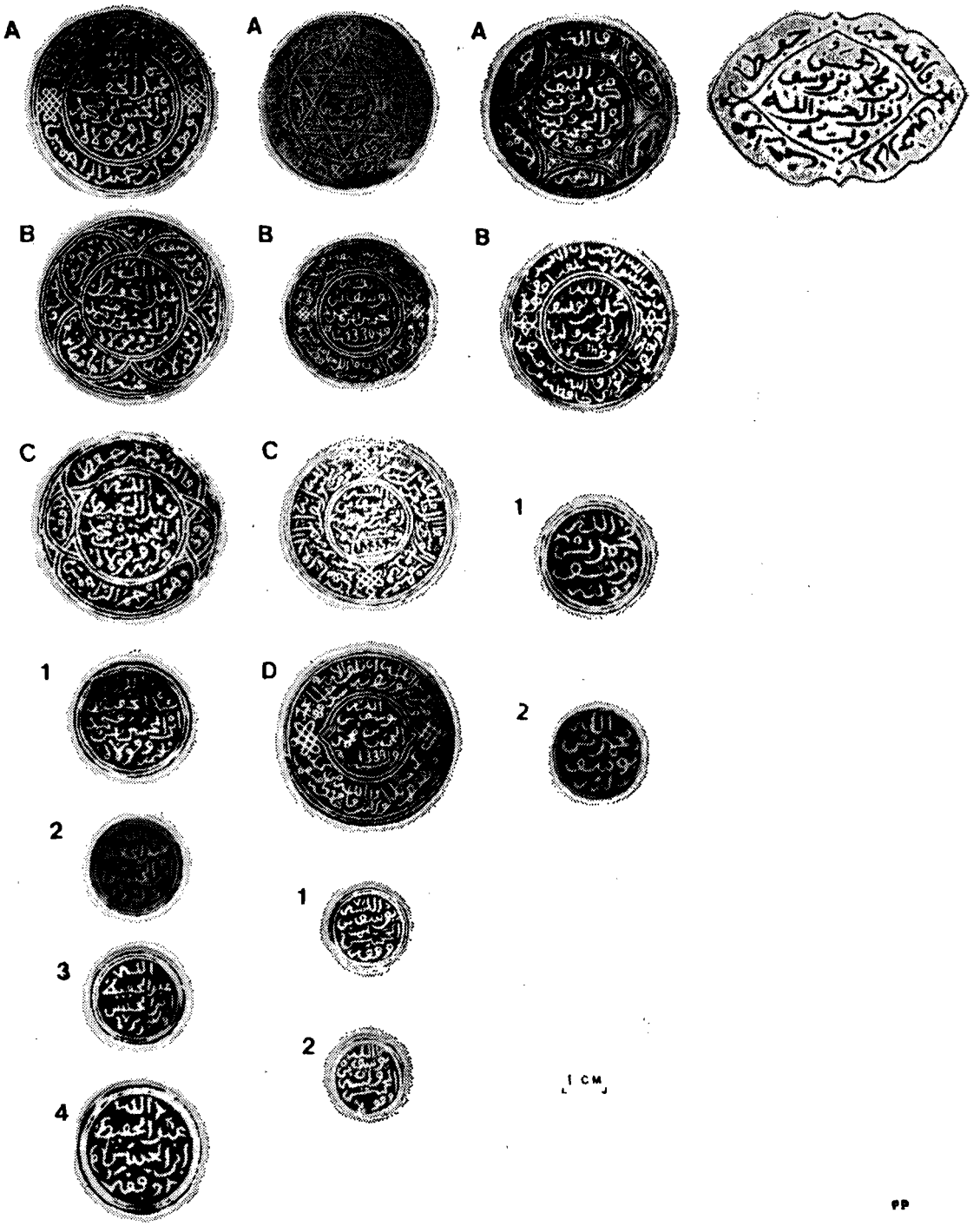

PP

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

PASCON (Paul). — *Le Haouz de Marrakech,* ouvrage publié à Rabat avec le concours du Centre Universitaire de la Recherche Scientifique (C.U.R.S., Rabat), du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S., Paris), et de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (I.N.A.V.H.II, Rabat), 2 tomes, 693 p., texte français + 165 p. texte arabe, bibliographie, glossaire, index, 60 cartes et graphiques, 85 tableaux, 24 × 15,7 cm.

Michel PONSICH. — *Implantation rurale antique sur le Bas-Guadalquivir.* Publication de la Casa de Velasquez — série « Archéologie » II. — E. de Boccard. — Paris, 275 × 215 cm, 414 p., fig., 38 pl. h.t. (s.d.).

M. Michel Ponsich, dont on connaît les excellents travaux sur le Maroc antique, a quitté l'Afrique du Nord occidentale pour l'Europe du Sud et il nous donne le résultat de son enquête sur les installations rurales anciennes ibéro-romaines surtout, sur un secteur bien délimité du Guadalquivir, celui qui va de Séville à Lora del Rio : petite ville qui, pour les Romains, marquait une étape sur la remontée du fleuve par les navires. Il a repris les recherches commencées par G. Ed. Bonsor à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècle, mais en pénétrant beaucoup plus loin dans l'arrière-pays et surtout a utilisé des moyens modernes d'investigation : cartes récentes exactes à grande échelle, photographies par avion, réseau routier bien amélioré, et aussi automobiles tous terrains, sans compter les reconnaissances à pied et les enquêtes orales près des gens du pays, ce qui lui a permis de mener à bonne fin une œuvre considéra-

ble, précise et aussi complète qu'il se peut. Il constate d'ailleurs avec mélancolie qu'ici aussi l'agriculture moderne avec ses labours profonds et ses puissants engins mécaniques, est en train de bouleverser le sol : elle augmente les rendements, mais détruit les vestiges du passé.

Il a pris comme cadre de son travail les quatre cartes au 1 : 50 000 : Séville, Alcala del Rio, Lora del Rio, Carmona, qui correspondent à un ensemble géographique bien défini : le fleuve qui forme l'axe vital de la région, les rives immédiates, l'arrière-pays.

Il constate que les populations ibériques, ibéro-puniques, mais surtout ibéro-romaines (ce sont celles-ci qui ont laissé le plus de traces) se sont étroitement adaptées aux conditions géographiques. Le fleuve est bien la grande voie de pénétration et de sortie, mais sert autant à l'irrigation qu'à la navigation. Mais il est capricieux, sujet à des crues désastreuses et à des changements de lit : les Romains n'ont pas voulu jeter de pont avant Cordoue ; les stations antiques se pressent sur la rive droite plus haute, donc plus sûre, tandis que sur la rive gauche elles s'en éloignent avec méfiance, les plus proches se tiennent sur le talus qui marque la limite du lit abandonné. La position de Séville est presque un contre-sens : mais il fallait à cet endroit un port pour servir de débouché aux hautes terres du Guadaira.

Au Maroc aussi, où le Rharb peut être comparé avec la zone étudiée par M. Ponsich en Espagne, les populations libyques puis romano-libyques ont tenu compte des nécessités géographiques. Le Sebou constitue l'axe de la zone des cultures (il semble avoir été plus régulier que de nos jours, son lit s'étant déplacé et exhaussé). Banasa (colonie Julia Valentia) est située sur la rive moins exposée aux crues, ici la rive gauche, comme les villes espagnoles Alcolea del Rio, Lora del Rio sur la rive droite légèrement surélevée.

Le mode d'habitat est varié : dans la vallée il y a des fermes modestes, construites en pisé de briques, couvertes en tuiles : les bancs d'argile commune fournissant le matériau (tandis que pour fabriquer les amphores on recherche ceux d'argile fine). Mais il y a aussi des villas importantes, luxueuses même, avec des colonnes et des placages de marbre ; ce serait alors la zone de grands domaines, la culture de l'olivier demande en effet des capitaux. Dans les Vagas, celle de Carmona notamment, où on cultive le blé, la population devait vivre dans de petits bourgs et ne laisser au besoin sur place que des demeures temporaires pour l'époque des travaux agricoles. Ce serait une région de petite et moyenne propriété. C'est là que M. Ponsich pense avoir retrouvé les traces d'une centuriation.

L'habitat des Mauritaniens a varié aussi suivant les conditions du relief et de l'économie : tantôt il est groupé en villes comme Banasa ou Thamusida, tantôt dispersé dans des fermes isolées : à Sidi Slimane se trouvait une grosse exploitation, à Rihra une grande villa rustique où on a retrouvé une mosaïque. On a signalé d'autres fermes isolées dans le Rharb et dans les hauteurs qui bordent la plaine, vers le Sud et vers l'Est, de même qu'en Espagne les cultivateurs sont passés de la vallée vers la Véga de Carmona et les Alcoores. Dans les deux provinces elles se sont établies aussi le long des petits affluents du grand fleuve : en Espagne sur le Corbones et le Guadaira, au Maroc le long de l'oued Beth et de l'oued Khroumane. Toutefois ici on n'a pas trouvé trace de centuriation romaine ; elle a dû être effacée par les alluvions du Sebou et en Espagne les gros bourgs et les villes ont été plus nombreux.

La question de l'eau jouait un rôle primordial : on note dans la chaîne des collines des Alcores un alignement de stations suivant celui des sources, et M. Ponsich a retrouvé des fonds de mares artificielles qui recueillaient les eaux de pluies. Au Maroc aussi les Mauritaniens savaient recueillir les eaux de pluie dans des citernes et à Banasa ils avaient même fait un puits.

La basse vallée du Guadalquivir a eu dans l'Antiquité une destinée surtout agricole. Il en a été de même du Maroc. Les monnaies des cités côtières, dès avant l'annexion romaine, portaient des images d'épis et de grappes de raisins et nous savons que sous l'Empire la plus grande partie du tribut dû à Rome se payait en blé. Les nombreux pressoirs de Banasa et de Volubilis montrent que la production d'huile y était aussi considérable.

Les Ibéro-romains ont savamment utilisé les nombreux banc d'argile facilement accessibles sur la rive gauche du Guadalquivir pour installer de nombreuses fabriques d'amphores : celles-ci aux mains de propriétaires individuels, les gros producteurs d'huile fabriquant eux-mêmes leurs emballages, timbrés à leurs noms ; mais aussi on trouve des marques différentes rassemblées sur un petit espace : ce seraient des groupes de potiers fournissant leurs récipients aux petits propriétaires voisins. M. Ponsich a publié une liste copieuse de ces marques, précisant le lieu exact de la trouvaille, ce qui est précieux pour l'étude démographique : elles se groupent surtout en amont de Lora del Rio. Inutile de rappeler que ces marques se retrouvent dans tout l'Occident romain et à Rome au mont Testaccio. Plusieurs se retrouvent au Maroc ; mais celui-ci possède aussi ses marques particulières, ce qui prouve que peu à peu il acquérait son autonomie économique.

Enfin M. Ponsich nous donne des plans et des relevés de fours, ce qui est d'un très grand intérêt pour la technologie antique.

Le Guadalquivir a été une grande voie navigable, il en est de même du Sebou. « Amnis magnificus et navigabilis » dit Pline. Thamusida et Banasa ont naturellement servi de ports tout comme Alcolea del Rio sur le Baetis. On a reconnu à Banasa un mur qui était sans doute un quai, mais comment franchissait-on le fleuve ? On n'a pas retrouvé de trace certaine d'un pont ; pourtant les deux routes venant de Tanger le traversaient. Mais au XIX^e^ siècle encore on le passait à gué à Mechra Bel Ksiri.

Chemin faisant M. Ponsich a pu rectifier des identifications de sites antiques et par exemple *Arva* est à Castillejo et non à Peña de la Sal, et reconnaître aussi plusieurs voies romaines qu'on pourra rattacher au réseau de l'Itinéraire d'Antonin. Il les rapproche des *Veredas* et *cañadas*, voies de transhumance, marquées par des blocs de pierre dressés de distance en distance, où G. Ed. Bonsor me racontait avoir encore vu passer en 1900 les troupeaux montant vers la Sierra, précédés de deux bergers, tenant chacun par un bout une corde de 10 *varas*, qui déterminait la largeur du couloir auquel ils avaient droit.

Des graphiques très clairs nous montrent la répartition et l'intensité dans le temps et dans l'espace des « zones » les plus importantes de production et du commerce de toutes les denrées agricoles.

Ainsi les Ibéro-romains grâce à leurs connaissance parfaite des nécessités géographiques ont pu se livrer à une exploitation rationnelle du sol et le peupler au maximum. M. Ponsich laisse à d'autres le soin d'étudier la Bétique des mines et des côtes. Je souhaiterais que lui ou un des chercheurs que son exemple aura formés s'attache à la région de Cordoue : les problèmes doivent y être un peu différents.

L'auteur fait commencer la prospérité de la zone vers le début de l'ère chrétienne ; elle atteindra son apogée sous Hadrien et Antonin ; elle durera jusqu'au second quart du III^e^ siècle. Je serai plus affirmatif que lui sur les causes de la décadence : les guerres civiles, la mainmise du fisc par Septime-Sévère, l'invasion des Francs sous Gallien, l'appauvrissement de l'Italie, cette riche cliente, la concurrence de l'Afrique. Au Maroc la prospérité, si l'on en croit les dépôts monétaires, a duré plus longtemps : jusqu'à 260 au moins. A Volubilis des pressoirs à huile ont été installés dans le Palais dit de Gordien et sur la place de l'Arc de Triomphe, sans doute après le départ de l'administration romaine.

J'ajouterai que l'illustration est abondante et excellente : nous connaissions les talents de dessinateur de M. Ponsich ; il a été aidé ici pour les profils de céramique cigillée claire par Mlles Mayet et A. Bourgeois, membres de la Casa de Velasquez. Les cartes, plans, graphiques et relevés sont nombreux et très parlants. Les planches sont remarquables ; les photographies par avion sont très claires pour le profane non initié à leur interprétation. Peut-être pourrait-on discuter sur celles des centuriations (Pl. LXXIII, LXXIV, LXXV) ? Il est vrai que je connais surtout celles de Tunisie qui sont très différentes. En tout cas il y a certainement là un chemin romain.

L'ouvrage se termine par une bibliographie abondante mais un peu confuse. On trouve par exemple sous le titre : « Etudes géographiques » A. SCHULTEN : *Fontes Hispaniae Antiquae* (c'est le texte de Strabon). Sous le titre : « Etude sur l'histoire économique, le *Nouveau Dictionnaire biblique*. Pline l'Ancien voisine avec Romero de Torres : *Catalogo monumental de la provincia de Cadiz* ; Strabon avec L. Sermet (erreur évidente pour L. Siret, *Villaricos et Herrerias*). Mais avec plaisir j'ai vu citer J. Sermet : *L'Espagne du Sud*, 1954, trop connu en France et qu'à ma grande confusion j'ai oublié de citer dans les *addenda* de ma thèse sur la Bétique.

Des index de noms de lieux antiques et modernes, des marques de potiers, des fours d'amphores rendront la consultation du livre très facile.

Il ne manque qu'une liste d'*errata* (1). Ils sont peu nombreux, j'en ai relevé une quinzaine, fautes d'impression ou lapsus. Le plus grave est celui de la première ligne du dernier paragraphe ; il faut lire : Carte d'Alcala del Rio et non Lora del Rio.

Nous félicitons la Casa de Velasquez qui n'a pas hésité à publier, malgré la dépense, une œuvre aussi importante et abondamment illustrée : même les photographies des cachets d'amphores de même marque, mais avec des variantes qui paraîtront insignifiantes au profane, rendront des services inappréciables aux conservateurs de Musée et aux fouilleurs en leur permettant d'identifier à coup sûr les petits monuments de ce genre qui tomberaient sous leurs yeux.

On peut aussi constater une fois de plus le parallélisme des civilisations des deux côtés du détroit de Gibraltar. M. Ponsich, qui a travaillé longtemps au Maroc dans la province romaine de Maurétanie Tingitane, était particulièrement bien placé pour souligner ces traits de similitude avec la province de Bétique. Ce livre excellent sera donc très utile aux futurs archéologues marocains.

R. THOUVENOT

(1) p. 139, 2°. Je restituerais : F1 AMen AUGusti PRoVINCIAe Baeticae.

A. JODIN. — *Recherches sur la métrologie du Maroc punique et hellénique*. Editions Marocaines et Internationales, Tanger, 1975. 240 × 155 mm, 81 p.

Grâce à des relevés nombreux et minutieux, opérés dans des sections du rempart primitif et dans les maisons les plus anciennes de Volubilis, puis dans les stations antiques fouillées dans le Maroc, M. A. Jodin a constaté l'existence d'unités de longueur particulières, différentes du pied romain de 0,296 m et antérieurs à lui.

Il a reconnu ainsi une coudée de 0,55 m, c'est la coudée dite royale, et deux pieds de 0,23 et 0,46 m. Il les trouve à Volubilis dans la première époque de la ville, celle de Juba II, à Valentia Banasa aux premiers temps de la colonie romaine, au Mausolée de Soukh el Gour, à Thamusida, à Sala, enfin à l'îlot de Mogador : chapiteaux et bases ionisants et toscans, hauts de 0,23 ou 0,45 cm, colonnes hautes de 4,50 m, édifices ou îlots de 23 m, murs épais de 0,55 m. Il constate l'existence de pareilles unités dans toute l'Afrique du Nord : tombeau de la Chrétienne, Tiddis, Hippone, Carthage, Sabratha. Ce système paraît être d'origine orientale, plus précisément phénicienne, et aurait été répandu par Tyr et sa colonie de Carthage, qui en a connu et imposé l'usage, dans toutes les régions soumises à son influence. Cet étalon de 0,46 (0,23 × 2) se retrouverait en Espagne et même en Gaule, à Enserune et Glanum. Il est curieux aussi de constater que la base de la grande pyramide est formée par un carré de 230 m de côté (0,23 × 1 000).

De bons dessins et des tableaux facilitent la lecture de cet important travail. Il serait intéressant de rechercher aussi si le Maroc musulman n'a pas gardé quelques-unes de ces mesures.

Emilio García Gómez. — *Andalucía contra Berbería*. Reedición de traducciones de Ben Hayyán, Saqundi y Ben al-Jatib, con un prólogo. — Barcelona, 1976. — 164 págs. + 1 hoja. — 211 mm.

Este libro se incluye entre las publicaciones del Departamento de Lengua y Literatura Arabes de la Universidad de Barcelona (Facultad de Filología), que efectua esta reedición con ocasión de la jubilación reglamentaria de don Emilio García Gómez, como se advierte en una « nota preliminar ».

Las obras reeditadas son tres traducciones, tituladas respectivamente *Al-Hakam II y los berébéres, según un texto inédito de Ibn Hayyán, Elogio del Islam español* (« Risala fi faḍl al-Andalus »), por al-Saqundi, y El « *Parangón entre Málaga y Salé* », de Ibn al-Jatib, que van precedidas de un prólogo del propio don Emilio García Gómez, en el que, tras mencionar las circunstancias que han concurrido para esta reedición, justifica el título elegido en aras de la concisión, ya que « a la antigua moda erudita » su título hubiera podido ser el de « Contribución al estudio del sentimiento antiberéber entre los árabes de España ».

En efecto, las obras dedicadas por don Emilio al estudio de este sentimiento antiberéber en al-Andalus son estas tres, completadas con su discurso de recepción en la Real Academia Española, titulado *Un eclipse de la poesía en Sevilla : la época almorávid*, cuya reedición no se ha considerado necesaria ahora.

Señala don Emilio García Gómez que « la oposición entre andaluces y beréberes y la lucha entre Andalucía y Berbería fueron permanentes y continuas en al-Andalus » y cita la forma en que Ibn al-Jatib se refiere a esa actitud, por él denominada « repulsión natural o instintiva ».

Tras una rápida mención a los textos de Ibn Hayyán y de Ibn al-Jatib, que sitúa de lleno en esa actitud antiberéber, don Emilio se detiene un poco más en la obrita de al-Saqundi, destacando dos elementos que en ella coexisten : la intención apologética y el propósito polémico.

Es de agradecer que el Departamento de Lengua y Literatura Arabes de la Universidad de Barcelona haya efectuado la reedición de estas tres obras tan interesantes, cuya primera edición (de 1934 y 1948) resultaba difícilmente asequible.

Mariano Arribas Palau

Juan Bta. VILAR. — *Emigración española a Argelia (1830-1900)*. Colonización hispánica de la Argelia francesa. — Madrid, 1975. VIII + 537 págs. + V gráficos. — 235 mm.

El autor de este importante trabajo comienza señalando que, mientras la emigración española a tierras americanas ha sido objeto de numerosos estudios, la dirigida a Argelia ha quedado prácticamente ignorada, tanto por los círculos gubernativos como por los literarios. Destaca que el tipo de emigración era el temporal, llamado « golondrina », en que el campesino marchaba a Argelia una vez terminada la sementera de otoño y regresaba en junio, al comenzar la época de la siega. En el caso de que el emigrante se asegurase la continuidad en el trabajo, permanecía en Argelia, donde se le reunía la familia, para finalmente establecerse en el país.

La base del profundo estudio realizado por el prof. Vilar está constituida por una gran cantidad de datos estadísticos, obtenidos en los archivos españoles y franceses.

Revisa en primer lugar el prof. Vilar los antecedentes históricos relativos a los vínculos tradicionales que unían a la Península Ibérica con Argelia, a los que sigue la exposición de la ocupación francesa de Argelia, subrayando el importante papel desempeñado durante la campaña por las Baleares.

Después de la ocupación francesa, hay una serie de nexos entre España y Argelia, que se ven favorecidos por la legislación migratoria española.

Se ocupa luego el autor de los factores demográficos y económicos que influyen en la emigración y de las regiones que producen esa emigración, especialmente las del S.E. y el Levante, con un apartado especial para la emigración mahonesa y mallorquina, desde los tiempos de Isabel II hasta final del siglo XIX.

Analiza a continuación el prof. Vilar la política migratoria seguida por Francia en Argelia, en sus distintas etapas : hasta 1848, en la fase orleanista, en la etapa de colonización dirigida ; durante el II Imperio y bajo la III República, fijándose particularmente en las repercusiones de estas distintas fases en la emigración española y su participación en la tarea colonizadora, hasta llegar a los sucesos de Saïda y al eco que despertaron en España.

Después de estos sucesos se reanuda la emigración española a Argelia, pero en 1889 se promulga la ley de nacionalización, de tan profundas consecuencias para los extranjeros, en su mayor parte españoles, que se dejan sentir también durante la década de los 90.

La emigración a Argelia registra un intento de las autoridades españolas para desviarla hacia otros lugares : Fernando Póo, Guinea, Filipinas, Cuba, Puerto Rico y Marruecos, casi siempre con escaso éxito.

Junto a la emigración laboral se acusa la existencia de una emigración clandestina y otra de carácter político. Las distintas etapas de estas emigraciones se nos ponen de manifiesto, con especial detalle en lo que respecta a la emigración política.

Finalmente se ofrece una visión de lo que era la vida de los españoles en Argelia durante esos años, en sus distintos aspectos.

Completan la obra un apéndice de XLIII documentos, más otro con XXVII tablas, así como los correspondientes indices de fuentes, bibliográfico, de documentos recogidos en el apéndice, de tablas, de graficos, onomástico y de lugares.

Esta excelente obra obtuvo el premio « Africa » de Literatura del año 1975 y ha sido publicada por el Instituto de Estudios Africanos del Consejo Superior de Investigaciones Científicas.

Mariano ARRIBAS PALAU

« *Al-Baḥt al-ʿIlmī* » (Revue pluridisciplinaire en langue arabe, publiée par l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique, Rabat).

Nous donnons, ci-dessous, les résumés des articles d'histoire contenus dans les numéros 24, 25 et 26 de cette revue.

1. *Numéro 24 (12e année, janvier-avril 1975)* (*)

Sous le titre, « *Les places marocaines occupées entre l'affrontement armé et l'intervention diplomatique* », (pp. 11-17, à suivre), M. Abdelhadi Tazi donne un rappel succinct de la chronologie de l'occupation portu-

(*) Ce numéro est accompagné d'une brochure de 17 pages consacrée à la table générale des matières contenues dans les vingt-quatre fascicules de la revue, parus de 1964 à 1975. Le classement est établi par ordre alphabétique des auteurs.

gaise et espagnole ainsi que des tentatives menées par les Marocains en vue de récupérer leurs sites occupés (l'article s'arrête à la fin de la dynastie saʿadienne).

Dans « *Histoire diplomatique du Maroc. Les relations maroco-russes* », (pp. 63-70), M. Abdelhadi Tazi nous rappelle l'ouverture, en relation avec la constitution d'un front franco-russo-espagnol, d'une légation de Russie à Tanger (1899) ainsi que l'envoi, dans le cadre de la question du Touat, de la première ambassade marocaine à Saint-Pétersbourg (1901). Il nous donne, par la suite, une description du séjour dans l'Empire des Tsars, de cette même ambassade, et ce, d'après la relation contenue dans le manuscrit marocain intitulé « *ad-Durar al-bahiyya fī tārīḫ ad-dawla al-ʿalawiyya* » (1).

M. Attaki Alaoui, dans « *Du Substrat ethnique marocain. - La partie berbère* », (pp. 71-81, à suivre), brosse un tableau général de la formation progressive de deux confédérations Ṣanhāja, les Āït Yadrāsan et les Āït Ūmālū (un aperçu est donné sur chacun des principaux groupes tribaux composant ces deux grands ensembles) : il indique leurs mouvements de migration respectifs (liés à des faits historiques précis) depuis les versants sud du Haut Atlas jusqu'au domaine Moyen-atlasique et au Saïs, et désigne les tribus qui sont situées dans leur voisinage immédiat, fournissant ainsi des données assez précises de géographie tribale.

Dans le « *Maroc à la veille de l'établissement de la dynastie saʿadienne* », (pp. 82-91), M. Ibrahim Harakat rappelle la situation générale qui prévalait au Maroc au cours du quart de siècle précédant l'avènement des Saʿadiens :

— La situation politique se caractérisait par la carence du pouvoir central waṭṭāsside, la multiplication des pouvoirs locaux, une insécurité chronique, le danger hispano-portugais ainsi que la menace ottomane.

— La situation économique se traduisait par la misère qui sévissait dans certaines régions, un arrêt relatif des échanges économiques, une organisation financière défectueuse...

— Les traits dominants de la situation sociale étaient le caractère restreint de l'influence arabe, la vitalité de l'élément juif, le déclin prononcé de la vie urbaine ainsi que la prépondérance croissante des milieux soufis.

(1) Manuscrit n° 1463 de la section des Archives de la Bibliothèque Générale, à Rabat.

Sous le titre « *Randonnée à travers les actions héroïques de l'armée marocaine* », (pp. 93-102), M. Abdelhaq Mrini donne un bref exposé sur les plus remarquables faits d'armes accomplis par les Marocains au cours de leur histoire, avec quelques précisions sur les organisations successives de l'armée marocaine, du point de vue des effectifs, de l'armement et des tactiques de combat.

Dans « *Vestiges et célébrités anciennes de la ville de Fès. - Masjid aṣ-Ṣābirīn* », (pp. 103-106), M. Abdelkader Zammama note d'abord que ce monument est de fondation almoravide (2e moitié du XIe s.) et qu'il était situé dans l'ancien quartier d'Azeqqūr. Il fait remarquer ensuite que la destination exacte de cette institution reste problématique : celle-ci est appelée, selon les sources, « *Masjid aṣ-Ṣābirīn* », mais aussi « *Madrasat aṣ-Ṣābirīn* » et « *Madrasat ou Rawḍat Abū Madyan* » (lequel serait un haut fonctionnaire de Yūsūf Ibn Tashfīn).

« *Al-Išāra ilā ādāb al-wizāra li-l-wazīr al-Ġarnāṭī Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb (713-776 H.)* », (pp. 107-120, Ire partie) : en avant-propos au texte qu'il se propose d'établir de l'épître intitulée « *al-Išāra ilā ādāb al-wizāra* » (Du Vizirat) contenue dans l'ouvrage « *Rayḥānat al-Kitāb wa nuj̊at al-muntāb* » d'Ibn al-Ḫaṭīb, M. Mohammed Kamal Chabana donne un rappel de l'étymologie du mot « *wazīr* » ainsi que de la formation et de l'évolution de l'institution vizirielle (de l'avènement de l'Islam jusqu'au XIe s.), en Orient comme en Occident musulman.

M. Jacques Cagne donne, dans « *La région littorale du Maroc oriental au milieu du XIe siècle. - Conclusion générale* », (pp. 121-126, 2 cartes, traduit par S. Nejjar), le dernier d'une série d'articles consacrée à la côte septentrionale du Maroc au milieu du XIe siècle, étudiée à travers l'œuvre d'al-Bakrī principalement (*al-Baḥt al-ʿIlmī*, nos 19 et suivants). A cette époque, le port de Tābaḥrīt (à proximité de la ville de Maṣkāk) connaissait un développement important, au débouché d'un arrière pays constitué par Oujda et sa région, et à l'extrémité de l'axe oriental Ghāna-Sijilmāssa-Oujda.

Le mouillage de ʿAjrūd, le centre agricole de Jerāwa qui contrôlait la riche plaine des Trifa, le port de Tāfarguannīt, le nœud routier de Qulūʿ Jāra où se croisaient les axes Oujda-Melilla, Nakūr-Qaïrawān, Sijilmāssa-Melilla, achèvent de témoigner de l'importance de l'implantation urbaine dans l'Oriental au milieu du XIe siècle, de la place privilégiée qu'y occupaient les fonctions de relation, commerciales en particulier.

Considérations que l'auteur étend à la totalité de la côte septentrionale car, ce qui ressort, en définitive, malgré les imprécisions des sources

disponibles, c'est la richesse de cette région profondément urbanisée, aux populations sédentarisées, à l'agriculture et à l'élevage prospères, à l'activité commerciale intense et diversifiée.

2. *Numéro 25 (13e année, janvier-juin 1976)*

Dans « *Les places marocaines occupées entre l'affrontement armé et l'intervention diplomatique* », (pp. 13-30, 2e partie), M. Abdelhadi Tazi rappelle, comment les premiers souverains alaouites (Mawlāy Rašīd, Mawlāy Ismā'īl, Mawlāy ʿAbd Allāh et Sīdī Muḥammad ben ʿAbd Allāh), combinant l'action militaire et l'action diplomatique, récupérèrent un certain nombre d'enclaves espagnoles et portugaises. L'échec devant les présides méditerranéens est de même analysé.

Dans « *Du Substrat ethnique marocain. - La partie berbère* », (pp. 61-74, à suivre), M. Attaki Alaoui donne la dernière partie de sa présentation des Ṣanhāja du Sud (elle concerne les Āït Yasdī, Āït Sukhmān, les Zammūr, les Āït ar-Rbaʿ, Āït ʿAṭṭā' Nāwmālū, Āït Wāsṭīr, Āït Būzīd, Āït ʿItāb et Āït ʿAyyāt, Āït Būgmār et les Ṣanhāja Azammūr...). L'auteur indique les étapes de la formation de chacun de ces groupements berbères qui sont d'importance inégale, et dont certains comme les Zammūr, présentent un caractère nettement composite, découlant de l'influence de facteurs tels que le voisinage, le système d'alliance, la communauté d'intérêts, l'instinct de défense... Il retrace l'itinéraire de leurs déplacements à différentes époques (indiquant les mouvements de population qu'ils engendrent), les replace dans leur cadre géographique précis et désigne avec soin les tribus qui leur sont frontalières.

M. Abdesslam Bensouda présente, dans « *Les Familles de Fès, à présent et dans le passé* », (pp. 77-103), un ensemble de sept cent quarante familles appartenant, alphabétiquement, au groupe de lettres comprises entre al-Bā' et adh-Dhāl.

Il est à remarquer, qu'en plus de la mention de l'origine de ces familles, l'auteur fournit de nombreuses indications d'ordre toponymique.

Dans « *Ceuta, la ville captive* », (pp. 107-166, à suivre), M. Mohammed ben Tawit nous donne un rappel relativement détaillé de l'histoire politique de Sabta (Ceuta), de la conquête arabe aux Idrīsides et aux Omeyyades d'Espagne, ainsi que sous les deux dynasties almoravide et almohade. De plus, l'auteur établit, pour chacune de ces périodes, une liste commentée d'un certain nombre de célébrités intellectuelles de la ville.

Sous le titre « *Histoire de la Science théologique* », (pp. 169-194), Najat Khalaf Mutawalli donne, en premier lieu, un rappel des grandes lignes de l'histoire de la science théologique (*tawḥīd*), de l'époque du Prophète à nos jours, et indique les facteurs religieux, politiques, sociaux et culturels qui ont influé sur cette même science.

En second lieu, l'auteur définit l'objet du *tawḥīd* et traite :

1) des arguments traditionnels et rationnels (certains et probables)
2) des croyances religieuses, de leurs origines (instruction, illusion, expérience, vision, révélation, syllogisme, preuve).

Dans « *Ibn Mašīš* », (pp. 195-199), M. Abdallah Guennoun présente une biographie de ce sūfī ainsi que quelques-unes de ses paroles célèbres.

Sous le titre « *Le langage d'Ibn Zuhr* », (pp. 201-219), M. Michel al-Khuri, après avoir établi la liste des ouvrages médicaux d'Ibn Zuhr (Avenzoar) qui nous ont été conservés, et précisé leur date de composition, fait ressortir, en citant des extraits du « *Kitāb at-Taysīr* », la solidité, la clarté ainsi que la richesse littéraire du style de ce grand médecin andalou. Il indique, ensuite, qu'Ibn Zuhr avait normalement puisé dans la terminologie médicale étrangère : il nous cite ainsi un certain nombre de termes dont il indique l'origine, la forme arabe, l'acception ainsi que l'évolution.

Dans « *Biographie succincte de Muḥammad ben al-Kaʿʿāb aš-Šargī, étudiant marocain envoyé à l'étranger en 1297 H. par Ḥasan I* », (pp. 220-228, 3 pl. phot.), M. Ahmed Maʿninou nous cite le cas d'un jeune étudiant marocain envoyé en 1879/80 G. en France, puis en Belgique, dans le cadre des réformes entreprises par Mawlāy al-Ḥasan en vue de s'initier aux langues étrangères et d'acquérir une formation dans les domaines industriel et militaire.

L'auteur donne, en appendice, une lettre personnelle d'al-Kaʿʿāb relative au séjour de celui-ci à l'étranger ainsi que la liste des noms des étudiants envoyés en Belgique en 1301 et 1302 H., afin d'y étudier les techniques modernes.

3. *Numéro 26 (13e année, juillet-décembre 1976)*

Sous le titre « *Les places marocaines occupées entre l'affrontement armé et l'intervention diplomatique* », (pp. 13-24, 3e partie), M. Abdelhadi Tazi retrace la réaction, courageuse mais vaine, du Makhzen, de 1790 à 1871, face à l'emprise grandissante (territoriale surtout) des grandes puissances coloniales (l'Angleterre, l'Espagne et la France) sur le Maroc.

Dans « *La diplomatie marocaine et la lutte contre l'impérialisme sous le règne ᶜazizite : ᶜAbd Allāh ben Saᶜīd, un diplomate chevronné* », (pp. 27-40, IV pl. phot.), M. Ahmed Maᶜninou étudie la résistance de ᶜAbd Allāh ben Saᶜīd, haut fonctionnaire du Makhzen (il occupa, notamment, le poste de Khalifa à Tanger), à la mainmise française sur le Maroc, et les conséquences qui en résultèrent pour sa carrière administrative (l'auteur a inséré, dans son article, le texte de quatre lettres inédites relatives à ce sujet).

Sous le titre « *ᶜUthmān ben Fūdyū et sa politique de Jihād (d'après un manuscrit unique des Archives de Rabat)* », (pp. 41-67, III pl. phot.), M. Chawqui Ata Allah al-Jamal traite, sur la base du manuscrit intitulé « *Infāq al-Maïsūr fī tārīḫ bilād at-Takrūr* » (1), du mouvement de réforme religieuse organisé par le Šayḫ Fūdyū (1745-1815) au sein du peuple haoussa, dans le Tekrour, et qui visait, essentiellement, la suppression des *bida'* et la pratique d'un sunnisme intégral. Ce mouvement missionnaire, dont l'importance ne cessait de croître, devait bientôt se transformer en lutte armée dirigée contre les autorités du pays. En effet, le Šayḫ parvint, à la tête de la *Jamāᶜa* (ainsi dénommait-il l'ensemble de ses adeptes), à s'emparer du pouvoir (1806). L'institution de nombreux *ribāṭ-s* était destinée à assurer la consolidation et la pérennité du nouveau régime.

Analysant par la suite l'*Infāq*, l'auteur indique que cet ouvrage traite, en substance, de l'histoire du pays du Tekrour à l'époque du Šayḫ Fūdyū ainsi qu'aux époques qui lui sont antérieures. M. Ata Allah al-Jamal donne, en appendice, le texte de deux lettres envoyées en 1810 ap. J.-C. par le souverain marocain Mawlāy Slīmān, l'une au Šayḫ, l'autre au Prince Muḥammad al-Bāqir ; dans ces lettres, le sultan du Maroc loue l'action réformatrice (1) organisée par le Šayḫ.

Dans « *Traditions universitaires à l'époque saᶜdide* », (pp. 69-72), M. Mohammed Hajji note que les Saᶜadiens ont continué le système éducatif des époques précédentes : il traite ainsi de l'organisation des cours et des vacances universitaires, puis du cours relatif à la clôture de l'enseignement d'un ouvrage de base (important traité de *fiqh* ou d'exégèse coranique...). Le fait nouveau, indique l'auteur, réside en l'organisation

(1) Ouvrage de Muḥammad Bello, fils de ᶜUthmān ben Fūdyū. Le meilleur exemplaire manuscrit de l'*Infāq* serait celui des Archives de Rabat (K. 2384).

(2) L'on sait, qu'au Maroc, Mawlāy Slīmān menait, à la même époque, une campagne de même nature.

de séances d'études données par les savants marocains (aux étudiants qui les accompagnaient) au cours de leurs déplacements, lesquels étaient liés, soit aux cérémonies royales de Marrakech, soit au *Jihād,* soit au pèlerinage.

Sous le titre « *Le soufisme et ses mouvements en Islam* », (pp. 73-78), M. Abdallah Jirari met en évidence les prolongements politiques d'un certain nombre de mouvements soufis de l'histoire de l'Orient et de l'Occident musulmans.

Dans « *Les Historiens des Chorfas* », (pp. 79-91), M. Abdelkader Khalladi donne la traduction d'une section, relative aux biographes, extraite du classique ouvrage historiographique de E. Lévi-Provençal, « *Les Historiens des Chorfas* ».

Sous le titre « *Al-Išāra ilā ādāb al-wizāra li-l-wazīr Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb (713-776 H.)* », (pp. 93-100, 2e partie), M. Kamal Chabana publie le texte de l'*Išāra* en indiquant que celui-ci résulte de la collation de trois exemplaires manuscrits de « *Rayḥānat al-Kitāb* » d'Ibn al-Ḫaṭīb : deux de Dar al-Kutub au Caire et un autre de l'Escurial à Madrid.

M. Abdelkader Zammama donne, dans « *Banū al-Aḥmar à Grenade* », (pp. 101-110), un rapide survol de la titulature des Naṣrides, ainsi que quelques brèves notations sur la civilisation grenadine sous cette même dynastie.

Dans « *Ceuta, la ville captive* », (pp. 111-143, 2e partie), M. Mohammed ben Tawit esquisse un tableau général de l'histoire politique de Sabta sous les Mérinides et les Waṭṭāssides, et donne de courtes notices biographiques relatives aux grands noms de la vie intellectuelle de la cité à l'époque mérinide. Il présente ensuite une description de l'ensemble urbain de Ceuta au XVe s., d'après l'ouvrage intitulé « *Iḫtiṣār al-aḫbār ʿamman kāna bi ṭaġr Sabta min saniyyi al-āṯār* » de Muḥammad ben al-Kāsim al-Anṣārī as-Sabtī.

Saïd NEJJAR

Edmund BURKE III. — *Prelude to Protectorate in Morocco - Precolonial Protest and Resistance. 1860-1912*. Chicago University Press, 1976.

Le travail de E. Burke, « Prelude to Protectorate in Morocco. Precolonial Protest and Resistance. 1860-1912 », diffère notablement de la production américaine habituelle sur le Maroc dans la mesure où l'auteur a essayé de faire d'abord œuvre d'historien. Analysant les mécanismes de la pression coloniale sur le Maroc, il s'est attaché à mettre en relief ses effets corrosifs sur les structures économiques, sociales et politiques du pays. De longs développements ont été consacrés aux réactions que cette pression a engendrées. La période 1900-1912, pourtant cruciale, mais que n'éclairent que de rares travaux, notamment ceux de J. Cagne, a été l'objet d'une attention particulière axée sur l'analyse du « mouvement hafidiste », de ses fondements idéologiques et des contradictions qui devaient en faire une « révolution manquée ».

Pour réaliser son travail, E. Burke a compulsé une masse énorme de documents diplomatiques et consulaires. Parallèlement aux manuscrits, il a également eu recours aux sources imprimées ; une importante partie de sa bibliographie est en arabe. L'auteur s'est servi de ces matériaux avec beaucoup de prudence. Le ton général du livre est empreint de pondération et laisse transparaître la volonté d'appréhender la réalité historique dans sa globalité d'où de gros efforts pour ne pas perdre de vue la complexité des faits et leur évolution. Burke a d'emblée posé les jalons de son travail et il a dès les premières pages de son livre, procédé à une remise en question systématique et explicite de l'essentiel des stéréotypes élaborés par les historiens de la colonisation et en général trop hâtivement repris par des sociologues et des politicologues bien que sous des formes plus subtiles.

L'auteur insiste tout d'abord sur l'aberration qui, faisant abstraction de l'interpénétration du spirituel et du temporel en terre d'Islam, consiste à affirmer que le « Bled Siba » ne reconnaissait que l'autorité religieuse du Sultan ! Tout en rappelant les fondements de la légitimité du pouvoir du monarque et ses tâches « nationales », Burke reprend E. Aubin pour signaler que quel que soit leur éloignement géographique par rapport aux capitales impériales « toutes les tribus sont en relations continues avec le Makhzen ». Il souligne en outre que le Maroc n'était pas au XIX^e^ siècle une « mauvaise juxtaposition de tribus » ni que celles-ci étaient autant de « petites Républiques » autarciques, jalouses de leurs prérogatives. D'après Burke, bien qu'attachées à leur individualité et à leurs coutumes, ces tribus ne représentaient qu'un élément d'un ensemble beaucoup plus

vaste et plus complexe encadré, étroitement ou de manière plus souple, (selon la conjoncture), par un gouvernement central. Soulignant le degré d'homogénéité atteint par la société marocaine, l'auteur rejette « l'antagonisme irréductible » entre arabophones et berbérophones baignant tous dans la culture islamique ; il évoque même la symbiose entre musulmans et israélites en citant le cas de ces colporteurs juifs qui battaient par tous les temps la campagne et visitaient les douars les plus reculés pour écouler la pacotille européenne.

Burke rappelle à ce sujet que les rapports entre les villes et les campagnes n'étaient pas systématiquement antinomiques. Malgré la crainte des « raids » des tribus et l'insignifiance des investissements des négociants dans l'agriculture (du moins avant le XIX[e] siècle) les grandes cités n'en entretenaient pas moins d'importantes relations commerciales avec la la campagne. Elles y écoulaient une partie de la production artisanale et des produits d'importation. Les ruraux ravitaillaient les villes en produits agricoles et s'y approvisionnaient ; ils y achetaient bougies, thé, sucre, cotonnades et... armes.

L'auteur montre que la perturbation de l'équilibre et la désarticulation des mécanismes régulateurs traditionnels de la société marocaine ont été l'œuvre de la pression européenne. Analysant les autres conséquences de la pénétration étrangère, Burke insiste sur les profondes mutations économiques et sociales dont avaient fait les frais les fellahs et les artisans. Leur profonde misère devait constituer l'une des bases de l'ascension de « nouveaux riches », les protégés en particulier « insolents et vindicatifs ».

Une grande partie du livre est consacrée à la période qui s'ouvre en 1900. Elle représente l'essentiel de l'apport de Burke. Celui-ci explique que la crise qui commence au lendemain de la disparition de Ba Ahmed était due beaucoup plus aux facteurs corrosifs à l'œuvre depuis bien longtemps déjà mais dont les efforts avaient été quelque peu masqués par la forte personnalité de Moulay Hassan, qu'à celle, tant décriée de Moulay Abdelaziz. Un moment dérouté par l'ampleur et la brutalité des difficultés qui l'assaillaient, le jeune sultan avait essayé de réagir mais en vain. Burke souligne à ce sujet les graves contradictions qui minaient les réformes entreprises par le Makhzen et qui, loin de sauvegarder l'indépendance du pays, l'ouvraient encore davantage aux convoitises européennes ; l'intensification de la pression fiscale aidant, celles-ci aboutissaient à l'aggravation des troubles intérieurs. L'auteur insiste à ce propos sur le hiatus qui séparait d'une part, l'attitude prudente et réservée du Makhzen instruit par les défaites de 1844 et 1860 et, d'autre part, le « maximalisme » des tribus qui comprenaient mal la passivité du Sultan,

celui-ci s'efforçant de retenir ses sujets et d'éviter « les conséquences regrettables inhérentes aux actions irréfléchies ». L'exemple le plus marquant à cet égard est celui de la politique suivie par le Makhzen, d'un côté, et les réactions des populations locales soutenues par leurs voisins, de l'autre, face aux empiétements de la France dans les territoires du S.E. La contradiction culmina de nouveau en 1906 à la suite de la notification de l'Acte d'Algésiras mais c'est le débarquement des troupes françaises dans la Chaouïa (1907) qui devait servir de détonateur à la « révolution hafidiste ».

Burke analyse minutieusement la « hafiziya » et essaie de cerner de très près son sens profond, ses composantes socio-politiques et ses buts. Il apporte de nombreuses précisions sur la notion de « Sultan du Jihad » et affirme que Moulay Hafid, lecteur assidu de la presse de Tanger et d'Egypte, conscient de la supériorité de l'Europe, entendait non pas éliminer toute présence étrangère du Maroc mais avait en fait des objectifs plus limités : contraindre les Français à évacuer Oujda et la Chaouïa. Ce malentendu initial entre Moulay Hafid et ses nombreux partisans serait la principale cause des événements de 1911-1912. Burke ne manque pas de rappeler que la proclamation du nouveau sultan avait suscité un immense espoir ; espoir non seulement de réduire l'Acte d'Algésiras à « un chiffon de papier » mais aussi de mettre fin à l'arbitraire du Gouvernement et de l'Administration. L'auteur fournit de nombreux exemples pour démontrer la dimension nationale du « mouvement hafidiste » et son inspiration idéologique moyen-orientale. Il insiste également sur l'ambiguïté des « grands caïds » vis-à-vis de Moulay Hafid. Les Glaoui, Thami et Madani, (ainsi que Aïssa Ben Omar) se considérant comme les principaux piliers du nouveau régime mettaient le pays en coupe réglée et ternissaient gravement l'image de marque du Sultan. D'où les manœuvres de celui-ci pour se passer de leur concours et les neutraliser. D'après Burke, le désir de réduire le rôle des contingents Glaoua serait l'une des principales raisons de la réorganisation de l'armée entreprise par Moulay Hafid avec l'aide d'officiers turcs d'abord puis sous l'égide des Français.

La toute dernière partie du livre est consacrée à la « mutinerie de Fès » et à l'analyse du « mouvement hibiste ». Burke se penche longuement sur les conditions politiques, économiques et sociales (notamment la terrible famine de 1910-1911) qui ont fait du Sous la base du « mouvement hibiste ». Il insiste sur ses aspects « populistes » et souligne le fait que l'héritier du Cheikh Ma El Aïnaïne cherchait à fonder son pouvoir sur l'adhésion du « peuple » et que de ce point de vue le hibisme différait sensiblement de la « hafizya » soutenue par les grands caïds et les notables. Ceux-ci menaient un triple jeu : ils faisaient des avances à El Hiba

(cadeaux en armes et argent), entretenaient des contacts avec les Français mais ne consommaient pas la rupture avec Moulay Hafid lui-même d'ailleurs en correspondance suivie avec El Hiba.

Au total donc il est possible d'affirmer que le livre de E. Burke est capital pour comprendre l'évolution du Maroc notamment entre 1900 et 1912. Il permet de mieux appréhender le processus d'apparition et de renforcement d'une sorte de « protonationalisme ». D'importants renseignements sont fournis sur les « Jeunes Marocains », leurs sources d'inspiration idéologique, leur sympathie pour les Jeunes Turcs et les liens qu'ils nouèrent avec eux. L'action d'une organisation pan-islamique, « Al Ittihad Al Maghribi », basée au Caire, est également mise en lumière.

D'aucuns, A. Laroui en particulier, estiment que Burke a exagéré l'impact de l'influence moyen-orientale sur le protonationalisme marocain. En fait l'auteur a pris la précaution de nuancer ses affirmations, limitant cette influence à « quelques segments » de l'élite du pays : « as compared to the broad popular appeal of Jihad, the appeal of (middle eastern) ideas found little support outside the narrow confines of the urban elite » (p. 220). Quant aux « Jeunes Marocains » ils étaient « a minor tendency within the elite and lacked the means to realize their aims ».

Il convient toutefois de faire quelques observations à propos de ce travail. En effet, malgré son souci constant d'éviter les raisonnements simplistes, Burke n'en applique pas moins, et de manière quasi-systématique, le schéma segmentaire. Ceci l'amène à affirmer, par exemple, que la réalité qui prévalait au Maroc avant 1912 c'était, grosso-modo, « l'ordre dans le désordre » (pp. 11-13). Alors que d'importants passages sont consacrés à souligner l'homogénéité de la société marocaine, l'application d'un tel schéma, le conduit à en exagérer « l'atomisation » (ce qui n'est pas sans rappeler certains stéréotypes fâcheux) et ce, malgré la précaution que prend l'auteur d'affirmer que la conscience d'un « danger commun à tous les segments » pouvait susciter des coalitions et engendrer une énergie considérable.

Par ailleurs certaines données historiques ont été partiellement ou totalement escamotées. Pour établir les jalons progressifs sur lesquels s'est basée la pénétration européenne, Burke est remonté jusqu'en 1717 mais il a minimisé et parfois négligé des traités aussi importants que ceux de 1767 et 1856. Les retombées de la défaite d'Isly n'ont pas été saisies dans toute leur ampleur et c'est à 1861 seulement que l'auteur fait remonter les préoccupations réformistes (en matière militaire) des Sultans.

Dans la partie la plus riche de son travail, Burke évoque les réformes et les résistances auxquelles elles se sont heurtées. Il signale qu'en 1902-

1903 des soulèvements ont lieu dans la Chaouïa et qu'ils étaient, dans le cas de la tribu des Ouled Bou Saïd par exemple, le fait des « seuls protégés et associés agricoles » défendant leurs privilèges. Outre le fait qu'il est difficile d'imaginer une « jawqa » composée exclusivement de nantis, ne faut-il pas voir plutôt dans ce phénomène le résultat de la pression populaire ? Les riches propriétaires fonciers n'auraient-ils pas pris la direction du mouvement de protestation contre le Tertib, « inspiré par les chrétiens, à la fois pour sauvegarder leurs privilèges fiscaux mais aussi pour mieux canaliser la « jacquerie » et éviter que leurs biens ne soient pillés par les « gueux » ? Les attaques contre les « azibs » des protégés étaient chose courante à l'époque. Quant à la parternité du Tertib (azizi), rien n'est moins sûr, dans l'état actuel de la recherche, que d'affirmer qu'il s'agit d'une initiative strictement marocaine ayant bénéficié après-coup de la bénédiction britannique.

En outre, dans les paragraphes consacrés à l'attitude de la population de Fès vis-à-vis de Moulay Hafid, l'auteur souligne le mécontentement provoqué par la nomination au sein de la nouvelle équipe dirigeante de « partisans de Moulay Abdel Aziz », notamment Ahmed El Jaï, ancien secrétaire de Mehdi Menebhi. En fait El Jaï n'était pas à proprement parler « un fervent partisan de l'ex-sultan ». Il devait difficilement oublier qu'en 1904, et malgré la protection britannique dont il jouissait, Moulay Abdel Aziz l'avait mis aux fers et partiellement dépossédé. Son impopularité tenait essentiellement aux détournements de deniers publics et à l'usurpation de terrains Makhzen dont il s'était rendu coupable. (Les Archives du Foreign Office, et notamment la série « Confidential print », sont catégoriques à ce sujet.)

Traitant des rapports entre le pouvoir central et les zaouïas, Burke, se fondant sur les documents diplomatiques français, affirme que « dans les Jbalas et le nord du pays, l'influence de la zaouïa d'Ouezzane rivalisait avec celle du Sultan » (p. 60). Cela revient à négliger quelques petits faits significatifs : les Rifains ont à plusieurs reprises refusé l'hospitalité à Moulay Abdeslam ; quant à l'attitude des tribus de la région d'Ouezzane, il suffit de citer cette « petite phrase » d'un observateur étranger : « Les Beni-Mestara avaient pour les Chorfas et les habitants d'Ouezzane à peu près le même respect que les Ghiata pour la ville de Taza ».

Néanmoins il s'agit là de remarques de détail. L'essentiel est que le livre de Burke, de par ses analyses pénétrantes et les précisions qu'il apporte sur de nombreux points peu connus, représente une importante contribution à l'Histoire du Maroc. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il incite à la réflexion.

Mohammed KENBIB

Abdelkrim GHALLAB. — *Histoire du mouvement nationaliste au Maroc, de la fin de la Guerre du Rif à la Proclamation de l'Indépendance.* T. I (en langue arabe) (*Tārīḫ al-Ḥaraka al-Waṭaniyya bi-l-Maġrib, min nihāyat al-Ḥarb ar-Rīfiyya ilā i'lān al-Istiqlāl*). — Casablanca, 1976, 354 p., 34 planches photographiques.

M. Abdelkrim Ghallab a consacré le premier tome de son ouvrage, à l'étude du *mouvement nationaliste marocain,* des dernières péripéties de la guerre du Rif (l'année 1925 étant considérée par l'auteur comme point de départ de ce mouvement) à la revendication de l'Indépendance (1944).

Notre démarche visant ici à permettre aux non-arabisants de se tenir au courant de la production historique marocaine de langue arabe, nous nous contenterons de présenter cet ouvrage d'un point de vue strictement descriptif.

L'auteur s'attache en premier lieu à démontrer l'existence au Maroc, vers 1925, d'un sentiment véritablement national qui abolit les frontières tribales ou provinciales, considère la nation comme un tout et qui s'exprime par la lutte contre la présence coloniale sous ses multiples aspects.

Abordant l'étude du mouvement nationaliste marocain, l'auteur distingue quatre phases principales dans le développement de celui-ci :

La première phase, qui va de 1925 à 1930 (pp. 9-65), correspond à la période de *gestation* du mouvement nationaliste.

Après la guerre rifaine, la résistance armée du monde des campagnes s'essouffle ; les villes vont prendre maintenant la relève (l'auteur signale l'existence, au cours même de la résistance tribale, d'une opposition urbaine qui se manifesta par des heurts aussi divers que significatifs), et la lutte contre le Protectorat allait dorénavant prendre un caractère résolument *politique*. Ce nationalisme *urbain* allait avoir comme soutiens passionnés, les *moyenne* et *petite bourgeoisies,* (principalement celles des villes de Fès, de Rabat, de Salé et de Tétouan (commerçants, mais surtout artisans, durement touchés par la concurrence des produits manufacturés de l'étranger) et comme promoteurs, les intellectuels (*Ulamā'-s,* étudiants marocains de la Qarawiyyīn, d'Egypte, de France, élèves des établissements secondaires...). Plusieurs facteurs favorisèrent, selon l'auteur, l'éclosion de cette prise de conscience nationale chez cette *intelligentsia* : le souvenir encore si proche d'un Maroc indépendant et souverain, les mouvements réformiste (*salafisme*) et moderniste qui intéressèrent le monde musulman (au Maroc, la diffusion du salafisme — qui devait

constituer le fondement doctrinal du mouvement nationaliste — allait être assurée notamment par aš-Šayḫ Abú Šuʿaïb ad-Dukkālī et Muḥammad ben al-ʿArbī al-ʿAlawī et grâce aussi à un certain nombre de publications arabes musulmanes en provenance d'Orient), l'impact exercé sur la jeunesse citadine par la résistance armée du Rif, du Haut et du Moyen Atlas ainsi que du Maroc méridional, l'influence des mouvements de libération qui ont affecté l'Orient, l'ouverture sur la civilisation occidentale moderne, la répercussion de la victoire de la Turquie sur la Grèce, considérée comme une victoire de l'ensemble du monde musulman...).

L'auteur souligne par la suite, que les membres de la jeune élite intellectuelle marocaine n'agissaient pas séparément ; des contacts fréquents s'effectuaient entre eux. Des *associations* virent bientôt le jour : à Fès, un groupe se constitua, s'assignant pour mission la réforme de l'enseignement à la Qarawiyyīn. Des écoles libres furent instituées dans cette même ville, tandis qu'une école fut créée à Tétouan (1925) (qui allait devenir, en 1933, l'Institut libre) : toutes étaient destinées à pallier les insuffisances notoires de l'enseignement public, lequel ne favorisait en rien le développement d'une conscience nationale. Deux sociétés furent fondées à Fès, en 1926, l'une culturelle, dirigée par al-Muḫtār as-Sūsī, l'autre de caractère politique, et ayant pour responsable Allāl al-Fāsī. A Rabat, les nationalistes fondèrent en 1926 une association qu'ils dénommèrent *ar-Rābiṭa al-Maġribiyya* (1) (la Ligue marocaine) ou *Anṣār al-Ḥaqq* (les Partisans de la Vérité). Des revues manuscrites, organes d'expression de ces Sociétés, furent lancées à Fès, Rabat et Salé. Des nationalistes de Rabat et Salé s'exprimèrent dans le journal français de gauche, *Le Cri Marocain*.

Extérieurement, ces organismes auxquels s'adjoignirent un certain nombre de *notables*, menaient des activités de réformes qui s'exerçaient sur le plan éducatif, social (lutte contre des habitudes jugées par trop anachroniques), et appliquaient largement les principes et enseignements de la doctrine salafie (une lutte décisive était menée, dans ce cadre, contre les pratiques hétérodoxes des confréries, contre l'esprit d'abandon aux occupants qu'elles entretenaient parmi la population...) ; dans le fond, ces activités avaient un caractère foncièrement politique (le passage de Šakīb Arsalān à Tétouan, en 1930, devait être l'un des facteurs primordiaux qui infléchirent ces activités dans cette direction), puisqu'elles

(1) Son comité était composé de : Ahmed Balafrej, Mekki Naciri, Mohammed Kabbaj et Mohammed Bennouna. Elle avait, en outre, deux sections, l'une à Tétouan et l'autre à Tanger.

se ramenaient essentiellement à la lutte contre le régime du Protectorat et ses partisans marocains. Le résultat était probant : les différentes couches de la population devenaient, visiblement, de plus en plus sensibles à ces tentatives.

Tels furent, selon A. Ghallab, les facteurs et éléments qui intervinrent dans cette genèse multidimensionnelle du mouvement nationaliste marocain.

La seconde phase (pp. 67-148), allant de 1930 à 1934, correspond à une phase de *croissance* : les nationalistes vont essayer de doter leur mouvement d'une *structure* et d'un *programme*.

La promulgation, le 16 mai 1930, de ce qu'il fut dès lors convenu d'appeler le « Dahir berbère », allait fournir au mouvement une première et solide plate-forme d'action. Le Protectorat estima, en effet, que le seul moyen d'assurer sa continuité et sa stabilité, était de détruire le monolithisme qui caractérise si puissamment la nation marocaine et ce, en séparant la population arabe de la population berbère. A cet effet, le dahir en question visait la suppression, en milieu berbère, de la juridiction musulmane et l'application du droit coutumier ; bien plus, il s'intégrait à tout un programme d'évangélisation des berbères. Le but visé était, en dernier ressort, l'institution de deux blocs totalement distincts sur les plans géographique, linguistique, judiciaire et même religieux.

Cette atteinte à l'unité nationale devait aussitôt réaliser, à l'intérieur des deux zones du Protectorat, l'union des différents groupes nationalistes : une lutte ouverte est alors engagée contre le dahir et contre les tentatives de christianisation des berbères. Les nationalistes procédèrent à la lecture du laṭīf dans les mosquées, à Salé, Rabat, Fès et Marrakech, ainsi qu'à l'organisation de manifestations (début juillet 1930), bientôt suivies de nombreuses arrestations ; une délégation fut constituée qui alla présenter au souverain (fin août) une pétition comportant des revendications opposées aux objectifs du dahir et qui sont : l'unification des programmes d'enseignement dans toutes les écoles, dans les villes comme dans les campagnes ; la généralisation de la langue arabe et de l'enseignement religieux islamique ; le respect de la langue arabe dans les administrations et dans les tribunaux. Cette initiative échoua, ce qui entraîna la reprise, en septembre, des manifestations. L'arrêt des dirigeants, dont Lyazidi, devait clore cette campagne de protestations.

Après cette première réaction d'envergure, le mouvement, renforcé par cette épreuve, concentra ses activités autour des points suivants : élargis-

sement et approfondissement des contacts entre les différents groupements nationalistes (on assiste notamment à une amélioration sensible de la coordination de l'action nationaliste entre les deux zones du Protectorat), organisation, à partir de 1931, de cellules nationalistes et élargissement de l'assise populaire du mouvement, organisation des artisans et des ouvriers (sur le plan syndical en ce qui concerne ces derniers) que l'aggravation de la crise économique amenait à soutenir activement le mouvement, cours publics effectués entre 1933 et 1936 et destinés à parfaire l'éducation nationaliste des Marocains, campagnes menées en Europe et en Orient en faveur de la question marocaine, mais aussi et surtout, création d'organes de presse nationaux en vue d'exposer et de défendre le point de vue nationaliste : *Maghreb* (2), *L'Action du Peuple* (3) (ceux-ci étant destinés à informer valablement l'opinion française et à l'intéresser au problème marocain), *as-Salām* (4) et *al-Ḥayāt* (5). Dès lors, la conscience nationale gagna en plénitude. Une vérité n'était maintenant plus à démontrer : le Protectorat avait failli à ses engagements ; il avait imposé au Maroc un régime d'administration directe ; l'exploitation du pays se faisait au profit d'une minorité d'Européens, tandis que la majorité de la population marocaine restait grandement défavorisée.

Le cadre de la lutte contre le dahir berbère s'avérait fort étroit et le mouvement allait désormais s'orienter résolument contre le système même du Protectorat et les orientations que celui-ci avait adoptées sur les plans politique, économique, social, juridique...

En effet, par l'intermédiaire des quatre journaux cités, ainsi que par l'utilisation du procédé des pétitions (notamment celles de mai 1931 et du 13 février 1934, présentées respectivement en zone espagnole et en zone française et portant chacune sur un certain nombre de réformes), le mouvement, qui débordait maintenant le cadre des grandes villes et touchait les petits centres, allait exprimer de nombreuses revendications. En plus du thème déjà classique de la politique berbère, les nationalistes vont maintenant aborder ouvertement d'autres problèmes fondamentaux, notamment ceux relatifs au renforcement du pouvoir du Makhzen, à

(2) Revue en langue française, publiée à Paris, de juillet 1932 à début 1934.

(3) Hebdomadaire en langue française qui parut à Fès, du 4 août 1933 au 1er décembre 1933. Fut remplacé par *La Volonté du Peuple* du 8 décembre 1933 au 9 mars 1934. *L'Action du Peuple* reparut à nouveau du 16 mars au 13 mai 1934.

(4) Revue mensuelle en langue arabe, ayant paru en zone espagnole, d'octobre 1933 à novembre 1934.

(5) Journal hebdomadaire en langue arabe qui parut en zone espagnole, du 1er mars 1934 au 28 août 1935.

l'octroi des libertés publiques, à la vie municipale, à la répartition équitable des dépenses budgétaires, aux excès de la colonisation rurale, à la crise de l'artisanat, à la réforme de la justice, de l'enseignement public, à la consolidation de l'enseignement libre... En outre, deux actions devaient avoir une portée plus directe : c'est d'une part, le boycottage des produits de l'industrie étrangère, et d'autre part, la réalisation de l'entente du roi et des nationalistes, la visite rendue par le sultan Sīdī Muḥammad ben Yūsūf à Fès, le 8 mai 1934, ayant donné la preuve éclatante de l'attachement indéfectible du peuple au Trône. L'institution, en 1934, de la fête du Trône était destinée à cimenter davantage cette union. Effectivement, le soutien du Souverain au mouvement n'allait dorénavant plus se démentir.

Cette pression nationaliste devait être sanctionnée par la suspension, par les autorités du Protectorat, de *L'Action du Peuple* ainsi que par l'interdiction de l'entrée des autres journaux en zone française.

Au terme de cette phase de croissance, la dynamique du mouvement devait logiquement aboutir, sur le plan structurel, à la naissance du premier parti politique marocain, qui prit le nom de Comité d'Action marocaine (C.A.M.) (*Kutlat al-ᶜamal al-Waṭānī*), et sur le plan doctrinal, à l'élaboration d'un programme d'action, *le Plan de réformes marocaines* (6).

Les responsables du mouvement conçurent ce « Plan » pour mettre fin aux allégations d'après lesquelles ils étaient incapables de mettre au point un programme de réformes précis et cohérent. En outre, ils estimèrent qu'il était plus indiqué, du point de vue tactique, de réclamer des réformes profondes dans les principaux secteurs de la société marocaine, et ce, pour les raisons majeures suivantes : à savoir que le mouvement n'était pas encore suffisamment puissant ; qu'un certain nombre de nationaux pourraient refuser de se rallier à un projet plus radical, et que la France se trouvait au faîte de sa puissance coloniale (elle était, au Maroc, en train de réduire les derniers bastions de la résistance armée) et avait la conjoncture internationale nettement en sa faveur. Il fallait donc s'en tenir au Plan.

Le Plan de réformes marocaines (*Maṭālib aš-Šaᶜb al-Maġribī*), inaugure la troisième phase (1934-1938) (pp. 149-246) qui allait se présenter comme une phase de maturité, mais une étape tourmentée aussi, dans l'histoire du mouvement.

(6) *Le Plan de réformes marocaines*. - Paris, Imprimerie Labor, 1934, 134 p.

Le Plan fut présenté au Sultan ainsi qu'aux autorités françaises à Rabat et à Paris. Avec ce programme d'action, le mouvement était passé du stade des simples critiques et des revendications partielles, à celui de la présentation de réformes organiques et globales.

Le C.A.M. s'impose alors comme une force d'opposition politique, dotée d'une mentalité et d'une logique toutes modernes, et avec laquelle l'administration, les colons et le patronat doivent compter.

En France, les milieux politiques non officiels et favorables au C.A.M., considérèrent que le ton général du Plan était modéré et que nombre de revendications étaient réalisables. Mais la Résidence ne semblait pas disposée à satisfaire ces demandes. Les espoirs placés dans le Résident Ponsot furent déçus. L'intransigeance de son remplaçant, M. Peyrouton, contribua à raidir l'attitude des nationalistes. Le C.A.M. s'engage alors et pendant deux années (de 1935 à 1936) à constituer un courant d'opinion qui appuierait le Plan. L'institution, en France, d'un gouvernement de Front Populaire, en mai 1936, amena le C.A.M. à espérer la prise en considération de ses revendications. Fort de cet espoir, le C.A.M. se mit à organiser des assemblées générales, à Fès, Rabat... Ces réunions aboutirent à l'organisation, le 25 octobre 1936, d'un congrès à Rabat. Celui-ci devait donner le jour à un document nouveau : Les *Réformes Immédiates*.

Il s'agit d'une simplification et d'une réduction du Plan initial en un certain nombre de revendications modérées, celles-là même que la gauche française réclamait à la Résidence. Ces revendications concernent les libertés fondamentales (presse, réunion, association, liberté syndicale, liberté de circulation), l'enseignement (généralisation de l'enseignement primaire, institution d'écoles normales d'instituteurs, unification des programmes...), la justice (séparation des pouvoirs, suppression de la politique des « Grands Caïds »...), la vie rurale (constitution d'un bien familial indivis, amélioration du crédit agricole en faveur des fellahs, protection de ceux-ci contre les abus des colons et des autorités...), l'industrie (application du code français du travail aux ouvriers marocains), l'artisanat (rénovation de ce secteur ainsi que sa protection contre la concurrence étrangère), la santé (multiplication des hôpitaux, suppression des zones d'habitat insalubres...)...

Les Réformes immédiates furent présentées au Résident général Noguès, bientôt suivies par des pétitions appuyant ce projet et signées par des milliers de citoyens.

Passant à l'action directe et afin de cristalliser l'opinion publique autour des Réformes immédiates, le C.A.M. entreprit, la presse nationaliste étant interdite, de contacter directement la population et organisa des réunions générales dans différentes villes du Maroc. Ainsi, après avoir organisé un meeting à Salé, il décida d'en organiser un autre à Casablanca le 17 novembre 1936. Cette réunion fut interdite, et les trois leaders du mouvement, Allāl al-Fāsī, Lyazidi, et ben Hassan al-Ouazzani, arrêtés. Le C.A.M. réagit en organisant des manifestations à Rabat, Salé, Casablanca, Fès, Oujda, Taza... et en déléguant Hadj Omar ben Abdeljalil à Paris afin qu'il informe les milieux politiques de la tournure que prenaient les événements au Maroc.

Noguès devait inaugurer une nouvelle politique libérale par la libération des leaders et l'autorisation de la parution de la presse nationaliste ; *L'Action du Peuple* reparut, un nouvel hebdomadaire en langue française, *L'Action Populaire* (7), fut créé, tandis que des journaux en langue arabe virent enfin le jour : il s'agit d'*al-Aṭlas* (8), d'*al-Maghrib* (9), d'*ad-Difāᶜ* (10) (La Défense)...

Profitant de cette éclaircie dans l'atmosphère politique, le mouvement annonça, pour la première fois, l'existence du C.A.M. en tant que parti politique, sans demander l'autorisation aux autorités françaises. Par l'intermédiaire de ses journaux, le mouvement allait reprendre à nouveau la défense de ses revendications.

En fait, la détente n'était qu'apparente : les libertés publiques restaient inexistantes. D'ailleurs, la Résidence, inquiétée par l'afflux massif d'adhérents au sein du C.A.M., prononça la dissolution de cette organisation (18 mars 1937) ; celle-ci prit alors le nom de « *Mouvement national pour la réalisation du Plan de réformes* » (*al-Ḥaraka al-waṭaniyya li-taḥqīq al-Maṭālib*) en attendant la fondation d'un nouveau parti ; ce qui eut lieu le 22 juillet 1937 avec la création du « *Parti national pour la réalisation du Plan de réformes* » (*al-Ḥizb al-waṭanī li-taḥqīq al-maṭālib*).

Le conflit opposant la Résidence aux nationalistes entrait dans une phase critique ; en effet, les nationalistes, défiant les autorités, poursuivaient efficacement leurs activités, notamment dans les centres urbains et les villages situés dans leur périphérie (les campagnes ne pouvant se solidariser avec les villes, étant sous l'emprise de l'armée d'occupation) :

(7) Fut interdit en septembre 1937 et remplacé par « *al-ᶜAmal* ».

(8) Hebdomadaire dont le responsable était Mohammed Lyazidi. Au total, 35 numéros parurent (de 12, puis de 8 pages) du 12 février 1937 au 14 octobre 1937.

(9) De Saïd Hajji. Ce quotidien commença à paraître vers la mi-avril 1937.

(10) D'Abdelhadi Chraïbi.

— Les nationalistes présentèrent à Paris, à M. De Tessan, vice-président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés et membre du Comité de patronage du Plan de Réformes, un rapport ([11]) sur les résultats de la politique menée par la Résidence depuis une année ; ce rapport constate que la discrimination existant entre les Européens et la majorité des Marocains, est toujours de rigueur et revendique à nouveau la réalisation des Réformes immédiates.

— L'Administration voulait utiliser, au profit des colons, les eaux du barrage d'Aït Immour près de Marrakech, ainsi que celle de l'Oued Boufekrane, près de Meknès. Dans les deux cas, les nationalistes réagirent en organisant de grandes manifestations ; mais à Meknès, les autorités réprimèrent violemment les manifestants (2 septembre 1937), faisant plusieurs victimes parmi eux.

— Lors de la visite, rendue à Marrakech le 24 septembre 1937, par M. Ramadier, ministre français, les nationalistes dévoilèrent à celui-ci la famine et la misère qui sévissent dans leur province et déclenchèrent des manifestations, lesquelles furent sanctionnées par deux cents arrestations environ.

— Le 22 octobre 1937, une manifestation fut organisée à Khémisset en signe de protestation contre la politique berbère qui était pratiquée dans cette ville.

Il devenait clair que la Résidence n'était prête à aucune concession ; l'appui des socialistes français du Maroc et de France se révélait inopérant ; le Maroc ne pouvait décidément rien espérer du Gouvernement de Front populaire.

La presse nationaliste devenait de plus en plus acerbe ; les nationalistes affrontaient les dictateurs locaux, comme el-Glaoui... La Résidence entreprit alors une vaste campagne d'arrestations en de multiples endroits. Devant cette attitude, le Parti national organisa le 13 octobre un Congrès qui groupa les dirigeants de toutes ses sections : les congressistes exprimèrent leur indignation contre la politique répressive de la Résidence et prêtèrent le serment de lutter jusqu'à la réalisation de leurs objectifs. Cette fois, la Résidence fit arrêter les principaux responsables : Allal al-Fāsī ([12]), Mohamed ben Hassan al-Ouazzani ([13]), Mohamed al-Lyazidi, Omar ben Abdeljalil, et Mohamed Mékouar (25 octobre 1937). Une vague

(11) Publié dans un numéro spécial d' « al-Atlas » en date du 13 juillet 1937.
(12) Exilé au Gabon jusqu'en 1946.
(13) Détenu à Itzer jusqu'en 1946.

de manifestations organisées par le Parti National, avec l'appui du « *Mouvement Populaire* » de ben Hassan al-Ouazzani, suivit, du 26 au 29 octobre, à Kénitra, Fès, Oujda, Rabat, Salé, Marrakech, Casablanca. La réaction des autorités du Protectorat ne se fit pas attendre : cinq mille arrestations eurent lieu, suivies de nombreuses tortures effectuées dans les prisons du Sud.

Au cours de cette phase, l'exemple de l'indépendance de l'Egypte (1936), ainsi que l'évolution vers l'indépendance du Liban et de la Syrie (1936) étaient un stimulant appréciable pour le mouvement nationaliste marocain ; les dirigeants de celui-ci n'allèrent cependant pas jusqu'à revendiquer l'indépendance, les conjonctures intérieure et extérieure étant toujours défavorables à une telle démarche ; ils estimèrent qu'il fallait user d'opportunisme et poursuivre la lutte pour la réalisation des réformes et cela, dans le cadre même du Protectorat français.

La même tactique était adoptée par les nationalistes de la zone nord sous Protectorat espagnol ; ceux-ci travaillaient, en effet, en parfaite harmonie avec leurs amis de la zone sud.

En 1931, ils avaient présenté aux autorités espagnoles un ensemble de réformes : ils obtinrent la liberté de presse ainsi que l'élection de conseils municipaux. En fait, la liberté de presse resta très limitée, tandis que les conseils municipaux devaient être bientôt dissous. La section nord du C.A.M. ([14]) luttait pour la réalisation de l'unité du pays et envoyait maints écrits et pétitions au Sultan, à Rabat, en ce qui concerne les problèmes majeurs, et à son Khalifa, à Tétouan, pour ce qui relève des questions de moindre importance.

En définitive, la brève période de la République espagnole ne fut marquée par aucune concession de base en faveur du mouvement, ce qui amena, en 1935, les nationalistes de la zone nord à se réorganiser et à renforcer davantage les liens qui les avaient toujours unis avec leurs homologues de la zone française.

Le 18 juillet 1936, le général Franco se souleva dans le Maroc septentrional, contre le gouvernement républicain. Avant de poursuivre son action en Espagne même, il lui fallait s'assurer le contrôle de la zone de départ ; il fut logiquement amené à pratiquer une politique de rapprochement avec les nationalistes auxquels il fit de nombreuses promesses.

(14) La section nord du C.A.M. fut organisée en 1932 ; son comité exécutif était composé de Hadj Abdasslam Bennouna, Abd al-Khalaq Torrès, Hadj Mohammed Bennouna, Ahmed Ghaïlan, Mohammed Daoud et Mohammed Tannana.

Par ailleurs, comme l'antagonisme entre Front populaire et fascisme pouvait entraîner des conséquences fâcheuses pour les Marocains, les deux sections nord et sud du C.A.M. prirent la décision de mener la lutte chacune de son côté, sur la base du pacte de 1935, et en s'inspirant des mêmes idéaux nationalistes qui avaient constitué le fondement du mouvement.

Le nationalisme de la zone nord évoluait alors dans une atmosphère de détente, inaugurée par le Haut-Commissaire Beigbeder. La section nord du C.A.M. prit, fin 1936, le nom de « *Parti des Réformes nationales* » (appelé aussi « *Parti Réformiste* ») (*Ḥizb al-Iṣlāḥ al-waṭanī*) qui eut ses organes de presse, *ar-Rīf* [15] et *al-Ḥurria* [16]. Le Parti Réformiste s'organisa dans les villes ainsi que dans les régions montagneuses. Les nationalistes présentèrent aux autorités espagnoles les Revendications immédiates et demandèrent la promesse de la réalisation de l'indépendance intérieure de la zone.

Visiblement, le mouvement prenait de plus en plus d'importance ; pour l'affaiblir, les autorités décidèrent de le diviser en favorisant la création d'un nouveau parti, qui fut le « *Parti de l'Unité marocaine* » (*Ḥizb al-waḥda al-maghribiyya*), doté d'un journal du même nom et dirigé par Mekki Naciri.

Plusieurs mesures positives sont à mettre à l'actif de Beigbeder : c'est d'une part, l'envoi d'étudiants en Egypte, la fondation d'une « Maison du Maroc » au Caire et la fondation d'un centre culturel pour la diffusion d'ouvrages maroco-andalous ; et d'autre part, la nomination d'Abdelkhaleq Torrès à la tête du Ministère des Habous et celle de Mohammed Daoud à la tête de l'Inspection générale de l'enseignement. Cependant, ces deux leaders devaient bientôt démissionner à cause des interventions multiples de l'Administration espagnole dans leurs secteurs respectifs.

D'ailleurs, le départ de Beigbeder en 1938, devait mettre fin à une politique libérale qui fut somme toute de courte durée ; de plus, l'avènement de la guerre devait faire fondre bien des espoirs.

La quatrième phase (1938-1944) (pp. 247-351) allait être une phase décisive, celle de la *revendication de l'Indépendance*. En zone française, bien que dissous et privé de ses leaders, le mouvement maintint une certaine activité, menée par l'intermédiaire des membres du Parti qui

(15) Ce journal remplaça « al-Ḥayāt » et avait pour directeur Thami al-Ouazzani. Il commença à paraître en août 1936.

(16) Organe du Parti réformiste ; le premier numéro parut en fin mars 1937.

étaient en résidence à l'étranger (c'est le cas de Balafrej, qui séjourna en France puis en Suisse, et des réfugiés et étudiants installés au Caire), ainsi que des nationalistes restés sur place (comme Saïd Hajji qui se mobilisa en 1938, pour un certain nombre de revendications, fort modérées du reste). La Résidence tenta de réaliser des réformes dans le domaine de l'enseignement ; mais celles-ci ne pouvaient évidemment faire oublier les revendications nationales fondamentales.

La seconde guerre mondiale devait geler le courant nationaliste. Le Sultan exhorte le peuple marocain à aider la Erance dans son effort de guerre. Les membres du Parti, sortis de prison, décident de renoncer à l'intransigeance qui avait caractérisé jusque-là leurs prises de positions ; quatre membres influents parmi eux et qui sont Moh. Ghazi, A. Charkaoui, S. Hajji et B. Kadiri, contactèrent les autorités françaises peu avant la déclaration de guerre et leur annoncèrent qu'ils se rangeaient du côté des Alliés.

La victoire de l'Allemagne sur la France donna naissance, dans le milieu nationaliste, à des sentiments germanophiles ; on espérait en l'indépendance du Maroc ; cependant, les tentatives faites dans ce sens auprès de l'Allemagne par Balafrej, Torrès et ben Abdeljalil ne donnèrent aucun résultat.

Un espoir subsistait : les Etats-Unis d'Amérique. Cet espoir devait grandir davantage, après la signature de la Charte de l'Atlantique (août 1941) qui proclamait « le droit de tous les peuples à choisir la forme du gouvernement sous lequel ils veulent vivre ».

Plusieurs faits devaient alors contribuer au dégel de l'action nationaliste : il s'agit de la défaite de la France qui donnait aux Marocains une confiance en l'avenir ; du débarquement des armées américaines au Maroc, en novembre 1942, qui fit apparaître que le sort du Maroc ne dépendait plus de la France seulement, mais aussi des Etats-Unis ; le sentiment de l'approche de la Paix dont l'un des corollaires devait être le règlement des problèmes des pays colonisés ; l'entrevue, enfin, que le Sultan Sīdī Muḥammad ben Yūsūf eut avec Roosevelt à Anfa en juin 1943 et qui avait eu lieu sans consultation préalable de la Résidence. Autant de facteurs donc qui devaient orienter la réflexion nationaliste vers la revendication de l'indépendance. En effet, la décision du Parti d'accomplir cet acte capital ne tarda pas à être prise, d'autant plus que les nationalistes étaient maintenant convaincus, après maint et maint essais, que l'administration française n'était nullement disposée à effectuer des

réformes sur les plans politique, économique et social, en faveur des Marocains.

Auparavant, il fallait donner à cette entreprise un fondement sur les plans populaire, officiel et extérieur. A cet effet, *le Parti de l'Istiqlāl* (nouvelle appellation du Parti National) s'employa à diffuser l'idée d'indépendance au sein des masses populaires, à réorganiser ses cellules dans ce sens et demanda l'appui d'organisations marocaines, comme l' « Association des anciens élèves du Lycée Moulay Idriss de Fès », le « Mouvement Populaire » d'El Ouazzani. Il entra aussi en contact avec le Sultan qui adhéra pleinement au projet (plusieurs entrevues secrètes eurent lieu au Palais entre le Souverain et les dirigeants, à partir de mai 1943). Parallèlement, des tentatives étaient menées en vue d'obtenir l'appui des Alliés, tentatives qui devaient bien vite s'avérer infructueuses.

Le 11 janvier 1944, le *Manifeste de l'Indépendance* fut présenté au Palais Royal, à la Résidence et aux deux légations anglaise et américaine.

Le Manifeste comporte la revendication de l'indépendance du Maroc, de son unité et de son intégrité territoriale, l'établissement d'un régime politique démocratique dans le royaume, l'adhésion de celui-ci à la Charte de l'Atlantique ainsi que sa participation à la Conférence de Paix.

De nombreuses pétitions suivirent la présentation du Manifeste, qui donnèrent la preuve que cette initiative avait une large assise populaire ; d'ailleurs une unanimité nationale sera bientôt réalisée, lorsque le 29 février, le Parti Réformiste de la zone nord revendiqua aussi l'indépendance (une demande dans ce sens ayant été déjà accomplie par deux fois, en 1940 et le 14 février 1943). A l'extérieur, Allāl al-Fāsī (au Gabon) ainsi que la « Ligue pour la défense du Maroc » (constituée d'universitaires marocains) au Caire, œuvraient dans cette même direction.

De son côté, la Résidence essayait (entre les 11 et 28 janvier) d'amener le Parti à renoncer à l'Indépendance et de l'orienter vers des Réformes immédiates. Dans ce cadre, une délégation de vizirs effectua avec les dirigeants du Parti des pourparlers qui n'aboutirent, en définitive, à rien de positif.

La Résidence décide alors d'étouffer le mouvement d'indépendance : à partir du 29 janvier une « tempête de violence » s'abat, pendant plusieurs semaines, sur de nombreuses villes du royaume.

La conjoncture de guerre ne servit donc pas les nationalistes ; un fait reste certain : ceux-ci avaient conscience d'avoir accompli une étape

historique dont les résultats, s'ils n'étaient pas immédiats, se réaliseraient certainement au cours de la période d'après-guerre.

Le Manifeste du 11 janvier aura donc été une date marquante et un tournant décisif dans l'histoire du mouvement nationaliste et dans celle du Maroc contemporain.

Au terme de ce compte rendu, il conviendrait de faire remarquer qu'il est regrettable que l'auteur n'ait pas établi d'index de noms de personnes et de noms de lieux, ni surtout cité ses sources manuscrites ou imprimées. Nous n'oublierons cependant pas de dire l'intérêt de l'ouvrage de M. Ghallab, surtout au moment où viennent d'être soutenues deux importantes thèses d'Etat sur les origines du nationalisme marocain (celles de J. Cagne et A. Laroui).

Saïd NEJJAR

IMPRIMERIE AGDAL-MAGHREB - RABAT